HISTOIRE
DE FRANCE
CONTEMPORAINE

TOME HUITIÈME

L'HISTOIRE DE FRANCE
CONTEMPORAINE

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

est publiée en dix volumes illustrés, avec la collaboration de

MM. SAGNAC, PARISET, CHARLÉTY, SEIGNOBOS, BIDOU & GAUVAIN





LE TRIOMPHE DE LA RÉPUBLIQUE, PAR DALOU.

La République, appuyée sur la Loi, est montée sur un char triomphal traîné par deux lions, que conduit la Liberté, un flambeau à la main. Le Travail (à gauche) et la Justice (à droite), poussent à la roue. Des enfants, symbolisant les vertus républicaines, font escorte. Hauteur : 12 mètres. Le monument a été inauguré sur la place de la Nation à Paris le 19 novembre 1899.

Cl. Hachette.

ERNEST LAVISSE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

DEPUIS LA RÉVOLUTION JUSQU'À LA PAIX DE 1919

Ouvrage illustré de nombreuses gravures hors texte



TOME HUITIÈME

L'ÉVOLUTION DE LA 3e RÉPUBLIQUE

(1875-1914)

PAR CH. SEIGNOBOS

LIBRAIRIE HACHETTE

LIVRE PREMIER[1]

L'AVÈNEMENT DU PARTI RÉPUBLICAIN

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION DU NOUVEAU RÉGIME

I. POUVOIRS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — II. L'ÉLECTION DU SÉNAT. — III. L'ÉLECTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — IV. LE MINISTÈRE CENTRE GAUCHE. — V. FORMATION DES GROUPES DE GAUCHE. — VI. LES CONFLITS AVEC LES GAUCHES. — VII. L'EXPÉRIENCE DU MINISTÈRE JULES SIMON. — VIII. LE RÈGLEMENT DU POUVOIR FINANCIER DU SÉNAT.

I. — POUVOIRS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE PRÉSIDENT IRRESPONSABLE.

LA Constitution avait établi officiellement le régime parlementaire. Le Président de la République était déclaré *irresponsable*, sauf le cas de haute trahison, ce qui le rendait personnellement indépendant des Chambres; mais les ministres étaient politique-

1. BIBLIOGRAPHIE. — P. Caron, *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France*, 1907-12, continué par G. Brière et P. Caron, *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, annuel de 1898 à 1903, en 2 séries de 1904 à 1909, depuis 1910 publié dans la Revue d'histoire moderne et contemporaine jusqu'en 1914. — On peut utiliser aussi les bibliographies générales : 1° Lorenz, continué par Jordell, *Catalogue général de la librairie française*, en plusieurs séries, chacune formée d'une table alphabétique par noms d'auteur et d'une table analytique des matières. 2° *Bulletin mensuel des récentes publications françaises* (entrées à la Bibliothèque nationale), publié depuis 1882 par ordre alphabétique, depuis 1909 avec une division par matières. Ce bulletin n'indique pas seulement les ouvrages entrés à la Bibliothèque par le dépôt légal (dont les titres sont donnés dans la *Bibliographie de la France*, hebdomadaire), il mentionne aussi les ouvrages parus hors de France acquis par la Bibliothèque. Aucune de ces publications ne constitue une bibliographie complète des ouvrages relatifs à la France, pas même des livres soumis à l'obligation du dépôt, car le dépôt ne se fait pas correctement (voir Langlois, *Manuel de bibliogr. histor.*, 1901, p. 55). — On trouvera une bibliographie critique incomplète : 1° dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*, annuels depuis 1878 (le compte rendu de l'histoire de France est rédigé en français), où les notices relatives à chaque année sont souvent publiées avec un long retard sous la date d'une année postérieure; — 2° dans la *Revue historique* depuis 1876, sous forme de comptes rendus et de bulletins; — 3° dans *le Polybiblion*, depuis 1869, sous forme de comptes rendus et de bibliographie méthodique. Mais la surabondance des moyens d'information sur la période contemporaine

ment responsables. Le Président ne pouvait faire aucun acte public qu'avec le contre-seing d'un ministre; il avait le droit légal de nommer les ministres, mais la pratique du régime parlementaire l'obligeait à ne choisir que des ministres acceptés par la majorité.

CHOIX DES MINISTRES.

Le droit légal de *révoquer* les ministres (inscrit dans la loi de 1871) a été annulé par l'usage parlementaire. Il est remplacé par l'obligation *morale* où sont les ministres de donner leur démission quand la majorité de la Chambre a voté contre eux. Mais aucun texte constitutionnel ne peut fixer les rapports entre le gouvernement et les Chambres par des règles assez précises pour ne laisser place à aucune divergence d'interprétation. Dans quelle mesure le

n'empêche pas les instruments bibliographiques d'être insuffisants pour établir une bibliographie complète soit des sources, soit des travaux historiques. La lacune la plus grave se rapporte aux publications officielles des différents ministères. Imprimées aux frais de l'Etat, distribuées gratuitement, sans aucun souci de publicité commerciale ni scientifique, la plupart ne sont mentionnées ni dans les catalogues de librairie, ni dans les bibliographies méthodiques. Le projet formé par la Société française de bibliographie de dresser la liste de ces publications est resté sans exécution.

Pu r l'histoire des partis socialistes, Stammhammer. *Bibliographie des Sozialismus und Communismus*, 3 vol., 1893-1909 (très détaillée).

Sources. — Les principales sources pour la période contemporaine se réduisent à deux catégories de documents : 1° les publications parlementaires; 2° les périodiques politiques, économiques, juridiques. — A ces deux sources de connaissances les ouvrages d'histoire (dont beaucoup ont paru d'abord sous forme d'articles) n'ajoutent guère que quelques détails d'importance médiocre; la plupart des « révélations » qu'ils contiennent ont déjà été publiées dans les périodiques. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la bibliographie des chapitres d'histoire intérieure du présent volume offre un aspect sommaire ou même se réduit à un renvoi aux sources générales.

I. Documents parlementaires. — Les comptes rendus des discours et des travaux des Chambres sont publiés par le *Journal officiel* (quotidien); ils se composent de deux séries distinctes :

1° Les discours prononcés en séance sont publiés sous deux formes. Le compte rendu *in extenso* est publié par le *Journal officiel* du lendemain, avec la liste nominative des votes par ordre alphabétique de chaque scrutin public, d'après la sténographie prise par les sténographes officiels. Le compte rendu *analytique* est rédigé par un personnel spécial de rédacteurs qui s'attachent à reproduire exactement, en l'allégeant, la pensée de l'orateur; il est communiqué le soir même à la presse; il donne souvent une idée plus exacte de la physionomie de la séance, et même rend plus exactement le sens des discours prononcés en séance que l'in extenso, souvent remanié par l'orateur de façon à atténuer ou même à altérer la portée de ses paroles. C'est de l'analytique que sont tirées d'ordinaire les citations faites dans les périodiques et les annuaires et celles qui figurent dans les chapitres du présent volume. Le compte rendu *in extenso* est reproduit dans la publication parlementaire annuelle *Annales du Sénat*, *Annales de la Chambre des députés* (réunies en un seul volume de 1876 à 1881, en deux volumes séparés depuis 1881).

2° Les *impressions*, publiées en annexes dans le *Journal officiel*, contiennent les rapports présentés aux Chambres, les projets de loi avec exposés des motifs, les budgets, les enquêtes, les documents parlementaires de toute nature.

Une table analytique des opérations parlementaires, rédigée par le bureau des archives de la Chambre, a été publiée de 1876 à 1884 pour chaque session, depuis 1885 pour chaque législature; elle est divisée en deux parties : Table des matières, Table des noms.

Les lois (et les actes législatifs) sont publiées dans le *Journal officiel* et le *Bulletin des lois*. Les lois importantes sont reproduites, avec des annotations, dans un recueil annuel, Duvergier, *Collections des lois*.

II. Périodiques. — Presque toutes les informations sur la vie politique et sociale sont fournies par les journaux quotidiens et les revues à périodicités diverses, dont la liste est donnée par l'*Annuaire de la presse française* (depuis 1882).

Les principaux organes politiques quotidiens sont à Paris : l'*Union*, la *Vérité*, légitimistes; — l'*Univers*, la *Croix* (depuis 1880), catholiques; — le *Figaro*, le *Gaulois*, royalistes;

POUVOIR RÉEL DU PRÉSIDENT.

Président peut-il user de son droit légal de *nommer* les ministres? Peut-il les prendre en dehors de la majorité? Et, puisque les Chambres n'ont pas qualité pour les désigner, peut-il user de son jugement personnel pour apprécier quels hommes représentent la majorité? — Dans quelle mesure les ministres sont-ils tenus de se soumettre au vote de la majorité? Et dans quels cas les Chambres peuvent-elles les obliger à donner leur démission? — Dans quelle mesure le Président et le Sénat peuvent-ils user du droit de dissolution? Ont-ils le droit de dissoudre deux fois de suite une Chambre dont la majorité leur déplaît? — Toutes ces questions, déjà posées pendant les grands conflits politiques sous la monarchie, ne pouvaient être résolues que par la pratique. Avec des pouvoirs analogues légalement à ceux du régime de 1875, Louis-Napoléon dès 1849 avait pris des ministres de son choix et établi un gouver-

— le *Soleil* (depuis 1871), orléaniste; — l'*Ordre*, le *Pays*, impérialistes; — le *Journal des Débats*, conservateur libéral; — le *Temps*, républicain modéré; — la *République française*, gambettiste; — le *Rappel*, la *Lanterne* depuis 1877); le *Radical*, depuis 1881; la *Justice*, organe de Clemenceau, depuis 1880; l'*Intransigeant*, de Rochefort (depuis 1880), radicaux; — le *XIX*^e^ *Siècle*, de Sarcey et E. About, anticlérical.

Dans les départements, presque tous les quotidiens importants sont républicains : à Lyon, le *Progrès* et le *Lyon républicain* (depuis 1878); — à Marseille, le *Petit Provençal* (depuis 1866); le *Petit Méridional* (depuis 1876); — à Bordeaux, la *Gironde*, la *Petite Gironde* (depuis 1875); — à Lille, la *Dépêche*; — à Nantes, le *Phare de la Loire*, le *Populaire* (depuis 1874); — à Toulouse, la *Dépêche*; — à Dijon, le *Progrès de la Côte-d'Or*.

Les principales revues sont : la *Revue des Deux Mondes*, conservateur, le *Correspondant*, catholique, les *Etudes*, organe des Jésuites, la *Revue Bleue* (Revue politique et littéraire), républicain modéré. Pour la politique financière et économique, le *Journal des Economistes*, l'*Economiste français* (depuis 1873), tous deux de l'école économique libérale.

Les faits politiques sont résumés chaque année, de 1874 à 1905, dans : l'*Année politique* de A. Daniel (pseudonyme d'André Lebon), l'*Annual register*, anglais, et le *Europäischer Geschichtskalender*, allemand. Les documents politiques sont reproduits en plus grand détail dans Valframbert, *Répertoire politique*, annuel de 1876 à 1880, 5 vol.

Les principaux recueils de discours politiques sont : Gambetta, *Discours et plaidoyers politiques*, publ. par J. Reinach, 11 vol., 1881-85, J. Ferry, *Discours et opinions*, publ. par Robiquet, 7 vol., 1893-98.

TRAVAUX. — La principale histoire d'ensemble est G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, 4 vol., 1903-08 (républicain modéré, donne des fragments parfois instructifs de documents inédits, sur Mac-Mahon et Gambetta). — E. Zevort, *Histoire de la troisième République*, 4 vol., 1896-1901, ne donne qu'un résumé des débats politiques et des faits divers. — On trouvera un résumé sommaire commode dans l'*Histoire de France contemporaine de 1871 à 1913*, de la librairie Larousse (anonyme).

Sur les rapports avec le clergé, A. Debidour, *L'Eglise catholique et l'Etat sous la troisième République*, t. I, 1906.

Sur les finances, Léon Say, *Les finances de la France sous la troisième République*, 4 vol., 1898, 1901 (recueil de ses discours et de ses actes officiels); G. Michel, *Léon Say, sa vie, ses œuvres*, 1899; Mathieu Bodet, *Les finances françaises de 1870 à 1878*, 2 vol., 1882.

Sur la répartition géographique des partis, A. Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, 1913 (par une étude détaillée des votes dans les élections successives, montre la très grande stabilité des opinions dans le Nord-Ouest de la France).

Pour le chapitre premier, voir : les documents dans Valframbert, *Répertoire politique*, 1876 et 1877; des anecdotes et quelques détails confidentiels dans Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*; J. Simon, *Le soir de ma journée*, 1901; E. de Marcère, *Histoire de la République de 1876 à 1879*, 2 vol., 1908, œuvre de polémique conservatrice rédigée longtemps après les événements (l'auteur déclare s'être servi de notes qu'il ne cite pas); vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques 1871-77*, 1905 (orléaniste); E. Daudet, *Souvenirs de la présidence de Mac-Mahon*, 1888.

nement personnel. Le Président de la République suivrait-il cet exemple, ou se conduirait-il en chef d'État parlementaire?

SENTIMENTS DE MAC-MAHON.

Mac-Mahon, installé au pouvoir dès 1873, avant la création des Chambres, se sentait armé d'une autorité conférée à sa personne; l'Assemblée souveraine, en le chargeant de défendre la société, l'avait mis à un poste de combat. Il pouvait se croire engagé à maintenir en place le personnel conservateur et à continuer la politique de « défense sociale ». Il n'était pas disposé à tenir l'emploi d'arbitre entre les partis et à accepter indifféremment pour ministres les représentants de la majorité. Il continuait à prendre conseil de ses anciens conseillers conservateurs, et refusait de gouverner de concert avec un parti ennemi de l'ordre social. Il ne pouvait pas s'abstenir d'avoir une politique personnelle.

II. — L'ÉLECTION DU SÉNAT

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX.

IL fallait d'abord constituer les deux pouvoirs élus, le Sénat et la Chambre. On commença (16 janvier 1876) par faire l'élection des délégués des conseils municipaux qui devaient former presque tout le corps des électeurs sénatoriaux; ils avaient droit à une indemnité pour se rendre au chef-lieu du département où se faisait le vote : ce fut d'ordinaire le maire qui se fit élire délégué.

COMITÉS ÉLECTORAUX.

L'élection des 225 sénateurs des départements se fit sans organisation de partis. Seuls les conservateurs créèrent des comités, un *comité de l'Union conservatrice* (présidé par Changarnier) pour soutenir, « en dehors de tout esprit de parti, des candidats résolument conservateurs », un *comité national conservateur impérialiste.* Les groupes de l'Assemblée se bornèrent à publier dans les journaux des appels aux électeurs; il suffit ici d'en indiquer les formules.

PROGRAMMES DES PARTIS.

L'extrême droite se propose de restaurer « la famille chrétienne », fondement de l'État. — La droite demande la revision de la Constitution. Le centre droit déclare soutenir le gouvernement actuel conforme aux principes d'un « régime essentiellement représentatif ». — Le groupe de l'appel au peuple veut soutenir le gouvernement « loyalement, mais sans se laisser duper », et le combattre s'il continue à n'appuyer que les orléanistes. — Le centre gauche prend pour programme « la consolidation de la République, la formation d'une nouvelle majorité, la création d'un grand parti national constitutionnel. » — La gauche (par un discours de J. Simon) se déclare pour la paix et la liberté. — L'extrême gauche (par une lettre de Gambetta) invite à la guerre contre toute restauration monarchique

et à l'ajournement de la revision jusqu'à la fin du septennat : « les vrais conservateurs sont les défenseurs du régime actuel ».

MANIFESTE DU PRÉSIDENT.

Le ministère prit position par un manifeste de Mac-Mahon (13 janvier). Les formules de cet appel : « L'ordre et la paix » — la « politique conservatrice et vraiment libérale », — « l'application sincère des lois constitutionnelles », — « la défense de l'ordre social et le respect de la loi », — décourager « la propagation des doctrines antisociales et des programmes révolutionnaires » — parurent le résultat d'un compromis entre le conservatisme orléaniste de Buffet et le conservatisme républicain de Dufaure.

PROFESSIONS DE FOI DES CANDIDATS.

La plupart des candidats firent des professions de foi vagues ; ils se déclaraient pour la paix, pour le maintien de la Constitution et des pouvoirs du maréchal. Les royalistes se présentèrent surtout comme *conservateurs*, souvent sur la même liste que les impérialistes. L'élection se fit (30 janvier) dans un calme complet.

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION.

La majorité, formée par les délégués des petites communes rurales, fut favorable aux conservateurs. On n'élut guère que d'anciens membres de l'Assemblée, beaucoup pour des motifs personnels, par respect pour leur influence sociale, sans égard à leur nuance politique. Le Sénat servit à recueillir le haut personnel politique de tous les partis, ce qui adoucit pour les conservateurs l'amertume de la République et la leur fit trouver tolérable. Buffet ne fut pas élu : sa raideur l'avait rendu impopulaire.

RÉPARTITION DES ÉLUS.

Les journaux classèrent ainsi les élus par groupes : extrême gauche 7, gauche 33, centre gauche 52, constitutionnels 17, conservateurs 77, extrême droite 2, impérialistes 40. La répartition des élus par département montre une distribution régionale analogue à celle de l'Assemblée de 1849 : le Nord, l'Ouest, le Sud-ouest et la plus grande partie du Centre ont élu des conservateurs, l'Est, le Sud-est et Paris des républicains.

ÉQUILIBRE DES PARTIS DANS LE SÉNAT.

Avec les 75 sénateurs élus par l'Assemblée, la force totale des partis fut évaluée à 85 centre gauche, 50 gauche, 15 extrême gauche, 17 constitutionnels, 81 conservateurs, 13 extrême droite, 40 impérialistes. En défalquant les douteux, comptés à la fois des deux côtés, c'était un total de 149 républicains contre 151 conservateurs. Alors apparut l'importance décisive de la coalition du 9 décembre 1875, sans laquelle les conservateurs auraient disposé d'une forte majorité. Le journal orléaniste le *Français* écrivit : « Rien n'est sauvé, mais rien n'est perdu ».

III. — L'ÉLECTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

COMITÉS ÉLECTORAUX.

L'ÉLECTION de la Chambre fut préparée surtout par des comités locaux, dont l'histoire n'a pas été encore faite. Un *comité légitimiste*, un *comité d'Union électorale socialiste* et les deux comités créés pour l'élection du Sénat lancèrent des manifestes dont l'effet semble avoir été presque nul. Le public s'occupa davantage du manifeste de Gambetta à Marseille, qui soutint la tactique d'union entre tous les républicains suivie depuis 1873 :

DÉCLARATIONS DE GAMBETTA,

« On nous dit : Vous avez violé les principes..., fait trop de concessions. Mais on ne m'a pas dit ce que nous avions livré.... Nous avons livré l'ombre pour avoir la proie.... On va nous demander de faire la preuve que nous connaissons les affaires, que nous pouvons et savons gouverner. » Il demandait « une république vraiment française, c'est-à-dire une république ordonnée, recueillie, pacifique, libérale, ayant renoncé absolument au prosélytisme et au cosmopolitisme, comprenant très bien qu'ailleurs les peuples sont maîtres chez eux ».

DE NAQUET

Gambetta fut combattu, sans succès, au nom des principes radicaux, à Marseille, par Naquet qui lui reprocha d'être « dans l'ornière constitutionnelle » et de représenter l'élément républicain conservateur. Naquet proposait « d'abandonner le nom de Gambetta aux départements moins avancés » et de constituer « un groupe d'avant-garde du combat démocratique » avec ce programme : « Revision, Assemblée unique, séparation de l'Église et de l'État, — impôt progressif, rachat des mines et des chemins de fer, — divorce, égalité civile de la femme, éducation intégrale des deux sexes, — élection des juges, — nation armée ». C'était le programme de Gambetta en 1869, et ce devait être celui du futur parti radical. A Paris, l'ami de Gambetta, Spuller, fut combattu par le président du Conseil municipal, qui déclara passé le temps des concessions; la République ne devait être qu'un « instrument pour arriver à la solution de la question sociale » (c'était la formule des socialistes de 48).

LUTTE ÉLECTORALE.

La lutte électorale prit la forme de campagnes individuelles, menées par les anciens membres de l'Assemblée, les anciens candidats officiels de l'Empire, et les notables locaux des partis. La plupart des candidats firent des professions de foi sans programme précis. Les conservateurs parlèrent de défendre l'ordre social et la religion, les républicains d'organiser la République. Un organe modéré (*Revue politique*) résuma ainsi la politique du parti républicain : « Il s'agit de faire affirmer la République par la France et d'enlever le pouvoir à Buffet ». Beaucoup de républicains se décla-

rèrent pour le gouvernement de Mac-Mahon, ce qui fit croire au maréchal que son nom les avait fait élire.

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT.

Les conservateurs comptaient employer à leur profit l'influence des préfets et des maires sur les électeurs paysans, qu'ils avaient vue si grande sous l'Empire; car le ministère avait maintenu en place le personnel administratif du 24 mai et nommé des maires conservateurs. Pour entraver la propagande républicaine, les fonctionnaires se servirent de la nouvelle loi sur la presse, et Buffet ordonna aux préfets de n'accorder le permis de colportage que pour les imprimés inscrits sur un catalogue où ne seraient admis que « des écrits non contraires à l'ordre, à la morale, à la religion, à la paix publique, à la société ». Mais les préfets se plaignaient d'être laissés sans instructions par le ministère, et exercèrent peu de pression électorale, peut-être par crainte de se compromettre pour un gouvernement d'avenir incertain.

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION.

Le résultat surprit les conservateurs et les consterna. Dès le premier tour (20 février) il passa 310 républicains et seulement 110 conservateurs (dont 50 impérialistes). Gambetta fut élu dans les 4 villes où il se présentait. Buffet, candidat dans 3 circonscriptions, combattu comme l'incarnation autoritaire du régime de « l'ordre moral », ne fut élu dans aucune. Il donna aussitôt sa démission et refusa de se présenter ailleurs, craignant, dit-il, « de rendre mauvaise une circonscription conservatrice aujourd'hui ». (Il rentra bientôt dans la vie politique comme sénateur élu à vie.) Le monde monarchiste eut l'impression d'une défaite définitive. Le 3 p. 100 baissa de 67,85 à 65,75. Le pape déclara que « les élections renversaient la République libérale et conservatrice » pour établir « la République révolutionnaire ».

Après le second tour (5 mars), la Chambre fut composée de 340 républicains (extrême gauche 98, gauche 193), 153 conservateurs, (dont 75 impérialistes, 24 de l'extrême droite), 22 constitutionnels et une quinzaine d'indécis.

RÉPARTITION DES VOTES.

Les électeurs, allant au scrutin pour la première fois sous le régime nouveau et encore très peu organisés, n'avaient pas beaucoup voté : à peine les trois quarts des inscrits, plus de 25 p. 100 d'abstentions. Les élections suivantes devaient montrer que les abstentionistes étaient presque tous des électeurs à tendance conservatrice, plus timides dans les campagnes, plus indifférents dans les villes. Les républicains, plus hardis et plus passionnés, votaient presque tous, mais dans l'ensemble du corps électoral ils ne formaient peut-être encore qu'une minorité. Les conservateurs en 1877 ne se trompaient donc pas, comme on l'a cru, en pensant qu'ils

avaient pour eux la majorité du pays; leur erreur ne portait que sur le nombre des électeurs de leur opinion disposés à venir voter.

FORCES DES PARTIS.

Une forte portion des élus républicains (137) étaient d'anciens membres de l'Assemblée. Presque tout le personnel politique républicain avait donc trouvé place dans l'une ou l'autre des deux Chambres. Il y entrait beaucoup d'hommes nouveaux, surtout dans le groupe de la gauche; parmi eux (outre Grévy) allaient se recruter les futurs Présidents de la République, Carnot, Casimir Perier, Loubet, Fallières. Le groupe impérialiste, très faible avant 1876, devenait le plus important de la coalition conservatrice. Les pertes atteignaient les orléanistes et les légitimistes, réduits à 33 réélus et 78 membres nouveaux.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE.

La répartition géographique des partis marquait nettement la différence des opinions entre les régions de la France. L'Est et le Sud-est, sauf quelques circonscriptions isolées des montagnes du Jura et des Alpes, n'élisaient que des républicains. Le Nord-ouest élisait des royalistes, excepté dans les villes et les ports; le Sud-ouest, des impérialistes; le Nord, sauf quelques centres industriels, des conservateurs de nuance politique indécise. Le Centre était le plus disputé, dans beaucoup de circonscriptions les voix s'y partageaient presque également : le Limousin, l'Auvergne, la région industrielle de l'Allier et du Cher élisaient des républicains; les conservateurs dominaient dans les montagnes de la bordure du massif Central (Lot, Aveyron, Tarn, Gard, Lozère, Ardèche, Haute-Loire), pays de communications difficiles où les paysans, vivant isolés, étaient habitués à obéir à leurs curés. A Paris il ne passait que des républicains, sauf dans les 7e et 8e arrondissements (dans les autres quartiers de l'ouest, où les électeurs conservateurs étaient en majorité, beaucoup n'avaient pas voté). L'Algérie et les colonies n'élisaient que des républicains.

IV. — LE MINISTÈRE CENTRE GAUCHE

MAJORITÉ.

L'ÉLECTION mettait une Chambre républicaine en face d'un Président conservateur assisté d'un Sénat où la majorité restait encore indécise. Mais la majorité des gauches était si forte qu'il devenait impossible de gouverner avec un ministère centre droit.

DÉLIBÉRATION DES CHEFS DU PARTI CONSERVATEUR.

Après le premier tour, Mac-Mahon, « attristé et perplexe », prit l'avis de ses conseillers conservateurs réunis chez d'Harcourt. Les ministres royalistes, Buffet et de Meaux, l'engagèrent à former un ministère conservateur pour résister à la Chambre en s'appuyant

sur le Sénat. De Broglie remontra que ce serait compromettre les dernières ressources du parti, le maréchal et le Sénat. Il conseilla de prendre un ministère centre gauche pour laisser à la Chambre le temps de se discréditer par ses excès; quand la majorité aurait été affaiblie par le conflit avec le Président et le Sénat, il comptait reprendre le pouvoir. Mac-Mahon, docile à cet avis, se résigna à charger un homme du centre gauche de former un cabinet. Il s'adressa d'abord à Casimir Perier, mais, en exigeant le maintien en fonctions de tout le personnel administratif, il fut impossible de trouver un ministre de l'Intérieur.

FORMATION DU MINISTÈRE DUFAURE.

Mac-Mahon refusa de voir Gambetta, qui semblait désireux de se mettre en relations personnelles avec lui. Il appela Dufaure, déjà ministre de la Justice, qu'il estimait comme conservateur et catholique. Dufaure prit tout le cabinet dans le centre gauche, excepté les trois ministères que Mac-Mahon se réservait, la Guerre, la Marine, les Affaires étrangères (Cissey et Decazes restèrent en place). Lui-même garda la Justice, et prit le nouveau titre de président du Conseil créé par la Constitution, marquant ainsi que le Président de la République ne devait plus être regardé comme membre du cabinet (10 mars).

Les Chambres, réunies le 8 mars, se trouvèrent en présence d'un ministère pris, non dans l'ensemble de la majorité, mais uniquement dans son aile droite. La *République française*, organe de Gambetta, l'appela d'abord le « ministère de coteries » et le déclara « inacceptable », puis promit d'attendre ses actes. Cette transaction entre le Président et la Chambre s'exprima dans la déclaration du 14 mars; les ministres, acceptant la théorie de Mac-Mahon, se présentèrent comme ses agents.

DECLARATION.

« Choisis par le Président de la République pour exercer en son nom les pouvoirs que la Constitution lui confère, » « fidèles à l'esprit à la fois libéral et conservateur » des institutions —, ils proposaient à la république un programme de conservation sociale. « Elle a besoin plus que toute autre forme de gouvernement de s'appuyer sur les saintes lois de la religion, la morale et la famille, sur la propriété individuelle et respectée, sur le travail encouragé et honoré. » Mais ils affirmaient « la république sanctionnée par le suffrage universel, expression de la souveraineté nationale », et promettaient de la faire respecter par les fonctionnaires : « Nous ne saurions admettre que le gouvernement trouve des détracteurs parmi les agents qui ont mission de le servir. »

ÉLECTION DES PRÉSIDENTS

La Chambre avait élu président Grévy, de la gauche républicaine, par 414 voix, sans concurrent. Le Sénat avait élu président d'Audiffret-Pasquier, du centre droit, vice-président un catholique ardent (contre J. Simon). Les majorités des deux Assemblées appartenaient déjà aux deux partis opposés.

V. — FORMATION DES GROUPES DE GAUCHE

PROGRAMME DU CENTRE GAUCHE.

AVANT la formation du cabinet, le centre gauche, devançant les autres groupes, avait publié le procès-verbal de sa réunion (du 3 mars); il y déclarait ne pas vouloir se contenter d'un replâtrage, et exigeait un ministère nouveau où la gauche aurait sa part. Son programme comprenait avant tout l'épuration du personnel administratif, pour se débarrasser des préfets qui avaient soutenu les candidats impérialistes contre les républicains, l'élection des maires par les conseils municipaux, le droit exclusif de l'État à la collation des grades d'enseignement supérieur.

RÉUNION DES GAUCHES.

Les deux groupes de gauche et d'extrême gauche se réunirent à Versailles dans deux locaux différents (7 mars). Gambetta les décida à se joindre en une « réunion plénière » des députés et sénateurs de tous les groupes républicains, et leur proposa de se constituer en un parti unique; il montra « l'avantage de parler au nom d'une majorité qui n'est pas seulement celle des Assemblées, mais aussi celle de la nation », et mit en garde contre « le jeu alternatif entre le centre droit et le centre gauche », qu'on organisait pour « séparer les républicains de ceux qu'on appelle radicaux ». La réunion, composée de 300 membres de la majorité, déclara :

« L'appui de cette majorité ne sera acquis qu'à un cabinet homogène, résolu à administrer le pays dans un sens républicain, conformément à l'esprit de la Constitution et à la volonté de la nation. »

Dans une seconde réunion plénière après la formation du ministère (12 mars), Gambetta affirma que « la majorité ne pouvait rester muette et passive en face d'actes aussi graves et aussi incorrects ». « Je ne me plains pas des ministres qui entrent, mais..... de ceux qui ne sortent pas. » Mais l'ancienne rivalité entre les chefs républicains, assoupie pendant la lutte contre le gouvernement conservateur, était réveillée par l'espérance d'arriver au pouvoir. Les deux chefs de la gauche, Ferry et Grévy, se souciaient peu de se fondre dans une masse que Gambetta aurait dominée au moyen de sa puissance oratoire. Ferry, élu président de la gauche républicaine, fit publier une déclaration opposée au projet de fusion (15 mars) :

ÉCHEC DE LA FUSION ENTRE LES GAUCHES.

« Pour rester unis..... sans trompe-l'œil et sans réticences, le vrai moyen est de rester distincts.... La discipline, sans laquelle le système parlementaire n'est que hasard et anarchie, ne s'apprend et ne se consolide que dans des groupes séparés..... homogènes de composition.... Les sacrifices mutuels s'obtiennent plus aisément dans les délibérations par délégations que dans les assemblées plénières. »

La gauche s'étant formée en un groupe indépendant, Gambetta, après quelque temps d'attente, dut renoncer à son plan, et se décida a reconstituer son ancien groupe, l'*Union républicaine* (30 juin). Les dissidents, adversaires de la tactique de prudence, s'en détachèrent bientôt, et formèrent le petit groupe d'extrême gauche, fidèle à l'ancienne politique des radicaux, qui allait devenir le noyau d'un nouveau parti radical. Son manifeste, publié à la clôture de la session, ramena au premier plan de la lutte politique une question écartée depuis quelques années par les républicains.

L'UNION RÉPUBLICAINE.

L'EXTRÊME GAUCHE RÉPUBLICAINE.

« Le fait dominant de la situation, c'est l'effort fait par le cléricalisme pour s'imposer à la société moderne. » « Si le cléricalisme n'est pas assez fort pour vaincre la liberté, il l'est assez pour la tenir en échec. Il peut susciter à la république mille obstacles, entraver sa marche... parce qu'il sert à rapprocher dans une action commune les trois partis que nous combattons. Aux bonapartistes, aux orléanistes, aux légitimistes, il fournit contre la république un point de ralliement et un mot d'ordre. Il leur donne une cohésion... qui les empêche pour le moment de.... s'entre-détruire. Les républicains ont raison de dire : « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi.* »

DÉCLARATION CONTRE LE CLÉRICALISME.

Cette formule, lancée déjà sous l'Empire par Peyrat, ouvre la voie où le nouveau groupe radical entraînera tout le parti républicain. La République étant assurée, la lutte politique va porter, non plus sur les principes, mais sur le personnel ; il s'agira, non plus de la forme du gouvernement, mais de la conduite du gouvernement envers le clergé.

Pendant les vacances, la scission s'élargit par la polémique des radicaux contre la « politique des résultats ». Ils reprochèrent à Gambetta de sacrifier les principes radicaux qu'il a formulés sous l'Empire. Gambetta leur répondit (27 octobre) à Belleville, où ses électeurs l'avaient sommé de venir rendre compte de sa conduite *opportuniste*. (Le mot, employé dès 1869 dans un autre sens pendant le Concile du Vatican, venait d'entrer dans le vocabulaire politique.) Il s'agissait de l'amnistie de la Commune ; Gambetta expliqua pourquoi il l'avait repoussée, et définit la conduite opportuniste :

OPPOSITION RADICALE CONTRE GAMBETTA.

GAMBETTA JUSTIFIE « L'OPPORTUNISME ».

« Elle consiste à ne s'engager jusqu'au bout dans une question que lorsqu'on est sûr d'avoir la majorité du pays avec soi. Mais... quand le pays répugne à une mesure..., quelle que soit l'ardeur qui le pousse, je résiste. En présence de la recrudescence inouïe des passions réactionnaires..... jamais la prudence, l'union et la cohésion de toutes les masses du parti républicain n'ont été plus nécessaires. »

Ainsi, dans le parti républicain devenu la majorité, reparaît la division intérieure en quatre groupes, née vers la fin de l'Empire. La gauche ouverte de Picard est représentée par le centre gauche, grossi des orléanistes ralliés ; la gauche républicaine de Grévy et de Ferry, forte de 190 membres, est maintenant le groupe principal

DIVISION DES RÉPUBLICAINS EN GROUPES.

qui domine la majorité; Gambetta et les irréconciliables, devenus « opportunistes », forment l'*Union républicaine*; la nouvelle extrême gauche continue la politique des « intransigeants ». — Les quatre groupes vont à tour de rôle, jusqu'à la fin du siècle, prendre la tête du parti républicain et la direction du gouvernement.

VI. — LES CONFLITS AVEC LES GAUCHES

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL ADMINISTRATIF.

LE ministère Dufaure, issu d'une transaction, fut dès sa naissance partagé entre deux tendances. Son chef, Dufaure, d'accord avec Mac-Mahon, désirait éviter les changements de personnel. Il se sentait « dépaysé dans la Chambre » pleine d'hommes nouveaux, plus à l'aise au Sénat avec les survivants des assemblées antérieures (il était né en 1798). Le ministre de l'Intérieur, Ricard, tenait à satisfaire la majorité irritée contre les préfets conservateurs. Il changea (22 mars) les préfets de 26 départements (12 par déplacement, 5 par révocation, les autres par mise à la retraite ou en disponibilité). Il ordonna aux préfets de remplacer tous les maires pris hors des conseils municipaux. Par une circulaire publique (6 mai), il leur donna sur le colportage des instructions inverses de celles de Buffet.

INSTRUCTIONS AUX PRÉFETS.

« Le but de la loi est « d'accorder à tous les journaux la vente sur la voie publique.... » Les permissions de vente ne doivent donc être refusées ou retirées « que pour des motifs sérieux, et jamais le fait de vendre tel ou tel journal ne pourra servir de raison au refus... de ces permissions ».

Une autre circulaire (7 mai) visait les légitimistes et les impérialistes. Les préfets, « pour ruiner dans l'esprit des partis des espérances désormais factieuses », devaient se déclarer nettement.

« Vous êtes le représentant de la République dans votre département, vous êtes appelé à coopérer à une œuvre de conciliation et d'apaisement.... mais qui dans le domaine politique ne doit se prêter à aucune équivoque ni à aucune complaisance. »

OPPOSITION DU CABINET DU PRÉSIDENT.

Ricard étant mort le 11 mai, son successeur, de Marcère, continua sa politique. Mais, en dehors du ministère, Mac-Mahon gardait son cabinet, dirigé par d'Harcourt, et l'Élysée devenait un centre mondain, fréquenté même par les vieilles familles légitimistes en relations avec la famille du Président. Les préfets révoqués venaient s'y plaindre d'avoir été sacrifiés, et inquiétaient la conscience du maréchal, engagé d'honneur à soutenir son personnel. Decazes, resté aux Affaires étrangères, tenait à distance ses collègues du ministère. Ces conflits secrets paralysaient le gouvernement.

La Chambre essayait d'esquiver le conflit avec le Président de la République; mais elle ne pouvait éviter d'entrer en lutte avec le Sénat sur les mesures législatives qu'elle tenait à faire adopter. Elle manifesta clairement ses sentiments en invalidant 13 élus conservateurs pour cause de pression administrative ou d'ingérence du clergé. L'enquête sur l'élection de l'orateur catholique de Mun en Bretagne donna à la gauche l'occasion de dénoncer les procédés électoraux employés par les curés, la chaire, la confession, l'influence des femmes sur les maris. Ce fut le premier engagement contre « le cléricalisme ». *INVALIDATIONS A LA CHAMBRE.*

Par contre, la plus grande partie des gauches s'unit aux conservateurs pour ajourner, puis pour repousser l'amnistie des condamnés de la Commune (par 394 voix contre 42). Les groupes de gauche demandèrent du moins qu'on cessât les poursuites sur les faits d'insurrection. Dufaure répondit à leurs délégués qu'il se refusait à dessaisir les Conseils de guerre par une loi. La Chambre se borna à déclarer la prescription acquise pour les individus qui n'avaient pas été poursuivis. *REJET DE L'AMNISTIE.*

Avec le Sénat, le conflit s'engagea à la fois sur trois sortes de questions : le régime d'exception légué par l'Assemblée, les privilèges de la religion catholique, le vote du budget. *CONFLITS ENTRE LA CHAMBRE ET LE SÉNAT.*

Le ministère présenta un projet de loi qui abolissait la collation des grades par un jury mixte établie par la loi sur l'enseignement supérieur de 1875; la Chambre le vota par 357 voix contre 152 (8 juin); le Sénat, qui venait de manifester son opposition en élisant Buffet sénateur à vie, rejeta le projet sans discussion, par 144 voix contre 139 (18 juillet). De Broglie expliqua le sens du conflit. *COLLATION DES GRADES.*

« Dans une réunion électorale, M. Gambetta a dit : Je ferai abroger cette loi... Le parti avancé approche du pouvoir par les voies légales. Il se croit très près d'y monter.... Il essaie d'apprivoiser les intérêts matériels. Ceux-là, on les ménagera, mais on livrera à ceux qui s'impatientent les intérêts religieux. » Puis il définit le rôle du Sénat. « Je crois qu'il a été institué précisément pour empêcher qu'à propos d'un renouvellement électoral qui peut être passager, amenant dans la Chambre populaire une majorité qui peut être... l'expression d'une opinion accidentelle..., on bouleverse les lois existantes. » *DÉCLARATION DE BROGLIE.*

Ainsi le vote de la majorité de la Chambre, où les républicains voyaient l'expression de la volonté du peuple, les conservateurs le traitaient d'opinion passagère, et invitaient le Sénat à l'annuler.

Le ministère présenta un projet de loi municipale qui rendait le droit d'élire le maire au conseil municipal dans toutes les communes rurales; mais, pour ménager Mac-Mahon, il laissait au gouvernement le choix du maire parmi les conseillers municipaux dans les chefs-lieux de canton. La commission de la Chambre trouva trop *LOI SUR LA NOMINATION DES MAIRES.*

faible la part accordée à l'élection. Le maréchal dit aux ministres « qu'ils n'avaient pas de majorité, qu'il en fallait chercher une, mais qu'il n'irait pas plus loin à gauche; s'ils ne pouvaient pas en former une, il chercherait ailleurs; si on ne s'accordait pas, il en viendrait à la dissolution, et cette fois personne ne serait autorisé à se servir de son nom ». Cette scène fut connue par un article du *Times*. La commission, avertie officieusement, accepta le projet par 9 voix contre 2. A la Chambre, Gambetta prit parti contre la commission; mais Ferry, au nom de la gauche, se déclara pour « la politique des résultats » contre l'école de ceux qui rêvent « qu'il nous suffit de légiférer ici comme si nous étions une assemblée unique ». Au vote sur l'amendement de l'extrême gauche, Gambetta se fit porter absent comme « retenu à la commission du budget » : innovation qui allait fournir un précédent aux députés désireux de se dispenser de voter sans paraître s'abstenir.

DÉCLARATION DE MAC-MAHON.

LE BUDGET.

La principale source de conflits fut le budget. Le ministre des Finances, Léon Say, proposait un budget en équilibre avec 2 737 millions de dépenses, dont 1 200 représentaient le service des dettes laissées par le passé (Dette ou dotations), 717 les charges militaires (guerre 531, marine 186), 252 les frais de levée et de régie. Il restait moins de 600 millions pour les dépenses normales du pays. C'était un budget conservateur, qui maintenait tous les impôts indirects créés par l'Assemblée, et ne demandait aux contributions directes guère plus d'un cinquième du total (579 millions).

GAMBETTA PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU BUDGET.

La commission du budget, où les gauches avaient une forte majorité, élut président Gambetta. Il dit au nom des républicains :

« Nous avons voulu entrer dans la commission, pour nous mettre face à face avec les réalités, étudier de plus près les détails de notre régime financier, sans illusion et sans précipitation. »

Le parti républicain voulait prouver en s'occupant d'affaires pratiques qu'il devenait capable de gouverner.

Gambetta attaqua le régime fiscal de l'Assemblée.

« Le système financier de 1791 n'est plus en rapport avec les nécessités et les ressources de notre nouvel état social. Les événements de 1870 en ont fait ressortir l'insuffisance, aggravée encore par la politique financière de l'Assemblée nationale qui, obligée de faire argent de tout et de courir au plus pressé, a bouleversé toutes les proportions raisonnables entre le chiffre des contributions directes et celui des contributions indirectes. »

SON PROGRAMME FISCAL.

Il proposait un impôt *proportionnel* sur le revenu, « en ménageant toutes les transitions ». On transformerait les contributions directes en un impôt unique sur le revenu, réparti suivant le modèle anglais en 5 cédules, 1° foncière, 2° immeubles bâtis, 3° industrie

et commerce, 4° valeurs mobilières, 5° personnelle et d'habitation; le revenu serait établi sur une déclaration contrôlée par des commissions; les plus-values serviraient à abolir peu à peu les contributions indirectes. C'était retourner au projet des ministres républicains de 1848, au nom du « principe de la proportionnalité de l'impôt à la fortune de chaque contribuable, un des fondements sur lesquels repose la société française ».

LA CHAMBRE REPOUSSE LA RÉFORME FISCALE.

Mais cette manifestation resta sans effet. La commission n'osa pas entreprendre une réforme dont on ne pouvait évaluer les résultats. Le rapporteur expliqua qu'on avait obtenu en 1875 l'équilibre du budget et que « la totalité des ressources actuelles » était nécessaire pour le maintenir. La Chambre vota le budget des recettes en se bornant à supprimer quelques crédits accordés au clergé, pour les aumôniers de l'armée et de la flotte, les bourses dans les grands séminaires, les chanoines de Saint-Denis.

DISCUSSION SUR LE POUVOIR FINANCIER DU SÉNAT.

Ce budget, le premier voté sous le régime des deux Assemblées, provoqua un conflit décisif pour l'avenir. Il s'agissait d'établir un précédent qui fixât le pouvoir financier du Sénat. La Constitution attribuait au Sénat la confection des lois, « concurremment avec la Chambre », sans rien préciser quant à la façon de voter le budget; elle disait seulement que « les lois de finances doivent être en premier lieu présentées à la Chambre, et votées par elle ». L'Assemblée, en rejetant un amendement qui supprimait ces derniers mots, avait paru reconnaître à la Chambre un droit de vote indépendant. Le Sénat décida de rétablir tous les crédits « demandés d'abord par le gouvernement, réduits ou supprimés par la Chambre ». Le rapporteur Pouyer-Quertier, ancien ministre des Finances de Thiers, expliqua que le Sénat n'avait pas à « soulever de discussions théoriques sur la nature et l'étendue de ses pouvoirs ». En votant les crédits demandés par le ministère, il se bornait à « assurer le maintien des lois existantes ou la marche des services publics », conduite « conforme à l'esprit de la Constitution, au texte de la loi, à toutes les traditions parlementaires de notre pays ».

VII. — L'EXPÉRIENCE DU MINISTÈRE JULES SIMON

CONFLIT DU MINISTÈRE AVEC LA CHAMBRE.

AVANT que ce conflit fût réglé, la Chambre entra en lutte avec le ministère sur une question de religion. Aux funérailles du musicien Félicien David, le ministère de la Guerre refusa d'envoyer des soldats rendre les honneurs militaires prescrits pour les membres de la Légion d'honneur, en alléguant que la troupe ne devait pas

figurer dans un enterrement civil (23 novembre). La Chambre manifesta son mécontentement en votant, par 357 voix contre 31, un ordre du jour de forme impérative : « convaincue que, dans l'application des décrets relatifs aux honneurs funèbres, le gouvernement saura faire respecter les deux principes de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens sans aucune distinction » (2 décembre).

CHUTE DE DUFAURE.

Dufaure donna sa démission. Son ministère n'avait pas duré neuf mois.

DÉCLARATIONS DES GROUPES RÉPUBLICAINS.

Le centre gauche réclama aussitôt un cabinet « résolu à mettre le personnel administratif et judiciaire en harmonie avec l'esprit de la majorité » (3 décembre). A la gauche Ferry déclara qu'il fallait faire comprendre à Mac-Mahon qu'il sortait de son rôle, « en opposant au cabinet constitutionnel et responsable l'action occulte d'un cabinet marron... qui perpétuait... les hommes et les tendances du 24 mai ». Il lui reprochait « d'éplucher avec des collaborateurs inconnus les nominations » faites par les ministres.

La délégation des deux groupes de gauche déclara à l'unanimité :

« L'accord est complet entre les trois groupes sur l'appréciation des causes de la crise actuelle; en conséquence, la majorité donnera son concours à un cabinet vraiment parlementaire, et résolu à faire cesser la contradiction qui persiste entre l'esprit de la majorité du 20 février et l'attitude d'un grand nombre de fonctionnaires. »

NÉGOCIATIONS POUR LA FORMATION D'UN CABINET.

Les républicains s'accordaient à faire porter le conflit sur le choix du personnel. Mac-Mahon, de son côté, tenait surtout au maintien des personnes. Il appela d'abord les présidents du Sénat et de la Chambre, créant ainsi le précédent d'où est sorti l'usage de consulter les présidents avant toute constitution de ministère. Tous deux refusèrent de former un cabinet. Il essaya de conserver Dufaure, en acceptant à l'Intérieur Jules Simon, de la gauche. Mais Dufaure se sentait atteint personnellement par le vote de la Chambre : il refusa. Après quelques jours de négociations vaines, Mac-Mahon réunit un soir le Conseil (9 décembre) et lui exposa son sentiment :

DÉCLARATION DE MAC-MAHON.

« Je n'ai pas ambitionné le pouvoir, mais je le détiens en vertu de la décision d'une assemblée souveraine, et suis décidé à le conserver, parce que j'ai le sentiment des graves conséquences qu'entraînerait ma retraite : la revision de la Constitution... presque sûrement la suppression du Sénat.... Ce serait la Convention. » Puis, examinant les conditions posées par les chefs de la majorité, il rejetait le remplacement du général ministre de la Guerre : « C'est moi qui suis responsable de la réorganisation de nos forces militaires », et il invoquait l'article qui lui donnait le droit de nommer à tous les emplois de l'armée. Il acceptait d'enlever la Justice à Dufaure en le gardant comme ministre sans portefeuille, mais Dufaure refusait. Il consentait à accepter J. Simon « des mains de Dufaure »; mais son passé, sa participation à « l'insurrection du 4 septembre » l'inquiétaient. Il mettait pour conditions de repousser « les doctrines de Gambetta sur l'omnipotence de la Chambre, de

reconnaître l'indépendance du Président dans les limites tracées par la Constitution, de promettre de ne pas faire aux fonctionnaires de procès de tendance, et de ne frapper que ceux qui auront manqué à leurs devoirs professionnels ou au respect dû à la Constitution ». Il repoussait Duclerc, bien que « sympathique » et « influent », parce que Gambetta lui avait envoyé une liste où il figurait, et qu'il ne voulait pas prendre « un ministre des mains de Gambetta ». Si la Chambre repousse cette marque de conciliation, c'est que « la gauche a voulu faire un cabinet sans moi, peut-être contre moi » : elle a « oublié qu'il existe trois pouvoirs dans l'Etat, et qu'ils ne peuvent vivre que par des concessions réciproques.... Il ne me reste qu'à faire le pays juge entre le parlement et moi. »

Cette note, rédigée par le secrétaire de la Présidence, montre que Mac-Mahon se regardait comme un chef d'État souverain, tenant ses pouvoirs d'une Assemblée supérieure à la Chambre ; il croyait faire une concession en acceptant même un seul ministre de la majorité.

MINISTÈRE JULES SIMON.

L'entourage du maréchal essaya de diviser les gauches en appelant au pouvoir un républicain, adversaire de Gambetta. Un catholique de la droite, camarade de collège de Jules Simon, fut chargé de lui porter l'offre d'un ministère. Jules Simon se montra très touché, mais répondit qu'il ne voulait pas entrer dans un cabinet que la Chambre n'accepterait pas, et, en compensation de ce que les ministres conservateurs restaient à la Guerre et aux Affaires étrangères, il réclama la présidence du Conseil et le choix du ministre de la Justice. Mac-Mahon céda, sur le conseil du duc de Broglie.

Le ministère Jules Simon (11 décembre) apparut au public comme une victoire de la gauche : pour la première fois elle imposait un de ses membres comme chef du gouvernement. Mais c'était un ministère en équilibre instable, menacé à la fois par la défiance de Mac-Mahon, qui lui avait imposé pour condition de ne pas céder aux réclamations des gauches, et par l'opposition de Gambetta, qui voulait l'obliger à prendre parti nettement, pour le compromettre.

DÉCLARATION AUX CHAMBRES.

L'équivoque se manifesta aussitôt dans la déclaration, calculée pour satisfaire à la fois les deux Assemblées. « Je suis, vous le savez, profondément républicain et profondément conservateur » (J. Simon prononçait sa formule en accentuant à la Chambre le mot *républicain*, au Sénat le mot *conservateur*), « dévoué... aux principes de la liberté de conscience » (c'était pour les républicains), « animé pour la religion d'un respect sincère » (c'était pour les catholiques). « Le cabinet... est et veut rester un cabinet parlementaire » (c'était pour la gauche). « Nous n'avons qu'à suivre l'exemple... donné par le premier magistrat de la République » (c'était pour Mac-Mahon).

VIII. — LE RÈGLEMENT DU POUVOIR FINANCIER DU SÉNAT

THÉORIE DE GAMBETTA.

Le conflit sur le vote du budget n'était pas réglé. La commission de la Chambre proposa de repousser les crédits rétablis par le Sénat. Gambetta invoqua le principe suivi depuis 1795 :

La Chambre des députés possède seule l'initiative en matière de lois d'impôts et la Chambre haute n'a qu'un droit de contrôle. « La Constitution dit que les lois de finances doivent être en premier lieu votées par la Chambre; un projet non voté par la Chambre est donc nul, et le Sénat, puisqu'il n'a pas l'initiative, ne peut pas voter sur un projet qui n'existe pas. » Le Sénat a déjà le droit de dissolution, on ne peut lui donner aussi un droit égal à la Chambre en finances.

THÉORIE DE J. SIMON.

Jules Simon combattit Gambetta. Il déclara la Constitution très claire ; elle donne au Sénat l'initiative. Les lois de finances doivent lui être présentées *en second lieu.* « On vote d'abord la loi dans la Chambre, on la vote ensuite... dans le Sénat. La Chambre vote, le Sénat vote. La Constitution ne fait pas de différence. » Il concluait qu'à moins de proposer de réviser la Constitution et d'ouvrir une crise, la Chambre devait voter sur les crédits proposés par le Sénat. Gambetta répliqua que cette procédure mènerait à un conflit perpétuel et sans issue ; il compara le discours de J. Simon à la fameuse discussion du *Mariage de Figaro.*

Dans le texte de l'article : *et votées*, « comme dans Beaumarchais, il y a la copulative.... Les deux opérations, présentation et vote, sont liées.... Il faut que vous ayez donné à un projet ministériel la sanction législative.... Si elle a été rejetée, il n'est pas voté, il n'ira pas au Sénat. »

PORTÉE DE CE DÉSACCORD.

Le désaccord portait sur le double sens du mot « vote » ; Gambetta l'interprétait au sens strict : « adopté par un vote », J. Simon au sens large : « soumis au vote ». Les deux interprétations aboutissaient à deux systèmes opposés, qui tous deux se heurtaient à une grave objection. Celui de Gambetta mettait toute l'administration à la merci de la Chambre qui, par des refus de crédit, aurait pu indirectement supprimer toutes les fonctions ; celui de J. Simon obligeait le budget à faire la navette entre les deux Chambres, indéfiniment, si chacune maintenait son vote. Le désir d'éviter un conflit

SOLUTION DU CONFLIT.

l'emporta. La Chambre, par 358 voix contre 136, vota une partie des crédits rétablis par le Sénat et rejeta les autres. Le Sénat, satisfait d'avoir obtenu un vote, accepta à l'unanimité le budget revenu de la Chambre. Le rapporteur prit acte de cette victoire.

VICTOIRE DU SÉNAT.

« La Chambre a reconnu que c'était dépasser les droits qui appartiennent à une Assemblée en matière budgétaire, ou tout au moins en faire un dangereux usage, que de porter atteinte, par voie de dispositions financières, à des

lois existantes, et elle n'a différé sur ce principe avec nous que dans l'application qu'elle en a faite. »

PORTÉE DE CE PRÉCÉDENT.

Ce précédent a fixé définitivement le pouvoir du Sénat. Il ne doit discuter le budget qu'après la Chambre, mais il a exactement le même droit qu'elle : il peut accepter ou rejeter chaque article. Un crédit n'étant acquis que s'il a été accepté successivement par les deux Assemblées, la Chambre garde le droit de rejeter indéfiniment les crédits que le Sénat a rétablis. Comme la Chambre n'a pas le dernier mot, le budget ne peut aboutir que par un compromis. Mais, comme le budget n'est guère en fait qu'un ensemble de mesures proposé par le ministère et ratifié par les Chambres, le compromis est préparé déjà par les discussions entre le ministère et la commission du budget. Le Sénat a pris l'habitude d'user de son pouvoir dans un sens gouvernemental et conservateur : il rétablit les crédits proposés par le ministère, et empêche la Chambre de supprimer des institutions par voie budgétaire.

USAGE DU POUVOIR DU SÉNAT.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF.

Pour compenser le succès du Sénat, Jules Simon donna à la Chambre une légère satisfaction par deux mouvements administratifs qui firent disparaître (5 janvier 1877) 8 préfets révoqués, et (21 février) 51 sous-préfets, la plupart impérialistes.

MANIFESTATION D'ACCORD.

Les présidents des trois groupes de gauche, à l'ouverture de la session de 1877, publièrent chacun un appel pour affirmer leur accord. L'Union républicaine disait : « Nous nous sommes attachés à pratiquer l'entente et l'union, non seulement entre nous, mais avec les autres groupes républicains. La majorité de 350 membres républicains s'est toujours retrouvée dans les circonstances graves. » — La Gauche républicaine disait : « Il semblait que l'union des gauches était sérieusement compromise.... L'apaisement s'est fait. » — « Nous donnerons, disait le centre gauche, notre concours fidèle à nos amis des gauches qui, dans la même pensée d'union... ne nous demanderont pas de sacrifices impossibles. » Mais le conflit latent entre J. Simon et Gambetta mettait la division entre les groupes. Pour l'élection de la commission du budget de 1877, les modérés proposèrent de dresser une liste républicaine unique, liste où ils auraient eu la majorité, de façon à enlever à Gambetta la présidence. L'Union républicaine refusa, et fit passer 16 de ses membres à la commission (de 33); Gambetta fut réélu par 29 voix; ce fut un échec pour Jules Simon.

DIVISION ENTRE LES GROUPES.

Le Sénat, où la majorité avait définitivement passé à la droite, n'accepta plus pour sénateurs à vie que des conservateurs. Il adopta l'usage d'élire à tour de rôle le candidat présenté par l'un des trois partis, orléaniste, légitimiste, impérialiste.

CHAPITRE II[1]

LE CONFLIT ENTRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LE PARTI RÉPUBLICAIN

I. LA RUPTURE ENTRE MAC-MAHON ET LE MINISTÈRE RÉPUBLICAIN. — II. LE MINISTÈRE CONSERVATEUR DU 16 MAI. — III. LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE ET LES THÉORIES EN CONFLIT. — IV. LA PRESSION MINISTÉRIELLE. — V. LA CAMPAGNE ÉLECTORALE. — VI. LA RÉSISTANCE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

I. — LA RUPTURE ENTRE MAC-MAHON ET LE MINISTÈRE RÉPUBLICAIN

ACTION PERSONNELLE DE MAC-MAHON.

MAC-MAHON conservait son entourage, que J. Simon appelait un « Conseil des ministres occulte ». Avant de signer les décrets apportés par les ministres, il demandait le temps de les lire en promettant de les renvoyer le soir, et les soumettait à ses conseillers. Il n'avait accepté un président du Conseil républicain qu'à titre d'essai provisoire, avec l'arrière-pensée de disloquer la majorité. L'expérience n'ayant pas réussi, il résolut d'y mettre fin. Son dessein fut rendu public par un article de la *Défense*, l'organe de l'évêque Dupanloup, conseiller du maréchal en matière de religion. « Nous ne mettons pas en doute la clairvoyance du maréchal, y était-il dit. Nous savons qu'il attend le jour et l'heure convenue pour déclarer l'expérience terminée » (3 mars).

POLITIQUE DE SES CONSEILLERS.

Les conseillers de Mac-Mahon calculaient qu'à la fin de l'automne (novembre et décembre) auraient lieu les élections des conseillers généraux et des conseils municipaux qui auraient à élire en 1880 le tiers sortant du Sénat; ils ne voulaient pas qu'elles se fissent sous un ministère républicain.

1. Voir la bibliographie en tête du livre I. Les sources sont les mêmes que pour le chap. I. Les citations de textes sur le conflit sont prises dans Valframbert, *Répertoire politique*.

La crise fut hâtée par un conflit avec le clergé. Le pape venait de protester contre une loi votée en Italie; il engagea les évêques à « exciter leurs fidèles à agir près de leurs gouvernements selon les lois de leurs pays, pour obtenir que l'on donnât un regard à la situation du chef de l'Église catholique et qu'on pourvût efficacement à écarter les obstacles à sa pleine et réelle indépendance ». C'était à mots couverts demander le rétablissement du pouvoir temporel. Les évêques français firent signer une pétition adressée aux Chambres, leur demandant « d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour faire respecter l'indépendance du Saint-Père, sauvegarder son administration et assurer aux catholiques de France l'indispensable jouissance d'une liberté plus chère que toutes les autres, celle de leur conscience et de leur foi ». Les républicains reprochèrent aux catholiques de pousser la France à faire la guerre à l'Italie.

PROTESTATION DU PAPE.

PÉTITION DES ÉVÊQUES.

Cette campagne inquiétait le gouvernement italien et risquait de le rapprocher de l'Allemagne. Le ministère, obligé de prendre parti, interdit de tenir à Paris publiquement un « congrès des associations catholiques de France », et l'obligea à prendre la forme d'une « réunion de catholiques dans une maison particulière » (3 avril). Puis une circulaire aux préfets interdit de colporter la pétition, « dont les termes sont offensants pour les pouvoirs publics d'un pays voisin et ami ». L'évêque de Nevers publia une lettre au Président de la République qui l'engageait « à rompre avec la Révolution », et par une circulaire aux maires de son diocèse les invita à prendre part à l'agitation. Le ministre lui écrivit une lettre de blâme pour avoir excédé les limites de son pouvoir, et la commission du budget proposa de supprimer son traitement.

MESURES DU GOUVERNEMENT CONTRE L'AGITATION DES ÉVÊQUES.

Dès la rentrée des vacances de Pâques, une interpellation, signée des présidents des trois groupes de gauche, demanda au ministère de « faire savoir les mesures prises... pour réprimer les menées ultramontaines dont la recrudescence inquiète le pays ». La discussion dura deux jours (3-4 mai). Jules Simon, attentif à ne pas blesser Mac-Mahon, essaya d'atténuer la portée de la campagne en la réduisant à des « manifestations isolées et impuissantes et d'une infime minorité ». Mais sur la captivité du pape à Rome il eut une phrase qui irrita les catholiques.

INTERPELLATION DES GAUCHES.

RÉPONSE DE J. SIMON.

« Le pape est libre. Quand on dit que le pape est prisonnier au Vatican, on dit une chose qui n'est pas vraie. Il est peut-être prisonnier volontaire, mais il est libre de sa personne, sa volonté, ses décisions. »

Le soir, Mac-Mahon fit appeler J. Simon, et le félicita de son discours, en ajoutant : « Je ne vous reproche qu'une chose, c'est de

trop écouter ces gens. Nous pouvons nous passer d'eux. Nous gouvernerons ensemble. »

INTERVENTION DE GAMBETTA.

Gambetta chercha au contraire à mettre à découvert les conseillers de Mac-Mahon.

« Autrefois une foi religieuse ardente... était au fond de ces querelles, tandis qu'aujourd'hui il n'y a qu'un calcul politique... une coalition de convoitises dynastiques. Les hommes politiques qui s'étaient donné à eux-mêmes... le nom de *gouvernement de combat* sont les mêmes qui..., à la tête de cette agitation, signent des pétitions.... Ils appartiennent à la haute Assemblée, ils s'y sont réfugiés comme dans une citadelle. » Les catholiques veulent mettre l'Etat en tutelle, ébranler le Concordat. « Vous sentez qu'il y a quelque chose qui, à l'égal de l'ancien régime, répugne à ce pays, aux paysans de France, c'est la domination du cléricalisme. » Et il conclut : « Je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant... ce que disait mon ami Peyrat : *Le cléricalisme, voilà l'ennemi* ! »

« LE CLÉRICALISME, VOILA L'ENNEMI! »

La formule des radicaux de l'Empire, lancée par Gambetta, devenait le cri de guerre du parti républicain.

L'ARTICLE DE LA « DÉFENSE ».

Pour obliger Jules Simon à prendre parti, un radical vint lire à la tribune un article de la *Défense*, organe de Dupanloup, où le premier ministre était traité comme un serviteur infidèle.

« M. J. Simon a été mis en demeure par le gouvernement du maréchal de donner solennellement au clergé et aux catholiques toutes les garanties désirables de protection et de sécurité, de proclamer hautement sa détermination de mettre fin aux violences radicales et de réprimer énergiquement cette guerre de presse.... Si au dernier moment M. J. Simon recule, s'il altère en quoi que ce soit la pensée du gouvernement qu'il représente, nous savons bien les moyens de l'obliger à venir enfin à la politique de protection religieuse et sociale à laquelle il a fait défaut jusqu'ici. »

J. Simon, à la tribune, jouant la surprise indignée, froissa dans sa main le journal qu'il feignit d'avoir ignoré, et repoussa comme une insulte à son honneur le reproche d'avoir parlé pour « obéir à un ordre donné ». La Chambre vota (par 304 voix contre 113) un ordre du jour impératif proposé par les présidents des trois groupes.

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR ANTICLÉRICAL.

« Considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des lois de l'Etat, *invite* le gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose. »

Cette déclaration de guerre du parti républicain au parti catholique rompait l'équilibre où Jules Simon travaillait à se maintenir, en le forçant à prendre position plus à gauche que le maréchal ne pouvait le supporter. Il demanda en vain une formule de confiance dans le ministère, Gambetta refusa. J. Simon, résigné, déclara que le gouvernement acceptait l'ordre du jour. « Il ne l'accepte pas, il l'avale », dit l'impérialiste P. de Cassagnac.

IMPRESSION DU VOTE SUR MAC-MAHON.

Mac-Mahon avait compté sur J. Simon pour détacher la gauche et former avec le centre droit une majorité des centres; il fut irrité de voir se former contre sa politique une majorité de gauche, et décida de rompre avec le ministère. Mais de Broglie l'engagea à ne pas faire éclater le conflit sur la question religieuse, et à attendre que le désaccord inévitable entre le ministère et la majorité lui permît d'intervenir sans violer les usages parlementaires. Il ne s'agissait que d'un délai : les conservateurs voulaient avoir le gouvernement avant l'élection des conseils municipaux.

DÉSACCORD SUR LA LOI MUNICIPALE.

Le ministère était en désaccord avec la Chambre à propos de deux projets de lois, destinés à remplacer les régimes provisoires établis en 1874-75 par les ministères conservateurs. Le projet de loi municipale rendait au conseil municipal l'élection du maire et lui donnait la faculté d'admettre le public à ses séances. La commission, d'accord avec le gouvernement, en avait ajourné la discussion. La Chambre vota en première lecture un amendement qui rendait obligatoire la publicité des séances (12 mai).

DÉSACCORD SUR LA LOI SUR LA PRESSE.

La Chambre demandait l'abrogation de la loi sur la presse votée en 1875 à la demande de Buffet. J. Simon, n'osant pas dire ouvertement que le maréchal s'y opposait, fit allusion aux « motifs qui empêchent le président du Conseil de dire publiquement à la tribune ce qu'il a dit à la commission..., ce que tout le monde sait ». Malgré J. Simon, le renvoi à la commission fut rejeté, et l'abrogation des peines pour délits de presse votée en deuxième lecture, par 377 voix contre 55 (15 mai).

LETTRE DE MAC-MAHON A JULES SIMON.

Mac-Mahon connut la séance de la Chambre le jour même par le télégraphe, et jugea le moment venu de se débarrasser du ministère. Dans la soirée il envoya chercher le duc de Broglie, qui arriva vers minuit et eut avec lui un entretien de plusieurs heures. L'histoire de cette décision, obscurcie par des récits contradictoires, ne fut connue que plus tard. Le lendemain matin fut déposée chez Jules Simon une lettre de la main du maréchal (visiblement copiée, sans rature, portant en surcharge trois mots omis). Mac-Mahon y parlait comme s'il venait de lire le compte rendu dans l'*Officiel*, et cette fiction dissimulait l'entretien de la nuit. Il se déclarait surpris que J. Simon n'eût pas « fait valoir à la tribune toutes les graves raisons » contre l'abrogation que dans le Conseil du matin même il s'était chargé de combattre. « Déjà on avait pu s'étonner qu'il eût laissé discuter toute une loi municipale » sans prendre part à la discussion. « Cette attitude du chef du cabinet fait se demander s'il a conservé sur la Chambre l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues. Une explication à cet égard est indispensable, car,

si je ne suis pas responsable, comme vous, envers le Parlement, j'ai une responsabilité envers la France, dont aujourd'hui plus que jamais je dois me préoccuper. »

C'était la théorie invoquée en 1849 par Louis-Napoléon quand il avait remplacé le ministère parlementaire par le gouvernement personnel, et exprimée par la même formule, « la responsabilité envers la France ». Le Président de la République, expulsant les ministres effectivement responsables devant les Chambres, se déclarait responsable devant le pays, et reprenait le gouvernement.

DÉMISSION DE J. SIMON.

J. Simon trouva le matin cette lettre sur sa table et, croyant à un malentendu, alla chez le maréchal. Mac-Mahon lui dit qu'il acceptait sa démission, et déclara qu'il « aimait mieux être renversé que de rester sous les ordres de Gambetta ». J. Simon, jugeant toute discussion inutile en présence d'un acte politique délibéré d'avance, remit à Mac-Mahon sa lettre de démission. Le ministère démissionna dans la journée. Les républicains protestèrent aussitôt contre cet acte de pouvoir personnel du Président de la République. Une réunion plénière des gauches, tenue à Paris le soir, adopta un ordre du jour présenté par Gambetta.

PROTESTATION DES GAUCHES.

« Vous savez, dit-il, par quel acte singulier, et en dehors de toutes les traditions du régime parlementaire, le Président de la République a frappé d'interdit tout un ministère qui n'avait été mis en minorité dans aucune des deux Chambres.... Il y a dans la lettre présidentielle l'affirmation d'une responsabilité propre, l'affectation d'un pouvoir personnel. Vous y répondrez par l'affirmation de l'autorité du pays dont vous êtes les représentants. » L'ordre du jour devait exprimer trois idées : « 1° rétablir les principes du gouvernement parlementaire sur la base de la responsabilité ministérielle ; 2° rappeler que la politique républicaine est la garantie de l'ordre et de la prospérité intérieure ; 3° résistance à la politique de hasard qui... pourrait lancer la France... dans des aventures dynastiques et guerrières ».

INTERPELLATION.

La Chambre décida (17 mai) de discuter aussitôt l'interpellation de la gauche. Gambetta protesta contre la prétention, « suggérée par des conseillers bien connus », que le Président eût une responsabilité au-dessus de celle du Parlement ; la Chambre, par 347 voix contre 149, vota un ordre du jour qui précisait les termes du conflit :

« Considérant qu'il importe dans la crise actuelle, et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire, s'exerçant par la responsabilité ministérielle, est la première condition du gouvernement du pays par le pays que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir, déclare que la confiance de la majorité ne saurait être acquise qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix au dehors. »

Le parti républicain défendait à la fois la République, le régime parlementaire et la paix.

II. — LE MINISTÈRE CONSERVATEUR DU 16 MAI

MINISTÈRE DU 16 MAI.

LE duc de Broglie forma dès le 17 un ministère de droite. Il y entra, outre les deux ministres conservateurs (Guerre et Affaires étrangères) du précédent cabinet, 1 légitimiste, 2 impérialistes, 3 orléanistes et un amiral (nommé plus tard). C'était à peu près le même personnel qu'au 24 mai 1873. Pour rassurer l'opinion sur le danger d'un conflit avec l'Italie, le gouvernement, par une note de l'*Agence Havas*, exprima sa « volonté de maintenir la politique de paix avec toutes les Puissances et de réprimer avec la plus grande fermeté les démonstrations ultramontaines qui pourraient se produire ».

MESSAGE DE MAC-MAHON.

Le ministère, dès le 18 mai, prit position par un message du Président de la République.

« J'ai dû me séparer du ministère... et en former un nouveau. » Voici les motifs qui « m'ont amené à prendre cette décision ». « Après les élections j'ai voulu choisir pour ministres des hommes que je supposais être en accord de sentiments avec la majorité de la Chambre. » Il y a eu successivement deux ministères. « Ni l'un ni l'autre n'a pu réunir une majorité solidement acquise à ses propres idées. Après ces deux tentatives également dénuées de succès, je ne pouvais faire un pas de plus... sans demander appui à une autre fraction du parti républicain, celle qui croit que la République ne peut s'affermir sans avoir pour complément... la modification radicale de toutes ses grandes institutions administratives, judiciaires, financières et militaires. Ce programme est bien connu.... Ni ma conscience ni mon patriotisme ne me permettent de m'associer même de loin et pour l'avenir au triomphe de ces idées : je ne les crois opportunes ni pour aujourd'hui ni pour demain.... Tant que je serai dépositaire du pouvoir, j'en ferai usage dans toute l'étendue de ses limites légales pour m'opposer à ce que je regarde comme la perte de mon pays. Mais... ce n'est pas le triomphe de ces théories qu'il a voulu aux élections. Ce n'est pas ce que lui ont annoncé ceux — et c'étaient presque tous les candidats — qui se prévalaient de mon nom.... S'il était interrogé de nouveau et de manière à prévenir tout malentendu, il repousserait cette confusion. J'ai donc dû choisir — et c'était mon droit constitutionnel — les conseillers qui pensent comme moi sur ce point. »

POLITIQUE DU MINISTÈRE.

Ce message du Président aux Chambres devenait ainsi un manifeste adressé au pays, où le ministère exposait sa politique. Le Président de la République, parlant le langage d'un chef de gouvernement personnel, comme en 1849, s'attribuait le droit de *choisir* les ministres, ses « *conseillers* », suivant ses préférences personnelles, dans le parti dont il partageait les opinions, et de régler à son gré la composition de la majorité dont il excluait à jamais une fraction des représentants. Il se déclarait prêt à gouverner, non pas, suivant l'esprit du régime parlementaire, en chef d'État irresponsable, mais en employant tous les pouvoirs qu'il pourrait tirer de la lettre des

lois de 1875 à empêcher les innovations et à écraser tous les radicaux, même les opportunistes. Il annonçait une dissolution et de nouvelles élections où il ferait personnellement appel aux électeurs contre les républicains. Aussitôt après la lecture du message, fut lu un décret qui ajournait les Chambres au 16 juin, de façon à empêcher les républicains de parler.

AJOURNEMENT DES CHAMBRES.

DÉCLARATION DES GAUCHES.

A cette déclaration de guerre les groupes de gauche de la Chambre répondirent par une déclaration d'union entre tous les républicains. La réunion plénière, tenue à Versailles le 18, adopta un manifeste rédigé par Spuller, l'ami de Gambetta. Les groupes de gauche du Sénat publièrent une résolution qui exprimait la « conviction que le Sénat ne s'associerait à aucune entreprise contre les institutions républicaines ». Le 19, un *Comité de permanence* fut formé avec les bureaux des groupes et des députés influents. Le manifeste aux électeurs fut publié le 20 mai, signé par 363 députés (on avait accepté tous ceux qui donnaient leur nom). Il posait les républicains en défenseurs du régime parlementaire et de la République.

« Un cabinet qui n'avait jamais perdu la majorité dans aucun vote a été congédié sans discussion.... Notre première pensée est de nous tourner vers vous et de vous dire, comme les républicains de l'Assemblée nationale au lendemain du 24 mai, que les entreprises des hommes qui reprennent aujourd'hui le pouvoir seront encore une fois impuissantes. La France veut la République, elle l'a dit au 20 février 1876, elle le dira encore.... Nous, vos mandataires.... nous vous appelons à prononcer entre la politique de réaction et d'aventure, qui remet brusquement en question tout ce qui a péniblement gagné depuis six ans, et la politique sage et ferme, pacifique et progressive que vous avez déjà consacrée. »

CHANGEMENT DU PERSONNEL.

Le ministère surnommé « le gouvernement du 16 mai » commença son action pratique par un changement du personnel. De Fourtou, ministre de l'Intérieur, fit un bouleversement complet, qui atteignit le 20 mai 63 préfets (41 révoqués, 22 déplacés), le 21, 14 préfets, le 31, 107 sous-préfets ou secrétaires généraux. Il les remplaça par les anciens préfets du 24 mai, la plupart d'origine impérialiste. — De Broglie, ministre de la Justice, dont le personnel était resté conservateur, se borna à révoquer 5 procureurs généraux et 4 procureurs de la République.

ARTICLES IMPÉRIALISTES.

Les journaux impérialistes compromirent le ministère par leur approbation.

« Hier nous étions traqués comme des chiens, dit le *Pays* (19 mai). Aujourd'hui nous sommes au pouvoir.... Un bataillon bien commandé supplée admirablement aux lacunes de la Constitution. » Et plus tard : « Faites le grand nettoyage. Que le balai devienne un symbole et la hampe du drapeau français à l'intérieur. »

POLITIQUE DES LÉGITIMISTES,

Les légitimistes se contentèrent d'un ministère, la Marine, donné à l'un des leurs, et de la promesse qu'à l'expiration de ses pouvoirs Mac-Mahon, en 1880, ne ferait pas attendre le roi. Une circulaire de Dreux-Brézé, chef du bureau royal (14 juin), annonça l'accord fait entre les monarchistes à deux conditions : une représentation équitable des électeurs royalistes, l'assurance que la loi du septennat ne pourrait être modifiée. Les orléanistes parlementaires se plaignirent qu'on eût donné trop de pouvoir aux impérialistes. Le comte de Paris dit à un ami : « Je connais tous ces gens-là, ils sont absolument incapables de mener à bien la campagne. » Quand on lui fit prévoir un coup de force, il protesta contre ce « procédé bonapartiste ».

DES ORLÉANISTES.

ATTITUDE DE LA PRESSE.

En Europe, tous les journaux blâmèrent le 16 mai, sauf les organes catholiques. Le gouvernement essaya de faire paraître dans le *Times* un article que l'*Agence Havas* annonça d'avance comme contenant une « plus saine appréciation des choses » (10 juin); mais le *Times* ne le publia pas.

La crise du 16 mai prenait la forme d'un conflit entre deux doctrines politiques et d'une rivalité entre deux personnels. Elle ouvrait une période de manifestes et de discours.

III. — LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE ET LES THÉORIES EN CONFLIT

DÉCLARATION.

L'AJOURNEMENT des Chambres à un mois avait donné au ministère le temps de préparer ses agents de combat. Le jour de la rentrée (16 juin), il entra en conflit avec la Chambre par une déclaration du ministre de l'Intérieur.

« Le Président demeure convaincu après deux essais.... qu'aucun ministère ne peut réunir une majorité durable dans cette Assemblée sans demander un point d'appui au parti qui professe les doctrines radicales, et par là même sans en favoriser les progrès. Plein de respect pour les institutions qui nous régissent et résolu à les maintenir intactes, il croit avoir le droit d'user de toutes les prérogatives qu'elles lui donnent pour s'opposer à ce qu'un pas de plus soit fait dans une voie qui lui paraît conduire à la ruine... du pays.... Quand un désaccord éclate entre deux pouvoirs publics, la Constitution a prévu le moyen d'y mettre un terme, le recours au jugement du pays par la dissolution. »

LES DISCOURS.

Le ministère affirmait son respect pour la Constitution, mais en l'interprétant dans le sens du pouvoir personnel du Président, et en évitant le nom de république. — La Chambre répondit par une interpellation sur la composition du cabinet, avec ce considérant :

« Le ministère.... est composé des hommes dont la France a déjà condamné la politique ; leur présence au pouvoir compromet la paix intérieure et extérieure. »

Alors s'engagea un tournoi politique entre les orateurs des deux partis qui condensèrent en formules très précises deux théories opposées sur la nature du gouvernement. Du côté des républicains ce furent, dans la Chambre, un vieux parlementaire du centre gauche, Bethmont, puis Gambetta (16 juin), J. Ferry de la gauche, Louis Blanc de l'extrême gauche, Léon Renault, l'ancien préfet de police, le plus conservateur des républicains (19 juin), — au Sénat, Victor Hugo (dont le discours fut littéraire), Bérenger, Bertauld, Laboulaye, tous du centre gauche, puis Jules Simon (21-22 juin). Du côté des conservateurs, les ministres seuls parlèrent : à la Chambre, de Fourtou le 16 juin, Pâris, ministre des Travaux publics, le 18 juin, — au Sénat, de Broglie et le ministre de l'Instruction (22 juin), — sans compter les interruptions des impérialistes.

THIERS « LIBÉRATEUR DU TERRITOIRE ».

Le premier jour (16 juin) se passa une scène qui devint aussitôt fameuse parmi les républicains. De Fourtou ayant dit que l'Assemblée avait libéré le territoire, un député républicain se leva, et, montrant Thiers assis à son banc, s'écria : « Le libérateur du territoire, le voilà. » Toute la majorité se leva, et fit à Thiers une ovation de plusieurs minutes.

DISCOURS DE FOURTOU.

Les ministres développèrent la théorie du message du 18 mai et de la déclaration du 16 juin. La situation est nette, dit de Fourtou :

« Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la nôtre.... Il s'est établi une lutte profonde entre les tendances conservatrices et les tendances radicales.... La fraction avancée... tend à abaisser devant la Chambre les deux autres grands pouvoirs de l'État, à absorber le pouvoir exécutif et à fonder sur son impuissance la domination absolue et irresponsable d'une sorte de Convention nouvelle.... L'opportunisme s'est quelquefois efforcé de tempérer l'intensité de ces conflits. Mais l'opportunisme... ce n'est pas le radicalisme corrigé, adouci, transigeant; c'est le radicalisme patient, caché, qui se ménage le moyen. . de surprendre le pays après l'avoir endormi....

« L'acte réparateur du 16 mai... est intervenu pour arrêter le mouvement au terme duquel se serait rencontré l'abaissement irrémédiable de la nation française.... Le maréchal est venu rétablir l'équilibre nécessaire entre les pouvoirs publics en sauvegardant contre vos empiétements l'indépendance du Sénat et sa propre indépendance.... Au lieu de troubler le fonctionnement régulier et paisible de la Constitution, il l'a sauvée de vos mains, en même temps qu'il barrait le passage au radicalisme montant... par des cheminements couverts à l'assaut de la société.... Nous sommes, nous, les amis de la France de 1789... nous sommes la France de 1789 se dressant contre la France de 1793. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT.

Le message du Président, lu au Sénat le 16 juin, pour demander la dissolution de la Chambre, disait :

« La France veut comme moi maintenir intactes les institutions qui nous régissent. Elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme. Elle ne veut pas qu'en 1880, le jour où les lois constitutionnelles pourront être révisées, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays. »



LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DU 16 JUIN 1877.

Tableau d'Ullmann : De Fourtou à la tribune prononce son discours où il rapporte à l'assemblée nationale l'honneur d'avoir délivré la France de l'occupation étrangère. A ce moment, le député Gailly (vu de dos, dans l'hémicycle) l'interrompt en montrant Thiers et dit : « Le libérateur du territoire, le voilà ! » La gauche se lève et fait à Thiers une longue ovation. — Musée de Versailles.

Cl. Neurdein.

(L'allusion à la revision possible en 1880 était une avance aux légitimistes.)

DISCOURS DE BROGLIE.

De Broglie déclara au Sénat qu'il allait s'expliquer sur deux points, la résolution du Président, le ministère chargé de l'exécuter.

« Le Président forme à lui seul un pouvoir public indépendant »; il n'est comparable ni au Président des États-Unis ni au Président de la République de l'Assemblée de 1871, simple délégué exécutif. « Il a des attributions indépendantes... le choix des ministres, la nomination à tous les emplois, le droit de proroger et de dissoudre.... » La Chambre est avec le Sénat en conflit constant; c'est un « dissentiment latent, silencieux.... Les deux Chambres sont animées d'un esprit différent, l'esprit conservateur qui veut maintenir les anciennes institutions du pays, l'esprit radical qui veut faire de la République... l'instrument et le symbole d'une grande transformation. Le radicalisme... a appris l'art... de prendre un masque.... Il veut prendre la société sans qu'elle s'en doute, sans qu'elle s'en effraie.... A ses ministres le Président n'a demandé qu'une chose, ne faire aucune concession au parti radical. » Jules Simon n'était pas le véritable « chef de la majorité »; c'est donc Gambetta qu'il aurait fallu appeler. « Quand on s'appelle le maréchal de Mac-Mahon, on n'est pas allié et solidaire de M. Gambetta. »

DISCOURS DE BRUNET.

Le ministre de l'Instruction publique Brunet répondit en termes agressifs aux questions des opposants.

« Les causes du conflit? Le progrès du radicalisme. — Le programme du ministère? La défense des institutions contre les empiétements du radicalisme, de la République modérée et révisable. Nous ne rêvons pas un retour immédiat, un retour violent à la monarchie et à l'Empire. Ce que nous voulons, c'est faire la guerre au radicalisme. » Le gouvernement a le droit de déclarer les candidats qu'il préfère et d'établir l'état de siège, « le jour où le danger deviendrait apparent ».

DISCOURS DE BETHMONT.

Les républicains attaquèrent le 16 mai comme un coup de force de la coalition monarchique.

« Ce ministère n'est pas nouveau pour nous, dit Bethmont. Nous l'avons déjà vu au 24 mai 1873.... L'Assemblée nationale... l'avait déjà condamné et trouvé trop monarchique et trop clérical.... C'est un coup de force revêtu d'une apparence légale, mais combiné, voulu, préparé, un coup d'autorité qui a profondément ému la France, inquiété et troublé tous les intérêts. » La raison de ce coup? « 1° La République allait chaque jour grandissant dans l'estime de l'Europe et la confiance du pays, les partis monarchiques se voyaient perdus. 2° L'approche des élections aux conseils généraux et municipaux.... 3° Un autre motif plus profond.... Le parti clérical se sentait perdu... il a fait que l'acte du 16 mai a été décidé. »

DE GAMBETTA,

Gambetta, personnellement désigné comme l'adversaire de Mac-Mahon, dénonça la « manœuvre ridicule » d'opposer un député au chef de l'État. Il décrivit la composition hétérogène de la coalition : « trois partis unis par la haine de la démocratie et de la République », et dont deux sont les dupes du troisième (le parti impérialiste). C'était du Vatican qu'était parti le coup.

« Un cri a traversé la France.... C'est le gouvernement des prêtres, le ministère des curés.... Vous vous appelez la Contre-révolution.... Nous avons en face de nous des nobles qui ne veulent pas s'accommoder de la démocratie, et une congrégation qui veut asservir la France. »

Enfin, rappelant le succès des adversaires de Charles X, il prophétisa : « Nous partons 363, nous reviendrons 400. »

DE J. FERRY,

Jules Ferry déclara la politique du cabinet à la fois antiparlementaire et antirépublicaine.

« La lutte qui s'établit ici et se dénouera devant le pays... est bien vieille, c'est la lutte du gouvernement personnel contre le gouvernement parlementaire. La Constitution du 25 février repose tout entière sur l'article 6.... — Les ministres sont solidaires et responsables.... — Quand, d'après la Constitution... on est déclaré irresponsable... on n'a pas le droit de revendiquer un atome de gouvernement personnel.... Nous qui avons entendu faire de Mac-Mahon le président constitutionnel d'une république parlementaire, nous apprenons par la bouche de l'un de ses ministres... que nous n'avons mis dans cette Constitution... que le garde et le factionnaire des partis hostiles à la République. » Le ministère Buffet a « laissé garnison dans la place, un corps de fonctionnaires », et on assiste à ce « spectacle singulier : les fonctionnaires hostiles à la République, énergiquement maintenus par des influences extraministérielles entourant le Président et formant un gouvernement occulte.... Ne pouvant user J. Simon, ils l'ont brisé. Le rideau est tombé, et le gouvernement occulte devient le gouvernement officiel. »

DE LÉON RENAULT,

Léon Renault voulut faire entendre « la voix d'un député qui l'a jamais varié ni dans ses opinions conservatrices ni dans ses sentiments libéraux ».

« Les ministres ne sont pas les hommes de 1789, ils sont les hommes de 1852. Ils entendent les principes de 89 comme l'auteur de la Constitution de 52.... Le cabinet a fait descendre Mac-Mahon dans nos luttes... lui a assigné le rôle de restaurateur de la candidature officielle au profit de tous les ennemis du gouvernement dont il a la garde. »

DE J. SIMON,

Au Sénat, Jules Simon se justifia du reproche de soumission à Mac-Mahon, et il déclara qu'il avait été renvoyé pour avoir accepté l'ordre du jour anticlérical.

« Nous sommes tombés avec le régime parlementaire.... Comment allez-vous faire les élections? Vous allez chercher dans l'administration de l'Empire les préfets les plus compromis par leurs violations des lois électorales.... Allez-vous avoir les candidats de Mac-Mahon qui dans deux ans seront les juges.... de sa candidature à une nouvelle présidence?... C'est le 24 mai qui dit à la Chambre : Vous n'êtes pas comme moi cléricaux et antirépublicains; allez-vous-en. »

DE BÉRENGER.

Bérenger demanda au cabinet ce qu'il ferait en cas d'échec.

« Vous n'avez pas la prétention de vous présenter au nom des républicains? Pas un seul ne sera avec vous. » « Les candidats que patronne le ministère parlent... une autre langue : — Nous irons tous à l'assaut de la République avec le coq, l'aigle, le lys.... Le gouvernement?... Faute de pouvoir soutenir une doctrine, il se rattache à un homme.... » Les conservateurs

croient que « le nom du maréchal a été un talisman dans la dernière élection. Mais à une condition, c'est d'être allié avec le mot de République. »

DE LABOULAYE.

Laboulaye, un des théoriciens les plus estimés du parlementarisme libéral, déplora la « perversion du régime constitutionnel ».

« Nous allons tout droit au régime personnel. Nous avons fait une république parlementaire.... Le chef de l'État ne peut pas faire un seul acte sans un ministère responsable, il est l'arbitre des partis, il n'a jamais le droit de prendre le rôle de combattant.... Ce régime, le ministère le conserve-t-il? Est-ce lui qui couvre le maréchal, ou le maréchal qui couvre le ministère? »

SENS DU CONFLIT.

Ces discours éclairent le conflit qui allait décider de l'avenir de la République parlementaire en France. Ils marquèrent, avec une précision et une ampleur sans précédent, l'opposition irréductible qui avait amené les conflits classiques de Charles X avec la Chambre française en 1830, de Bismarck avec le Landtag de Prusse en 1862 : le choc entre deux conceptions opposées, sur le pouvoir qui doit exercer l'autorité dans l'État. L'autorité supérieure réside-t-elle dans le chef de l'État, c'est le gouvernement personnel. Appartient-elle à la représentation de la nation, c'est le gouvernement parlementaire. Les ministres du 16 mai fondaient leur politique sur quelques propositions fondamentales, auxquelles s'opposaient point par point les réponses des républicains. Le ministère disait :

POUVOIRS DU PRÉSIDENT.

1° Le Président, chef du pouvoir exécutif, a la prérogative de choisir les ministres, qui acceptent d'appliquer « sa politique ». La Chambre n'est qu'un pouvoir *coordonné*, sans prédominance sur les autres; les deux autres pouvoirs ont le droit de l'empêcher d'imposer sa volonté, de façon à maintenir l'équilibre. — Les républicains répondaient que le Président, étant irresponsable, n'a pas le droit d'avoir une politique personnelle, car alors son pouvoir serait sans frein. Puisque les ministres sont responsables envers la Chambre, il n'a pas le droit d'imposer des ministres repoussés par la majorité; la formation d'un ministère pris dans la minorité est un coup de force légal. Un ministère ne peut se maintenir qu'avec le consentement de la Chambre; c'est elle qui en cas de conflit doit forcément avoir le dernier mot, puisqu'elle seule représente la nation.

DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE.

2° Le Président de la République, dit le ministère, ne peut consentir à prendre un ministère allié des radicaux, ennemis de l'ordre social qu'il a le devoir de défendre. — Les républicains ne répondent pas en invoquant le principe qui interdit au chef de l'État de se faire juge de la majorité et d'exclure un parti pour des motifs de sentiment; ils repoussent la distinction entre les groupes républicains; tous ont pour but commun de défendre la République contre un ministère composé uniquement d'adversaires de la Répu-

blique, soutenu par les partisans de la restauration de la monarchie et de la domination du clergé.

BUT DU MINISTÈRE.

3° Le ministère soutient qu'il ne touche pas à la République; il ne veut que maintenir intacte la Constitution, en attendant la revision de 1880; il écarte du pouvoir les radicaux qui préjugeraient la question en empêchant de discuter la forme du gouvernement. — Les républicains répondent que le but véritable des ministres est de préparer la destruction de la République en donnant le pouvoir administratif au personnel de l'Empire.

VOLONTÉ DU PEUPLE.

4° Le ministère, en faisant appel par la dissolution de la Chambre au pays conservateur, laisse entendre que le Président désignera ses candidats et restera au pouvoir, quel que soit le résultat des élections, de façon à soutenir les fonctionnaires même contre une nouvelle Chambre. — Les républicains répondent que, le peuple étant souverain, son vote tranchera la question et obligera le Président à exécuter la volonté du peuple.

TRADITION.

5° Les ministres déclarent se rattacher à la tradition libérale de 1789 contre les radicaux continuateurs de la Convention et du régime autoritaire de 1793. — Les républicains répliquent que les ministres sont les hommes du 24 mai, et ne représentent que le régime arbitraire de 1852.

ORDRE DU JOUR DE DÉFIANCE.

Le résultat était connu d'avance. La Chambre, par 363 voix contre 158, vota un ordre du jour de défiance.

« Considérant que le ministère a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités qui est le principe du régime parlementaire; Qu'il s'est dérobé le jour même de sa formation à toute explication devant les représentants du pays, qu'il a bouleversé toute l'administration intérieure afin de peser sur les décisions du suffrage universel par tous les moyens; Qu'à raison de son origine et de sa composition, il ne représente que la coalition des partis hostiles à la République... conduite par les inspirateurs des manifestations cléricales déjà condamnées par la Chambre; Qu'il a laissé impunies les attaques contre la représentation nationale et la provocation directe à la violation de la loi; Qu'il est un danger pour l'ordre et la paix, une cause de trouble pour les affaires et les intérêts : Déclare que le ministère n'a pas la confiance des représentants de la nation. »

Le Sénat, par 149 voix contre 130, autorisa la dissolution (22 juin). Le 25, le ministère la prononça.

IV. — LA PRESSION MINISTÉRIELLE[1]

PRESSION OFFICIELLE.

LA solution du conflit dépendait des élections. Le personnel administratif reprit les procédés de pression officielle de l'Empire. Les circulaires des ministres en firent la théorie. — Le ministre de l'Intérieur disait le 3 juillet :

« Les gouvernements ont un devoir de direction générale et d'initiative énergique qui leur commande d'éclairer l'opinion et de la protéger contre les erreurs sans nombre propagées par les partis hostiles. Le gouvernement n'a pas seulement le droit, il a le devoir de faire connaître au corps électoral les candidats qui combattent sa politique... de dire aux populations : Voilà le candidat... qui représente mes tendances et mon programme. Vous êtes libres de choisir, mais vous choisirez en pleine connaissance de cause.... Les élections du 20 février (1876) contiennent des enseignements.... Tous ont invoqué comme titre principal à la confiance publique leur dévouement au maréchal... et c'est sous ce grand patronage usurpé qu'on a vu les électeurs abusés choisir la plupart de ceux qui ont été depuis ses adversaires déclarés.... Les fonctionnaires de tout ordre sont unis au pouvoir qui les nomme et dont ils exercent la délégation par des liens qu'ils n'ont pas le droit d'oublier. Nous ne pourrions admettre l'hostilité d'aucun d'eux. »

C'était la théorie impériale que le gouvernement a le droit de désigner ses candidats, et que les fonctionnaires ont le devoir de les soutenir; Mac-Mahon y ajoutait l'illusion que les républicains en 1876 avaient été élus grâce à son patronage.

CIRCULAIRES AUX PRÉFETS.

Une circulaire aux préfets (9 juillet) leur recommanda de « se montrer bienveillants envers les agents voyers qui rempliraient leur devoir avec conscience et dévouement et... énergiques à l'égard de ceux qui feraient preuve de négligence ou de mauvais vouloir ». — Le ministre de l'Instruction demanda aux préfets (1er juillet, de signaler les fonctionnaires de l'enseignement « qui prendraient dans le département une attitude politique de nature à leur créer des difficultés ». — Le ministre des Travaux publics rappela aux Compagnies de chemin de fer que l'administration avait le droit de requérir la révocation de leurs employés, et annonça l'intention « d'user de ses pouvoirs à l'égard des agents qui mettraient au service d'une propagande hostile au gouvernement l'influence qu'ils tirent de leurs fonctions. » — Le ministre des Finances rappela aux préfets qu'ils pouvaient suspendre les titulaires des bureaux de tabac « pour torts politiques ». — Le ministre de l'Agriculture et du Commerce disait aux préfets, tout en déclarant « étrangères à la politique » les attributions de ses agents : « Il importe à la sincérité

1. Sur la pression administrative, le livre de H. Monod (paru anonyme), *Du 16 mai au 2 septembre*, 1877.

même des élections que les hommes qui représentent à un degré quelconque le gouvernement ne viennent pas contrarier l'action que vous devez exercer en son nom. »

ARTICLE DU MONITEUR OFFICIEL.

Le ministère se servit même du *Moniteur officiel des communes*, affiché dans toutes les mairies, pour attaquer la Chambre (5 juillet) : elle n'avait, « en 15 mois, pas accompli une seule réforme, pas réalisé un seul progrès... toute son action s'était bornée à casser des élections par esprit de parti, à paralyser systématiquement la marche des affaires, à refuser du travail aux ouvriers et à réclamer la liberté absolue des cabarets ». — Le 9 juillet, après la revue passée par Mac-Mahon :

« Les partisans de la Commune, les complices des incendiaires et des scélérats de 1871 que le maréchal a vaincus et écrasés dans les rues de Paris n'étaient pas à cette grande fête militaire. On n'y voyait pas non plus aucun des 363 anciens députés radicaux qui ont pour programme de désorganiser et de supprimer l'armée, comme ils voudraient désorganiser et détruire tout ce qui fait encore notre prospérité et notre gloire.... Ils avaient refusé de s'associer à cette démonstration nationale. »

MESURES SUR LE COLPORTAGE,

Sur les colporteurs le ministère employa les moyens de contrainte que lui laissait le pouvoir discrétionnaire légué par l'Empire. Il usa de la loi de 1849 qui imposait aux colporteurs une autorisation du préfet toujours révocable pour réserver (suivant l'exemple de Buffet en 1875) la vente sur la voie publique aux « agents reconnus dignes de cette faveur par leurs antécédents, leur moralité et les garanties qu'ils assurent à l'ordre social ». Pour se débarrasser des républicains, le ministre ordonna « la revision générale de toutes les autorisations », et écrivit aux préfets :

« Vous saurez faire comprendre à tous les vendeurs ou distributeurs de journaux et d'imprimés que leur nouvelle autorisation leur serait immédiatement retirée, s'ils se faisaient les complices des mensonges, calomnies et attaques dont la société, le gouvernement et les lois sont journellement l'objet. »

SUR LES DÉBITS DE BOISSON,

Le pouvoir discrétionnaire de fermer les débits de boisson servit à fermer les locaux où se réunissaient les républicains. Une circulaire du 4 octobre ordonna aux préfets de surveiller les cafés, cabarets et débits « qui tendraient à se transformer en centres d'action et de propagande politique ». Le débitant devait, sous peine du retrait d'autorisation, empêcher « la lecture à haute voix des journaux, professions de foi, brochures, les discussions politiques, l'apposition sur les murs à l'intérieur de placards électoraux, la distribution d'écrits et de bulletins de vote ». — Le pouvoir discrétionnaire sur les sociétés servit à fermer les cercles républicains et les loges maçonniques. — Le pouvoir de contrôle sur les munici-

palités permit de suspendre les conseils municipaux; on les remplaça par des commissions municipales formées de conservateurs. *SUR LES MUNICIPALITÉS,*

Contre les journaux on usa de la loi de 1875, qui renvoyait à la correctionnelle presque tous les délits de presse. Le ministre ordonna de poursuivre pour délit de fausses nouvelles « ceux qui parleraient de prétendus troubles apportés aux transactions commerciales par l'acte patriotique du 16 mai ». Gambetta, dans une réunion à Lille, avait dit : « Après que la nation aura parlé, il faudra se soumettre ou se démettre. » Il fut poursuivi pour offense au Président, et condamné à trois mois de prison, mais il avait fait défaut, et la sentence resta sans effet. *PROCÈS DE PRESSE.*

Une statistique des mesures de répression, publiée à la fin de l'année par les journaux, donne pour sept mois (du 16 mai au 14 décembre) 613 conseils municipaux dissous, 1 743 maires et 1 334 adjoints révoqués, 344 cercles, sociétés, loges ou comices agricoles dissous, 2 067 débits de boisson fermés, 4779 fonctionnaires déplacés, 1 385 révoqués; un total de 3 271 poursuites et 2 709 condamnations, dont 1 109 pour contravention ou colportage, 165 pour fausses nouvelles, 114 pour cris séditieux, 424 pour offense au Président de la République, 415 pour outrages aux agents de l'autorité. Quelques-uns de ces procès firent rire les opposants dans toute la France. Un journal, décrivant une brochure de propagande conservatrice où Mac-Mahon était représenté à cheval, ajoutait : « La monture a l'air intelligent, ma foi ! » Il fut poursuivi pour offense au Président de la République. *MESURES DE RÉPRESSION.*

V. — LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

POUR lutter contre le ministère, les républicains décidèrent d'opérer de concert sous la direction d'un Comité, formé des trois groupes républicains du Sénat, devenus, par la dissolution de la Chambre, les seuls représentants officiels du parti républicain. Le comité publia deux manifestes, l'un au début de la campagne (27 juin), l'autre à la fin (11 octobre). Le premier déclarait : *COMITÉ RÉPUBLICAIN.*

> « La réélection des 363 députés qui ont voté l'ordre du jour du 19 juin contre le ministère de Broglie est un devoir civique et s'impose au pays comme s'est imposée en 1830 la réélection des 221. Cette réélection sera l'affirmation la plus solennelle que la France puisse donner de sa volonté de maintenir et consolider les institutions républicaines. » *MANIFESTES.*

Les « 363 » sortants se présentèrent tous avec le même programme, et il fut convenu qu'aucun candidat républicain ne se pré- *LES 363.*

senterait contre aucun des 363. Un Comité républicain de jurisconsultes publia des consultations sur les abus de pouvoir des ministres : fermeture en masse des débits de boisson, affiches blanches des candidats officiels, entraves au colportage, révocation de maires pour refus d'afficher le *Moniteur des communes*.

TOURNÉE DE MAC-MAHON.

Le ministère fit intervenir personnellement Mac-Mahon par une tournée dans les départements où il prononça des discours. A Bourges (28 juillet) il parla de « marcher à la tête des hommes d'ordre de tous les partis ». A Evreux (16 août) il se défendit du soupçon de menacer la Constitution. « Elle ne peut l'être que par ceux dont les *doctrines* inquiètent tous les intérêts et mettent en péril les principes dont le maintien est nécessaire à toute forme de gouvernement. » A Bordeaux (10 septembre) il dit : « L'ordre ne sera pas troublé et, lorsque le pays aura répondu à mon appel, la Constitution fonctionnera sans entraves. » A Châtellerault (15 septembre) : « Des élections favorables à *ma politique* rendront bientôt au pays le calme et la prospérité. »

MORT DE THIERS.

La tactique républicaine, pour rassurer les modérés, était d'opposer à Mac-Mahon son prédécesseur Thiers, prêt, en cas de démission, à devenir son successeur. La mort subite de Thiers (3 septembre) alarma les républicains; ses funérailles, suivies par un énorme cortège, furent dans Paris un jour de deuil où l'on ferma les magasins. Les gauches choisirent Grévy pour lui succéder comme candidat dans sa circonscription de Paris, le désignant ainsi comme le futur successeur de Mac-Mahon, et montrant à la France que Gambetta n'était pas le chef du parti républicain.

CONVOCATION DES ÉLECTEURS.

La loi, en cas de dissolution, fixait à trois mois le délai de « *convocation* » des électeurs, avec le sens évident de réunion pour le vote. Le ministère, par une interprétation littérale, attendit la fin des trois mois, le 22 septembre, avant de publier le décret qui convoquait les électeurs à voter le 14 octobre. Alors s'ouvrit la période électorale.

MANIFESTE DE MAC-MAHON.

Le 19 septembre, Mac-Mahon était entré personnellement dans la lutte par un manifeste aux Français.

« Je ne prétends exercer aucune pression sur votre droit, mais je tiens à dissiper les équivoques.... La Chambre des députés, échappant chaque jour davantage à la direction des hommes modérés et de plus en plus dominée par les chefs avoués du radicalisme, en était venue à méconnaître la part d'autorité qui m'appartient.... Elle allait... substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établi par la Constitution le despotisme d'une nouvelle Convention.... On vous a dit que je voulais renverser la République. Vous ne le croirez pas.... Ce que j'attends de vous, c'est l'élection d'une Chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions des partis, se préoccupe avant tout des affaires du pays. Aux

dernières élections on a abusé de mon nom.... Mon gouvernement vous désignera parmi les candidats ceux qui seuls pourront s'autoriser de mon nom. »

Cet aveu public de la candidature officielle, combiné avec la chimère d'une Chambre d'affaires sans couleur politique, rappelait le langage du gouvernement impérial. La conclusion était encore plus autoritaire.

« Des élections favorables à ma politique faciliteront la marche régulière du gouvernement existant. Elles affirmeront le principe d'autorité sapé par la démagogie.... Des élections hostiles aggraveraient le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires.... Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé. Je resterai, pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs, et pour protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissé intimider par de vaines menaces. »

TACTIQUE DU MINISTÈRE.

Le gouvernement, pour rassurer ses fonctionnaires, faisait donc dire par le Président qu'il opposerait sa volonté personnelle à la volonté de la nation et ne tiendrait pas compte d'un vote opposé à ses désirs. Sa tactique était d'épouvanter les modérés en les obligeant à choisir entre le gouvernement du maréchal et le radicalisme. C'était le sens de l'affiche électorale « Mac-Mahon ou Gambetta », placardée dans beaucoup de circonscriptions.

INSTRUCTIONS AUX FONCTIONNAIRES

Le parti républicain était servi par la crainte qu'une Chambre conservatrice ne se laissât entraîner dans une guerre contre l'Italie. Le gouvernement essaya d'abord de rassurer le public par les déclarations pacifiques du ministre des Affaires étrangères Decazes (18 juin, 17 septembre). Puis il ordonna aux préfets de poursuivre « ceux qui représentent faussement le gouvernement comme obéissant à des influences cléricales » (5 octobre), et aux procureurs généraux de poursuivre « ceux qui pourraient être tentés d'alarmer l'esprit public sur l'état de nos relations diplomatiques et le maintien de la paix » (12 octobre). Le ministre des Cultes chargea les préfets (3 octobre) de prier les évêques de renoncer aux prières publiques à propos des élections et de leur recommander « le silence le plus absolu ».

MANIFESTE DU COMITÉ RÉPUBLICAIN.

Au dernier moment, chacun des deux partis publia son manifeste. Celui du Comité républicain (11 octobre), après avoir justifié la Chambre dissoute, fit appel en faveur de la République au sentiment et au souvenir de l'opposition libérale de 1830.

Les électeurs vont régler l'avenir de la France, « décider si son gouvernement sera désormais un pouvoir personnel dirigé par les influences cléricales et absolutistes, ou si la nation entend continuer à se régir elle-même.... On vous parle de radicalisme et de démagogie. Les seuls révolutionnaires

sont les hommes qui rêvent le retour à des passés impossibles.... Les vrais conservateurs sont ceux qui, ralliés à un régime amené par la force des circonstances, en veulent l'affermissement. La cause que vous avez à défendre est celle que nos pères défendirent victorieusement en 1830. »

MANIFESTE DE MAC-MAHON.

Le manifeste de Mac-Mahon (13 octobre) renouvela la menace d'un conflit insoluble.

« Les violences de l'opposition ont dissipé toutes les illusions. Non, la Constitution républicaine n'est pas en danger. Le gouvernement... n'obéit pas à de prétendues influences cléricales.... La lutte est entre l'ordre et le désordre.

« Vous ne voudrez pas, par des élections hostiles, jeter le pays dans un avenir inconnu de crises et de conflits. Vous voulez la tranquillité assurée. Vous voterez pour les candidats que je recommande à vos libres suffrages. Rendez-vous à mon appel, et moi, placé par la Constitution à un poste que le devoir m'interdit d'abandonner, je réponds de l'ordre et de la paix. »

LES CANDIDATS.

Les républicains présentaient, outre les 363, des candidats contre les conservateurs sortants. Le ministère n'avait pas trouvé de candidats à opposer à chaque républicain. Sur 531 circonscriptions (sans compter les colonies), la liste des candidats du maréchal contenait 490 noms, dont 240 impérialistes, 98 légitimistes : le personnel orléaniste était déjà pourvu au Sénat ou à la Chambre, l'ancien personnel impérialiste, écarté en 1871, reparaissait. Les orléanistes se plaignaient de « l'arrogance des bonapartistes ».

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION.

L'élection fut achevée dès le premier tour (sauf 15 circonscriptions). Les républicains perdirent 53 sièges et en gagnèrent 17; ils revenaient 321 (dont 293 sortants). Leurs pertes se produisaient dans les pays d'opinions partagées où le clergé avait une forte influence, Alpes, Pyrénées, Massif central, région du Nord (Nord, 4, Pas-de-Calais, 2, Somme 1), Côtes-du-Nord (4); et dans la vallée de la Garonne et le département de Vaucluse (4), où, suivant l'usage du pays, les bulletins de vote étaient remaniés par le parti qui tenait les urnes électorales. Un sous-préfet disait naïvement : « Faites sauter les paquets... cela se fait partout. »

NOMBRE DE VOIX.

Les conservateurs revenaient 208, dont 59 nouveaux; on distinguait 104 impérialistes, 44 légitimistes, 11 orléanistes, 48 monarchistes de nuance incertaine. L'addition des voix donnait en chiffres ronds 4 200 000 républicains, 3 600 000 conservateurs, 200 000 voix perdues, au total 8 millions, sur près de 10 millions d'inscrits. La proportion des votants atteignait les 4/5 des inscrits, au lieu des 3/4 en 1876.

MAJORITÉ RÉPUBLICAINE.

L'impression du succès des républicains était diminuée par « les vantardises de Gambetta », qui, en prédisant un chiffre de 400, avait « déprécié la victoire ». Mais les gauches, après les élections des colonies, disposèrent de 327 députés formant une majorité répu-

blicaine compacte. Quelques journaux conservateurs déclarèrent d'abord le résultat indécis. Une note de l'*Agence Havas* dit :

« Les ministres n'ont pas songé un instant à quitter leur poste, pas plus que M. le Président de la République à se séparer d'eux. La lutte électorale qui... vaut aux conservateurs la possession de 50 nouveaux sièges se continuera. »

PLAINTES DES LÉGITIMISTES.

Les journaux légitimistes accusèrent le ministère d'avoir « rougi » de leurs candidats. Le *Pays* impérialiste lui reprocha d'avoir refusé « l'état de siège qui seul pouvait sauver la société », et d'être « allé en guerre... avec un sabre de bois ».

DÉCLARATION DE BROGLIE.

Après les dépêches reçues dans la nuit du 14 octobre, de Fourtou, très abattu, annonça qu'il allait donner sa démission et se reposer. De Broglie lui remontra qu'il leur était interdit d'esquiver les responsabilités. Les ministres allèrent à l'Élysée, et de Broglie déclara à Mac-Mahon : « Le pays, sans nous donner encore satisfaction, a commencé de répondre à notre appel en rejetant une partie de nos adversaires; nous devons continuer la lutte, et surtout ne pas nous montrer d'avance disposés à céder ».

VI. LA RÉSISTANCE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE [1]

ATTITUDE DE L'ENTOURAGE DU PRÉSIDENT.

MAC-MAHON, déjà engagé par ses manifestes, se jugeait tenu de rester à son poste. Les journaux conservateurs lui en faisaient un devoir. La *Défense* de Dupanloup lui rappelait « les promesses faites aux fonctionnaires qui ont agi en sa faveur, par ses ordres et sous la garantie de sa parole ». Le *Français* disait : « Ce serait mal connaître le maréchal que le supposer oublieux des engagements pris devant le pays.... Les conservateurs peuvent compter que le maréchal tiendra toutes ses promesses. » Dans les salons royalistes on déclarait qu'une retraite serait un déshonneur, on rappelait le prétendu mot historique de Mac-Mahon à la Tour Malakof : « J'y suis, j'y reste » (lancé en 1873 par un légitimiste de l'Assemblée). L'entourage conservateur du Président prit soin de l'engager publiquement par des notes officieuses :

« Le maréchal a déclaré aux nombreux préfets qu'il a reçus qu'il n'abandonnera jamais les conservateurs » (20 octobre). « Il est inexact que le maréchal ait fait offrir à des hommes politiques d'entrer dans une nouvelle combinaison. Il n'est nullement question de changer de cabinet » (24 octobre).

1. Les récits confidentiels sont cités dans Hanotaux.

DISCUSSION SUR LES PROCÉDÉS DE RÉSISTANCE.

Mac-Mahon avait juré de n'abandonner ni ses ministres, ni ses fonctionnaires, et de défendre jusqu'au bout le pays contre le radicalisme. Il avait dit à de Meaux : « Ce sont mes derniers ministres ». Mais, sur les moyens de se maintenir, il recevait des conseils opposés. De Broglie l'engageait à s'appuyer sur le Sénat pour dissoudre de nouveau la Chambre. Les impérialistes l'invitaient à résister, mais « en employant tous les moyens pour sauver le pays », disait le cardinal de Bonnechose, — avec les « vrais moyens », disait le *Pays*, l'emploi de l'armée et le plébiscite. La fraction orléaniste parlementaire, qui avait désapprouvé le 16 mai et blâmé les procédés autoritaires des ministres, lui conseillait de céder :

POLITIQUE DES ORLÉANISTES.

« De quelque façon qu'on juge la volonté du pays, on doit s'y résigner », disait le *Soleil*. « Il faut rentrer complètement dans les traditions du régime parlementaire qui est au fond de la Constitution, qui est dans l'esprit et dans la lettre de cette loi fondamentale du pays. Persévérer dans la pratique du gouvernement personnel... c'est marcher de gaîté de cœur à un choc inévitable et terrible. Que la majorité du pays ait tort ou raison, il est certain qu'elle veut la République. On doit la lui donner. »

Le *Moniteur* (qui, depuis 1869, n'avait plus le caractère officiel) disait : « Que le ministère du 16 mai fasse place à un autre... qui soit l'expression exacte du verdict électoral du 14 octobre, et tout sera dit. Le suffrage universel ayant arbitré... le conflit... entre les grands pouvoirs publics, il n'y a plus qu'à se soumettre à sa sentence. »

ÉLECTION DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Le renouvellement de la moitié des conseillers généraux (1 346) donna aux républicains un gain de 113 sièges (4 novembre). On calcula que la majorité du conseil général serait déplacée à gauche dans 14 départements; elle serait républicaine dans 45, conservatrice dans 41. C'était un succès pour les républicains.

NÉGOCIATIONS.

La minorité de la Chambre envoya 4 délégués engager Mac-Mahon à « résister aux entreprises de la révolution ». Il leur assura que sa seule concession serait de remplacer son ministère par un autre de même nuance. Il négocia avec Pouyer-Quertier pour former un cabinet conservateur; l'essai avorta (7 nov.). De Broglie, s'étant mis d'accord avec des sénateurs royalistes, espérait trouver au Sénat une majorité suffisante pour soutenir son ministère contre la Chambre : une délégation alla assurer au maréchal qu'il pouvait compter sur la majorité du Sénat pour la défense du pays et de la société.

COMITÉ DE DÉLÉGUÉS RÉPUBLICAINS.

La Chambre, ouverte le 7 novembre, prit l'offensive. La majorité forma un comité de délégués des 4 groupes républicains pour concerter sa conduite. Puis elle vota la création d'une commission d'enquête sur les actes du ministère.

SUCCÈS DES CONSERVATEURS AU SÉNAT.

Le Sénat, ayant à élire 4 sénateurs à vie, élut les 4 candidats de la coalition conservatrice par 151 voix contre 137 (15 nov.). Il semblait donc prêt au conflit. Le ministère lui fit demander un vote de

confiance à Mac-Mahon pour l'aider à résister à la Chambre. Mais la fraction parlementaire des orléanistes refusa : le président du Sénat d'Audiffret-Pasquier déclara que ce serait « méconnaître l'irresponsabilité du Président de la République ». En Conseil des ministres (16 nov.) de Broglie annonça qu'il demanderait au groupe constitutionnel du Sénat à quelles conditions et dans quelle mesure il donnerait son appui. Il pria le Sénat de refuser l'enquête ordonnée par la Chambre; d'Audiffret répondit qu'il ne pouvait mettre aux voix qu'une demande de dissolution. Le ministère de Broglie démissionna (19 nov.).

REFUS DES ORLÉANISTES.

DÉMISSION DE BROGLIE.

Mac-Mahon persistait à vouloir un ministère conservateur. Il s'imagina pouvoir faire accepter par la Chambre des hommes pris en dehors du personnel politique, et forma ce qu'il appelait « un ministère de transition chargé d'expédier les affaires », présidé par un général, Rochebouet, et composé de fonctionnaires, tous conservateurs (23 nov.). Ce « ministère d'affaires » lut à la Chambre une déclaration où il promettait de respecter la Constitution républicaine et de travailler à l'œuvre de l'apaisement; son programme consisterait à donner à la France le repos, et à préparer l'Exposition de 1878. La Chambre engagea aussitôt le conflit. Elle refusa d'ajourner la discussion de l'interpellation sur la formation du cabinet, et vota par 325 voix contre 208 un ordre du jour de rupture :

MINISTÈRE D'AFFAIRES.

ENTRÉE EN CONFLIT.

ORDRE DU JOUR.

« Considérant que, par sa composition et ses origines, le ministère est la négation des droits de la nation à un régime parlementaire, qu'il ne peut qu'aggraver la crise qui depuis le 16 mai pèse si cruellement sur les affaires, déclare qu'elle ne peut entrer en relations avec le ministère ».

La Chambre dissoute avait pris la précaution de ne pas voter le budget des recettes de 1878; la nouvelle Chambre refusa de le discuter : Gambetta, élu président de la commission du budget, déclara (4 déc.) que la Chambre attendrait pour discuter qu'on se fût « incliné devant la volonté exprimée par la nation ».

REFUS DE DISCUTER LE BUDGET.

Le ministère, ne se sentant pas en état de gouverner s'il n'était pas soutenu, pria Mac-Mahon de se décider pour une politique nette. Mac-Mahon fut prévenu que le président du Sénat, inquiet des mouvements de troupes, se concertait avec Grévy, élu président de la Chambre, pour prendre des mesures de défense. Il fit appeler les deux présidents et leur assura qu'il ne voulait pas d'un coup de force et songeait seulement à une seconde dissolution. D'Audiffret l'avertit que le Sénat ne la voterait pas.

CONFÉRENCE DE MAC-MAHON AVEC LES PRÉSIDENTS.

Mac-Mahon, tiraillé entre les orléanistes parlementaires qui l'engageaient à céder et les conservateurs qui le sommaient de résister, négocia d'abord avec Dufaure (3 déc.), pour former un

REFUS DE DUFAURE.

cabinet centre gauche; mais Dufaure refusa de lui laisser le choix des trois ministres de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères. Alors il négocia avec Batbie, l'ancien ministre du 24 mai, pour former un ministère de combat (7 déc.). Le lendemain soir, le ministre de l'Intérieur prévenait les préfets que le maréchal resterait à son poste. Le 9 décembre, le comité des chefs de la droite du Sénat discuta la formation d'un cabinet Batbie. Le confident des princes d'Orléans, Bocher, refusa de s'associer à cette politique. Batbie chercha en vain un ministre des Finances : le budget n'étant pas voté, la levée des impôts par décret serait une mesure illégale, dont le ministre des Finances serait personnellement responsable; Pouyer-Quertier refusa le poste.

ESSAI D'UN MINISTÈRE DE RÉSISTANCE.

Le ministère Rochebouet réclama une solution, il voulait ou donner sa démission, ou préparer la résistance (10 déc.). Il ordonna aux commandants de corps d'armée de réunir des vivres dans les casernes pour être prêts à mobiliser les troupes. Batbie, décidé à tenter l'aventure, exposa au maréchal son plan : dissoudre la Chambre, convoquer les électeurs dans les trois mois, lever l'impôt par décret, déclarer l'état de siège. Mac-Mahon accepta la dissolution, mais refusa les mesures illégales : il ne se sentait pas, dit-il, l'étoffe d'un dictateur, et voulait être certain de dénouer la crise sans effusion de sang (10 déc.). Le conseil supérieur de guerre, consulté sur les chances de victoire du gouvernement en cas de résistance armée, ne donna pas d'assurance.

REFUS DE MAC-MAHON.

PRÉPARATIFS DE DÉFENSE DES RÉPUBLICAINS.

Les républicains, vaguement avertis des préparatifs militaires, s'alarmèrent, et Gambetta, au comité des groupes, exposa un plan de combat. Il disait pouvoir compter sur une partie de l'armée. Grévy répliqua qu'il ne croyait pas à un coup d'État et que jamais il ne donnerait le signal de la guerre civile; il n'acceptait que les moyens réguliers de résistance.

RÉUNION A L'ÉLYSÉE.

Le 12 au matin, Batbie tint à l'Élysée une réunion des membres de son cabinet éventuel; Pouyer-Quertier y assistait; il se prononça contre les mesures illégales, auxquelles l'opinion des grandes villes était fortement hostile, et conseilla de négocier avec Dufaure. On fit appeler d'Audiffret-Pasquier, qui donna le même avis. Le Conseil des ministres tint dans l'après-midi une séance et exigea une réponse; le ministre des Affaires étrangères fit craindre des complications en Orient et à Rome où Pie IX allait mourir; le maréchal se résigna alors à appeler Dufaure. Ainsi finit la crise du 16 mai.

FIN DE LA CRISE.

CHAPITRE III

L'ARRIVÉE AU POUVOIR DU PERSONNEL RÉPUBLICAIN[1]

I. LA SOUMISSION DE MAC-MAHON. — II. LE RETOUR DU CENTRE GAUCHE AU GOUVERNEMENT. — III. LA RECONSTITUTION D'UN PARTI SOCIALISTE (1876-78). — IV. LE RENOUVELLEMENT DU SÉNAT ET LA DÉMISSION DE MAC-MAHON. — V. L'ÉLECTION DE GRÉVY ET LE TRIOMPHE DU PARTI RÉPUBLICAIN. — VI. LES FORCES DES PARTIS ET DES GROUPES.

I. — LA SOUMISSION DE MAC-MAHON

DÉCISION DE MAC-MAHON.

IMPUISSANT à former aucun ministère conservateur, Mac-Mahon se trouvait dans l'alternative prédite par Gambetta : « se soumettre ou se démettre ». Il commença par rédiger une lettre de démission. Mais les ministres le prièrent de rester, et, sur l'assurance qu'il avait un devoir à remplir, il se soumit.

MINISTÈRE DUFAURE.

Dufaure maintint les conditions qu'il avait posées : Mac-Mahon abandonna les ministères de la Marine et des Affaires étrangères ; la Guerre fut, par un compromis, donnée à son ancien chef d'état-major. Dufaure constitua aussitôt (13 décembre) un ministère centre gauche, formé surtout de ministres de 1876, avec un ministre nouveau de la gauche, de Freycinet, le collaborateur de Gambetta à la Défense nationale, et 5 nouveaux sous-secrétaires d'État.

MESSAGE DU PRÉSIDENT.

La soumission du Président de la République s'affirma dans son message rédigé par Dufaure (15 décembre) :

« Pour obéir aux règles parlementaires j'ai formé un cabinet choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre.... ces institutions par la pratique sincère des lois constitutionnelles.... L'intérêt du pays exige que la crise... soit apaisée... qu'elle ne se renouvelle pas. L'exercice du droit de dissolution n'est qu'un mode de consultation suprême auprès du juge sans appel, et ne saurait être érigé en système de gouvernement. J'ai cru devoir user de ce droit et je me conforme à la volonté du pays. La Constitution de

1. Voir la bibliographie du chap. I.

1875 a fondé une république parlementaire en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres.... L'indépendance des ministres est la condition de leur responsabilité. Ces principes tirés de la Constitution sont ceux de mon gouvernement. »

THÉORIE DU MESSAGE.

Il ne restait rien des doctrines du 16 mai : ni la responsabilité du Président, ni son droit d'avoir une politique personnelle, ou de choisir ses ministres, ou de demander une seconde dissolution, ni l'équilibre entre les trois pouvoirs, ni le devoir d'empêcher le gouvernement de passer aux radicaux. Le message formulait sans restriction l'interprétation parlementaire de la Constitution, réclamée par les gauches : un Président irresponsable sans politique personnelle, des ministres responsables d'accord avec la majorité gouvernante. Le droit de dissolution subsistait, mais réservé pour les cas exceptionnels. En fait, on n'a plus jamais usé de ce droit royal, que n'admet aucune des constitutions républicaines du monde.

TRIOMPHE DU RÉGIME PARLEMENTAIRE.

C'était donc l'abandon définitif du gouvernement personnel, si longtemps représenté comme seul adapté au caractère des Français. Le régime parlementaire, essayé sous la monarchie avec le régime censitaire, s'établissait définitivement en France sous la forme républicaine avec le suffrage universel. Le parti républicain, en 1875, s'était résigné à accepter la république parlementaire, régime sans précédent, opposé à sa tradition fondée sur la doctrine de la séparation des pouvoirs. Il y trouvait maintenant — ce qu'il avait en vain demandé au pouvoir constituant du peuple et à la séparation entre l'exécutif et le législatif — un procédé pratique pour adapter le gouvernement représentatif libéral à une société démocratique. Par l'intermédiaire du ministère *responsable*, la Chambre issue du suffrage universel, organe de la volonté du peuple, devenait maîtresse du pouvoir souverain.

II. — LE RETOUR DU CENTRE GAUCHE AU GOUVERNEMENT[1]

COALITION RÉPUBLICAINE.

LA crise laissait le personnel politique coupé par le milieu et massé en deux coalitions, chacune formée d'une série continue de groupes allant du centre jusqu'au groupe extrême : à droite tous les conservateurs, à gauche tous les républicains. La « conjonction des centres » devenait impossible; on ne pouvait plus gouverner qu'avec une des deux coalitions et, comme le parti républicain avait

1. De Freycinet, *Souvenirs*, 1878-93, t. II, 1913; A. Picard, *Les chemins de fer*, 4 vol., 1884; le *Journal des Economistes*, 1880.

désormais une majorité solide à la Chambre, tout ministère devait être formé de républicains. Mais, pour ménager les répugnances de Mac-Mahon, la Chambre tolérait un ministère centre gauche, bien qu'il ne représentât qu'une petite minorité de la majorité.

PROGRAMME DU MINISTÈRE.

Le ministère Dufaure n'avait guère qu'un programme négatif : annuler les actes de combat du 16 mai et en rendre le retour impossible. Il commença par expulser les préfets et sous-préfets installés par le ministère de Broglie et remettre en place le personnel antérieur.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF.

Le mouvement administratif du 19 décembre porta sur 80 préfets, dont 46 révoqués, 27 démissionnaires. Le mouvement judiciaire du 23 janvier supprima 5 procureurs généraux et en déplaça 6.

INSTRUCTIONS AUX PRÉFETS.

Au personnel administratif, le ministre de l'Intérieur, par des instructions contraires à celles du 16 mai, recommanda d'appliquer les lois sur la presse et le colportage d'une façon « très libérale ». La circulaire sur les élections (13 février) rejeta la doctrine des candidatures officielles et les pratiques qu'elles rendent nécessaires.

« Cette règle de conduite implique la neutralité la plus entière dans la lutte électorale et... l'abstention de tout acte ou démarche qui pourrait marquer aux yeux des populations une préférence en faveur de l'un des candidats.... Sans doute il est naturel et légitime que le gouvernement désire voir les électeurs manifester par leurs choix leur attachement à la république. Mais il ne lui appartient pas de forcer à son profit les manifestations du suffrage universel. »

LOI SUR L'ÉTAT DE SIÈGE.

Pour empêcher l'état de siège de servir d'instrument de compression, une loi (3 avril) décida qu'il ne pourrait en aucun cas être établi que par une loi, c'est-à-dire par les Chambres. Une loi sur le colportage abolit la loi de 1849 et donna le droit de colporter librement les journaux, moyennant une simple déclaration. Les condamnations prononcées sous le régime du 16 mai furent annulées par une amnistie pour tous les délits de caractère politique (12 avril).

AMNISTIE INVALIDATIONS.

La Chambre annula les actes de pression électorale en usant largement de son droit souverain dans la vérification des pouvoirs. Gambetta avait même proposé d'invalider en masse tous les élus recommandés officiellement par affiche blanche. La majorité se borna à invalider environ 70 élections pour pression administrative ou ingérence du clergé. L'opération dura treize mois. La plupart des invalidés ne furent pas réélus; à la fin de 1878, le total des républicains s'éleva à près de 400.

ÉLECTION DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Les conseils municipaux, renouvelés le 6 janvier, élurent dans 33 000 communes une forte majorité de maires républicains, ce qui annonçait pour le prochain renouvellement du Sénat une majorité républicaine d'électeurs sénatoriaux. Dans les 3 000 chefs-lieux

de canton où les maires étaient nommés par le gouvernement, le ministère nomma maire le candidat désigné par le conseil.

TACTIQUE DE GAMBETTA.

Le ministère n'était disposé à entreprendre aucune réforme profonde, et la Chambre prenait patience en attendant le renouvellement du Sénat. Gambetta, revenant à la tactique opportuniste, prêchait la prudence. Il disait à Marseille :

« Je redoute avant tout l'ivresse du succès.... Soyons patients et stratégistes. Ne nous hâtons point.... de courir sus à l'ennemi... Je demande à mon parti de faire une halte, de se maintenir dans les positions conquises.... La victoire n'est pas décisive encore.... Je suivrai toujours cette politique de raison, de méthode, de résultats certains et réels. »

RELATIONS ENTRE LES GROUPES.

Les coalitions de groupes formées pour la lutte se relâchèrent, Les groupes de gauche déclarèrent dissous leur comité, chacun reprit son indépendance complète, mais le souvenir de l'union empêcha tout dissentiment grave entre républicains.

DISSOLUTION DU GROUPE CONSTITUTIONNEL.

La coalition conservatrice fut ébranlée de deux côtés. Le groupe constitutionnel, pour avoir refusé de soutenir Mac-Mahon, restait suspect aux impérialistes, et, quand vint le tour d'élire son candidat au siège de sénateur à vie (attribué à tour de rôle à chacun des groupes), le candidat orléaniste, Decazes, à qui les impérialistes et l'extrême droite gardaient rancune depuis 1874, n'eut pas la majorité. Les orléanistes, irrités de cette violation des engagements, rompirent avec la droite, et leur organe, le *Soleil*, annonça (15 mars) que le groupe constitutionnel s'était dissous : sur 31 membres, 22, « fidèles à leur passé parlementaire », déclarèrent ne plus vouloir rester liés aux légitimistes et aux bonapartistes.

DÉSACCORD ENTRE LÉGITIMISTES.

Dans le groupe légitimiste un conflit éclata à propos de la formule des journaux catholiques : « guerre contre la Révolution », employée par un orateur nouveau-venu à la Chambre, le comte de Mun, un ancien officier. Le vieux parlementaire de Falloux la déclarait « très dangereuse ».

GUERRE CONTRE LA RÉVOLUTION.

« La contre-révolution est aujourd'hui dans la pensée de fort peu de gens et n'est... au pouvoir de personne. C'est un mot... gros de préjugés, de malentendus... un nom de guerre et de provocation qui confond dans une obscurité déplorable ce qu'on doit conserver et ce qu'on doit combattre. »

Le comte de Chambord, plus catholique que politique, prit parti pour de Mun, par une lettre d'approbation (26 novembre) : « Il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y règne en maître pour que j'y puisse régner en roi ».

Le gouvernement s'occupa surtout d'affaires pratiques. Il fit voter d'abord le budget de 1878 arrêté par la crise du 16 mai, puis le

budget de 1879, tous deux en équilibre, sans réformes, avec de légers dégrèvements de l'impôt sur les transports et la réduction du timbre-poste à 20 centimes.

PLAN FREYCINET. La principale nouveauté fut le plan général de travaux publics présenté par le nouveau ministre de Freycinet. Il proposait de racheter les petites compagnies de chemins de fer en faillite dans l'Ouest, de créer de nouvelles lignes de chemins de fer d'une longueur totale de 16 000 kilomètres, et de faire construire des canaux de navigation et des ports. Il prévoyait une dépense de 4 milliards, à répartir sur dix années, au moyen d'un emprunt à 3 1/2 p. 100 remboursable en soixante-quinze ans. L'exposé des motifs expliquait qu'après sept ans de discordes politiques, « il y avait un immense besoin de se reposer dans le travail ».

RACHAT DES CHEMINS DE FER. Les Chambres votèrent un demi-milliard pour le rachat des lignes des Charentes (mai 1878), avec un système d'emprunt amortissable imité des obligations à tirage des compagnies de chemin de fer. « L'expérience a prouvé, disait le rapport, que les gouvernements sont impuissants à s'imposer eux-mêmes l'obligation d'amortir. Le système des rentes amortissables par tirages successifs oblige l'État à réduire sa dette. » On forma un réseau des chemins de fer de l'État, dirigé par un Conseil d'administration indépendant. Des projets de chemins de fer nouveaux, de canaux et de ports, une partie seulement fut adoptée.

EXPOSITION UNIVERSELLE. L'Exposition universelle de Paris, ouverte en mai 1878, assez terne si on la compare à celles de 1867 et de 1889, donna pourtant l'impression du relèvement matériel de la France. C'était depuis la guerre la première affirmation solennelle de sa prospérité; elle inspira de la fierté et de la confiance dans le parti au pouvoir. L'illumination du 30 juin tourna en manifestation républicaine.

GRANDES MANŒUVRES. Les grandes manœuvres d'été auxquelles pour la première fois furent convoqués les hommes de la réserve, au nombre de 200 000, se passèrent de façon à montrer que le système d'appel établi par la loi de 1872 fonctionnait normalement.

L'année 1878 fut une période de calme et d'inaction politique, sauf les séances violentes de vérifications de pouvoirs à la Chambre.

III. — LA RECONSTITUTION D'UN PARTI SOCIALISTE (1876-78) [1]

MOUVEMENT DES RÉFORMES SOCIALES.

LA répression de la Commune avait exterminé ou dispersé le parti révolutionnaire. La loi de 1872 contre l'Internationale avait interdit toute propagande en vue de changer l'organisation de la société. L'état de siège avait empêché jusqu'en 1876 toute réunion, toute publication de tendance socialiste. Quand la compression se relâcha, après la levée de l'état de siège, le mouvement de réforme sociale recommença sous forme de manifestations isolées.

GROUPE D'ÉTUDIANTS.

Un petit groupe d'étudiants révolutionnaires réunis au café Soufflet avait essayé de poser aux élections de 1876 la candidature d'Accolas, répétiteur de la Faculté de droit, connu pour ses opinions radicales en matière de droit civil. Puis il proposa un monument en l'honneur de Michelet. Le *Rappel*, organe des amis de Victor Hugo, reprit la formule de l' « union entre les prolétaires et la jeunesse républicaine des Écoles » (25 juin). C'était le retour à la tradition révolutionnaire établie en 1830.

CONGRÈS DES SYNDICATS.

Les syndicats d'ouvriers créés sans droit légal, mais tolérés par l'administration, obtinrent du ministère la permission de tenir un Congrès à Paris. La Commission d'organisation, préoccupée d'en écarter tous les hommes politiques, décida que personne ne pourrait y parler à moins d'être ouvrier et « recommandé par une société ouvrière ou par un groupe de travailleurs ». Toute association ouvrière avait droit à 3 délégués. Les frais de déplacement des membres furent couverts par une souscription.

PROGRAMME.

Le Congrès, tenu sous forme de réunion privée dans la salle de la rue d'Arras (2-10 octobre), comptait 360 délégués (dont 255 de Paris). On y admit des invités et des journalistes. Le programme comprenait 8 questions, chacune étudiée par une section dans la journée et discutée le soir en assemblée :

1° travail des femmes ; 2° chambres syndicales ; 3° conseils de prudhommes ; 4° apprentissage et enseignement professionnel ; 5° représentation directe du prolétariat au parlement : 6° associations coopératives de production, de consommation et de crédit ; 7° caisses de retraites, d'assurances et des invalides du travail ; 8° associations agricoles et rapports entre les travailleurs agricoles et industriels. Le comité pensait avoir fait un programme « aussi complet que possible ». « Si tous ces points du programme avaient une solution, la solution de la question sociale serait assurée. »

1. G. Weill, *Histoire du mouvement social en France, 1852-1902*, 1904 (donne une bibliographie détaillée); John Labusquière, *La troisième République, 1871-85* (dans l'Histoire socialiste, t. XII, vague et superficiel); Léon Blum, *Les congrès ouvriers et socialistes français*, t. I, 1876-85, 1901 (très condensé et très précis); L. de Seilhac, *Les congrès ouvriers en France*, *1876-97*, 1899 (conservateur).

Le Congrès ne demanda à l'État que des lois sur le travail des femmes et des enfants, le travail de nuit, les conseils de prudhommes, la liberté des syndicats; il croyait encore, comme Louis Blanc en 1848, à « l'affranchissement des travailleurs » par « l'association coopérative ». Mais, comme les auteurs du Manifeste de l'Internationale de 1864, il engagea les ouvriers à se former en un parti séparé et à se défier des projets proposés par des « bourgeois ». *TENDANCE.* *DÉFIANCE ENVERS LA BOURGEOISIE.*

« Tous les systèmes socialistes qu'on a reprochés aux travailleurs ne sont jamais venus d'eux, tous émanent de bourgeois bien intentionnés. »

Il consentit à peine à entendre deux publicistes connus pour leurs travaux sur les questions ouvrières; une partie des assistants refusaient de laisser parler des bourgeois.

« Il est indispensable à la classe ouvrière, qui, jusque-là, a marché de concert avec la bourgeoisie républicaine, de s'affirmer dans ses intérêts propres. »

Les ouvriers, sans adopter encore une formule vraiment socialiste, se tenaient dans un isolement farouche; ils pensaient déjà à se former en « parti de classe ».

En 1877, deux bourgeois révolutionnaires exilés reviennent en France et commencent une propagande d'où sortiront deux partis socialistes dont ils seront les chefs. — Brousse, un médecin, sorti de la branche anarchiste de l'Internationale, membre de la *Fédération jurassienne* dans la Suisse française, condamné à la prison, expulsé de Suisse et réfugié en Angleterre, où il s'est lié avec Marx, s'est converti à une tactique de révolution graduelle par des mesures légales; il opère surtout dans les quartiers ouvriers de Paris. — Guesde, un journaliste de province, condamné à Montpellier en 1871 pour un article sur la Commune, s'est réfugié en Angleterre, où il est devenu disciple de Marx. Revenu en France, il écrit dans les journaux d'extrême gauche, puis (novembre 1877) fonde le premier organe socialiste, l'*Égalité* (qui cessa en juillet 1878). *PROPAGANDE DE BROUSSE* *ET DE GUESDE.*

Ces nouveaux socialistes, imbus du socialisme doctrinal de Karl Marx, apportent en France des formules systématiques. Le programme de l'*Égalité* dit : « L'évolution naturelle et scientifique de l'humanité la conduit invinciblement à l'*appropriation collective* du sol et des instruments de travail. » Guesde compte sur l'action du « prolétariat international »; il annonce la nécessité de la révolution sociale, et se moque de la coopération, « qui est bien la voie la plus longue que puisse prendre le prolétariat ». Il ne voit dans les syndicats qu'un moyen d'agitation et n'admet la grève que comme manifestation de solidarité ouvrière. Sa propagande agit surtout dans les régions industrielles de province. *INTRODUCTION DU MARXISME*

COMMUNISTES ET COLLECTIVISTES.

Les termes sont encore mal fixés; les socialistes disciples de Marx gardent encore le vieux nom de *communistes* (du Manifeste de 48); ce sont les anarchistes de l'école de Kropotkine qui s'appellent *collectivistes*. Les partisans de ces deux tendances entrent en conflit au Congrès de Gand en 1877.

GROUPES D'ÉTUDES.

Benoît Malon, un des militants de l'Internationale, ancien membre de la Commune, réfugié en Suisse, fonde un organe socialiste. Lafargue, ancien étudiant révolutionnaire de 1865, devenu gendre et disciple de Karl Marx, revient à Paris. Quelques théoriciens créent des « groupes d'études » parmi les ouvriers et y font pénétrer les formules du socialisme doctrinal. Leurs délégués se font admettre dans les Congrès ouvriers et entrent en conflit avec les représentants de l'ancien socialisme de 48 qui continuent à compter sur l'association libre entre travailleurs.

CONGRÈS DES SYNDICATS A LYON.

Le Congrès syndical de Lyon (janvier 1878) admit des employés de commerce et des instituteurs. Plusieurs délégués de Paris, Lyon, Marseille, parlèrent des « martyrs de la Révolution » et firent des déclarations nettement collectivistes. Un délégué de Paris lut un manifeste collectiviste contre la coopération et conclut à proposer une résolution socialiste pour réclamer « la propriété collective du sol et des instruments du travail ». La proposition, accueillie par des applaudissements, fut repoussée, ainsi qu'un vœu pour l'amnistie, mais seulement comme n'étant pas à l'ordre du jour.

PROGRAMME SOCIALISTE.

Le Congrès résolut de rédiger un programme socialiste que tout candidat socialiste devrait s'engager par écrit à soutenir, et décida de créer « des journaux socialistes » qui soutiendraient « exclusivement des candidatures ouvrières ». La première fut celle d'un ouvrier, Chausse, aux élections du Conseil municipal de Paris de 1878, dans un quartier du faubourg Saint-Antoine.

Le Congrès international convoqué à Paris pour 1878 fut interdit par le gouvernement. Une réunion privée, organisée par les rédacteurs de l'*Égalité* au domicile d'un ouvrier peintre (devenu plus tard haut fonctionnaire de la Direction du Travail), fut dispersée par la police, et les organisateurs poursuivis en justice. Guesde profita du procès (22 octobre) pour faire une exposition de la doctrine.

PROCÈS.

« L'égalité que la bourgeoisie n'a cessé de nous donner pour la conquête la plus précieuse de son 89 ne dépasse pas la limite de la classe dirigeante et possédante. Le socialisme révolutionnaire veut un 89 ouvrier : il faut universaliser la propriété comme on a en 1848 universalisé le droit de suffrage. »

DÉCLARATION DE GUESDE.

Un organe officiel du socialisme ouvrier, le *Prolétariat*, rédigé par des ouvriers, fut créé par actions (23 novembre). Cette agitation avait préparé le cadre où allait se former un nouveau parti politique.

IV. — LE RENOUVELLEMENT DU SÉNAT ET LA DÉMISSION DE MAC-MAHON

RENOUVELLEMENT DU SÉNAT.

LE parti républicain, maître de la Chambre et du ministère, était encore entravé par les deux autres pouvoirs restés conservateurs. Le renouvellement du premier tiers du Sénat mit fin à cet équilibre. Les départements étaient rangés par ordre alphabétique en 3 séries; le tirage au sort désigna la série B (du G à l'N) où se trouvaient la plupart des départements conservateurs du Nord et de l'Ouest. Sur 75 sénateurs sortants, 56 étaient conservateurs. 18 républicains. L'élection (5 janv. 1879) renversa la proportion. Sur 82 sièges (en ajoutant les sièges vacants) les conservateurs n'en gardèrent que 16, les républicains en eurent 66 (dont 50 nouveaux). Le Sénat avait désormais une forte majorité républicaine, 174 contre 126. Il élut président Martel, du centre gauche. Tous les pouvoirs législatifs appartinrent dès lors aux républicains.

CONFLIT AVEC GAMBETTA.

Ce changement du personnel électif entraîna des changements dans le personnel des fonctionnaires. Le ministre de la Guerre se retira. Gambetta désirait le faire remplacer par le général Farre, qui passait pour républicain; Mac-Mahon refusa. « On repousse mon candidat, dit Gambetta, c'est la guerre, ils l'auront. » Il se disait prêt à déposer « le vote de mort contre le cabinet », et se préparait déjà à être appelé par Mac-Mahon pour former un ministère. « Je ne peux ni ne veux accepter de gouverner en sous-ordre. »

DÉCLARATION.

La déclaration du ministère, lue à la Chambre le 16 janvier, fut jugée insuffisante par la majorité. Elle répondit par une interpellation suivie d'un ordre du jour impératif, voté par 208 voix contre 116. L'interpellateur expliqua que le gouvernement avait, « en arrivant aux affaires, trouvé des bureaux constitués, des fonctionnaires installés; » il s'était servi de ces instruments. Mais il faut distinguer « entre cette armée d'employés chargés d'une besogne presque matérielle », et les fonctionnaires supérieurs « en relation directe avec le gouvernement ». On peut garder les subalternes sans s'inquiéter de leurs opinions; les autres, délégués directs du pouvoir, doivent être d'accord avec le gouvernement.

INTERPELLATION

ORDRE DU JOUR

Dufaure promit d'être sévère en restant juste. La Chambre consentit à se dire « confiante dans les déclarations du gouvernement », mais « convaincue que le cabinet, désormais en possession de sa pleine liberté d'action, n'hésitera pas, après le grand acte national du 5 janvier, à donner à la majorité républicaine les satisfactions légitimes qu'elle réclame depuis longtemps au nom du pays, notam-

ment en ce qui concerne *le personnel administratif et judiciaire* » (20 janvier). Gambetta avec son groupe s'abstint; il avait voulu ébranler le cabinet, non le remplacer.

CONFLIT ENTRE MAC-MAHON ET LE MINISTÈRE.

Le ministère se décida à changer quelques hauts fonctionnaires. Le ministre de la Guerre pria Mac-Mahon d'appliquer le décret qui limitait la durée du commandement des commandants de corps d'armée, en relevant de leurs fonctions ceux qui avaient dépassé le terme. Mac-Mahon refusa de signer; il voulait bien laisser destituer des magistrats et des préfets, mais non des généraux. S'il avait « consenti à avaler des couleuvres, c'était pour protéger l'armée »; mais il refusait de sacrifier à l'esprit de parti de bons officiers, ses compagnons d'armes (28 janvier). Au Conseil des ministres, Mac-Mahon persista dans son refus, et remit sa lettre de démission.

DÉMISSION DE MAC-MAHON.

« Aujourd'hui le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements militaires, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée et par suite à ceux du pays. Je ne puis y souscrire. En présence de ce refus, le ministère se retire. Tout autre ministère pris dans la majorité des Assemblées m'imposerait les mêmes conditions. Je donne ma démission » (30 janvier 1879).

Mac-Mahon, resté militaire avant tout, s'intéressait peu à la politique. Devenu impuissant à maintenir dans l'armée le personnel conservateur, il abandonnait son poste avant la fin de son septennat.

V. — L'ÉLECTION DE GRÉVY ET LE TRIOMPHE DU PARTI RÉPUBLICAIN

ÉLECTION DE GRÉVY.

LA transmission des pouvoirs du Président de la République se fit le jour même à Versailles, dans une forme qui créa le précédent toujours suivi depuis. Les Chambres, réunies à trois heures, entendirent la lecture de la démission, et levèrent la séance. Les sénateurs républicains réunis en assemblée générale décidèrent d'élire Grévy; la réunion des délégués des groupes républicains des deux Chambres accepta la proposition. A quatre heures et demie, les deux Chambres s'assemblèrent en Congrès dans la salle de la Chambre, sous la présidence du président du Sénat. On vota par appel nominal; Grévy fut élu par 563 voix, sur 705 votants.

Le parti républicain était définitivement maître de tous les pouvoirs publics. La majorité, n'ayant plus à ménager le Président, abandonna le ministère centre gauche de Dufaure, qui ne correspondait plus aux sentiments de la Chambre. Gambetta désirait prendre un rôle actif — dès 1877 Thiers avait annoncé que, redevenu

Président, il voulait le nommer ministre des Affaires étrangères et le « présenter à l'Europe » — ; Dufaure engagea Grévy à l'appeler pour former un cabinet. Grévy répondit que « son heure n'était pas encore venue », et proposa de le nommer à la présidence de la Chambre devenu vacante. Gambetta se résigna, et fut élu président de la Chambre. Grévy s'installa à l'Élysée, Gambetta au Palais-Bourbon.

GAMBETTA PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE.

POLITIQUE DE GRÉVY.

Après avoir commencé sa carrière politique en proposant de supprimer la Présidence de la République en 1848, Grévy la terminait en devenant Président. Il voulut exercer sa fonction de façon à créer un précédent qui pût empêcher ses successeurs d'en faire un instrument de pouvoir personnel. Son premier message (7 février) posa la règle de son gouvernement.

MESSAGE.

« Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels.... » Le gouvernement, « tout en tenant un juste compte des droits acquis et des services rendus, aujourd'hui que les deux grands pouvoirs sont animés du même esprit que celui de la France, veillera à ce que la République soit servie par des fonctionnaires qui ne soient ni ses ennemis ni ses détracteurs. »

TRANSFERT DES CHAMBRES A PARIS.

Les républicains profitèrent de la pleine possession du pouvoir pour se délivrer de la résidence à Versailles, imposée par les conservateurs. Le Sénat, après quelque résistance (voir p. 59), consentit à la revision de la Constitution, en la limitant d'avance à l'article qui fixait le siège du gouvernement à Versailles (19 juin). Le Congrès abrogea cet article. Les Assemblées s'installèrent à Paris à la rentrée de novembre 1879, dans les deux anciens palais législatifs, le Sénat au Luxembourg, la Chambre au Palais-Bourbon. Le Président de la République était déjà revenu à l'Élysée. Ce fut la fin de la « décapitalisation » de Paris.

LA MARSEILLAISE.

La victoire définitive des républicains fut rendue officielle par la décision du ministre de la Guerre qui rendait à *la Marseillaise* la qualité de chant national suivant le décret de 1795. Elle fut consacrée un an plus tard par la création de la Fête nationale du 14 juillet. En reprenant la date consacrée par la Fédération de 1790, les républicains déclaraient se rattacher à la tradition de la Révolution française. La première fête nationale, en 1880, célébrée par des banquets, des danses en plein air et des illuminations, fut la manifestation populaire de la joie républicaine de la foule.

FÊTE DU 14 JUILLET.

VI. — LES FORCES DES PARTIS ET DES GROUPES

FAIBLESSE DES CONSERVATEURS.

LES anciens partis conservateurs, définitivement expulsés des pouvoirs publics et réduits dans les deux Chambres à une minorité en décroissance, n'avaient plus d'autre moyen d'action que des interpellations sans effet, des interruptions, et les insultes des impérialistes à l'adresse du gouvernement. Ils ne prenaient un peu d'influence que lorsque le désaccord entre les républicains leur permettait de faire l'appoint d'une majorité d'occasion dans un vote sur un ordre du jour.

SCISSION DANS LE PARTI IMPÉRIALISTE.

Les conservateurs restaient divisés en légitimistes, orléanistes, impérialistes. Le groupe impérialiste fut réduit à l'impuissance par la mort de l'héritier de l'Empire, le prince impérial, tué en faisant campagne dans l'armée anglaise contre les Zoulous en Afrique australe (1879). Le chef de la famille, le prince Jérôme Napoléon, s'était en 1876 rallié en principe à la République, et ne pouvait se faire accepter par le clergé qu'il avait toujours combattu. Le parti impérialiste se coupa en deux; la principale fraction reconnut pour chef, au lieu de Jérôme, son fils aîné Victor, désigné par le testament du prince impérial.

INFLUENCE DES CONSERVATEURS SUR LES ADMINISTRATIONS.

Les conservateurs, expulsés du gouvernement, n'avaient plus d'action directe sur la politique; mais ils gardaient une forte influence sur la vie publique. Tous les fonctionnaires de l'Empire étaient restés en place, sauf quelques centaines de préfets, de sous-préfets et de magistrats des parquets. Ils continuaient donc à diriger tous les services publics, l'armée, la gendarmerie et la marine, la magistrature, les contributions directes et indirectes, les postes, les ponts et chaussées, l'instruction publique. Ils gardaient à leur disposition l'arsenal des innombrables règlements de police et de finances accumulés depuis l'ancien régime, que personne n'est sûr de connaître, et que l'administration peut à volonté employer contre ses adversaires ou laisser dormir pour ses amis. Ils gardaient sur leurs agents subalternes le pouvoir quasi discrétionnaire de les déplacer ou destituer, de les faire avancer ou rétrograder, de favoriser ou d'entraver leur carrière par des notes secrètes.

Le personnel, recruté sous la monarchie, dressé depuis 1849 à respecter les classes dirigeantes et à mépriser les républicains, exerçait instinctivement son pouvoir dans un sens conservateur. L'officier supérieur de terre ou de mer, le président, l'ingénieur, le recteur, l'inspecteur, le directeur, habitués à rencontrer au cercle, à la chasse, dans les salons, les hommes et les dames de la bonne

société, ne pouvaient être insensibles à leurs recommandations en faveur de leurs protégés. Les petites gens dans toute la France savaient qu'on obtenait une faveur ou une tolérance en s'adressant aux conservateurs plus facilement que par l'entremise des républicains. Les employés subalternes savaient qu'ils seraient bien notés de leurs chefs en manifestant des sentiments catholiques.

INFLUENCE DU CLERGÉ SUR LES PAYSANS.

Le clergé, lié par tradition à la monarchie, gardait sur une grande partie de la population une influence toute-puissante. Les paysans des régions montagneuses étaient habitués à voir dans leur curé un chef chargé de diriger leur conduite : ils lui obéissaient le jour du vote comme dans les actes de leur vie privée. Dans les régions de l'Ouest, où les paysans restaient très dépendants des grands propriétaires, le curé, par ses relations avec le château, tenait dans l'obéissance les fermiers et les métayers.

INFLUENCE SUR L'ÉDUCATION.

Le clergé régulier avait une influence puissante sur la noblesse et la riche bourgeoisie. Les ordres enseignants élevaient les garçons dans les collèges, les filles dans les couvents. Les religieux prédicateurs et les jésuites dominaient les femmes par la confession, la direction, la prédication; leurs relations leur donnaient le moyen d'assurer à leurs protégés de riches mariages ou une belle clientèle. Les petites congrégations de frères et de sœurs, établies dans toutes les villes et jusque dans les bourgs, exerçaient une influence analogue sur les familles des artisans, des ouvriers, des petits commerçants. Dans les villes comme dans les campagnes, la plupart des électeurs étaient amenés au parti conservateur par le clergé.

ESPRIT CONSERVATEUR DU MONDE FINANCIER.

Le monde de la Bourse, le personnel des établissements de crédit, des grandes Compagnies et des sociétés industrielles, formé sous l'Empire, en relations avec le personnel conservateur, manifestait contre les républicains une aversion accrue encore par la crainte de leur programme financier, impôt sur le revenu, rachat des grandes Compagnies, mesures contre la spéculation. La « haute finance » faisait donc corps avec les autres « classes dirigeantes » pour arrêter le mouvement démocratique. Elle agissait sur l'opinion par les grands journaux politiques, dont les financiers avaient la propriété ou qu'ils tenaient dans leur main en leur distribuant la publicité financière. Elle pesait directement sur le gouvernement par son influence sur le cours de la rente et le taux des emprunts. En province, presque tous les chefs des grandes maisons de commerce, de banque et d'industrie faisaient partie de la société « bien pensante ». Beaucoup surveillaient les opinions politiques de leurs employés ou invitaient leurs contremaîtres à faire voter leurs ouvriers pour le candidat conservateur.

INFLUENCE MONDAINE DES CONSERVATEURS.

Dans toute la France, enfin, les convenances du « monde » obligeaient à manifester des sentiments conservateurs et du respect pour la religion catholique. C'était la seule attitude reçue dans les familles de la noblesse, et par suite une tenue obligatoire pour quiconque, homme ou femme, aspirait à se faire admettre dans la bonne société; il était de mauvais ton d'être libre penseur et inconvenant de se dire républicain. Sauf les protestants et les israélites, presque toutes les familles aisées restaient hostiles à la République; elle choquait leur conception d'une société bien ordonnée, et mettait en péril le régime social auquel les attachaient leur éducation et la conscience d'une solidarité de classe.

CONFLIT AVEC LE PARTI RÉPUBLICAIN.

Le parti conservateur trouvait donc dans les hauts fonctionnaires, le clergé, la haute finance, la grande industrie, la bonne société, des auxiliaires assez puissants pour contre-balancer la force exclusivement politique du parti républicain. Les républicains, maîtres de tous les pouvoirs de l'État et de tous les postes politiques, n'avaient que la direction générale des affaires et l'apparence du pouvoir; leurs adversaires gardaient l'autorité réelle sur les décisions particulières d'où dépendent les intérêts personnels. Le conflit, terminé par la victoire des républicains à Paris dans la vie politique, continuait dans la vie administrative par toute la France.

NATURE DES PARTIS.

La majorité républicaine, qui menait cette lutte, ne formait pas un parti organisé avec des chefs officiels et un programme unique à la façon des partis anglais. Elle n'avait aucune organisation électorale commune; chaque candidat faisait campagne en son nom personnel et à ses frais, d'ordinaire avec l'aide d'un comité, mais sans être astreint à prendre un engagement, et sans accepter une discipline commune. Le nom même du parti ne désignait pas un groupement défini formé d'un nombre certain de membres; il n'indiquait qu'une communauté de tendances, une orientation générale commune; les frontières en étaient vagues, le chiffre des membres restait indécis, il différait suivant les appréciations.

ORGANISATION DES GROUPES.

Dans les Chambres, l'organisation se réduisait à des groupes où chaque député se faisait inscrire à son gré, quelques-uns dans deux à la fois. Le groupe avait son bureau élu et tenait des réunions pour discuter la tactique, mais ses décisions laissaient ses membres libres de leur vote. Les anciens groupes se perpétuaient, mais en changeant d'importance relative. Le centre gauche, réduit dans la Chambre à moins de 50 membres, ne comptait plus comme force politique qu'au Sénat. La gauche, devenue le groupe dominant, essayait de se constituer en groupe fermé en interdisant à ses membres de s'inscrire ailleurs. L'*Union républicaine*, grossie depuis 1877, béné-

ficiait de l'influence de son chef Gambetta. L'extrême gauche, populaire dans les grandes villes, n'avait à la Chambre qu'une faible action. Les socialistes n'avaient encore aucun représentant.

MAJORITÉS DE COALITION.

Aucun groupe n'ayant à lui seul la majorité, on ne pouvait gouverner que par un accord entre plusieurs groupes. La coalition des groupes républicains, formée sur un terrain d'opposition pour lutter contre un adversaire commun, avait pu se contenter d'un programme négatif; elle n'avait pas de politique positive commune. Entrée en possession du gouvernement, elle eut à se décider sur quatre espèces de questions, sur lesquelles l'accord ne put se maintenir.

MOTIFS DE DÉSACCORD.

L'ÉPURATION.

1° La question la plus pressante pour la pratique était « l'épuration ». Devait-on garder les fonctionnaires hostiles au régime républicain ou les remplacer? Dans quelle proportion et dans quels services? — Le centre gauche jugeait avoir fait assez de changements. La gauche et l'Union voulaient changer les officiers supérieurs de l'armée et de la gendarmerie, les hauts fonctionnaires des Affaires étrangères, des Finances, et même une partie des magistrats inamovibles. L'extrême gauche désirait un bouleversement radical.

LES RÉFORMES.

2° Tous les républicains s'accordaient à réclamer les libertés de la presse, de réunion, d'association, un régime municipal électif, l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque; mais ils divergeaient sur la façon de les régler. La réforme de l'instruction entraînait un conflit avec le clergé, et le désaccord devenait profond dès qu'il fallait décider jusqu'où serait poussée la lutte.

LE RÉGIME FISCAL.

3° En matière de finances, les groupes n'étaient d'accord ni sur le régime fiscal, que les républicains avancés voulaient bouleverser par l'impôt sur le revenu et le dégrèvement des impôts indirects, ni sur le rachat des chemins de fer, qui entraînait avec la haute finance un conflit pénible au centre gauche, ni sur l'exécution du plan Freycinet, qui effrayait les républicains modérés.

POLITIQUE COLONIALE.

4° A l'extérieur, le centre gauche et la gauche préféraient continuer la « politique de recueillement » et s'abstenir de toute opération active; l'extrême gauche eut la même tendance. Gambetta, pour relever le prestige de la France, voulait lui faire reprendre un rôle dans le concert des grandes Puissances; une partie de son groupe accepta la politique d'expansion et les expéditions coloniales.

L'union entre républicains, resserrée par plusieurs années de collaboration pour la défense de la République, se relâcha dès qu'il s'agit de gouverner. Le désaccord sur la solution des questions politiques fut aggravé par les rivalités personnelles entre les chefs des groupes, Grévy, Ferry, Gambetta et plus tard Clemenceau.

CHAPITRE IV

L'APPLICATION DU PROGRAMME RÉPUBLICAIN ET LES RIVALITÉS ENTRE RÉPUBLICAINS[1]

I. LE MINISTÈRE COMPOSITE (FÉVRIER-DÉCEMRRE 1879). — II. LE CONFLIT AVEC LES CATHOLIQUES SUR LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT. — III. LA LUTTE CONTRE LES CONGRÉGATIONS. — IV. L'AMNISTIE DE LA COMMUNE ET LA RECONSTITUTION DES PARTIS RÉVOLUTIONNAIRES (1879-80). — V. L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE LIBERTÉS POLITIQUES. — VI. LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT. — VII. LA RIVALITÉ ENTRE GRÉVY ET GAMBETTA (1879-81). — VIII. LES ÉLECTIONS DE 1881.

I. — LE MINISTÈRE COMPOSITE (FÉVRIER-DÉCEMBRE 1879)

POLITIQUE DE GRÉVY.

GRÉVY eut pour système de prendre les ministères dans les différents groupes républicains en conservant quelques membres du cabinet précédent; c'est ce qu'on surnomma « ministère de replâtrage ». Il eut soin d'adjoindre aux ministres plusieurs sous-secrétaires d'État, de façon à rallier au gouvernement les députés influents des groupes républicains et à former pour l'avenir de nouveaux ministres. Il ne se désintéressait pas du gouvernement; il présidait le Conseil des ministres et, par son ascendant personnel, il gardait la direction générale de la politique.

MINISTÈRE WADDINGTON.

Son premier ministère, présidé par un membre du précédent cabinet, Waddington, ministre des Affaires étrangères, comprenait, sans compter les deux ministres militaires, 3 hommes du centre gauche, 4 de la gauche : Ferry, président du groupe, devenait ministre de l'Instruction publique. Les conservateurs remarquèrent qu'il s'y trouvait 5 protestants. Ce ne fut guère qu'un ministère de liquidation et de préparation.

1. Voir la bibliographie du chap. I.

Le gouvernement procéda aux changements de personnel arrêtés par la résistance de Mac-Mahon. Dans l'armée, on mit en disponibilité 12 commandants de corps — le duc d'Aumale était du nombre —; mais tous, sauf l'impérialiste Bourbaki, furent nommés au poste nouveau d'inspecteur général de l'armée, et remplacés par des généraux acceptés par les républicains. *CHANGEMENT DE PERSONNEL.* *ARMÉE.*

Le mouvement atteignit à la Justice 18 procureurs généraux (dont 14 révoqués), aux Finances 11 trésoriers-payeurs généraux (4 mis à la retraite, 4 en disponibilité, 3 révoqués), aux Affaires étrangères 11 ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires (presque tous ceux d'Europe). *JUSTICE.*

Dans l'administration, le ministre de l'Intérieur, de Marcère, ayant essayé de couvrir son subordonné le préfet de police de Paris, il s'ensuivit un conflit avec le nouveau chef de l'extrême gauche qui amena la démission du ministre et l'entrée dans le cabinet d'un nouveau membre de la gauche (4 mars); le préfet de police fut remplacé par un député de la gauche, Andrieux. *ADMINISTRATION.*

Le Conseil d'État fut remanié, par la création de 10 postes nouveaux (dans la section de législation), qui porta le total des conseillers à 32. Des 22 anciens il n'en resta que 12, dont 5 inamovibles élus par l'Assemblée nationale et 3 nommés par les cabinets républicains; le gouvernement en nomma 20 nouveaux, de façon à changer l'esprit politique du corps. *CONSEIL D'ÉTAT*

L'enquête commencée dès 1877 sur le ministère du 16 mai aboutit au rapport de la commission, présenté par Brisson, qui concluait à la mise en accusation des ministres; il relevait contre eux : *LES MINISTRES DU 16 MAI.*

La violation de la Constitution pour avoir poussé le Président à assumer le pouvoir personnel et retardé les élections — la violation des lois sur les élections des conseils et la vente des journaux — la prévarication sous forme de subventions — la soustraction de papiers publics — les atteintes à la liberté individuelle — l'intervention abusive dans les élections par violences, menaces, dons, décorations, remises de taxes, destitutions, proclamations, circulaires, fausses nouvelles — et même, entre le 28 octobre et le 14 décembre, un complot pour employer la force armée.

La mise en accusation, refusée par le ministère, fut rejetée par 317 voix contre 159; la Chambre, par 240 voix contre 154 (de la droite), vota un ordre du jour qui, flétrissant les ministres coupables d'avoir « trahi le gouvernement, foulé aux pieds les lois et les libertés publiques, conduit la France au bord de la guerre civile », déclarait que « le discrédit où ils étaient tombés permettait à la République de ne pas s'arrêter à poursuivre des ennemis impuissants ».

Le Sénat n'accepta pas sans résistance la réunion du Congrès nécessaire pour voter le transfert à Paris. Le ministère ne l'obtint *CONGRÈS.*

(par 149 voix contre 130) qu'en promettant de ne laisser traiter au Congrès aucune autre question (14 juin).

AMNISTIE PARTIELLE.

Les députés républicains de Paris réclamaient l'amnistie générale des condamnés de la Commune. Le ministère n'accepta qu'une amnistie partielle, limitée aux individus déjà grâciés, en exceptant les condamnés pour crime de droit commun et les repris de justice. La mesure, votée à une forte majorité, fut appliquée de façon à amnistier (avril-mai) près de 3 500 condamnés. Le gouvernement annonça (28 nov.) qu'il ne restait plus que 830 détenus, dont 521 repris de justice, et 193 condamnés pour crimes de droit commun. Mais la distinction était arbitraire : elle dépendait de l'appréciation des conseils de guerre sur les actes des combattants.

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Les élections complémentaires d'avril amenèrent à la Chambre 19 républicains et 2 monarchistes; dans 18 circonscriptions les conservateurs ne présentaient pas de candidat. L'opposition de droite, découragée, ne se manifesta plus que par une adresse légitimiste au comte de Chambord et des interpellations sur les révocations.

PLUS-VALUES DES BUDGETS.

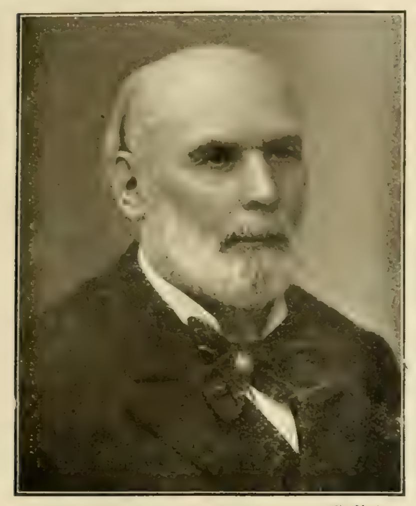
Le ministère fit voter le budget sans difficulté. Grâce à la plus-value des recettes, due au rendement des impôts indirects et des douanes, tous les budgets depuis 5 ans s'étaient soldés en excédent, même ceux de 1875 et 1876 qu'on avait crus en déficit. Malgré les crédits supplémentaires non prévus au budget (187 millions en 1876, 57 en 1877, 84 en 1878), le bilan réel laissa chaque année un surplus. On ne se risqua pourtant pas à diminuer les impôts, et le budget fut fixé à 2 749 millions (dont 1 230 absorbés par le service de la Dette, 170 par la perception, 730 par les dépenses militaires).

RÉCLAMATIONS DES GAUCHES.

A la rentrée des Chambres, les républicains revinrent mécontents du ministère qu'ils trouvaient peu disposé à « l'épuration ». Gambetta, dans son discours d'ouverture, déclara : « Il faut aboutir ». Les groupes de gauche se réunirent pour s'entendre sur un programme à imposer au cabinet et lui envoyèrent une délégation. Waddington reconnut la nécessité de remanier le personnel. Mais à la Chambre il protesta contre les programmes rédigés dans des réunions de groupe, comme une « ingérence et une tyrannie qu'aucun ministère ne doit accepter ». Il blâma le système « d'annoncer avec fracas une interpellation, puis de la retirer »; il demanda une interpellation pour donner « l'occasion de s'expliquer complètement » et d'en finir « avec la politique de couloirs ». « Que le parlement dise catégoriquement si le ministère a sa confiance, oui ou non. »

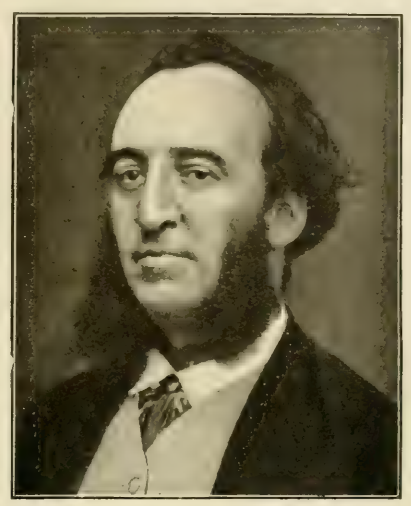
INTERPELLATION.

Les groupes ne purent se mettre d'accord, la gauche refusa de renverser le cabinet. Ce fut Brisson qui, au nom de l'*Union républicaine*, déposa l'interpellation. Il reprocha au ministère de garder la



Cl. Nadar.

LE PRÉSIDENT GRÉVY, 1807-1891.



Cl. Camus.

JULES FERRY, 1832-1893.



Cl. Neurdein frères.

LA FÊTE DU 14 JUILLET 1882.

Tableau de Roll. Sur la place de la République, ornée de drapeaux, les troupes défilent aux acclamations de la foule. A gauche, un orchestre populaire est installé sur une estrade. — Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

« fâcheuse habitude » d'ajourner les questions, « prise au temps où la Chambre avait contre elle le Sénat et le pouvoir exécutif.... La rentrée à Paris devait inaugurer l'ère des réformes. En présence d'une majorité de 320 voix à la Chambre le cabinet restait divisé et irrésolu, il ne donnait pas à l'opinion la satisfaction qu'elle était en droit d'attendre. » Il laissait « la gendarmerie continuer les conflits avec les maires et les préfets ». « Les préfets sont combattus par les agents des autres ministères. » Waddington reconnut qu'il restait beaucoup à faire, mais se déclara opposé à l'amnistie et à la liberté complète de la presse et des associations. Il n'obtint un ordre du jour de confiance assez froid que par 221 voix contre 97; les opposants républicains s'abstinrent pour ne pas voter avec la droite.

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Le cabinet avait la majorité du parti républicain, il n'avait plus la majorité dans la Chambre. A la suite d'une interpellation sur un discours légitimiste d'un colonel de la territoriale, le ministre de la Guerre, n'ayant obtenu qu'un ordre du jour pur et simple voté par les royalistes, donna sa démission. — Puis le ministre de la Justice, interpellé sur l'application de l'amnistie, n'obtint un ordre du jour de confiance que par 246 voix contre 100, par l'abstention de la droite, et démissionna (16 décembre). Le ministère, disloqué par ces deux démissions, se retira (21 décembre) sans avoir été renversé.

II. — LE CONFLIT AVEC LES CATHOLIQUES SUR LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT[1].

REPLATRAGE. MINISTÈRE FREYCINET.

UN des membres du cabinet démissionnaire, de Freycinet, chargé par Grévy de former un ministère, prit les Affaires étrangères et constitua un cabinet avec 4 anciens ministres et 5 nouveaux; on l'appela « le replâtrage du replâtrage » du 4 février. Le centre gauche était éliminé. Le ministère se partageait entre les deux groupes qui dominaient la majorité, 5 de la gauche et le ministre de la Marine, 3 de l'*Union républicaine* et le ministre de la Guerre.

PROJETS DE RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT.

Le ministre de l'Instruction publique, chef de la gauche républicaine, Jules Ferry, se trouva bientôt porté au premier plan. Il avait déposé (en mars) deux projets de loi qui mettaient en émoi le parti conservateur.

CONSEIL SUPÉRIEUR.

L'un réformait le Conseil supérieur de l'Instruction. Il en excluait les membres étrangers à l'enseignement, évêques, officiers,

1. Sur le conflit avec le clergé, Rambaud, *Jules Ferry*, 1903; A. Debidour, *L'Eglise catholique et l'Etat*, t. I, *1870-1869*, 1906 (bibliographie dans les notes). Sur les tentatives de conciliation de 1880, J. Tournier, *Le cardinal Lavigerie*, 1913 (lettres inédites).

magistrats, représentants des influences sociales, qui en formaient les deux tiers, et le composait uniquement de membres de l'enseignement, les uns nommés par le ministre, les autres élus par leurs collègues. Cet hommage au principe démocratique de l'élection n'avait pas grande portée pratique, car l'ordre du jour sur lequel le Conseil délibérait dans ses deux sessions annuelles était préparé par la *Section permanente* nommée par le ministère. Le projet, vivement combattu, fut adopté à une faible majorité (2 février 1880).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur, qui souleva une opposition plus vive, abolissait la collation des grades universitaires par jury mixte établie en 1875, et rendait à l'État le droit de conférer seul les grades. Les élèves des établissements privés d'enseignement supérieur seraient obligés de prendre les inscriptions et de passer les examens dans les Facultés de l'État. Ce projet sur l'enseignement supérieur se terminait par un article (7) qui visait l'enseignement secondaire dans les établissements ecclésiastiques :

ARTICLE 7.

« Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. »

L'exposé des motifs donnait le chiffre des membres des congrégations d'enseignement non autorisées : 1 937 dans 88 maisons, dont 848 membres dans 27 maisons pour la Compagnie de Jésus.

PROTESTATIONS.

La lutte se concentra sur cet « article 7 », qui visait les collèges où étaient élevés les fils de presque toute la noblesse et de la haute bourgeoisie ; car les principaux ordres enseignants, jésuites, dominicains, maristes, n'étaient pas autorisés. Les évêques protestèrent par des mandements et organisèrent un « Comité général de pétitions pour la liberté de l'enseignement ». A la Chambre, Ferry expliqua l'importance de l'article 7, destiné à « appliquer un des principes les plus anciens et les plus constants de notre droit public ».

EXPLICATIONS DE J. FERRY.

« Les congrégations religieuses non autorisées... sont dans un état de perpétuelle et imprescriptible contravention.... Le silence de la loi de 1850, la complicité du gouvernement impérial, les défaillances des régimes, précaires, hésitants ou contestés qui vinrent après, ont abouti à la résurrection officielle et universelle des ordres prohibés.... L'article 7 renoue une tradition trop longtemps interrompue. Il ne crée pas une législation nouvelle, il dégage et précise une doctrine manifestement obscurcie par les lois de 1850 et de 1875. La liberté d'enseignement n'existe pas pour les étrangers ; pourquoi serait-elle reconnue aux affiliés d'un ordre essentiellement étranger par le caractère de ses doctrines, la nature et le but de ses statuts, la résidence et l'autorité de ses chefs ? »

Ici Ferry ne réclamait que la restitution d'un pouvoir enlevé à l'État par la réaction catholique. Dans un discours prononcé un peu

auparavant (27 avril) dans les Vosges, il invoquait un droit plus moderne, d'origine morale, et lançait une formule nouvelle de combat :

« Le père reste le maître de choisir pour élever ses enfants un précepteur, quel qu'il soit..., même dans les congrégations... prohibées. Mais, si la liberté du père de famille est entière dans la famille, ce n'est point une liberté transmissible et, dès que le père la délègue, l'Etat a le droit ou le devoir d'intervenir.... Ce que nous visons, ce sont uniquement les congrégations non autorisées, et parmi elles... une congrégation qui non seulement n'est pas autorisée, mais qui est prohibée par toute notre histoire, la compagnie de Jésus. Oui, c'est à elle que nous voulons *arracher l'âme de la jeunesse française.* »

RÉSISTANCE DU SÉNAT.

La Chambre rejeta, par 350 voix contre 176, le contre-projet du centre gauche qui supprimait l'article 7, et vota (9 juillet) le projet de Ferry (par 330 voix contre 164 sur l'article 7). Au Sénat, la loi se heurta à la résistance du centre gauche, qui disposait de la majorité. La lutte fut conduite par Jules Simon, passé à l'opposition, soit qu'il fût aigri contre les chefs de la gauche qui l'écartaient du pouvoir, soit que son libéralisme fût choqué d'une politique de combat. Chargé du rapport sur la loi Ferry, il le fit attendre jusqu'après les vacances. Puis il combattit la loi sur le Conseil de l'Instruction comme ne faisant pas une place suffisante à l'enseignement libre (janvier 1880). Enfin il déclara l'article 7 « inutile, dangereux et impolitique », parce que « la République ne pouvait pas sans danger se donner l'apparence de restreindre la liberté », et regretta que le gouvernement n'eût pas traité la question d'ensemble par une loi sur les associations.

DÉCLARATION DE FREYCINET.

L'article 7 avait pris dans l'opinion le sens d'une mesure politique dirigée contre les jésuites. Le chef du cabinet, de Freycinet, déclara au Sénat (9 mars) que, par suite des polémiques passionnées, il était « devenu un champ clos... entre les amis et les ennemis de la République ». Le vote serait une défaite ou une victoire du parti républicain : aucun cabinet qui aurait rejeté l'article 7 n'eût pu tenir vingt-quatre heures devant la Chambre. Si le Sénat le rejette, « le pouvoir exécutif... sera mis en demeure d'appliquer des lois beaucoup plus dures ».

REJET PAR LE SÉNAT.

Après un discours de Dufaure adjurant le Sénat de ne pas céder, l'article 7 fut rejeté, par 148 voix contre 129. La majorité était formée par la droite, 28 membres du centre gauche et J. Simon. La Chambre accepta la partie de la loi votée par le Sénat (16 mars) : elle restituait à l'État le droit exclusif de conférer les grades, et interdisait à tout établissement libre de prendre le titre d'Université.

III. — LA LUTTE CONTRE LES CONGRÉGATIONS

INTERPELLATION CONTRE LES CONGRÉGATIONS.

LE même jour la Chambre, sur une interpellation présentée par les présidents des 4 groupes de gauche, votait, par 324 voix contre 125, un ordre du jour de combat : « Confiante dans le gouvernement, et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois relatives aux associations non autorisées.... » La majorité républicaine, n'ayant pu supprimer les collèges de jésuites par la voie indirecte d'une loi sur l'enseignement supérieur, décidait de faire détruire directement les congrégations elles-mêmes par le pouvoir exécutif.

DÉCRETS SUR LES CONGRÉGATIONS.

Deux décrets (29 mars) enjoignirent à toutes les congrégations non autorisées de demander l'autorisation de l'État dans un délai de trois mois, et ordonnèrent la dissolution et la dispersion de la Compagnie de Jésus dans les trois mois et la dissolution dans un délai de six mois de tous les établissements d'instruction congréganistes. Par cette différence le gouvernement marquait son intention de n'atteindre que les jésuites.

PROTESTATIONS.

Une circulaire du ministre de l'Intérieur expliqua aux préfets que le gouvernement, se tenant strictement sur le terrain du Concordat, cherchait seulement à faire rentrer dans le droit commun les congrégations qui n'avaient pas reçu l'autorisation. Les journaux catholiques répondirent que tous les ordres religieux étaient unis par une solidarité indissoluble, plusieurs évêques écrivirent au Président de la République, 10 conseils généraux, malgré les préfets, émirent un vœu pour le maintien des religieux. Une note du nonce exprima les regrets inspirés au pape par des « mesures manifestement persécutrices ». Léon XIII dit à l'ambassadeur français : « A nos yeux les congrégations ont toutes une valeur égale ».

RÉSISTANCE DES CATHOLIQUES.

Les congrégations reçurent de l'autorité ecclésiastique l'ordre de ne pas demander l'autorisation de l'État, et se préparèrent à faire aux décrets une résistance passive. Un « Comité de la résistance catholique » se fonda pour organiser des souscriptions et fournir aux religieux les moyens de rouvrir leurs écoles et de poursuivre en justice les fonctionnaires qui procéderaient contre eux. Un républicain catholique, Lamy, interpella à la Chambre (3 mai), et déclara les décrets illégaux, car ils n'étaient faits que pour appliquer des lois tombées en désuétude. Le ministre de la Justice démontra que ces lois n'avaient pas été abrogées, même si le gouvernement, par négligence ou par connivence, avait cessé d'en faire usage; il obtint un ordre du jour pur et simple par 347 voix contre 133. Un avocat de Paris, Rousse, rédigea une consultation contre la légalité des

décrets. Le Sénat reçut des pétitions contre les décrets revêtues de 135 000 signatures et soutenues par les chefs du parti orléaniste; il les écarta par l'ordre du jour (25 juin), à 143 voix contre 127.

EXÉCUTION DES DÉCRETS.

Le gouvernement exécuta les décrets, d'abord contre les jésuites (juin), dans 31 départements. Au lieu de les poursuivre devant les tribunaux pour contravention à la loi, ce qui leur aurait permis de retarder indéfiniment leur dissolution, il chargea l'agent exécutif du département, le préfet ou son délégué, de disperser les membres de la congrégation et d'apposer les scellés sur la maison par voie administrative. Une circulaire enjoignit aux procureurs généraux de surveiller l'exécution des arrêtés de dissolution, de constater les délits commis à cette occasion, résistance individuelle ou collective, outrage ou rébellion aux agents, et d'empêcher les procédures dilatoires. Les religieux, barricadés dans leurs maisons, et entourés de laïques catholiques de la haute société, attendirent que le fonctionnaire chargé de l'opération eût fait forcer la porte par un serrurier; ils sortirent alors sans résister, en protestant contre la violation du domicile privé. Puis ils déposèrent auprès des tribunaux civils des plaintes en violation de domicile contre les préfets.

RÉSISTANCE DES CONGRÉGATIONS.

DÉMISSIONS DE MAGISTRATS.

Le personnel judiciaire était en grande majorité hostile à la loi. 200 magistrats des parquets donnèrent leur démission pour ne pas avoir à l'appliquer. Le gouvernement les remplaça, sans mentionner leur démission. 17 tribunaux se déclarèrent compétents. Or l'article 75 de la Constitution de l'an VIII qui empêchait de poursuivre aucun fonctionnaire sans l'autorisation du Conseil d'État était abrogé par le décret du 19 septembre 1870. Le gouvernement, pour enlever aux tribunaux le pouvoir de juger les préfets, déclara que le décret de 1870 laissait « subsister le principe de la séparation des pouvoirs », administratif et judiciaire, qui interdit aux tribunaux de juger les actes administratifs, et donne le droit à « l'administration de revendiquer, par la voie du conflit, la connaissance exclusive et le contrôle de ses actes ». Les préfets, sur l'ordre du ministre, élevèrent le conflit de compétence, les tribunaux furent dessaisis. L'affaire fut renvoyée au tribunal des conflits, formé pour moitié de membres du Conseil d'État, qui déclara les plaintes non recevables, car les préfets ne pouvaient être poursuivis pour excès de pouvoir que devant le Conseil d'État.

CONFLIT DE COMPÉTENCE.

NÉGOCIATIONS AVEC LE PAPE.

Ayant fait acte d'autorité par l'expulsion des jésuites, Freycinet essaya de ménager les autres congrégations. Il négocia secrètement avec le pape par l'intermédiaire de l'ambassadeur français, et peut-être par l'entremise des deux archevêques-cardinaux de Paris et de Rouen. Lui-même, dans un discours à Montauban (18 août),

fit allusion à l'intention du gouvernement de régler sa conduite sur l'attitude des congrégations : il dépendrait d'elles « de se priver du bénéfice de la loi nouvelle » sur les associations. Un journal catholique du Midi publia une lettre circulaire des deux archevêques négociateurs à leurs collègues, annonçant (19 août) que le conflit entrait dans une voie d'apaisement. « Une haute autorité..., à laquelle nous devons la plus entière déférence, autorise les congrégations à signer » une déclaration. Un prélat légitimiste, pour faire échouer le projet de conciliation, fit publier dans un journal légitimiste de Bordeaux la demande d'autorisation que les chefs des congrégations allaient signer : « Les congrégations ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions actuelles du pays » (28 août). Les journaux républicains protestèrent. La *République française* blama cette négociation « occulte et personnelle ». Les ministres membres de l'*Union républicaine*, mécontents d'avoir été tenus dans l'ignorance, publièrent à l'*Officiel* une note affirmant que le gouvernement n'avait pris aucun engagement. Le nonce communiqua aux journaux catholiques les propositions de l'ambassadeur français au Saint-Siège pour obtenir une déclaration qui permît au gouvernement de laisser tomber les décrets. Sur le conseil de Gambetta, un député de la gauche demanda la réunion de son groupe pour obliger le ministère à exécuter les décrets.

PROTESTATIONS.

CONFLIT ENTRE MINISTRES.

Dans les Conseils tenus le 16 et le 17 septembre, le ministère décida d'ajourner l'exécution contre les congrégations jusqu'au jugement du tribunal des conflits. Le matin du 18, les 3 ministres membres de l'*Union républicaine* donnèrent leur démission, probablement sur le conseil de Gambetta rentré à Paris le 17. Grévy les décida à la reprendre. Mais le 19 au matin l'*Officiel* publia une circulaire adressée aux directeurs des congrégations par l'un des trois démissionnaires, le ministre de l'Intérieur Constans (sous-secrétaire d'État devenu ministre en mai après la retraite du titulaire).

« Le gouvernement, tout en prenant volontiers acte de la résolution des congrégations de repousser toute solidarité avec les partis politiques, ne pouvait répondre à leur attente et les laisser en activité », car le décret avait eu « précisément pour but de mettre un terme à l'état de tolérance dont elles demandaient le maintien ».

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Freycinet donna sa démission en écrivant à Grévy que les différences d'opinion avec plusieurs de ses collègues ne permettaient pas de rétablir l'accord, et que le cabinet reconstitué n'aurait aucune chance de durée.

MINISTÈRE J. FERRY.

Jules Ferry, mis en vue par sa campagne pour l'article 7, fut chargé de constituer un cabinet. Ce fut encore un « replâtrage ». Ferry garda l'Instruction publique, devenue pendant le conflit le plus important des ministères; il ne prit que 3 ministres nouveaux, à la Marine un amiral, aux Travaux publics Sadi-Carnot, de la gauche, fils du ministre de 1848, aux Affaires étrangères l'ami de Thiers, Barthélemy Saint-Hilaire, du centre gauche (23 septembre).

EXÉCUTION DES DÉCRETS.

Le ministère exécuta les décrets avant la rentrée des Chambres par une série de mesures partielles préparées en secret (octobre 1880). Les congrégations dissoutes firent la même résistance passive que les jésuites; il fallut forcer les portes et même, dans quelques maisons, emporter de force les religieux. La population ne bougea pas. Le gouvernement ne toucha à aucune congrégation de femmes. Il dispersa les établissements de toutes les congrégations d'hommes non autorisées (environ 300 avec 5000 membres), excepté les maisons des chartreux et des trappistes. Une loi (28 juillet 1881) abolit le caractère confessionnel des cimetières.

IV. — L'AMNISTIE DE LA COMMUNE ET LA RECONSTITUTION DES PARTIS RÉVOLUTIONNAIRES[1]

CONGRÈS OUVRIER DE MARSEILLE.

LES groupements ouvriers issus du mouvement syndical achevèrent en 1879 de se constituer en un parti politique. Le Congrès de 1879 tenu à Marseille (20 octobre) fut composé de délégués aussi bien des cercles d'études que des syndicats, à raison de 1 par 25 membres et par fraction de 25 (50 dans les grandes villes). Il prit le nom de *Congrès ouvrier socialiste de France*, reçut avec enthousiasme une adresse des réfugiés de la Commune faisant appel à l'union pour la lutte légale, et répondit : « Les délégués affirment une fois de plus les principes pour lesquels vous avez combattu. » Les orateurs principaux furent un graveur venu de Bordeaux, Ernest Roche (devenu plus tard journaliste), deux ouvriers bijoutiers, Fournière, délégué de Paris (qui devait devenir un des théoriciens du socialisme modéré), Jean Lombard, secrétaire de la commission d'organisation, qui commençait à écrire des romans historiques.

RÉSOLUTIONS SOCIALISTES.

Le Congrès, abandonnant la théorie des précédents Congrès sur l'émancipation par les coopératives, vota trois résolutions qui manifestèrent l'influence décisive des doctrines marxistes.

« 1° Le travailleur ne peut pas par son salaire équilibrer son budget. Par conséquent, toute économie étant d'une impossibilité absolue, il ne peut

1. Voir la bibliographie du chap. III, parag. 3.

atteindre par le rachat... la possession des intruments de travail.... Les sociétés coopératives de production ou de consommation ne peuvent améliorer que le sort d'un petit nombre de privilégiés. » Elles ne sont pas « des moyens assez puissants pour arriver à l'émancipation du prolétariat », mais seulement un « moyen de propagande pour la diffusion des idées collectivistes et révolutionnaires », pour arriver « à la solution du problème social par l'agitation révolutionnaire ». — 2° Est « scientifiquement et expérimentalement démontrée » l'inutilité de la coopération, de l'alliance du capital et du travail, et de l'impôt progressif. « Considérant que, si le salariat est un progrès sur le servage et l'esclavage, c'est surtout un progrès pour les classes riches... que le salaire de l'ouvrier n'est pas le prix de ses produits... que le salariat est le résultat de la division de la société en deux classes, l'une possédant tout et ne travaillant pas, l'autre travaillant et ne possédant rien... que la possession des capitaux par les travailleurs ne saurait être constante et universelle qu'autant que, cessant d'être individuels, ils deviennent collectifs... — décide que le but des travailleurs doit être la nationalisation des capitaux, mines, chemins de fer, etc... mis ensuite entre les mains... des travailleurs eux-mêmes. » — 3° La propriété individuelle est « contraire aux droits égalitaires qui doivent être l'expression de la société future »; « cet état de choses ne cessera point par la bonne volonté de ceux qui ont tout intérêt à le faire exister ». Il faut « adopter comme but la collectivité du sol, sous-sol, instruments de travail, matières premières, donnée à tous et rendue inaliénable par la société ».

Ainsi en trois ans une fédération de syndicats partisans de la coopération s'était transformée en une église socialiste soumise à l'orthodoxie du collectivisme marxiste.

ORGANISATION DU PARTI SOCIALISTE.

Le Congrès organisa le parti en forme de fédération; il divisa la France en 6 régions (Paris, Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Alger), chacune s'administrant et tenant son Congrès régional. La *Fédération du parti des travailleurs socialistes de France* était représentée par un Congrès annuel de délégués qui, à la fin de la session, élisait un « Comité exécutif » de 19 membres.

ÉLECTION DE BLANQUI.

Les révolutionnaires avaient eu en avril 1879 leur premier succès électoral à Bordeaux en faisant élire député le vieux Blanqui, détenu depuis la tentative du 31 juillet 1870. La Chambre le déclara inéligible; le gouvernement, après quelque hésitation, le mit en liberté. Il se représenta et ne fut pas réélu. Il mit alors en circulation des formules qui se conservèrent longtemps dans le vocabulaire révolutionnaire.

« La sinistre trinité, César, Shylock, Loyola, avec leurs armes, le sabre, le coffre-fort, le goupillon. — Les 3 cavernes, la Bourse, la sacristie, la caserne. »

ORGANES SOCIALISTES.

Il parut un journal révolutionnaire, très violent, la *Révolution française*, dont le préfet de police Andrieux a prétendu avoir fourni les fonds. Le *Prolétaire* végétait; Guesde publiait des brochures et un essai de *Catéchisme socialiste*. Un ancien révolutionnaire, le docteur Longuet, écrivait sous un pseudonyme des articles où il opposait au centralisme de Guesde un idéal de socialisme fédératif.

Les condamnés de la Commune, grâciés en 1879 et rentrés en France, donnèrent des chefs aux nouveaux révolutionnaires. La Commune, dont il avait été défendu de parler pendant cinq années d'état de siège, et que les conservateurs présentaient à la France comme une émeute de malfaiteurs de droit commun sans pensée politique, — la Commune aux yeux des ouvriers de Paris se transfigurait en une grande révolution démocratique, la révolte socialiste du prolétariat contre la bourgeoisie capitaliste. Ce sentiment se manifesta par des hommages aux hommes de la Commune. Humbert, un des rédacteurs du *Père Duchêne* de 1871, revenu des travaux forcés, condamné à six mois de prison pour un discours sur la Commune, fut élu en 1879 conseiller municipal (par le quartier de Javel); Trinquet, en 1880. Un autre condamné fut élu à Lyon.

HOMMAGES A LA COMMUNE.

Les électeurs des quartiers populaires de Paris réclamèrent l'amnistie pour tous les proscrits de la Commune. Le personnel politique, par raison de principe, tenait à maintenir officiellement la réprobation contre l'insurrection de 1871. Louis Blanc, de l'extrême gauche, avait proposé en janvier une amnistie plénière. Le ministère la combattit, Freycinet la déclara inopportune, impopulaire dans le pays, impossible à accorder tant qu'on la réclamerait comme une réhabilitation. Elle fut rejetée par 316 voix contre 115.

AGITATION POUR L'AMNISTIE.

Les révolutionnaires de Paris répondirent en faisant de l'anniversaire de la défaite de la Commune, « la Semaine sanglante », une cérémonie révolutionnaire. Les manifestants se rendirent au cimetière du Père-Lachaise, lieu du dernier combat. Des discours de commémoration furent prononcés devant le mur où avaient été fusillés les fédérés. La police intervint et fit des arrestations.

MANIFESTATION DU PÈRE-LACHAISE.

Gambetta, député de Belleville, jusque-là adversaire de l'amnistie, crut nécessaire d'intervenir pour « éviter une rupture avec la gauche extrême, et la perte de Paris ». Il fit tenir par Freycinet au ministère des Affaires étrangères (16 juin) une réunion des présidents des deux Chambres et des chefs de groupes, et y proposa une amnistie générale. Il s'agissait, dit-il, non d'une question de sentiment, mais d'une question politique. La grâce avait tous les inconvénients de l'amnistie sans en avoir les avantages; elle laissait aux révolutionnaires un moyen d'agitation. La question de l'amnistie pesait sur les élections de Paris et y jetait l'équivoque, il fallait en déblayer le terrain électoral avant les élections générales de 1881. Le moment était favorable, les journaux républicains de province la soutenaient, le gouvernement aurait le mérite de l'initiative. La fête nationale du 14 juillet serait une excellente occasion pour un acte de clémence.

INTERVENTION DE GAMBETTA.

LOI D'AMNISTIE.

Le ministère proposa une amnistie pour tous les crimes et délits connexes aux insurrections de 1870 et 1871 et tous les délits politiques et de presse jusqu'au 19 juin 1880. L'exposé des motifs invoquait « le grand mouvement dans les esprits en faveur de l'amnistie », et déclarait sans danger pour la société une mesure qui serait un acte, non de justice, mais de clémence. La commission de la Chambre, à l'unanimité, conclut à l'accepter. Gambetta, quittant le fauteuil de président pour prononcer un discours, montra la nécessité de se débarrasser de la question avant les élections générales.

« La France n'est pas passionnée pour l'amnistie, mais... elle est fatiguée d'entendre constamment se reproduire ces débats. Elle demande : — Quand me débarrasserez-vous de ce haillon de guerre civile?... La question n'est pas mûre, elle est pourrie. » L'amnistie n'effraie plus l'Europe. A la veille du 14 juillet, il faut faire l'union entre tous les Français.

COMPROMIS AVEC LE SÉNAT.

La Chambre rejeta un amendement qui excluait les condamnés pour assassinat et incendie, distinction que le ministère déclara trop difficile à faire, et vota le projet par 312 voix contre 136 (21 juin). Le Sénat, où le centre gauche décidait la majorité, le rejeta par 145 voix contre 133. Mais, pour éviter un conflit aigu, il adopta, par 143 voix contre 138 (avec les voix des ministres), un amendement analogue à celui qu'avait repoussé la Chambre (3 juillet). Les deux Assemblées finirent par voter un compromis qui maintenait en théorie les exceptions exigées par le Sénat et créait une procédure pour les annuler. L'amnistie était accordée à tous les individus grâciés par le gouvernement, excepté les incendiaires et assassins, à moins que leur peine n'eût été commuée avant le 11 juillet. C'était pratiquement l'amnistie totale.

RETOUR DES PROSCRITS DE LA COMMUNE.

Les proscrits revenus à Paris se divisèrent. La plupart entrèrent dans le nouveau parti ouvrier (Joffrin, Allemane, Malon, le chansonnier J.-B. Clément). Mais les Blanquistes n'admettaient pas les partis politiques fondés sur la lutte de classes; ils reconstituèrent un *Comité révolutionnaire* central (Vaillant, Chauvière, Eudes). Les plus modérés s'entendirent avec une partie de l'extrême gauche pour fonder l'*Alliance socialiste*, qui se proposait d'obtenir des réformes sociales immédiates.

TENDANCES DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS.

PROGRAMME DE L'UNION FÉDÉRATIVE DU CENTRE.

La nouvelle « Fédération des travailleurs » se partageait entre deux tendances opposées. Les Congrès des régions de province (Lille et Bordeaux) s'effrayaient du nouveau programme collectiviste si méprisant pour les réformes partielles. L'*Union fédérative du centre* (Paris) au contraire tint (en juillet) un congrès régional de 43 groupes, qui, au nom du « socialisme scientifique », adopta un long manifeste rédigé à Londres par Marx lui-même, et un pro-

gramme électoral politique et économique rédigé par ses disciples et revu par lui.

En matière politique, la liberté de réunion et d'association, la suppression du budget des cultes, l'armement du peuple, l'autonomie des communes. En matière économique, la journée de huit heures et le repos hebdomadaire, le salaire minimum légal, l'égalité de salaire entre les sexes, l'instruction intégrale de tous les enfants, les retraites des vieillards et des invalides, la responsabilité des patrons en cas d'accidents, l'interdiction des retenues de salaires, l'exploitation des grandes entreprises par l'État avec l'administration par les ouvriers, l'abolition des impôts indirects, l'impôt progressif sur les revenus, l'abolition de l'héritage au-dessus de 20 000 francs.

CONGRÈS OUVRIER DU HAVRE.

La Commission d'organisation du Congrès national du Havre essaya d'écarter les collectivistes en exigeant des groupes un minimum de 25 membres et l'envoi d'un délégué membre du groupe. Les collectivistes exclus (14 novembre) se constituèrent dans un autre local en un « Congrès national socialiste ouvrier », qui adopta le programme électoral rédigé par les marxistes et une résolution pour « l'appropriation collective... par tous les moyens, du sol, sous-sol, instruments de travail ». — Les délégués anarchistes firent même ajouter que ce serait « une phase transitoire vers le communisme libertaire », et que, si l'expérience des élections de 1881 ne réussissait pas, on reviendrait à l'action révolutionnaire par tous les moyens possibles. Ainsi, à la gauche des groupes parlementaires, se formait une nouvelle série de groupements révolutionnaires, dont l'aile droite s'alliait à l'extrême gauche de la Chambre, et dont l'aile gauche se pénétrait d'agitation anarchiste.

SCISSION DU CONGRÈS SOCIALISTE.

V. — L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE LIBERTÉS POLITIQUES

LE parti républicain, divisé à la surface par les rivalités personnelles, était encore assez solidement uni par le sentiment républicain de la masse des électeurs pour réaliser son programme libéral et démocratique. Il y travailla de 1879 à 1881.

DISCUSSION DES RÉFORMES.

Les libertés politiques, réclamées en commun sous l'Empire par les républicains et les orléanistes, étaient restées en suspens sous le gouvernement des conservateurs. Le régime nouveau fut discuté lentement pendant deux années dans les deux Assemblées, sous la forme de projets de loi du gouvernement ou de propositions des députés, en plusieurs lectures successives interrompues par les incidents politiques.

LIBERTÉ DU COMMERCE DES BOISSONS.

La majorité républicaine commença par les libertés spéciales. Elle abrogea la loi de 1814 interdisant de travailler le dimanche et les jours de fête catholique; puis le décret de 1852 qui donnait à l'administration le pouvoir discrétionnaire d'autoriser ou de fermer les débits de boisson. Ce pouvoir, employé par les gouvernements autoritaires comme un procédé de pression contre l'opposition politique, était devenu odieux aux républicains. Une loi, adoptée par le Sénat sans discussion, établit la liberté d'ouvrir et de transférer tout débit de boisson moyennant une simple déclaration à la mairie; elle donnait au maire le droit de fixer la distance minimum entre les débits et les écoles, hospices, édifices religieux. L'opinion, irritée par le régime arbitraire de l'autorisation, favorisait le commerce des boissons malsaines, et restait indifférente au danger pour la santé de la nation; elle n'essayait pas d'obliger les Chambres à arrêter l'accroissement du nombre des débits.

LIBERTÉ DU COLPORTAGE.

Le colportage fut délivré du régime arbitraire par une loi de 1880 qui reconnut la liberté entière de vendre les livres, brochures, journaux et gravures, à condition d'être Français et muni d'un catalogue des articles en vente (restrictions ajoutées par le Sénat).

LIBRE-ÉCHANGE.

La liberté du commerce extérieur établie depuis 1860 sous forme de traités de commerce avec les États étrangers était menacée par une campagne pour le rétablissement du système protecteur. Le rapporteur de la commission des tarifs de douane, l'avoué vosgien Méline, d'accord avec les industriels protectionnistes des Vosges, du Nord et de la Normandie, demandait des droits élevés sur les produits des industries étrangères. La majorité de la Chambre, restée fidèle au libre-échange, doctrine traditionnelle des républicains, préféra les tarifs proposés par le ministre libre-échangiste du Commerce (février-avril 1880); le droit sur les fers, que la commission proposait de porter à 7 fr. 50, fut maintenu à 6 francs.

LIBERTÉ DE RÉUNION.

Le projet sur le droit de réunion, discuté dès janvier 1880, eut pour rapporteur à la Chambre Naquet, de l'extrême gauche. La commission proposait la liberté de réunion politique pour toute réunion électorale ou tenue par un élu dans sa circonscription, et, pour les autres réunions, moyennant une déclaration au maire, faite 24 heures auparavant (2 heures seulement dans les communes jusqu'à 3 000 âmes). La liberté absolue de réunion et d'association, proposée par Louis Blanc, soutenue par le catholique Lamy, combattue par plusieurs radicaux comme favorable à « l'envahissement clérical », fut rejetée par 304 voix contre 130. Le ministère essaya de restreindre le projet; il voulait obliger le promoteur de la réunion à en déclarer l'ordre du jour et à attendre le récépissé du maire; il

voulait laisser au préfet le droit d'interdire une réunion. Il obtint l'interdiction des réunions politiques périodiques (par 257 voix contre 180). Mais il ne put faire voter le droit pour le commissaire de police de dissoudre la réunion en cas de trouble, excepté sur la demande du bureau de la réunion. Le Sénat supprima quelques restrictions de détail. — La loi du 30 juin 1881 reconnaît le droit de tenir les réunions publiques sans autorisation; elle impose une déclaration préalable signée de deux témoins, et l'obligation de constituer un bureau de 3 membres. Un délégué de l'administration peut assister à la réunion; il n'a le droit de la dissoudre qu'en cas de collision. La loi maintient l'interdiction des clubs et des réunions en plein air, sauf autorisation.

LOI SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Le projet de loi sur la presse fut voté à la Chambre (janvier-février 1881) par 428 voix contre 6, après le rejet de presque tous les amendements; légèrement modifié au Sénat dans un sens plus libéral, il devint la loi du 29 juillet 1881. La loi supprime toutes les restrictions à la liberté de l'imprimerie et de la librairie et toutes les entraves préventives à la liberté de la presse périodique, l'autorisation, le timbre, le cautionnement. Tout individu est libre de fonder un journal, sans autre condition que de déclarer au parquet le titre, le nom du gérant et de l'imprimeur, et de déposer deux exemplaires de chaque numéro. De l'ancienne législation il ne subsiste qu'une disposition de la loi de 1850, le droit de réponse, conservé pour la défense des particuliers. Les délits de presse sont réduits à un petit nombre de cas précis communs à la presse et aux réunions : provocation à un crime, cris et chants séditieux, provocation des militaires à la désobéissance, fausses nouvelles dangereuses pour la paix publique, offenses envers le Président de la République, les chefs d'État étrangers et leurs représentants. Ils ne peuvent être jugés que par le jury, n'exposent pas à une arrestation préventive, et sont prescrits par un délai de trois mois. La justice correctionnelle ne conserve que les contraventions de police et la diffamation contre les particuliers; la diffamation des fonctionnaires ou des mandataires publics est renvoyée au jury, devant lequel il est permis de faire la preuve des faits. Aucun État n'a un régime plus large : il rend en pratique presque impossible toute poursuite contre les journaux. La France a réalisé sous la République une liberté de la presse plus grande que l'Angleterre, son modèle.

VI. — LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

LE CLERGÉ DANS LES ÉCOLES.

L'INSTRUCTION primaire, restée sous le régime de la loi de 1850, dépendait en partie du clergé. Presque toutes les écoles privées ou publiques de filles étaient tenues par des sœurs, la plupart sans autre titre que la « lettre d'obédience » de l'évêque; les écoles de frères recevaient plus d'un tiers des garçons.

CAISSE DES ÉCOLES.

Le ministère centre gauche avait commencé la réforme de l'instruction primaire. La loi du 1er juin 1878 créait une *Caisse des Écoles*, qui devait recevoir en cinq ans 120 millions pour les distribuer, moitié en dons, moitié en prêts remboursables en trente et un ans, aux communes disposées à construire des écoles primaires.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Le parti républicain demandait depuis l'Empire l'instruction primaire obligatoire, à l'exemple de l'Allemagne et des États-Unis. La campagne était menée par la *Ligue de l'Enseignement*, qu'avait fondée en 1867 un homme de 48, Jean Macé, ancien secrétaire de la *Solidarité* de 1849, devenu directeur d'un pensionnat de demoiselles en Alsace, puis auteur de livres pédagogiques. La Ligue était composée de bourgeois, beaucoup protestants ou francs-maçons.

L'extrême gauche avait déposé en 1877 une proposition (discutée en 1879) à l'effet d'établir « l'instruction obligatoire, gratuite et laïque »; c'était la formule depuis 1849. Jules Ferry, en relation dès l'Empire avec la *Ligue de l'Enseignement*, adopta son programme, mais en le morcelant, pour diminuer les résistances.

LOI SUR LES ÉCOLES NORMALES

Il commença par les écoles normales, destinées à fournir des institutrices aux écoles laïques de filles : 67 départements en manquaient. Une loi de 1879 obligea les départements à créer chacun dans un délai de quatre ans une école normale d'institutrices.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES.

Interrompue par le conflit sur l'article 7, la réforme d'ensemble ne fut reprise qu'en avril 1880. Cependant une proposition d'initiative parlementaire, déposée, dès 1878, par un député israélite, Camille Sée, amenait la création d'un enseignement secondaire des jeunes filles. Sauf les cours créés par Duruy, il n'existait en France pour les filles aucun établissement public d'instruction secondaire; les parents qui ne pouvaient pas entretenir une institutrice à domicile envoyaient leurs filles dans les pensionnats privés, surtout dans les couvents des congrégations enseignantes. La proposition de créer des lycées et des collèges de filles, bien accueillie par la majorité, fut soutenue par J. Ferry. Mais il rejeta l'article qui ouvrait ces établissements à des internes, par crainte des frais et de la responsabilité imposée par la construction et la direction d'un internat. La

Chambre, par 453 voix contre 12, décida que les lycées et collèges seraient tous des externats, auxquels le ministre, après entente avec les conseils généraux et municipaux, pourrait adjoindre un internat. Au Sénat le projet fut combattu par les catholiques, qui réclamaient l'enseignement obligatoire de la morale religieuse, et par Jules Simon, qui déclarait impossible d'enseigner la morale. Le Sénat, par 140 voix contre 129, rendit l'enseignement obligatoire pour la morale et facultatif pour la religion. La loi du 14 décembre 1880 institua en France un enseignement secondaire public et laïque donné par des femmes. La réforme fut complétée par la création d'une École normale supérieure de filles (à Sèvres), destinée à former un personnel de directrices et de professeurs.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Pour l'enseignement primaire, le projet de la commission posait le principe de l'instruction *gratuite, obligatoire et laïque.* Ferry, renonçant à achever en une fois toute la réforme, écarta la laïcité et présenta deux projets de loi établissant l'un l'obligation, l'autre la gratuité. Il expliqua à la commission qu'on ne disposait pas d'un personnel laïque assez nombreux pour remplacer les congréganistes. La commission, se résignant à laisser mutiler son œuvre pour aboutir plus vite, présenta deux rapports distincts (avril 1880).

LOI SUR LA GRATUITÉ.

La gratuité fut réalisée par la loi du 16 juin 1881, qui abolit la rétribution scolaire et mit les frais à la charge des communes. La dépense supplémentaire, malgré le refus du ministre et le rejet de l'amendement qui la faisait supporter par un impôt spécial, fut mise au compte de l'État.

LAICITÉ DES PROGRAMMES.

La commission de la Chambre voulut réaliser, sinon la laïcité du personnel, du moins la neutralité du programme, en excluant la religion des matières enseignées à l'école, mais la Chambre rejeta cet article. Le Sénat décida que la religion serait enseignée, dans l'école même, par les ministres du culte, et vota un amendement de Jules Simon obligeant à enseigner aux élèves « leurs devoirs envers Dieu et la patrie ». A la Chambre, Jules Ferry fit rétablir le titre primitif : « l'enseignement moral et civique ». Les deux Assemblées ne s'étant pas mises d'accord, la décision fut ajournée pour l'instruction obligatoire, comme pour l'enseignement laïque, jusqu'en 1882 (voir p. 93).

La Chambre vota un projet de loi (mai 1880) qui retirait aux congréganistes pourvus de la lettre d'obédience le privilège d'enseigner sans certificat. Mais le Sénat (mars 1881), en limita l'application à l'avenir; 30 000 sœurs continuèrent à enseigner sans brevet.

PORTÉE DE CES RÉFORMES.

Par la liberté de la presse et la liberté de réunion, par la création de l'enseignement secondaire laïque des filles et de

l'instruction primaire gratuite, le parti républicain préparait l'éducation républicaine de la nation française, afin d'assurer la durée de la République.

VII. — LA RIVALITÉ ENTRE GRÉVY ET GAMBETTA (1879-81) [1]

ANTAGONISME ENTRE GRÉVY ET GAMBETTA.

GRÉVY était séparé de Gambetta par une antipathie irréductible. Républicain du temps de Louis-Philippe (né en 1807), bourgeois de tenue correcte, de manières un peu raides et de langage mesuré, homme d'intérieur, Franc-Comtois prudent et réservé, Grévy supportait mal le génie méridional de Gambetta, ses excès de langage, son genre de vie désordonné, ses manières familières, sa tenue lâchée et son entourage de bohème. Élevé dans le goût classique, il appréciait peu l'éloquence magnifique et incorrecte de Gambetta : « Ce n'est pas du français, c'est du cheval. »

DIFFÉRENCES DE POLITIQUE.

Leurs politiques divergeaient. A l'intérieur, Grévy désirait une action lente et continue pour enraciner la République parlementaire sans effrayer la bourgeoisie. Resté provincial et bourgeois, mais profondément anticlérical, il s'intéressait peu aux masses ouvrières des grandes villes et travaillait sans bruit à éliminer des fonctions le personnel conservateur. Gambetta, méridional devenu parisien, recherchait les manifestations éclatantes, qui le rendaient populaire dans la masse de la petite bourgeoisie et du peuple des grandes villes; devenu « opportuniste », il ne répugnait pas à employer les conservateurs à servir sa politique personnelle, dont il espérait faire une politique nationale supérieure aux partis; il supportait mal la discipline du régime parlementaire. En politique étrangère, Grévy tenait avant tout à maintenir la paix. Gambetta avait une ardeur d'agir et des espoirs qu'il évitait de préciser, mais qui pouvaient conduire à la guerre (il a même dit en 1881 qu'il voulait la guerre, pour ne pas laisser à la France le temps de se résigner). Il a écrit qu'après une terrible campagne de huit ans il allait passer à « l'action extérieure en se tenant au-dessus et en dehors des partis ».

TACTIQUE DE GRÉVY.

La rivalité entre le Président de la République et le chef le plus populaire de la majorité gênait le fonctionnement régulier du

1. Les détails sont donnés par Hanotaux, dans un sens hostile à Grévy. J'ai fait usage de renseignements que m'a fournis M. Pallain. Les confidences de Gambetta se trouvent dans ses *Lettres (1878-82)*, publiées par la Revue de Paris, décembre 1906, d'après une copie de lettres choisies avec la tendance de montrer l'influence de la confidente; la correspondance originale a disparu. Pour l'étude de la légende, voir les œuvres des amis de Gambetta : J. Laffitte, *Gambetta intime*, 1879; A. Lavertujon, *Gambetta inconnu*, 1905; F. Laur, *Le cœur de Gambetta*, 1907.

régime. La majorité, n'étant qu'une coalition de groupes, n'avait pas de chef officiel qui s'imposât au choix du chef de l'État comme en Angleterre. Gambetta n'était que le chef de l'*Union républicaine*, qui n'était même pas le groupe le plus nombreux. Grévy en profita pour l'écarter du gouvernement; il choisit des chefs de ministère qu'il fit accepter en dosant la quantité de membres de chaque groupe de façon à ne pas trop mécontenter la majorité.

MÉCONTENTEMENT CONTRE GAMBETTA.

Il ne faisait pas la guerre ouverte à Gambetta, se bornant à dire que son heure n'était pas venue ou qu'il le tenait en réserve pour l'avenir. Gambetta facilitait ce manège par ses allures, qui indisposaient un grand nombre de députés. Il avait un entourage d'amis dévoués avec lesquels il était gai, serviable, bon enfant. Mais les autres lui en voulaient de les sacrifier à ses amis. Il avait ses candidats aux fonctions, qu'il recommandait parfois d'une façon impérieuse et faisait passer avant les autres. Il recevait les hauts fonctionnaires et les officiers supérieurs qui venaient lui demander de l'avancement, et causait familièrement avec eux, car il s'intéressait surtout aux affaires étrangères et à l'armée; il assistait aux revues avec passion, et faisait appel au sentiment national de telle façon qu'il semblait n'avoir pas renoncé à la politique de revanche. On l'accusait d'exercer dans les nominations et les décisions une influence très forte sans responsabilité, et de constituer un « gouvernement occulte » qui s'imposait au gouvernement officiel.

ENTOURAGE DE GAMBETTA.

On lui reprochait son installation luxueuse au Palais-Bourbon, son mobilier, sa baignoire d'argent, son cuisinier, et le grand nombre d'amis et de visiteurs qui lui formaient une cour. Son ami Allain-Targé regrettait de le voir « se laisser trop facilement circonvenir par cette bande de flatteurs », jeunes députés de province, candidats aux sous-secrétariats, qui le traitaient de « patron », et essayaient de le brouiller avec ses vieux amis qu'ils appelaient « les maréchaux ». Il y perdait « sa réputation de démocrate généreux et pauvre ». De même qu'il aimait le luxe, il se plaisait à la société élégante des hommes d'ancien régime et cherchait à les rallier à sa personne. On a su plus tard qu'il confiait ses pensées intimes et demandait conseil à une femme toute-puissante sur sa conduite, fille d'un officier de l'Empire, qui le poussait dans le sens conservateur.

LES RELATIONS AVEC LES CONSERVATEURS.

FÊTES DE CHERBOURG.

La rivalité sourde entre Grévy et Gambetta apparut au grand jour dans la cérémonie des fêtes de Cherbourg, à l'occasion de la revue de la flotte (9 août 1880). On y vit le Président de la République Grévy, correct et froid, passant inaperçu volontairement, le président du Sénat Léon Say tenant un rôle effacé, le président de la Chambre Gambetta attirant tous les regards par son attitude et ses démonstra-

tions oratoires. Le maire de Cherbourg porta naïvement un toast « aux trois présidents ». Gambetta répondit qu'il n'était pas conforme à la correction constitutionnelle de mettre les trois présidents sur le même plan, mais il donna l'impression que lui-même occupait le premier plan. Son discours au Cercle du commerce et de l'industrie parut même le mettre en opposition avec la politique étrangère de Grévy, partisan déclaré de la paix. Rappelant les désastres de 1870, il ajouta :

DISCOURS DE GAMBETTA SUR L'AVENIR.

« Les grandes réparations peuvent sortir du droit. » « Ce culte passionné qu'ont certains hommes pour l'armée... qui contient le plus pur du sang de la France... ce n'est pas l'esprit belliqueux qui anime... ce culte, c'est la nécessité, quand on a vu la France tombée si bas, de la relever et de la maintenir forte et puissante.... Si nos cœurs battent... ce n'est pas pour un idéal de sanglantes aventures, c'est pour que ce qui reste de la France reste entier, et que nous puissions compter sur l'avenir pour savoir s'il y a une *justice immanente* dans les choses qui vient à son jour et à son heure. »

LA « JUSTICE IMMANENTE ».

La formule fut relevée par un journal allemand officieux, qui appela Gambetta le chef du parti de la revanche.

CAMPAGNE POUR LE SCRUTIN DE LISTE.

Lorsque Grévy constitua son troisième ministère, Gambetta, écarté une fois de plus, entra plus ouvertement en rivalité avec les chefs de la Gauche républicaine, Grévy et Ferry. Il désirait remplacer le scrutin uninominal pour l'élection des députés par le scrutin de liste, qui lui permettrait de se présenter dans plusieurs départements ; il comptait, avec les députés élus sur les mêmes listes que lui, former une majorité dont il serait le chef indiscutable. Il savait Grévy et Ferry et la majorité du Sénat hostiles à son projet. Il essaya d'intimider le Sénat par la menace d'une revision de la Constitution.

OPPOSITION DE CLEMENCEAU.

Gambetta trouvait à l'extrême gauche un rival personnel, Clemenceau, qui se posait en continuateur de son ancienne politique radicale. Dans un discours à Marseille (1er octobre 1880), il reprocha à Gambetta d'exercer un pouvoir occulte.

« La République actuelle est le premier gouvernement qui ait été institué légalement en France depuis la Révolution. » Mais cet avantage est compensé par un inconvénient, c'est que les « républicains sont arrivés au pouvoir en se plaçant sur le terrain du fait accompli plutôt qu'en faisant appel au sentiment réformateur ». Les républicains sont divisés en deux classes, les théoriciens de l'absolu, utopistes, idéologues, « et les hommes politiques. Mais les hommes sages... s'accommodent si bien au milieu qu'ils finissent par s'y trouver le mieux du monde et n'en veulent plus changer.... Ce nouveau dogme reçut le nom d'opportunisme, parce que les révélateurs s'érigeaient en juges de l'opportunité des réformes, non plus pour les classer et les exécuter, mais pour les ajourner. »

A l'ouverture de la session de 1881, Gambetta, président de la Chambre, lut, contrairement à l'usage, un discours, auquel l'extrême gauche trouva le ton d'une leçon donnée de haut ; on le surnomma « le discours du trône ».

VIII. — LES ÉLECTIONS DE 1881

ÉLECTION DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

LES conservateurs continuaient à perdre du terrain à toutes les élections. Au renouvellement par moitié des conseils généraux (août 1880), ils furent réduits à 407 sièges. Les républicains en obtinrent 1026, avec un gain de 298, et eurent la majorité dans 66 conseils (sur 87).

ÉLECTION DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Le renouvellement des conseils municipaux (janvier 1881) fit gagner aux républicains plus de 3000 conseils. D'après les statistiques du ministère, la majorité était républicaine dans près de 20000 conseils, conservatrice dans 9400, douteuse dans 5750. A Paris, l'extrême gauche avait 40 sièges (sur 80), les opportunistes 30 seulement.

PROPOSITION SUR LE SCRUTIN DE LISTE.

La Chambre terminait son mandat en octobre 1881. Il restait à décider suivant quel système se ferait l'élection. Gambetta décida un ancien ministre centre gauche, Bardoux, à présenter à la Chambre une proposition pour établir le scrutin de liste; la commission, bien que défavorable, consentit à l'examiner (nov. 1880). Le Président de la République désirait conserver le scrutin uninominal. Le ministère se déclara neutre (3 de ses membres soutenaient le scrutin de liste). La commission, par 8 voix contre 3, conclut au rejet (mars 1881).

SCISSION DES PARTIS.

Mais, après les vacances de Pâques, Gambetta obtint une petite majorité pour le passage aux articles, et pour le vote une majorité de 267 contre 202. Tous les groupes s'étaient coupés en deux : la droite 21 pour, 34 contre, — l'*Appel au peuple* 44 pour, 32 contre, — le centre gauche 16 pour, 15 contre, — la Gauche 69 pour, 61 contre, — l'extrême gauche 21 pour, 16 contre, — l'*Union républicaine* 96 pour, 44 contre; c'était elle qui faisait la majorité.

DEMANDE DE REVISION DE LA CONSTITUTION.

En même temps l'extrême gauche avait présenté une demande de revision de la Constitution, dirigée contre la majorité du Sénat. Avant la discussion de la loi électorale au Sénat et de la revision à la Chambre, Gambetta fit à sa ville natale de Cahors une visite retentissante. Il vint avec une escorte d'une vingtaine de personnes, et fut reçu par les autorités officielles comme un souverain; son hôtel se remplit de délégations venues pour le saluer; on vit arriver des généraux et des préfets des départements voisins. Il prononça trois discours où il chercha à se concilier le Sénat, en repoussant la revision et se montrant disposé à une politique de paix. Ce voyage triomphal donna des armes à ses adversaires. Ils obtinrent de la Chambre, par 254 voix contre 136, le rejet de la proposition de revision (30 mai); le Sénat, par 148 voix contre 114, repoussa le scrutin de liste (9 juin). Ce fut un échec personnel pour Gambetta.

VOYAGE DE GAMBETTA A CAHORS.

CONVOCATION BRUSQUE DES ÉLECTEURS.

Le ministère Ferry avait engagé une expédition en Tunisie, et l'extrême gauche commençait à attaquer sa politique extérieure. On n'attendait pas l'élection de la Chambre avant l'automne. Le 26 juillet, à l'improviste, le ministère annonça qu'il allait convoquer les électeurs pour le 21 août, « afin de limiter, disait-il, au temps le plus court la durée de l'agitation électorale ». L'extrême gauche interpella; Clemenceau reprocha au ministère de vouloir étouffer la discussion. Un ordre du jour, déclarant que « la fixation inattendue des élections générales à une date si rapprochée... aurait le caractère d'une surprise et constituerait une manœuvre électorale », ne fut rejeté que par 214 voix contre 201 (dont 120 de la droite.)

CARACTÈRE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE.

La campagne électorale fut très calme, sans aucune opération d'ensemble. Chaque candidat se présenta isolément avec son programme personnel, les manifestations de parti se réduisirent à quelques discours des chefs. Les conservateurs, découragés et désorganisés, renoncèrent à lutter dans la plupart des circonscriptions. Leurs électeurs, désespérant du succès, se désintéressaient de l'élection; un de leurs journaux, le *Figaro*, déclara qu'il ne valait pas la peine de publier les professions de foi de leurs candidats.

La lutte s'engagea entre les chefs des groupes républicains sur les deux questions laissées en suspens, la revision de la Constitution, le scrutin de liste. J. Ferry commença par repousser la revision. Gambetta, à Tours (4 août), demanda une revision partielle, pour donner aux communes une représentation plus égale dans les collèges sénatoriaux et délimiter les attributions financières du Sénat. Il résuma ainsi son programme :

PROGRAMME DE GAMBETTA.

« Je crois à la nécessité d'une majorité ministérielle. » Il faut « restituer à l'Etat et à ses agents leurs véritables prérogatives — délivrer le pouvoir central de l'oppression que font peser les pouvoirs locaux ».

PROGRAMME DE J. FERRY.

J. Ferry alors se prononça à Nancy (10 août) pour une revision « tempérée, partielle et mitigée ». Il engagea la gauche et l'Union républicaine à voter ensemble pour amoindrir la minorité monarchique. La *République française* approuva : « Il n'y a plus ni gauche ni Union républicaine, il y a l'union des hommes décidés à doter notre pays de toutes les institutions démocratiques. » Le *National* déclara : « Le seul homme qui pouvait s'opposer à l'envahissement de Gambetta a fait sa soumission. »

OPPOSITION CONTRE GAMBETTA DANS LE XXe.

La lutte fut vive surtout entre Gambetta et l'extrême gauche. Il se présentait à la fois dans les 2 circonscriptions du 20e arrondissement, où il était élu depuis 1869. A Belleville il passa sans difficulté. Mais, à Charonne, une foule d'électeurs hostiles, massée dans

la salle de la réunion électorale (17 août), fit un tapage tel qu'au bout d'un quart d'heure il renonça à parler. C'était son premier échec devant un auditoire démocratique. En se retirant il apostropha les manifestants : « Esclaves ivres que j'irai chercher jusque dans leurs repaires! » Le comité radical du 18ᵉ arrondissement (Montmartre) reprit le mandat impératif sous la forme d'un contrat entre le peuple et ses mandataires, adopté en 1869 par Gambetta lui-même à Belleville. Les « cahiers des électeurs » présentés au candidat (Clemenceau), qui déclara les accepter, devaient servir de programme au nouveau parti *radical-socialiste*. Ils contenaient un énoncé des réformes réclamées par le parti et une déclaration sur son esprit. Il s'agissait surtout de réformes politiques :

« CAHIERS DES ÉLECTEURS ».

1° Revision de la Constitution (pour supprimer le Sénat et la Présidence de la République et soumettre la Constitution à la ratification du peuple). 2° Liberté individuelle, de la presse, de réunion, d'association garanties par la Constitution. 3° Séparation des Églises et de l'État, retour à la nation des biens de mainmorte, soumission de tous les citoyens au droit commun. 4° Droit de l'enfant à l'instruction intégrale. Instruction laïque, gratuite, obligatoire. 5° Réduction du service militaire rendu obligatoire pour tous; suppression du volontariat, liberté de conscience dans l'armée; substitution progressive des milices nationales aux armées permanentes. 6° Justice gratuite et égale pour tous; magistrature élective et temporaire; revision des lois dans un sens démocratique; abolition de la peine de mort. 7° Souveraineté du suffrage universel, scrutin de liste, limitation de la durée du mandat. Rétribution des fonctions électorales. Responsabilité personnelle et pécuniaire des fonctionnaires. Assimilation du mandat politique au mandat civil. Interdiction du cumul. 8° Décentralisation administrative.... 9° Autonomie communale; « la commune maîtresse de son administration, ses finances, sa police, dans les limites compatibles avec l'unité nationale ». 10° « Revision des contrats ayant aliéné des propriétés publiques, mines, canaux, chemins de fer. » 11° Réforme de l'assiette de l'impôt. Suppression des octrois et de taxes de consommation. Impôt progressif sur le capital ou le revenu. 12° Impôt progressif sur les successions. 13° Rétablissement du divorce.

PROGRAMME POLITIQUE DE CLEMENCEAU.

Ce programme politique (sauf les formules de principes, sur les pouvoirs publics, l'instruction intégrale, les milices nationales, la souveraineté du peuple, la décentralisation) allait être en un quart de siècle entièrement réalisé en ce qui regarde les libertés politiques, les cultes, l'instruction, le service militaire, le divorce; il devait rester en suspens en matière de justice, d'impôt et d'autonomie communale. — Le programme social se réduisait à 4 articles, qui ont en très grande partie passé dans la pratique.

14° « Réduction de la durée légale du travail. Interdiction du travail des enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers, mines, usines, manufactures. Caisse de retraites pour les vieillards et les invalides du travail. 15° Revision de la loi sur les prudhommes, extension de leur juridiction.... Abolition du livret. Responsabilité des patrons en cas d'accident garantie par voie d'assurance. Intervention des ouvriers dans l'établissement et l'application

PROGRAMME SOCIAL.

des règlements d'atelier. 16° Personnalité civile des syndicats ouvriers. Participation des syndicats aux adjudications publiques. Crédit au travail. 17° Réforme du système pénitentiaire et suppression de l'exploitation du travail des prisons. »

OPPOSITION RADICALE.

La déclaration du candidat Clemenceau affirmait formellement l'opposition contre l'ancien parti radical.

« Je leur demande de dire s'ils entendent continuer de revendiquer les réformes *radicales* dans l'ordre politique ou social, ou s'ils se résignent à passer sous le joug de cette politique personnelle qui énerve le parti républicain.... Notre programme... c'est l'énoncé sommaire des réformes par lesquelles le parti républicain s'est toujours proposé de détruire le principe monarchique si vivace dans nos institutions, afin de préparer la grande transformation sociale qui sera le couronnement de la Révolution française. C'est celui de la démocratie républicaine tout entière. C'est le drapeau de 1869 qui fut, en face de l'Empire triomphant, planté par nous sur les hauteurs de Belleville et de Montmartre. Vive la République démocratique et sociale! »

RETOUR AU PROGRAMME DE LA MONTAGNE

On retrouve ici, avec le cri de ralliement de la Montagne en 1848, tout le programme de la Montagne, mais éclairci, précisé, et prenant conscience de son caractère négatif : l'œuvre de la République consiste à détruire méthodiquement toutes les institutions de la monarchie.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

L'élection du 21 août se fit dans le calme et l'indifférence. Beaucoup d'électeurs ne se dérangèrent pas pour voter; la comparaison avec les élections antérieures et ultérieures prouve que ce furent les conservateurs qui s'abstinrent. La proportion des abstentions fut de 29,45 p. 100 (au lieu de 18,70 en 1877). Le total des votants, sur 10 179 000 inscrits, ne fut que de 7 181 000 : 5 128 000 pour les candidats républicains, 1 789 000 pour les candidats conservateurs (le reste consiste en voix perdues). Mais ces chiffres ne donnent pas l'idée exacte de la force des partis, car, dans beaucoup de circonscriptions, à défaut de candidat conservateur, les électeurs conservateurs reportèrent leur voix sur un républicain.

Le résultat fut l'effondrement des groupes monarchistes réduits à 96 membres environ (45 impérialistes, 45 royalistes), élus presque tous dans la région nord-ouest, les deux Charentes et le Gers. Les républicains gagnaient 53 sièges, ils arrivaient à un total de 467 (sur 557 députés), ainsi répartis entre les groupes : centre gauche 39 — gauche républicaine 168 — Union républicaine 204 — extrême gauche 46.

C'était, comme dans toutes les élections au scrutin uninominal, un déplacement général vers la gauche. Le centre gauche était réduit à un petit groupe sans influence; l'Union républicaine, plus que doublée, devenait le groupe principal de la majorité.

LIVRE II

LA SCISSION ET LES LUTTES ENTRE LES RÉPUBLICAINS[1]

CHAPITRE PREMIER[2]

LA DIVISION DE LA MAJORITÉ RÉPUBLICAINE

I. LA CHUTE DU MINISTÈRE FERRY. — II. LE « GRAND MINISTÈRE » DE GAMBETTA. — III. LA CRISE FINANCIÈRE. — IV. LE MINISTÈRE DES ADVERSAIRES DE GAMBETTA ET L'ACCORD AVEC LA HAUTE FINANCE. — V. L'ESSAI D'UN MINISTÈRE D'AFFAIRES. — VI. LA SCISSION DU PARTI SOCIALISTE (1881-82).

I. — LA CHUTE DU MINISTÈRE FERRY

POSITION DE GAMBETTA.

DANS la Chambre élue en 1881, une majorité durable ne pouvait se former que par la coalition des deux groupes principaux, l'Union républicaine dirigée par Gambetta, la gauche dirigée par Ferry. Gambetta, chef du groupe devenu le plus nombreux, sem-

1. Voir la bibliographie en tête du livre I.

SOURCES. — Aux périodiques cités pour le livre I ajouter : l'*Echo de Paris* (depuis 1884), républicain nationaliste ; — l'*Autorité* (depuis 1886), impérialiste, — (l'*Intransigeant*, à partir de 1888, devient nationaliste) ; — le *Matin* (depuis 1884) et le *Journal* (depuis 1892), feuilles à grand tirage sans couleur politique avouée ; — la *Petite République* (depuis 1884), radicale-socialiste, socialiste de 1893 à 1904 ; — l'*Humanité* (depuis 1904), organe du parti socialiste (les périodiques socialistes, de courte durée, sont indiqués dans G. Weill, *Hist. du mouvement social*, à la bibliographie) ; — la *Libre Parole* (depuis 1892), antijuif ; — l'*Information* (depuis 1898), journal financier.

A la liste des revues ajouter : la *Revue hebdomadaire* (depuis 1892), conservateur ; — les *Questions actuelles* (depuis 1887), catholique ; — les *Annales politiques et littéraires* (depuis 1883) ; — la *Revue de Paris* (depuis 1894), publie des documents et des études ; — la *Grande Revue* (depuis 1896), républicain ; — *Cahiers de la Quinzaine* (depuis 1900) ; — *Revue politique et parlementaire* (depuis 1894), républicain modéré, publie des articles de critique politique, une chronique politique, une liste des actes législatifs ; c'est le périodique le plus commode pour étudier la suite des faits politiques (l'*Année politique* a cessé de paraître depuis 1905).

Pour le socialisme, *Revue socialiste* (depuis 1885), le *Mouvement socialiste* (depuis 1899).

Aux annuaires ajouter : Wallier, *Le XXe siècle politique* (depuis 1900).

2. Voir la bibliographie du livre I pour les sources et les travaux d'ensemble ; l'*Histoire de la France contemporaine* de Hanotaux s'arrête à la mort de Gambetta.

blait désigné pour remplacer Ferry, dont la démission était certaine. Il fit un voyage en Allemagne afin de préparer ses relations avec les personnages allemands influents.

OPPOSITION CONTRE L'EXPÉDITION EN TUNISIE.

Mais, avant la fin des vacances, le ministère fut mis dans l'embarras par les difficultés extérieures en Tunisie, et les révélations d'un journal médical sur l'insuffisance du service de santé et l'énorme mortalité dans le corps expéditionnaire. Les députés parisiens de l'extrême gauche envoyèrent à Ferry une délégation qui réclama la convocation des Chambres; sur son refus, ils publièrent un manifeste où ils lui reprochaient de s'être laissé engager par Bismarck dans une expédition fatale. Rochefort qui, de retour en France, venait de fonder l'*Intransigeant*, accusa le consul de France à Tunis d'avoir fait décider l'intervention pour favoriser des spéculations sur les terrains. Gambetta ne se souciait pas de prendre le pouvoir avant que cette question fût liquidée; en obligeant le ministère à rester jusqu'après la rentrée de la Chambre, il attendait l'occasion de se faire désigner formellement par la majorité pour son chef.

POLITIQUE DE GAMBETTA.

Dès la réunion de la Chambre (28 octobre), Gambetta, élu président provisoire (par 317 voix sans concurrent), fit élire président définitif Brisson, qui appartenait à l'aile gauche de l'Union républicaine. C'était annoncer l'entrée de Gambetta au gouvernement. L'Union républicaine faisait opposition au ministère Ferry; 88 de ses membres avaient annoncé qu'ils se rapprocheraient de l'extrême gauche, sans cependant « suivre la politique de Clemenceau, et d'abord par ce motif qu'ils ne la connaissaient point.... Clemenceau est un homme d'esprit... qui s'applique à taquiner les ministères. »

DEMANDE D'ENQUÊTE.

L'opposition attaqua par une demande d'enquête sur l'expédition de Tunisie. Ferry déclara que, le cabinet étant d'avance démissionnaire, le débat ne pourrait servir qu'à faire réprouver le principe de l'expédition. L'extrême gauche l'accusa d'avoir trompé la Chambre pour favoriser trois sociétés de spéculateurs, elle reprocha au ministre de la Guerre d'avoir désorganisé une dizaine de corps d'armée en y prenant les hommes du corps expéditionnaire. La

DIVISION DE LA CHAMBRE.

Chambre, par 323 voix contre 161, droite et extrême gauche, rejeta l'enquête, puis l'ordre du jour pur et simple. Mais sur aucun ordre du jour motivé elle ne put réunir une majorité : elle en rejeta successivement 23, puis la clôture et le renvoi aux bureaux. Dès le début de la législature, le parti républicain se montrait divisé.

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Gambetta mit fin à la confusion par un expédient. La Chambre se déclara « résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881 », par 355 voix contre 68 et 124 abstentions (5-10 novembre). Le ministère se retira.



UNE RÉUNION PUBLIQUE.

Peinture de Raffaelli. 1885. — Sur l'estrade, au premier plan, M. Clemenceau prononce un discours politique dans une réunion populaire à Paris. Il est appuyé à une table couverte d'un tapis rouge. — Musée du Luxembourg. Cl. Hachette.

II. — LE « GRAND MINISTÈRE » DE GAMBETTA[1]

NÉGOCIATIONS.

GAMBETTA, chargé aussitôt de former un cabinet, offrit les Affaires étrangères à Freycinet, qui, après réflexion, refusa, les Finances à Léon Say, qui posa pour conditions qu'on ne ferait ni emprunt, ni conversion de rentes, ni rachat de chemins de fer; Gambetta voulait racheter l'Orléans. Il n'essaya pas de négocier avec Ferry, qu'il savait hostile au scrutin de liste. Brusquement, il forma un cabinet où il ne garda que trois anciens ministres. Les autres étaient des « camarades », presque tous pris dans l'Union républicaine, jeunes et peu connus. Pour disposer d'un plus grand nombre de postes, il fit créer 2 ministères nouveaux (Agriculture, Beaux-Arts) et nommer 9 sous-secrétaires d'État. Lui-même prit les Affaires étrangères, avec son ami Spuller pour sous-secrétaire d'État; il donna l'Intérieur à Waldeck-Rousseau, alors inconnu, l'Instruction et les Cultes à Paul Bert, professeur de physiologie connu par sa politique anticléricale (14 novembre).

FORMATION DU MINISTÈRE GAMBETTA.

« LE GRAND MINISTÈRE ».

Le public s'attendait à un cabinet formé des notables des deux groupes où seraient entrés les 5 présidents (Freycinet et Ferry, Léon Say, Gambetta et Brisson); on l'appelait d'avance « le grand ministère ». La déception fut vive. Les journaux, suivant le point de vue, l'appelèrent un « ministère de dépit, de colère », ou un « ministère de dictature », ou un « ministère de commis ». Le public continua à le nommer « le grand ministère », mais par dérision.

DÉCLARATION.

Le cabinet se présenta avec une déclaration annonçant la réorganisation des institutions judiciaires, la réforme de la loi militaire, des institutions de prévoyance et d'assistance sociale, « le règlement des associations par la stricte application du régime concordataire ».

DÉBAT SUR LA REVISION.

La composition du cabinet avait déplu à tous les groupes républicains, excepté l'Union républicaine; elle convoqua une réunion générale de tous les députés de la majorité en excluant l'extrême gauche : sur 400 convoqués il en vint 210.

OPPOSITION CONTRE GAMBETTA.

Le mécontentement sourd des députés fut vite changé en hostilité par l'attitude de Gambetta. On lui trouvait le ton autoritaire, on lui reprochait de donner tous les postes à ses partisans personnels et d'écarter les hommes indépendants. Il inquiéta le sentiment républicain par un essai de réaliser son rêve de gouverner au-dessus des partis. Il confia des fonctions de direction à deux personnages connus par leur passé conservateur : le général de Miribel fut

1. J. Reinach, *Le ministère Gambetta*, 1884 (gambettiste); Ranc, *Souvenirs, Correspondance*, 1913.

nommé chef de l'état-major, le journaliste J.-J. Weiss directeur du service politique au ministère des Affaires étrangères.

CIRCULAIRE AUX PRÉFETS.

Une circulaire du ministre de l'Intérieur Waldeck-Rousseau aux préfets (24 novembre) inquiéta les députés. Le gouvernement affirmait la volonté de constituer « une administration forte, indépendante, remise en possession de l'autorité qui lui appartient ». Il annonçait l'intention de ne plus recevoir de recommandations que par l'intermédiaire des préfets, « représentants naturels et hiérarchiques du pouvoir. » Il menaçait même de renvoyer sans réponse celles qui lui seraient adressées directement. C'était dire aux députés qu'on ne tiendrait plus compte de leurs demandes. Comme les fonctionnaires continuaient à exercer tout le pouvoir positif sur les populations, les députés républicains avaient pris l'habitude de combattre les influences de la société conservatrice en intervenant par des recommandations. Ils disaient que le ministre ne pouvait contrôler efficacement à distance les opérations et les choix, et ne pouvait se fier en matière politique aux renseignements des fonctionnaires; écarter l'intervention des députés dans l'administration, c'était leur enlever toute influence réelle, et concentrer tout le pouvoir aux mains des préfets et des ministres. La circulaire fut donc très mal accueillie.

CONFLIT DE POUVOIRS AVEC LES DÉPUTÉS.

INTERPELLATION.

Gambetta fut interpellé sur la nomination du chef d'état-major. Comme il faisait signe au ministre de la Guerre de ne pas répondre, un dissident de l'extrême gauche, le journaliste Maret, cria : « Ne parlez pas, César le défend. — Parlez français, répondit Gambetta. — Soit, répliqua Maret, je dirai Vitellius. »

PROGRAMME DE GAMBETTA.

En moins de deux mois Gambetta était devenu manifestement impopulaire à la Chambre. Il tenait en réserve un programme de réformes pratiques connu de ses fidèles : conversion de la Dette en 3 p. 100, impôt proportionnel sur les revenus, extension de la juridiction du jury, armée coloniale. Mais il tenait avant tout au scrutin de liste, et la majorité, sans être hostile à ce mode de scrutin, refusait, au début de la législature, d'affaiblir par un vote sans objet actuel l'influence morale d'une Chambre élue par un autre système.

ÉLECTION DU SÉNAT.

Le renouvellement du Sénat (8 janvier 1882) fit gagner aux républicains 24 sièges, sur 79 élus. Il ne passa que 13 conservateurs, dans 4 départements. Le centre gauche, réduit à 30 membres, cessait de faire la balance. La majorité, forte de 175 membres, était désormais formée des mêmes groupes (gauche et Union républicaine), au Sénat et à la Chambre.

Après les vacances du jour de l'an, Gambetta, malade et fatigué, découragé par l'échec de sa politique en Égypte, décida de brus-

quer le conflit. A une délégation de la gauche radicale qui lui demanda des explications sur son programme; il répondit qu'il les donnerait l'heure venue, et poserait la question de confiance. Il déposa à la Chambre un projet de revision, non seulement sur les attributions et le mode d'élection du Sénat, mais sur le mode d'élection de la Chambre. Le scrutin de liste serait inscrit dans la Constitution, de façon à ne plus pouvoir être modifié par une loi. La commission de 33 membres, formée de partisans de Grévy et d'adversaires de Gambetta personnellement ou du scrutin de liste, fut contraire au projet à l'unanimité moins 1. Elle fit venir Gambetta et lui demanda par quel procédé il entendait empêcher le Congrès de sortir des limites qui auraient été d'avance réglées par les deux Chambres. « Ce serait, dit Gambetta, au Président de la République, gardien de la Constitution, à aviser. » — Clemenceau objecta qu'il lui faudrait trouver un ministre pour contresigner ses actes. — « On trouverait toujours un ministre », répondit Gambetta. — Qui appréciera si les amendements dépassent les limites de l'accord? demanda-t-on. Il répondit : « Le Président de la République. » Les membres de la Commission déclarèrent que c'était la « dictature du Président », un « coup d'État » (20 janvier).

PROJET DE REVISION.

HOSTILITÉ DE LA COMMISSION.

La commission repoussa la revision illimitée, demandée par l'extrême gauche, la gauche radicale et la droite, et adopta, par 24 voix contre 4, une proposition par laquelle la Chambre, énumérant les articles à réviser sans mentionner le scrutin de liste, déclarait : « Il y a lieu à réviser les lois constitutionnelles. »

La Chambre, par 290 voix contre 172, rejeta la revision illimitée. Gambetta combattit le texte de la commission et posa la question de confiance, par un grand discours où il définit le scrutin de liste « l'expression la plus logique et la plus forte du suffrage universel ». « Le parti républicain n'a pas cessé d'estimer que le scrutin de liste est le corollaire naturel du suffrage universel, le procédé qui assure tout ensemble la plus grande moralité de l'élection et la plus grande indépendance de la représentation nationale. » Il proposa de discuter d'abord la déclaration sur la revision. Le texte qu'il combattait fut voté par 268 voix contre 218; la majorité comprenait 137 républicains modérés, 55 de l'extrême gauche, 76 de la droite (26 janvier). Le ministère donna sa démission. Il avait duré soixante-dix-sept jours. La *République française*, organe de Gambetta, écrivit :

DISCUSSION A LA CHAMBRE.

REJET DU PROJET.

DÉMISSION DE GAMBETTA.

« La formation du cabinet reposait sur une équivoque. Les députés voulaient Gambetta au pouvoir parce qu'ils ne le voulaient pas ailleurs ; mais ils entendaient qu'une fois à la présidence du Conseil, il se contentât de ce titre sans gouverner et sans appliquer ses idées politiques. »

Gambetta ne voulait pas gouverner sans imposer sa direction, et la majorité républicaine n'acceptait pas d'être dirigée.

III. — LA CRISE FINANCIÈRE[1]

CAUSES DE LA CRISE.

Au moment où l'opposition contre l'autorité personnelle de Gambetta coupait en deux la majorité républicaine, éclatait la crise financière qui allait compliquer la tâche du gouvernement républicain. Cette crise résultait d'une coïncidence : une dépression économique profonde ressentie par tous les pays civilisés se rencontrait avec deux faits particuliers à la France, un accident de spéculation et un changement dans la pratique fiscale.

DÉPRESSION ÉCONOMIQUE.

La dépression économique, attribuée à une série de mauvaises récoltes, à la destruction du vignoble français par le phylloxera, à la concurrence des blés étrangers, à une réaction contre l'engouement pour la propriété foncière, atteignit surtout en France la population rurale par la diminution de valeur des produits agricoles, et les propriétaires fonciers par la baisse énorme du prix des terres et des fermages. Elle atteignit la population industrielle par le ralentissement d'activité de la grande industrie. Il en résulta une diminution de la consommation et du produit des impôts indirects.

SPÉCULATIONS DE « L'UNION GÉNÉRALE ».

En même temps, une catastrophe de Bourse bouleversait le marché des valeurs mobilières. Depuis quelques années le public s'était jeté sur les valeurs de spéculation. Un financier, Bontoux, faisant appel au sentiment conservateur, avait fondé l'*Union générale des banques*, qu'il présentait comme une entreprise catholique et nationale, pour affranchir la France de la banque juive et étrangère. Soutenu par le gouvernement catholique de Vienne, il créa en Autriche quelques affaires prospères. Les nobles, les bourgeois, les ecclésiastiques français, encouragés par les journaux conservateurs, achetèrent les actions de l'*Union*, et leur exemple entraîna la petite épargne, surtout dans la région de Lyon. Le cours, activé par des ventes fictives à la hausse, s'éleva bien au-dessus du dividende possible de la société. Le titre de 500 francs non encore libéré atteignit 3050 francs à la fin de 1881. Ce n'était pas un placement, on achetait dans l'espoir de revendre en hausse.

CRISE DE BAISSE.

Les ventes de rentes françaises, faites pour se procurer des fonds, pesaient sur le cours de la rente, et le monde financier, inquiet des projets de Gambetta sur la conversion en 3 p. 100 et le rachat

1. L. Say, *Les finances de la France*, 4 vol., 1898-1901 ; G. Michel, *Léon Say, sa vie, ses œuvres*, 1899 ; le *Journal des Economistes*, 1882.

des grandes compagnies, poussait à la baisse des fonds d'État : la rente baissa de 6 francs. L'argent, absorbé par les reports en Bourse, devint plus rare; la Banque de France éleva le taux de l'escompte.

FAILLITE DE L'UNION.

Quand les cours descendirent, les grandes banques retirèrent leurs capitaux; le public, pris de panique, se mit à réaliser brusquement. L'*Union générale*, ruinée par ses spéculations sur ses propres actions, suspendit ses paiements (19 janvier 1882). Sa faillite entraîna celle de tous les agents de change de la Bourse de Lyon, fortement engagés dans les opérations de Bontoux. Le *krach* de l'*Union générale* (comme on l'appela d'un nom autrichien) ruina une partie du public conservateur, et jeta le marché financier dans une crise qui contribua à amoindrir l'activité économique du pays et les recettes de l'État.

DIMINUTION DES RECETTES.

Le revenu des impôts indirects diminuait par l'effet d'un changement dans les pratiques de l'administration des finances. Les opérations, perquisitions, saisies, procès-verbaux, amendes, dépendaient des agents subalternes, receveurs et commis, placés sous les ordres des directeurs de département et du ministère. Les chefs de service, n'ayant aucun motif de ménager le public, faisaient exécuter rigoureusement les règlements. Les députés républicains s'étaient mis à intervenir pour protéger leurs électeurs contre les rigueurs de la Régie. Ils agissaient sur les finances, comme sur les autres services, par des démarches personnelles, auprès des chefs de service en province, à Paris dans les bureaux du ministère. Ils obtenaient des remises de procès-verbaux ou d'amendes. Depuis l'avènement du parti républicain, le fisc était devenu moins rigoureux, et le revenu s'en ressentait. Le chiffre des contraventions pour circulation des vins tomba de 13 270 en 1876 à 1 136 en 1881, pour les débits de boissons de 17 308 à 5 134; le nombre total des contraventions fiscales de 46 842 à 18 586. Léon Say, ministre en 1878, revenant au ministère des Finances en 1882, trouvait le service relâché.

INTERVENTION DES DÉPUTÉS.

« La correspondance des députés, non seulement avec les ministres, mais avec les directeurs et chefs de tous les services, va toujours en augmentant.... La recommandation s'étend jusqu'aux contribuables mauvais payeurs. On recommande pour... une diminution de l'impôt ou des patentes.... L'abus qui va le plus loin est la demande en remise d'amendes ou abandon de procès-verbal.... Il y a des redevables contre lesquels les agents n'ont plus le courage de verbaliser. La fraude devient de droit commun. »

L. Say ne comptait pas ce que 46 800 contraventions par an représentaient de tracasseries, de dénonciations et de haines. Il voyait, avec raison, dans le relâchement du régime, une diminution du rendement des impôts.

Pendant la période de prospérité économique, depuis 1875, tous les ans, le produit présumé des impôts indirects avait été dépassé ; le budget des recettes avait donné une plus-value, parfois supérieure à 150 millions. La Chambre s'y était si bien habituée qu'elle escomptait les plus-values pour équilibrer les crédits supplémentaires votés après le budget régulier.

AUGMENTATION DES DÉPENSES.

Tandis que les recettes diminuaient, les dépenses continuaient à augmenter. La politique financière de l'Assemblée et du centre gauche avait consisté à obtenir l'équilibre du budget, et même un léger amortissement de la dette, sans accroître l'impôt direct, en maintenant les nouveaux impôts indirects créés après la guerre. On ménageait les terres des paysans et les revenus des bourgeois, en reportant la charge sur la population des villes. La République n'avait jusqu'en 1878 procuré aux républicains guère d'autre avantage qu'un régime un peu plus libéral, et la satisfaction de ne plus vivre sous la monarchie; et elle avait fortement aggravé leurs charges militaires et fiscales.

DÉGRÈVEMENTS.

Le parti républicain, devenu maître du pouvoir, chercha à donner à ses électeurs des satisfactions matérielles : 1° il dégreva le pays de quelques-uns des nouveaux impôts sur les savons, les transports en petite vitesse, réduisit l'impôt sur les boissons (1880), sur les sucres (1881), remit au taux antérieur les patentes, le timbre-poste et le timbre des effets de commerce : le total des suppressions atteignit 200 millions par an; — 2° à côté du budget *ordinaire*, destiné aux dépenses permanentes, on créa un budget *extraordinaire*, alimenté par un emprunt amortissable, pour les travaux publics : la plus grande partie servit à exécuter une portion du plan de Freycinet, les ports, les canaux et les chemins de fer du « troisième réseau », qui, desservant les pays éloignés des grandes lignes, ne pouvaient pas donner de bénéfices directs; on créa une caisse spéciale pour les chemins vicinaux, une caisse des écoles pour aider les communes à construire leurs écoles primaires; — 3° la Chambre vota des crédits supplémentaires pour augmenter les traitements des petits fonctionnaires, d'autres pour la Guerre et la Marine ; le total dépassa 150 millions par an.

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

FAVEURS POLITIQUES.

La masse de la population reçut ainsi des satisfactions qui l'attachèrent à la République. Mais ces grosses dépenses n'allèrent pas sans beaucoup de faveurs personnelles ou locales, accordées de préférence aux personnages ou aux localités dont le député républicain attendait un service électoral. On surnomma par dérision « chemins de fer électoraux » les lignes construites pour capter des voix. Les constructions de chemins de fer, de routes, de fortifications mili-

taires et d'écoles furent souvent confiées à des entrepreneurs affiliés au parti républicain, qui y trouvèrent l'occasion de gros bénéfices, et, souvent, l'administration fut accusée de fermer les yeux, pour des motifs politiques, sur des malfaçons qui augmentaient les profits de quelque républicain.

DÉFICIT.

En 1882, par la rencontre de toutes ces causes, les plus-values des impôts furent remplacées par des moins-values. L'excédent annuel fit place au déficit, qui mit le gouvernement aux prises avec la difficulté de dresser un budget, sous les yeux de l'opposition de droite et de gauche.

IV. — LE MINISTÈRE DES ADVERSAIRES DE GAMBETTA ET L'ACCORD AVEC LA HAUTE FINANCE

ÉQUILIBRE DES GROUPES.

LA lutte contre l'autorité personnelle de Gambetta laissait le parti républicain coupé en trois tronçons, gauche, Union républicaine, gauche radicale opérant avec l'extrême gauche, chacun n'étant qu'une minorité. Mais les deux groupes les plus rapprochés par leur politique (la gauche et l'Union) étaient précisément ceux que séparaient les rivalités de personnes. — La droite restait toujours prête à faire l'appoint d'une majorité d'opposition contre tout ministère républicain. Un ministère ne pouvait donc se soutenir que par la neutralité bienveillante des radicaux, et les exigences de leur programme la rendaient précaire. C'était un équilibre forcément instable.

MINISTÈRE FREYCINET.

Les adversaires de Gambetta étaient prêts à recueillir sa succession. Trois jours après sa retraite, de Freycinet constitua un ministère formé des principaux membres de la gauche républicaine : lui-même aux Affaires étrangères, Jules Ferry à l'Instruction, Tirard au Commerce; il mit à l'Intérieur un dissident radical, Goblet. L'Union républicaine y était représentée par 3 membres secondaires. Du cabinet de Gambetta il ne restait que le ministre des Postes, Cochery, devenu à peu près inamovible.

LÉON SAY AUX FINANCES.

Le fait le plus significatif était la rentrée au ministère des Finances de Léon Say, du centre gauche, l'allié de la haute finance, en relations personnelles avec la maison Rothschild. Il venait rassurer le monde des affaires inquiété par les projets de conversion de rentes et de rachat des compagnies; son programme, qui l'avait mis en désaccord avec Gambetta, était conservateur. Il le justifia dans un discours à la Chambre de commerce de Lyon (28 mars).

DISCOURS DE LYON.

« Les nations ne vivent pas seulement de politique, elles vivent aussi d'affaires et d'intérêts matériels.... La situation n'a rien qui doive nous alarmer,

mais elle exige certaines précautions.... Il ne peut être question en ce moment ni de conversion, ni de rachat de chemins de fer, ni même d'émission de rentes amortissables. Il faut restreindre pour un temps les appels au crédit public, en réclamant pour une large part le concours de l'industrie privée.... Nous sommes dans une situation anormale, notre budget n'est pas un budget définitif.... On sera obligé de recourir à des expédients pour gagner du temps en attendant qu'on atteigne le budget définitif et normal.... » Tant que nous ne saurons pas quelle quantité de capital doit être dépensée pour les chemins de fer, « il sera impossible d'établir un équilibre permanent... ». La construction des lignes classées exigerait « un capital de plus de 7 milliards, chose impossible à concevoir dans le moment actuel.... Il est impossible d'emprunter 1 milliard tous les ans. » — Il se prononçait aussi pour le maintien du libre-échange. « Nous avons mal travaillé depuis douze ans. Nous nous sommes faits professeurs de protectionnisme dans le monde. »

Léon Say proposait donc au parti républicain, en présence des difficultés financières, d'abandonner sa politique de dégrèvements et de travaux publics pour revenir à la politique d'économie du parti conservateur.

ABANDON DE LA REVISION.

Le ministère commença par se débarrasser des questions posées par les radicaux. Après le vote contre Gambetta, la Chambre avait adopté par 202 voix contre 91 la résolution de réviser la Constitution. Le ministère s'abstint de la porter au Sénat; interpellé par les radicaux (6 février) sur « la non-exécution de la résolution du 26 janvier », il répondit qu'en matière de revision il n'avait pas qualité pour porter la décision d'une des deux Assemblées devant l'autre; le Congrès ne pouvait être réuni qu'après un vote spontané des deux Assemblées. La Chambre vota, par 271 voix contre 61, un ordre du jour de confiance « dans les déclarations du gouvernement et dans sa volonté d'accomplir les réformes attendues, dont fait partie la revision des lois constitutionnelles ». Les partisans de Gambetta s'abstinrent. — Les groupes donnèrent ensuite leur avis sur la revision ; le centre gauche la déclara inopportune; la gauche s'en remit au gouvernement; l'Union républicaine affirma qu'elle était « réclamée par le pays en première ligne » et « ne saurait être ajournée indéfiniment ».

PUBLICATION DES CAHIERS ÉLECTORAUX.

La proposition d'un radical, Barodet, de publier les « cahiers électoraux » de 1881, repoussée par la commission, fut adoptée par la Chambre. On publia donc le recueil des professions de foi des élus de 1881; ce qui permit de dénombrer les partisans de chacun des articles du programme. On sut par exemple que 342 députés s'étaient prononcés pour la revision, 364 pour la réforme de la magistrature, 283 pour le divorce, 235 pour les syndicats, 227 pour la séparation de l'Église. Ce fut un hommage au principe radical du mandat impératif. Pour qui savait quelle part de hasard entre dans la rédaction des professions de foi, cette statistique ne donnait aucun moyen d'apprécier réellement l'opinion du pays.

DISCUSSIONS SUR LA RÉFORME DE LA MAGISTRATURE.

L'élection des juges, réclamée par les radicaux, fut repoussée dans la commission par 9 voix contre 2 (11 mars), et votée à la Chambre par 275 voix contre 208 (10 juin), sous la forme d'un amendement proposé par un dissident déséquilibré, de Douville-Maillefeu : « L'inamovibilité est supprimée, les juges de tout ordre sont élus par le suffrage universel. » — La commission, obligée de remanier son projet pour l'adapter à ce vote, se tira d'affaire en proposant d'autoriser le gouvernement, en attendant la loi sur l'organisation judiciaire, à « procéder aux modifications nécessaires dans le personnel de la magistrature par un règlement d'administration, et à déterminer le nombre des chambres et des magistrats nécessaires aux besoins du service ». Mais le ministère refusa ce pouvoir discrétionnaire, et la Chambre rejeta le projet par 258 voix contre 226 (1er juillet). Ainsi se trouvèrent ajournées les deux questions embarrassantes, revision et réforme de la magistrature.

LOI SUR LA NEUTRALITÉ DE L'ÉCOLE.

Le ministère en profita pour faire voter par le Sénat les projets républicains restés en suspens. Le Sénat renouvelé adopta l'instruction primaire obligatoire et neutre dans la forme votée par la Chambre; J. Simon présenta de nouveau son amendement, qui, dans l'énumération des matières enseignées à l'école, ajoutait les « devoirs envers Dieu et la patrie » J. Ferry le fit rejeter en disant qu'il provoquerait un conflit avec la Chambre. La loi (du 29 mars 1882) supprima tous les droits de surveillance des ministres des cultes sur l'école publique, et rendit l'enseignement neutre, pour que l'école pût réunir tous les enfants sans avoir à tenir compte des croyances des familles. La liberté de religion, conçue en France comme impliquant le droit de n'adhérer à aucune confession, paraissait incompatible avec tout enseignement religieux obligatoire. La religion devenait matière facultative, laissée à l'enseignement privé, et donnée par les ministres de chaque culte. La loi prescrivait de laisser un jour libre par semaine, outre le dimanche, pour permettre aux parents de faire donner l'instruction religieuse. L'instituteur fut déchargé du soin de faire apprendre le cathéchisme, qui retomba sur le prêtre. — La loi de 1882 établit aussi l'instruction obligatoire en principe pour tous les enfants de six à treize ans, et créa dans chaque commune une commission scolaire chargée de contrôler la fréquentation de l'école.

LOI SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE.

Le gouvernement fit voter une partie détachée de la loi sur l'organisation municipale. La loi de 1882 supprima l'institution des plus fort imposés, qui obligeait, pour voter les emprunts et les impôts extraordinaires, à adjoindre aux conseillers municipaux un nombre égal des habitants de la commune payant la plus forte contribution :

ainsi disparut le dernier vestige du régime censitaire, le dernier pouvoir public exercé à raison de la richesse privée. Le droit d'élire le maire et les adjoints fut donné au conseil municipal dans toutes les communes excepté Paris. Jamais, depuis la Révolution, les villes françaises n'avaient joui d'un régime électif si complet; la France dépassait la Belgique, où les municipalités continuent à être nommées par le gouvernement.

EFFET DÉCENTRALISATEUR DE LA RÉFORME MUNICIPALE.

Beaucoup plus que la loi de décentralisation de 71, l'élection des maires a réalisé l'autonomie locale réclamée par l'opposition libérale sous l'Empire; car le maire élu a gardé l'autorité qu'il détenait en qualité de délégué du pouvoir central, et il l'exerce avec les sentiments d'un mandataire de la population. Ce régime n'imposa pas au parti républicain un très grand sacrifice, il ne donna guère aux conservateurs plus d'un dixième des mairies de chefs-lieux de canton.

Les autres projets de la Chambre, sur le divorce, les syndicats ouvriers, la réglementation du travail des enfants et des femmes, furent arrêtés par le Sénat.

DETTE FLOTTANTE.

Le budget, rédigé par L. Say de façon à effrayer la Chambre, fit ressortir une dette flottante de près de 3 milliards, formée par les créances des Compagnies, les achats de rentes faites pour employer les cautionnements des fonctionnaires, les fonds des consignations, les versements des caisses d'épargne. Le budget des dépenses, accru de 150 millions, dépassait pour la première fois 3 milliards. L. Say proposait de l'alléger en mettant la construction des chemins de fer à la charge des Compagnies, en échange de l'engagement de ne pas user du droit de rachat de l'État pendant trente ans. C'était renoncer au programme républicain qui depuis 1848 comportait le retour à l'État des lignes concédées temporairement aux Compagnies.

UNITÉ DE BUDGET.

Léon Say, voulant rétablir « l'unité de budget », avait fait rentrer toutes les dépenses dans le budget ordinaire. Pour évaluer le produit probable des impôts, il prenait le chiffre de la dernière année (1881) au lieu de celui de l'avant-dernière, majorant ainsi les recettes de façon à établir plus facilement l'équilibre avec les dépenses; mais il restait un déficit de 527 millions, dû au budget extraordinaire.

COMMISSION DU BUDGET.

La commission du budget élut président, non plus Gambetta, mais e gendre de Grévy, Wilson, et rapporteur Ribot, du centre gauche, qui, acceptant le point de vue de L. Say, le loua d'avoir présenté un « budget de vérité », et blâma « la facilité qu'on s'était donnée d'inscrire au budget extraordinaire trop de dépenses ». L'ancien ministre de Gambetta, Allain-Targé, attaqua le procédé d'évaluation des recettes; son amendement fut rejeté par 322 voix contre 121, et le budget fut voté avec de légers amendements.

La bienveillance de la Chambre envers le ministère Freycinet se manifesta par son empressement à revenir sur les votes accidentels qui le mettaient en échec. — L. Say, ayant donné sa démission à propos du vote d'un impôt sur l'alcool destiné à remplacer les impôts sur le vin et la bière, fut retenu par un vote de confiance (23 mai). — La commission du budget ayant proposé la suppression des crédits de l'ambassade auprès du pape, Freycinet, par une démarche personnelle, obtint un vote en sens inverse (13 juin). — Le ministre de l'Intérieur, interpellé sur la mairie centrale de Paris et sommé de déclarer s'il voulait maintenir Paris hors du droit commun en lui refusant un maire, ayant fait une réponse évasive, la majorité avait répliqué par un ordre du jour regrettant que le gouvernement n'eût pas fait connaître son avis. Le cabinet donna sa démission, la Chambre la lui fit retirer par un vote de confiance (20 juillet). *VOTES EN FAVEUR DU MINISTÈRE.*

Le ministère tomba sur sa politique extérieure en Égypte (voir livre III, chap. II). Il avait refusé de prendre part à l'opération anglaise contre les insurgés égyptiens; quand le canal de Suez parut menacé, il fit voter un crédit, mais seulement pour la flotte. Quand il demanda un nouveau crédit (de 9 millions) pour envoyer des troupes occuper l'isthme de Suez, il eut contre lui à la fois les partisans de l'intervention en Égypte et les adversaires de toute expédition. Les radicaux lui reprochèrent de « ne pas savoir où il allait ». Clemenceau dit : « Est-ce la paix? Non, puisqu'on envoie des troupes. Est-ce la guerre? Non, puisqu'on ne se battra pas. » Le crédit fut rejeté par 417 voix contre 75 (29 juillet). Le cabinet se retira. *CONFLIT SUR L'INTERVENTION EN ÉGYPTE.*

V. — L'ESSAI D'UN MINISTÈRE D'AFFAIRES

On venait d'user en huit mois les chefs des deux principaux groupes. Freycinet et Ferry refusèrent de former un cabinet. Après huit jours de négociations, les Chambres étant pressées de partir en vacances, le ministère fut formé par un vieux républicain ministre en 1848, personnellement lié avec Gambetta, Duclerc, qui prit les Affaires étrangères. Il s'adjoignit des hommes des deux groupes (Fallières à l'Intérieur, Devès, président de la gauche, à la Justice). Les hommes de l'Union républicaine dominaient; ce fut une petite revanche pour Gambetta (7 août). Le cabinet Duclerc se qualifia de ministère d'affaires, et fut surnommé « ministère de bains de mer ». Il déclara se proposer pour but de « rapprocher les différentes fractions de la majorité républicaine ». La Chambre vota les contributions indirectes et prit ses vacances (9 août). *MINISTÈRE DUCLERC.*

MANIFESTATIONS OUVRIÈRES.

Pendant les vacances, les partis extrêmes firent des manifestations dont les journaux, à court de matière, exagérèrent la portée. A Monceau-les-Mines, en Saône-et-Loire, les ouvriers mineurs, irrités contre un directeur qui les obligeait à des démonstrations catholiques, manifestèrent par des violences contre l'Église (août) Il s'y mêla des anarchistes, qui employèrent la dynamite (octobre) : le gouvernement envoya plusieurs bataillons. Un petit groupe anarchiste, la Fédération révolutionnaire du Sud-est, tint à Lyon une réunion où l'on protesta contre « la République impériale »; il y eut à Lyon quelques essais d'attentat à la dynamite (octobre). — Les légitimistes, dans deux banquets (le 19 août en Vendée, le 29 septembre à Paris pour l'anniversaire du comte de Chambord), prononcèrent des discours contre la Constitution et le gouvernement de la République, et envoyèrent au roi des adresses exprimant l'espoir qu'il rentrerait bientôt pour sauver la France et l'Église catholique. La Chambre rentra (9 novembre) mécontente du ministère qui avait laissé se produire ces manifestations illégales.

MANIFESTATIONS LÉGITIMISTES.

MORT DE GAMBETTA.

Gambetta se préparait à épouser la femme qui depuis longtemps le dirigeait de ses conseils. Une blessure qu'il se fit à la main en maniant un revolver le contraignit à une immobilité de plusieurs jours; il contracta une maladie intérieure qui l'emporta rapidement (31 décembre 1882). On lui fit des funérailles nationales. Sa mort, mettant fin à la rivalité entre les chefs des deux groupes républicains, allait faciliter la constitution d'une majorité à la Chambre.

MANIFESTE DU PRINCE NAPOLÉON.

Un incident imprévu ouvrit bientôt la voie à un nouveau ministère. Le prince Napoléon, croyant la République affaiblie, fit afficher un manifeste contre les Chambres et la Constitution : il protestait contre « l'abandon du principe de la souveraineté nationale » et réclamait un plébiscite (15 janvier 1883). Le gouvernement fit arrêter le prince, et arracher ses affiches, contrairement à la loi sur la presse. La Chambre l'approuva par 401 voix contre 85. Les radicaux profitèrent de l'occasion pour frapper, non seulement les Bonaparte, mais les d'Orléans. Ils leur reprochaient leur train de maison princier, et l'influence du duc d'Aumale sur une partie des officiers. Un radical, Floquet, proposa d'interdire le territoire français « aux membres des familles ayant régné sur la France ». La Chambre vota l'urgence par 307 voix contre 112, la droite s'abstint. Le ministère, craignant de paraître mou, présenta un projet de loi qui l'autorisait à expulser par simple décret tout membre d'une ancienne famille régnante « dont la présence compromettrait la sûreté de l'État » (20 janvier). La commission, par 6 voix contre 5, se prononça pour la proposition Floquet. On se mit d'accord sur un

PROJET D'EXPULSION.

compromis qui donnait au gouvernement le droit d'expulser les princes; la Chambre le vota malgré la droite et les radicaux. Mais le président du Conseil et les ministres de la Marine et de la Guerre donnèrent leur démission. Au Sénat la commission conclut au rejet; le rapporteur, du centre gauche, le motiva ainsi :

« Vous ne songeriez avec inquiétude aux prétendants que si nos destinées étaient remises aux mains des violents, que si les masses profondes entraient en scène, si la guerre était définitivement déclarée à ces classes moyennes qui sont la force vive du pays.... On croit qu'on peut se passer d'elles ou les faire mouvoir à son gré, on se trompe. »

Cette phrase irrita la majorité de la Chambre : le Sénat ayant repoussé (par 148 voix contre 132) le projet voté à la Chambre, la commission de la Chambre reprit le projet Floquet, et, dans la discussion, un orateur radical lança la formule : « Sus au Sénat! » Le conflit était engagé entre les deux Assemblées. Pour éviter la rupture, Floquet se rallia à un contre-projet soutenu au Sénat par la gauche; la Chambre le vota par 317 voix contre 173. Le Sénat, coupé en deux, vota le passage aux articles à une voix de majorité, puis rejeta le projet. Le ministère se retira.

CONFLIT AVEC LE SÉNAT.

RETRAITE DU MINISTÈRE.

VI. — LA SCISSION DU PARTI SOCIALISTE (1881-82)[1]

AUX élections de 1881, le parti ouvrier socialiste n'avait fait passer aucun candidat, et avait obtenu en tout 20 000 voix à Paris, 30 000 dans les départements. Les membres parisiens du parti attribuaient cet échec au programme du Havre, rédigé par Marx et Guesde, sous une forme doctrinaire et révolutionnaire. Le Congrès annuel du parti, à Reims (octobre 1881), vota une résolution qui, en maintenant provisoirement le programme, lui reprochait de « ne répondre qu'imparfaitement aux aspirations des travailleurs » et d'avoir « éloigné... du candidat ouvrier plus d'électeurs qu'il n'en avait rallié ». Le comité ouvrier socialiste dans chaque circonscription aurait désormais le droit de rédiger son programme électoral et d'insister sur les réformes immédiates qui intéressaient les habitants de la région. C'était la victoire des fédéralistes sur les unitaires.

ÉCHEC DES CANDIDATS SOCIALISTES.

CONGRÈS DE REIMS.

DÉCISION SUR LE PROGRAMME.

Le désaccord sur l'organisation et la tactique s'aggravait de l'inimitié personnelle entre Guesde, représentant de la doctrine marxiste, et les autres notables, convertis à une politique de réformes graduelles. Une polémique entre leurs organes rendit le conflit aigu. Le docteur Brousse, ancien disciple de Bakounine,

POLÉMIQUE ENTRE GUESDE ET BROUSSE.

1. Voir la bibliographie de G. Weill, *Histoire du mouvement social*, 1902.

chef de la Fédération jurassienne, déclara dans le *Prolétaire* « abandonner la politique du tout à la fois pratiquée jusqu'ici et qui aboutit au rien du tout » : il faut « fractionner notre but jusqu'à la rendre enfin possible » ; pratiquer « la politique des possibilités ». Joffrin, candidat législatif à Montmartre, prit pour considérant de son programme les anciens statuts de l'Internationale. — Guesde, dans l'*Égalité*, réclama le maintien du programme doctrinal, blâma les résolutions de Reims et condamna le *possibilisme*. Après avoir rompu avec les partis bourgeois et les anarchistes, il voulait « rompre avec le fédéralisme communaliste, dernière forme du bourgeoisisme. Il n'y a plus, disait-il, place dans nos rangs pour aucun genre d'opportunisme. » La Fédération du centre (Paris) déclara exclus l'*Égalité* et ses adhérents. — Le Comité national donna raison à Joffrin. La Fédération du Nord, dominée par Guesde, donna sa démission, et annonça la création d'un nouveau parti.

SCISSION DU PARTI SOCIALISTE.

Au Congrès de Saint-Étienne (septembre 1882), la rupture devint officielle. Après un vote sur la question de discipline, la minorité (23 membres) quitta la salle et fit afficher un manifeste expliquant qu'elle avait « brisé... avec les *possibilistes*... pour sauver le programme d'expropriation ». La majorité (82 délégués) vota une résolution d'exclusion, reprochant aux membres de l'*Égalité* d'avoir, « au profit de la domination marxiste..., essayé d'imposer au public le programme et le mode d'organisation d'une coterie ». Elle reconnut à « chaque circonscription du parti... la liberté de rédiger son programme local ». Il ne restait plus de commun que les considérants renouvelés de l'Internationale.

PARTI OUVRIER GUESDISTE.

La minorité, réunie en Congrès à Roanne, déclara déchu « comme traître au parti... le Comité dit national, sorti des manipulations possibilistes », et constitua un nouveau *Parti ouvrier*, formé de groupes locaux réunis en fédérations régionales. Le Conseil national de 5 membres, nommés chaque année par le groupe de la ville où siégeait le Congrès, communiquerait directement avec les groupes ; les candidats du parti se présenteraient avec un programme unique.

FÉDÉRATION « POSSIBILISTE ».

Les socialistes français restèrent dès lors divisés entre deux organisations rivales. L'ancien « parti ouvrier socialiste révolutionnaire », fédéraliste et possibiliste, qui prit en 1883 le nom de « Fédération des travailleurs socialistes », dominait à Paris et dans la fédération de l'Est. Le nouveau « parti ouvrier », centraliste et marxiste, dirigé par Guesde, se recrutait surtout dans le Nord et à Montluçon. Chacun des deux tint désormais ses congrès séparés.

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE LA COALITION RÉPUBLICAINE MODÉRÉE[1]

I. LE MINISTÈRE FERRY ET LA NOUVELLE POLITIQUE RÉPUBLICAINE. — II. LA LIQUIDATION DU PROGRAMME RÉPUBLICAIN. — III. REVISION PARTIELLE DE LA CONSTITUTION. — IV. LES OPPOSITIONS DE DROITE ET DE GAUCHE.

I. — LE MINISTÈRE FERRY ET LA NOUVELLE POLITIQUE RÉPUBLICAINE

CONSTITUTION D'UNE MAJORITÉ.

LE monde des affaires, mécontent des changements fréquents de ministères, réclamait, pour rétablir la sécurité économique, un gouvernement stable. La rivalité entre les chefs des deux groupes républicains, qui rendait impossible une majorité durable, prit fin par la mort de Gambetta : l'Union républicaine, privée de son chef, s'unit à la gauche républicaine pour constituer une majorité stable à peu près homogène. Le chef de la gauche, Jules Ferry, forma un cabinet où entrèrent un radical modéré et trois des ministres de Gambetta. L'attitude qu'il entendait prendre se marqua dans les formules de sa déclaration (22 février).

MINISTÈRE J. FERRY.

DÉCLARATION.

Comme « gouvernement réformateur », il réclamait « un terrain solide à l'abri des crises incessantes » et « une méthode politique et parlementaire qui consiste à ne pas aborder toutes les questions à la fois, à limiter le champ des réformes... à écarter les questions irritantes » : il fallait « modérer l'initiative individuelle de façon à laisser au gouvernement l'initiative qui lui appartient de droit ».

Le programme se réduisait à des « mesures urgentes », réforme de la magistrature, loi municipale, loi militaire, loi sur les récidivistes, loi sur les syndicats.

VOTE DES MESURES.

Ferry commença par se débarrasser des deux prétextes à agitation. Il expulsa de l'armée les trois princes d'Orléans par un décret

1. Même bibliographie que pour le chap. I.

de retrait d'emploi. Il fit repousser la proposition de revision de la Constitution en la déclarant inutile et dangereuse. Puis, il fit voter la conversion de la rente, la réforme de la magistrature, la loi sur les récidivistes, les conventions avec les Compagnies de chemins de fer. Les élections des conseils généraux portèrent le nombre des républicains de 1906 à 2129, ne laissant aux conservateurs la majorité que dans 9 départements (6 du Nord-ouest).

ÉLECTIONS DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

MANIFESTATION CONTRE ALFONSE XII.

La paix entre les républicains fut rompue par un accident. Le roi d'Espagne Alfonse XII, rendant visite à l'empereur d'Allemagne, assista à une revue à Strasbourg, vêtu de l'uniforme de colonel de uhlans dont il avait reçu le titre. Au retour il s'arrêta à Paris; le Président de la République vint à sa rencontre avec les ministres. Les radicaux parisiens, déclarant qu'Alfonse venait d'insulter le sentiment national français, l'accueillirent à son arrivée par des huées et des sifflets (29 septembre). Grévy alla le lendemain à l'ambassade espagnole, où le roi était logé, lui exprimer ses regrets. La manifestation parut avoir été préparée, pour créer des embarras au ministère, par ses adversaires radicaux et par le gendre de Grévy, le député Wilson, qui faisait une opposition sourde : il possédait un journal, et profitait de son intimité avec son beau-père pour y annoncer les actes du gouvernement avant la publication à l'*Officiel*. Ferry exigea la démission du ministre de la Guerre soupçonné d'entente avec les manifestants, et obligea Wilson à renoncer à son journal. Un manifeste anonyme accusa les ministres d'aider la conspiration orléaniste et de fouler aux pieds la dignité nationale. Ferry irrité prononça à Rouen et au Havre, 13-14 octobre, deux discours contre ses adversaires de gauche.

CONFLIT ENTRE FERRY ET WILSON.

DISCOURS DE FERRY.

« L'abîme s'est de plus en plus accusé entre la grande majorité républicaine ouverte, dont nous nous honorons d'être les chefs, et ceux qui s'en sont séparés pour mener contre elle une campagne de division, d'outrages et de calomnies sans nom.... Ces tendances constituent assurément pour la République un péril et, j'ose le dire, le plus grand, le seul péril du moment, car le péril monarchique n'existe plus..., mais un autre lui succède.... »

LE PÉRIL A GAUCHE.

Cette phrase embrouillée fut condensée dans la courte formule : *Le péril est à gauche* (que Ferry et ses amis ont toujours désavouée). C'était une déclaration de guerre aux radicaux et l'annonce officielle de la scission définitive du parti républicain. Une autre formule du discours du Havre allait devenir une devise de parti :

LE GOUVERNEMENT QUI GOUVERNE.

« Un gouvernement républicain peut être un *gouvernement qui gouverne*, en même temps qu'un gouvernement qui marche en avant; il n'y a aucune antinomie entre l'idée d'autorité et l'idée du progrès. » A la politique du « parti intransigeant », qui « inscrit dans un programme tout ce qui peut passer par

la tête d'un homme de notre temps », Ferry oppose sa « politique de stabilité », qui consiste à déblayer le terrain des questions encombrantes. Il conclut qu'il faut choisir entre la politique gouvernementale et la politique intransigeante.

II. — LA LIQUIDATION DU PROGRAMME RÉPUBLICAIN[1]

LE ministère Ferry liquida en un an (1883-84) tout ce qu'il pouvait réaliser du vieux programme du parti républicain en restant dans les limites tracées par sa déclaration : maintenir une « stricte économie » et éviter les « questions irritantes », c'est-à-dire les mesures radicales.

QUESTION DE LA MAGISTRATURE.

La réforme radicale de la magistrature avait avorté, et le parti républicain se plaignait des juges inamovibles entrés dans la carrière sous la monarchie et restés monarchistes. L'hostilité, aggravée par les condamnations politiques de la période du 16 mai, était devenue aiguë depuis les jugements rendus par plusieurs tribunaux sur les plaintes des congrégations dissoutes par le gouvernement. La Chambre, revenant au régime de la Révolution, avait (en 1882) voté le principe de l'élection des juges. Mais le projet de loi (qui rendait les juges éligibles pour six ans par un suffrage à 2 degrés) venait d'être rejeté (janvier 1883).

PROJETS DE RÉFORME.

Le ministère présenta d'abord une réforme d'ensemble faite de trois mesures demandées par le parti républicain. 1° il augmentait la compétence des juges de paix; 2° il étendait le jury à la justice correctionnelle; 3° il diminuait le personnel reconnu trop nombreux, en supprimant des sièges de juges, des chambres de cour d'appel et des tribunaux trop peu occupés. Mais la Chambre ne discuta que la partie politique du projet, la diminution du nombre des sièges, qui permettait de se débarrasser des juges inamovibles. « L'intérêt public, dit le ministre de la Justice, veut qu'on fasse sortir de la magistrature les hommes qui n'ont pas pu se résigner à accepter loyalement les institutions que le pays s'est données. » La loi (votée à la Chambre par 343 voix contre 130) supprima quelques centaines de sièges de conseillers de cour d'appel et de juges de première instance, en donnant au gouvernement le pouvoir, pendant trois mois, de mettre à la retraite ou de déplacer les magistrats inamovibles. L'inamovibilité, suspendue seulement pour faire « l'épuration », redevenait ensuite la règle.

SUSPENSION DE L'INAMOVIBILITÉ DES JUGES.

CONVERSION DE LA RENTE.

Le 5 p. 100, coté en 1874 à 84 fr. 50, avait atteint jusqu'à 120 fr. Le gouvernement fit voter la conversion en 4 1/2, mais refusa d'em-

1. Rapport sur les conventions de 1883 (au nom de la commission d'enquête, 28 mai 1895, rapporteur Vallée); Edgar Milhaud, *Le rachat des chemins de fer*, 1904.

ployer le bénéfice à dégrever l'agriculture. « Il n'y a pas de dégrèvement possible dans le budget de 1884 », déclara Ferry. Le bénéfice servit à combler le déficit produit par les moins-values des impôts.

CONVENTIONS AVEC LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

La question financière la plus discutée fut celle des chemins de fer. La dépression économique qui commençait faisait paraître très lourdes les dépenses nécessaires pour construire les lignes prévues dans le plan de 1878. Pour en décharger l'État, le ministre des Travaux publics, Raynal, conclut avec les six grandes Compagnies des conventions qui leur assuraient la possession de presque tous les chemins de fer de France : l'État, renonçant à user de son droit de rachat, confirmait aux Compagnies les lignes déjà exploitées par elles, leur concédait 2 823 kilomètres déjà en exploitation et les chargeait de construire à leurs frais 8 360 kilomètres; il s'engageait à la garantie d'intérêts quand les recettes seraient insuffisantes pour payer aux actionnaires le dividende prévu.

RATIFICATION DES CONVENTIONS.

La lutte s'engagea à la Chambre (juillet 1883) quand le gouvernement lui présenta ces conventions à ratifier. Rouvier, chargé du rapport par la commission, demandait la ratification pour des motifs financiers : il montrait l'avantage de continuer les travaux sans imposer de charge immédiate au budget, en évitant un emprunt fâcheux pour le crédit de l'État. Les radicaux et une partie de l'Union républicaine, dont le programme réclamait le rachat des chemins de fer, repoussaient les conventions pour des raisons politiques : ils reprochaient au personnel directeur des Compagnies d'être resté monarchiste et d'user de son influence contre le parti républicain. Quelques radicaux dénoncèrent le péril de laisser un instrument indispensable de la défense nationale dans la dépendance des intérêts privés. Allain-Targé, l'ami de Gambetta, qui demandait seulement le rachat de la Compagnie d'Orléans, présenta des arguments techniques : les Compagnies, maîtresses absolues des tarifs, les fixaient uniquement en vue du bénéfice, sans égard pour les besoins du commerce français, et se coalisaient de façon à rendre illusoire le droit de surveillance de l'État; la possession d'un réseau donnerait à l'État une prise sur les tarifs et un instrument de contrôle.

LES RADICAUX DEMANDENT LE RACHAT.

ACTION OCCULTE DES COMPAGNIES.

L'opposition était renforcée par le soupçon que les Compagnies subventionnaient la distribution très active de brochures et d'articles de journaux contre le rachat. Une enquête parlementaire révéla plus tard (1895) que les six Compagnies avaient créé à frais communs un « service de publicité » et confié à un mandataire la « mission personnelle » de faire rédiger et imprimer des brochures écrites sur les indications des Compagnies, de conclure avec les journaux des « traités de publicité » pour publier des documents fournis par

elles. Le total de ces dépenses et des « allocations, gratifications et encouragements... à divers journalistes », était monté à 402 000 francs en 1881, à 735 000 en 1882 et 718 000 en 1883, pour descendre à 204 000 en 1885.

La convention avec l'Orléans fut ratifiée par 206 voix contre 94, les autres par de très fortes majorités. Le rachat des chemins de fer devint un des points du programme radical.

EXPÉDIENTS FINANCIERS

Pour les autres entreprises d'utilité publique, chemins vicinaux et bâtiments d'écoles, le gouvernement se procura les fonds par un autre procédé. Au lieu de l'emprunt amortissable, mal vu des financiers, il émit des bons du Trésor et des obligations sexennales, placées dans le monde de la finance et remboursables à court terme. Comme il restait à dépenser pour la caisse des écoles 629 millions, dont 331 à la charge de l'État, une loi (mars 1885) autorisa les départements et les communes à des emprunts amortissables en quarante ans au maximum. Toute réforme qui eût exigé une dépense fut ajournée, et le budget fut mis en équilibre apparent en attendant la fin de la crise économique. Mais la crise dura, les moins-values des recettes continuèrent, il fallut reconnaître officiellement le déficit.

RÉFORME MUNICIPALE.

La réforme municipale, retardée par le désaccord entre la Chambre et le Sénat sur les dépenses des cultes, aboutit à la loi de 1884, véritable code municipal. Toutes les communes excepté Paris ont le même régime et les mêmes droits; seul le nombre des conseillers municipaux et des adjoints varie, suivant le nombre des habitants. Le maire et les adjoints sont élus partout par le conseil municipal. Les séances des conseils municipaux sont rendues publiques.

PUBLICITÉ DES SÉANCES.

Cette innovation, combattue au Sénat (par 130 voix contre 128) comme révolutionnaire, n'a jamais produit de désordre, et a accru dans les campagnes l'intérêt pour les affaires publiques. — Les décisions du conseil municipal sur les affaires de la commune sont déclarées exécutoires après un délai d'un mois sans l'autorisation du préfet; mais cet hommage au principe de la décentralisation n'a guère entamé la tutelle administrative, car les décisions importantes sur les revenus, les contributions, les rues, routes, marchés, demeurent soumises à l'autorisation; presque toutes les dépenses ordinaires (sauf les subventions aux fabriques des églises et le traitement des vicaires) restent obligatoires, et sont inscrites d'office par le préfet si le conseil les refuse. Le pouvoir fiscal du conseil reste réduit à voter des centimes additionnels aux contributions directes.

MAINTIEN DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE.

L'autonomie communale était pourtant en fait accrue indirectement, car le maire n'était pas réduit à ses faibles pouvoirs de chef de la municipalité : en devenant le représentant élu du conseil,

il conservait les pouvoirs de police, beaucoup plus importants, surtout dans les villes, qu'il tenait par « délégation » du gouvernement central. Paris restait sous un régime d'exception : le préfet de la Seine continuait à y exercer les pouvoirs du maire, le préfet de police y gardait la police municipale. Pour l'élection des conseillers municipaux, la Chambre avait voté un scrutin de liste de 20 élus par section, le Sénat un scrutin de 4 élus par arrondissement ; ce désaccord aboutit à maintenir le scrutin uninominal par quartier.

RÉGIME DE PARIS.

LOI SUR LES SYNDICATS.

Le projet de loi sur la liberté des associations, soutenu au Sénat par Jules Simon, fut rejeté parce qu'il donnait les mêmes droits aux congrégations (1883). Le gouvernement, renonçant à faire passer un projet d'ensemble, détacha un fragment qui devint la loi de 1884 sur les syndicats professionnels. Elle abrogeait les peines contre les coalitions et donnait le droit de former entre personnes d'une même profession, des associations jouissant de la personnalité civile, mais seulement pour la défense des « intérêts économiques ». Il suffisait de déposer à la mairie les statuts et la liste des administrateurs. On avait obtenu du Sénat deux concessions : la loi n'exigeait pas de déclarer le nom des membres, elle permettait aux syndicats de former entre eux des unions ou fédérations. Les syndicats, jusque-là tolérés (en 1884 on en comptait 531 dont 285 de patrons), devenaient indépendants du gouvernement.

LOI SUR LE DIVORCE.

Le divorce, établi par la Révolution, aboli en 1816, fut rétabli, sur la proposition du député radical Naquet, par la loi de 1884, mais soumis à des conditions plus étroites que dans le code Napoléon. Le Sénat, où la résistance fut vive, rejeta le divorce par consentement mutuel et ne le permit que pour trois motifs précis, peine infamante, adultère (du mari comme de la femme), sévices ou injure grave ; il interdit même le mariage entre l'époux adultère et son complice. Appliqué à la lettre, ce régime eût restreint le divorce à des cas exceptionnels. Mais la jurisprudence, par une interprétation large du terme « injure grave », a rendu possible en pratique le divorce par entente mutuelle.

LOI SUR LES RÉCIDIVISTES.

La loi contre les récidivistes, motivée par l'augmentation rapide des crimes dans les grandes villes, n'aboutit qu'en 1885. Elle créa la relégation perpétuelle dans une colonie pénale, pour la récidive de certains délits, en laissant au tribunal la faculté de l'appliquer. C'était, contrairement à un principe du droit français, une peine perpétuelle, forme déguisée des travaux forcés, prononcée par des juges en correctionnelle, comme accessoire d'une peine moindre.

La réforme du service militaire, discutée à la Chambre, resta en suspens : on recula devant la dépense du service de trois ans égal pour tous.

III. — REVISION PARTIELLE DE LA CONSTITUTION

ENTENTE AVEC LE SÉNAT POUR LA REVISION.

FERRY avait promis une revision modérée « opportune »; la majorité du Sénat l'acceptait, à condition de la limiter à quelques points fixés d'avance. On négocia longtemps avant de se mettre d'accord sur les articles à réviser : le Sénat refusa de laisser discuter son pouvoir financier, le ministère et la Chambre renoncèrent à en demander la revision. La commission du Sénat chercha en vain la garantie que la revision resterait limitée, sans trouver aucune procédure pour restreindre le pouvoir souverain du Congrès. Ferry déclara que les deux Chambres étaient « liées par un engagement d'honneur », que toute proposition contraire au texte convenu serait écartée par la question préalable; on se contenta de sa promesse.

CONGRÈS DE REVISION.

Le Congrès, constitué en Assemblée nationale (4 août 1884), après un tumulte provoqué par les motions des radicaux et des monarchistes, élut une commission de 30 membres (prise tout entière dans la majorité). Le rapporteur soutint que les deux Chambres avaient conclu un contrat d'honneur et usé d'un droit en limitant d'avance le programme des délibérations. Mais la majorité n'osa pas écarter par la question préalable les amendements et contre-projets déposés par l'opposition; elle les renvoya à la commission. Les opposants, parlant sur les amendements ou contre la question préalable, firent une obstruction et des scènes de violence qui prolongèrent jusqu'au 13 août la session du Congrès.

La majorité repoussa d'abord la proposition de convoquer une Constituante, par 493 voix contre 286, puis tous les amendements sauf un. Elle vota tous les articles convenus d'avance, puis l'ensemble par 509 voix contre 172 (159 de la droite); l'extrême gauche s'abstint. La revision portait sur 4 points :

OBJET DE LA REVISION.

1° Elle supprimait les prières publiques à l'ouverture de la session.

2° Elle obligeait le ministère en cas de dissolution de la Chambre à convoquer les électeurs dans les deux mois et à réunir la Chambre dans les dix jours après l'élection (c'était la condamnation de l'interprétation adoptée par le 16 mai).

3° « La forme républicaine du gouvernement » ne pouvait plus être sujette à revision; un membre des anciennes familles régnantes ne pouvait être élu président de la République (la propagande royaliste devenait un acte anticonstitutionnel).

4° Le mode d'élection du Sénat cessait d'être inscrit dans la Constitution.

LOI ÉLECTORALE DU SÉNAT.

Il restait à faire la loi électorale du Sénat avant le renouvellement de janvier. Le parti républicain protestait contre deux dispositions imposées en 1875 par les orléanistes, le quart des sénateurs (75) élus à vie, l'attribution d'un électeur sénatorial à toutes les communes, quelle que fût leur population, d'où résultait une extrême inégalité au détriment des villes, presque toutes républicaines. Ce fut l'occasion d'un conflit. Le ministère proposa (fin octobre) de faire élire le quart inamovible par le Congrès et de donner aux communes un nombre d'électeurs sénatoriaux variable, suivant le nombre des conseillers municipaux, de 1 à 17. — Le Sénat vota (par 126 voix contre 112) le maintien de l'élection des inamovibles par le Sénat. — La Chambre répondit en élevant le chiffre des électeurs sénatoriaux des villes qui avaient un conseil municipal de 27 membres ou plus, et en discutant la suppression du quart inamovible, qui ne fut rejetée qu'à 19 voix de majorité. Puis une coalition de la droite et de l'extrême gauche vota, par 267 voix contre 250, l'élection des sénateurs au suffrage universel (2 déc.).

CONFLIT SUR LES INAMOVIBLES.

COMPROMIS SUR LES INAMOVIBLES.

Le ministère sauva la réforme en posant la question de confiance, et obtint un compromis. Les 75 sièges à vie seraient, à mesure des vacances, répartis entre les départements les plus peuplés. Les communes auraient un nombre de délégués variant de 1 à 30. On atténuait ainsi la disproportion entre la population du département et le nombre de ses sénateurs, entre la population de la commune et le nombre de ses électeurs sénatoriaux, mais sans supprimer l'inégalité au profit des petites communes.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS COMMUNAUX.

ÉLECTION DU SÉNAT.

Au renouvellement du Sénat, en janvier 1885, sur 87 sièges, les républicains en eurent 67, les royalistes 20 (au lieu de 40). Le duc de Broglie et 2 de ses collègues du 16 mai ne furent pas réélus. Il ne resta de royalistes que dans le Nord et l'Ouest. La droite fut réduite à 67, le centre gauche à 30. Le ministère disposait au Sénat d'une majorité sûre (180 environ).

IV. — LES OPPOSITIONS DE DROITE ET DE GAUCHE

DIVISION DU PARTI RÉPUBLICAIN.

PENDANT la discussion des réformes, l'opposition, en luttant contre le ministère, acheva de s'organiser. Jusqu'en 1878, les partis s'étaient formés sur la question préalable de la forme du gouvernement, République ou monarchie, et la lutte se concentrait entre républicains et monarchistes. Puis les républicains vainqueurs, ayant établi définitivement la République, avaient réalisé

une partie de leur programme, et s'étaient querellés sur la question des institutions à conserver ou à changer. A la division antérieure entre républicains et monarchistes s'ajoutait la scission entre républicains modérés et républicains radicaux.

MORT DU COMTE DE CHAMBORD.

La mort du comte de Chambord (24 août 1883) avait unifié les royalistes. Le marquis de Dreux-Brézé, chef officiel de l'organisation légitimiste, avait invité les comités légitimistes à se dissoudre : presque tout le personnel légitimiste français reconnut le comte de Paris, qui devint chef unique du parti royaliste; seuls quelques fidèles du drapeau blanc et du droit divin, refusant de se rallier aux Orléans, transportèrent leur hommage à la famille des Bourbons d'Espagne. Le parti impérialiste se divisa par la rupture entre le prince Napoléon, chef de la famille impériale, et son fils Victor, que soutenait l'impératrice Eugénie, établie en Angleterre (mai 1884).

UNIFICATION DU PARTI ROYALISTE.

CAMPAGNE DES CONSERVATEURS CONTRE LE RÉGIME FINANCIER,

Les monarchistes, sous le nom de *conservateurs*, combattaient le régime républicain, en faisant dans les Chambres et dans la presse la critique des actes du gouvernement. Ils attaquaient sa gestion des finances, lui reprochaient de gaspiller l'argent en traitements à des fonctionnaires superflus, en « chemins de fer électoraux », en entreprises inutiles, en construction d'écoles surnommées « palais scolaires ». Ils l'accusaient de déséquilibrer le budget par des « dégrèvements démagogiques » d'impôts et des complaisances pour la fraude, de dissimuler le déficit par des expédients, d'engager l'avenir par des emprunts déguisés. Ils blâmaient l'abandon du fonds d'amortissement, le budget extraordinaire, l'emprunt amortissable, et déclaraient les républicains responsables de la crise économique. — Ils attaquaient « l'épuration » des fonctions, surtout de la magistrature, qui avait « encouragé la délation », expulsé les juges indépendants et désorganisé les services en y faisant entrer des hommes incapables ou malhonnêtes. Ils dénonçaient les fautes individuelles des fonctionnaires républicains. — Ils attaquaient « l'ingérence dans l'administration », les démarches des députés dans les ministères et auprès des chefs de service pour nuire aux fonctionnaires royalistes, leurs recommandations pour faire placer ou avancer leurs électeurs ou leurs protégés personnels.

CONTRE L'ÉPURATION,

CONTRE L'INGÉRENCE DES DÉPUTÉS,

CONTRE LA POLITIQUE LAIQUE.

Surtout, ils réprouvaient la politique laïque, la neutralité de l'enseignement primaire, la formation d'un personnel laïque, la dissolution des congrégations non autorisées, la réduction, faible, mais significative du budget des cultes (de 54 millions et demi en 1869 à 52 millions en 1884), la laïcisation des hôpitaux de Paris par le Conseil municipal. Ils exhortaient les parents à ne pas envoyer leurs enfants dans les « écoles sans Dieu » et fondaient des écoles

libres tenues par des congréganistes. Les évêques condamnaient les manuels d'instruction civique dénoncés par une interpellation du duc de Broglie (mai 1883). Les curés prêchaient en chaire contre l'école laïque. Le clergé, soutenu par les conservateurs, s'était ainsi engagé dans la lutte contre le gouvernement républicain. Le ministère avait déféré quelques évêques au Conseil d'État, et obtenu une sentence d'abus; pour renforcer cette sanction sans portée pratique, il remplaça l'ancienne « saisie du temporel » par la suspension des traitements. Un avis du Conseil d'État (avril 1883) approuva ce procédé nouveau.

MESURES DE RÉPRESSION.

« Le droit du gouvernement de suspendre ou supprimer les traitements ecclésiastiques par mesure disciplinaire s'applique à tous les ministres du culte salariés par l'État. »

CAMPAGNE DES RADICAUX.

Tandis que les conservateurs déclaraient le pays bouleversé par les mesures radicales, l'extrême gauche reprochait aux républicains gouvernementaux leurs réformes incomplètes ou illusoires, et les appelait par dérision « opportunistes », parce que, sous couleur d'attendre le moment « opportun » pour appliquer les principes de leur programme, ils maintenaient le régime monarchique et se bornaient à prendre la place du personnel conservateur.

L'extrême gauche avait pour orateurs à la Chambre un Montagnard de 1848, Madier-Montjau, et deux radicaux du temps de l'Empire, Clemenceau, médecin, Pelletan, journaliste, fils d'un député républicain de 1863. Elle luttait avec l'aide d'une partie de la *gauche radicale*, nouveau groupe fondé sous le ministère Gambetta. Le gendre de Grévy, Wilson, installé à l'Élysée, concertait son action contre le ministère Ferry avec l'extrême gauche, par l'intermédiaire de l'ancien préfet de police, Andrieux.

GAUCHE RADICALE.

POLITIQUE DE L'ÉLYSÉE.

Le conflit s'engagea sur toutes les solutions transactionnelles proposées par le ministère et jugées insuffisantes par les radicaux, surtout les conventions avec les grandes Compagnies et la revision de la Constitution : l'extrême gauche combattit en 1883 l'ajournement, en 1884 la revision partielle. Au début de 1884, la gauche radicale se scinda; les dissidents se joignant à l'extrême gauche publièrent un manifeste (signé de 45 noms); ils disaient avoir « mandat de doter la République d'institutions démocratiques », et ne pouvoir transiger sur « 3 principes fondamentaux » : revision de la Constitution, — séparation de l'Église et de l'État, « aucun Concordat ne pouvant concilier... deux autorités d'origine absolument opposée, — élection de la magistrature ». Ils réclamaient aussi la décentralisation, le développement de l'instruction, la réduction au

MANIFESTE DE LA GAUCHE.

minimum du service militaire, la réforme démocratique de l'impôt. La *Ligue pour la revision* protesta contre l'ajournement et, après la revision partielle, lança une circulaire pour en énumérer les vices : refus d'une Assemblée constituante, maintien du suffrage restreint et du droit de dissolution, conflit budgétaire organisé. C'était un « défi à l'esprit de la Révolution et à la tradition du parti républicain ». La démocratie ne devait « pas laisser la France aux mains des politiciens opportunistes ». Dans les élections, « le premier mot du programme » devait être : revision de la Constitution.

LIGUE POUR LA REVISION.

PROGRAMME RADICAL.

Ainsi se reconstitua un parti *radical* qui, rejetant le régime parlementaire et les deux Chambres, revenait à la tradition de 1848, l'Assemblée souveraine unique. Dès 1883, Madier-Montjau donnait pour mot d'ordre : *Sus au Sénat!* Ce parti reprenait, dans le programme de Gambetta en 1869, les parties abandonnées par les républicains parvenus au pouvoir : séparation de l'Église et de l'État, impôt sur le revenu, élection des juges, allégement du service militaire.

DÉSACCORD SUR LA POLITIQUE PRATIQUE.

Ce conflit entre les programmes recouvrait une antipathie entre les tempéraments et une rivalité entre les personnes. La majorité « opportuniste », acceptant ce qui restait de l'ancien régime, désirait vivre en paix avec les puissances du passé, les vieilles familles notables, le clergé, la haute finance, et espérait les rallier à la République. Elle tâchait de réserver à ses membres et à ses partisans les fonctions et les mandats électifs. Ses chefs jugeaient l'autorité centrale déjà trop affaiblie par l'intervention des élus dans les nominations et les opérations administratives; ils voulaient rendre la direction des affaires aux ministres et aux chefs de service. Ils supportaient même avec impatience l'initiative parlementaire, et auraient volontiers demandé aux Chambres de ne discuter que les projets présentés par le gouvernement. — La minorité radicale ne voulait de conciliation ni avec les institutions ni avec le personnel du passé. Elle réclamait sa part de pouvoir et prétendait l'exercer, soit par des interventions individuelles dans les nominations, soit en usant du droit de présenter des propositions ou des amendements. Elle protestait contre les allures autoritaires des ministres.

FAIBLESSE DU PARTI SOCIALISTE.

Le parti socialiste naissant restait divisé en deux groupes hostiles dont chacun tenait obscurément son congrès, — les possibilistes à Paris (1883), et à Rennes (1884), les guesdistes à Roubaix (1884) — et achevait de se constituer un organe de direction. Il n'avait pas assez de force électorale pour faire élire un seul représentant.

CHAPITRE III

LA DISLOCATION DE LA MAJORITÉ RÉPUBLICAINE[1]

I. CHUTE DU MINISTÈRE FERRY ET PREMIER ESSAI DE CONCENTRATION RÉPUBLICAINE. — II. LES ÉLECTIONS DE 1885. — III. LES MINISTÈRES DE TRANSACTION ET LES DÉBUTS DU GÉNÉRAL BOULANGER. — IV. L'ESSAI DE LA POLITIQUE D'APAISEMENT.

I. — CHUTE DU MINISTÈRE FERRY ET PREMIER ESSAI DE CONCENTRATION RÉPUBLICAINE

OPPOSITION CONTRE LA POLITIQUE COLONIALE.

LES oppositions de droite et de gauche, en désaccord sur toutes les solutions positives, réunissaient souvent leurs votes contre le ministère, surtout contre les expéditions coloniales. Deux demandes de crédit pour le Tonkin (nov. 1884) rencontrèrent, l'une 166, l'autre 179 opposants; l'ordre du jour affirmant la résolution de faire exécuter le traité de Tien-Tsin ne fut voté que par 302 voix contre 185 (Voir livre III, chapitre III).

Cette politique, qui devait aboutir à donner à la France le deuxième empire colonial du monde, n'était pas populaire. Les dépenses des opérations militaires détruisaient l'équilibre du budget, déjà mis en déficit par la crise, sans aucun avantage économique appréciable, car les acquisitions lointaines n'ouvraient pas au commerce français les débouchés que Jules Ferry promettait pour justifier sa politique. On n'avait pas encore créé une armée coloniale recrutée de volontaires, et le gouvernement, employant à une guerre de conquête les forces organisées pour la défense du territoire français, ne s'était pas fait scrupule d'envoyer en Indo-Chine des régiments recrutés par le service obligatoire. Les jeunes soldats tués ou morts de maladie, ceux qui rentraient épuisés par le climat, augmentaient l'impopularité de l'expédition du Tonkin. Les radi-

1. J. Reinach, *La politique opportuniste*, 1890.

caux, personnellement irrités par le ton agressif de J. Ferry, lui reprochaient d'avoir engagé le pays dans une guerre sans le consentement des Chambres, en ordonnant des opérations dont il avait dissimulé la gravité. A Paris on le surnomma « le Tonkinois ».

EFFET PRODUIT PAR LA RETRAITE DE LANG-SON.

Au moment où la conquête du Tonkin s'achevait, un incident fournit à l'opposition l'occasion imprévue d'une victoire sur le ministère. Le général de Négrier télégraphia qu'une offensive ennemie l'avait forcé à battre en retraite; interpellé par un radical, le ministère n'obtint (28 mars), pour repousser l'ordre du jour réclamant « une politique plus claire et plus prévoyante », que 246 voix contre 217. Il se résigna à l'ordre du jour pur et simple, qui ne fut voté que par 259 voix contre 209 (la majorité ministérielle se trouvait diminuée par le départ de 28 députés élus sénateurs et non remplacés). Le 29 mars, une dépêche désespérée du général en chef (envoyée le 28) annonçait que Négrier blessé avait évacué Lang-son et que, devant la « grande supériorité numérique » des Chinois, l'armée française reculait. « Quoi qu'il arrive, j'espère pouvoir défendre tout le Delta. » La dépêche se terminait par une demande de renforts.

DÉMARCHES AUPRÈS DE J. FERRY.

On eut à Paris l'impression que le Tonkin était perdu. La désapprobation fut si brusque et si générale, que les deux groupes de la majorité abandonnèrent le ministère; ils envoyèrent prier J. Ferry de donner sa démission avant la séance. Ferry offrit de la donner après avoir fait voter le crédit. A la Chambre, les adversaires du ministère, Clemenceau de l'extrême gauche, Ribot du centre gauche, lui reprochèrent d'avoir trompé le pays pour l'engager dans une conquête qui aboutissait à un désastre. Ferry se borna à demander la priorité pour le vote du crédit. Clemenceau déclara qu'un républicain ne pouvait négocier avec ces ministres : ils n'étaient plus que des « accusés de haute trahison ». La priorité fut rejetée par 306 voix, dont 220 républicains, contre 149 (30 mars). Les opposants demandèrent la mise en accusation des ministres; elle fut rejetée par 287 voix contre 152.

ATTAQUES CONTRE FERRY.

CHUTE DU MINISTÈRE.

MINISTÈRE BRISSON.

Le ministère Ferry avait duré deux ans et deux mois. Sa chute ouvrit une période d'instabilité ministérielle. Il ne restait plus de majorité. Grévy s'adressa au président de la Chambre Brisson, un radical, qui refusa, puis à de Freycinet, enfin à Constans : tous deux échouèrent (1-5 avril). On apprit alors que la Chine acceptait la paix et renonçait au Tonkin. Brisson se décida à former un cabinet. En combinant 3 radicaux modérés avec des républicains gouvernementaux qui (sauf deux) venaient de voter contre Ferry, il fit un ministère d'attente sans programme de réformes, destiné seulement à franchir les élections de 1885 et le renouvellement de la

Présidence (6 avril). Il voulait mettre fin à la lutte contre l'extrême gauche, et coaliser tous les partis républicains contre les conservateurs. La déclaration ministérielle résuma cette tactique nouvelle dans les formules « ministère de conciliation et d'union » (entre républicains), « concentration libre et naturelle des forces républicaines ». Ce fut le début de la politique de *concentration républicaine.*

LA « CONCENTRATION RÉPUBLICAINE ».

DISLOCATION DE LA MAJORITÉ.

L'absence de majorité à la Chambre apparut aussitôt. Floquet, de la gauche radicale, fut élu président de la Chambre au 3e tour par 179 voix, contre 175 à Fallières, de l'Union républicaine. La commission du budget élut président Rouvier, de l'ancienne majorité. Le ministre de l'Intérieur Allain-Targé changea quelques préfets pour satisfaire les radicaux. Il interdit le drapeau rouge hors du Père Lachaise à l'anniversaire du « Mur des fédérés », il le permit aux funérailles d'un membre de la Commune à condition qu'il portât une inscription : il fut interpellé par un radical pour avoir violé la liberté de la rue, et attaqué par un modéré pour avoir laissé insulter le drapeau national.

Le ministère se borna à liquider les affaires en cours, les crédits pour le Tonkin et Madagascar, le traité avec la Chine, la loi sur les récidivistes, le budget pour 1886, qui fut voté en équilibre, mais avec un budget extraordinaire de 163 millions.

VOTE DU SCRUTIN DE LISTE.

Le scrutin de liste par département pour l'élection des députés, accepté par tous les groupes de la majorité, fut voté sans résistance à la Chambre par 312 voix contre 199 (24 mars) : chaque département devait avoir un nombre de députés proportionnel à sa population (1 par 70 000 âmes). Ce n'était pas le retour au régime de 1848 et de 1871 ; on maintenait, à défaut de majorité absolue, le 2e tour scrutin (improprement appelé ballottage). Le Sénat se borna à faire défalquer les étrangers du chiffre de la population du département, ce qui réduisit le nombre des députés à 584 (au lieu de 596).

II. — LES ÉLECTIONS DE 1885

ATTAQUE DES CONSERVATEURS.

LES dernières discussions à la Chambre permirent aux chefs de partis de prononcer des discours en vue des élections. Les conservateurs attaquèrent les finances républicaines, qu'ils résumaient ainsi : une dette perpétuelle de 20 milliards, une dette amortissable de 6 milliards, une dette flottante de 1 100 millions. Le ministre des Finances Carnot rejeta la responsabilité de ces charges sur l'Empire.

1. *Les cahiers électoraux*, 1885 (d'après les professions de foi des candidats); J. Tournier, *Le cardinal Lavigerie*, 1913.

J. Ferry défendit « la politique d'expansion coloniale » par la nécessité de suivre le mouvement des autres puissances.

RÉPONSE DE J. FERRY.

« Il faut à une nation comme la France d'autres horizons et un autre idéal qu'à la libre Belgique ou à la Suisse républicaine. La France ne veut pas être seulement un pays libre, mais un grand pays », qui « répand, partout où il peut les porter, ses mœurs, sa langue, ses armes, son drapeau, son génie ».

Clemenceau répliqua : « La République, c'est la paix ». Brisson donna une formule intermédiaire : « Ni politique d'abandon, ni politique d'aventures »

CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Les républicains essayèrent d'abord de préparer les élections. Un comité de 50 délégués des groupes des deux Chambres fut formé pour rédiger un appel aux électeurs, mais il se dispersa sans avoir pu s'entendre. Il n'y eut aucune action commune; dans chaque département se formèrent des comités qui dressèrent la liste des candidats et rédigèrent le programme. Dans les départements où l'on savait les conservateurs puissants, les républicains de toutes nuances s'unirent sur une liste unique où l'on fit place à quelques radicaux. Partout où les républicains avaient une majorité assurée, ils se divisèrent, et d'ordinaire présentèrent deux listes, une liste républicaine modérée, une radicale.

PROGRAMME DES MODÉRÉS.

Les modérés ne publièrent aucun manifeste commun, mais leur programme parut contenu dans les discours de J. Ferry et son programme des Vosges. La politique coloniale ne s'y présentait plus sous forme d'une expansion indéfinie, elle devait se limiter à l'organisation et l'exploitation des colonies. En politique intérieure,

Il fallait faire un « choix entre les nombreuses réformes, écarter celles qui compromettraient la stabilité républicaine et dépasseraient la moyenne des vœux et des opinions du pays », la revision, la séparation de l'Eglise, l'élection des juges, l'impôt progressif sur le revenu, « la théorie dissolvante de l'autonomie communale ». On pouvait simplifier les circonscriptions administratives, augmenter la compétence des juges de paix, étendre le jury à la correctionnelle, réduire les frais de justice, supprimer le budget extraordinaire. On pouvait, pour « intéresser la démocratie », améliorer la condition des ouvriers par des lois sur la responsabilité des accidents et les logements insalubres, et par la création d'un enseignement manuel; et aider l'agriculture par le crédit agricole, un code rural, des Chambres d'agriculture.

PROGRAMME RADICAL.

Un manifeste radical, rédigé sous la direction de Clemenceau au Grand Orient (surnommé programme de la rue Cadet), fut signé de 80 députés sortants, de la gauche radicale et de l'extrême gauche.

Il reproche à Ferry sa politique extérieure « renouvelée de l'Empire ». Le pays est « las de ces guerres de conquête ». Il attaque « la vieille organisation monarchique de nos impôts et de notre bureaucratie... ». Il faut « réformer le système suranné de nos impositions, légères aux riches, lourdes aux pauvres », et réviser les conventions de chemins de fer qui ont livré « à l'oligarchie

financière... les routes du commerce et les tarifs des transports ». Il faut faire la « guerre au cléricalisme », assurer par la séparation de l'Église et de l'État « la liberté de conscience et le caractère laïque des sociétés modernes ». « Il reste tant à faire pour introduire les principes de la Révolution française dans l'état de choses que nous a légué la monarchie. » L'œuvre des cmités et des électeurs doit être « de dresser les cahiers de 1885 », en adoptant « un minimum de points communs... un programme d'action destiné à être réalisé sans ajournement.... 1° Condamnation de la politique d'aventures et de conquêtes; 2° Réforme de la Constitution, souveraineté absolue du suffrage universel; 3° Impôt sur le revenu, revision des conventions; 4° Séparation de l'Église et de l'État; 5° Réduction du service militaire (à trois ans), suppression de l'exemption des ecclésiastiques; 6° Lois de protection et d'émancipation du travail ».

COMITÉ DE CONCILIATION A PARIS.

A Paris, deux comités présentèrent deux autres programmes différents en sens opposé. Le Comité central de « l'alliance républicaine des comités radicaux et progressistes », conciliant envers les modérés, exhortait à « faire taire les rancunes... pour travailler à la concentration des forces républicaines » et à écarter les « questions qui ne peuvent être abordées pendant la durée du mandat ». Il s'agissait de « constituer une majorité homogène » et un « gouvernement stable ».

Le programme comprenait : Séparation de l'Église, mais après des mesures préparatoires, suppression de l'exemption des séminaristes, sécularisation de tous les services publics, retour à la nation des biens de mainmorte, — service de trois ans, armée coloniale, — organisation des colonies dans l'intérêt de l'industrie et du commerce, — répartition plus équitable de l'impôt, réforme du cadastre, *étude* de l'impôt sur le revenu, — réforme des frais de justice, extension de la compétence du jury et de la justice de paix. — Suit une liste de menues réformes économiques et d'enseignement et, sous la rubrique *Questions sociales*, la liberté d'association, l'admission des syndicats aux travaux publics, des lois sur les invalides du travail, les accidents, les secours mutuels, les logements insalubres, les Monts de piété.

Sur ce programme transactionnel se groupait une liste allant du centre gauche (Passy) à la gauche radicale (Floquet).

PROGRAMME RADICAL SOCIALISTE.

Le « Comité central des groupes républicains radicaux socialistes » présenta un programme discuté et voté, disait-il, dans les réunions de mars à juin, destiné à « restituer au peuple l'exercice normal et direct de ses droits », et divisé, à l'exemple des programmes socialistes, en deux parties. La partie politique exigeait un bouleversement radical.

Revision de la Constitution par une assemblée élue exprès; abolition du Sénat, de la Présidence et des ministres, assemblée unique nommant les fonctionnaires exécutifs. Vote de la nation sur les questions constitutionnelles et la guerre. Autonomie communale. Responsabilité pécuniaire des fonctionnaires. Juges élus, abolition de l'instruction secrète, réparation pécuniaire aux victimes des erreurs judiciaires, application aux étrangers du droit commun. Revision des codes pour établir l'égalité. Service militaire égal, l'armée réservée à la défense du pays. Égalité d'instruction. Interdiction du cumul,

rétribution des fonctions électives. Droit du suffrage universel à révoquer les élus. « La Constitution sous la sauvegarde de la nation armée. »

La partie économique consistait en fragments du programme socialiste.

Impôt progressif sur le revenu, le capital, les successions. Abolition de l'héritage collatéral. Suppression de la dette publique. Revision de tous les contrats sur la propriété publique (mines, chemins de fer). Extension à toutes les entreprises du régime des délégués des mineurs. Maximum légal de la journée de travail. Interdiction du livret, des retenues et des amendes. Crédit aux travailleurs. Caisse nationale pour les victimes du travail. Réforme du travail pénitentiaire. Obligation « d'assurer l'existence des citoyens incapables de travail. »

PROGRAMME DU CENTRE GAUCHE.

A l'aile droite du parti républicain, une fraction du centre gauche se détacha, forma un « Comité républicain libéral », et fit une liste à part dans 4 départements avec un manifeste rédigé par Léon Say. Il reprochait aux deux grands partis de mener à l'anarchie, « l'opportunisme par ses faiblesses et ses compromissions, le radicalisme par ses illusions dangereuses ». Il attaquait la politique financière de la majorité. « La république des opportunistes est le gaspillage et le déficit en permanence. »

PROGRAMME DES DROITES.

Les conservateurs, unis sur une politique négative, adoptèrent un programme signé des 76 « députés des droites » sortants. C'était une protestation contre la politique du parti républicain, ainsi résumée : « Déficit, violences, guerre, persécution religieuse, liberté des pères de famille compromise, parlement volontairement trompé ». Rien sur la forme du gouvernement. Le Comité central monarchiste lui-même ne parlait que d'unir « tous les conservateurs » pour remettre la France dans « des mains habiles et honnêtes ». Sauf dans deux départements, les partis monarchistes présentèrent une liste unique « d'opposition conservatrice ».

TENTATIVE DE L'ARCHEVÊQUE D'ALGER.

L'archevêque d'Alger Lavigerie essaya de susciter des candidats catholiques qui déclareraient accepter la République pour « combattre la persécution ». Mais la plupart des évêques restèrent fidèles aux royalistes et, malgré la circulaire du ministre qui recommandait au clergé de rester neutre, les curés firent voter pour la liste conservatrice.

FORMULES DES PARTIS.

La campagne électorale de 1885 consista surtout en critiques. Les républicains accusèrent les conservateurs de ne pas oser montrer leur drapeau. Les conservateurs imputèrent aux républicains le déficit, le Tonkin, la persécution religieuse. Les radicaux reprochèrent aux « opportunistes » la politique coloniale et l'abandon du programme républicain.

RÉSULTAT DU PREMIER TOUR.

Les électeurs conservateurs, découragés en 1881 par la désorganisation du parti, se ranimèrent : le nombre des abstentions diminua de 650 000. Le total des voix conservatrices, tombé à 1 789 000, se releva presque au même chiffre qu'en 1877 (3 541 000 au lieu de 3 577 000). Le scrutin de liste se montra naturellement favorable aux conservateurs (comme en 1848, en 1849, en 1871). Au premier tour (4 octobre), il passa 176 conservateurs et seulement 127 républicains. Les conservateurs gagnaient la majorité dans 13 départements : ils l'avaient dans 26, les républicains dans 56; mais la division des voix républicaines entre la liste modérée et la liste radicale avait empêché une majorité absolue pour près de la moitié des autres sièges.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARTIS.

Ce vote fut une surprise : depuis 1881 on ne croyait plus le parti conservateur si nombreux. Il montrait seulement que dans les deux camps le nombre des électeurs variait peu. L'élection de 1881 n'avait été qu'une dépression passagère, car, au bout de huit ans, les totaux de 1885 reproduisaient à peu près ceux de 1877, avec une légère diminution (40 000 voix à gauche, 38 000 à droite) provenant de ce qu'on avait un peu moins voté qu'au scrutin uninominal. La permanence des forces des deux partis apparaissait mieux encore dans la distribution géographique des voix, accentuée par le scrutin de liste. Les conservateurs continuaient à dominer dans le Nord, l'Ouest et la région montagneuse au sud du Massif central; ils n'avaient échoué que dans la Somme, l'Ille-et-Vilaine (avec un léger écart de voix), et dans la Gironde à cause de Bordeaux. L'Est, le Centre et le Sud restaient républicains. Les radicaux avaient la majorité à Paris, dans le Sud-est et quelques régions industrielles.

DISCIPLINE RÉPUBLICAINE AU SECOND TOUR.

L'émotion fut si vive parmi les républicains que leurs journaux et leurs comités déclarèrent nécessaire l'union de tous les républicains contre les adversaires de la République; reprenant la tradition du parti, ils engagèrent les électeurs à suivre « la discipline républicaine », en votant tous au second tour pour une même liste. Quelques comités modérés proposèrent de dresser une liste mixte en prenant sur la liste de chaque fraction républicaine un nombre de noms proportionnel à son chiffre de voix du premier tour. Mais Clemenceau fit maintenir à Paris la règle traditionnelle établie pour le scrutin uninominal (le seul qui eût jamais fonctionné avec un second tour). La liste du second tour fut donc formée des candidats qui avaient eu la majorité relative au premier tour : on les appelait les « candidats du suffrage universel ». Cette règle, facile à appliquer, fut adoptée dans toute la France.

La « discipline républicaine » du second tour, consolidée par le retour offensif des royalistes, allait, pendant plus de vingt ans (jusqu'à la dissolution du parti conservateur), devenir une des pratiques caractéristiques de la vie politique française. Elle permet aux électeurs de se débarrasser facilement d'un député devenu impopulaire; il suffit de lui opposer au premier tour un candidat républicain de nuance plus avancée qui rallie tous les mécontents. Dès que le nouveau-venu obtient une majorité relative, le député sortant est obligé de se retirer; et ses électeurs au second tour aident son concurrent à réunir la majorité absolue contre le conservateur. Cette pratique active le renouvellement du personnel électif et facilite la formation de nouveaux groupes avancés. Jointe à l'usage d'élire sénateurs les députés anciens, elle a produit un changement rapide de la Chambre et une évolution continue de la majorité vers la gauche. Dans tous les pays anglais, au contraire, où l'élection se fait à la majorité relative, le danger de laisser passer l'adversaire de droite empêche les électeurs de gauche de présenter un nouveau candidat et les oblige à supporter l'ancien député du centre : ce régime perpétue le vieux personnel électif.

CONSÉQUENCES DE CETTE PRATIQUE.

En 1885, la discipline républicaine, observée presque partout, donna au parti républicain une majorité plus forte encore qu'en 1877 : avec les colonies, 383 républicains (dont 223 sortants) contre 201 conservateurs. Mais elle changea les proportions des groupes républicains, fit disparaître le centre gauche, força une partie des membres de l'ancienne majorité à se retirer au second tour, et renforça le parti radical.

RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'ÉLECTION.

III. — LES MINISTÈRES DE TRANSACTION ET LES DÉBUTS DU GÉNÉRAL BOULANGER

LA majorité du ministère Ferry était détruite. Ce fut la fin de l'essai (déjà avorté en 1873) du gouvernement par la conjonction des centres, faisant front à la fois contre la droite et la gauche.

FIN DE LA CONJONCTION DES CENTRES.

Les radicaux de Paris essayèrent de prendre la direction de la majorité. A l'ouverture de la Chambre (10 novembre), ils convoquèrent au Grand Orient des réunions plénières de gauche pour rédiger le programme du parti républicain. Mais on se divisa sur le choix du bureau provisoire de la Chambre : Floquet, le radical, fut élu président sans concurrent; Spuller, l'ami de Gambetta, candidat des modérés à la vice-présidence, fut battu par les voix des radicaux et de la droite. Les modérés mécontents cessèrent d'aller aux séances de la réunion plénière.

RÉUNIONS PLÉNIÈRES DE GAUCHE.

SCISSION DES MODÉRÉS.

LES CRÉDITS DU TONKIN.

Les radicaux demandèrent à la Chambre la mise en accusation de Ferry. Brisson la repoussa, et demanda un crédit de 80 millions pour le Tonkin. Dans la commission, 7 membres seulement sur 33 acceptèrent ce chiffre; la majorité désirait l'évacuation graduelle du Tonkin. Après avoir entendu le général en chef, elle proposa un « crédit de provision » pour l'entretien des troupes. La décision dépendait d'une question de priorité. Les modérés partisans des crédits profitèrent du sentiment républicain pour faire discuter d'abord les élections contestées; la Chambre, se fondant sur la pression du clergé, invalida 22 élus conservateurs (dans 4 départements); 6 sièges de Paris étaient vacants par l'option pour la province des élus, tous radicaux. La minorité hostile fut ainsi diminuée de 28 voix. Le crédit fut voté à 4 voix de majorité (274 contre 270), dont 176 conservateurs (24 décembre).

FAIBLE MAJORITÉ POUR LE VOTE DES CRÉDITS.

RÉÉLECTION DE GRÉVY.

Les pouvoirs de Grévy, élu en 1879, allaient expirer; il fallut réunir un Congrès pour l'élection. Le Congrès, après un tumulte provoqué par la droite, réélut Grévy Président de la République par 457 voix sur 589 votants (28 décembre). Le ministère Brisson, ayant achevé son œuvre, se retira.

ABSENCE DE MAJORITÉ.

La Chambre, divisée en trois minorités, ne fournissait aucune majorité pour soutenir un cabinet ou appliquer un programme. Un ministère ne pouvait subsister qu'en équilibre instable avec une politique d'attente, par la tolérance d'une des trois minorités. Freycinet, appelé au pouvoir par la préférence personnelle de Grévy, forma (7 janvier 1886), en conservant 5 membres du précédent cabinet, un ministère de replâtrage. Il y entra 4 membres de l'ancienne majorité, 2 radicaux très modérés, 2 membres de l'extrême gauche (pour la première fois représentée dans le gouvernement), et, pour ministre de la Guerre, le général Boulanger, directeur de l'infanterie, recommandé par Clemenceau. Une longue déclaration lue aux Chambres fit appel à « toutes les fractions de la majorité républicaine », et promit une « marche mesurée, prudente, mais continue vers les réformes ». Ces deux phrases étaient destinées à satisfaire les radicaux. Pas d'autre programme que la réduction des dépenses et la loi sur l'enseignement, acceptées par tous les républicains. La déclaration blâmait l'intervention abusive des évêques et des prêtres dans les luttes électorales, avec une allusion au « difficile problème de la séparation de l'Église et de l'État ». Elle blâmait les expéditions lointaines, « source de sacrifices dont la compensation n'apparaît pas toujours nettement ».

MINISTÈRE FREYCINET.

LE GÉNÉRAL BOULANGER MINISTRE DE LA GUERRE.

EXTRÊME GAUCHE.

A la Chambre les groupes se reconstituèrent. Clemenceau commença par former une *extrême gauche* de 60 membres environ.

Après le refus de l'amnistie pour les anarchistes, il s'en détacha une dizaine de députés qui eurent pour organe l'*Intransigeant* de Rochefort. La gauche radicale réunit environ 40 membres. — Les deux groupes de l'ancienne majorité se fondirent en une *Union des gauches* qui s'éleva à 200 membres environ. Il resta environ 80 députés républicains en dehors des organisations. Les deux groupes conservateurs, la droite (royaliste) et l'Appel au peuple (impérialiste), en gardant leur autonomie, fondèrent une *Union des droites* qui donna à l'opposition conservatrice une direction unique. La tentative faite par le comte de Mun pour créer un parti catholique avec un programme exclusivement religieux échoua et fut désapprouvée par le pape.

UNION DES GAUCHES.

UNION DES DROITES.

Le ministère fit rejeter l'amnistie demandée par l'extrême gauche pour tous les condamnés politiques depuis 1870 (que Grévy venait de grâcier). Mais il donna aux radicaux quelques satisfactions de forme. Le général Boulanger renvoya des environs de Paris les régiments de cavalerie dont les officiers manifestaient des opinions royalistes. A la plainte d'un député conservateur il répondit qu'il avait voulu « assurer le respect des institutions républicaines », et écarter de l'armée les coteries qui « croient de bon ton de faire de l'opposition à la République ». Il lut la circulaire qu'il venait d'adresser aux commandants de corps :

DÉCLARATION DU GÉNÉRAL BOULANGER.

« L'armée a le devoir strict de rester en dehors de la politique, mais on a réservé jusqu'à ce jour le reproche de faire de la politique aux officiers qui ne craignaient pas d'affirmer leurs sympathies pour l'ordre de choses établi; on ne l'a jamais adressé à ceux qui faisaient parade de sentiments hostiles. Les chefs ont le devoir de faire cesser cette équivoque, et d'exiger en toute occasion une attitude digne et respectueuse. »

Il obtint un ordre du jour d'approbation et de confiance « en son énergie et son dévouement à la République », par 357 voix contre 174.

Une grande grève de mineurs à Decazeville, commencée dramatiquement par le massacre d'un ingénieur (26 janvier 1886), prit une importance politique quand deux députés socialistes et deux journalistes délégués par le parti ouvrier, inaugurant une méthode nouvelle, vinrent en personne encourager les grévistes. Le ministère envoya des troupes et fit arrêter les journalistes. Ce fut l'occasion de la première interpellation socialiste : elle rallia 92 voix de gauche contre l'ordre du jour de confiance au ministère voté par 419 voix (10 avril).

GRÈVE DE DECAZEVILLE.

INTERPELLATION SOCIALISTE.

Le conflit avec le clergé s'aggravait. L'archevêque de Paris publiait sous forme de lettre au Président de la République une protestation (approuvée par 68 évêques) contre les suspensions de

PROTESTATION DES ÉVÊQUES.

traitement des curés frappés pour pression électorale et contre les enterrements civils.

> « Si la République continue... elle peut faire beaucoup de mal à la religion; elle ne parviendra pas à la tuer. L'Église... assistera aux funérailles de ceux qui se flattent de l'anéantir. »

Le comte de Paris ayant donné, dans son hôtel de Paris, à l'occasion du mariage de sa fille avec le prince héritier de Portugal, une réception solennelle (14 mai), les journaux conservateurs en parlèrent de façon à donner l'impression que le chef de la maison de France venait de faire acte de prétendant.

LOI CONTRE LES MEMBRES DES FAMILLES RÉGNANTES.

Le ministère avait le 4 mars fait rejeter l'expulsion des princes demandée par quelques députés, en se déclarant suffisamment armé. Il jugea nécessaire cette fois, pour éviter l'expulsion dont Grévy ne voulait pas prendre la responsabilité, de proposer à la Chambre une mesure d'apparence sévère (27 mai) : ce fut un projet de loi qui autorisait le gouvernement à interdire le séjour en France aux membres des anciennes familles régnantes. Mais la commission, divisée en deux partis presque égaux, l'un hostile à toute expulsion, l'autre favorable à l'expulsion générale, se rallia à un contre-projet qui interdisait la France aux chefs des deux familles royale et impériale, et laissait au gouvernement le pouvoir d'expulser les autres membres. Le ministère, pour éviter l'expulsion de tous les princes, soutint le contre-projet; il passa à la Chambre par 315 voix contre 232, au Sénat par 137 contre 122.

INTERPELLATION. RÉPONSE DE BOULANGER.

Cette loi (du 22 juin) interdisait aux princes toute fonction et tout mandat électif; le duc d'Aumale et le comte de Chartres furent donc rayés de l'armée. Boulanger interpellé répondit que le gradé a la propriété de son grade, mais à condition de l'avoir obtenu conformément à la loi; or le duc d'Aumale avait été fait sous-lieutenant à quinze ans et lieutenant général à vingt et un. La Chambre vota l'affichage de son discours et un ordre du jour de confiance.

BOULANGER ACCLAMÉ A LA REVUE.

A la revue du 14 juillet au bois de Boulogne, Boulanger, monté sur son cheval noir, fut acclamé par la foule parisienne. La chanson de café-concert : « En revenant de la revue », dont un couplet mentionnait incidemment le « brave général Boulanger », devint le chant du nouveau parti « boulangiste ». Les conservateurs se vengèrent en publiant des lettres de Boulanger, alors colonel, au duc d'Aumale, où il l'appelait « Altesse royale », et lui faisait des protestations de dévouement personnel; on remarqua la phrase : « Béni serait le jour qui me ramènerait sous vos ordres ». Boulanger nia l'authenticité de ces lettres, mais fut ensuite obligé de la reconnaître.

ÉLECTION DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Les élections des conseillers généraux (1er août) montrèrent pour la première fois un arrêt dans l'accroissement du nombre des élus républicains. Les conservateurs gagnaient 17 sièges et la majorité dans 2 conseils.

ESSAI DE CRÉER UNE DROITE RÉPUBLICAINE.

Un député impérialiste, Raoul Duval, essaya de détacher du parti conservateur « une droite républicaine » « indépendante de tous les partis extrêmes, de gauche parce que nous sommes Droite, et des monarchistes irréconciliables parce que nous nous posons sur le terrain de la République ». L'ami de Gambetta Spuller salua de ses vœux cette tentative; l'un des principaux collaborateurs de Gambetta, Waldeck-Rousseau, parlant dans son département (Ille-et-Vilaine), expliqua le succès des conservateurs en 1885 par le fait « que tous ceux qui ne vivent pas de la politique... ont trouvé que la dernière législature avait fait une part trop exclusive aux agitations de la politique spéculative et mesuré la place... aux préoccupations économiques, aux réformes pratiques ». C'était l'impression d'hommes qui, jugeant l'opinion française d'après les régions où le sentiment politique est faible, ne tenaient pas compte des passions politiques, très vives dans la plus grande partie de la France. Le nouveau groupe de la droite républicaine resta très faible, et disparut dans la crise de 1889.

PROJET DE BUDGET DE CARNOT.

Le ministre des finances Carnot, en face d'une insuffisance de 206 millions résultant des moins-values (37 millions) et des dépenses extraordinaires (163), avait renoncé aux réformes et travaillait à présenter un « budget sincère » : il voulait supprimer le budget extraordinaire, qui dissimulait les dépenses. Il proposa de rembourser toute la dette flottante (466 millions d'obligations sexennaires, 152 d'obligations à court terme, 105 d'armements, 750 pris à la Caisse des dépôts et consignations), en émettant 1 466 millions en 3 p. 100 perpétuel. La Chambre ne permit qu'une émission de 500 millions (à 79 fr. 80); elle fut couverte 21 fois, ce qui prouvait à la fois le crédit de l'État et la surabondance des capitaux sans emploi. La commission du budget, en majorité hostile aux projets, refusa le remboursement des obligations sexennaires, l'élévation de la taxe sur l'alcool, la suppression du budget extraordinaire. Elle voulait couvrir le déficit (ramené à 153 millions) par un impôt sur le revenu, de nouvelles économies, et l'extension de l'impôt sur l'alcool aux bouilleurs de cru (c'est-à-dire aux propriétaires qui font distiller eux-mêmes les fruits de leur récolte).

EMPRUNT A 3 p. 100.

INTERPELLATION SUR L'EMPLOI DES TROUPES.

Le ministère ne durait que par la tolérance des radicaux; il fut ébranlé par une interpellation sur l'emploi des troupes dans la grève de Vierzon (18 octobre), où il ne put obtenir un ordre du jour de

confiance, l'ordre du jour pur et simple ayant été voté sans scrutin par les deux partis extrêmes; quatre ministres voulurent démissionner; Grévy les retint.

LOI SUR LA LAICITÉ DES ÉCOLES.

La réforme de l'instruction primaire, commencée en 1880, arrêtée par la résistance du Sénat, fut enfin achevée par la loi du 30 octobre 1886. La nouvelle majorité du Sénat avait accepté (par 166 voix contre 99) le principe que dans les écoles publiques le personnel enseignant doit être laïque; J. Simon l'avait combattu en appelant la neutralité « un mythe »; il reprochait à l'État de dépouiller les communes et de « mettre la main sur les consciences ». Un amendement qui eût laissé au conseil municipal le pouvoir de nommer des congréganistes n'avait été rejeté qu'à 3 voix. La loi, en interdisant les nominations de congréganistes à l'avenir, n'opérait la laïcisation des écoles publiques que graduellement, dans un délai de cinq ans pour les écoles de garçons, à mesure des extinctions dans les écoles de filles (il subsistait encore des écoles publiques de sœurs en 1914).

CONFLIT SUR LE BUDGET.

Le conflit sur le budget éclata à propos des économies sur le personnel, quand la Chambre rejeta le crédit pour les sous-préfets, à 262 voix contre 249, par une coalition de la droite et de la gauche (3 décembre). Le ministère se retira malgré les instances de Grévy.

MINISTÈRE GOBLET.

Après le refus de Floquet, on se décida à replâtrer le ministère. Un des ministres, Goblet, resté en dehors des groupes, mais accepté par les radicaux comme un homme à principes, austère, indépendant et mal vu des opportunistes, forma un cabinet (14 décembre) où entraient 8 des anciens ministres, parmi lesquels Boulanger; on le surnomma « un ministère Freycinet sans Freycinet ».

La déclaration ne promit qu'une politique d'attente. « La situation faite par les élections de 1885 ne nous permet pas de grandes ambitions » : il ne s'agissait que d'établir « un budget sincère » et de « simplifier notre organisation administrative ».

Le Sénat rétablit le crédit pour les sous-préfets. Le ministère proposa à la Chambre de mettre le budget en équilibre par un emprunt et par la réduction de l'amortissement; Goblet offrit de supprimer 60 sous-préfets. La Chambre refusa l'emprunt et invita le gouvernement à présenter un projet d'impôt sur le revenu; mais on finit par s'accorder sur des expédients (obligations sexennaires, surévaluation du rendement du droit sur les sucres), qui laissaient un léger déficit.

EXPÉDIENTS FINANCIERS.

CAMPAGNE PROTECTIONNISTE.

Une campagne protectionniste, commencée sous le ministère Ferry par le ministre de l'Agriculture Méline, était menée aux frais de la coalition des industriels du Nord, de Normandie et des Vosges, contre le sentiment de la majorité républicaine restée fidèle au libre-échange. Elle avait réussi, en invoquant les intérêts des paysans,

à ébranler les députés républicains des régions agricoles et à faire voter un droit d'entrée de 3 francs par 100 kilos sur les blés. Elle eut un nouveau succès en obtenant (par 302 voix contre 233) l'élévation du droit sur les blés à 5 francs, du droit sur le bétail à 38 francs par bœuf. Les partisans de la liberté du commerce, opposant aux protectionnistes le reproche traditionnel de rendre « le pain cher », firent voter un amendement qui donnait au ministère le droit de suspendre la taxe quand le prix du pain dépasserait un certain chiffre.

ÉLÈVATION DES DROITS AGRICOLES

Une agitation nationale belliqueuse était menée par Déroulède, auteur de poèmes patriotiques, devenu en 1885 président de la *Ligue des patriotes* (fondée en 1882 par des républicains). La Ligue inscrivait, au-dessous de sa devise « France quand même », les dates 1870-18... Le chiffre laissé en blanc annonçait une guerre « de revanche » prochaine. Déroulède, en 1886, allait en Russie tâcher de décider l'opinion russe à une alliance contre l'Allemagne. Tandis que Goblet, recevant la députation des agents de change, déclarait le gouvernement décidé à la paix, Boulanger, devenu le plus populaire des ministres, exigeait un crédit supplémentaire pour le matériel de guerre et faisait établir des baraquements près de la frontière pour loger de nouvelles troupes. Ses partisans le félicitaient d'avoir créé un service de contrôle, amélioré la nourriture et l'hygiène des troupes, permis aux soldats de porter la barbe, changé le système de proposition pour l'avancement des officiers; les plus ardents l'appelaient « le général de la Revanche ». Le gouvernement allemand tira parti de cette excitation pour dissoudre le Reichstag qui lui refusait des crédits militaires et faire entrevoir à l'Allemagne le risque d'une guerre. La Bourse de Paris, effrayée par un article d'un journal officieux de Berlin, fut prise d'une panique qui en un jour (1er février 1887) fit baisser la rente de 2 fr. 50.

AGITATION DE LA LIGUE DES PATRIOTES.

POPULARITÉ DE BOULANGER.

PANIQUE A LA BOURSE.

L'alarme fut vive à la nouvelle qu'un commissaire de police français avait été arrêté par des agents allemands en territoire français (21 avril) (Voir livre III, chap. I). Le personnel politique, comme la masse des électeurs, désirait la paix; Boulanger lui semblait exposer la France à une guerre. La majorité des républicains s'inquiétait de ses allures et le soupçonnait d'aspirer au pouvoir personnel. La droite lui gardait rancune pour sa conduite envers le duc d'Aumale. On profita, pour se débarrasser de lui, du conflit entre le gouvernement et la commission du budget qui déclarait les économies insuffisantes. Les conservateurs et la moitié des modérés (110) votèrent l'invitation à proposer de nouvelles économies, par 275 voix contre 257; le ministère tomba.

LES ADVERSAIRES DE BOULANGER.

IV. — L'ESSAI DE LA POLITIQUE D'APAISEMENT

DIFFICULTÉ DE FORMER UN CABINET.

GRÉVY, revenant toujours à Freycinet, le chargea de former un cabinet de conciliation. Mais l'Union des gauches refusa de laisser Boulanger au gouvernement, et les radicaux ne voulurent d'aucun ministère sans Boulanger. « Le peuple de Paris saura imposer sa volonté, » disait un journal radical. Grévy s'adressa à un modéré, Duclerc, puis à un radical, Floquet, après quoi il revint à Freycinet avec Boulanger; les présidents des trois groupes républicains du Sénat vinrent lui déclarer que la majorité sénatoriale ne soutiendrait aucun ministère où Boulanger entrerait.

POLITIQUE DES DROITES.

Alors se manifesta dans les sentiments du personnel parlementaire un changement qui le préparait à essayer une politique nouvelle. Les conservateurs n'espéraient plus restaurer prochainement la monarchie; ils craignaient pour l'ordre social et l'Église catholique le gouvernement des radicaux, ils préféraient laisser au pouvoir les républicains modérés. Le bureau de l'Union des Droites, après la chute du ministère, formula (20 mai) « les principes... de la minorité conservatrice ».

« 1° Ne faire aucune opposition systématique; 2° seconder toutes les mesures conservatrices et libérales; 3° combattre toutes les mesures antireligieuses et antisociales; 4° maintenir leur programme financier : pas d'emprunts, pas d'impôts, des économies. »

RAPPROCHEMENT AVEC LES MODÉRÉS.

Les républicains modérés, ayant réalisé leur programme, devenaient des républicains conservateurs, prêts à accepter l'aide des anciens conservateurs contre les projets dangereux et les attaques de l'extrême gauche. Leurs chefs avaient approuvé la formation d'une droite républicaine; dès 1886 Ferry disait dans les Vosges : « Il faut à une république bien constituée un parti conservateur. Tempérer une démocratie, la modérer, la contenir, c'est un noble rôle »; il désirait « ouvrir la république » aux conservateurs qui y entreraient sans chercher à la détruire. Goblet venait de dire (30 mars) : « Il peut se former une majorité de gauche à laquelle je verrais avec satisfaction se mêler un certain nombre de membres de la droite ».

ENTREVUES ENTRE GRÉVY ET DE MACKAU.

Le président de l'Union des droites, de Mackau, ancien député officiel de l'Empire, fit à Grévy (24 mai) une visite préparée par un orléaniste libéral, Antonin Lefèvre-Pontalis, lui exposa le programme des droites et offrit de ne pas combattre un ministère modéré. Il déclara dans une seconde entrevue exiger, non pas des engagements, mais d'autres procédés. — (Ces négociations furent racontées en 1893

par l'organe royaliste le *Gaulois*). — Le président de la commission du budget, Rouvier, ancien ministre de Gambetta, un financier qui passait pour avoir de bonnes relations avec la « haute banque », fut chargé de former un cabinet. Les radicaux notables refusèrent d'y entrer : ce fut un ministère de l'Union des gauches, coloré par deux radicaux. Du précédent cabinet il ne resta que le ministre des Affaires étrangères; un général remplaça Boulanger. *MINISTÈRE ROUVIER.*

Le ministère s'appuyait sur le plus nombreux des groupes républicains; il lui suffisait, pour avoir la majorité, de la neutralité de la droite. Les conservateurs ne lui demandaient pas une part du pouvoir, ils ne posaient que des conditions négatives : l' « apaisement » de la lutte contre le clergé — ce qui voulait dire : ne pas laïciser les écoles congréganistes, ne pas inquiéter les congrégations non autorisées —, un budget d'économie sans charges nouvelles, ce qui obligeait à renoncer aux grands travaux publics. Ainsi commença « la politique d'apaisement », origine d'un classement nouveau des partis qui a duré un quart de siècle. Un partisan de Ferry (A. Lebon) écrivait : « C'est la crise la plus considérable depuis le 16 mai. » *POLITIQUE DE « L'APAISEMENT ».*

Désormais les républicains vont se partager entre deux politiques opposées exprimées par deux formules : l' « apaisement », c'est la conciliation avec les conservateurs catholiques; la « concentration républicaine », c'est l'entente avec l'extrême gauche radicale (plus tard socialiste). C'est moins une opposition entre deux programmes qu'une rivalité entre deux personnels, entrés dans la vie politique à des époques différentes et restés en désaccord sur la façon de traiter les partis extrêmes : l'apaisement mène à la condescendance envers l'extrême droite, le clergé et les fonctionnaires supérieurs adversaires de la démocratie; la concentration républicaine aboutit à l'indulgence pour l'extrême gauche, les socialistes, les ouvriers en grève, les fonctionnaires en conflit avec leurs chefs subalternes. *OPPOSITION ENTRE DEUX POLITIQUES.*

Le ministère Rouvier, sitôt formé (31 mai), fut attaqué vivement par les radicaux, pour avoir conclu un « pacte avec la réaction » qui le rendait « prisonnier de la droite », et l'obligeait à abandonner le programme républicain; on l'appelait un « ministère de division des républicains », le « protégé de la droite ». L'ordre du jour de défiance fut repoussé par 285 voix (dont 125 de la droite) contre 139 de gauche, 140 abstentions. Le ministère se contenta de l'ordre du jour pur et simple (voté par 384 voix contre 156). Rouvier déclara qu'il ne resterait pas au pouvoir, même avec la majorité, s'il n'avait pas une majorité de républicains. Ce fut le premier exemple d'une pratique propre aux ministères français, qui consiste à ne faire entrer en compte pour une majorité de confiance que les voix républicaines. *ATTAQUES DES RADICAUX.* *MAJORITÉ DE RÉPUBLICAINS.*

VOTE DU SERVICE DE TROIS ANS.

La Chambre s'occupa (juin-juillet) à discuter le projet de loi sur le service de trois ans présenté dès 1885 et redemandé en 1886 par Boulanger. Elle vota l'urgence malgré la droite, le ministère restant neutre. Elle vota le principe par 319 voix contre 228; elle rejeta également la dispense des séminaristes, soutenue par la droite, et l'article de la commission soutenu par la gauche qui aurait permis de renvoyer les soldats au bout de deux ans.

INTERPELLATION DES RADICAUX.

Puis le ministère fut interpellé « sur les menées cléricales et monarchistes » (11 juillet). On lut à la tribune des articles de journaux royalistes qui présentaient la droite comme l'arbitre de la situation. L'interpellation demandait au ministère de « s'orienter vers la gauche par des réformes que la droite ne pût accepter ». Clemenceau lui reprocha « l'équivoque » et les complaisances pour les conservateurs, et l'invita à se mettre à la tête des républicains pour combattre les monarchistes. Rouvier répondit que le ministère était « un gouvernement républicain, non un gouvernement de combat, ni contre la gauche ni contre la droite », qu'il refusait d'être un « gouvernement de persécution », et ne voulait pas traiter en ennemis « une partie des représentants de la nation française ».

Les radicaux présentèrent un ordre du jour affirmant la résolution de « ne soutenir qu'une politique clairement républicaine, ne s'appuyant à aucun degré sur le concours de la droite monarchiste ». Comme on ne trouvait pas une formule de confiance acceptable à la fois aux républicains et à la droite, le ministère accepta l'ordre du jour pur et simple, qui fut voté par 357 voix contre 111.

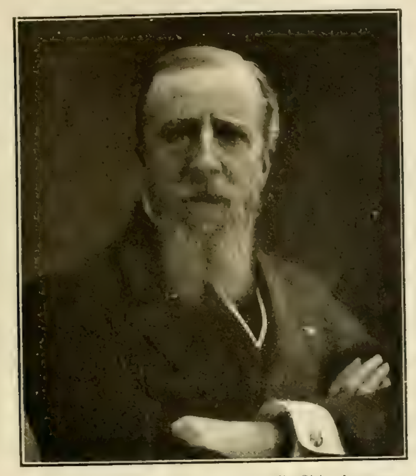
OPPOSITION AU BUDGET.

Le projet de budget comportait des économies évaluées à 129 millions et ne proposait que 43 millions d'impôts nouveaux. La gauche radicale déclara que ces économies consistaient en des « jeux d'écritures » et se réduisaient en fait à 19 millions; l'équilibre n'était obtenu que par l'ajournement des travaux publics.

MANIFESTATIONS ÉLECTORALES POUR BOULANGER.

La politique se concentrait dans la lutte contre les partisans du général Boulanger. Un journaliste impérialiste avait (mai 1887) profité d'une élection complémentaire dans la Seine pour organiser une manifestation sur son nom. Sans être ni candidat ni éligible, Boulanger avait eu plus de 38 000 voix. Des journaux d'extrême gauche le déclaraient le ministre indispensable, le soldat patriote et républicain, adversaire des princes. Le public, surtout à Paris, chantait les chansons qu'on surnomma « boulangistes » (« C'est Boulanger qu'il nous faut »). On vendait son portrait et sa biographie. La Ligue des patriotes, dans une grande réunion (24 juin), l'acclama. Les organes modérés le dénonçaient comme un ambitieux qui

LE BOULANGISME



Cl. Chéri Rousseau.

DÉROULÈDE, 1846-1913.



Cl. Pierre Petit.

BOULANGER, 1837-1891.



DÉPART DE BOULANGER POUR CLERMONT.

Croquis de l'Illustration. Le 8 juillet 1887, à la gare de Lyon, le général est obligé de monter sur la plate-forme d'une locomotive pour rejoindre son poste à Clermont. Un manifestant l'acclame, juché sur la machine couverte d'inscriptions.

poussait à la guerre et aspirait à la dictature. Le ministère, pour l'éloigner de Paris, le nomma commandant de corps d'armée à Clermont; Rochefort écrivit qu'on « le déportait », pour le garder « prisonnier dans les montagnes ». Le soir où Boulanger prit le train pour Clermont, une foule énorme, convoquée par la Ligue des patriotes, envahit la gare de Lyon pour s'opposer à son départ; les manifestants entourèrent le train, dételèrent le wagon, se couchèrent sur les voies : après un tumulte de deux heures, Boulanger ne parvint à partir qu'en montant sur la locomotive (8 juillet).

ENVOI DE BOULANGER A CLERMONT.

Le 11, Rouvier déclara à la Chambre que le véritable grief des adversaires du cabinet était, « non une présence mais une absence », celle de Boulanger. Il justifia l'envoi du général à Clermont par l'abus qu'on avait fait de son nom pour une manifestation illégale. « Si le pouvoir civil avait reculé d'une semelle, c'en était fait de lui. »

Les chefs radicaux commençaient à s'inquiéter. Clemenceau déclara « blâmer absolument les manifestations, contraires à l'esprit républicain ».

DÉCLARATION DE CLEMENCEAU.

« Cette popularité est venue trop vite à quelqu'un qui aimait trop le bruit... Elle a été servie par les événements... en Alsace-Lorraine » et les attaques des journaux allemands. « Les esprits superficiels ont pu voir en lui l'incarnation de la patrie. »

La « question Boulanger » coupa en deux le parti radical, et accrut l'irritation contre le gouvernement. A la revue du 14 juillet à Paris, la foule accueillit le ministre de la Guerre par des sifflets et les cris : « Vive Boulanger! A bas Ferry! » A Épinal, Ferry, parlant de ses adversaires, dit : « Tous ceux qui ne se ruent pas avec eux derrière le char d'un Saint-Arnaud de café-concert sont rangés dans le parti de l'étranger » (24 juillet).

SCISSION DU PARTI RADICAL.

DÉCLARATION DE FERRY.

Au début des vacances, Rouvier, au banquet du commerce parisien, précisa la politique de l'apaisement.

DISCOURS DE ROUVIER.

« On a parlé de l'intrusion des monarchistes.... Nous n'avons d'engagement avec personne.... Notre majorité est ouverte aux deux ailes, aux vieux républicains auxquels nous ne demandons aucune abdication... et d'autre part à ceux qui, acceptant la République, veulent y entrer sans arrière-pensée... Le gouvernement républicain arrivé à la maturité doit être un gouvernement bienveillant, et non un gouvernement de combat.... Nous avons le devoir de reconquérir les électeurs qui en 1885 se sont détachés... de la majorité républicaine... par une politique sage et libérale. »

Mais les conservateurs ne se contentaient plus tous de l'apaisement. Le *Gaulois* craignait de voir les députés de la droite « enveloppés dans leurs propres manœuvres ». Un des chefs impérialistes

PLAINTES DES IMPÉRIALISTES.

déclarait avoir fait un « marché de dupes »; car l'administration continuait à tenir à l'écart ses amis.

« S'il s'agit de bureaux de tabac, de recettes de buraliste, de nomination de juges de paix, de percepteurs, d'agents-voyers, de facteurs ou de cantonniers, du renouvellement des commissions des hospices, des bureaux de bienfaisance, de revision des listes électorales, de désigner les répartiteurs, les membres des commissions d'hygiène, les délégués cantonaux, c'est toujours le même esprit d'exclusion. »

L'agitation contre la République parlementaire ranimait l'espoir de ramener les Français à la royauté.

« Il ne faut pas cacher la monarchie, disait le *Soleil* (14 septembre), il faut la montrer.... dire ce qu'elle sera dans l'avenir... pour que le pays vienne à la monarchie vraie, non à la fausse, la dictature. »

INSTRUCTIONS DU COMTE DE PARIS.

Alors parurent (15 sept.) les instructions du comte de Paris aux « représentants du parti monarchique ». La monarchie tirait sa mission d'un « pacte national »; il fallait remettre en vigueur « ce pacte ancien » par « un accord librement consenti entre la nation et la famille dépositaire de la tradition » historique, « soit par une assemblée nationale, soit par le vote populaire ». Et c'est au plébiscite que l'héritier de la royauté traditionnelle donnait nettement la préférence. Le représentant de la royauté adhérait aux formules de l'impérialisme.

« Le pays, dégoûté du parlementarisme républicain... voudra un *gouvernement fort*, parce qu'il comprend que même le véritable régime parlementaire n'est pas compatible avec une assemblée élue par le suffrage universel... Le budget, au lieu d'être voté annuellement, sera désormais une loi ordinaire et ne pourra être amendé que par l'accord des trois pouvoirs.... Les ministres... seront responsables.... devant les trois pouvoirs. Ainsi les députés, ne pouvant plus élever ou renverser les ministres, n'exerceront plus cette influence abusive. »

ADHÉSION DES ORLÉANISTES AU PROGRAMME IMPÉRIALISTE.

Le comte de Paris, abandonnant la tradition parlementaire des Orléans, réclamait le plébiscite pour établir le régime autoritaire de l'Empire. Un journal impérialiste lui reprocha d'avoir « volé aux Napoléons leur programme ». Les vieux orléanistes du Sénat restèrent fidèles au régime parlementaire. Mais la nouvelle génération royaliste, à l'exemple du roi, se rallia aux formules impérialistes, désormais communes à tous les partis monarchiques.

CHAPITRE IV[1]

LA CRISE REVISIONNISTE

I. LA CRISE PRÉSIDENTIELLE ET LA DÉMISSION DE GRÉVY. — II. LA FORMATION DU PARTI REVISIONNISTE. — III. LES SUCCÈS DU GÉNÉRAL BOULANGER. — IV. LES MESURES CONTRE L'AGITATION REVISIONNISTE. — V. LA VICTOIRE DU PARTI RÉPUBLICAIN AUX ÉLECTIONS DE 1889.

I. — LA CRISE PRÉSIDENTIELLE ET LA DÉMISSION DE GRÉVY.

WILSON IMPLIQUÉ DANS UNE POURSUITE POUR TRAFIC DE DÉCORATIONS.

DÈS la rentrée des Chambres (25 octobre), la vie politique fut bouleversée par une crise issue d'un procès. Un général, sous-chef d'état-major au ministère de la Guerre sous Boulanger, accusé d'avoir vendu son influence pour faire obtenir des décorations de la Légion d'honneur, fut révoqué et poursuivi en justice, et Boulanger déclara que l'affaire était lancée pour le compromettre. Les perquisitions de la police chez une dame inculpée de complicité firent découvrir des lettres de Wilson, le gendre de Grévy. Dans le dossier des pièces saisies, transmis par la police au parquet avec un retard, ces lettres manquaient. La justice, avertie par l'inculpée, les réclama; la police remit deux lettres datées de 1884, qui furent reconnues écrites sur du papier fabriqué depuis 1885.

SCANDALE WILSON.

Le public apprit (ce que le monde politique savait déjà) que Wilson, logé à l'Élysée, employait l'influence de la Présidence pour ses affaires personnelles : propriétaire d'un journal, il recommandait les solliciteurs qui souscrivaient des actions ou des abonnements. Ces détails, publiés un à un par les journaux (octobre-novembre), soule-

1. Voir la bibliographie des chapitres précédents. On trouve peu de renseignements dans les nombreuses publications de polémique et de propagande relatives au mouvement nationaliste (indiquées dans la Table analytique du *Catalogue général de la librairie française* de Lorenz et Jordell). Voir cependant Mermeix, *Les coulisses du boulangisme*, 1890; l'auteur, de son vrai nom Terrail, journaliste élu en 1889 comme revisionniste, donne des détails précis sur les opérations secrètes de Boulanger de 1887 à 1889 (il y joint la reproduction d'une interview de Naquet).

vèrent un énorme scandale. Wilson envoyait par la poste ses lettres privées sous le couvert de la Présidence pour ne pas payer l'affranchissement; lui-même s'avoua coupable en envoyant un chèque au Trésor (27 octobre). Grévy, très attaché à son gendre, refusait de le renvoyer de l'Élysée. Le ministère, pour ne pas découvrir le Président de la République, essayait d'étouffer l'affaire. L'opposition de gauche s'en servait pour embarrasser le ministère, la droite pour attaquer le régime républicain. Les députés de la majorité craignaient d'être compromis dans le scandale grossissant.

COMMISSION D'ENQUÊTE.

La Chambre, par 264 voix contre 257, malgré le ministère, décida de nommer une commission d'enquête parlementaire (5 novembre). Après le scandale des pièces disparues, elle obligea, par une interpellation, le ministère à ordonner une information judiciaire sur ce fait (10 novembre), et à interrompre le procès sur le trafic des décorations. Le ministre de la Justice donna sa démission, le préfet de police fut révoqué, la Chambre autorisa les poursuites contre Wilson (17 novembre). Clemenceau interpella pour exiger des explications immédiates sur ce désordre. « Le parquet et la préfecture de police se livrent bataille devant le public.... Le Parlement met en mouvement l'action de la justice. » L'ajournement demandé par le ministère fut repoussé par 317 voix (de la droite et de la gauche) contre 228 (19 novembre).

AUTORISATION DE POURSUITES.

TENTATIVES DE GRÉVY POUR FORMER UN MINISTÈRE.

Le vote visait Grévy. Depuis qu'il se déclarait solidaire de son gendre, la majorité des deux Chambres désirait sa démission, et, n'ayant aucun moyen constitutionnel de la lui demander, employait un procédé indirect, en l'empêchant de constituer aucun ministère. Grévy, résolu à rester, fit appeler Clemenceau, puis plusieurs républicains modérés; tous refusèrent de former un cabinet et lui conseillèrent de se retirer. Il se résigna d'abord, et annonça un message aux Chambres pour les premiers jours de la semaine suivante.

ENTREVUES ENTRE CLEMENCEAU ET BOULANGER.

Ferry parut son successeur probable. Il avait pour lui les deux tiers du Sénat. Les adversaires de Ferry essayèrent alors, pour l'éviter, de maintenir Grévy. Après une réunion au Grand-Orient, où les chefs de l'extrême gauche et les directeurs de journaux partisans de Boulanger cherchèrent en vain une solution, Clemenceau eut deux entrevues de nuit (28 et 29 novembre) avec les chefs du parti boulangiste, Déroulède et le général Boulanger lui-même, venu à Paris en secret — (on les a surnommées « les nuits historiques »). La première aboutit à envoyer des délégués à Floquet et à Freycinet pour leur proposer de former un cabinet où entrerait Boulanger; tous deux refusèrent. Dans la deuxième, Grévy fit proposer le ministère à Clemenceau : il refusa. Quelqu'un demanda ce que ferait

l'armée, au cas d'un soulèvement contre Grévy ; Boulanger répondit : « L'armée restera dans ses casernes », ou : « L'armée, on n'a pas besoin de la commander, on la consigne ». On alla chercher Andrieux ; il refusa une combinaison où entrerait Boulanger.

AGITATION CONTRE GRÉVY.

Grévy annonça sa démission (30 novembre) ; mais il cherchait à gagner du temps. A Paris, le public s'impatientait de la crise ; la foule s'amassait devant la Chambre des députés, et commençait à attaquer la police. Les Chambres, réunies pour recevoir le message (1er décembre), apprirent que le Président hésitait ; elles décidèrent à la presque unanimité de s'ajourner à une heure fixe « pour attendre la communication promise ». Grévy envoya enfin sa démission (2 décembre) par un message irrité. Il reprochait aux Chambres, « au moment où l'opinion publique, mieux éclairée, accentuait son retour », et lui « rendait l'espoir de former un gouvernement », d'avoir voté « une mise en demeure au Président de la République de résigner son pouvoir ». Il cédait par patriotisme, leur laissant « la responsabilité d'un tel précédent ».

DÉMISSION ET MESSAGE DE GRÉVY.

AGITATION CONTRE FERRY.

A Paris, où Ferry restait impopulaire depuis 1870, l'agitation avait commencé pour s'opposer à son élection ; les journaux l'appelaient « Ferry-Famine », « Ferry-Tonkin », le « candidat du Vatican ». La foule s'assemblait devant la Chambre. Le Conseil municipal reçut les délégués de la fédération des groupes radicaux socialistes, et leur donna un local où ils purent se tenir en permanence ; le bureau du Conseil alla s'entendre avec les députés de la Seine sur les mesures à prendre au cas où Ferry serait élu.

RÉUNION DES RÉPUBLICAINS POUR LE CHOIX D'UN CANDIDAT.

Les députés radicaux avaient proposé une réunion plénière des républicains de la Chambre et du Sénat pour s'entendre sur un candidat unique à la Présidence. L'Union des gauches accepta seulement une réunion à Versailles pour le matin de l'élection. A la réunion tenue au Palais-Bourbon (2 décembre), il ne vint que 336 membres, radicaux et indépendants. Les voix se partagèrent entre les deux candidats radicaux, Floquet (101) et Brisson (66), le candidat modéré Freycinet (94), et Carnot (49), devenu populaire pour avoir refusé, comme ministre des Finances, une faveur à une compagnie recommandée par Wilson. Au deuxième tour, une majorité (190 voix) se rallia sur Freycinet, mais trop faible pour faire échec à Ferry. A la réunion plénière de Versailles, à laquelle prirent part tous les républicains, Freycinet n'eut que 192 voix au premier tour contre 200 à Ferry, 81 à Brisson, 89 à Carnot. Au second, Freycinet en eut 196, Ferry 216. Au troisième tour, l'extrême gauche, pour faire échec à Ferry, se reporta sur Carnot : il eut 162 voix, Freycinet 169, Ferry 179.

PARTAGE DES VOIX.

ÉLECTION DE CARNOT.

Au Congrès, la droite vota pour le général Saussier, gouverneur de Paris, adversaire de Boulanger, qui n'était pas candidat. Carnot eut 308 voix, Ferry 212; Ferry se désista pour Carnot, qui fut élu au deuxième tour par 616 voix.

II. — LA FORMATION DU PARTI REVISIONNISTE

CARRIÈRE ET CARACTÈRE DE CARNOT.

CARNOT, fils du ministre républicain de 1848, polytechnicien, puis ingénieur des Ponts et Chaussées, député depuis 1871 de son pays natal (la Côte-d'Or), membre de la gauche républicaine, mais resté en dehors de la clientèle de Gambetta et de Ferry, était connu pour un républicain modéré et indépendant, travailleur, honnête, modeste, timide, plus occupé de questions pratiques que de politique. Orateur d'affaires sans éloquence, il n'avait occupé que des ministères techniques (Travaux publics et Finances).

MINISTÈRE TIRARD.

Il essaya de former un ministère de concentration républicaine, avec un indépendant, Goblet, puis avec Fallières, ancien ministre de Ferry; les radicaux refusèrent leur concours; il s'adressa à son ami Tirard, sénateur indépendant, qui forma un ministère d'affaires avec trois membres du précédent cabinet (dont Fallières) et des indépendants (12 décembre). Sa déclaration promit seulement des réformes pratiques déjà préparées, et parla de « concorde et d'entente républicaines ».

MANIFESTE DU GROUPE SOCIALISTE.

L'échec de Ferry avait calmé les radicaux, mais la Chambre restait sans majorité. Un groupe, dit « socialiste », nouvellement formé (16 décembre), avait publié un manifeste à demi socialiste, réclamant l'autonomie communale, le régime des milices, l'émancipation des femmes, la séparation des Églises, l'impôt progressif, la reprise des monopoles par l'État, la nationalisation progressive de la propriété; 21 députés y adhérèrent, la plupart radicaux, partisans de Boulanger. Un appel, lancé (29 novembre) par deux indépendants pour constituer une majorité sur un programme de réformes pratiques, n'avait recueilli que 160 adhésions. Les radicaux restaient mécontents, la droite était redevenue hostile. Au renouvellement partiel du Sénat (janvier 1888), pour la première fois, le nombre des élus républicains diminua, les conservateurs gagnèrent 3 sièges.

VOYAGES SECRETS DE BOULANGER.

Le général Boulanger restait en relations avec ses partisans, qui profitaient des élections complémentaires, fréquentes avec le scrutin de liste, pour manifester sur son nom : un Comité, fondé par un journaliste monarchiste, posa sa candidature dans quatre départements, bien qu'il fût inéligible. Boulanger se déclara étranger à

ces manœuvres. Mais il vint trois fois à Paris en secret, déguisé et affectant de boiter. Le ministère, qui le faisait surveiller, le mit en retrait d'emploi (14 mars 1888). Boulanger vint s'installer à Paris; ses partisans radicaux formèrent un *Comité de protestation nationale* qui posa sa candidature à de nouvelles élections. Un député impérialiste interpella sur les mesures prises contre lui (20 mars), et accusa le ministère d'avoir agi « sur un ordre formel » de l'Allemagne. Le ministère fit passer Boulanger devant un conseil d'enquête qui le mit à la retraite. Il devenait éligible (31 mars).

BOULANGER MIS A LA RETRAITE.

Un *Comité national*, créé à Paris, prit la direction du nouveau parti *national*, qui eut pour chef officiel Boulanger et adopta pour emblème l'œillet rouge, « la fleur préférée du général ». Il ne semble pas que Boulanger ait cherché à se donner une conviction politique précise ni un plan d'action positive. Il résulte de ses conversations qu'il avait emporté de son passage au ministère le mépris des ministres, des discussions, de la paperasserie et des fonctionnaires civils. Il concevait un Président de la République responsable, gouvernant directement, avec un Conseil d'État pour préparer les lois et une Chambre pour voter sans discussion, peut-être des généraux pour remplacer les préfets. Ce plan rudimentaire, analogue à la Constitution de 52, fut complété par le théoricien du parti, Naquet, chimiste démocrate, un des fondateurs de l'extrême gauche, ennemi du régime parlementaire et du Sénat; il y ajouta les formules de la souveraineté du peuple. Mais avant tout il fallait détruire le régime fondé en 1875. Le programme indiqué dans les professions de foi du général insistait sur l'action immédiate résumée bientôt en trois mots : « Dissolution, Constituante, Revision. »

COMITÉ NATIONAL.

PROGRAMME DE BOULANGER.

L'agitation faisait appel à un mécontentement complexe, fait de deux sentiments d'origine différente. L'un était le besoin de manifester la haine contre l'étranger et d'affirmer la supériorité matérielle de la France incarnée dans son armée : mélange de patriotisme agressif et de militarisme qui, sans aller jusqu'à vouloir positivement la guerre, semblait justifier le titre de parti national. L'autre était la haine contre la Constitution « monarchiste » qui méconnaissait la souveraineté du peuple, jointe au mépris du régime de bavardages et de querelles, d'exploitation et de corruption. Ces deux sentiments s'unissaient pour inspirer la haine du personnel « opportuniste » et du gouvernement parlementaire, qui abaissaient la dignité de la France devant l'étranger en sacrifiant la revanche à l'expansion coloniale, et qui dégradaient la politique intérieure en accaparant tous les profits du pouvoir, et en vendant leur influence. Le remède était de porter au pouvoir le général

SENTIMENTS DU PARTI NATIONAL.

patriote et populaire, capable d'expulser les parlementaires corrompus, de restaurer l'ordre et l'honnêteté, et de donner à la France une attitude fière devant l'étranger. Ces sentiments étaient nés surtout à Paris, dans un monde d'employés, d'ouvriers, de petits bourgeois, pleins encore des souvenirs du siège et de la Commune, qui aimaient Boulanger comme le seul général radical, le seul qui eût osé combattre les royalistes. Ils s'exprimaient dans des journaux d'extrême gauche, la *Lanterne*, l'*Intransigeant*, rédigé par Rochefort, l'irréconciliable de 1869, le déporté de 1871.

TACTIQUE DU COMITÉ.

Le « Comité du parti national », formé de radicaux, la plupart même qualifiés « socialistes », présentait Boulanger comme le candidat de l'opposition; sa tactique fut de poser la candidature du général dans tous les départements où il avait chance de réunir une majorité. Mais, le gros du parti radical ayant rompu avec Boulanger, les radicaux boulangistes n'auraient suffi dans aucun département pour faire la majorité, sans les voix des conservateurs. Tout dépendait donc de la décision que prendrait la droite. Les vieux parlementaires libéraux du Sénat refusèrent de travailler avec des révolutionnaires autoritaires à l'établissement d'un pouvoir personnel. Mais

ACCORD AVEC LES MONARCHISTES ET LE CLERGÉ.

les monarchistes de la nouvelle génération, ralliés aux procédés plébiscitaires à l'exemple du comte de Paris, décidèrent de coaliser les oppositions de droite et d'extrême gauche sur le nom de Boulanger, qu'un journal impérialiste appela « le syndic des mécontents ». On l'appelait aussi « le grand dégoût collecteur ». Le clergé, pour combattre la politique laïque du parti républicain, entraîna la masse des électeurs des campagnes.

La coalition commença à la Chambre. Le ministère Tirard y défendait péniblement son budget de 1888 en retard (janvier-mars), n'obtenant qu'à de faibles majorités le crédit pour le Tonkin et les fonds secrets. Floquet se préparait, disait-on, à prendre le ministère en allant dîner chez l'ambassadeur de Russie pour se réconcilier avec le tsar : il passait pour avoir en 1867 crié : Vive la Pologne! devant le tsar au Palais de justice. Le jour où paraissait le manifeste de Boulanger aux électeurs du Nord, un de ses partisans

PROPOSITION DE REVISION.

demanda l'urgence sur une proposition de revision. Le ministère refusa d'en accepter la responsabilité. La droite et les radicaux la firent passer, par 286 voix contre 237 (30 mars). Le ministère se retira.

MINISTÈRE FLOQUET.

Floquet, assuré d'avance du concours de Goblet et de Freycinet, forma un cabinet de concentration où l'Union des gauches, sur le refus de Rouvier, fut faiblement représentée. Sa déclaration fit appel à toutes les fractions de l'opinion républicaine pour « le développement régulier de nos institutions », et promit une loi sur les asso-

ciations et des réformes fiscales (3 avril). L'élection du président de la Chambre, en remplacement de Floquet, montra la division du parti républicain; Méline, candidat des modérés, Clemenceau, candidat des radicaux, eurent le même nombre de voix (168); au 2e tour Méline fut élu au bénéfice de l'âge.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE.

III. — LES SUCCÈS DU GÉNÉRAL BOULANGER.

BOULANGER, sans avoir publié aucun programme, fut élu dans la Dordogne (8 avril) à une énorme majorité, 172 000 contre 85 000, et dans le Nord (15 avril) : deux départements où les conservateurs avaient eu la majorité en 1885. Dans sa lettre de remerciements, il déclara que la France réclamait une Assemblée constituante pour donner au peuple « la large place qu'il doit occuper ». Floquet, au nom du ministère, demanda un vote de confiance « pour défendre les institutions républicaines contre tous les prétendants ». Il déclarait ne pas renoncer à la revision, mais il attendrait pour la proposer le moment où elle « ne serait plus le piège tendu par les monarchistes ou le manteau troué de la dictature ». Il obtint le vote par 353 voix contre 170; toute la droite vota contre.

ÉLECTION DE BOULANGER.

La rupture s'acheva entre les républicains et le parti national. L'extrême gauche décida de ne plus convoquer à ses réunions les membres du groupe entrés dans « le Comité plébiscitaire ». Le Conseil municipal de Paris vota un ordre du jour contre « la campagne plébiscitaire et boulangiste » (23 avril). Le comte de Paris prit position par une note publique (24 avril) :

RUPTURE ENTRE L'EXTRÊME GAUCHE ET LE PARTI NATIONAL.

« Rien de plus juste que de réclamer, avec la dissolution d'une Chambre discréditée, la revision de la Constitution.... Les conservateurs doivent demander la revision, non à des assemblées divisées, mais au pays lui-même loyalement consulté. »

Il se créa un *Comité de la consultation nationale* formé de conservateurs pour aider la campagne électorale. Cette politique, appelée « l'action parallèle », fut acceptée par tout le parti conservateur, excepté quelques journaux catholiques, la droite du Sénat, et le duc d'Aumale, qui reprocha à son neveu de s'allier à Boulanger au profit de la « démagogie bonapartiste ». Pour se concilier les monarchistes, Boulanger, dans un banquet (27 avril), se déclara pour « une *République ouverte*, où tous seront admis, sans que nous ayons à demander à qui que ce soit d'où il vient ». Désormais toute la politique se concentra dans la lutte entre la coalition revisionniste et le parti républicain. Toute la France se divisa en « boulangistes » et « anti-

COMITÉ DE LA CONSULTATION NATIONALE

DECLARATION DE BOULANGER : « LA RÉPUBLIQUE OUVERTE ».

BOULANGISTES ET ANTI-BOULANGISTES.

boulangistes ». A Paris, les étudiants républicains fondèrent un Comité antiboulangiste et, dans le quartier latin, ils entrèrent en conflit avec les agents de police qu'ils accusaient de favoriser les manifestants boulangistes.

ALLIANCE DES RADICAUX ET DES POSSIBILISTES.

L'opposition révolutionnaire se scinda. La Fédération (surnommée *possibiliste*), qui groupait la plupart des socialistes de Paris, s'allia à l'extrême gauche. Une réunion des notables du parti se tint au Grand-Orient (23 mai). Clemenceau présidait, ayant pour assesseur Joffrin, conseiller municipal socialiste. Elle créa une « Société des droits de l'homme et du citoyen » pour « défendre la République contre toute entreprise de réaction ou de dictature », et obtenir la revision républicaine. Elle déclara « l'union des fractions de la famille républicaine » nécessaire « pour mettre un terme à l'aventure boulangiste ». — Le groupe guesdiste déclara le prolétariat indifférent à la lutte entre deux partis bourgeois. — Le groupe blanquiste resta neutre, mais hostile au gouvernement.

ATTITUDE DES GUESDISTES ET DES BLANQUISTES.

Une commission avait été élue pour étudier la revision. Floquet refusa de discuter une proposition « votée par les voix réunies de la droite néo-césarienne et d'une minorité seulement du parti républicain », et la commission s'ajourna à la fin d'octobre. Boulanger, se décidant enfin à siéger, vint lire à la Chambre un manifeste où il demandait la revision. Il proposait de supprimer le Sénat et la responsabilité ministérielle, de réduire la Chambre au pouvoir de « légiférer », en soumettant ses décisions au veto du pouvoir exécutif et au plébiscite. Il dénonçait « l'Église opportuniste » qui détenait le pouvoir, « l'impuissance » du gouvernement parlementaire devenu « une anarchie constitutionnelle ». Floquet répondit en demandant à Boulanger ce qui l'autorisait « à parler comme le général Bonaparte revenant de ses victoires », et termina sur un mot resté fameux : « A votre âge, Monsieur, Napoléon était mort, et vous ne serez que le Sieyès d'une constitution mort-née. » Clemenceau s'attaqua au préjugé le plus fort du parti antiparlementaire, au « mépris des luttes de parole ».

DÉCLARATION DE BOULANGER A LA CHAMBRE.

RÉPONSE DE FLOQUET.

« Ces discussions qui vous étonnent, c'est notre honneur à tous. Elles prouvent notre ardeur à défendre les idées que nous croyons justes.... Oui, gloire aux pays où l'on parle! honte aux pays où l'on se tait! Si c'est le régime de discussion que vous croyez flétrir sous le nom de *parlementarisme*, sachez-le, c'est le régime représentatif, c'est la République sur qui vous osez porter la main! »

L'urgence fut rejetée par 377 voix contre 186 (4 juin). Mais le Sénat, où la majorité était modérée, vota un ordre du jour de blâme sur un acte du ministre de la Justice (30 juin). A la Chambre, sur la

même question, le ministère n'obtint un ordre du jour de confiance que par 270 voix contre 158 (3 juillet).

PROPOSITION DE DISSOLUTION.

Boulanger reparut à la Chambre, déposa une proposition de dissolution et la motiva en des termes qui provoquèrent un tumulte. Floquet lui répliqua : « Vous qui avez passé des sacristies dans les antichambres.... » — « Vous en avez menti », lui cria Boulanger, et il déclara que sa réplique « semblait échappée à la bouche d'un pion de collège mal élevé ». Puis il donna sa démission de député (12 juillet). Il s'ensuivit un duel à l'épée : Boulanger fut blessé au cou par Floquet.

DUEL FLOQUET-BOULANGER.

PROPAGANDE BOULANGISTE.

Boulanger reprit la campagne électorale à la fois dans trois départements et la mena par les procédés de la publicité commerciale : on répandit à profusion des portraits et des biographies du général, des brochures et des chansons en son honneur; des bandes de crieurs de journaux, venus de Paris, suivaient sa voiture en l'acclamant, et allaient dans les réunions injurier et frapper ses adversaires. Ce système de propagande, très coûteux, dépassait notoirement les ressources du Comité national. Boulanger lui-même, installé luxueusement à Paris, fêté dans les salons, entouré d'un personnel d'auxiliaires, faisait des dépenses très supérieures à ses revenus. « D'où vient l'argent? » demandaient ses adversaires.

ORIGINE DES FONDS.

Le mystère fut éclairci quelques années plus tard par les déclarations des donateurs : l'argent venait des royalistes, trois millions du comte de Paris, autant de la duchesse d'Uzès, héritière de la plus riche maison de vins de Champagne.

TRIPLE ÉLECTION.

Le 19 août, Boulanger fut élu à la fois dans trois départements (Nord, Somme, Charente-Inférieure). Cette « triple élection » donnait l'impression d'un courant d'opinion en sa faveur dans toute la France. En fait, le courant se limitait aux régions anciennement royalistes ou impérialistes, le Nord et l'Ouest, où le parti républicain était récent; les voix des mécontents républicains, s'unissant à la masse des conservateurs, y donnaient à Boulanger une majorité assurée. Les pays anciennement républicains, l'Est et le Sud, où dès 1849 on se divisait en « blancs » et en « rouges », ne se prêtèrent pas à cette coalition, et restèrent fidèles au parti républicain.

TERRAIN DE LA COALITION BOULANGISTE.

Dans aucun département de cette région le Comité national ne se risqua à présenter Boulanger. Il ne posa sa candidature qu'à la frontière de la région, dans l'Ardèche, où la liste conservatrice avait eu une petite majorité en 1885, et ce fut sans succès : il ne recueillit que les voix des conservateurs d'un arrondissement.

IMPORTANCE DU SCRUTIN DE LISTE.

La coalition revisionniste s'apprêtait à conquérir la majorité aux élections générales de 1889; mais il lui fallait le scrutin de liste pour réunir les voix de tous les mécontents, conservateurs et répu-

blicains. sur la liste qui dans chaque département porterait en tête le nom de Boulanger. Le personnel républicain, pour déjouer cette tactique, proposa de changer le mode de scrutin : à la session d'août, les majorités républicaines de 53 conseils généraux républicains, réunies hors séance, émirent le vœu que le scrutin uninominal fût rétabli. La proposition en fut faite à la rentrée des Chambres.

PROJET DE REVISION DE FLOQUET.

Floquet, partisan ardent du scrutin de liste, proposa la revision (15 octobre) pour détruire « l'équivoque revisionniste » : les deux Chambres seraient renouvelables par tiers; le Sénat, élu par le suffrage universel à deux degrés, serait réduit à un veto suspensif, les ministres ne se retireraient que devant un vote formel. Le président de l'Union des droites, de Mackau, déclara : « Ni la concentration qui a cessé d'exister ni les avances tardives à la droite ne sauveront la situation du parti républicain désormais perdu » (17 octobre). Pour ranimer l'enthousiasme républicain, la Chambre vota le transfert au Panthéon de Carnot, Hoche, Marceau, héros de la Révolution, et du représentant Baudin, victime du coup d'État. Le Conseil municipal célébra l'anniversaire de la mort de Baudin par un cortège formé des sociétés républicaines, des loges maçonniques et d'une foule énorme.

MANIFESTATIONS OFFICIELLES RÉPUBLICAINES.

ÉLECTION DE LA SEINE.

Un siège de député étant devenu vacant dans la Seine, le journal de Clemenceau défia Boulanger d'affronter le vote de Paris. Boulanger se présenta. Les chefs des fractions républicaines décidèrent de lui opposer un candidat unique; un Congrès des délégués des comités républicains choisit le président du Conseil général de la Seine, un radical, Jacques; il prit le titre de « candidat de la République ». La campagne électorale fut violente des deux côtés : on vit les murs tapissés d'affiches que les colleurs du parti adverse s'empressaient de recouvrir, dans les réunions publiques des bagarres, et dans les journaux des polémiques personnelles. A Boulanger on reprochait son passé militaire, une adresse de 1871 au gouvernement pour demander à marcher contre la Commune, les flatteries au duc d'Aumale, sa vie privée, son luxe, son alliance avec les monarchistes. Les boulangistes tournaient en ridicule le nom du candidat républicain : « Frère Jacques », « Pauvre Jacques »; ils accusaient les membres du gouvernement et du Parlement d'exploiter la République à leur profit.

ÉLECTION DE BOULANGER.

Boulanger fut élu (27 janvier) par 244 000 voix contre 162 000 à Jacques, et 16 000 à un candidat révolutionnaire soutenu par les terrassiers en grève. Boulanger avait la majorité dans toute la banlieue et tous les arrondissements de Paris, sauf le 3e, quartier de commerçants. Tous les conservateurs et la plupart des électeurs

RÉPARTITION DES VOIX.

radicaux avaient voté pour lui. On vit alors, ce que l'expérience a confirmé, que la population parisienne est frondeuse plus que radicale : elle avait voté pour les radicaux tant qu'ils étaient dans l'opposition ; le ministère ayant pour chef un radical, elle votait pour son adversaire.

BOULANGER REFUSE UN COUP DE FORCE.

Le soir de l'élection, l'entourage du général le poussa à marcher sur l'Élysée avec la foule et la Ligue des patriotes. Le gouvernement ne pouvait compter pour se défendre ni sur les troupes de police, restées en partie impérialistes, ni sur les soldats de la garnison de Paris. Mais Boulanger refusa d'employer la force ; il comptait arriver légalement au pouvoir par les élections.

IV. — LES MESURES CONTRE L'AGITATION REVISIONNISTE.

PROJET DE LOI POUR LE SCRUTIN UNINOMINAL.

L'ÉLECTION de Paris effraya le personnel républicain au point qu'il se décida à sacrifier le scrutin de liste, adopté en 1885 comme un dogme commun aux modérés et aux radicaux. Floquet se résigna à déposer un projet de loi rétablissant le scrutin par arrondissement. Il n'en demanda pas l'urgence ; mais la majorité républicaine décida d'élire la commission (2 février), et la commission conclut, par 7 voix contre 4, à adopter le projet. Ainsi commença la crise d'où le parti républicain sortit reconstitué.

IMPORTANCE DU VOTE DE PRIORITÉ.

Le sort du pays dépendait d'un vote de priorité. Si la revision venait la première en discussion, les républicains se diviseraient et n'arriveraient plus à voter la loi électorale. Ce fut une course de vitesse entre les rapporteurs des deux projets : les deux rapports furent lus le même jour (9 février). Le Conseil des ministres, après plusieurs séances, avait décidé, sur les instances de Carnot, de demander la priorité pour la loi sur le scrutin. La Chambre la vota par 297 voix contre 231 (la droite, les revisionnistes et 42 radicaux). Mais il fallait la procédure d'urgence pour que la loi pût aboutir ; Floquet, qui préférait la revision, ne la demanda pas ; elle ne fut votée qu'à 9 voix de majorité, et le passage à la discussion des articles que par 290 voix contre 266. Les deux partis votèrent contre leurs principes dans le sens de leurs intérêts actuels. La droite, dévouée jusque-là au scrutin d'arrondissement, vota contre lui en bloc (173 voix), et en silence, pour ne pas compromettre par ses paroles le régime qu'elle tenait à conserver. Les modérés de l'Union des gauches, anciens champions du scrutin de liste, en votèrent la suppression. Seuls, les 17 boulangistes et 76 radicaux votèrent pour

VOTE DES PARTIS.

le scrutin conforme à leur programme. La discussion fut courte. Le scrutin uninominal fut combattu par deux jeunes orateurs : Jaurès, un radical modéré, le dénonça comme un « acte de défiance contre le pays »; Millerand, du groupe socialiste, le surnomma le « scrutin dela peur ». Le projet, voté par 268 voix contre 222 (59 républicains s'étant abstenus), fut en deux jours voté au Sénat par 222 voix contre 54. Ce fut le retour au scrutin établi en 1875, sauf que les petits arrondissements municipaux de Lyon, assimilés aux arrondissements de Paris, reçurent chacun un député.

RETOUR AU SCRUTIN UNINOMINAL.

REJET DE LA REVISION.

Le parti républicain modéré, rassuré, se débarrassa du ministère Floquet. Après avoir rejeté, d'accord avec les radicaux, par 263 voix contre 175, la motion de dissolution proposée par la droite, il vota, avec l'aide de la droite, l'ajournement de la discussion sur la revision réclamée par Floquet (14 février). Le ministère se retira.

MINISTÈRE TIRARD.

Carnot essaya de former un cabinet de concentration, d'abord avec le président de la Chambre, Méline, qui ne put s'entendre avec les radicaux, puis avec Freycinet, qui refusa de prendre des mesures de répression contre les boulangistes. Il revint à son ami Tirard, qui parvint à former un ministère (21 février) où dominaient les anciens ministres de Gambetta et de Ferry. A l'Intérieur fut mis Constans, qui passait pour avoir contribué comme ministre de l'Intérieur au succès des républicains en 1881; Freycinet prit la Guerre.

Le ministère, mal accueilli par les journaux radicaux, se déclara prêt à « une politique large, tolérante et sage », pour assurer « le succès de l'Exposition universelle » qui allait s'ouvrir en l'honneur du centenaire de la Révolution française. Mais il annonçait aussi une « action commune, énergique et décisive » pour assurer « le maintien de l'ordre légal et le respect dû à la République » (23 février).

REFUS DE RECEVOIR LES DÉLÉGATIONS OUVRIÈRES.

Il affirma aussitôt sa politique de répression par des actes. Le ministère Floquet avait permis aux préfets de recevoir les délégations ouvrières qui venaient présenter « aux pouvoirs publics les *desiderata* de la classe ouvrière »; c'étaient les mesures réclamées par les deux Congrès de la Fédération des syndicats à Bordeaux (octobre) et du parti ouvrier à Troyes (décembre), la journée de huit heures, le salaire minimum fixé suivant le coût de la vie dans chaque ville, le droit des vieillards et des invalides du travail à une pension. Constans ordonna aux préfets de ne pas recevoir les délégués, et de les inviter à présenter leurs vœux sous la forme légale d'une pétition aux Chambres (24 février).

DISSOLUTION DE LA LIGUE DES PATRIOTES.

Une bande armée conduite par un cosaque s'était installée de force sur un territoire dépendant de la colonie française d'Obock, et venait d'être expulsée par un navire français. Le comité de la Ligue

des patriotes publia un manifeste « contre les inqualifiables procédés du gouvernement parlementaire désavoué par tous les patriotes, qui n'a pas craint de faire verser le sang russe par des mains françaises ». Le gouvernement déclara dissoute la Ligue des patriotes et fit poursuivre les membres du Comité pour délit de société secrète. La Chambre l'approuva par un ordre du jour exprimant sa confiance « dans l'énergie... du gouvernement pour... réprimer les entreprises des factieux » (2 mars).

BANQUET DE TOURS.

Boulanger acheva de conclure son alliance avec les conservateurs au banquet de Tours (17 mars), organisé par un journaliste royaliste, d'accord avec le sénateur radical Naquet, le théoricien du parti. Il s'agissait de se concilier le clergé, allié indispensable dans la lutte électorale. Pour la première fois les alliés d'origine différente, radicaux et impérialistes, parurent ensemble en public. Le général formula « la doctrine du *parti républicain national* », « la République consolidée, l'autorité restaurée, la liberté garantie ». Il promit de rompre avec le système d'oppression. « La République... doit répudier l'héritage jacobin de la République actuelle, elle doit apporter au pays la pacification religieuse par le respect absolu de toutes les croyances et de toutes les opinions. »

DÉCLARATION EN FAVEUR DU CLERGÉ.

CONSTITUTION DU SÉNAT EN HAUTE COUR.

Le ministère prit l'offensive. Le pouvoir conféré par la Constitution au Sénat, de s'ériger en Haute Cour pour juger les crimes politiques, était resté à l'état de principe. Le ministère fit voter une loi réglant la procédure du jugement, et donna à Boulanger l'impression qu'il allait le faire arrêter. Boulanger, épris de la femme d'un officier supérieur, tenait plus à sa liberté qu'à son rôle politique; il s'enfuit à Bruxelles (1er avril). Là, il publia un manifeste où il se déclarait prêt à comparaître devant ses juges naturels, magistrats ou jurés; il n'acceptait pas « la juridiction d'un Sénat composé de gens qu'aveuglent... leurs vieilles rancunes et la conscience de leur impopularité ». Sa fuite déconcerta ses partisans; quelques-uns le désavouèrent.

FUITE DE BOULANGER.

PROCÈS EN HAUTE COUR.

Le gouvernement fit poursuivre pour « attentat contre la sûreté de l'État » le général Boulanger, Dillon, ancien officier royaliste, son principal agent électoral, et Rochefort, le journaliste le plus connu de son parti. Le procureur général, conservateur, refusa de rédiger la procédure, en disant que les faits invoqués ne suffisaient pas à « asseoir une accusation de complot ». Il fut remplacé par un magistrat d'esprit inventif, Quesnay de Beaurepaire, qui s'était essayé à écrire des romans. Les trois accusés, ayant quitté la France, furent poursuivis par contumace (12 avril). La droite protesta contre « cette parodie de la justice ». Au Sénat elle avait proposé d'arrêter

l'affaire par la question préalable; elle invita la Haute Cour à se déclarer incompétente, et refusa de siéger pour le jugement.

EFFET DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'Exposition, ouverte le 5 mai, jour anniversaire de la réunion des États généraux en 1789, détourna l'attention de la politique. Elle attira une foule imprévue de Français et d'étrangers : le nombre des entrées dépassa en six mois 25 millions, le double du chiffre de 1878. Elle donna des impressions de grandeur, de nouveauté, de gaieté et d'élégance, et inspira une admiration unanime. Ce fut le triomphe de la nouvelle architecture du fer, représentée par des constructions sans précédent, la Tour de 300 mètres, l'édifice le plus élevé du monde, la galerie des Machines, immense et harmonieuse, les palais à charpente de fer revêtue de briques émaillées de vives couleurs. Ce fut la révélation des pays exotiques transportés à Paris par des reconstitutions exactes, les pavillons des États américains, la rue du Caire, le palais des danseuses javanaises, et surtout l'Exposition coloniale, où chaque colonie française avait exposé un village peuplé d'indigènes qui vivaient et travaillaient sous les yeux du public. Le succès de l'Exposition rehaussa le prestige de la France et du régime républicain et raffermit le gouvernement.

LOI INTERDISANT LES CANDIDATURES MULTIPLES.

Les revisionnistes annonçaient l'intention de présenter Boulanger dans un grand nombre de circonscriptions. Pour éviter cette manœuvre, vouée à un échec certain, les Chambres, par une précaution devenue inutile avec le scrutin uninominal, votèrent une loi obligeant tout candidat à faire une déclaration à la préfecture, et lui interdisant de se présenter dans plus d'une circonscription. Les voix données à un candidat non déclaré ou inéligible ne devaient pas être comptées dans le nombre des votants.

OBLIGATION DE DÉCLARER LA CANDIDATURE.

La déclaration obligatoire de candidature introduisit en France un régime (analogue à celui des pays anglais) qui restreignit la liberté des électeurs dans un sens contraire à la tradition républicaine, en limitant leur choix aux candidats déclarés. Le régime de la circonscription unique entravait la conduite politique des chefs des partis en les obligeant à ménager l'opinion particulière de leur circonscription; il allait contribuer au discrédit du scrutin d'arrondissement.

LOI MILITAIRE. SERVICE DE TROIS ANS.

Avant de se séparer, les Chambres achevèrent la réforme militaire, tenue en suspens depuis quatre ans. La loi du 18 juillet 1889 établit le service militaire de trois ans égal pour tous en principe. Mais, comme l'incorporation de tout le contingent annuel, évalué à 210 000 hommes, eût exigé une trop forte dépense, le service fut réduit à un an pour plusieurs catégories de « dispensés ».

REGIME DES DISPENSES

La Chambre n'avait accepté la dispense partielle que pour les soutiens de famille à raison de 5 p. 100 du contingent, les aînés d'orphelins ou de fils

de veuve, les frères de militaires. Le Sénat l'imposa pour les futurs membres de l'enseignement public et les futurs ministres des cultes, pour les étudiants ou les élèves des Écoles supérieures pourvus d'un diplôme, pour les ouvriers des industries d'art admis par un jury départemental. La durée totale de l'obligation militaire fut portée à vingt-cinq ans : trois ans dans l'armée active, 7 dans la réserve avec deux périodes d'exercices de quatre semaines, six dans l'armée territoriale avec une période de deux semaines, neuf ans dans la réserve de la territoriale. Par la suppression de la deuxième partie du contingent, des engagés conditionnels d'un an et des exemptions, la loi diminuait l'inégalité, et augmentait l'effectif de l'armée active.

ÉCHEC DE LA MANIFESTATION SUR LE NOM DE BOULANGER.

A l'élection des conseillers généraux, le Comité du parti national essaya de faire une manifestation sur le nom de Boulanger en le présentant dans 80 cantons choisis. Il ne fut élu que dans 12 : ce fut un échec. Les républicains ne perdirent que 29 sièges et gardèrent la majorité dans 74 conseils sur 90.

CONDAMNATION DE BOULANGER.

Le réquisitoire de Quesnay de Beaurepaire attribua à Boulanger des détournements de fonds et des manœuvres pour exciter des émeutes. Boulanger, réfugié à Londres (après la fin d'avril), déclara faux les faits allégués. Devant la Haute Cour, lui et ses deux co-accusés furent déclarés coupables de complot et d'attentat pour changer la forme du gouvernement, et condamnés par coutumace à la déportation dans une enceinte fortifiée, ce qui les rendait inéligibles (14 août). Boulanger protesta, et, par une lettre adressée au gouvernement, s'offrit à comparaître devant les juges de droit commun.

V. — LA VICTOIRE DU PARTI RÉPUBLICAIN AUX ÉLECTIONS DE 1889.

CAMPAGNE ÉLECTORALE DE LA DROITE.

LES journaux monarchistes avaient conseillé (fin avril) d'employer Boulanger aux élections comme « catapulte » contre la République, pour « faire une trouée ». A la fin de juin, les députés de la droite publièrent un appel où l'on reprochait à la majorité républicaine le Tonkin, le déficit, le trafic des croix d'honneur, l'espionnage, la dénonciation quotidienne contre les fonctionnaires. A la clôture des Chambres, le président de l'Union des droites invita à réunir « toutes les forces honnêtes et conservatrices contre la faction qui détient le pouvoir ». Les groupes catholiques, réunis en « assemblées provinciales » sous la direction du comte de Mun, rédigèrent les « cahiers des assemblées de 1889 », où ils énuméraient leurs vœux se rapportant, les uns à l'Église, les autres à la société.

LES « CAHIERS » DES CATHOLIQUES.

Exemption du service militaire pour les ecclésiastiques; des aumôniers dans l'armée, les hôpitaux, les prisons, les cimetières confessionnels, le repos légal du dimanche, les traitements des ecclésiastiques (qualifiés d'indemnité due au clergé) assurés par une dotation permanente, rétablissement des religieuses dans les hôpitaux, surveillance des enfants assistés par le curé, abrogation du divorce. Liberté de tester pour les pères de famille, gratuité des mandats électifs, adjonction des plus fort imposés aux conseils municipaux, représentation des groupes professionnels et sociaux.

MANIFESTE DU COMTE DE PARIS.

Le comte de Paris, par un manifeste (28 août), se rallia au programme revisionniste :

« Une revision nouvelle... rendra la parole à la nation.... Conservateurs chrétiens, pourriez-vous hésiter? Quel gouvernement vous donnerait plus de garanties que la monarchie pour l'éducation de vos enfants et le respect de vos consciences?... Conservateurs... ne traitez pas en ennemis ceux qui ont les mêmes adversaires que vous.... »

MANIFESTE IMPÉRIALISTE.

Le prince Victor se prononça, lui aussi, pour la revision, suivie d'un plébiscite.

ENTENTE AVEC LES REVISIONNISTES.

Les deux partis extrêmes, hostiles au gouvernement, restèrent séparés. Mais, pour mener « l'action parallèle » contre l'adversaire commun, ils furent amenés à se soutenir réciproquement par leurs votes. Un comité de 12 membres, créé par l'Union des droites, désigna les candidats en les classant en deux catégories : « ceux qu'il soutient, — ceux qu'il ne combat pas ». Le Comité national distingua de même trois espèces de candidats : 1° républicains d'origine, 2° républicains ralliés, 3° revisionnistes qu'on ne combattra pas (c'étaient les conservateurs).

ACTION DU CLERGÉ.

Le clergé, comme en 1877, fit le lien de la coalition. Il luttait contre les lois surnommées « les lois scélérates », qui l'atteignaient directement, les lois scolaires qui l'écartaient de l'école, la loi militaire qui lui imposait le service, et, pour les faire abroger, il travaillait à chasser du pouvoir les républicains. Boulanger lui demanda son appui par un appel à la France (15 sept.) : « Je n'ai pas à refaire mon programme, c'est celui de Tours. » A Paris, le clergé soutint un journaliste boulangiste contre l'orléaniste catholique Cochin, resté fidèle au régime parlementaire. La plupart des évêques publièrent des lettres pastorales enjoignant à leurs prêtres de rappeler aux fidèles le devoir de voter pour les candidats favorables à la religion. Dans les pays où le clergé avait de l'influence, beaucoup de curés ne s'en tinrent pas à l'action discrète des visites à domicile; ils firent de la propagande électorale en chaire, malgré l'interdiction formelle du gouvernement. L'archevêque d'Aix, nommé en 1886 comme républicain, écrivit :

« Si vous trouvez que vos élus ont obéi au mot d'ordre de la maçonnerie et non au vôtre, qu'ils vous ont humiliés et indignés par leurs laïcisations,

leurs expulsions et leurs crochetages... dites-leur qu'ils ont été des serviteurs infidèles, et que vous leur donnez congé, puisque vous êtes les maîtres. »

TACTIQUE DES CANDIDATS RÉPUBLICAINS.

Les républicains se présentèrent avec des professions de foi individuelles, et soutenus par des comités locaux. Ils promirent surtout de défendre la République et de maintenir les lois scolaire et militaire, et représentèrent que le succès des conservateurs ouvrirait la perspective d'une révolution. Le centre gauche, ressuscité par le scrutin uninominal, sous le nom d'Union libérale, reprit sa formule, la « République libérale et résolument conservatrice », et proposa de concilier les catholiques en faisant donner l'instruction religieuse dans les écoles publiques par les ministres du culte.

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION.

L'élection du 22 septembre fut paisible, mais très animée; la proportion des votants augmenta. Le total des voix, d'après la statistique du ministère, fut d'environ 3 900 000 pour le gouvernement contre 3 400 000 pour l'opposition (sur le chiffre des voix boulangistes, les évaluations varièrent depuis 1/2 million jusqu'à 1 million). Il passa au premier tour 230 républicains, 138 conservateurs, 22 revisionnistes. Le succès du gouvernement était assuré. Au deuxième tour, « la discipline républicaine » fut observée entre modérés et radicaux. Les conservateurs et revisionnistes coalisés se désistèrent de même réciproquement pour le candidat opposant qui avait la majorité relative. Après le deuxième tour et l'élection des colonies, le nombre total fut de 366 républicains, 172 conservateurs. C'étaient à peu près les chiffres de la Chambre de 1876; mais, le nombre des députés ayant augmenté, l'opposition était proportionnellement plus forte, car il y entrait 38 revisionnistes.

RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL.

Le changement du scrutin avait fait disparaître près de la moitié du personnel : il entrait 284 députés nouveaux (dont 173 républicains et 15 revisionnistes) sur 576. Ferry était battu par un boulangiste. Boulanger avait la majorité à Montmartre, mais, ses voix étant annulées, le socialiste Joffrin fut proclamé élu.

RÉPARTITION DES PARTIS.

La répartition des opinions par régions n'avait pas changé. Le Nord, l'Ouest, une partie du Sud-Ouest et les montagnes élisaient des conservateurs. L'Est, le Sud, le Centre, les pays industriels et les grandes villes restaient républicains. Les revisionnistes étaient des élus de Paris et de la banlieue, et quelques isolés élus par une coalition de mécontents et de conservateurs en 4 points très éloignés, Nancy, Bordeaux, Tulle et l'Aisne. Dans 25 départements et en Algérie, tous les députés étaient républicains, dans 15 autres, tous sauf un.

CHAPITRE V[1]

LA CONCENTRATION SOUS LES MINISTÈRES MODÉRÉS ET LE RECLASSEMENT DES PARTIS

I. — LA FIN DU PARTI REVISIONNISTE.

DISLOCATION DE LA COALITION REVISIONNISTE.

L'ÉCHEC de l'opposition disloqua la coalition. Le rédacteur en chef du *Gaulois*, un des auteurs de l'alliance, la dénonça aussitôt : « La revision étant enterrée... la situation se clarifie. Bonsoir, messieurs! » Boulanger répondit : « Je vous ai toujours cru capable de toutes les bêtises. Je vous sais maintenant capable de toutes les trahisons. » Il convoqua à Jersey, où il s'était installé, les élus revisionnistes; il en vint 25, ils ne s'accordèrent pas sur la tactique. A la rentrée des Chambres, le général publia un « appel à la nation française », qui passa inaperçu.

FUSION DES DROITES.

Les députés des droites, assemblés en réunion plénière, témoignèrent leur désapprobation en ne renouvelant pas les pouvoirs du président de Mackau (24 oct.). Puis ils fondirent leurs trois groupes en une réunion unique, et élurent un comité exécutif où n'entra aucun des trois présidents de groupe. On décida de garder « une attitude expectante », et de se régler sur la conduite du gouvernement.

RÉUNIONS PLÉNIÈRES DES RÉPUBLICAINS.

Les républicains aussi, ne tinrent plus que des réunions plénières (jusqu'en 1891). La lutte récente contre les conservateurs les faisait renoncer à la politique d'apaisement pour revenir à la

1. Voir la bibliographie en tête du livre I, et A. Debidour, *L'Eglise catholique et l'Etat*, bibliographie en tête du tome II, 1909. — Lecanuet, *L'Eglise de France sous la troisième République*, t. II (1878-94), 1910, principale histoire catholique.

« concentration républicaine ». La réunion du 29 janvier (225 assistants) résolut de tenir une assemblée par mois, sans créer un Comité permanent qui eût risqué de devenir un ministère occulte, et prit pour programme l'application des lois militaire et scolaire et « la défense de la souveraineté du peuple contre les partisans de la monarchie ». *RETOUR A LA CONCENTRATION RÉPUBLICAINE.*

AFFAIBLISSEMENT DES RADICAUX. Sous l'unanimité apparente la division subsistait, mais les forces des groupes avaient changé. Les radicaux, compromis par leur campagne pour la revision, étaient réduits à 110 environ (en comptant le petit groupe qualifié de socialiste). L'ancienne majorité modérée, fortifiée par son succès contre Boulanger, formait une masse de plus de 200 députés, soutenue d'ordinaire par un centre gauche de plus de 40 membres. Le centre « opportuniste », sans former à lui seul une majorité absolue, dominait tout le parti républicain. Il suffisait de laisser aux radicaux modérés une petite part dans le ministère et de les admettre à être comptés dans la majorité. Floquet avait été réélu président de la Chambre.

L'union se maintenait pour une politique négative. Les radicaux renonçaient à réclamer la revision, devenue l'arme des ennemis de la République : l'urgence pour la revision était rejetée par 342 voix contre 114 (avec 115 abstentions). Ils n'insistaient plus pour la séparation de l'Église et de l'État ni l'impôt sur le revenu. Le programme politique se réduisait à défendre le régime et le ministère contre les deux oppositions. Les modérés, irrités des violences de langage des opposants, firent voter au Sénat une proposition de loi qui enlevait au jury une partie des délits de presse; mais cette mesure de réaction contre la liberté de la presse fut rejetée à la Chambre par les radicaux et l'opposition. *PROGRAMME RÉPUBLICAIN.*

PROJETS DE RÉFORME. Le ministère présentait un programme positif de finances, la réforme du budget, de l'impôt des boissons et des douanes et, pour satisfaire les électeurs radicaux, plusieurs mesures de détail dites « lois ouvrières » ou « lois sociales », imitées des pays de grande industrie, l'Angleterre et l'Allemagne, lois sur le travail des femmes, la responsabilité des accidents du travail, l'arbitrage dans les conflits du travail, l'enseignement professionnel.

TACTIQUE DE L'OPPOSITION. Les opposants, persistant dans leur tactique offensive, interpellaient les ministres sur leurs actes pour avoir l'occasion d'insulter le personnel ou le régime. Les revisionnistes dénonçaient l'arbitraire, les conservateurs la persécution contre le clergé. La Chambre, irritée des scènes violentes provoquées par les revisionnistes, modifia son règlement de façon à exclure pendant 30 séances les perturbateurs en état de récidive.

INVALIDATION DES REVISIONNISTES.

La majorité commença par invalider 6 députés revisionnistes de la Seine, qui furent tous réélus. Elle fut beaucoup moins sévère pour les conservateurs élus sous la pression du clergé. L'évêque d'Angers Freppel, député, réclama pour le clergé le « droit de combattre les candidats dont le triomphe serait nuisible aux vrais intérêts de la religion ». Un modéré du centre gauche, Ribot, repoussa cette thèse, « dangereuse pour l'Église » et pour le Concordat; il souhaitait « l'Église enseignante, non pas l'Église militante ».

CONFLIT ENTRE TIRARD ET CONSTANS.

Le désaccord personnel entre le président du Conseil Tirard et Constans, ministre de l'Intérieur, éclata à propos de la nomination d'un magistrat. Tirard, qui la désapprouvait, dit au Conseil : « Nous allons encore être attaqués par la presse. — Je l'espère bien, répondit Constans. — Vous y contribuerez peut-être. » Constans donna sa démission (1er mars 1890), et fut remplacé par un radical modéré, Léon Bourgeois. Mais Tirard se retira, devant un vote protectionniste du Sénat sur les relations de commerce avec l'empire ottoman.

MINISTÈRE FREYCINET.

Freycinet reconstitua le ministère avec Constans à l'Intérieur, Bourgeois à l'Instruction et 3 membres nouveaux. Sa déclaration annonça l'intention de réaliser la concentration par un « appel également cordial à toutes les fractions du parti républicain » et la promesse d'une « amélioration progressive du sort des travailleurs ». Il obtint un vote de confiance, par 309 voix contre 75.

ÉCHEC DU PARTI NATIONAL AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE PARIS.

Le « parti national » luttait pour conserver Paris. A l'élection du conseil municipal il présenta des candidats dans presque tous les quartiers. Ils réunirent 140 000 voix, mais 2 seulement furent élus, contre 39 radicaux autonomistes, 10 socialistes, 13 conservateurs (27 avril-4 mai). Le Comité national proposa à Boulanger de maintenir son programme « de réconciliation française et de réformes sociales »; il répondit que la tâche du Comité était terminée. La révélation de ses négociations secrètes avec le prince Napoléon et le comte de Paris en 1888 (apportée par le livre d'un député de son parti) acheva de le discréditer. Lui-même, découragé et ruiné, se désintéressa de la politique; il finit (décembre 1891) par se suicider à Bruxelles sur la tombe de la femme qu'il avait aimée.

SUICIDE DE BOULANGER.

II. — L'ESSAI D'UN PARTI CONSTITUTIONNEL CATHOLIQUE[1].

NÉGOCIATIONS POUR FORMER UN PARTI CATHOLIQUE RÉPUBLICAIN.

L'ESSAI fait en 1885 pour détacher des conservateurs royalistes un parti catholique conservateur républicain avait été jugé prématuré par le pape. Après l'échec définitif de la coalition monarchique, il fut repris, par un prélat autrefois légitimiste, Lavigerie, archevêque d'Alger depuis 1867, cardinal depuis 1882, organisateur des Missions des Pères blancs en Afrique et prédicateur de « la croisade » contre la traite des esclaves. Léon XIII, averti par des prélats français que le gouvernement désirait un rapprochement, approuva ce projet. Lavigerie fut chargé de négocier en secret, il eut des entrevues avec Carnot et les ministres les plus influents. Revenu à Rome (octobre 1890), il avertit le gouvernement, par une lettre à Constans (18 octobre), que le Saint-Siège reconnaissait « la nécessité d'une adhésion explicite de l'épiscopat français à la forme républicaine », et lui demandait d'empêcher toute « manifestation irritante contre l'Église ».

MANIFESTATION RÉPUBLICAINE DE L'ARCHEVÊQUE LAVIGERIE EN ALGÉRIE.

La décision fut rendue publique par une scène théâtrale. Lavigerie invita dans sa résidence l'état-major de l'escadre de la Méditerranée, les chefs de l'armée et de l'administration d'Algérie, et porta un toast « à la marine française », où il exprima le « vœu de l'Église et de ses pasteurs » de voir « l'union de tous les bons citoyens ». Puis vint l'exhortation explicite :

« Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme du gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées, lorsqu'il n'y a plus, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, que l'adhésion sans arrière-pensée à la forme du gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite.... C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est ce que je souhaite de voir imiter en France par tout notre clergé, et en parlant ainsi je suis certain de n'être démenti par aucune voix autorisée. »

L'amiral, royaliste comme la plupart des chefs de la marine, se rassit en silence; invité à répondre, il ne dit que quelques mots. Au départ, la fanfare des élèves du collège Saint-Eugène joua *la Marseillaise* (12 novembre).

RÉSISTANCE DES ROYALISTES CATHOLIQUES.

Léon XIII et Lavigerie, vivant hors de France, mesuraient mal la force de la répugnance des conservateurs français contre les formes républicaines. Le scandale fut grand dans le monde des

1. J. Tournier, *Le cardinal Lavigerie et son action politique*, 1913 (d'après des documents inédits), donne une bibliographie; L. de Cheyssac, *Une page d'histoire politique. Le ralliement*, 1909; A. Pavie, *Monseigneur Freppel*, 1906.

catholiques royalistes. Il publièrent une lettre de Lavigerie au comte de Chambord, en 1874, où il l'engageait à renverser la République par un coup d'État. Le parlementaire que Léon XIII destinait pour chef au nouveau parti, Keller, l'ancien orateur catholique au Corps législatif, refusa tout acte d'adhésion à la République. « Tant que la République s'acharnera à identifier son existence avec la guerre à Dieu et à l'Église, elle causera à la majorité des chrétiens une invincible répulsion » (19 février 1891). La plupart des évêques hésitèrent, n'osant ni désobéir au pape ni rompre avec les familles riches royalistes, qui entretenaient les œuvres religieuses de leurs diocèses.

POLITIQUE D'ATTENTE DE LÉON XIII.

La cour de Rome, inquiète, resta sur la réserve; le nonce du pape à Paris autorisa même de Mackau à déclarer à la droite que Lavigerie agissait en son nom personnel. Léon XIII ordonna de faire silence jusqu'à l'apaisement des esprits. Puis il fit envoyer à un évêque une lettre de France, signée de son secrétaire d'État Rampolla, pour affirmer que l'Église ne répugne à aucune forme de gouvernement et désire que les « fidèles prennent part aux affaires publiques », mais sans préciser la politique recommandée aux catholiques français.

ARGUMENTS PRÉSENTÉS AU PAPE.

Les partisans des deux politiques opposées vinrent à Rome, et chacun plaida sa cause. Le député Piou affirma que le principe de la République était accepté, car la lutte portait, non plus « sur la forme du gouvernement, mais sur la façon de gouverner »; il proposait donc de « sacrifier la chimère de la restauration de la monarchie » et de réunir les catholiques en une *droite constitutionnelle*, pour éviter le nom choquant de républicain. — L'évêque d'Angers Freppel, porte-parole des catholiques à la Chambre, avait au contraire expliqué dans son journal que la République en France n'est « pas une simple forme de gouvernement », qu'elle est une « doctrine antichrétienne », la « laïcisation ou sécularisation de toutes les institutions ». Il apporta un mémoire signé de 47 députés, et exposa que la monarchie avait acquis des droits incontestables sur la France et que la République française était athée et persécutrice.

APPROBATION DU PAPE.

Léon XIII approuva la création du nouveau parti. Un confident du comte de Paris, le comte d'Haussonville, protesta dans une réunion royaliste contre « la politique de désarmement » : une majorité où « une droite républicaine remplacerait l'élément radical » exigerait le maintien des lois militaire et scolaire; ce serait une « porte si basse qu'il faudrait se mettre à plat ventre pour y passer ». Piou répliqua qu'il s'agissait, non de s'entendre avec la majorité actuelle, mais de former un parti conservateur « en dehors de toute préoccupation dynastique », pour faire élire une majorité nouvelle.

ATTITUDE DES ÉVÊQUES.

Le clergé français se décida à suivre l'avis du pape, mais avec des précautions. L'archevêque de Paris publia une réponse aux fidèles qui le consultaient sur leur « devoir social » (1er mars), et les évêques lui envoyèrent leur adhésion.

« Le pays a besoin de *stabilité gouvernementale* et de liberté religieuse.... Apportons un loyal concours aux affaires publiques, mais demandons... que les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention de faire d'un ensemble de lois antireligieuses la constitution essentielle de la République.... »

DÉSACCORDS SUR LA TACTIQUE.

Il se forma dans quelques diocèses des comités catholiques. Le pape remplaça le nonce Rotelli, trop lié avec les monarchistes, par un nouveau nonce chargé de « faire mourir doucement » les anciens partis. Mais les partisans de la nouvelle politique, s'ils s'accordaient sur le but définitif, ne s'entendirent pas nettement sur la tactique. L'évêque de Rodez désirait un rapprochement immédiat avec le ministère républicain, et voulait demander, en signe public de réconciliation, la restitution des traitements suspendus; c'était probablement la tactique de Léon XIII, qui, mécontent des États de la Triple alliance, aurait aimé leur opposer la France. La plupart des catholiques français répugnaient à une action commune avec le personnel républicain, et n'acceptaient de se rallier que pour faire élire une majorité nouvelle qui changerait le gouvernement.

PROTESTATIONS DES ROYALISTES.

Le nouveau parti eut quelque peine à trouver des chefs, tous les catholiques notables étaient des royalistes notoires. Quand l'archevêque de Paris constitua un Comité d'union chrétienne, il y fit entrer de Mackau. Le monde catholique protestait contre le toast de Lavigerie. Le représentant du comte de Paris, d'Haussonville, dans un discours à Toulouse (19 juillet), prétendit que sur 84 évêques 2 seulement avaient « adhéré à cette oraison funèbre de la monarchie », et il montra le danger pour le clergé d'opposer « au candidat du préfet le candidat de l'évêque ».

MANIFESTATION DES PÈLERINS.

Les républicains, avertis des négociations entre le pape et le ministère, s'efforçaient d'empêcher le rapprochement; ils y furent aidés par un incident. Des pèlerinages d'ouvriers français, organisés par l'archevêque de Reims, étaient allés à Rome rendre hommage au pape; le groupe de la « Jeunesse catholique » visita le tombeau de Victor-Emmanuel au Panthéon, et, sur le registre des visiteurs, un des pèlerins écrivit : « Vive le pape! » La foule romaine hua les pèlerins français; le gouvernement français, pour éviter des complications, engagea les évêques à s'abstenir de toute participation aux pèlerinages des « ouvriers français ». L'archevêque d'Aix écrivit au ministre une lettre qui fut rendue publique :

CONFLIT AVEC L'ARCHEVÊQUE D'AIX.

« Nous n'avions besoin de votre invitation ni pour le passé ni pour le présent.... Votre lettre était donc inutile.... La paix est quelquefois sur vos lèvres, la haine et la persécution percent toujours dans les actes, parce que la Franc-maçonnerie, cette fille aînée de Satan, gouverne et commande. »

L'archevêque, poursuivi en correctionnelle, fut condamné à une amende. La gauche interpella sur « les manifestations ultramontaines » des évêques. Freycinet protesta contre leur « prétention d'être au-dessus des lois »; il comprenait que le pape pût contester les lois faites sans lui. « Mais les évêques? ce sont, j'imagine, des citoyens français. Est-ce qu'en acceptant la dignité épiscopale, ils renoncent à leur nationalité? » Le nonce dit à un journaliste royaliste que le pape voyait avec regret les catholiques « compromettre les intérêts de la religion ». Les journaux monarchistes protestèrent, l'organe officieux du Saint-Siège les blâma :

« Les vrais catholiques savent déjà que dans cet ordre d'idées ils doivent obéissance et soumission complète au Souverain Pontife et à ses représentants, surtout en ce qui sert à déterminer les rapports entre l'Eglise et l'Etat. »

DÉCLARATION DES CARDINAUX.

Une déclaration des cinq cardinaux français, destinée à éviter la rupture (20 janvier 1892), exposa en termes nets les mesures du gouvernement républicain contre la religion, et en termes vagues le devoir des catholiques de se placer sur le terrain constitutionnel.

III. — L'ADHÉSION DU PAPE A LA RÉPUBLIQUE.

ENCYCLIQUE DU PAPE.

LÉON XIII prit enfin le parti d'imposer sa volonté. Il déclara à un journaliste français que la République était une forme de gouvernement aussi légitime que les autres; et il publia une encyclique en *français* (20 février).

RALLIEMENT A LA RÉPUBLIQUE.

Il exhortait « non seulement les catholiques, mais tous les Français honnêtes et sensés à repousser loin d'eux tout germe de dissentiment politique ». Pour le maintien de la religion « une grande union est nécessaire ». L'Eglise s'est accommodée de toutes les formes de gouvernement. Quand un gouvernement nouveau est constitué, le devoir est de l'accepter; c'est la règle la plus sûre « pour tous les Français dans leurs relations civiles avec la République, qui est le gouvernement actuel de la nation ».

Mais Léon XIII distinguait entre les *autorités* constituées, qu'on doit accepter, et les *lois*, qu'on doit changer dans un sens chrétien; c'est la politique que dans une entrevue privée il résuma dans la formule : « accepter la Constitution pour changer la législation ».

DÉSACCORD ENTRE RÉPUBLICAINS.

L'adhésion de Léon XIII à la République n'amena pas la paix avec le gouvernement, et mit la discorde entre les catholiques. Son interview, parue dans un journal français, donna occasion à

un député radical de réclamer l'urgence pour la loi sur les associations, afin de rendre possible la séparation de l'Église et de l'État. Freycinet, sans repousser l'urgence, parla pour la conciliation avec le clergé, Clemenceau répliqua : « Vous ne ramènerez pas l'Église, parce que l'Église veut précisément le contraire de tout ce que nous voulons. » La Chambre repoussa successivement la priorité pour l'ordre du jour radical, l'ordre du jour de confiance, l'ordre du jour radical, l'urgence. A chaque vote, une partie différente du parti républicain s'était jointe à l'opposition. Le ministère se retira (18 février 1892), ayant duré près de deux ans, — (4 ministres, même, trois ans moins quatre jours). *RETRAITE DU MINISTÈRE.*

MINISTÈRE LOUBET. Rouvier essaya un replâtrage, mais il ne put faire accepter Constans, et ne voulut pas renoncer à lui. Après une longue attente, Loubet, ancien ministre des Travaux publics en 1888, constitua un cabinet sans Constans, en gardant six membres du précédent (27 février). Sa déclaration promit de défendre « toutes les lois républicaines », « maintenir avec fermeté le Concordat », demander aux fonctionnaires d'être « des serviteurs sincères de l'État républicain ». Suivaient les projets pour « l'amélioration du sort des travailleurs ».

MANIFESTATIONS DES ÉVÊQUES. Les évêques continuèrent les manifestations politiques. — L'évêque de Mende fit lire en chaire par les curés une circulaire sur les élections au conseil municipal. « Vous devez demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout dans le conseil les intérêts de la religion. » — L'archevêque d'Avignon, par un mandement signé de ses quatre évêques suffragants, recommanda de créer partout des comités « pour la défense des intérêts religieux et politiques », et de suivre leur direction. — L'évêque de Nancy protesta contre une « tyrannie à la fois odieuse et hypocrite ». Le ministère poursuivit huit évêques.

RÉSISTANCE DES ROYALISTES CATHOLIQUES. Les chefs des partis monarchiques protestaient contre l'intervention du pape. Leurs journaux distinguaient entre les croyances religieuses, soumises à l'autorité du Saint-Siège, et les opinions politiques, qui doivent être libres. L'organe du comte de Paris déclara que les monarchistes « ne consentiraient jamais au sacrifice de leurs convictions ». Les partisans du ralliement se retirèrent du comité de « l'Union de la France chrétienne ». Léon XIII, pour briser la résistance, fit venir à Rome l'archevêque de Paris et l'obligea à dissoudre l'Union. Le comité, en annonçant la dissolution, expliqua que le « terrain de neutralité politique... ne paraissait pas répondre aux désirs » du pape. Mais l'organe du comte de Paris déclara :

« Les monarchistes ne constituent pas un parti religieux, mais un parti politique. Ils demeureront unis autour du prince qui est leur chef et du principe qu'il représente. »

ÉCHEC DU RALLIEMENT. SCISSION DU PARTI CONSERVATEUR.

La négociation de Léon XIII avait avorté. Le ministère ne pouvait faire accepter l'apaisement aux partis républicains, parce que le clergé n'acceptait pas l'apaisement avec le maintien des « lois scélérates ». Le pape, en obligeant les catholiques à se rallier à la République, coupait en deux le parti conservateur.

IV. — L'AGITATION OUVRIÈRE ET LES DIVISIONS ENTRE SOCIALISTES[1].

DEMANDE DE RÉFORMES SOCIALES.

LE parti républicain avait résolu presque toutes les questions politiques qui depuis 1848 occupaient la vie publique, et faisaient l'objet des discussions, des luttes électorales, des conflits entre les partis. Il avait réglé la forme et les pouvoirs du gouvernement républicain, assuré les libertés politiques des citoyens, créé l'enseignement public laïque, établi le service militaire égal. Ces mesures, les plus faciles à prendre, ne touchaient que la surface de la vie et n'atteignaient guère que le personnel politique, les fonctionnaires et les recrues militaires. Maintenant que l'organisation du gouvernement était réglée, une partie de la nation commençait à réclamer des réformes économiques et sociales, destinées à transformer l'organisation de la société, surtout le règlement des conditions du travail salarié dans l'industrie.

PROGRAMME RADICAL-SOCIALISTE.

Le mouvement était parti des ouvriers : leur programme de réclamations avait été formulé d'abord par les congrès des syndicats et du parti socialiste. Les députés d'extrême gauche, élus surtout par les populations ouvrières, en avaient adopté une partie; un groupe avait pris le nom de « radical-socialiste ». En même temps, le sort des ouvriers commençait à intéresser quelques catholiques, prêtres de paroisses populaires, patrons d'industrie en contact avec les familles ouvrières. Il se formait dans les régions industrielles du Nord et à Paris des cercles catholiques d'ouvriers. Des prêtres et des écrivains catholiques, essayant, à l'exemple de l'Allemagne

CHRISTIANISME SOCIAL.

et de la Suisse, d'introduire en France le *christianisme social*, invoquaient les devoirs des patrons et des autorités envers les classes ouvrières. Léon XIII consacra officiellement ce mouvement par

1. G. Weill, *Histoire du mouvement social*, 1902; L. Blum, *Les congrès ouvriers et socialistes*, 1901; L. de Seilhac, *Les congrès ouvriers en France*, 1899; J. Bourdeau, *L'évolution du socialisme*, 1901, tous deux hostiles au socialisme ; E. Pouget, *La confédération générale du travail*, 2e éd., 1910; Pelloutier, *Histoire des bourses du travail*, 1902; Zévaès, *Le socialisme en France*, 1908.



LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS.

*Photographie d'une réunion dans la grande salle de la Bourse, le 30 avril 1906. L'édifice a été construit sur les plans de Bouvard, en 1889-90. — L'*Illustration, *5 mai 1906.*



Cl. Crevaux.

UNE GRÈVE AU CREUSOT.

*Peinture de J. Adler. Les manifestants, hommes et femmes, portant des drapeaux, parcourent les rues en cortège et chantent l'*Internationale. *— Salon de 1900.*

l'Encyclique de 1890 « sur la condition des ouvriers ». Le gouvernement, cédant à ce courant d'opinion, mit à son programme les lois sur le travail, et la Chambre décida (1891) de consacrer une séance par semaine aux questions sociales.

MOUVEMENT POUR LA JOURNÉE DE HUIT HEURES.

Les socialistes, coupés en 3 groupes, n'avaient pu s'entendre ni sur la tactique pendant la crise revisionniste, ni sur la réunion du Congrès socialiste international convoqué à Paris en 1889 (qui aboutit à deux congrès séparés), ni sur les élections. La décision du Congrès international de fêter partout le 1er mai par une manifestation en faveur de la journée de huit heures porta l'agitation sur le terrain ouvrier. A l'exemple des Américains, les manifestants chômèrent le 1er mai 1890, et envoyèrent des délégations aux autorités, demander une loi réduisant la durée du travail à un maximum de huit heures : la journée serait divisée en trois parties égales, huit heures de travail, huit heures de sommeil, huit heures de loisir, suivant la formule internationale des « trois huit ».

CONFLIT ENTRE BROUSSE ET ALLEMANE.

La Fédération des travailleurs (possibilistes) était divisée par un dissentiment personnel entre la majorité du Comité, dont plusieurs membres étaient devenus conseillers municipaux de Paris, et les militants révolutionnaires dirigés par Allemane, un ancien ouvrier, qui reprochaient aux membres du Comité leur accord avec leurs collègues bourgeois. Brousse, irrité qu'Allemane eût fondé un journal en concurrence avec celui du parti, le soupçonnait d'avoir accepté l'aide du gouvernement (en réalité, les fonds venaient d'une origine privée). Une querelle à propos de la participation à la manifestation du 1er mai amena la rupture : elle éclata au congrès de Châtellerault (octobre 1890), par une résolution qui excluait Allemane et ses adhérents, pour « la campagne d'injures et de calomnies » dirigée contre les élus du parti à l'Hôtel de ville. Les adhérents du Comité, surnommés *broussistes*, restèrent dans la Fédération. Les dissidents de Paris et des Ardennes, surnommés *allemanistes*, fondèrent un groupe qui reprit le nom de *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* : il tint en 1891 un congrès national qui décida de préparer « la *grève générale* nationale et internationale », destinée à « précipiter le dénouement par la Révolution sociale ».

SCISSION DE LA FÉDÉRATION.

CRÉATION DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE.

MANIFESTATION.

La manifestation internationale pour la journée de huit heures, décidée par le Congrès du *Parti ouvrier* (*guesdiste*) de Lille octobre 1890) et par le Congrès des syndicats de Calais, amena le 1er mai 1891 des bagarres entre les manifestants et la police dans les grandes villes, et, à Fourmies, ville industrielle du Nord, une collision sanglante avec les soldats, armés des nouveaux fusils (Lebel), dont on n'avait pas encore fait usage contre une foule. Les balles,

COLLISION DE FOURMIES.

traversant les murs, frappèrent des gens dans les maisons : il y eut 9 tués, dont 4 jeunes filles, et une centaine de blessés. L'extrême gauche réclama une enquête parlementaire; la Chambre la rejeta, et refusa l'amnistie pour les organisateurs de la manifestation.

DIVISION DU PARTI SOCIALISTE.

LES QUATRE ORGANISATIONS.

Les rivalités personnelles et le désaccord sur la tactique avaient abouti à fragmenter le parti socialiste en quatre organisations hostiles. La plus ancienne, le *Comité central révolutionnaire*, recruté surtout à Belleville et dans le Cher et la Nièvre, continuait la tradition blanquiste de 1848 et 1870; son chef était le docteur Vaillant, de la Commune. — Le *Parti ouvrier français* (P. O. F.), formé en 1882, dirigé par Guesde, enseignait la doctrine marxiste, et se donnait pour le seul représentant légitime du prolétariat international; il avait sa force dans les régions industrielles du Nord, de l'Allier et de la Loire. — La *Fédération des travailleurs socialistes* (les possibilistes), réduite au groupe de Brousse, n'avait plus guère d'action qu'à Paris dans les faubourgs du nord. — Le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* d'Allemane se recrutait à Paris, surtout au faubourg Saint-Antoine, et dans les Ardennes. — En outre, beaucoup de radicaux en Provence et en Languedoc votaient pour les candidats socialistes parce qu'ils paraissaient les plus « avancés » (on disait aussi les plus « rouges »). — Les anarchistes, opposés à toute organisation politique, refusaient de voter à aucune élection et de siéger dans aucune assemblée; mais ils se rencontraient avec les socialistes dans la critique de la société actuelle.

Les organisations, poussées par leur concurrence réciproque, agissaient par les mêmes procédés, grèves, syndicats, élections.

INTERVENTION DANS LES GRÈVES.

Les grèves qui éclataient spontanément dans les établissements de grande industrie facilitaient la propagande. Les socialistes venaient sur les lieux de grève encourager les grévistes, empêcher les collisions, négocier avec les autorités; les députés socialistes, jouissant de l'immunité parlementaire et de la gratuité sur les chemins de fer, pouvaient aller dans toute la France, tenir tête aux autorités et donner aux grévistes le sentiment d'être protégés. Ils revenaient à la Chambre raconter la grève et dénoncer les abus du pouvoir; leurs interpellations donnaient de la publicité aux idées socialistes. Toute ville où se produisait une grève prolongée devenait un foyer de propagande. Cette tactique, commencée à Decazeville en 1886 et dans les mines de houille du Pas-de-Calais en 1887, fit de la grève le symbole des revendications ouvrières. La manifestation annuelle du 1er mai, consistant en une grève d'un jour, confirma cette impression; dans l'imagination des révolutionnaires, la « grève générale », remplaçant l'insurrection, apparut comme le prélude de

L'IDÉE DE LA GRÈVE GÉNÉRALE.

la Révolution sociale. Ainsi entra dans le programme socialiste ce qu'un théoricien appela plus tard « le mythe de la grève générale ». Le Congrès de la Fédération des syndicats (Marseille, septembre 1892), malgré les chefs du groupe guesdiste, adopta les conclusions du rapport présenté par un jeune orateur venu de la Bretagne française, l'avocat Aristide Briand, et décida de faire du 1er mai « une date de consultation mondiale de tous les travailleurs sur le principe de la grève universelle ».

GRÈVE DE CARMAUX.

A Carmaux (dans le Tarn), les ouvriers d'une grande verrerie avaient formé un syndicat en conflit avec le directeur. Le secrétaire du syndicat, ayant été élu conseiller d'arrondissement, fut renvoyé. Les verriers se mirent en grève pour obliger la direction à le reprendre : il s'agissait de maintenir le droit des ouvriers à exercer un mandat électif (août 1892). Ce fut la première grève faite pour un motif purement politique; soutenue par les souscriptions des journaux de l'extrême gauche et les subventions de quatre conseils généraux, elle dura plusieurs mois, et aboutit à faire élire député Jaurès, qui rentra à la Chambre comme socialiste.

ÉLECTION DE JAURÈS.

ACTION DES SYNDICATS.

Les syndicats, devenus légaux depuis 1884, facilitaient le groupement des ouvriers pour la lutte économique en leur donnant des chefs élus chargés de discuter collectivement avec le patron les salaires et les conditions du travail. Ils les rendaient plus accessibles à la propagande du parti socialiste, qui les attirait par son programme où entraient les réclamations communes à tout le monde ouvrier. Les ouvriers élisaient secrétaires des syndicats leurs camarades les plus estimés, ou les plus hardis, ceux que les patrons appelaient « les meneurs »; la plupart étaient socialistes, ou le devenaient. Les syndicats étaient les écoles où se formaient « les militants » du parti.

CONFLITS SUR L'APPLICATION DE LA LOI DES SYNDICATS.

La transformation était activée par les conflits fréquents, conflits avec les patrons qui refusaient d'employer des ouvriers syndiqués, ou renvoyaient « les meneurs » chefs du syndicat, ou s'entendaient mutuellement pour se communiquer les noms des militants, — conflits avec les ouvriers non syndiqués, qui continuaient à travailler pendant les grèves, pour les empêcher de travailler, — conflits avec l'autorité, qui protégeait « la liberté du travail » en envoyant des troupes pour défendre les ouvriers restés au service du patron, ou protéger les machines et les établissements menacés par les grévistes. La loi de 1884, en exigeant de tout syndicat la liste des membres de son bureau, créait une autre occasion de conflit. Beaucoup de syndicats ouvriers refusaient de donner les noms, de peur de dénoncer leurs militants à la haine du patron. La loi n'acceptait

dans le syndicat que des ouvriers exerçant actuellement la même profession; il suffisait donc aux patrons de renvoyer les militants pour les exclure du syndicat : les chefs des mineurs du Pas-de-Calais, Basly et Lamendin, évincés de cette façon par les compagnies de mines. n'avaient pu rester dans le pays qu'en se faisant débitants de boissons, jusqu'au moment où ils furent élus députés.

CONGRÈS DE SYNDICATS.

Les syndicats, qui, dès 1876, avaient réuni le premier Congrès ouvrier, recommencèrent en 1886 à tenir des Congrès nationaux, à dater de 1890 en même temps et dans la même ville que le Congrès du Parti ouvrier. Leurs programmes de discussions et leurs résolutions devinrent nettement socialistes.

BOURSES DU TRAVAIL.

Les syndicats de différents métiers d'une même ville se rapprochèrent grâce à une institution nouvelle, la *Bourse du travail* (analogue au *trade council* anglais), destinée à centraliser les offres et les demandes de travail, comme la Bourse centralise les opérations sur les valeurs. La première fut créée à Paris (1887) pour servir à la fois de bureau de renseignements et de placement et de centre permanent de discussions. D'autres furent créées, au moyen de subventions des conseils municipaux, dans d'autres villes, surtout du Midi; il y en avait 14 en 1892. Elles fonctionnèrent peu comme bureau de placement, les patrons ne s'adressant pas à elles pour trouver des ouvriers, mais devinrent des centres d'agitation, incommodes pour les autorités et odieux aux journaux de la bourgeoisie. Un congrès, tenu en 1892 à Saint-Étienne, où 10 Bourses furent représentées, fonda la « Fédération nationale des Bourses du travail », qui décida de créer un Comité fédéral et de tenir un congrès annuel.

PROPAGANDE PAR LES ÉLECTIONS.

Les campagnes électorales donnaient aux socialistes un instrument de publicité par les affiches et les journaux, un moyen de propagande par les réunions et les manifestations. Les élections municipales des grandes villes les intéressaient directement, car les socialistes élus au conseil y exerçaient un pouvoir direct sur les entreprises municipales, qui, employant un grand nombre d'ouvriers, agissaient par leur exemple sur le salaire et les conditions du travail; la minorité socialiste entrée en 1887 au Conseil municipal de Paris usait en ce sens de son influence. Dans la région du Nord, où l'esprit municipal est plus fort que la passion politique, les socialistes commencèrent ce qu'ils appelaient « la conquête des Hôtels de ville ». Le congrès guesdiste de Lyon (1891) rédigea un programme de réformes municipales pour les élections de 1892. Les socialistes conquirent la majorité (mai 1892) dans quelques villes des régions industrielles du Nord et du Centre : de grandes villes du Midi, où les idées socialistes n'avaient guère pénétré (Marseille,

ENTRÉE DES SOCIALISTES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX.

Toulon, Narbonne), élurent au conseil des socialistes parce qu'ils représentaient la forme la plus violente d'opposition.

PROGRAMME SOCIALISTE AGRICOLE.

La propagande socialiste s'était d'abord adressée exclusivement aux ouvriers de l'industrie. Le congrès du Parti ouvrier à Marseille (sept. 1892), « pour rallier au socialisme les travailleurs des champs », vota en vue des élections de 1893 un programme de réformes agricoles qui visait trois catégories de « prolétaires », journaliers ou valets, fermiers ou métayers, petits propriétaires. Il proposait un salaire minimum, des conseils de prudhommes pour l'agriculture, une caisse de retraite — la revision des baux, une indemnité de plus-value pour les améliorations — la fourniture par l'État des machines agricoles, engrais, semences, la revision du cadastre, la suppression des droits de mutation.

ÉVOLUTION DES RADICAUX-SOCIALISTES.

L'agitation socialiste intéressait directement les députés radicaux-socialistes, élus des ouvriers : ils se rapprochèrent du parti socialiste. Dès la fin de 1891, l'un deux, Millerand, avocat de Paris, lançait dans la *Petite République*, nouvel organe radical, un article où il réclamait, « pour accomplir les réformes sociales qui... s'imposent à notre temps... le concours de tous les républicains, de tous les socialistes, si hardies que paraissent leurs théories... pourvu qu'ils ne demandent qu'à des moyens pacifiques et légaux le triomphe de leurs idées ». — En février 1893, Jaurès, le nouvel orateur socialiste, proposa « d'annexer au programme économique des socialistes le programme politique des radicaux ». C'était l'annonce d'un parti socialiste parlementaire.

V. — LE TRIOMPHE DU PROTECTIONNISME[1].

ÉQUILIBRE DU BUDGET.

DEPUIS que la diminution des recettes avait amené un déficit chronique, le gouvernement s'était borné à maintenir le budget en équilibre apparent par des expédients, conversion de la rente en 4 p. 100 (en 1887), émission d'obligations à court terme. Il évitait les impôts nouveaux et l'emprunt, de peur de fournir une arme à l'opposition, et conservait le budget extraordinaire pour pourvoir aux dépenses d'armement. Le budget ordinaire restait le même, sauf de petites économies votées pour apaiser l'opinion publique, trop faibles pour compenser les dépenses nouvelles exigées par l'application des lois récentes. Sur un total de 3 milliards un quart, les dépenses improductives — service de la Dette, armée et marine, per-

1. Th. Funck-Brentano et Ch. Dupuis, *Les tarifs douaniers et les traités de commerce*, 1899 (libre-échangiste); le *Journal des Economistes*, années 1892-93; Nogaro et Oualid, *Les régimes douaniers*, 1910; Ch. Augier et Angel Marvaud, *La politique douanière de la France*, 1912.

ception de l'impôt, — en prenaient plus de 2 et demi ; il restait moins de 700 millions pour l'ensemble des besoins du pays.

RECENSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ BATIE.

Un essai timide de réforme de l'impôt direct, commencé avec les lois de 1879 et 1881 par l'évaluation séparée des terres et des bâtiments, avait abouti au « recensement de la propriété bâtie », et fait constater qu'elle était imposée en moyenne beaucoup moins que les terres (3 p. 100 contre 4,60 p. 100). On proposait de rétablir en partie l'équilibre. L'impôt indirect sur les boissons restait encombré de procédés vexatoires, l'*exercice* (visite à domicile), et les droits de détail chez les débitants. On lui reprochait de peser moins lourdement sur l'alcool, boisson plus malsaine, que sur les vins et la bière, tandis que le droit des *bouilleurs de cru* de distiller à domicile les fruits de leur récolte encourageait la contrebande.

HAUSSE DE LA RENTE.

La reprise des affaires fit reparaître les plus-values des recettes ; elles furent en 1890 de 70 millions. Le 3 p. 100 s'éleva en 1890 à 95 francs ; il atteignit le pair le 14 juin 1892, ce qui ne s'était jamais vu depuis la création de la rente (le cours le plus élevé avait été de 98 fr. 20 en 1845). Les réformateurs budgétaires du parti républicain, Carnot et Tirard, reprirent le projet de rétablir *l'unité du budget* en faisant rentrer toutes les dépenses dans le budget ordinaire. On décida de consolider la dette flottante en la remboursant au moyen d'une émission de 3 p. 100 perpétuel, demandée par les financiers de la Bourse dont Rouvier passait pour être l'agent. Un emprunt de 869 millions, émis en 1891 à 92 fr. 55 (au-dessous du cours), fut couvert 15 fois. Le gouvernement présenta (1892) un budget unifié, où les excédents de recettes servaient à rembourser 108 millions de dette flottante ; il augmentait l'impôt sur l'alcool et dégrevait les boissons qualifiées « hygiéniques » (vin, cidre, bière).

EMPRUNT DE 1891.

RÉGIME DOUANIER.

La grande affaire financière de la législature fut le nouveau régime douanier discuté en 1891 et voté en janvier 1892. Le régime français, depuis 1860, reposait sur les traités de commerce avec différents États, complétés chacun par un *tarif de douane* annexé au traité. Les industriels, habitués à des tarifs protecteurs très élevés, n'avaient jamais cessé de l'attaquer. Leur opposition fut renforcée du fait que le traité de Francfort, par une clause valable sans limite de temps, obligeait la France et l'Allemagne à accorder réciproquement à leurs marchandises le traitement de la nation la plus favorisée. La France, ne pouvant plus élever les droits de douane à la frontière allemande au-dessus des droits stipulés par un traité avec un autre État, restait ouverte aux importations de l'Allemagne, dont la concurrence devenait plus redoutable à mesure que croissait la production des industries allemandes. Les adver-

EFFET DU TRAITÉ DE FRANCFORT.

saires du régime déclaraient que le traité de Francfort nous infligeait « un Sedan industriel » et voulaient que la France, pour redevenir maîtresse de ses tarifs, laissât expirer ses traités de commerce.

CAMPAGNE POUR L'ÉLÉVATION DES DOUANES.

Menée depuis dix ans par la coalition des industriels des anciennes régions de textiles et de métallurgie, le Nord et la Normandie, avec les Alsaciens immigrés en Lorraine, la campagne était dirigée au Parlement par un homme d'affaires vosgien, Méline, ministre de l'Agriculture. Sa tactique était de persuader aux députés des régions agricoles que les droits protecteurs réclamés par les cultivateurs pour les blés et le bétail étaient solidaires du retour au protectionnisme demandé par les industriels. Le personnel parlementaire républicain résista longtemps au nom de la liberté du commerce. Mais les pays viticoles du Midi, les grands ports et la région des soieries lyonnaises, intéressés au libre-échange, ne s'organisèrent pas pour le défendre, et la baisse des prix des produits agricoles, depuis 1882, inquiéta si fort la majorité des Chambres qu'elle passa au protectionnisme et finit par l'imposer au gouvernement.

ABANDON DES TRAITÉS DE COMMERCE.

Les protectionnistes empêchèrent de renouveler aucun traité de commerce. Les douanes furent dès lors réglées, non plus par des traités spéciaux que le gouvernement négociait en les adaptant aux conditions propres à chaque pays, mais par une loi qui, pour chaque article passant à la douane, établissait un système uniforme de droits, tarif *maximum* appliqué à tous les États à défaut de convention spéciale, tarif *minimum* pouvant être accordé par une convention passée séparément avec un État. Les tarifs, ne pouvant être modifiés que par une loi, enfermaient entre leurs limites les négociations du gouvernement avec l'étranger.

LOIS FIXANT LE TARIF MAXIMUM ET MINIMUM.

SYSTÈME DES DROITS.

Le tableau des droits, divisé en 4 sections (matières animales, matières végétales, matières minérales, fabrication) subdivisées en 34 classes, comprenait 654 numéros (formés parfois de plusieurs articles). Les droits agricoles (sur les blés et le bétail), votés antérieurement, restaient fixés à un chiffre unique. Les produits industriels, surtout la métallurgie et les textiles, étaient frappés de droits élevés; les différents articles de fabrications étaient énumérés avec un tel détail que les gens bien informés prétendaient reconnaître quels établissements particuliers les rédacteurs du tarif avaient voulu favoriser. Les matières premières employées par les industries françaises payaient des droits légers. Les matières brutes étaient admises en franchise, l'État payait des primes à la production de la soie, du lin et du chanvre. Le but était de réserver le marché de la consommation française aux industriels et aux agriculteurs français, et de réduire l'importation aux matières premières.

OBJECTIONS AU RÉGIME.

Les adversaires du régime lui reprochèrent de diminuer le commerce extérieur, non seulement par l'élévation des droits, mais par l'insécurité du tarif qui, au lieu d'être réglé pour une durée fixe, dépendait de la décision des Chambres. Quelques droits frappaient par leur énormité (2 000 francs les 100 kilos sur la quinine, 3 000 sur les essences de roses, 5 000 sur les tubes fins en acier fondu); ils risquaient d'indisposer l'opinion à l'étranger par un aspect de prohibition déguisée, et ils rendaient la contrebande trop tentante. Le calcul des droits, tantôt suivant le poids, tantôt suivant la valeur (pour les vins suivant le degré d'alcool), la subdivision extrême des articles (19 catégories pour les fils de coton pur simples écrus, 25 pour les tissus de coton pur unis), la proportion des taxes établie souvent sur des chiffres compliqués (par exemple, 142 fr. 38 par 100 kilos), tout cet appareil compliqué faisait craindre des lenteurs, des vérifications difficiles, des contestations à la douane, de nature à décourager le commerce avec la France.

EFFET SUR LES NÉGOCIATIONS.

Le système rigide d'un tarif fixé par une loi qui liait les négociateurs à un minimum connu d'avance empêchait le gouvernement français d'obtenir des autres États des avantages pour la France, en leur faisant des concessions sur les articles qui les intéressaient spécialement. La France elle-même fut bientôt obligée de faire fléchir son principe. La Suisse ayant répondu au tarif de 1892 par une guerre de tarifs, les Chambres, pour rétablir les relations commerciales, durent abaisser le tarif minimum sur une trentaine d'articles (1895).

Mais la protection était devenue si populaire que les objections n'ébranlaient plus la majorité des Chambres. Les maux prédits par les libre-échangistes, surtout la cherté du pain, ne se produisirent pas, et le ralentissement de l'activité économique ne fut pas assez apparent pour faire apercevoir au public les répercussions du régime douanier sur la production.

VI. — LE SCANDALE DU PANAMA

ÉLECTION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le parti républicain, raffermi par sa victoire de 1889, se renforçait à chaque élection. Au Sénat (1891), il gagna 10 sièges. Ferry, élu dans les Vosges, devint président du Sénat. — En 1892, les élections des conseils municipaux donnèrent aux républicains (d'après les évaluations du ministère) la majorité dans 23 524 conseils (au lieu de 20 642), dont 336 chefs-lieux de département ou d'arrondissement; les conservateurs ne la gardaient que dans 12 409 conseils, dont 22 chefs-lieux. — Aux élections des conseillers généraux, les répu-

ET GÉNÉRAUX.

blicains gagnèrent 181 sièges; ils avaient la majorité du bureau dans le conseil de 84 départements (sur 87). Un des chefs du comité royaliste donna sa démission (août 1892), en alléguant la perturbation profonde dans les rangs du parti conservateur.

PROCÈS DE PANAMA.

A ce moment, quelques journaux conservateurs commençaient une campagne de scandale contre le personnel républicain en vue des élections de 1893. Ils en trouvaient l'occasion dans l'entreprise financière du canal de Panama, dirigée par F. de Lesseps, créateur du canal de Suez, et son fils Charles, avec des capitaux fournis surtout par la petite épargne française. En 1888, la Compagnie du Panama, à court d'argent pour continuer les travaux du percement, voulut émettre des obligations remboursables par une série de tirages au sort, où quelques très gros lots étaient destinés à attirer le public. Toute loterie étant interdite, il fallut demander une loi pour autoriser l'émission. La commission de la Chambre fut partagée, une moitié n'osant pas refuser secours à une entreprise très populaire, l'autre hésitant à laisser engouffrer de nouveaux capitaux dans une opération visiblement mal conduite. Elle finit par conclure à l'autorisation, et la loi fut votée. Personne ne s'en plaignit alors; les journaux de l'opposition reprochèrent plutôt au gouvernement d'avoir soutenu mollement une entreprise qui intéressait l'épargne française. La Compagnie fit bientôt faillite, laissant un passif de 1 433 millions (avec un actif de 163) et une comptabilité irrégulière. La justice ouvrit une instruction contre les directeurs, et la mena très lentement; on répugnait à condamner de Lesseps, « le grand Français », au terme d'une vie glorieuse.

CAMPAGNE DE PRESSE SUR LA COMPLICITÉ DU GOUVERNEMENT.

Cette affaire judiciaire fut brusquement jetée dans la politique par les journaux de l'opposition, pour compromettre le gouvernement en l'accusant de complicité avec les gens de finance. La campagne commença (novembre 1892) dans la *Libre Parole*, dirigée par Drumont, qui devait sa réputation à un pamphlet contre l'influence des Juifs, *La France juive* (publié en 1888), et dans un petit journal boulangiste, la *Cocarde*, qui passait pour avoir reçu des renseignements de Constans, devenu l'ennemi du ministère. Elle fut portée à la Chambre par une interpellation d'un journaliste catholique, Delahaye (l'organisateur du banquet de Tours en 1889). On reprochait à Floquet d'avoir en 1888 forcé la Compagnie du Panama à donner 300 000 francs pour la campagne contre Boulanger, et au gouvernement d'avoir abandonné les poursuites contre de Lesseps. Floquet nia avoir rien reçu. Le ministre de la Justice expliqua que l'instruction aboutissait à poursuivre quatre administrateurs du Panama et un entrepreneur de travaux, Eiffel, le constructeur de la

INTERPELLATION.

RÉPONSE DE FLOQUET

COMMISSION D'ENQUÊTE.

Tour. Une commission d'enquête parlementaire, demandée par l'interpellateur, fut votée à mains levées, pour « faire la lumière sur les allégations portées à la tribune ». La commission, composée de 33 membres, où l'on fit entrer 9 conservateurs et 1 boulangiste, élut Brisson président.

SCANDALE REINACH ET ARTON.

La commission fut informée que le banquier juif Reinach, mort subitement le 20 novembre, était soupçonné d'avoir en 1888 servi d'agent à la Compagnie du Panama pour acheter les votes des députés; l'opposition disait qu'il s'était suicidé. Un autre agent, Arton, s'était enfui. La commission invita le gouvernement à faire l'autopsie du mort et réclama le dossier de l'instruction; le ministre refusa pour des motifs juridiques. La Chambre, saisie de l'incident, apprit que Reinach était mort le jour même où on décidait de le poursuivre, et que le gouvernement n'avait pas fait apposer les scellés sur ses papiers. Le ministre se justifia par des scrupules juridiques; Brisson objecta des précédents et réclama la lumière; la Chambre, malgré le président du Conseil, déclara s'associer au désir exprimé par la commission. Le ministère démissionna (28 novembre).

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Brisson, président de la commission d'enquête, puis Casimir-Perier, président de la commission du budget, chargés de former le cabinet, échouèrent tous deux, Bourgeois refusa. On se borna à « replâtrer » le ministère. Loubet resta à l'intérieur, Ribot prit la présidence du Conseil (6 décembre). Il promit de « ne pas étouffer par le silence des scandales ou des faiblesses » et d'aider la commission d'enquête, « sorte de jury de l'honneur parlementaire ».

MINISTÈRE RIBOT.

ACCUSATIONS CONTRE CLEMENCEAU ET ROUVIER.

Le magistrat chargé de l'instruction contre la Compagnie du Panama l'accusait d'avoir distribué de l'argent à plus de 500 personnes, dont près de 10 millions à Reinach. Un député conservateur avait entendu dire en 1890 à Ch. de Lesseps que la Compagnie avait été contrainte de payer les journaux pour faire cesser leurs attaques et, pour chaque émission de titres, de donner une « commission » au syndicat de banquiers de qui dépendait la clientèle des souscripteurs. Le *Figaro*, journal conservateur, mit en cause deux chefs de parti, un radical, Clemenceau, un modéré, Rouvier, en racontant leurs relations avec un financier étranger, Cornelius Herz, devenu en quelques années grand officier de la Légion d'honneur, parti pour Londres aussitôt après la mort de Reinach. Clemenceau déclara que Reinach était venu avec Rouvier le prier de l'accompagner chez Herz, pour faire cesser la campagne contre lui. Rouvier justifia sa démarche par le désir d'éviter une crise financière; il donna sa démission, et fut remplacé aux Finances par Tirard (14 décembre). Le 3 p. 100, à 100 francs le 12, descendit à 95,70.

La commission d'enquête demanda le droit d'opérer des saisies et des perquisitions. Le ministère refusa en alléguant la séparation des pouvoirs, et n'obtint à la Chambre qu'une majorité de 6 voix (dont 6 ministres). Il se décida à faire arrêter (16 décembre) deux administrateurs du Panama et l'ancien député qui s'était chargé en 1888 de rédiger le rapport concluant à l'autorisation des lots, moyennant 200 000 francs, disait-on. La commission trouva dans une banque une série de 26 chèques de Reinach, pour un total de 3 millions et demi; les journaux publièrent les noms des destinataires, députés ou sénateurs, trouvés, disait-on, sur les talons non saisis de ces chèques. Une perquisition fit découvrir les carnets à souche portant des noms et des initiales, et, sur ces indices, le ministère demanda l'autorisation de poursuivre 5 sénateurs et 5 députés. Un radical allié des revisionnistes, Andrieux, remit à la commission la photographie d'une note dictée, disait-il, par Reinach, d'après laquelle 104 députés de la précédente Chambre auraient reçu de l'argent; et il avoua avoir renseigné la *Libre Parole*.

DÉCOUVERTE DES CHÈQUES.

LA LISTE DES 104.

Floquet, obligé de reconnaître qu'il avait en 1888 demandé à la Compagnie du Panama de faire une part aux journaux républicains dans leurs distributions, expliqua sa conduite : sachant que les fonds consacrés par la Compagnie à la publicité seraient répartis entre les journaux sous des influences politiques, il avait « suivi cette répartition au point de vue politique ». La Chambre vota, par 352 voix contre 83, un ordre du jour de confiance dans le ministère « pour assurer l'œuvre de justice et de lumière » (23 décembre).

EXPLICATIONS DE FLOQUET.

Au retour des vacances du jour de l'an (10 janvier 1893), Floquet, n'ayant obtenu que 217 voix, se retira; Casimir-Perier, un modéré, fut élu président de la Chambre. Le ministère fit savoir que, « ne répondant plus dans sa composition actuelle aux nécessités de la situation », il avait démissionné; Ribot reconstitua le ministère en prenant l'Intérieur, avec 3 membres nouveaux. Mais il subit une scène violente à la Chambre à l'occasion du vote des fonds secrets. Un jeune député, Cavaignac, le fils du général, récemment ministre de la Marine, démissionnaire en juillet 1892 parce que la commission du budget lui avait refusé un crédit supplémentaire, prit position par un discours contre « les agents financiers internationaux » et « la corruption mondaine ». La Chambre se déclara « décidée à soutenir le gouvernement dans la répression de tous les actes de corruption, et à empêcher le retour de pratiques gouvernementales qu'elle réprouve ». Le blâme atteignait l'ancien personnel républicain. Puis, à une interpellation radicale, Ribot répondit par une avance faite à la gauche, et accepta un ordre du jour qui l'enga-

RECONSTITUTION DU MINISTÈRE RIBOT.

DISCOURS DE CAVAIGNAC.

geait à « maintenir les lois démocratiques et affirmer une politique de réformes nettement républicaines » (16 février).

RÉVÉLATIONS SUR L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT.

Il se produisit encore des révélations scandaleuses. En cour d'assises, l'ancien ministre des Travaux publics de 1888, Baïhaut, avoua avoir reçu 300 000 francs pour déposer le projet de loi sur le Panama. Ch. de Lesseps raconta que Freycinet l'avait engagé à verser 5 millions à Reinach pour arrêter la campagne de Cornelius Herz, et déclara avoir employé Arton comme intermédiaire. La femme d'un des administrateurs du Panama, Cottu, raconta la visite d'un agent de la sûreté venu de la part du gouvernement pour lui promettre la liberté de son mari, et son entrevue avec le directeur de la sûreté, qui lui avait demandé des renseignements compromettants pour les députés de la droite. Le directeur avoua l'entrevue.

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Le ministère se sentait ébranlé. Un conflit entre la Chambre et le Sénat sur la réforme de l'impôt des boissons (voté à la Chambre avec le budget et disjoint par le Sénat) lui donna l'occasion de poser la question de confiance; la Chambre ayant rejeté la disjonction par 247 voix contre 142, il démissionna (30 mars). Le cabinet fut formé par un homme nouveau entré récemment au ministère, Charles Dupuy, ancien inspecteur d'académie, peu cultivé, sans expérience du langage et des mœurs parlementaires, qui reprit le cabinet antérieur, en remplaçant quatre membres par des radicaux modérés. Il débuta par une déclaration où il tirait du scandale du Panama cette leçon de morale : « L'aisance et la fortune ne s'acquièrent que par le travail ».

MINISTÈRE DUPUY.

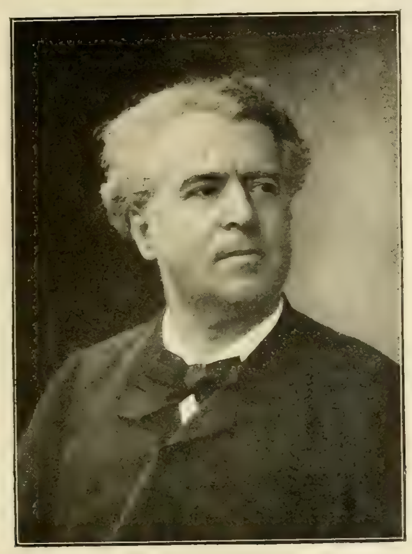
ACQUITTEMENT DES PARLEMENTAIRES.

Les procès contre les parlementaires ne fournirent pas la preuve que la Compagnie eût acheté des votes. Les relations avec ses agents prouvaient des complaisances plutôt que de la vénalité; la fameuse « liste des 104 » pouvait n'indiquer qu'une série de démarches à faire. Tous les accusés furent acquittés, excepté le ministre Baïhaut qui avait avoué, et deux administrateurs de la Compagnie. Ferdinand de Lesseps et Eiffel furent condamnés pour opérations frauduleuses, mais le tribunal avait attendu la fin du délai de prescription, de façon que la condamnation fût nulle.

EFFET DE LA CRISE SUR L'OPINION.

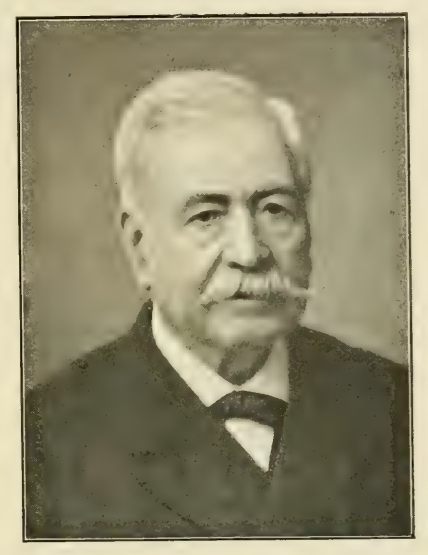
L'effet politique fut beaucoup plus grand. Cette crise de dénonciations, de procès, de révélations en forme de coups de théâtre, accompagnée de conflits entre la commission d'enquête et le ministère, entre la Chambre et le ministère, entre les membres d'un même ministère, entre la Chambre et les autorités judiciaires, aboutissant à la condamnation d'un ancien ministre, fit une impression profonde. Elle révélait au public le secret connu déjà du personnel parlementaire, les relations intimes entretenues par les

L'AFFAIRE DU PANAMA



Cliché Nadar.

CH. FLOQUET.
Président du Conseil en 1888-89 ; ses adversaires lui reprochaient son attitude à l'égard de la Compagnie du Panama.



Cliché Nadar.

F. DE LESSEPS.
Né en 1805 ; mort en 1894 ; directeur de la Compagnie du Panama, condamné au procès, le 9 février 1893.



LA COMMISSION D'ENQUÊTE.
*Dessin de l'*Illustration, *décembre 1892 ; la Commission, présidée par Brisson, avait été élue par la Chambre, le 23 novembre 1892 ; elle comprenait 23 républicains, 9 conservateurs et 1 boulangiste.*

directeurs des grosses entreprises financières avec les journaux, le gouvernement et les Chambres.

Cette pratique, commune à tous les pays riches, résulte d'une part de la puissance des journaux sur l'opinion publique qui fait le succès des émissions et décide le cours des valeurs, d'autre part du pouvoir que le gouvernement et le Parlement possèdent pour entraver ou aider les entreprises financières par des lois, des règlements, des pratiques administratives. La masse énorme des capitaux engagés permet aux financiers de mettre sur le compte des frais généraux de publicité des sommes suffisantes pour se créer des protecteurs dans la presse et dans les Chambres. Les parlementaires qui « font des affaires » étaient — et ont toujours été — peu nombreux, et leurs collègues les regardaient avec défiance ; l'énorme majorité des députés restait étrangère aux opérations du Panama ; mais le scandale rejaillit sur toute la Chambre. L'opinion publique française, très soupçonneuse en matière d'argent, n'admettait aucune compromission des hommes politiques avec les hommes d'affaires ; elle distingua mal entre les protecteurs intéressés du Panama ou de ses agents, et ceux qui par prudence avaient seulement cherché à étouffer le scandale. Les chefs des partis républicains furent compromis, les uns par leurs relations avec les financiers, les autres par leurs efforts pour empêcher les révélations. Les chefs radicaux, Floquet et Clemenceau, furent écartés de la vie publique. Les principaux ministres modérés se retirèrent pendant quelques années du gouvernement. Ferry était mort en mars. L'ancien personnel politique fut remplacé par une nouvelle génération qui, n'ayant pas souffert pour la République ni lutté contre ses adversaires, ressentait moins vivement la fraternité républicaine, et n'éprouvait pas la même répugnance à collaborer avec les conservateurs.

CONSÉQUENCES POLITIQUES.

CHAPITRE VI[1]

LA SCISSION DÉFINITIVE DES RÉPUBLICAINS EN DEUX PARTIS OPPOSÉS

I. L'APPEL AUX CATHOLIQUES RALLIÉS. — II. LES ÉLECTIONS DE 1893 ET L'ESSAI DU GOUVERNEMENT PAR LE CENTRE. — III. LA CRISE DES ATTENTATS ANARCHISTES. — IV. LA DÉCOMPOSITION DE LA MAJORITÉ GOUVERNEMENTALE. — V. L'ÉCHEC DU MINISTÈRE HOMOGÈNE RADICAL. — VI. LE MINISTÈRE HOMOGÈNE MODÉRÉ.

I. — L'APPEL AUX CATHOLIQUES RALLIÉS

POLÉMIQUES ENTRE ROYALISTES ET RALLIÉS.

L'ORDRE donné par le pape aux catholiques français d'accepter la République avait divisé les conservateurs. La polémique continuait entre les « ralliés » et les monarchistes. L'orateur catholique, le comte de Mun, ancien légitimiste, et le député Piou travaillaient à former un nouveau parti en invoquant le devoir d'obéir au Saint-Siège. La droite royaliste avait d'abord protesté (juin 1892) par un procès-verbal non signé. Ses membres, comme catholiques, s'inclinaient devant l'ordre du pape. « Comme citoyens, ils revendiquent le droit qu'ont tous les peuples de se prononcer en liberté sur toutes les questions qui intéressent l'avenir et la grandeur de leur pays. » Le comte de Paris envoyait aux présidents des comités royalistes un appel à l'action électorale contre « les menaces du socialisme grandissant »; il rejetait sur la République le scandale du Panama : « les institutions ont corrompu les hommes ». Ces protestations n'arrêtèrent pas le mouvement. Les ralliés, réunis sous la présidence du prince d'Arenberg, créèrent un « Comité central de la droite républicaine » (mars 1893). Le Congrès catholique de Toulouse, reconnaissant « la nécessité de se placer sur le terrain constitutionnel », proposa une assemblée générale qui nommerait un comité.

1. Voir la bibliographie des chapitres précédents et du livre Ier.

ESSAI D'ENTENTE AVEC LES RALLIÉS.

Les nouveaux chefs de la majorité républicaine, fatigués de la concentration républicaine, essayèrent d'attirer ce nouveau parti, de façon à constituer une majorité nouvelle qui permît de rejeter la gauche dans l'opposition et de reprendre le système du gouvernement par les centres. Le premier appel fut le discours du président de la Chambre, Casimir-Perier, au banquet de Troyes :

« Il ne reste guère aux partis monarchistes que des états-majors.... Il dépend de nous de recueillir et d'arrêter les soldats de cette armée en déroute. Mais l'armée républicaine n'accepte que ceux qui s'enrôlent comme soldats... on ne passe pas en qualité de général d'un camp dans l'autre. »

Le président du Conseil Dupuy à Toulouse précisa davantage :

« La patrie serait singulièrement plus forte si l'unité politique pouvait être réalisée dans ce pays. On dit que nous ne sommes pas éloignés de ce but si désirable. Aujourd'hui tout le monde veut être républicain.... Les conseils partis de Rome dans une pensée élevée d'apaisement... ne sont indifférents à aucun de ceux qui pensent.... Notre nation n'a pas peur des hommes nouveaux et, comme Calypso, elle sait se consoler du départ d'Ulysse. » — Le « programme des futurs candidats » se résumerait en trois principes : 1° « lois ouvrières destinées à régler les rapports du capital et du travail dans un esprit de solidarité républicaine »; 2° réformes fiscales pour « réaliser la justice sociale »; 3° loi sur les associations pour « régler les rapports de la société civile et religieuse dans un large esprit de tolérance ».

Aucun des deux ne proposait de concessions à la droite et n'offrait aux chefs des ralliés une part dans le gouvernement, tous deux maintenaient les lois que Dupuy appelait « significatives et essentielles », mais ils offraient aux conservateurs l'apaisement.

CONCENTRATION DES SOCIALISTES.

En même temps la concentration était abandonnée par l'extrême gauche. Les organisations socialistes de Paris s'alliaient entre elles et avec les socialistes indépendants dans une « Ligue d'action révolutionnaire pour la conquête de la République sociale ». Les radicaux, déjà alliés aux socialistes en 1892 pour soutenir la grève de Carmaux, se rapprochaient d'eux pendant les conflits du Panama.

LA « PETITE RÉPUBLIQUE ».

La *Petite République* devenait leur organe commun. Millerand y proposait (dès le 15 février) une « coalition des partis de gauche contre tous les partis conservateurs ». Devenu directeur de ce journal (en juillet 1893), il y ouvrait une tribune aux « militants de toutes les fractions socialistes » pour créer un nouveau et grand parti socialiste », où viendraient se fondre la « grande masse d'électeurs désabusés échappés des cadres » radicaux et « quelques-uns des tronçons du parti boulangiste ». Cette tactique visait surtout Paris. Un des chefs radicaux les plus modérés, Goblet, s'y rallia, par son discours de Bordeaux.

DISCOURS CONTRE LA CONCENTRATION.

Il dénonça « cette concentration qui avait pu paraître nécessaire pendant un temps, et à laquelle tous les bons esprits reconnaissent que le moment est venu de renoncer ». Il fallait former une majorité radicale en ralliant les « opportunistes qui viendraient loyalement à la politique radicale », et « un autre élément... de jour en jour destiné à y prendre une place plus considérable... les socialistes, à condition... de ne demander qu'aux moyens légaux et pacifiques le triomphe de leurs idées.... Les socialistes... comprennent la nécessité de commencer par s'emparer des pouvoirs publics. Les radicaux... ont proclamé que le véritable objectif de la politique est d'amener graduellement l'amélioration de notre état social.... La majorité à former ne peut donc être qu'une majorité radicale-socialiste. » Son programme consisterait en quatre articles : 1° Revision de la Constitution pour se délivrer de la nécessité d'obtenir sur tous les détails de toute loi un vote conforme des deux Chambres; 2° Réforme financière par la création d'impôts sur le capital et sur le revenu; 3° Loi sur les associations pour préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat; 4° Décentralisation.

Le chef du centre gauche, Léon Say, au banquet du *Journal des débats* (31 mai), condamna lui aussi la concentration, procédé « bon pour lutter, mauvais pour gouverner », et repoussa toute entente avec les socialistes. « Entre les socialistes et nous, il y a une différence de principes. » — L'homme d'action des ministères modérés, Constans, au Cercle républicain de Toulouse (3 juin), constatait le désaccord entre Dupuy et Goblet, et concluait que le pays demandait le repos, la tolérance, des réformes pratiques sur les syndicats, les mutualités, les retraites; il formulait ainsi la politique nécessaire : « fortifier l'autorité, réconcilier le travail et le capital, rassurer les intérêts, développer l'agriculture, établir la paix sociale ». Les groupes républicains du centre, rompant l'alliance avec les groupes de gauche, devraient s'unir à leurs anciens adversaires conservateurs sur un programme d'intérêts pratiques.

CONFLIT AVEC LA BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS.

La Chambre, rentrée le 25 avril, discutait le budget de 1893 retardé par le Panama; l'équilibre s'établissait par des expédients de dette flottante. Dupuy entra en collision personnelle avec la population de Paris. Pour empêcher la manifestation du 1er mai, il fit fermer la Bourse du travail. Les manifestants des deux groupes révolutionnaires (blanquiste et allemaniste), ayant tenu leur réunion devant la porte fermée, furent dispersés par les sergents de ville; Dupuy interpellé félicita la police.

ÉMEUTE DU QUARTIER LATIN.

Deux mois plus tard, une farce de rapins (le Bal des Quat'zarts) ayant été frappée d'une condamnation légère pour offense à la pudeur, une foule d'élèves de l'École des Beaux-arts et d'étudiants protestèrent devant les Chambres, puis au quartier latin. Sur l'ordre du préfet de police, les agents des brigades centrales chargèrent et arrêtèrent en masse manifestants et spectateurs; dans la bagarre, un consommateur assis devant un café fut tué. Le public constata que

les agents frappaient les individus arrêtés (ce qu'ils appelaient « passer à tabac »). Millerand interpella sur ces brutalités (3 juillet). Le lendemain, des bandes d'individus inconnus des étudiants envahissaient le quartier latin, démolissaient les kiosques et renversaient les omnibus sous les yeux des agents de police qui laissaient faire. L'Association des étudiants protesta contre la conduite de ces « gens sans aveu ».

FERMETURE DE LA BOURSE DU TRAVAIL.

Le même jour expirait le délai d'un mois accordé par le préfet aux syndicats adhérents à la Bourse du travail pour se mettre en règle avec l'article de la loi de 1884 qui prescrivait une déclaration indiquant les noms des membres du bureau. Le Comité général engagea les syndicats à résister à cet « ultimatum » en refusant de se soumettre davantage à la loi de 1884. « N'abandonnez pas la Bourse, car M. le préfet n'attend que cela pour y mettre ses créatures. » Le ministère fit entrer des troupes dans Paris et occuper la Bourse du travail par des soldats; Dupuy fut soupçonné d'avoir provoqué l'émeute du quartier latin pour servir de prétexte à cette opération. Interpellé à la Chambre, il répondit que le gouvernement avait « délivré les ouvriers d'une tyrannie anonyme » et éteint un « foyer d'agitation révolutionnaire ». Il obtint un vote de confiance par 343 voix contre 134. Le ministère promit de réorganiser la police, et nomma le préfet de police ambassadeur à Vienne.

DISCOURS DE DUPUY.

Après la clôture de la Chambre (22 juillet), Dupuy prononça à Albi un discours qui parut une avance aux ralliés, « ces adversaires d'hier qui demandent place aujourd'hui dans nos rangs ». Un des plus notables députés modérés, Jonnart, prononça contre l'extrême gauche un discours violent :

DISCOURS DE JONNART.

« Nous voulons un gouvernement. Nous en avons assez de ces missions de sans-travail, parasites des pauvres, entrepreneurs de grèves.... Comme patriote et comme républicain, je salue avec joie le mouvement qui se produit dans l'opinion. Voilà donc les ralliés qui entrent dans la République, c'est leur droit.... De quoi se fâche-t-on? Voilà des gens qui demandent à cheminer à nos côtés.... Leur compagnie n'a rien de désagréable. La République indiscutée, c'est la fin de la politique de concentration.... En face du parti radical-socialiste, qui renie l'œuvre de la Révolution et jusqu'à l'idée de patrie, se dressera... le groupe des républicains de gouvernement, républicains libéraux et progressifs, défenseurs de la propriété individuelle et de la liberté humaine. »

RUPTURE DE L'UNITÉ RÉPUBLICAINE.

Des deux côtés, les chefs des anciens groupes politiques unis dans la concentration républicaine avaient rompu l'unité du vieux parti républicain, et, pour le séparer en deux partis opposés, ils faisaient appel aux partis formés en dehors de la politique, les catholiques et les socialistes, dont ils s'exagéraient la force électorale.

II. — LES ÉLECTIONS DE 1893 ET L'ESSAI DU GOUVERNEMENT PAR LE CENTRE

CAMPAGNE ÉLECTORALE.

LE ministère annonça brusquement les élections pour le 20 août. La campagne électorale, courte et paisible, présenta peu de manifestations d'ensemble. Au banquet de la presse monarchique des départements, d'Haussonville proposa de former la « ligue des honnêtes gens » pour la défense sociale et la liberté religieuse. Le chef de la droite constitutionnelle Piou disait dans sa profession de foi : « La République existe légalement, et depuis trop longtemps pour qu'on puisse la croire provisoire. » Un cardinal déclara dans une interview qu'on devait accepter la République comme définitive, et reçut une lettre d'approbation du pape.

PRONOSTICS DES PRÉFETS.

Les préfets prédisaient le succès d'un grand nombre de ralliés. Le résultat fut une surprise pour ceux qui jugent les forces des partis d'après le bruit fait autour des manifestations de leurs chefs. Le nombre des abstentions fut énorme. Sur 10 millions d'inscrits il y eut moins de 5 millions et demi de votants.

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION.

La droite eut 60 élus, la droite constitutionnelle (ralliés) n'en eut que 33, tous dans des circonscriptions conservatrices. Le ralliement n'aboutissait donc qu'à changer le titre d'un petit groupe de conservateurs, et ne détachait pas d'électeurs républicains. Les deux promoteurs du mouvement, Piou et de Mun, étaient battus. — Les socialistes, se posant en parti d'opposition, avaient attiré les électeurs revisionnistes dispersés, et fait élire 18 candidats des 4 organisations (6 guesdistes, 5 blanquistes, 5 allemanistes, 2 broussistes) et 15 indépendants (parmi lesquels les trois orateurs Jaurès, Millerand, Viviani); quelques radicaux-socialistes, et les débris des revisionnistes élus sous l'étiquette socialiste, complétaient le total de 48 socialistes indiqué par la statistique du ministère. — Les radicaux revenaient plus nombreux. Il n'était guère possible d'en préciser le chiffre. Le mot radical n'étant pas à la mode dans certains pays, plusieurs députés nouveaux, élus contre un conservateur sous le titre général de républicains, n'avaient pas manifesté nettement leur tendance radicale. Le chiffre de 122 donné par le ministère était trop faible, on le vit par les votes de la Chambre. D'autres évaluations portaient à 190 l'ensemble de la gauche, socialistes et radicaux. — Restaient enfin plus de 300 « républicains de gouvernement »; le ministère disait 311. — C'était au total une défaite des conservateurs, qui perdaient près de 80 sièges, et une victoire de l'extrême gauche, qui en gagnait presque autant.

SUCCÈS DES RADICAUX.

La répartition des partis entre les régions montrait une fois de plus la grande stabilité des opinions. Les conservateurs se maintenaient dans l'Ouest et les montagnes, où le clergé gardait de l'influence. — Les socialistes conquéraient les quartiers ouvriers nord et est de Paris, la banlieue et les centres industriels. — Les radicaux dominaient dans l'Est, le Sud-est, le Languedoc, l'Auvergne, le Limousin, presque tous les pays qui en 1849 élisaient des rouges. — Les républicains avaient gagné surtout aux dépens des impérialistes dans le Sud-ouest, pays de vie politique faible, disposé à se rallier au gouvernement.

RÉPARTITION DES PARTIS.

Le parti modéré, grossi jusqu'à pouvoir former à lui seul une majorité, reprit l'essai (fait en 1872 et en 1883) de gouverner avec le centre en faisant front à la fois contre la droite et la gauche. La visite de l'escadre russe (Voir livre III, chap. I), symbole de l'alliance entre la France et la Russie, excita dans le public un enthousiasme qui donna au ministère confiance dans sa popularité. La Chambre, ouverte très tard (14 novembre), élut président Casimir-Perier par 295 voix contre 195 à Brisson. La déclaration du ministère (21 novembre) repoussait toute discussion sur la revision, le changement du mode de scrutin, l'impôt unique, et déclarait ne reconnaître en aucun cas pour alliés ceux « qui n'admettent pas comme principes nécessaires le respect du suffrage universel, la propriété privée et la liberté individuelle avec... la liberté du travail... ».

ESSAI DU GOUVERNEMENT PAR LE CENTRE.

DÉCLARATION.

Nous « répudions les doctrines qui, sous des vocables divers, collectivisme ou autres, prétendent substituer la tyrannie anonyme de l'Etat à l'initiative individuelle... et nous réprimerons avec énergie toute tentative d'agitation ou de désordre, quels que soient les meneurs et les agitateurs ».

Aucune concession n'était promise à la droite.

« Nous regardons comme acquises la loi scolaire et la loi militaire : elles sont la pierre de touche de l'esprit républicain... la partie capitale de l'œuvre législative de la République. » Reste à la compléter « par des lois sociales inspirées du principe de la solidarité humaine ». — Suivait une liste de réformes ouvrières et fiscales, qualifiée de « programme progressiste ».

Les socialistes interpellèrent, et proposèrent un ordre du jour contre la « politique rétrograde et provocatrice du gouvernement ». Pendant que Dupuy discutait l'interpellation, on apprit que les trois ministres qui représentaient le parti radical avaient donné leur démission. L'interpellation fut retirée, et le cabinet Dupuy s'effondra (25 novembre). Le président du Sénat déclarait n'avoir jamais vu pareille crise ministérielle.

DÉMISSION DES MINISTRES RADICAUX.

Après trois refus et un essai manqué, Casimir-Perier forma un ministère (1er décembre) où dominaient les membres du groupe de

MINISTÈRE CASIMIR-PERIER.

Gambetta. Sa déclaration, moins agressive que celle de Dupuy, visait encore les socialistes. Elle promettait « le maintien de l'ordre et la défense des principes que la Révolution française a donnés pour assises à la société moderne, la liberté et la propriété individuelles », et parlait « d'opposer aux doctrines socialistes, non le dédain, mais l'action généreuse et féconde des pouvoirs publics ». La Chambre élut président Ch. Dupuy, par 251 voix contre 213 à Brisson. Le centre, sans s'allier à la droite, engageait la lutte contre la gauche.

III. — LA CRISE DES ATTENTATS ANARCHISTES[1]

LES ANARCHISTES. LES anarchistes, qui tiraient leur nom de la doctrine de Proudhon, n'avaient jamais formé un parti politique. Par leur critique de la société capitaliste, parfois même par un idéal positif de communisme, ils ressemblaient aux socialistes, avec lesquels le public les confondait souvent. Mais leur doctrine, déclarant illégitime toute autorité, les détournait de siéger dans les assemblées politiques, et même de prendre part aux élections.

Ils avaient rompu avec les socialistes au Congrès de Marseille en 1879 et, depuis le procès contre le groupe de Lyon en 1883, ils ne tenaient plus eux-mêmes de Congrès. Ils vivaient isolés, ou en petits groupes, unis par des relations personnelles, presque tous à Paris, Marseille et Lyon, ou dans la région d'industrie et de mines qui entoure Lyon, faisant leur propagande par des brochures, de petits journaux à titres changeants et des « réunions d'études ». Leur irritation contre la misère et l'iniquité se manifestait par des actes de violence sans but direct, destinés seulement à attirer l'attention sur les vices de l'organisation sociale; c'était « la propagande par le fait ». La théorie, ébauchée dès 1869 par Bakounine en Russie, avait été formulée par le Congrès de Londres en 1881. Il fallait « par tous les moyens répandre l'idée révolutionnaire et l'esprit de révolte dans la grande partie de la masse du peuple qui ne prend encore aucune part active au mouvement et se fait encore des illusions sur la moralité et l'efficacité des moyens légaux ».

Pour frapper l'opinion publique, rien ne valait les explosifs; le Congrès recommandait l'étude et les applications des « sciences chimiques », qui « ont déjà rendu de grands services à la cause révolutionnaire ». Une bombe jetée à Lyon dans un restaurant avait

1. A. Debidour, *L'Eglise catholique et l'Etat.* — Sur le mouvement anarchiste : Félix Dubois, *Le péril anarchiste*, 1894; Grave, *La société mourante et l'anarchie*, 1893 (exposé de la doctrine); les *Temps nouveaux* (organe de l'anarchie doctrinale).

amené la condamnation de 53 anarchistes et la dispersion du groupe lyonnais. Pendant la crise économique de 1883, les anarchistes de Paris avaient pris part aux manifestations des sans-travail, en promenant leur emblème, le drapeau noir, et en pillant une boulangerie.

PROPAGANDE PAR LE FAIT.

La répression avait réduit l'anarchisme à de petits groupes surveillés par la police, ou même mélangés d'agents secrets, qui continuaient à discuter sans agir. La propagande par le fait recommença à Paris en 1892 sous la forme de quatre tentatives d'explosion (29 février-27 mars), dont l'auteur, Ravachol, anarchiste de la région de Saint-Étienne, fit devant le jury des déclarations qui émurent l'opinion. Il avoua avoir tué et volé, sans en tirer aucun avantage personnel, pour entretenir les journaux anarchistes et soutenir les compagnons dans leurs luttes contre leurs exploiteurs.

RAVACHOL.

« La société est pourrie; dans les ateliers, les mines et les champs, il y a des êtres humains qui travaillent et souffrent sans pouvoir espérer d'acquérir la millième partie de leur travail; ils ont des femmes qui meurent de faim et des enfants qu'ils ne peuvent nourrir faute de pain. A côté de cette misère terrible, nous voyons les bourgeois engraissés mener une vie de jouissances, et répondre par un rire méprisant aux larmes des affamés. »

Un mois après, le restaurant où Ravachol avait été dénoncé et arrêté fut détruit par une bombe qui tua 2 personnes.

ATTENTAT CONTRE LA CHAMBRE.

Les anarchistes français étaient peu nombreux, mais, en s'attaquant aux pouvoirs publics, ils prirent dans la vie politique un rôle disproportionné à leur nombre. L'anarchiste Vaillant jeta du haut des galeries dans la Chambre des députés une bombe à renversement qui ne fit que des blessures insignifiantes (9 décembre). Le surlendemain, le ministère déposa quatre projets, et les fit voter presque sans discussion par la Chambre et le Sénat.

LOIS RÉPRESSIVES

1° Une loi sur la presse fut votée le jour même, à la Chambre par 413 voix contre 63, sur un texte non encore imprimé ni distribué aux députés, sans que la commission eût présenté un rapport (le ministère posa la question de confiance pour faire rejeter une suspension de séance); le Sénat la vota le lendemain sans discussion, à l'unanimité. Elle punissait d'un emprisonnement jusqu'à cinq ans la provocation, même *non suivie d'effet*, au vol, meurtre, incendie, crimes contre la sûreté de l'État, et l'apologie de ces crimes, et portait à cinq ans la peine pour provocation des militaires à la désobéissance. Le juge recevait le pouvoir exceptionnel de saisie et d'arrestation préventive.

2° La loi sur les explosifs punissait de deux à cinq ans de prison la fabrication ou la détention illégale de matières explosives.

3° La loi sur les « associations de malfaiteurs » (votée le 15 à

la Chambre par 406 voix contre 29, le 18 au Sénat à l'unanimité) punissait des travaux forcés l'*entente* en vue de commettre des attentats contre les personnes et les propriétés, « et même la participation à l'entente » ; le rapporteur expliqua qu'on avait choisi à dessein un terme vague pour pouvoir atteindre toute association anarchiste.

4° Un crédit était voté pour renforcer la police.

Vaillant, condamné à mort, fut exécuté ; les anarchistes avaient menacé de le venger si le président Carnot ne le graciait pas. Un jeune chimiste jeta dans un hôtel de Paris une bombe qui fit plusieurs victimes ; il fut guillotiné.

CHANGEMENT DES MŒURS PARLEMENTAIRES.

Les adversaires du ministère le soupçonnèrent de vouloir faire usage des lois de répression contre les militants socialistes ; ils engagèrent contre lui une lutte violente, facilitée par un changement des mœurs parlementaires. Le personnel du gouvernement, formé d'hommes nouveaux, n'avait pas sur la Chambre le même ascendant moral que les vieux républicains éprouvés.

PROCÉDÉS NOUVEAUX DES SOCIALISTES.

Les nouveaux députés socialistes, ardents et combatifs, apportant à la Chambre les habitudes des réunions publiques, déconcertaient les orateurs modérés par des interruptions bruyantes, ou même, par des tapages prolongés, les empêchaient de se faire entendre. Ils harcelaient les ministres par des interpellations fréquentes sur des questions qui touchaient le sentiment de la masse républicaine, et les amenaient à faire des déclarations impopulaires. Ils leur reprochaient de négliger les réformes sociales réclamées par les ouvriers et de ménager les adversaires de la démocratie laïque. Jaurès venait (novembre 1893) de montrer par une métaphore célèbre comment la politique scolaire menait à la politique sociale :

« LA VIEILLE CHANSON. »

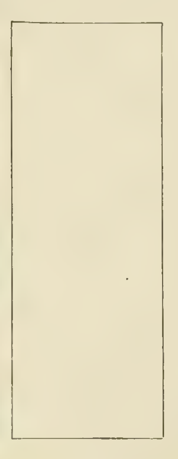
« Vous avez voté des lois d'instruction.... Vous avez définitivement arraché le peuple à la tutelle de l'Eglise et de ses dogmes. Vous avez interrompu *la vieille chanson* qui berçait la misère humaine, et la misère humaine s'est réveillée avec des cris.... Vous avez concentré dans les revendications sociales tout le feu de la pensée, toute l'ardeur du désir.... Si vous vous épouvantez aujourd'hui, c'est devant votre œuvre. »

RAPPROCHEMENT AVEC LE PAPE.

Le ministère, reprenant la tentative d'entente avec le pape, pria le cardinal archevêque Meignan, partisan déclaré du ralliement, de demander à Léon XIII d'agir sur les évêques français pour obliger les curés à appliquer la loi de 1892 et les règlements de 1893 sur la tenue des comptes des fabriques. Le maire socialiste de Saint-Denis ayant interdit sur le territoire de la commune de porter publiquement des emblèmes religieux, une question adressée au ministre par un conservateur donna au ministre des cultes Spuller l'occasion d'exposer la nouvelle politique ecclésiastique. Il désap-

LES ATTENTATS ANARCHISTES





LE PRÉSIDENT CARNOT.

Peinture de L. Bonnat. Carnot, né en 1837, fut assassiné à Lyon par l'anarchiste Caserio, le 24 juin 1894. Cl. Braun.



L'ATTENTAT DE VAILLANT A LA CHAMBRE.

*Dessin d'un témoin oculaire, publié par l'*Illustration. *Le 9 décembre 1892, l'anarchiste Vaillant jette une bombe dans l'hémicycle de la Chambre. Le président Burdeau (au premier plan) calme les députés du geste et déclare que « la séance continue ».*

prouva le maire, et déclara que le gouvernement agirait envers le clergé dans un esprit de tolérance.

« Cet *esprit nouveau*, c'est l'esprit qui tend, dans une société aussi profondément troublée que celle-ci, à ramener tous les Français autour des idées de bon sens, de justice et de charité nécessaires à toute société qui veut vivre. »

L'ESPRIT « NOUVEAU ».

Le chef des radicaux laïques, Brisson, demanda à transformer la question en interpellation, et proposa un ordre du jour « persistant dans les principes anticléricaux dont s'est toujours inspirée la politique républicaine et qui seuls peuvent préserver les droits de l'État laïque ». Spuller répondit en déplorant les luttes religieuses :

« La lutte contre le cléricalisme, rendue nécessaire par l'action de l'Eglise, a été ce qui a fait le plus de mal à la République. » La politique suivie de 1877 à 1888 ne convient plus en 1894, l'Eglise a évolué. « Il nous importe que l'Eglise ne puisse plus prétendre... qu'elle est tyrannisée, persécutée, tenue en dehors de la vie sociale. »

Casimir-Perier soutint la politique d'apaisement :

« Le pouvoir laïque a remporté la victoire.... Il n'y a plus à faire la grande guerre », il serait « puéril d'entreprendre une petite guerre de taquineries mesquines. »

La gauche exprima ses sentiments par des interruptions : « Ce sont les vainqueurs qui sont prisonniers des vaincus. » Millerand dit : « Faire la paix à droite pour faire la guerre à gauche. » Le gouvernement accepta un ordre du jour de confiance dans sa volonté de « maintenir les lois républicaines et défendre les droits de l'État laïque », qui fut voté par 280 voix contre 120 (3 mars 1894).

Le ministère résistait à la fois contre la gauche et la droite. Le 7 mars, Casimir-Perier expliqua que son langage ne devait pas être « interprété comme un abandon des droits de la société laïque ». Le 10, à une interpellation de la droite sur le règlement des comptes de fabrique, Spuller répondit :

« L'Etat considère que le règlement des questions relatives au temporel du culte lui appartient exclusivement. C'est un droit... qu'il continuera d'exercer... avec une inflexible modération. »

PROPOSITION D'UN CLASSEMENT NOUVEAU DES PARTIS.

Une proposition de revision amena Casimir-Perier à proposer la création d'un nouveau parti. Il protesta contre « le dénigrement systématique », et proclama le devoir de « sérier les questions » (la formule avait été employée par Gambetta et J. Ferry).

On représente les ministres « comme des gendarmes », on les fait « passer pour un gouvernement de réaction et de cléricalisme », tandis qu'ils se bornent au maintien de « l'ordre sous toutes ses formes, ordre dans la rue, discipline chez les fonctionnaires ». Quant aux ralliés, « ce doit être l'ambition de tout

gouvernement de voir arriver à lui des recrues nouvelles.... Il faut que dans le parti républicain il se fasse un *classement nouveau.* »

La Chambre repoussa l'urgence sur la revision par 295 voix contre 206, mais elle vota l'urgence sur la proposition d'un radical de faire élire les électeurs sénatoriaux au suffrage universel.

INTERPELLATIONS DE LA GAUCHE.

Après les vacances de Pâques, une interpellation de Jaurès sur l'aide donnée aux anarchistes par les capitalistes fournit à Millerand l'occasion de montrer l'instabilité du gouvernement par le centre : il lui fallait, « ou orienter sa politique à gauche pour réaliser les réformes sociales, ou s'appuyer sur l'Église et la haute banque, sur toutes les forces du passé, pour conserver tous les abus » (30 avril). Le ministère était gêné par l'intervention du Saint-Siège dans les règlements sur les fabriques. Une note du nonce (3 mai) ayant annoncé que le gouvernement avait promis de tenir compte des observations des évêques pour les modifications à faire aux règlements, la gauche interpella. Casimir-Perier dut expliquer que « le document, conçu dans une pensée d'apaisement », avait été publié contre le gré du nonce et que le ministère n'avait pas négocié. Il lut sa lettre du 7 mars à l'ambassadeur français à Rome, où il promettait « respect et protection à l'Église respectueuse des prérogatives du pouvoir laïque », et la conviait « à une œuvre de tolérance et de pacification ». La majorité approuva le ministère par 304 voix contre 122, mais le soutint mollement (17 mai). Quelques jours après, elle l'abandonnait.

CONFLIT SUR LE DROIT DES OUVRIERS DE L'ÉTAT AU SYNDICAT.

Le ministre des Travaux publics Jonnart, adversaire déclaré des socialistes, refusa aux ouvriers des chemins de fer de l'État les congés qu'ils demandaient pour se rendre au Congrès de la Fédération des employés de chemins de fer. A une question d'un député radical, il répondit que la loi de 1884 sur les syndicats ne s'appliquait pas aux chemins de fer de l'État. L'opposition rappela qu'un précédent ministre avait accepté une invitation à faire respecter la loi sur les syndicats « par les Compagnies de chemins de fer et en première ligne par les chemins de fer de l'État ». Un ordre du jour fut proposé par un conservateur pour constater que « la loi de 1884 s'applique aux ouvriers et employés de l'État aussi bien qu'aux compagnies et industries privées ». La priorité pour l'ordre du jour pur et simple accepté par le ministre fut rejetée par 251 voix contre 217. Le cabinet démissionna (22 mai).

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

DÉCLARATIONS DES GROUPES.

Chacun des groupes républicains précise alors sa politique par une déclaration. — Le groupe des républicains de gouvernement remercie le ministère des services « rendus aux idées et aux principes du gouvernement, se déclare résolu à ne soutenir qu'un gou-

vernement qui par sa composition et son caractère lui donnera les mêmes garanties ». — La gauche radicale affirme que le vote de la Chambre « indique la nécessité de porter résolument à gauche l'axe de la nouvelle politique, qui devra être nettement hostile à toute compromission avec la droite et exclusive de toute complaisance envers le cléricalisme ». — Le groupe radical-socialiste « se déclare résolu à n'appuyer qu'un ministère respectueux des droits et des intérêts des travailleurs, qui répudie tout retour à l'esprit clérical et entreprenne résolument les réformes fiscales au moyen d'un impôt sur le capital et sur le revenu ».

MINISTERE DUPUY.

Bourgeois, appelé (pour la troisième fois) pour former un cabinet de concentration républicaine, refuse cette tâche, rendue impossible par les déclarations des groupes; Ch. Dupuy forme (30 mai) un ministère de même couleur que le précédent, avec un personnel nouveau d'hommes jeunes (Poincaré, Leygues, Barthou, Hanotaux, Delcassé), et fait une déclaration de combat.

« Nous garantirons résolument l'ordre public contre toutes les agitations, et nous assurerons en toutes circonstances l'exacte observation des lois républicaines. »

La Chambre élit président Casimir-Perier par 229 voix, contre 187 à Bourgeois candidat de la gauche, et met fin à une interpellation de la gauche par un vote de confiance sur une formule d'équilibre : « faire aboutir par l'union des républicains une politique de réformes démocratiques et de défense de la société laïque » (14 juin).

MEURTRE DE CARNOT.

Un nouvel attentat anarchiste rendit le conflit aigu. Le Président de la République Carnot était allé à Lyon inaugurer les fêtes de l'exposition; passant le soir en voiture à travers la foule, il fut tué d'un coup de couteau par un anarchiste italien venu exprès, déclara-t-il, pour venger l'exécution de Vaillant (24 juin). Casimir-Perier, désigné par les groupes de la majorité dans les 2 Chambres, fut élu Président de la République (27 juin) par 451 voix sur 851 votants; Brisson en eut 195, Dupuy 97. La Chambre élut président un modéré, Burdeau, par 259 voix contre 157 à Brisson. Le cabinet Dupuy, maintenu en fonctions, présenta une loi d'exception contre les anarchistes. Elle se heurta à une résistance acharnée des socialistes, et ne fut votée qu'après des séances tumultueuses (17-27 juillet), avec des amendements arrachés à la majorité par la gauche.

ÉLECTION DE CASIMIR-PERIER.

LOI CONTRE LES ANARCHISTES.

La loi avait pour but avoué de « prévenir le développement des *théories* anarchistes ». L'article I[er] transférait du jury aux tribunaux correctionnels les délits de presse consistant en provocation à des actes de violence ou apologies de ces actes. Le texte

du projet ne contenait aucune restriction, ce qui eût permis au gouvernement de poursuivre tous les révolutionnaires devant les magistrats, enclins à confondre les socialistes avec les anarchistes : Dupuy lui-même citait comme exemple d'anarchisme un article d'un socialiste contre la peine de mort. Bourgeois fit introduire un amendement qui limitait le régime d'exception aux cas où « ces actes auront pour but la propagande anarchiste ». Le projet punissait de prison jusqu'à deux ans le fait d'avoir, « par des moyens quelconques » (la commission substitua « par provocation et apologie »), fait acte de propagande anarchiste en préconisant des attentats contre les personnes ou les propriétés; il donnait aux tribunaux le pouvoir, contraire au droit commun, de prononcer la relégation et d'interdire aux journaux le compte rendu du procès.

RÉSISTANCE DE LA GAUCHE.

La gauche combattit le projet. Les chefs radicaux, Goblet et Brisson, le jugeaient inefficace et dangereux. Quand Dupuy déclara qu'il était temps d'aboutir, et demanda comme preuve de confiance « de rejeter tous les amendements qui pourraient être proposés », Brisson protesta contre ce « langage presque inconstitutionnel ». L'opposition réunit de fortes minorités, 196 voix contre 254 sur la clôture de la discussion générale, 162 contre 278 sur l'urgence, 224 contre 277 pour le maintien du jury. L'ensemble fut voté par 269 voix seulement (dont 20 radicaux), contre 163, dont 143 de la gauche, puis au Sénat par 205 voix contre 34.

RÉSULTAT DE LA DISCUSSION.

Cette lutte violente laissa entre le centre et la gauche une hostilité irréductible et cimenta l'union des socialistes avec les radicaux. La masse républicaine resta coupée en deux partis. La discussion des mesures contre les anarchistes, en rendant définitive l'opposition entre les modérés et les radicaux, ouvrait une ère nouvelle dans la politique de la France. Ce fut le résultat imprévu des attentats anarchistes.

IV. — LA DÉCOMPOSITION DE LA MAJORITÉ GOUVERNEMENTALE.

POURSUITES CONTRE LES ANARCHISTES.

PENDANT les vacances, le gouvernement fit poursuivre pour association de malfaiteurs des écrivains anarchistes, qui furent acquittés par le jury. L'extrême gauche donna aux lois d'exception de 1893 et 1894 le surnom de « lois scélérates ». (Elles ne furent plus appliquées à Paris, mais servirent en province à envoyer au bagne de la Guyane quelques anarchistes isolés.)

ATTAQUES CONTRE CASIMIR-PERIER.

L'opposition se mit à attaquer le nouveau Président de la République, qu'elle accusait d'inspirer la politique de combat contre les révolutionnaires. On reprochait à Casimir-Perier sa fortune, faite par les spéculations de son grand-père, le ministre de Louis-Philippe, l'ennemi des républicains; grand actionnaire de la puissante compagnie des mines d'Anzin, il symbolisait l'exploitation des mineurs par le capitalisme. Un article intitulé : « A bas Casimir! » parut dans un petit journal de caricatures socialiste; l'auteur, Gérault-Richard, fut condamné à un an de prison, puis élu député à Paris en signe d'opposition. Un instituteur, disgracié pour avoir fait acte de socialisme, fut élu député à Marseille.

CONSEIL NATIONAL DES SYNDICATS.

Le Congrès de la Fédération des syndicats (septembre 1894) vota, malgré les guesdistes, le principe de la grève générale proposé par Briand, et la création d'un Conseil national formé de délégués des fédérations des syndicats et des bourses du travail. Cette organisation nouvelle allait devenir le foyer de l'agitation révolutionnaire.

DISCOURS DOCTRINAUX DES SOCIALISTES.

Après la rentrée, le chef du Parti ouvrier Guesde interpella sur l'annulation d'un crédit voté par le conseil municipal de Roubaix pour créer une pharmacie municipale; il en profita pour faire un exposé de la doctrine socialiste. Les orateurs instruits du parti, Jaurès, Guesde, Millerand, donnèrent dès lors à la Chambre, sous la forme de discours théoriques sur le socialisme et les questions sociales, une sorte d'enseignement doctrinal qui finit par inspirer aux députés un respect mêlé d'ennui. La Chambre répliqua par des déclarations de doctrine : l'interpellation sur Roubaix se termina par un ordre du jour « réprouvant les doctrines collectivistes ».

IMPUISSANCE ET DÉCOMPOSITION DE LA MAJORITÉ.

Un ami du ministère calcula qu'en dix mois il y avait eu 61 interpellations et 31 questions. Cette tactique de l'opposition réduisait la majorité à l'impuissance. La génération nouvelle, n'éprouvant plus le besoin de l'union pour défendre la République, laissait s'introduire un usage qui scandalisait les théoriciens du droit public habitués à l'ancienne discipline parlementaire. Lorsque le gouvernement se trouvait amené à menacer les ouvriers d'une répression ou à repousser une mesure démocratique, une partie des députés de la majorité, de peur de s'aliéner des électeurs actifs, s'abstenaient ou votaient contre le ministère. Avec une majorité plus nombreuse que dans les autres législatures, les crises ministérielles devenaient plus fréquentes : en deux ans (novembre 1893-novembre 1895) il y en eut quatre. Le ministère devenait de moins en moins solide et la majorité moins compacte. Un petit groupe, l'Union progressiste (groupe Isambert), intermédiaire entre

FRÉQUENCE DES CRISES MINISTÉRIELLES.

la majorité et la gauche, se grossissait par l'adhésion de républicains modérés et se rapprochait des radicaux. La présidence de la Chambre étant devenue vacante, Brisson, candidat de la gauche, fut élu par 249 voix contre 213 à Méline, candidat de la majorité modérée (19 décembre); il fut réélu en janvier 1895 sans concurrent.

ÉLECTION DE BRISSON.

INTERPRÉTATION DES CONVENTIONS AVEC LES COMPAGNIES.

Le 14 janvier 1895, le ministère s'effondra sans lutte. Le ministre des Travaux publics Barthou avait engagé un procès en Conseil d'État contre deux Compagnies de chemin de fer, il soutenait que la garantie consentie par l'État dans les conventions de 1883 cessait en 1914. L'arrêt ayant décidé qu'elle durait jusqu'en 1951, Barthou donna sa démission. Millerand reprocha au gouvernement de n'avoir pas interprété lui-même les conventions, et mit en cause l'un des ministres, Raynal, qui, ministre en 1883, les avait préparées; Raynal ne s'opposa pas à la formation d'une commission d'enquête. Mais, la Chambre ayant refusé (par 22 voix de majorité) la priorité à l'ordre du jour qu'il acceptait, le ministère se retira.

LE MINISTÈRE EN MINORITÉ.

DÉMISSION DE CASIMIR-PERIER.

Le lendemain soir (5 janvier), Casimir-Perier donna sa démission, en expliquant ses motifs dans un message :

« La Présidence de la République, dépourvue de moyens d'action et de contrôle, ne peut puiser que dans la confiance de la nation la force morale sans laquelle elle n'est rien.... On a réussi à égarer l'opinion publique. Depuis six mois se poursuit une campagne de diffamation et d'injures contre l'armée, la magistrature, le Parlement, le chef irresponsable de l'Etat; et cette liberté de souffler les haines sociales continue à être appelée la liberté de penser.... Peut-être me comprendra-t-on si j'affirme que les fictions constitutionnelles ne peuvent faire taire les exigences de la conscience politique. »

MOTIFS.

Ce message fut accueilli par les murmures de la majorité : elle en voulait à son élu d'avoir déserté un poste de combat; sa démission paraissait une victoire des socialistes. Les motifs de cet acte demeurent obscurs. Casimir-Perier était froissé de se sentir impopulaire, irrité de ne pouvoir arrêter les attaques des socialistes, mécontent de l'élection de Brisson et de l'accroissement de l'Union progressiste. Un journal modéré raconta que, lorsque les ministres annoncèrent l'intention de démissionner, il avait déclaré à Dupuy que le Congrès avait élu en lui le représentant d'une politique, et qu'il ne lui était pas possible de présider à une autre. Mais il était irrité aussi contre les ministres, et avant leur démission. Il s'est plaint plus tard d'avoir été tenu par eux à l'écart des affaires; le ministre des Affaires étrangères (Hanotaux) ne lui communiquait pas les dépêches. On comprend mal comment ce grief l'a fait se retirer au moment même où il était délivré des ministres qui le gênaient. Il semble qu'il prit sa décision sous l'action d'un malaise prolongé, né de sentiments personnels, amour-propre froissé, irrita-

tion contre ses adversaires et ses partisans, déception provenant d'une conception confuse de son rôle. Il quittait la présidence de la République faute d'y avoir trouvé les satisfactions qu'il attendait.

ÉLECTION DE FÉLIX FAURE.

Le Congrès montra l'accroissement des forces de la gauche. Son candidat Brisson eut au premier tour 338 voix. Les modérés se partagèrent entre deux anciens ministres de Gambetta ; le moins connu, Félix Faure, ministre de la Marine, eut 244 voix ; Waldeck-Rousseau, l'avocat de la politique d'autorité, n'en eut que 184. Il se désista. Au deuxième tour, une partie des conservateurs, par haine de Brisson représentant de la franc-maçonnerie, votèrent pour Félix Faure ; il fut élu par 430 voix, contre 361 à Brisson (17 janvier).

MINISTÈRE RIBOT.

On revint à la politique de concentration. Bourgeois, chargé de former un cabinet mixte, ne trouva pas de modérés pour accepter l'impôt sur le revenu. Ribot constitua un ministère de modérés, mais avec un programme de conciliation. A l'interpellation de Goblet qui interprétait la formation du cabinet comme une résistance à la démocratie, Ribot répondit qu'il avait formé un « cabinet d'union républicaine ». La Chambre refusa la priorité à l'ordre du jour explicite de Goblet « repoussant toute politique de compromission avec la droite et de résistance à la démocratie », et vota la confiance avec la formule : « pratiquer une politique d'union républicaine et de programme démocratique ».

POLITIQUE DE CONCENTRATION.

Le ministère renonça officiellement à la politique de combat en faisant voter l'amnistie pour les délits politiques, presse, réunion, association, élections, grèves ; on y joignit l'annulation des mesures disciplinaires contre les fonctionnaires et les ministres des cultes. La Chambre travailla à voter le budget resté en retard et les lois d'affaires. La dépression économique de 1892 à 1894 laissait dans le budget (de 3 milliards et demi) un déficit de 55 millions. Le gouvernement proposa de le combler par un impôt sur « la richesse acquise », en créant un droit progressif sur les successions, concession de principe faite à la gauche.

CONFLIT AVEC LES CONGRÉGATIONS ET LES ÉVÊQUES.

Il entra en conflit avec le clergé par une mesure fiscale. Le droit d'accroissement, établi en 1880 sur les biens des congrégations, paraissait trop facile à éluder. Une loi (16 avril 1895) le remplaça par une taxe fixe d'abonnement de 0 fr. 30 p. 100 pour les congrégations autorisées, 0 fr. 50 pour les non autorisées. Quelques congrégations essayèrent de se soustraire à la taxe par des moyens légaux ; la *Croix*, organe de la Congrégation des Assomptionnistes, engagea à résister ouvertement ; des évêques et des prêtres protestèrent. A une interpellation de Goblet, le ministre répondit qu'il déférait quatre évêques au Conseil d'État, et la Chambre

approuva sa politique, définie en ces termes : « faire respecter les lois, maintenir les droits de l'État laïque et assurer le respect de l'autorité civile » (12 juillet). Les évêques, divisés sur la conduite à suivre, consultèrent le pape; le nonce les engagea à laisser aux supérieurs des ordres religieux « le soin de prendre eux-mêmes la décision ». L'archevêque de Paris publia une lettre au Président de la République pour réclamer des modifications à la loi « exigées par l'équité », et signaler « les périls que l'athéisme des lois faisait courir au pays ».

CHUTE DU MINISTÈRE.

Le ministère, combattu par le clergé, fut attaqué par les socialistes pour son intervention dans la grève des verriers de Carmaux. Il fit rejeter la proposition de nommer une commission d'enquête par 280 voix contre 183 (26 octobre). Mais, la direction des chemins de fer du Sud (sur la côte de Provence) ayant donné lieu à un scandale, les socialistes demandèrent la publication du rapport de l'agent chargé de l'enquête. Le ministère la refusa; beaucoup de députés de la majorité, par crainte d'être compromis, votèrent avec la gauche; la motion passa par 275 voix contre 196 (28 octobre). C'était, depuis la formation d'une majorité modérée, la quatrième crise ministérielle.

V. — L'ÉCHEC DU MINISTÈRE HOMOGÈNE RADICAL.

MINISTÈRE BOURGEOIS.

LÉON Bourgeois, chargé de faire un cabinet de conciliation avec un programme à demi radical, ne put recruter aucun modéré; il forma, avec des radicaux, un ministère qui fut homogène, non par principe, mais par nécessité. Sa politique, exposée dans sa déclaration et dans un discours-programme, consista à écarter « les questions sur lesquelles on ne pouvait obtenir que des votes de coalition ». Des trois articles du programme radical, il laissait tomber la revision, renvoyait à plus tard la séparation de l'Église, en promettant simplement une loi sur les associations « pour préparer le règlement définitif des rapports entre les Églises et l'État souverain ». Il ne gardait que l'impôt sur le revenu, global et progressif, à la place des anciens impôts directs; il le présentait comme un « instrument de justice fiscale », destiné à corriger l'inégalité de la richesse, et le justifiait par une théorie philosophique.

IMPOT SUR LE REVENU.

« La République porte le poids de deux budgets, le vieux budget de la monarchie passée et le budget naissant de la démocratie à venir » ; il faut économiser sur les dépenses des services publics en les simplifiant, et augmenter les dépenses pour l'assistance et la prévoyance. La réforme doit être dominée par « trois idées : 1° dans la lutte pour la vie.... créer une moindre inégalité au

point de départ »; 2° diminuer « l'inégalité des concurrents en allégeant le fardeau des plus faibles »; 3° « à l'heure du repos, la main tendue » (retraites).

Rapprochement avec les socialistes.

Cet idéal devait être réalisé par un ensemble de lois sociales (sociétés mutuelles, syndicats, arbitrage). Le ministère faisait appel à l'extrême gauche socialiste. Il rouvrit la Bourse du travail de Paris, retira le projet de loi limitant le droit des syndicats, proposa un arbitrage dans la grève des verriers de Carmaux, annonça une « politique de confiance envers les ouvriers au service de l'État ». Le ministre du Commerce, dans un discours prononcé à Châlons (23 février), employa la formule : « un socialisme sage, pratique », et la maintint devant le Sénat. Bourgeois déclara « préférer à la politique du poing fermé la politique de la main ouverte ».

Majorité instable.

Cette politique trouva peu de soutien dans le parlement. Le parti radical, formé d'hommes nouveaux, provinciaux obscurs de culture médiocre, n'avait pas d'autre orateur que son chef Léon Bourgeois; même avec l'appoint des socialistes, il restait en minorité à la Chambre. Le ministère ne réunissait une majorité qu'à la condition d'obtenir les voix des députés flottants, comme il y en a dans toute Chambre française. Ces « ministériels » sans passion politique sont prêts à voter pour tout cabinet une fois constitué, soit qu'ils aient besoin des ministres pour les affaires locales qui intéressent leurs électeurs, soit crainte de mécontenter leurs électeurs en renversant un ministère; mais leur appui reste incertain. — Au Sénat, le ministère avait contre lui tous les anciens groupes formant une énorme majorité, et pour lui seulement un groupe nouveau, la « gauche démocratique ».

Mesures judiciaires.

Le ministère essaya de donner une satisfaction à l'opinion irritée par les scandales financiers. Il fit arrêter à Londres, extrader et juger Arton, l'agent du Panama, qu'on croyait détenteur de la fameuse « liste des 104 » parlementaires, et dont le public attendait des révélations. Il ouvrit une instruction sur les chemins de fer du Sud. Ses adversaires lui reprochèrent de vouloir tenir les députés sous la menace d'un scandale.

Projet d'impôt sur le revenu.

Après la rentrée de janvier 1896, le ministère fut engagé dans un double conflit. A la Chambre, le ministre des Finances présenta un budget contenant deux nouveautés : 41 millions d'économies sur les dépenses des services (surtout la Guerre, la Marine, les Travaux publics), et un impôt de 150 millions sur le revenu à partir de 2 500 francs, calculé suivant une progression partant de 1 p. 100 et atteignant 5 p. 100 à partir de 50 000 francs. Le revenu serait constaté par la déclaration du contribuable contrôlée par une commission communale.

CONFLIT AVEC LA COMMISSION DU BUDGET.

Le parti modéré fit une vive opposition au principe de la progression et au procédé de la déclaration, qu'il surnomma « anthropométrie fiscale ». La commission du budget, composée de 28 adversaires du projet et 5 radicaux, prit une attitude hostile. Son président ouvrit ses travaux en l'engageant à écarter tout ce qui pourrait « prêter à l'arbitraire, entraîner des procédés inquisitoriaux, et blesser... le sentiment naturel qui porte tous les citoyens à être seuls possesseurs de l'évaluation totale de leur fortune ». L'opposition se fondait sur la répugnance de la bourgeoisie française à laisser connaître le chiffre de sa fortune, sentiment très fort, fait de défiance et de vanité. Elle proposait, au lieu d'un impôt unique progressif sur le revenu de chaque individu, des impôts proportionnels sur les différents revenus. La commission, après avoir consulté les Chambres de commerce, proposa une résolution « écartant tout système fondé sur la déclaration du revenu global, la taxation arbitraire et les investigations vexatoires », et invitant le gouvernement à présenter un projet qui permît « d'atteindre équitablement *les* revenus ».

DISCUSSION A LA CHAMBRE.

A la Chambre, Jaurès soutint l'impôt sur le revenu comme un allégement pour les travailleurs et un pas fait vers le socialisme. Les modérés l'attaquèrent, et proposèrent un ordre du jour exprimant la résolution de « réformer l'impôt qui pèse trop lourdement sur les petits contribuables, mais en écartant tout système fiscal fondé sur la déclaration du revenu global ou de la taxation sans base légale », et réclamant un « impôt sur les revenus ».

VOTES DE PRINCIPE.

Le ministère, posant la question de confiance, fit rejeter la priorité par 288 voix contre 272 et voter un ordre du jour de confiance, par 297 voix contre 249, avec la formule : « résolue à substituer à la contribution personnelle, mobilière, et des portes et fenêtres un impôt *général* sur le revenu ». Mais il renonça à faire voter cet impôt, et se contenta de demander un vote de principe avec la formule : « réservant l'examen de la déclaration globale et des bases de taxation ». La priorité pour la formule de l'opposition « ne comportant ni déclaration globale ni taxation » ne fut rejetée que par une faible majorité de 9 voix, où entraient les voix des ministres (26 mars). Le conflit n'eut donc qu'un résultat théorique : l'un et l'autre partis condensèrent leurs propositions de réforme fiscale en des formules précises, adaptées à la propagande électorale; tous s'accordèrent à condamner le régime séculaire de l'impôt direct français; ce qui ne l'a pas empêché de se maintenir vingt ans encore.

CONFLIT AVEC LE SÉNAT.

Au Sénat, ce fut la majorité modérée qui engagea le conflit. Le ministre de la Justice, soupçonnant le juge d'instruction chargé de l'affaire des chemins de fer du Sud d'éviter de rechercher les cou-

pables, lui avait enlevé l'instruction sans observer les formes légales, et l'avait confiée à un juge nouveau. Le Sénat, par 156 voix contre 63, vota un blâme en ces termes : « regrettant les irrégularités commises dans le remplacement du juge » (11 février).

LE MINISTÈRE FAIT APPEL A LA CHAMBRE.

Devant la Chambre, Bourgeois expliqua que cette affaire n'était qu'un prétexte pour faire échec au gouvernement : au lieu de l'attaquer nettement sur sa politique générale, on essayait de le trouver en faute sur un point pour le faire tomber sur une pelure d'orange (métaphore récemment entrée dans la langue parlementaire, et qui s'appliquait aux incidents exploités par l'opposition pour obtenir un vote contre le cabinet). La Chambre, par 314 voix contre 45, prit parti contre le Sénat, en exprimant sa confiance dans le ministère « pour faire la lumière complète... et pour faire aboutir les réformes promises et attendues par le pays » (13 février).

CONFLIT ENTRE LA CHAMBRE ET LE SÉNAT SUR LA RESPONSABILITÉ.

Le Sénat répliqua par un nouvel ordre du jour de blâme, et un des chefs de la majorité souleva un conflit constitutionnel entre le Sénat et la Chambre, en annonçant une interpellation sur l'interprétation de l'article relatif à la responsabilité des ministres devant les Chambres. En quel sens le ministère est-il responsable? Doit-il se retirer devant un vote du Sénat? La gauche démocratique, par une déclaration, signala le danger pour le Sénat de porter le débat sur le terrain constitutionnel : c'était rouvrir l'agitation pour la revision. La règle parlementaire, proclamée par Gambetta et Ferry, est que la Chambre seule a le pouvoir de renverser le ministère, et que le Sénat, en compensation, a le pouvoir d'accorder la dissolution de la Chambre et de juger les ministres. Bourgeois défendit la pratique traditionnelle en déclarant à la Chambre : « Jusqu'au jour où la Chambre aura dit que nous avons perdu sa confiance, nous resterons... ». La Chambre, par 309 voix contre 185, « confirma son vote » et « renouvela au gouvernement l'expression de sa confiance ».

DÉCLARATION DU SÉNAT.

La majorité du Sénat répliqua par une déclaration votée par 175 voix contre 59 :

« Le ministère entend gouverner sans le Sénat.... Il prétend que la responsabilité ministérielle ne peut être évoquée devant le Sénat. Nous protestons contre cette atteinte aux dispositions précises de la loi constitutionnelle.... Nous affirmons notre droit de contrôle et la responsabilité des ministres devant les deux Chambres. »

Mais elle n'osa pas rompre les relations avec les ministres, « pour ne pas suspendre la vie législative du pays » : c'était reconnaître que la Chambre seule avait le pouvoir effectif de forcer le cabinet à se retirer.

MANIFESTATIONS POUR LE MINISTÈRE ET POUR LE SÉNAT.

Le conflit entre le Sénat et le ministère devint dès lors le symbole de l'opposition entre la politique de conservation et la politique de réformes sociales. Bourgeois, ayant accompagné une tournée du Président de la République dans le Sud-est, fut reçu par les cris : « Vive Bourgeois! Vive le ministère! A bas le Sénat! » La bourgeoisie parisienne, aux courses d'Auteuil, accueillit le ministre du Commerce par le cri de : « Vive le Sénat! »

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE.

Le conflit fut tranché par une erreur de tactique du ministère. La Chambre, après une interpellation sur la politique étrangère, vota un ordre du jour d'approbation, puis le crédit destiné à ramener les troupes de Madagascar, et s'ajourna pour les vacances de Pâques jusqu'au 19 mai, oubliant d'attendre le vote du crédit par le Sénat (2 avril). Le Sénat, resté seul, vota d'abord, par 155 voix contre 85, un ordre du jour disant qu'il ne pouvait « accorder sa confiance » au ministère, puis s'ajourna sans voter le crédit (3 avril). Pendant la session de Pâques les conseils généraux émirent des vœux sur l'impôt sur le revenu, 25 pour, 29 contre, 26 pour une réforme fiscale. A la reprise des séances du Sénat (21 avril), les présidents des trois groupes de la majorité lancèrent une déclaration de guerre :

REFUS DU SÉNAT DE VOTER LE CRÉDIT.

« Trois fois le Sénat, à des majorités considérables, a refusé sa confiance au ministère. Cependant, en violation de la loi constitutionnelle, ce ministère s'est maintenu au pouvoir.... Nous ne refusons pas les crédits, mais nous ne pouvons pas les accorder au ministère actuel. »

Le Sénat ajourna le vote jusqu'à ce qu'il eût devant lui « un ministère constitutionnel ayant la confiance des deux Chambres ».

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Le ministère n'essaya pas de lutter; il donna sa démission, et fit convoquer la Chambre pour lui expliquer sa décision, fondée sur « des motifs patriotiques »; il ne voulait pas compromettre la sûreté nationale, mais il protestait contre l'accusation d'être inconstitutionnel, car le Sénat n'avait pas le droit d'interpréter à lui seul la Constitution. La gauche accueillit cette déclaration avec colère : le ministère, en se retirant devant un refus de crédit du Sénat, semblait reconnaître au Sénat un pouvoir que la Chambre lui avait toujours contesté. En fait, Bourgeois saisissait une occasion de se retirer parce qu'il savait n'avoir même pas la majorité à la Chambre.

VOTE DE LA CHAMBRE.

C'est ce que prouva le vote de l'ordre du jour qui suivit sa déclaration : la Chambre « affirmant à nouveau la prépondérance du suffrage universel » (par 282 voix contre 28), » et sa résolution de poursuivre les réformes démocratiques » (par 379 voix contre 31). L'ensemble ne réunit que 257 voix; il y eut 324 abstentions (23 avril).

VI. — LE MINISTÈRE HOMOGÈNE MODÉRÉ.

MINISTÈRE MÉLINE.

DEUX tentatives de cabinet de concentration échouèrent : les radicaux ne voulaient renoncer ni à l'impôt sur le revenu ni à la revision. Le chef du groupe protectionniste, Méline, chargé du deuxième essai, après le refus des radicaux, forma avec des modérés un ministère homogène (29 avril). Sa déclaration évitait de résoudre le conflit constitutionnel et écartait l'impôt sur le revenu :

DÉCLARATION.

« La Chambre issue du suffrage universel exerce une action prépondérante.... Mais il est impossible de légiférer et de gouverner sans le concours du Sénat. » — Le ministère promettait en termes généraux des réformes fiscales, sur le régime des boissons, les sucres, et une meilleure répartition des impôts, « sans vexations, sans mesures inquisitoriales ou arbitraires »; des lois « intéressant les travailleurs », journée de travail, responsabilité en cas d'accident, caisses de retraites. « La France qui travaille est lasse d'agitations. »

FORMATION D'UNE MAJORITÉ.

C'était un programme de compromis et de réformes partielles.

Le ministère était soutenu par le Sénat. A la Chambre, où Goblet lui reprocha d'être « pris dans la minorité en opposition avec la volonté de la Chambre », il n'eut d'abord qu'une faible majorité (279 voix contre 251) sur la priorité; mais elle se grossit aussitôt des voix flottantes des députés « ministériels ». L'ensemble de l'ordre du jour fut voté par 278 voix contre 244, et bientôt le cabinet put compter sur une majorité stable, de 50 à 80 voix, formée des républicains de gouvernement et des ministériels. Il allait se maintenir deux ans et deux mois, durée qu'aucun ministère n'avait encore atteinte sous la République.

L'OPPOSITION.

L'opposition, non moins stable, se composait des quatre groupes de gauche : Union progressiste, radicaux, radicaux-socialistes, socialistes. Aux élections municipales de mai 1896, les socialistes conquirent une douzaine de villes. Ils célébrèrent ce succès par le banquet de Saint-Mandé auquel assistèrent 26 députés et 8 maires (30 mai). Millerand y prononça un discours-programme destiné à donner aux parlementaires socialistes une doctrine assez révolutionnaire pour se rendre acceptables aux partis ouvriers.

DISCOURS DE MILLERAND A SAINT-MANDÉ.

PROGRAMME SOCIALISTE DE SAINT-MANDÉ.

« L'idée socialiste... » se résume « dans la volonté énergique d'assurer à chaque être, au sein de la société, le développement intégral de sa personnalité », ce qui implique deux conditions, la propriété et « la liberté qui n'est qu'un mot sonore si elle n'a pour base et sauvegarde la propriété ». Dans le régime « de l'anarchie capitaliste... il n'y a de sécurité pour personne ».

« Le collectivisme... ce mot plein d'horreur » qu'on évoque pour exciter « les millions de travailleurs... que le socialisme ne suffit plus à apeurer », est « la sécrétion du régime capitaliste ». Il « constate que le développement normal de la société capitaliste substitue à la propriété individuelle, condition et sauve-

garde de la liberté, le monopole tyrannique d'une minorité ; il ne se révolte pas », il se borne à demander que « la propriété sociale se substitue à la propriété capitaliste.... N'est pas socialiste quiconque n'accepte pas la substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste ». Les raffineries de sucre sont l'exemple d'une « industrie... mûre dès à présent pour l'appropriation sociale... caractérisée par le perfectionnement de son machinisme et la concentration intense de ses capitaux ». Le socialisme ne menace pas les petits propriétaires, « puisque leur propriété morcelée ne saurait être l'objet d'une appropriation sociale ».

Pour opérer « la transformation sociale », le parti socialiste n'emploiera pas de « moyens révolutionnaires ». Il lui suffit « de poursuivre par le suffrage universel la conquête des pouvoirs publics ».

Les socialistes connaissent « le caractère international » du programme social. Mais « l'entente internationale des travailleurs » ne leur donne pas « l'idée impie et folle de briser... la patrie française, incomparable instrument de progrès matériel et moral » ; ils sont « patriotes et internationalistes ».

Le programme socialiste consiste en trois points. « Intervention de l'État pour faire passer du domaine capitaliste dans le domaine national les diverses catégories des moyens de production et d'échange à mesure qu'elles deviennent mûres pour l'appropriation sociale. — Conquête des pouvoirs publics par le suffrage universel. — Entente internationale des travailleurs ».

ADHÉSION DES DÉPUTÉS SOCIALISTES.

Le groupe socialiste de la Chambre confirma ce programme par une déclaration à laquelle adhérèrent 28 députés.

« Pour dissiper les équivoques fâcheuses, il déclare nettement qu'en conformité avec la pensée essentielle des socialistes de tous les pays et avec la tradition socialiste française depuis la Révolution, il entend abolir le régime capitaliste lui-même, et mettre un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme au moyen de la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, la substitution de la propriété sociale à la propriété capitaliste et l'entente internationale des travailleurs. »

CONGRÈS SOCIALISTE DE LILLE.

Le parti socialiste, en adoptant les formules traditionnelles des blanquistes et des marxistes, donnait à son programme un aspect doctrinal. Le Congrès du Parti ouvrier français à Lille (21-24 juillet) le formula avec rigueur comme règle de « la discipline électorale ». L'*Internationale*, chantée à la fin de ce Congrès par les délégués du parti, allait bientôt (au Congrès de 1899) devenir le chant officiel socialiste, et remplacer la *Carmagnole* que les blanquistes avaient reprise dans la tradition révolutionnaire.

PROJET D'IMPOT SUR LES REVENUS.

Le président de la commission du budget Cochery, devenu ministre des Finances, proposa de réformer l'impôt direct en le remaniant sur le modèle anglais de l'impôt par cédules. Il groupait les revenus en 4 catégories, frappées chacune d'une taxe égale de 4 1/2 p. 100 sur le revenu : 1° la propriété non bâtie, 2° la propriété bâtie, 3° les créances hypothécaires, 4° les valeurs mobilières y compris la rente française. Il y joignait une taxe complémentaire calculée sur « les signes extérieurs de la richesse » (loyer, domestiques, chevaux). L'accroissement atteignait la richesse mobilière et les bâtiments, et permettait de diminuer la charge sur la propriété bâtie,

là où elle était supérieure à 4 1/2 p. 100, de déduire les dettes hypothécaires, d'abolir les impôts mobiliers et des portes et fenêtres. C'était un dégrèvement de 187 millions, au profit surtout des campagnes.

ABANDON DE LA RÉFORME FISCALE.

Le contre-projet de la gauche fut rejeté par 283 voix contre 254. Mais le projet du gouvernement fut mis en échec par le financier du parti modéré, Rouvier; il déclara l'impôt sur la rente française « illégal, impolitique, imprudent, dangereux ». Le ministère présenta un nouveau projet en 1897, puis il abandonna la réforme fiscale, y compris l'impôt sur les successions voté en 1895.

POLITIQUE D'ÉQUILIBRE.

Le gouvernement ne pouvait proposer aucune réforme politique sans mécontenter l'aile droite de sa majorité; il ne voulait pas revenir à la politique de combat contre la gauche; il se borna à expédier les affaires courantes. Méline finit par résumer sa politique dans la formule : « Ni révolution, ni réaction ». Ce régime d'inaction pacifique fut facilité par les manifestations de l'alliance franco-russe (visites du tsar en France et du Président de la République en Russie), qui détournèrent l'attention vers la politique extérieure.

ATTAQUES DE LA GAUCHE.

L'opposition de droite avait cessé toute attaque, les conservateurs soutenaient le cabinet modéré par crainte du socialisme. L'opposition de gauche en profita pour accuser le ministère de favoriser « la réaction » conservatrice et cléricale. C'est, déclara Bourgeois en 1896, la « lutte entre ceux qui soutiennent et ceux qui combattent la démocratie ». La gauche reprit la tactique des interpellations fréquentes; le ministère se plaignit d'en avoir subi en deux ans plus de cent. Les députés socialistes continuèrent à la Chambre leurs conférences sur les questions sociales.

RETOUR A LA POLITIQUE D'APAISEMENT.

Les opposants reprochaient surtout au ministère ses complaisances envers le clergé. Méline répondait que, sans avoir fait aucune concession, il amenait des partisans à la République. Il finit par reprendre la formule de l'*apaisement*, abandonnée depuis dix ans. Le 10 octobre 1897, à Remiremont, il repoussa « l'anticléricalisme, tactique des radicaux pour tromper la faim des électeurs... ».

« Nous faisons respecter le Concordat et les lois de l'État.... La seule hose que nous nous refusions à faire, c'est de déclarer la guerre à l'idée religieuse; parce que, si la France n'est pas cléricale, elle est dans sa grande majorité très tolérante.... Au lieu de la guerre, nous poursuivons l'apaisement dans le domaine religieux. »

L'équilibre entre les deux partis extrêmes était difficile à maintenir dans la pratique de l'administration. Les préfets, ne se sentant plus surveillés, suivaient la pente naturelle qui pousse les hauts fonctionnaires à plaire aux familles anciennes ou riches en possession de l'influence sociale; on leur reprochait d'accueillir avec

faveur les recommandations des conservateurs et d'arrêter la laïcisation des écoles publiques.

ACTIVITÉ DES GROUPEMENTS CATHOLIQUES.

Les catholiques partisans des réformes sociales s'organisaient. Le « Congrès ouvrier chrétien », tenu à Reims pour le 14e centenaire de la conversion de Clovis (24 mai 1896), créa un parti *démocratique chrétien* et arrêta un programme ouvrier et agricole. Le « Congrès ecclésiastique » (24 août) de plus de 600 prêtres discuta l'organisation et l'action du clergé. Un polytechnicien enthousiaste, Marc Sangnier, fondait *le Sillon*, groupe de jeunes catholiques, et commençait une propagande de conférences pour « mettre au service de la démocratie française les forces sociales du catholicisme ». Les congrégations reconstituées augmentaient leur richesse, le nombre de leurs membres et de leurs élèves. Un écrivain catholique a reconnu « les progrès de l'influence et des œuvres catholiques » sous le ministère Méline. « Il fallait remercier la Providence de nous permettre de combattre dans des conditions si favorables. »

INTERPELLATIONS.

Les radicaux s'inquiétèrent. Ils interpellèrent le ministère sur le Congrès de Reims et sur les « menées cléricales ». Ils signalèrent les discours violents, les missions des Pères de l'Assomption. En Bretagne, un prêtre du Midi, Gayraud, candidat du pape, fut élu contre le candidat royaliste, après une campagne marquée par des prédications en chaire et des refus d'absolution; la Chambre l'invalida : il fut réélu. Le convent maçonnique tenu à Paris (septembre 1897) invita les francs-maçons membres du parlement « à remplacer le gouvernement réactionnaire et clérical ».

RAPPORT SUR LE PANAMA.

Le scandale du Panama, ranimé par les dénonciations d'Arton, décida la Chambre à élire une commission d'enquête (29 juin). Elle ne réussit pas à faire parler Cornelius Herz qui, réfugié en Angleterre, joua de sa maladie pour se dérober. Le rapport présenté le 30 mai 1898 donna l'occasion à l'orateur socialiste Viviani de prononcer un discours dont la Chambre vota l'affichage par 311 voix contre 174. La Chambre, par un vote unanime, « blâma les défaillances de la magistrature » qui avait « assuré l'impunité aux coupables », les « manœuvres de police concertées au ministère de l'Intérieur » (1892-93) pour « engager à Venise des pourparlers entre un émissaire de la police et un inculpé de droit commun », et « la participation d'hommes politiques dans les négociations ou opérations financières ayant un lien avec les pouvoirs publics ».

LOIS SUR LE TRAVAIL.

Vers la fin de la législature, les Chambres, pour liquider le programme de réformes sociales présenté en 1891, votèrent quelques lois tenues en suspens depuis plusieurs années. La principale fut la loi de 1898 sur la responsabilité des accidents du travail.

CHAPITRE VII

LA FORMATION DU BLOC RÉPUBLICAIN[1]

I. L'ENTRÉE DE L'AFFAIRE DREYFUS DANS LA POLITIQUE. — II. LA DESTRUCTION DE LA MAJORITÉ. — III. FORMATION DE LA MAJORITÉ DE DÉFENSE RÉPUBLICAINE. — IV. LA RÉORGANISATION DU PARTI SOCIALISTE ET LES RÉFORMES SOCIALES. — V. LE DÉBUT DE LA LUTTE CONTRE LES CONGRÉGATIONS. — VI. LE VOTE DE LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS.

I. — L'ENTRÉE DE L'AFFAIRE DREYFUS DANS LA POLITIQUE.

PROLONGATION DU MANDAT DE LA CHAMBRE.

PAR une décision contraire à l'esprit de la Constitution, la durée du mandat de la Chambre élue en 1893, qui expirait en 1897, avait été prolongée de six mois. Le ministère Méline semblait en possession assurée du pouvoir, quand une crise d'origine judiciaire vint bouleverser la vie politique de la France.

ORIGINES DE L'AFFAIRE DREYFUS.

Le capitaine d'artillerie Dreyfus, israélite alsacien, attaché à l'état-major du ministère de la Guerre, avait été condamné en décembre 1894 à la déportation pour avoir livré à l'Allemagne des documents militaires. Cette condamnation était liée à l'agitation contre les Juifs commencée en 1886 par le journaliste Drumont. Les officiers du ministère de la Guerre avaient porté leurs soupçons sur Dreyfus parce qu'il était juif. Le ministre de la Guerre qui hésitait à le poursuivre avait été menacé d'une campagne de la *Libre Parole*, journal antijuif, qui dénonçait « le grand complot juif qui nous livrerait à l'ennemi ».

ACTION DES JOURNAUX ANTIJUIFS.

L'accusation reposait sur une seule pièce dérobée à l'ambassade allemande, une lettre qui annonçait l'envoi de documents. On ne découvrait pas de motif à la trahison; Dreyfus, riche, n'avait pas

1. Les principales sources sont les périodiques et les documents parlementaires (voir la bibliographie en tête du livre I). Sur l'affaire Dreyfus, voir les publications de la Ligue des Droits de l'homme et J. Reinach, *Histoire de l'affaire Dreyfus*, 4 vol., 1901, exposé détaillé dans un sens revisionniste; A. Debidour, *L'Eglise catholique et l'Etat* (donne un résumé de l'affaire dans le sens antirevisionniste, H. Dutrait-Crozon (pseudonyme de deux officiers), *Précis de l'affaire Dreyfus*, 1909.

besoin d'argent; il protestait de son innocence. Le conseil de guerre semblait prêt à l'acquitter. Mais les journaux antijuifs avaient ameuté l'opinion pendant le procès. Le général Mercier, ministre de la Guerre, craignit d'être accusé de s'être lui-même vendu aux Juifs; il envoya illégalement aux officiers réunis en Chambre du conseil un dossier secret dont l'existence même fut tenue cachée à l'accusé et à son défenseur, et qui décida la condamnation. Ce fut une victoire du mouvement antijuif. La trahison d'un officier juif montrait le danger d'ouvrir aux Juifs l'armée et les fonctions. « Hors de France les Juifs ! » écrivait Drumont. Un journaliste royaliste, Gohier, expliquait que Dreyfus avait trahi par « la fatalité de sa race ».

Dreyfus, détenu en Guyane à l'île du Diable, ne cessa de se déclarer innocent. Sa famille chargea un journaliste israélite, Bernard Lazare, de rechercher les preuves de son innocence. Le parti antijuif essaya d'arrêter ce travail; un député boulangiste interpella sur la formation d'un « syndicat » au service des Juifs; un journal publia en *fac-simile* la lettre d'envoi (appelée *bordereau*), attribuée à Dreyfus (novembre 1896).

INTERVENTION DU COLONEL PICQUART.

A l'état-major, un Alsacien, le lieutenant-colonel Picquart, chargé par ses chefs de renforcer le dossier contre Dreyfus, découvrit que la lettre d'envoi avait pour auteur, non pas Dreyfus, mais un officier d'infanterie, le commandant Esterhazy, d'origine hongroise, dont les dépenses dépassaient les ressources. Une lettre pneumatique (*le petit bleu*) adressée à Esterhazy par l'attaché militaire allemand, déchirée sans avoir été envoyée et dérobée à l'ambassade allemande, révéla à Picquart les relations d'Esterhazy avec l'étranger. Des amis de Dreyfus reconnaissaient aussi dans le *fac-simile* du bordereau l'écriture d'Esterhazy. Picquart prévint ses chefs, mais ils refusèrent de rouvrir l'affaire et, pour se débarrasser de lui, l'envoyèrent en Tunisie.

INTERVENTION DE SCHEURER-KESTNER.

Un Alsacien, le sénateur Scheurer-Kestner, informé à la fois par ces deux voies (juillet 1897), communiqua ses preuves aux ministres ses amis et les engagea à faire réviser le procès; ils refusèrent, de peur de soulever une agitation. L'état-major averti fit commencer dans les journaux conservateurs une campagne contre les partisans du « traître ». Les partisans de la revision furent ainsi réduits à opérer en opposition avec le gouvernement.

Scheurer-Kestner interpella au Sénat sur le refus de revision. Le ministère céda au désir de déblayer le terrain politique d'une question dangereuse. Le ministre de la Guerre déclara que Dreyfus avait été « justement et légalement condamné ». Méline répondit par la formule fameuse : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus. » Le Sénat

l'approuva à l'unanimité (7 décembre). Le frère de Dreyfus dénonça Esterhazy comme auteur du bordereau. Un officier de l'état-major, pour encourager Esterhazy, alla secrètement lui remettre un document secret; puis, pour le mettre à l'abri de poursuites qui pourraient fournir un moyen de rouvrir l'affaire, on le fit juger par un conseil de guerre qui l'acquitta (10 janvier 1898).

PROCÈS D'ESTERHAZY.

Les partisans de la revision essayèrent d'émouvoir l'opinion par des appels publics; ils avaient signé deux pétitions pour demander la lumière sur les irrégularités. Après le procès d'Esterhazy, le romancier Zola, assuré de l'innocence de Dreyfus par les confidences de l'ambassadeur d'Allemagne, publia, sous la forme d'une « lettre ouverte au Président de la République », un manifeste intitulé : *J'accuse.* Il accusait nominativement deux ministres de la Guerre, les principaux officiers de l'état-major, les trois experts en écritures du procès Esterhazy, les bureaux de la Guerre, « d'avoir mené dans la presse une campagne abominable pour égarer l'opinion ». Il accusait « le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète », et le deuxième « d'avoir couvert cette illégalité par ordre en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable ».

ZOLA PUBLIE « J'ACCUSE ».

Presque tout le personnel politique des partis républicains se tint à l'écart de l'affaire. Jaurès seul parla à la Chambre pour la revision. Un royaliste lui cria : « Vous êtes l'avocat du syndicat Dreyfus », et vint le frapper par derrière. Les hommes politiques savaient la masse des électeurs violemment hostile à la revision du procès. Elle choquait des sentiments très populaires : la haine du traître qui avait vendu la France à l'Allemagne, le respect de l'armée nécessaire à la défense du pays, l'aversion contre les Juifs, excitée par la presse catholique et accrue par le scandale du Panama, où deux Juifs, Reinach et Arton, jouaient le rôle de corrupteurs.

ATTITUDE DU PERSONNEL POLITIQUE.

Ce furent les conservateurs catholiques et les anciens boulangistes, reparus sous le nom de *nationalistes*, qui mirent l'affaire Dreyfus sur le terrain politique, soit pour en tirer parti contre leurs adversaires, soit par intolérance; il ne leur suffisait pas de maintenir la condamnation de Dreyfus, ils ne supportaient pas de l'entendre dire innocent. L'orateur catholique de Mun interpella le ministère pour le forcer à poursuivre Zola. A l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement, il fit ajouter : « Comptant qu'il saura prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la campagne entreprise contre l'armée ». L'ancien ministre de la Guerre dans le cabinet Bourgeois, Cavaignac, essaya même de faire blâmer le ministère pour ses « hésitations ». Puis il l'interpella (22 janvier)

INTERVENTION DES CONSERVATEURS.

pour l'obliger à dire que Dreyfus, après sa condamnation, avait fait un aveu qui démontrait sa culpabilité; Méline s'en prit aux journaux socialistes, Jaurès accusa la droite de pousser le gouvernement à la réaction; ce fut l'occasion d'un tumulte, qui força à lever la séance.

MANIFESTATIONS ANTIJUIVES.

Les adversaires des Juifs profitèrent de l'excitation pour pousser à des manifestations antijuives. L'organe italien des Jésuites à Rome écrivit (5 février) :

« Le Juif a été créé par Dieu pour servir d'espion partout où quelque trahison se prépare. Les Juifs allèguent une erreur judiciaire; la véritable erreur, c'est celle de l'Assemblée constituante qui leur a accordé la nationalité française. Cette loi, il faut l'abroger.... Dreyfus est à la fois juif et maçon, et la maçonnerie est notoirement maîtresse de l'État français.... La condamnation de Dreyfus a été pour Israël un coup sensible, elle a marqué au front tous les Juifs cosmopolites.... Cette flétrissure, ils ont juré de l'effacer. Le complot a été noué à Bâle au congrès sioniste.... Les protestants ont fait cause commune avec les Juifs pour la constitution d'un syndicat. L'argent vient surtout d'Allemagne.... Ils ont acheté dans tous les pays de l'Europe les consciences, les journaux à vendre. »

Dans quelques villes, la foule cria « Mort aux Juifs! » et maltraita des Israélites. A Alger, où la haine des Juifs était ancienne, plus de 150 magasins furent pillés, des Juifs furent assommés dans les rues. Le Conseil général d'Alger émit le vœu d'abroger le décret de 1870 et d'enlever aux Juifs la qualité de citoyens français.

PROCÈS DE ZOLA.

Le procès de Zola en cour d'assises (7-21 février) fut, pour ses témoins et ses avocats, une occasion de faire publiquement l'histoire et la critique des deux procès de Dreyfus et d'Esterhazy. Les érudits de l'École des Chartes montrèrent dans le fac-simile du bordereau toutes les particularités de l'écriture et de la langue d'Esterhazy, différentes de celles de Dreyfus. On lut les lettres privées où Esterhazy exprimait sa haine contre les officiers français et disait son rêve d'entrer en uniforme de uhlan dans Paris conquis. La déposition de l'ancien ministre de la Justice Trarieux révéla la communication secrète du dossier secret qui rendait illégale la condamnation de 1894. On apprit les irrégularités et les absurdités des expertises qui avaient reconnu dans le bordereau l'écriture de Dreyfus. L'impression fut si forte que l'état-major voulut l'effacer par une intervention directe et une révélation nouvelle. Un général vint expliquer que les pièces annoncées dans le bordereau ne pouvaient provenir que d'un officier d'état-major, et fit appel à la crainte de la guerre :

INTERVENTION DE L'ÉTAT-MAJOR EN COUR D'ASSISES.

« C'est un crime d'ôter à l'armée la confiance qu'elle a dans ses chefs. Car si les soldats n'ont plus confiance, que feront les chefs, au jour du danger, qui est peut-être plus proche qu'on ne croit?... vos fils seront conduits à la boucherie. »

Le lieutenant-colonel Henry révéla au jury une pièce du dossier secret qui ne laissait aucun doute sur la culpabilité, un billet de l'attaché militaire allemand à son collègue italien relatif à Dreyfus. Le chef de l'état-major posa au jury la question de confiance.

« Si la nation n'a pas confiance dans les chefs de son armée, dans ceux qui ont la responsabilité de la défense nationale, ils sont prêts à laisser à d'autres cette lourde tâche. »

CONDAMNATION, CASSATION.

Zola fut condamné au maximum. Mais le jugement fut cassé pour vice de forme. — (Au second procès, à Versailles, Zola fit défaut et se retira en Angleterre.)

Ce procès dramatique passionna le monde entier. L'affaire Dreyfus partagea la France en deux camps, revisionnistes et anti-revisionnistes, familièrement appelés *dreyfusards* et *antidreyfusards*. L'affaire elle-même, compliquée d'incidents, bientôt embrouillée par des manœuvres, obscurcie par des récits légendaires, n'intéressa pas la masse du public, qui ne la comprit jamais.

REVISIONNISTES.

La campagne pour la revision fut dirigée surtout par les hommes appelés dès lors à la façon russe « les intellectuels », écrivains ou professeurs; les uns mus par des sentiments de pitié ou de justice en vue de délivrer une victime innocente, les autres obéissant à des motifs rationnels pour protester contre la prétention des chefs militaires à trancher par autorité des questions de fait, et à créer un terrain sacré interdit à la critique. Ce parti recruta presque tous les protestants, les francs-maçons adversaires du clergé, la plupart des Israélites, et une partie des lecteurs du journal conservateur le *Figaro*, défenseur de Dreyfus. L'ancien chef radical Clemenceau, exclu de la vie publique depuis le scandale du Panama, prit une part active à l'agitation dans le journal nouvellement fondé, l'*Aurore*. Les révolutionnaires, anarchistes et socialistes, s'y engagèrent par haine de l'autorité militaire, une partie des socialistes indépendants pour soutenir Jaurès. Le parti ouvrier (guesdiste) déclara rester neutre dans cette « guerre entre deux partis bourgeois ».

ANTI-REVISIONNISTES.

Les adversaires actifs de la revision furent les conservateurs catholiques, les nationalistes, une grande partie du clergé, presque tous les officiers. Ils se regardaient comme les défenseurs de l'armée et de la patrie contre les étrangers et les Juifs champions du traître, et contre leurs auxiliaires « dreyfusards », payés par un « syndicat de trahison ».

FORMULES DES DEUX PARTIS.

Le procès Zola fixa les formules et les cris de ralliement. Les revisionnistes luttaient pour « la justice et la vérité » (Zola disait : « La Vérité est en marche »). Ils fondèrent une *Ligue pour la défense*

des Droits de l'homme et du citoyen, destinée à redresser les abus de pouvoir et les dénis de justice. Leurs alliés révolutionnaires attaquaient l'alliance du clergé et des officiers et employaient la formule; ils disaient : « Sabre et goupillon ». Les antirevisionnistes invoquaient « l'honneur de l'armée » et le « respect de la chose jugée »; ils dénonçaient le « syndicat de trahison ». Devant le Palais de Justice, ils acclamèrent l'état-major et Esterhazy. Ils criaient : « Vive l'armée! Vive la France! » Les dreyfusards crièrent : « Vive Zola! » puis ils répondirent par le cri de : « Vive la République! »

CONSÉQUENCES DE L'AGITATION.

La coalition entre catholiques et nationalistes, appuyée sur les officiers supérieurs monarchistes, alarma les républicains et prépara une contre-coalition. La lutte entre ces deux coalitions donna à l'affaire Dreyfus la portée d'un conflit de la politique intérieure en France. A l'étranger, elle prépara un revirement dans l'opinion des classes cultivées à l'égard des partis français. La presse de tous les pays prit ardemment parti pour la revision et pour Zola. Les étrangers, jusque-là informés par les périodiques français de vieille réputation, tous conservateurs ou modérés, s'étaient habitués à mépriser les partis de gauche et la République. La campagne de revision leur inspira de l'estime pour les intellectuels républicains, et les mit en défiance contre le clergé et les conservateurs français.

II. — LA DESTRUCTION DE LA MAJORITÉ.

CAMPAGNE ÉLECTORALE.

L'ÉLECTION de la Chambre (mai 1898) ne se fit pas sur l'affaire Dreyfus, que tous les partis républicains cherchaient à écarter de la campagne électorale. Mais l'agitation profita aux adversaires du gouvernement. Elle donna des voix aux nationalistes et aux antijuifs, elle excita les conservateurs ardents à présenter des candidats contre les modérés, et elle détacha du ministère un petit nombre de modérés « dreyfusards ». La campagne fut faite sans organisation de parti. Les délégués de 7 groupes catholiques, réunis (novembre 1897) en Congrès national, avaient formé une fédération et nommé un Comité directeur; mais le désaccord se mit entre le président du comité Lamy, parlementaire républicain, et le groupe le plus riche, « le comité Justice-Égalité », dirigé par les Pères de l'Assomption, qui attaquait la République et exigeait des candidats l'engagement de combattre les Juifs. Le parti « nationaliste » se donna pour programme de « combattre les influences étrangères et juives ».

DISCOURS-PROGRAMMES.

Les tendances des partis se marquèrent surtout dans les discours des chefs. Waldeck-Rousseau, inaugurant le *Grand cercle républi-*

cain, fondé pour servir de centre aux républicains modérés, proclama comme condition essentielle du régime parlementaire « de former un grand parti homogène... ayant une orientation précise arrêtée, une direction supérieure constante et respectée ». — Ribot opposa au projet radical d'impôt sur le revenu une taxe sur les signes extérieurs de la richesse, qu'il appela « l'impôt sur le revenu à la française » (17 avril). — Bourgeois déclara que les modérés « alliés à la réaction et au cléricalisme ne pouvaient accomplir les réformes radicales attendues par la démocratie » (6 mars). — Les modérés n'eurent guère de programme positif; les radicaux firent campagne contre « la réaction », et pour l'impôt sur le revenu, populaire parmi les paysans comme moyen de dégrever la petite propriété.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

La lutte fut plus vive et la proportion des votants plus forte qu'en 1893. Le premier tour (8 mai) fut un échec pour les modérés. Au second tour (22 mai), la discipline convenue entre les groupes des opposants de gauche ne fut pas strictement observée, et les modérés gardèrent des sièges qui semblaient perdus. La statistique officielle indiqua même un léger gain des républicains modérés (254 au lieu de 250) et une légère perte des gauches, 104 radicaux, 74 radicaux-socialistes, 57 socialistes (235 au lieu de 248); mais les scrutins démentirent ces évaluations. Les conservateurs, monarchistes ou ralliés, gardaient environ 80 sièges, les nationalistes, plus de 15, et il se formait un petit groupe « antisémite », composé des 4 députés anti-Juifs élus en Algérie. La répartition régionale restait la même : les conservateurs venaient de l'Ouest, quelques-uns du Sud-ouest. Les gauches dominaient dans les régions anciennement démocrates du Sud-est, du Languedoc, du Centre, les pays industriels et les grandes villes; les modérés venaient surtout de la Lorraine, des pays du Nord, et de la région du Sud-ouest récemment acquise à la République.

RÉPARTITION DES PARTIS.

FORMATION DU GROUPE PROGRESSISTE.

Les partisans du ministère se réunirent en un groupe unique de plus de 200 membres, qui prit le nom de *progressiste* et fut le groupe le plus nombreux; mais il n'était qu'une minorité. Les 3 groupes de gauche, même unis à l'*Union progressiste*, ne formaient pas non plus une majorité. Il fallait donc renoncer au système du ministère homogène et opérer avec une majorité de coalition. Mais quels groupes devait-on coaliser? c'était la question décisive. Le groupe progressiste se concerta pour l'élection du président de la Chambre, et décida d'opposer à l'ancien président Brisson, candidat des radicaux, un homme nouveau sans passé politique, Deschanel. La droite, par haine des francs-maçons, vota pour lui. Deschanel eut 277 voix, Brisson 276 (1er juin). L'opération, annulée par une

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE.

irrégularité, recommença le lendemain, Deschanel fut élu par 282 voix contre 278 à Brisson. Mais la majorité n'était obtenue qu'à l'aide de la droite et des anti-Juifs.

INTERPELLATION. Le ministère Méline avait perdu deux de ses membres non réélus; il essaya de se maintenir par un replâtrage, de façon à renvoyer à l'année suivante la formation du ministère où chacun tenait à entrer, celui qui ferait l'Exposition de 1900. La gauche l'attaqua par une interpellation sur sa politique générale. Millerand lui demanda de déclarer s'il ferait la concentration à droite ou à gauche. Méline répondit par sa formule : « écarter toute politique de réaction et de révolution ». Bourgeois lui reprocha sa politique de combat contre le socialisme, et déclara que le premier devoir d'un gouvernement républicain était de rompre l'alliance avec la droite; on pouvait, disait-il, former une majorité exclusivement républicaine pour les réformes essentielles : revision de la Constitution pour assurer « le dernier mot aux élus du suffrage universel », impôt global et progressif, pour arriver à « la connaissance de la fortune individuelle ».

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR. L'ordre du jour (14 juin) donna lieu à 5 votes successifs et contradictoires. La priorité pour l'ordre du jour de la gauche fut rejetée par 295 voix contre 271. La première partie de l'ordre du jour ministériel, « approuvant les déclarations du gouvernement », fut votée par 295 voix contre 272; les progressistes et la droite avaient voté ensemble. La deuxième partie, « résolue à pratiquer une politique de réformes démocratiques fondée sur l'union des républicains », passa par 527 voix contre 2. La gauche proposa alors une addition — « et appuyée sur une majorité exclusivement républicaine » — qui fut votée par 295 voix contre 246. Mais cette fois la majorité était formée par la gauche, une partie des nationalistes et 30 députés flottants, désireux d'éviter une crise ministérielle, mais hostiles à une coalition avec la droite; la minorité ministérielle était réduite par 18 abstentions, L'ensemble fut voté par 284 voix contre 272, mais avec l'aide des conservateurs, devenue nécessaire pour compléter cette majorité « exclusivement républicaine ». Le ministère refusa de démissionner, mais le lendemain il se retira.

RETRAITE DU MINISTÈRE.

MINISTÈRE BRISSON. Après trois échecs pour former un cabinet de conciliation, Brisson parvint à composer un ministère pris dans les groupes radicaux de la Chambre, avec un programme d'impôt transactionnel, et en donnant la Guerre à Cavaignac, devenu le chef des nationalistes (30 juin). Sa déclaration annonça « l'union entre les républicains et entre les républicains seulement pour gouverner la République ». Il obtint un ordre du jour de confiance par 316 voix



Cl. P. Petit.

ÉMILE ZOLA.



Cl. Gerschel.

LE LIEUTENANT-COLONEL PICQUART.

Sans nouvelles m'indiquant que vous
désirez me voir, je vous adresse cependant
Monsieur quelques renseignements intéressants
1° une note sur le frein hydraulique
du 120 et la manière dont s'est conduite
cette pièce.
2° une note sur les troupes de couverture.
(quelques modifications seront apportées par
le nouveau plan)
3° une note sur une modification aux
formations de l'artillerie :
4° une note relative à Madagascar.

FRAGMENT DU « BORDEREAU ».

Lettre d'envoi de documents militaires français, soustraite à l'ambassade d'Allemagne à Paris, en septembre 1894. Cette pièce, attribuée à Dreyfus, fit condamner ce dernier par le Conseil de guerre, le 22 décembre 1894.

contre 203, grâce à la coalition des gauches, des nationalistes et des flottants, et fit repousser par 291 voix contre 246 une addition proposée par l'opposition contre l'impôt progressif sur le revenu.

CAVAIGNAC RÉVÈLE LE PRÉTENDU AVEU DE DREYFUS.

Cavaignac, interpellé sur l'affaire Dreyfus, obtint un grand succès et l'affichage de son discours en apportant ses preuves de la culpabilité du condamné : c'étaient le prétendu aveu de Dreyfus, et le billet de l'attaché militaire allemand, dont la rédaction même trahissait un faux évident :

« Je dirai que jamais j'avais des relations avec ce juif. C'est entendu. Si on vous demande, dites comme ça, car il faut pas que on sache jamais personne ce qui est arrivé avec lui. »

Le faussaire inexpérimenté avait cru, par ces fautes grossières, imiter les légères incorrections de français d'un étranger cultivé; l'allusion au Juif flattait le préjugé antijuif des officiers. Le colonel Picquart, par une lettre au président du Conseil, se déclara en état de prouver que la pièce était un faux. Le gouvernement le fit arrêter, et le tint en prison comme auteur de faits punis par la loi contre l'espionnage. (L'autorité militaire, pour se débarrasser d'un témoin gênant, avait déjà fait mettre en réforme Picquart, et l'accusait d'avoir autrefois communiqué à un avocat son ami un dossier secret de l'état-major.) Le juge d'instruction fit arrêter Esterhazy pour une affaire d'escroquerie.

ARRESTATION DE PICQUART.

DÉCOUVERTE DU FAUX HENRY.

Pendant les vacances de la Chambre (13 juillet-25 octobre), l'affaire Dreyfus devint, par un coup de théâtre, le centre de la politique française. Le ministre de la Guerre, Cavaignac, pressé par les démonstrations de Picquart, fit examiner la pièce citée à la Chambre et la reconnut fausse à des signes extérieurs. Le colonel Henry avoua le faux; il fut envoyé dans le fort du Mont Valérien, où on lui laissa ses rasoirs; le lendemain on le trouva la gorge coupée. Le ministère ne produisit aucun écrit de la main d'Henry prouvant ni qu'il eût avoué ni qu'il se fût suicidé. L'opinion accepta le récit de son aveu fait par le ministre, et admit qu'on lui avait laissé les moyens de se tuer. Le chef d'état-major donna sa démission.

DÉMISSION DE CAVAIGNAC.

L'aveu d'Henry parut d'abord à tous un fait nouveau qui rendait nécessaire la revision du procès de 1894. Cavaignac, persistant à croire Dreyfus coupable, s'opposa à la revision et donna sa démission; il fut remplacé par le général Zurlinden, qui n'y fit aucune opposition. Le ministère convoqua la commission chargée d'examiner la demande en revision. Esterhazy, relâché en août, s'enfuit en Angleterre.

SOUSCRIPTION EN L'HONNEUR DE HENRY.

Les adversaires de la revision, reprenant courage, acceptèrent l'explication lancée par un journal conservateur : le faux Henry était un « faux patriotique », destiné à remplacer un document vrai

qu'on n'aurait pu produire sans danger de guerre; on laissait entendre qu'il s'agissait d'une lettre de l'empereur d'Allemagne. Un journal antijuif, la *Libre Parole*, organisa une souscription pour les frais du procès fait par la veuve de Henry à un des écrivains qui attaquaient la mémoire de son mari : on releva dans la liste les noms d'un millier d'officiers et de 600 prêtres, et un très grand nombre d'insultes et de menaces contre les Juifs. Les journaux restèrent partagés, mais presque tous les organes républicains passèrent dans le camp de la revision; un relevé fait pour le ministère fin septembre portait le total de la vente de la presse revisionniste à près de 2 millions et demi d'exemplaires contre 1 et demi de la presse opposée.

DÉMISSION DU MINISTRE DE LA GUERRE.

Le nouveau ministre de la Guerre se crut bientôt obligé de se déclarer solidaire de ses prédécesseurs, et démissionna (17 septembre); on le remplaça par le général Chanoine, qui avait des relations avec les radicaux. Picquart, accusé par l'état-major d'avoir falsifié le « petit bleu » (adressé par l'attaché allemand à Esterhazy), fut transféré à la prison militaire d'où il ne sortit en décembre que pour retourner à la prison civile. La commission consultative de revision s'étant partagée également, le Conseil des ministres (27 septembre) décida d'ouvrir la revision, et envoya l'affaire à la Cour de cassation.

RENVOI DU PROCÈS DREYFUS A LA COUR DE CASSATION.

INTERPELLATIONS SUR L'AFFAIRE DREYFUS.

A la rentrée de la Chambre, le ministère se trouva en face de la coalition des conservateurs et des progressistes grossie des nationalistes exaspérés par la revision. Une foule hostile était convoquée par la Ligue des patriotes pour manifester la « confiance dans l'armée » et « l'aversion pour les traîtres ». Le groupe progressiste décida de « refuser sa confiance à un cabinet de désunion et de combat ». On commença par discuter les interpellations sur l'affaire Dreyfus. Le président de la Ligue des patriotes, Déroulède, déclara que le ministère, depuis la retraite de Cavaignac, avait contre lui la majorité. Le général Chanoine, ministre de la Guerre, mis en cause, vint brusquement invoquer « le respect de la chose jugée », et dire que son opinion était celle de ses prédécesseurs; et il donna sa démission à la tribune : « Aujourd'hui que les représentants du pays sont réunis, je remets entre leurs mains le dépôt qui m'était confié, l'honneur de l'armée. » Brisson blâma cet acte imprévu et insolite, se déclara prêt à « maintenir la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire », demanda une suspension de séance et envoya prévenir le Président de la République. Le bruit courait que des généraux préparaient un coup de force contre la République. Tous les groupes républicains se concertèrent, et décidèrent d'affirmer la suprématie du pouvoir civil.

DÉMISSION DU MINISTRE DE LA GUERRE.

LE MINISTÈRE EST MIS EN MINORITÉ.

A la reprise de la séance, Brisson annonça que l'intérim du ministère de la Guerre était réglé, et demanda un ajournement. L'ordre du jour affirmant « la suprématie du pouvoir civil », présenté par un modéré et accepté par le ministère, fut voté par 559 voix. Les opposants reprochèrent au gouvernement de n'avoir pas réprimé les attaques des journaux contre l'armée; le ministère expliqua que Chanoine avait refusé de déposer les plaintes nécessaires pour poursuivre, et obtint le rejet d'un blâme par 274 voix contre 261. Mais l'opposition proposa une addition : « invitant le gouvernement à mettre fin à la campagne d'injures organisée contre l'armée »; elle fut votée par 296 voix contre 243. Le ministère Brisson se retira (25 octobre).

DÉCLARATION DES RÉPUBLICAINS DU SÉNAT.

Les présidents et vice-présidents des Chambres, consultés par le Président de la République, l'engagèrent à former « un cabinet d'union avec un chef progressiste ». Les trois groupes républicains du Sénat décidèrent de « n'accorder leur confiance qu'à un ministère s'appuyant sur l'union des républicains et résolu à réprimer toutes les agitations anticonstitutionnelles en maintenant la suprématie du pouvoir civil, la séparation des pouvoirs et le libre fonctionnement des institutions judiciaires ». On revenait officiellement à la *concentration républicaine*. L'ancien chef du parti modéré Ch. Dupuy, resté à l'écart depuis trois ans, forma avec des modérés et 4 membres du cabinet Brisson (3 novembre) un ministère d'équilibre, qui promit à la fois de maintenir la suprématie du pouvoir civil et de ne pas laisser l'armée exposée aux injures, de soutenir l'impôt sur le revenu, mais « fondé sur les signes extérieurs de la richesse, sans vexations ni inquisition », et de protéger l'armée contre les attaques, sans réclamer de loi nouvelle. Comme on lui reprochait d'avoir autrefois combattu la politique de concentration, Dupuy répondit : « Quand les hommes sont fatigués de porter le fusil sur une épaule, ils le changent d'épaule. » Un ordre du jour de confiance pour « pratiquer une politique de réformes en ne s'appuyant que sur une majorité républicaine » fut voté par 418 voix contre 58; la droite et les radicaux-socialistes s'abstinrent.

MINISTÈRE DUPUY.

COMITÉ D'ENTENTE SOCIALISTE.

Le parti socialiste restait hostile. Dès le 14 octobre, ses groupes et ses journaux de Paris, inquiets des menaces des officiers, avaient créé un Comité de vigilance, formé de délégués des différentes organisations. Il en sortit (27 novembre) un Comité d'entente, formé de sept délégués pour chacune des cinq organisations socialistes, les quatre anciennes, le Comité révolutionnaire (blanquistes), le P. O. F. (guesdistes), le P. O. S. R. (allemanistes), la Fédération des travailleurs socialistes (broussistes), et la nouvelle « Confédération des socialistes indépendants », qui avait pour organe la

Petite République et pour orateurs Jaurès et Millerand. Le but était « d'organiser pour la République toutes les forces socialistes révolutionnaires et républicaines ». Ce fut l'embryon de l'unité socialiste.

LA COUR DE CASSATION ACCEPTE LA DEMANDE EN REVISION.

La Chambre criminelle de la Cour de cassation déclara recevable la demande en revision de Dreyfus, et ouvrit une instruction, mais sans mettre en liberté le condamné (29 octobre). La colère des adversaires de la revision se porta sur la Cour de cassation : ils accusèrent ses membres d'accueillir avec faveur les dépositions de Picquart et d'être vendus au « syndicat ». Le ministère, harcelé par les interpellations des adversaires et des partisans de la revision, répondait évasivement, mais n'osait pas braver l'agitation nationaliste. Le ministre de la Guerre Freycinet laissa traduire Picquart en conseil de guerre; Picquart échappa à ses ennemis par une demande en règlement de juges à la Cour de cassation, qui le rendit à la justice ordinaire. La Ligue des patriotes réorganisée et la Ligue antisémite faisaient des manifestations bruyantes; il se fondait contre la revision une « Ligue de la patrie française », où entraient presque tous les membres de l'Académie française (janvier 1899). Le président de la Chambre civile de la Cour de cassation, Quesnay de Beaurepaire, fameux par son rôle dans le procès contre Boulanger, donna sa démission et agita contre la revision.

CHANGEMENT DE LA PROCÉDURE DE REVISION.

Dupuy, pour apaiser l'agitation et probablement pour plaire à Félix Faure, présenta un projet de loi qui changeait la procédure des revisions de procès : le jugement serait rendu, non plus par la Chambre criminelle seule, mais par la Cour de cassation toutes Chambres réunies; la loi s'appliquerait même aux affaires en cours. Les revisionnistes protestèrent avec véhémence contre cette intervention politique, destinée uniquement à dessaisir la Chambre criminelle du procès de Dreyfus pour le porter devant d'autres juges, réputés hostiles à la revision. Dupuy répondit à la Chambre des députés que le retard était un moindre mal qu'un jugement définitif qui n'inspirerait pas confiance au pays. Le projet fut voté par 332 voix contre 216, malgré la gauche. Mais la majorité n'était faite que par une coalition sans politique commune (10 février).

III. — FORMATION DE LA MAJORITÉ DE DÉFENSE RÉPUBLICAINE.

MORT DE FÉLIX FAURE.

AVANT que le Sénat eût délibéré, un accident imprévu bouleversa les conditions de la vie politique. Le Président de la République Félix Faure, qui soutenait secrètement l'agitation contre la revision, mourut brusquement d'une attaque (16 février). Les

groupes de gauche de la Chambre, désirant éviter Méline, décidèrent de s'unir à la majorité du Sénat pour faire passer le président du Sénat, É. Loubet. Méline ne crut pas pouvoir poser sa candidature. Loubet fut élu sans concurrent par 483 voix, contre 270 perdues sur le nom de Méline (18 février). En revenant du Congrès de Versailles, le nouveau Président fut insulté par une foule nationaliste, et on soupçonna le président du Conseil d'avoir négligé de donner des instructions à la police.

ÉLECTION DE LOUBET.

Loubet avait été membre du groupe le plus modéré de l'ancienne majorité modérée, la gauche républicaine, le groupe de Grévy, et il avait toujours condamné la politique radicale; mais, comme il avait eu les voix de l'extrême gauche, les conservateurs et les nationalistes virent en lui l'élu des révolutionnaires et des dreyfusards. Ils travaillèrent à le dégoûter de la Présidence en le rendant impopulaire par des manifestations hostiles. Il restait un souvenir confus que son nom avait été mêlé au scandale du Panama; il avait en effet, en 1892, comme chef du ministère, essayé d'atténuer le scandale; sur son passage les manifestants criaient : « Panama! démission! » et beaucoup s'imaginaient qu'il avait en 1888 reçu sa part des distributions illicites de la Compagnie.

MANIFESTATIONS NATIONALISTES.

Les funérailles de Félix Faure furent l'occasion de manifestations violentes, et de rixes sur les boulevards entre les nationalistes, qui criaient : « Vive l'armée! » et les républicains qui criaient : « Vive Loubet! » Déroulède essaya d'entraîner un régiment qui rentrait à la caserne, et de l'emmener contre l'Élysée. Les officiers l'arrêtèrent, mais le laissèrent libre de détruire ses papiers (23 février). C'était une tentative de coup de force contre le gouvernement, qui relevait de la Haute Cour. Mais Dupuy fit simplement poursuivre Déroulède devant le jury, pour provocation de militaires à la désobéissance, en vertu de la loi de 1880 sur la presse : il fut acquitté. Puis, appliquant son procédé d'équilibre, Dupuy ordonna des perquisitions à la fois dans les deux ligues opposées, la Ligue des patriotes de Déroulède, et la Ligue des droits de l'homme, organisatrice des manifestations pour la revision.

TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT.

Un professeur d'histoire à l'École polytechnique s'étant déclaré convaincu de l'innocence de Dreyfus, Freycinet, ministre de la Guerre, le suspendit. Attaqué à cette occasion à la Chambre, il donna sa démission. C'était, en huit mois, la quatrième démission d'un ministre de la Guerre (5 mai).

DÉMISSION DE FREYCINET.

L'enquête secrète de la Cour de cassation avait été révélée par la publication illicite faite par le *Figaro* en avril. Elle démontrait que le jugement de 1894 avait été décidé par la communication illégale

ENQUÊTE DE LA COUR DE CASSATION.

d'un dossier secret, et que dans ce dossier, considérablement grossi depuis, aucune pièce ne se rapportait à Dreyfus; le « bordereau », base unique de l'accusation, était, non seulement de la main d'Esterhazy, mais écrit sur un papier pelure quadrillé très spécial, propre à Esterhazy. La Cour fut unanime à casser le jugement; mais elle fut presque également partagée sur le motif à donner. Les anciens adversaires de la revision proposèrent de le casser comme illégal en se fondant sur la communication du dossier secret, ce qui ne préjugeait pas l'innocence de Dreyfus; une majorité très faible fit décider de le casser en visant le fond même de l'affaire. L'arrêt réunit les deux motifs; il annula la sentence en affirmant l'illégalité de 1894 avouée implicitement par Mercier, et en constatant que le bordereau était de la main d'un autre officier que Dreyfus; il déclara sans valeur la légende de l'aveu (3 juin). Le ministère demanda au président de la Chambre la mise en accusation du général, convaincu d'un acte de forfaiture.

VIOLENCES CONTRE LOUBET.

L'arrêt exaspéra les nationalistes. Le lendemain, aux courses d'Auteuil, le Président de la République fut insulté, et un gentilhomme monarchiste le frappa d'un coup de canne sur son chapeau. La Chambre vota l'ajournement du procès contre Mercier par 283 voix contre 238, et l'affichage de l'arrêt relatif à Dreyfus.

MANIFESTATION RÉPUBLICAINE DE LONGCHAMP.

Le dimanche suivant, aux courses du grand prix à Longchamp, les radicaux et les socialistes vinrent en foule défendre Loubet contre les monarchistes, et l'acclamèrent (11 juin). Le lendemain, Dupuy fut interpellé sur le rôle de la police; on lui reprocha de n'avoir pas défendu le Président contre les royalistes à Auteuil et de l'avoir entouré à Longchamp d'un déploiement de troupes ridicule. Le ministère eut pour lui la droite et une partie des radicaux; mais les progressistes, mécontents de sa politique d'équilibre, l'abandonnèrent. L'ordre du jour d'approbation fut rejeté (12 juin) par

LE MINISTÈRE EN MINORITÉ.

253 voix contre 246, puis une majorité, de 307 contre 173, se déclara « résolue à ne soutenir qu'un ministère décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public ».

MINISTÈRE DE DÉFENSE RÉPUBLICAINE.

La crise fut longue. Un des chefs progressistes, Poincaré, chargé de former un cabinet, essaya en vain de le faire au profit de son groupe : les radicaux refusèrent Barthou, ancien ministre de l'Intérieur dans le cabinet Méline, qui les avait combattus aux élections de 98. Un autre progressiste, Waldeck-Rousseau, après un premier échec et le refus de L. Bourgeois, parvint à mettre sur pied une combinaison fondée sur un principe différent. Ami de Gambetta, adversaire déclaré des radicaux, au point d'avoir proposé de créer un parti « républicain conservateur », champion de la poli-

tique du ministère homogène et du gouvernement fort, il venait d'être converti par l'affaire Dreyfus; partisan de la revision, il s'était détaché de son groupe, et rapproché des républicains de gauche inquiets de l'agitation nationaliste soutenue par quelques généraux. Il forma un ministère de « défense républicaine », qui fut soutenu par la coalition des groupes de gauche, des socialistes et des modérés « dissidents » sortis du groupe progressiste.

Waldeck réserva aux modérés la plus grosse part, tous les ministères politiques, l'Intérieur (qu'il prit pour lui), la Justice, l'Instruction, les Finances. Il laissa aux Affaires étrangères Delcasssé, et n'accorda que deux ministères secondaires à des radicaux : c'était la proportion habituelle, jadis, dans les cabinets de concentration. Mais, pour marquer le caractère nouveau de la coalition, il donna le Commerce à Millerand; c'était la première fois qu'un socialiste entrait au gouvernement. Par compensation, il mit à la Guerre le général marquis de Galliffet, fameux par sa dureté dans la répression de la Commune, mais partisan de la revision. Ce fut un double scandale. A droite, le ministère fut surnommé « le cabinet de l'Affaire », et accusé de « livrer le pouvoir au collectivisme ». A gauche, une partie des socialistes protestèrent contre Millerand entré au ministère sans avoir consulté son parti, et contre Galliffet « le fusilleur »; ils accueillirent le ministère à la Chambre par le cri de : « Vive la Commune! »

MILLERAND ET GALLIFFET.

Le cabinet, dans sa déclaration (26 juin), se donnait pour tâche d'appliquer la politique définie par l'ordre du jour de la Chambre : il lui fallait « le concours de tous les républicains » pour « mettre fin à des agitations dirigées, sous des dehors faciles à percer, contre le régime que le suffrage universel a consacré ». Résolu à « faire respecter les décisions de la justice et à défendre la discipline nécessaire à l'armée », il avait besoin du concours du Parlement et lui demandait « le mandat le plus étendu » et « une trêve dans les luttes intérieures ». C'était le retour au gouvernement par la gauche, avec une politique de combat contre la droite. Le ministère n'obtint d'abord qu'une faible majorité, 263 voix contre 237. Mais la clôture de la session (4 juillet), en lui laissant le pouvoir sans contrôle pendant quatre mois, lui donna le temps de prendre l'offensive.

DÉCLARATION.

Le nouveau ministre de la Guerre releva de leurs fonctions ou envoya en disgrâce les généraux qui protestaient contre la revision, mit à la retraite trois membres du Conseil supérieur de la guerre, réorganisa le Conseil, supprima les inspecteurs d'armée. La commission de classement, formée de généraux, réglait l'avancement de tous les officiers. Les républicains accusaient ces généraux, entrés

MESURES CONTRE LES GÉNÉRAUX.

dans la carrière sous la monarchie et restés monarchistes, de faire avancer plus rapidement les officiers conservateurs, et de former une coterie toute-puissante qui maintenait la solidarité entre officiers contre la justice civile et le pouvoir civil; Galliffet fit rendre au ministre la nomination aux grades et aux emplois dans l'armée.

ARRESTATIONS DES AGITATEURS.

Le gouvernement fit arrêter les chefs des organisations qui dirigeaient l'agitation, Déroulède, président de la Ligue des patriotes. Buffet, fils de l'ancien ministre, agent du prétendant orléaniste, et leurs auxiliaires nationalistes, royalistes, antisémites, au nombre de 24, et les traduisit devant le Sénat constitué en Haute Cour, pour complot contre la forme du gouvernement et attentat. Le chef de la Ligue antisémite se retrancha, avec une troupe d'hommes armés, dans le local de la Ligue, rue de Chabrol. Le gouvernement, peut-être pour occuper l'attention des Parisiens, se borna à faire cerner par la police la maison, que le public surnomma « le Fort Chabrol ». L'assiégé, après un blocus de trente-huit jours, capitula par l'intermédiaire d'un député nationaliste.

PROCÈS DE DREYFUS A RENNES.

Pendant ce temps, Dreyfus, débarqué en secret à Quiberon, comparaissait devant le conseil de guerre de Rennes. Le ministère ne donna pas d'instructions au commissaire du gouvernement; il laissa les généraux cités à Rennes comme témoins prendre la direction du procès, recommencer l'examen des faits sans tenir compte des résultats établis par l'enquête de la Cour de cassation, et user du prestige de leur grade pour donner aux officiers du conseil de guerre l'impression que l'honneur de l'armée exigeait la confirmation du premier jugement. Dans la ville, dominée par les partis conservateurs et dans le monde militaire de Rennes, l'opinion, informée seulement par les journaux nationalistes, était restée hostile à la revision. L'avocat de Dreyfus fut blessé en pleine rue d'un coup de revolver par un fanatique resté inconnu.

Après un procès qui dura un mois, le conseil, par 5 voix contre 2, déclara Dreyfus coupable, mais avec des circonstances atténuantes, et le condamna à dix ans de détention (11 septembre). Ce jugement, qui sentait le compromis entre les deux justices, indigna les partisans de la revision, sans satisfaire pleinement ses adversaires. Le ministère, renonçant à lutter contre la justice militaire, travailla à déblayer le terrain politique en imposant silence sur l'affaire. Il gracia Dreyfus, et le ministre de la Guerre, par un ordre du jour à l'armée, déclara : « L'incident est clos »; il ajouta qu'on devait s'incliner également devant la sentence des juges militaires et devant les « mesures de clémence et d'oubli » qu'un « intérêt politique supérieur » commandait au gouvernement.

A la rentrée (14 novembre), la Chambre trouva l'agitation calmée et le gouvernement maître de la situation. Aux interpellations sur la politique générale, Waldeck répondit que les républicains avaient eu le devoir de s'unir pour résister à la conspiration contre-révolutionnaire, en empêchant « la jonction de l'émeute avec l'armée ». Il obtint, par 317 voix contre 211, un vote « approuvant les mesures de défense républicaine ». Il garda la même majorité lorsqu'il fut interpellé sur l'inauguration du monument du Triomphe de la République (19 novembre). *MAJORITÉS POUR LE MINISTÈRE.*

Le parti ouvrier ayant annoncé qu'il y assisterait « avec le drapeau des revendications ouvrières, le drapeau rouge de l'insurrection de 48 et de la Commune, de l'imminente révolution sociale », la police avait reçu l'ordre de ne pas laisser déployer de drapeau rouge, excepté les bannières portant une inscription. Le Président de la République, invité par le Conseil municipal radical de Paris à assister au défilé des manifestants, avait quitté la tribune pour protester contre le drapeau rouge et contre un drapeau noir porté par des anarchistes. Le ministère, sans demander aucune approbation, mais sans renier ses alliés socialistes, demanda et obtint le passage à l'ordre du jour, par 311 voix contre 212. Il présenta un budget d'attente, et profita du vote des deux douzièmes provisoires pour se glorifier d'avoir répondu aux « insolents défis des nationalistes ». *PROTESTATION CONTRE LE DRAPEAU ROUGE.*

Le renouvellement du Sénat (28 janvier 1900) consolida la majorité. Sur 99 élus, l'opposition irréductible n'en compta que 13; 6, élus avec l'aide des catholiques sous le titre de *libéraux*, entrèrent dans le centre gauche, que les autres groupes cessèrent de traiter en groupe républicain. La gauche démocratique eut 25 élus, dont 12 nouveaux. *RENOUVELLEMENT DU SÉNAT.*

La Haute Cour, après 47 séances, écarta l'accusation d'attentat et acquitta tous les accusés, excepté les trois chefs, Déroulède et Buffet condamnés à dix ans de bannissement pour complot, et l'antisémite Guérin condamné à dix ans de détention pour rébellion. Le procès avait montré le petit nombre et l'impuissance des royalistes et des nationalistes militants; leurs comités, désorganisés par les poursuites, cessèrent les manifestations. *JUGEMENT DE LA HAUTE COUR.*

Les nationalistes remportèrent encore un succès aux élections municipales de Paris. Une campagne violente contre les Juifs, les francs-maçons, les dreyfusards, fit voter des électeurs jusque-là indifférents. Les radicaux (le groupe des droits de Paris) qui avaient la majorité furent réduits à 16 sièges, les socialistes en eurent 19, les nationalistes 32, les conservateurs 9. La majorité du Conseil passa à la coalition formée par les conservateurs, les progressistes *SUCCÈS DES NATIONALISTES AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.*

et les nationalistes. Cette révolution parisienne accentua l'opposition entre Paris et la France, sans ébranler le gouvernement.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'Exposition universelle du centenaire permit d'écourter la session des Chambres et détourna l'attention de la politique. Moins originale et moins belle que celle de 1889, elle fut pourtant, par le nombre des exposants et l'affluence énorme des visiteurs, un succès qui rejaillit sur le ministre socialiste du Commerce. Le « banquet des maires », qui réunit 22 000 représentants des communes de France, fut une manifestation en faveur du gouvernement.

FORMATION DU BLOC RÉPUBLICAIN.

Le succès acheva de rallier les députés ministériels par tempérament; le ministère put dès lors compter sur une majorité de 50 à 100 voix, majorité petite mais sûre, précisément parce que, se sachant petite, elle ne se risquait pas à se diviser. Les socialistes, même intransigeants, après les déclarations publiques d'hostilité destinées à leurs électeurs, s'abstinrent de voter contre le ministère dans les scrutins dangereux. La fraction dissidente des progressistes, nécessaire à la coalition pour faire la majorité, garda la direction du gouvernement; elle maintint à la présidence de la Chambre jusqu'à la fin de la législature le progressiste Deschanel, contre Brisson, resté le candidat de la gauche. Cette coalition de républicains, en lutte permanente contre la droite et sans adversaires à gauche, s'appela familièrement « le bloc républicain », en souvenir d'un mot de Clemenceau : à propos d'un drame de Sardou hostile à la Terreur, il avait protesté (en 1891) contre la distinction entre 1789 et 1793, et déclaré que la Révolution « forme un bloc » et doit être « acceptée en bloc ». Le bloc allait faire cesser les crises ministérielles, et donner à la France en dix ans les trois ministères les plus durables qu'ait eus la République.

CHANGEMENT DE LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE.

La stabilité des ministères était facilitée par des modifications dans la procédure parlementaire qui rendaient plus difficiles les votes de surprise. Pour empêcher de diviser la majorité par une addition imprévue à un ordre du jour de confiance, on prenait l'habitude de compléter la formule de l'ordre du jour par les mots : « et repoussant toute addition », que toutes les fractions de la majorité pouvaient voter. — Pour éviter le danger des interpellations imprévues, la Chambre décidait de consacrer un jour par semaine (le vendredi) aux interpellations; quand la discussion n'était pas terminée en une séance, la suite était renvoyée à la semaine suivante, de façon que le gouvernement ne fût jamais pris au dépourvu. Le ministère Combes adopta la méthode de demander le renvoi de toute interpellation à la suite des interpellations déjà déposées, de façon à ne laisser l'interpellation arriver en discussion qu'au moment où elle

avait perdu son actualité. Il ne resta plus d'autre moyen d'attaquer le ministère que d'obtenir le vote d'une motion ou de poser une question et de la faire transformer en interpellation. — Le maintien de l'équilibre du budget fut facilité par un amendement d'A. Berthelot à la loi de finances de 1900 : « aucune proposition tendant, soit à des augmentations de traitements soit à la création de services ou emplois », ne devait être introduite dans la discussion du budget qu'après avoir été acceptée par la commission du budget.

IV. — LA RÉORGANISATION DU PARTI SOCIALISTE ET LES RÉFORMES SOCIALES[1].

LE CAS MILLERAND.

L'ENTRÉE d'un socialiste dans un ministère « bourgeois » jeta d'abord la division dans le parti socialiste. Le « cas Millerand » fut en France, et même en Europe, un sujet de violentes querelles. Le plus grand nombre des députés et des orateurs socialistes, Jaurès, Briand, Viviani, célébraient la victoire du parti socialiste qui obligeait les partis bourgeois à demander son aide et à reconnaître son aptitude à diriger les affaires sociales. Les doctrinaires reprochaient à Millerand un acte contraire à la discipline et à la doctrine. Le Parti ouvrier (guesdiste), le Comité révolutionnaire (blanquiste) et l'Alliance communiste, groupement de fédérations séparées du parti ouvrier révolutionnaire (allemaniste), lancèrent en commun un « Manifeste à la France ouvrière et socialiste » (14 juillet). Ils condamnaient « une politique prétendue socialiste, faite de compromissions et de déviations, que depuis trop longtemps on s'efforce de substituer à la politique de classe et par suite révolutionnaire du prolétariat militant » : cette politique aboutit à « l'entrée d'un socialiste dans un ministère Waldeck, la main dans la main du fusilleur de mai ». « Le parti socialiste, parti de classe, ne saurait devenir, sous peine de suicide, un parti ministériel. »

COMITÉ D'ENTENTE.

Mais les partisans de l'entente avec les républicains désiraient éviter une rupture entre socialistes. Le comité de la Fédération des travailleurs socialistes pria les autres organisations (17 juillet) d'intervenir pour empêcher « le réveil des divisions qui avaient ralenti longtemps la marche du socialisme », et proposa un congrès du parti. Le projet, accepté par toutes les organisations, fut envoyé à un « comité d'entente », qui convoqua le congrès. On fit aux doc-

1. G. Weill, *Histoire du mouvement social en France*, 2e édit., 1910, et un article, *Die sozialistische Bewegung in Frankreich, 1893-1909*, dans *Archiv für die Geschichte des Sozialismus*, tome I, 1910; Lavy, *L'œuvre de Millerand*, 1902. Sur les Congrès, *Comptes rendus des Congrès*, 1900, 1901, 1902, et L. de Seilhac, *Les congrès ouvriers en France*, 2e série, 1909.

trinaires la concession d'exiger de tout groupe représenté au congrès l'adhésion écrite à une doctrine en quatre articles :

« 1° Entente et action internationale des travailleurs; — 2° organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe; — 3° pour la conquête du pouvoir, — 4° et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. »

CONGRÈS SOCIALISTE DE 1899.

Le congrès tenu à Paris (3 décembre 1899) réunit plus de 800 délégués représentant environ 1 200 groupes de quatre espèces : 1° groupes adhérents à l'une des cinq organisations socialistes; 2° groupes indépendants affiliés à une fédération autonome de département ou de région; 3° syndicats ouvriers; 4° coopératives employant une part de leurs bénéfices à la propagande socialiste.

DISCUSSION SUR LE CAS MILLERAND.

La discussion fut très vive sur « la lutte des classes et la conquête des pouvoirs publics », qui visait le cas Millerand. Les défenseurs de la tradition condamnèrent cette *déviation* de la doctrine : Vaillant expliqua que le parti socialiste, en opposition nécessaire avec les partis bourgeois, ne pouvait accepter que des fonctions électives, non un poste ministériel; Guesde insista sur l'impuissance d'un socialiste dans un ministère bourgeois et le danger d'indigner les travailleurs organisés et de les pousser à l'anarchie ou à l'indifférence. Les indépendants répondirent en montrant, Jaurès la nécessité de défendre la République menacée, Viviani l'avantage de prouver l'aptitude du parti socialiste à prendre le gouvernement, Briand l'exemple des transactions déjà consenties par tous les socialistes.

La majorité, formée des guesdistes, blanquistes et allemanistes, vota, par 818 mandats contre 684, la motion de Guesde : « La lutte de classe interdit à un socialiste l'entrée dans un gouvernement bourgeois. » Après avoir proclamé le principe, les blanquistes et les allemanistes s'unirent à la minorité pour faire voter un compromis sur la question de fait :

« En admettant que des circonstances exceptionnelles peuvent se produire dans lesquelles le parti aurait à examiner la question d'une participation socialiste à un gouvernement bourgeois, le congrès déclare que dans l'état actuel... toutes les forces du parti doivent tendre à la conquête dans la commune, le département et l'État des seules fonctions électives », celles qui « dépendent du prolétariat organisé en parti de classe ».

CRÉATION DU COMITÉ GÉNÉRAL.

Ainsi, sans renier la tradition, le parti évitait de condamner Millerand. Le Congrès vota une déclaration « flétrissant les nationalistes et les antisémites », et décida de créer l'organe commun réclamé par les différents groupes. Ce fut un *Comité général* de

48 membres délégués par toutes les organisations : Parti ouvrier français (15), Blanquistes (7), Allemanistes (4), Alliance communiste (1), Fédération des travailleurs socialistes (3), Confédération des socialistes indépendants (6), Fédérations autonomes (7), Syndicats (4), Coopératives socialistes (1). Il devait exercer un contrôle sur les élus et les journaux du parti.

DIVISIONS ENTRE SOCIALISTES.

Mais les organisations restées intactes conservèrent chacune ses rivalités électorales et ses rancunes. Le Comité central, tiraillé entre les personnels rivaux, passait ses séances en discussions aigres et s'évertuait à trouver des formules de transaction. Le groupe guesdiste, étant le plus nombreux, cherchait à diriger, en s'alliant aux blanquistes pour maintenir la pureté de la doctrine. Les indépendants, partisans de la conciliation entre socialistes, se défendaient avec l'aide des petits groupes, et parfois des blanquistes, restés favorables à l'action politique républicaine. L'animosité fut accrue par les polémiques entre la *Petite République*, où dominaient les indépendants, et, le *Petit Sou*, fondé par un capitaliste ennemi personnel de Waldeck, où écrivaient les guesdistes.

AFFAIRE DE CHALON.

Un accident amena la rupture et mit en danger le ministère. Dans une grève, à Chalon-sur-Saône, les grévistes, excités par des anarchistes, entrèrent en collision avec la troupe ; les soldats tirèrent, il y eut des morts. L'opposition demanda une enquête, qui fut repoussée, puis à l'ordre du jour de confiance elle proposa l'addition : « répudiant les doctrines collectivistes », qui fut votée par l'opposition et une partie de la majorité. Les socialistes doctrinaires votèrent contre le ministère ; les autres, pour éviter la chute du gouvernement et l'échec des gauches, votèrent contre l'enquête et pour l'ensemble de l'ordre du jour de confiance. Le Comité général blâma les députés qui avaient voté pour le ministère ; les députés blâmés protestèrent par un manifeste public adressé au parti. Le Congrès de la Fédération du Nord, où dominaient les guesdistes, vota une motion violente contre « le gouvernement dit de défense républicaine », déclarant que « tous ses membres, depuis l'ancien socialiste Millerand jusqu'à l'avocat des panamistes Waldeck, avaient droit aux malédictions du prolétariat ».

MOTION DE BLAME.

CONGRÈS SOCIALISTE INTERNATIONAL DE 1900.

Le Congrès socialiste international tenu à Paris en septembre 1900 eut à se prononcer sur la participation d'un socialiste au pouvoir. La majorité, pour sauver l'union entre les socialistes français, vota une motion de compromis proposée par un marxiste allemand, mais combattue par Guesde et acceptée par Jaurès :

« L'entrée d'un socialiste isolé dans un gouvernement bourgeois ne peut pas être considérée comme le commencement normal de la conquête du pou-

voir politique, mais seulement comme un expédient forcé, transitoire et exceptionnel. Si dans un cas particulier la situation politique nécessite cette expérience dangereuse, c'est là une question de tactique et non de principe; le congrès international n'a pas à se prononcer. »

SCISSION DES GUESDISTES.

Le Congrès national français s'ouvrit le lendemain à Paris. Les partis y arrivaient surexcités; on criait : « A Chalon! Galliffet! » Le conflit s'engagea sur la procédure du vote. Les indépendants firent décider de voter par tête. Les guesdistes déclarèrent cette décision contraire au règlement; puis ils se plaignirent de voies de fait contre un des leurs et sortirent en masse de la salle. Les blanquistes, après avoir délibéré, y restèrent. Le Congrès vota une motion de conciliation, puis une motion blanquiste — (« flétrissant les auteurs des massacres de Chalon » —), et il ajourna au Congrès suivant l'organisation de l'unité.

SCISSION DES BLANQUISTES.

Les efforts de Jaurès pour ramener les guesdistes n'aboutirent pas. Ce fut au contraire le groupe blanquiste qui, au Congrès de 1901 à Lyon, rompit avec la majorité. Les délégués des fédérations présentèrent une résolution hostile à Millerand : sa présence au ministère créait une équivoque qui empêchait « l'unification des forces révolutionnaires »; le parti devait avoir envers le ministère la même attitude qu'envers « tout ministère bourgeois ». Briand proposa une motion de conciliation qui, en conservant les termes de la motion hostile, les combinait de façon à leur enlever le caractère d'un vote d'exclusion :

MOTION BRIAND.

« Millerand, en entrant au ministère sous sa responsabilité et sur son initiative personnelle, n'a pu engager le socialisme qu'il ne représente pas. » « En acceptant sous sa responsabilité.... une fonction qui le met hors du contrôle du parti socialiste, il n'a pu engager au pouvoir ce parti; conséquemment il ne l'y représente pas. »

SCISSION DES SOCIALISTES EN DEUX PARTIS.

La motion hostile fut rejetée par 903 voix contre 275. Millerand resta un socialiste « en congé », soustrait pendant son ministère au contrôle du parti. La minorité, formée des blanquistes, de l'Alliance communiste et de quelques fédérations de départements, sortit du Congrès et retira ses délégués du Comité central. Elle s'unit aux guesdistes pour former le *Parti socialiste de France*. La majorité se fondit en un *Parti socialiste français*. Le socialisme resta coupé en deux tronçons; chacun eut désormais son Congrès annuel et ses candidats aux élections.

DIRECTION DU TRAVAIL.

Le ministre socialiste Millerand travaillait à préparer des mesures favorables aux ouvriers. Il avait trouvé au ministère du Commerce un Office du travail, organe d'études, de statistique et d'inspection des établissements industriels, il le fit transformer en

une *Direction du travail*, en y adjoignant une division de l'assurance et de la prévoyance sociales, et en le chargeant des relations avec les associations ouvrières. Le directeur, A. Fontaine, ancien ingénieur des mines, préparé par une étude scientifique et pratique des conditions du travail en France, recommanda les mesures immédiatement réalisables dans l'intérêt des ouvriers. La plupart furent prises sous forme de décrets.

RÈGLEMENT DU TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES.

Le plus important (août 1899) régla les conditions du travail (salaire et durée) pour tous les travaux faits au compte de l'État, des départements et des communes; on créait ainsi, pour les entreprises publiques, un règlement modèle qui, par la force de l'exemple, devait s'imposer à l'industrie privée.

CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL.

Le *Conseil supérieur du travail* fut réorganisé pour y faire entrer des représentants élus des syndicats ouvriers (1899); puis furent créés des « conseils du travail », formés d'un nombre égal de représentants élus des patrons et des ouvriers, qui avaient pour fonction de renseigner le gouvernement et les intéressés sur l'état réel du travail et de servir de médiateurs en cas de conflit.

INSPECTEURS DU TRAVAIL.

Le corps des inspecteurs du travail fut recruté en partie d'anciens ouvriers et mis en relations permanentes avec les syndicats ouvriers; les syndicats furent invités à signaler aux inspecteurs les infractions aux règlements sur l'hygiène, la sécurité, la durée du travail, ce qui leur donnait le sentiment d'être appelés à collaborer avec le gouvernement à l'amélioration des conditions du travail. La journée de huit heures fut accordée aux ouvriers des postes et télégraphes.

LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS MIXTES.

La loi de 1892, limitant la durée du travail dans les établissements mixtes (employant des femmes ou des enfants en même temps que des adultes), avait fixé un maximum différent pour les différentes catégories de travailleurs, ce qui empêchait tout contrôle efficace. Millerand la fit remplacer par la loi du 30 mars 1900, qui fixa une journée de travail uniforme pour les ouvriers de tout sexe et de tout âge d'un même établissement mixte; le maximum, de 11 heures au début, devait être dans les quatre ans abaissé à 10 heures. Ce régime de transition, exigé par la majorité, fut combattu par les socialistes doctrinaires et soutenu par les socialistes indépendants.

ACCROISSEMENT DES SYNDICATS.

Millerand affirma sa volonté de faciliter la création des syndicats et des Bourses du travail, instruments d'éducation pour « la démocratie laborieuse », où les travailleurs pouvaient « faire leur apprentissage de membres d'une corporation et de citoyens ». Le nombre des ouvriers syndiqués s'éleva en deux ans (1899-1900) de 419 000 à

588 000; celui des syndiqués représentés dans les Bourses du travail de 159 000 à 270 000. C'est cet ensemble de mesures qu'on a appelé « l'œuvre de Millerand ».

V. — LE DÉBUT DE LA LUTTE CONTRE LES CONGRÉGATIONS[1].

MESURES CONTRE LES ASSOMPTIONNISTES.

PARMI les organisateurs de l'agitation nationaliste, le ministère avait trouvé la petite congrégation des Assomptionnistes : par ses œuvres de dévotion, surtout l'œuvre très lucrative de Saint-Antoine de Padoue, par son journal politique quotidien, la *Croix*, qui servait de modèle aux *Croix* publiées dans la plupart des diocèses, par son Comité électoral Justice-Égalité, elle dirigeait un mouvement violent contre les francs-maçons, les Juifs et le gouvernement républicain. Les perquisitions ordonnées par le ministère firent découvrir, avec une grosse somme en valeurs, des documents qui prouvaient que les Assomptionnistes avaient aidé à faire élire plusieurs députés de la droite et essayé de créer dans toute la France une organisation secrète de renseignements sur « la vie individuelle » des électeurs. La congrégation fut condamnée et dissoute. Plusieurs évêques protestèrent : leurs traitements furent suspendus.

ACCROISSEMENT DE PUISSANCE DES CONGRÉGATIONS.

Les républicains s'inquiétaient de l'accroissement des immeubles des congrégations (évalué pour une période de vingt ans à 350 millions), de leurs commerces de plus en plus étendus en liqueurs, chocolats, sucreries, parfums. Ils s'alarmèrent plus encore de voir le nombre des élèves des établissements religieux d'enseignement secondaire dépasser 67 000, ce qui, avec les élèves des petits séminaires, faisait un total de 91 000 élèves ecclésiastiques, supérieur au chiffre des élèves des établissements publics laïques (86 000). Les congrégations élevaient presque tous les fils de la noblesse et de la bourgeoisie riche, la plupart des enfants d'officiers, et une forte proportion des futurs élèves des écoles militaires.

PROJET DE STAGE SCOLAIRE.

Le gouvernement prit l'offensive par un projet de loi (20 nov. 1899) qui exigeait un stage scolaire de trois ans dans un établissement public secondaire pour être admis dans une école de l'État ou dans une fonction publique, et un stage de deux ans dans une école primaire pour les emplois inférieurs. La commission le repoussa; le renvoi à la commission, voté par la Chambre à 281 voix

1. Bibliographie et exposé dans A. Debidour, *L'Eglise catholique et l'Etat*, en un sens anticlérical. Le point de vue catholique est exposé dans les *Etudes* (des Pères de la Compagnie de Jésus) et surtout dans le *Correspondant* (chronique dans chaque numéro); le point de vue de l'opposition républicaine modérée dans la *Revue politique et parlementaire.*

contre 248, l'enterra définitivement. Une commission d'enquête sur l'état de l'enseignement secondaire, nommée par la Chambre en 1899, cherchait, sous la présidence de Ribot, les moyens d'attirer les élèves dans l'enseignement laïque sans supprimer la concurrence ecclésiastique : ses travaux aboutirent en 1902 à la réforme des programmes d'études et de l'administration des lycées et collèges.

PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS.

Ce fut surtout pour avoir prise sur les congrégations que le gouvernement proposa la loi sur les associations promise depuis vingt ans par les républicains. Le projet, plus hardi que tous les précédents, distinguait deux sortes d'associations. Celles qui ne demandaient aucun privilège pouvaient être fondées librement après une déclaration à l'autorité; mais il fallait un décret pour leur accorder la personnalité civile avec le droit de recevoir des legs. Les associations formées en partie d'étrangers ou dirigées par des étrangers (on avait évité le nom de *congrégation*) avaient besoin d'une autorisation de l'État donnée par un *décret* en Conseil d'État. Ce projet, déposé pendant les vacances de 1899, fut dénoncé, dans l'interpellation du 14-16 novembre, comme un plan pour déchristianiser la France et la livrer aux francs-maçons. Waldeck-Rousseau répondit qu'il se bornait à refuser aux congrégations les privilèges qu'elles n'avaient pas sous la monarchie, et à les ramener aux règles du droit public. Il déclarait suivre une politique purement défensive, nécessitée par les attaques de quelques congrégations, et affectait de ne pas toucher au clergé séculier. Il se maintenait en relations avec Rome. Il faisait voter les crédits de l'ambassade au Vatican, et repoussait la séparation de l'Église et de l'État,. Le ministre des Affaires étrangères louait les qualités éminentes de Léon XIII, et réclamait pour la France le rôle de « première puissance catholique ». Il faisait demander au pape (26 janv. 1900) la condamnation de l'agitation soulevée par les Assomptionnistes. Léon XIII invita les Assomptionnistes à céder la *Croix* à des laïques. Par une lettre au Président de la République (23 mars), il en appela au « sens droit et à l'esprit de justice des ministres » pour renoncer au stage scolaire. Il demandait pour les congrégations la même « mesure de justice et de protection » que pour les autres associations, et assurait le Président de ses « intentions bienveillantes ».

MAINTIEN DES RELATIONS AVEC LE PAPE.

DÉCLARATION DE WALDECK.

Ce fut l'agitation conduite par les congrégations qui força le pape à prendre parti et déchaîna le conflit. Un jésuite organisa une manifestation politique, sous forme d'un pèlerinage national au Sacré-Cœur à Paray-le-Monial. Des moines, avec l'autorisation des évêques, prêchèrent dans les chaires des paroisses : une circulaire du ministre rappela aux évêques l'interdiction de laisser prêcher

des moines dans les églises. Interpellé par un catholique, Waldeck répondit que les congrégations inconnues du Concordat n'étaient « pas indispensables au bien de l'Église et pouvaient être funestes au bien de l'État ». Il conclut par la formule : « trop de moines ligueurs, et trop de moines d'affaires ». (11 avril.) Le Saint-Siège protesta (28 avril) contre la circulaire, contesta au gouvernement le droit d'empêcher le clergé séculier de se faire aider par des religieux, et déclara nuls les articles organiques. Waldeck profita d'une interpellation (22 mai) pour affirmer la nécessité d'arrêter l'accroissement des biens de mainmorte, « instrument de domination aujourd'hui, trésor de guerre demain ». Il obtint, par une majorité formée de tous les républicains, un vote de confiance pour « poursuivre énergiquement une politique de réformes républicaines et de défense de l'État laïque ». Le conflit était engagé entre l'Église et l'État.

AMNISTIE POUR L'AFFAIRE DREYFUS.

Il fut suspendu par la discussion de l'amnistie, que le gouvernement demanda pour tous les faits connexes à l'affaire Dreyfus. Le ministère présenta le projet d'abord au Sénat (1er juin), comme une mesure politique pour enlever « son principal aliment à l'esprit d'agitation »; et il ajouta : « Il est temps d'apercevoir l'ennemi que nous avons oublié, et qui, lui, ne nous avait pas oubliés.... Il n'est que temps... de se rapprocher pour faire front à l'ennemi commun. » Cette allusion visait le clergé.

PROTESTATION DES REVISIONNISTES.

Les partisans de la revision protestèrent contre une mesure qui, sacrifiant la justice à la politique, assurait l'impunité à des faussaires et au général Mercier, reconnu coupable de forfaiture par la plus haute autorité judiciaire du pays, et enlevait aux revisionnistes le droit d'employer la voie judiciaire pour découvrir le fait nouveau nécessaire à la revision. Le Sénat vota le projet par 234 voix contre 34.

Mais une polémique née à l'occasion des renseignements fournis par un agent français d'espionnage (sur un faux témoin du procès à Rennes) avait irrité le général Galliffet, qui brusquement donna sa démission. Le gouvernement, n'osant pas nommer un civil au ministère de la Guerre, choisit le seul général de division qui fût regardé alors comme républicain, le général André, ancien polytechnicien, positiviste, collaborateur de Littré sous l'Empire. Une interpellation nationaliste le dénonça (28 juin) comme « protégé de la congrégation maçonnique », et, bien qu'étranger à la maçonnerie, André passa dès lors dans l'opinion pour un franc-maçon. Il devait plus tard fournir les moyens légaux pour saisir la Cour de cassation, annuler le jugement de Rennes, reconnaître définitivement l'innocence de Dreyfus et réintégrer dans l'armée le colonel Picquart.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ A LA GUERRE.

DISCOURS DE TOULOUSE.

L'amnistie, suspendue par les vacances, ne vint devant la Chambre qu'après la rentrée; déjà Waldeck avait lancé les formules de combat dans son célèbre discours de Toulouse (28 octobre) :

Il faut « établir la liberté d'association attendue depuis un quart de siècle et arrêter le développement continu... d'un organisme qui... tend à introduire dans l'État... un corps politique dont le but est de parvenir... à l'usurpation de toute autorité ». Le Concordat a « exclusivement réservé au clergé séculier et hiérarchisé, soumis... au contrôle de l'État, la célébration du culte, la préparation aux fonctions ecclésiastiques et la prédication dans les églises », les congrégations ont pris l'enseignement dans les séminaires, usurpé la chaire par les missions, et leurs chapelles font concurrence aux églises. La valeur de leurs immeubles « dépasse un *milliard* ». Leur enseignement sème la discorde. « Dans ce pays dont l'unité morale a fait... la force..., *deux jeunesses*, moins séparées encore par leur condition sociale que par leur éducation, grandissent sans se connaître.... Peu à peu se préparent ainsi deux sociétés différentes. »

Le « milliard des congrégations » et l'opposition entre « les deux jeunesses » devinrent les formules populaires de combat.

VOTE DE L'AMNISTIE.

A la Chambre, l'amnistie, combattue à la fois par la droite, les nationalistes et la gauche revisionniste, ne fut votée qu'après six semaines de tumulte et d'obstruction (19 décembre). En rapportant au Sénat le projet, amendé de façon à étendre l'amnistie aux antisémites, Waldeck expliqua qu'il fallait, « à la veille d'une nouvelle bataille plus décisive... arracher à la réaction son arme favorite ».

VI. — LE VOTE DE LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS.

POLITIQUE DE WALDECK.

WALDECK-ROUSSEAU, d'après les déclarations qu'il fit plus tard, ne travaillait ni à préparer la séparation de l'Église et de l'État, ni même à supprimer les congrégations; il se proposait uniquement de débarrasser la France des ordres religieux (Assomptionnistes et Jésuites) engagés dans la politique militante, et d'obliger les autres à se soumettre à la surveillance de l'État. L'autorisation, accordée par le gouvernement, aurait fait entrer tout le clergé régulier dans la condition normale de congrégations autorisées; c'eût été le Concordat étendu aux congrégations. Mais les commissions, élues par la Chambre et le Sénat pour préparer la loi sur les associations, furent formées en majorité d'anticléricaux; elles acceptèrent des amendements au projet qui en changèrent le caractère. Elles distinguèrent nettement des associations libres, conformes au droit commun, les associations dont les membres vivent en commun sous une règle, et les appelèrent franchement de leur nom de *congrégations*. Elles proposèrent d'élargir la liberté

LE PROJET TRANSFORMÉ PAR LES COMMISSIONS.

des associations en adoptant la déclaration facultative, et de rendre par contre plus difficile l'existence des congrégations en exigeant pour l'autorisation, non plus un simple décret, mais une loi, afin que la création dépendît, non d'une décision du ministère prise en secret, mais d'une délibération publique des Chambres. On exigerait un décret pour tout établissement nouveau des congrégations autorisées.

PROTESTATIONS DU CLERGÉ.

Le pape protesta d'abord dans une interview (décembre 1900), déclarant les congrégations « partie intégrante de l'Église » et nécessaires à la liberté catholique ». Puis une lettre publique à l'archevêque de Paris (janvier 1901) énuméra les services rendus par les congrégations, en laissant craindre que « les vides laissés par les missionnaires français fussent comblés par des missionnaires d'autres nations ». Waldeck, interpellé par un socialiste, reconnut que la publication de cette lettre était irrégulière, mais refusa de sévir, parce que ce n'était « pas le moment de faire des martyrs ».

DISCUSSION DU PROJET.

La Chambre commença la discussion (15 janvier 1901). Les catholiques déclarèrent le projet un « monstre juridique », et réduisirent l'évaluation du « milliard des congrégations » à 435 millions, appartenant surtout à des congrégations autorisées. Les progressistes reprochèrent au projet de rétablir la confiscation, de porter atteinte à la liberté d'enseignement, de méconnaître l'esprit du Concordat, attendu que les congrégations faisaient partie de l'Église. Le président du Conseil répondit qu'il appliquait les principes du droit commun : de tout temps les congrégations avaient été sous le contrôle du gouvernement, il s'agissait de les y ramener. Le rapporteur et le chef du parti radical Brisson accusèrent les congrégations d'être animées de l'esprit de contre-révolution, de faire de l'agitation électorale et de la casuistique immorale, de tourner la loi en possédant sous le nom de personnes interposées, d'exploiter les pauvres, de « glorifier les traîtres de Quiberon ». L'urgence fut votée par 361 voix contre 179.

CONCESSIONS AUX SOCIALISTES.

Les titres I et II de la loi qui réglaient le régime des associations passèrent sans opposition. Les socialistes obtinrent du gouvernement deux concessions : il abandonna le pouvoir de dissoudre une association pour « provocation à l'abolition de la propriété »; il renonça à exiger l'autorisation pour les associations formées en partie d'étrangers, mesure devenue inutile pour atteindre les congrégations, et restée menaçante pour les socialistes.

DISCUSSION SUR LES CONGRÉGATIONS.

La lutte porta sur le titre III « Des Congrégations ». Les progressistes, reprenant le projet du gouvernement, demandèrent l'autorisation par décret; la Chambre vota le régime proposé par la

commission. Un article, ajouté par la commission, interdit l'enseignement à tout membre d'une congrégation non autorisée. Les progressistes attaquèrent cet acte de « guerre à la religion » qui supprimait une concurrence utile à l'enseignement; Bourgeois répliqua en appelant les écoles congréganistes des « écoles de guerre civile et de haine des lois »; le ministre de l'Instruction déclara que la loi de 1850 avait été une « victoire insolente de l'Église sur l'État »; Waldeck fit observer qu'il s'agissait de congrégations « rebelles à la loi », dont l'enseignement avait pour doctrine « la contre-révolution ». L'article fut voté par 312 voix contre 216.

RÈGLEMENT DE LA LIQUIDATION

La dernière lutte se livra sur la liquidation des biens des congrégations qui seraient dissoutes. Le projet confiait la liquidation à l'administration, afin de pouvoir en employer le produit à créer des retraites pour les ouvriers. Un amendement, voté malgré la gauche, la renvoya aux tribunaux pour éviter toute apparence de confiscation. Ce régime eut pour résultat le gaspillage par les liquidateurs ou le rachat des immeubles par des personnes interposées. L'ensemble de la loi passa par 303 voix contre 224.

PROTESTATIONS DU CLERGÉ.

Le pape, averti par le gouvernement qu'une parole blessant « certains sentiments de notre parlement... ferait aggraver la loi par le Sénat », protesta par une allocution aux cardinaux (15 avril) contre une loi qui, en accordant à chacun la liberté « de vivre à sa guise », l'enlevait « à ceux dont c'est la loi de vivre sans en violer aucune »; il déplorait la « catastrophe » dont « ni les droits communs à tous... ni leurs mérites insignes » n'avaient préservé les ordres religieux. Un Jésuite, prêchant au pèlerinage de Lourdes, fit appel au « glaive électoral » et poussa un cri de guerre : « A la bataille, sous le labarum du Sacré-Cœur! »

DISCUSSION AU SÉNAT.

La commission du Sénat, élue (en mai) sous cette impression de conflit, prit pour président un radical, Combes, ministre des Cultes dans le cabinet Bourgeois, pour rapporteur un radical, Vallé. Elle accepta le projet, en réduisant à trois mois le délai laissé aux congrégations pour demander l'autorisation. Au Sénat, Waldeck expliqua que, si le Concordat n'avait pas mentionné les congrégations, c'est qu'on ne les croyait pas alors nécessaires à l'Église, et que l'autorisation avait toujours été exigée; il exposa « l'accroissement menaçant » de leur nombre et de leur richesse; il leur reprocha d'accaparer le culte, la chaire, la confession, les séminaires. Combes déclara que toutes les congrégations éprouvaient le même sentiment d'horreur pour « toutes les conquêtes libérales, toute notre organisation politique, toute notre vie sociale », et conclut que c'était un devoir « de soustraire la jeunesse à leur ensei-

gnement ». L'ensemble, très faiblement amendé, fut voté par 169 voix contre 95.

LOI SUR LES ASSOCIATIONS.

La loi du 2 juillet 1901 établit en France la liberté complète d'association. Elle reconnaît à tous les particuliers le droit de former, sans limite de nombre et même avec des étrangers, toute sorte d'association dont le but n'est pas illicite, de lui donner les statuts et les règlements qu'ils veulent, et de la diriger librement, sans autre condition que de laisser à ses membres la liberté de s'en retirer. Les associations ont le droit de se fédérer entre elles. Suivant la nature de ses relations avec l'État, l'association rentre dans l'un de ces trois types : 1° la « société de fait », constituée sans déclaration, qui n'a ni qualité pour agir en justice ni droit de propriété; 2° l'association « déclarée », qui a fait connaître à l'administration ses statuts et le nom de ses directeurs, et jouit en échange du droit d'ester en justice et de posséder les immeubles nécessaires à son but; 3° la « société reconnue d'utilité publique » par un décret du Conseil d'État qui lui confère, avec la personnalité civile, le droit de recevoir des legs et d'être propriétaire sous la surveillance de l'administration. A chacun des trois degrés le droit de propriété est en raison inverse de la liberté.

LIBERTÉ DES ASSOCIATIONS.

RÉGIME DES CONGRÉGATIONS.

La loi traite sévèrement, comme une dérogation dangereuse au droit commun, la congrégation où la liberté de chacun des membres est restreinte par l'autorité du supérieur. Elle exige l'autorisation par une loi pour fonder une congrégation, par un décret pour chaque établissement nouveau. La congrégation est soumise à une surveillance, des déclarations, et des règles de comptabilité; le gouvernement est armé du pouvoir de la dissoudre par un décret.

Le conflit avec le clergé amenait ainsi le parti républicain à compléter, après vingt ans d'attente, l'ensemble des libertés politiques inscrites à son programme depuis l'Empire, en même temps qu'il lui donnait une arme pour soumettre ou pour détruire les congrégations. L'effet de la loi de 1901 dépendait de l'usage qu'on en ferait. La procédure d'exécution, dont la portée pratique serait décisive, devait être réglée par le Conseil d'État.

Le pape, tout en protestant contre une « loi de répression et d'exception » contraire aux « droits de l'Église » et aux « principes du droit naturel », permit aux congrégations de demander l'autorisation, à condition de ne promettre qu'une soumission « conforme au caractère de chaque institution ». C'était soustraire à l'autorité de l'évêque les congrégations approuvées par le Saint-Siège qui obéissaient directement à Rome (juillet). Cette restriction inquiéta le gouvernement; il déclara (3 septembre) que « l'État n'a pas à

s'enquérir du régime intérieur des congrégations », et ne connaît dans un diocèse d'autre chef du culte que l'évêque.

PROCÉDURE DES AUTORISATIONS.

Le Conseil d'État régla la procédure des demandes d'autorisation de la façon la plus avantageuse aux congrégations. La demande, adressée au gouvernement, devait être transmise d'abord au conseil municipal pour donner son avis, puis successivement aux deux Chambres pour être acceptée ou rejetée. Même après le rejet par une des Chambres, la congrégation pouvait attendre le vote de l'autre avant de se dissoudre. Le gouvernement espérait éviter la résistance en bloc du clergé en opposant aux congrégations irréconciliables les congrégations dociles. Il pensait gagner les évêques, dont il raffermissait l'autorité menacée par les ordres religieux, et les curés, qu'il délivrait de la concurrence des chapelles où les religieux attiraient la clientèle la plus riche.

DEMANDES D'AUTORISATION.

On comptait alors 753 congrégations non autorisées, — 147 d'hommes, 606 de femmes — ; 63 congrégations d'hommes demandèrent l'autorisation ; 84 ne la demandèrent pas, la compagnie de Jésus publia un manifeste contre la loi. Les deux tiers des congrégations de femmes demandèrent l'autorisation. Le délai étant expiré le 3 octobre, les congrégations en conflit firent semblant de se dissoudre. Le ministère ordonna aux évêques de n'employer aucun membre d'une congrégation dissoute que s'il était rentré dans son diocèse d'origine pour y vivre sous la juridiction unique de l'évêque, et jamais dans le lieu où avait existé sa congrégation.

ÉTABLISSEMENTS NON AUTORISÉS.

Les établissements non autorisés d'une congrégation autorisée (presque tous des écoles primaires) avaient pour la plupart demandé l'autorisation. Waldeck avait dit dans la discussion qu'il suffirait pour ouvrir une école nouvelle de faire la déclaration prescrite par la loi de 1886 sur l'enseignement. Un comité créé par l'opposition déclara que cette interprétation de Waldeck dispensait de demandre l'autorisation et que les écoles ouvertes avant la loi étaient en règle. Beaucoup retirèrent alors leur demande ; d'autres, logées dans un bâtiment appartenant à un particulier, prétendirent ne pas être soumises à la loi de 1901 ; Waldeck leur enjoignit de demander l'autorisation (5 décembre) ; elles n'obéirent pas. Le gouvernement obtint du Conseil d'État un avis, qui leur donna tort ; mais il décida (31 janvier) que l'obligation ne s'appliquait qu'aux écoles ouvertes après la loi. La gauche s'inquiéta, et Brisson proposa une motion pour abroger la loi de 1850. L'application de la loi allait dépendre du résultat des élections.

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT DU PARTI RADICAL EN CONFLIT AVEC L'ÉGLISE[1]

I. L'ARRIVÉE AU POUVOIR DU PARTI RADICAL. — II. LA DISSOLUTION DES CONGRÉGATIONS NON AUTORISÉES. — III. LE CONFLIT AVEC LE SAINT-SIÈGE. — IV. LA DISLOCATION DU BLOC DES GAUCHES. — V. LA FIN DU MINISTÈRE COMBES. — VI. LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT ET LE SERVICE DE DEUX ANS. — VII. LA VICTOIRE ÉLECTORALE DU PARTI RADICAL. — VIII. LES DÉBUTS DU SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE.

I. — L'ARRIVÉE AU POUVOIR DU PARTI RADICAL.

CAMPAGNE ÉLECTORALE.

LE personnel progressiste s'était maintenu trois ans au pouvoir en concédant à ses alliés radicaux la loi contre les congrégations, à ses alliés socialistes quelques réformes ouvrières. Cet équilibre fut rompu par les élections de mai 1902. La campagne électorale se fit sur la politique ecclésiastique. Les catholiques accusaient les députés de la majorité, « ennemis de la religion », d'avoir violé la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté d'association; ils annonçaient que, si cette majorité était réélue, elle ferait fermer les églises, chasser les curés, interdire le culte. Piou, un des chefs des ralliés en 1893, présidait le comité de l'*Action libérale*, qui venait de se fonder pour défendre « les libertés religieuse, civique, économique, menacées par la tyrannie maçonnique, Jacobine et socialiste ». Le Comité recueillait des fonds, et travaillait à grouper tous les conservateurs en un parti catholique. La plupart des évêques entrèrent dans la lutte. L'archevêque de Paris prit publiquement parti par un mandement (19 janvier) :

L'ACTION LIBÉRALE.

« Il s'agit de savoir si la société continuera à être régie par les enseignements de l'Évangile, ou si elle suivra les progrès des sectes antichrétiennes qui proclament l'indépendance absolue de la raison humaine.... L'Église

1. Voir la bibliographie du chap. VII, paragr. 5. Général André, *Cinq ans de ministère*, 1907.

demande... que les législateurs n'oublient pas les principes qui sont le fondement de notre société. »

LA PATRIE FRANÇAISE.

Les progressistes, fidèles à la formule : *ni révolution ni réaction*, combattirent la politique radicale, qu'ils accusaient d'allumer la guerre religieuse et de préparer la révolution sociale. Le *Comité de la Patrie française*, par une propagande de presse, excitait le sentiment nationaliste contre le gouvernement, « esclave des francs-maçons », désorganisateur de l'armée. Il exigeait des candidats patronnés par lui l'engagement d'entrer dans le futur « groupe de la Patrie française » qui serait créé dans la nouvelle Chambre.

LA MAJORITÉ.

Conservateurs, progressistes, nationalistes, réunis en une coalition d'opposants, votaient pour les candidats opposés au gouvernement. Les partis de la majorité opéraient également de concert sans programme défini; ils se posaient en défenseurs des lois républicaines contre les attaques du clergé et des nationalistes. Les socialistes gardaient leur programme doctrinal, la révolution sociale par l'avènement du prolétariat. Les radicaux continuaient leur campagne pour l'impôt progressif sur le revenu, la réduction à deux ans du service militaire et la séparation de l'Église et de l'État. Le Congrès du parti radical et radical-socialiste (mai 1901) avait déclaré repousser également le libéralisme économique qui favorise « la dictature des puissances d'argent » et le « dogmatisme collectiviste ».

L'ALLIANCE DÉMOCRATIQUE.

Les progressistes dissidents avaient créé une *Alliance républicaine démocratique*, dont le comité, présidé par le frère du président Carnot, adopta un programme de réformes hostile au socialisme. Un « Comité du commerce et de l'industrie », connu sous le nom de son président (Mascuraud), recevait les fonds souscrits par des commerçants et les distribuait aux candidats du ministère.

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION.

La lutte entre les deux coalitions excita de vives passions. On le vit à la proportion sans exemple des votants, qui atteignit en certains cas 90 p. 100 des inscrits (27 avril-11 mai). Ce fut un échec général de la coalition des opposants. Le total de ses sièges s'abaissa de 250 à 220 environ, répartis (d'après les évaluations des journaux) en 50 conservateurs, 111 progressistes, 59 nationalistes. Mais la distinction entre conservateurs et nationalistes était devenue arbitraire. La « Patrie française » avait subi un tel échec qu'elle ne put même pas constituer son groupe. La coalition des gauches atteignit un total de 368 (outre 6 socialistes de l'opposition). On les répartissait en 48 socialistes, 90 radicaux-socialistes, 129 radicaux, 99 républicains, mais cette distinction ne reposait sur aucun critérium sûr.

RÉPARTITION DES PARTIS.

C'était, comme toujours, l'Ouest qui élisait les conservateurs; les progressistes venaient des anciennes régions conservatrices (Nord

et Ouest) et de la Lorraine républicaine où persistait l'influence de Méline, les nationalistes purs des quartiers du centre et de l'ouest de Paris. Les régions anciennement républicaines (Est et Sud) élisaient des radicaux, les socialistes venaient des quartiers ouvriers de Paris et des pays industriels.

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

La politique anticléricale disposait maintenant d'une majorité assurée. Waldeck-Rousseau, malade et fatigué, n'attendit pas l'ouverture de la nouvelle Chambre. Il donna sa démission avec tous ses collègues (28 mai). Ce fut la première fois qu'un ministère se retira volontairement sans avoir été mis en minorité.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

La Chambre élut président le chef du parti radical Bourgeois, par 303 voix contre 267 à Deschanel, le président progressiste de la précédente législature (1er juin). Les dissidents ministériels, restés depuis 1899 en dehors des groupes, entrèrent en masse dans l'ancien groupe de « l'Union progressiste », qui prit le nom d'*Union démocratique*. La majorité fut alors encadrée presque en entier dans 4 groupes, *Union démocratique*, radical, radical-socialiste, socialiste. Alors fut organisée une représentation permanente, la *Délégation des gauches*, formée de délégués élus par chaque groupe en nombre proportionnel à sa force. Ce fut l'organe directeur de la coalition, chargé de décider la tactique, de prévoir les incidents, de préparer les résolutions. Il assurait au ministère une majorité stable contre les surprises de séance, à la majorité une collaboration continue avec le gouvernement.

L'UNION DÉMOCRATIQUE.

MINISTÈRE COMBES.

Le parti radical devenait le parti de gouvernement. Ses deux chefs, Bourgeois et Brisson, appelés à former le cabinet, refusèrent. Waldeck proposa alors un sénateur radical, Combes, président de la commission pour la loi sur les associations, connu pour anticlérical. Né dans le Tarn, séminariste, docteur en théologie, puis médecin en Charente-Inférieure, entré tard dans la politique et conservant à Paris la vie simple d'un provincial, Combes, ministre de l'Instruction et des Cultes dans le cabinet Bourgeois, s'était dès 1896 engagé dans un conflit avec la cour de Rome sur la nomination des évêques. Rompant avec la pratique (établie en 1871 par Jules Simon) de discuter les choix avec le nonce, il avait remis au nonce, sans prendre son avis, la liste des évêques choisis par le gouvernement, et réclamé pour l'État le droit de transférer un évêque d'un siège à un autre.

AVÈNEMENT DU PERSONNEL RADICAL.

Combes forma un ministère de conciliation où entrèrent 6 radicaux, 3 modérés, et les ministres antérieurs de la Guerre et des Affaires étrangères. Pour obtenir la neutralité du monde financier, il mettait aux Finances Rouvier, adversaire de la réforme fiscale,

regardé comme l'allié de la maison Rothschild. Il irritait les nationalistes en laissant à la Guerre le général André et en donnant la Marine à un radical-socialiste, Camille Pelletan, ancien collaborateur de Clemenceau. Les modérés de l'*Union démocratique* gardaient encore une grande influence en s'appuyant sur le Président Loubet, hostile à la politique radicale. Mais Combes, ministre de l'Intérieur et des Cultes, prenait la direction de la politique générale, maintenait la solidarité entre les ministres et imposait au Président les décisions du ministère responsable. Pour la première fois le gouvernement passait au personnel radical. Il allait pratiquer une politique de combat contre les groupes de droite et de conciliation entre tous les groupes de gauche; détruire les congrégations non autorisées, et éviter la répression violente des grèves.

II. — LA DISSOLUTION DES CONGRÉGATIONS NON AUTORISÉES.

DÉCLARATION CONTRE L'INGÉRENCE DU CLERGÉ.

LA loi de 1901 remettait le sort des congrégations à la décision du Parlement, la procédure adoptée par le gouvernement prolongeait leur existence jusqu'au vote du Sénat. Mais les députés de la majorité arrivaient exaspérés contre le clergé, qui les avait combattus. La déclaration ministérielle (11 juin) dénonça l'ingérence du clergé et annonça des mesures de combat.

« Cédant à de coupables suggestions, une partie du clergé a voulu confondre la cause de l'Eglise catholique avec celle des congrégations: contrairement à l'esprit de la législation, elle est descendue dans l'arène électorale. De tels écarts sont intolérables.... La loi des associations est entrée dans sa période d'application administrative et judiciaire. Le gouvernement tiendra la main à ce qu'aucune de ses dispositions ne demeure frappée d'impuissance. » Il faut abroger la loi de 1850 pour « restituer à l'Etat... des droits et des garanties qui lui font absolument défaut ».

En réponse à une interpellation, Combes se déclara résolu à « combattre le péril clérical » et à « appliquer la loi des associations rigoureusement dans son texte et son esprit, sans se préoccuper de certaines interprétations juridiques ».

CIRCULAIRE SUR LE DROIT DES RÉPUBLICAINS AUX FAVEURS.

En même temps qu'il menaçait les congrégations, Combes donnait satisfaction au sentiment des électeurs radicaux en formulant dans une circulaire aux préfets (20 juin) la théorie du droit exclusif des républicains aux faveurs publiques.

« Fonctionnaires politiques et délégués du gouvernement », les préfets ont pour principal devoir de « veiller à ce que les faveurs dont la République dispose ne soient accordées qu'à des personnages et des corps sincèrement dévoués au régime ».

La pratique de tout ministère avait toujours été de favoriser ses partisans. Mais c'était la première fois qu'un gouvernement républicain appelait « faveurs » les décisions de l'administration et promettait publiquement de les réserver à un parti. Aussi reprocha-t-on à Combes de revenir aux procédés de l'Empire.

MESURES CONTRE LES ÉTABLISSEMENTS NON AUTORISÉS.

La lutte contre les congrégations consista en 4 séries d'opérations, qui atteignirent successivement 4 espèces d'établissements.

1° Le ministère commença par les établissements non autorisés d'une congrégation autorisée, qui pouvaient être supprimés par simple décret; c'étaient surtout des écoles primaires de sœurs. Combes ordonna de fermer les 125 écoles ouvertes depuis le 1er juillet 1901. En réponse aux plaintes des catholiques, il expliqua que l'exécution administrative était l'application de la loi de 1901, et que ce premier acte « serait bientôt suivi d'autres actes » pour « assurer la supériorité de la société laïque sur la société monacale ».

CONFLIT SUR LES ÉCOLES OUVERTES AVANT LA LOI.

Les écoles ouvertes avant 1901 (plus de 3 000) prétendaient n'avoir pas besoin d'autorisation. Les préfets reçurent l'ordre (10 juillet) de leur faire savoir qu'ayant laissé passer les délais pour demander l'autorisation, elles devaient se fermer dans les huit jours; elles pourraient ensuite déposer une demande. Il s'ensuivit une séance de tumulte à la Chambre; un progressiste accusa le ministère d'un « crime contre la liberté et l'humanité ».

PROTESTATIONS.

Le nonce objecta que les écoles étaient couvertes par la loi scolaire, par la déclaration de Waldeck, par l'engagement pris envers le Saint-Siège. Le gouvernement répondit que les congrégations avaient si bien cru l'autorisation nécessaire qu'elles l'avaient d'abord demandée; le Concordat ne reconnaissait pas au pape le droit d'intervention diplomatique dans les affaires intérieures des congrégations. La plupart des établissements se fermèrent sans résistance. Après la clôture de la Chambre (12 juillet), le ministère fit procéder à la fermeture des écoles qui n'avaient pas obéi. Le nonce protesta (26 juillet); le gouvernement déclara avoir appliqué les lois. Le nonce répliqua que les articles organiques n'avaient jamais été reconnus; le Concordat garantissait la liberté du culte catholique, qui ne pouvait se passer des congrégations.

MANIFESTATIONS.

Les catholiques organisèrent des manifestations. A Paris, une *Ligue des femmes françaises* alla à l'Élysée porter une adresse à la femme du Président. Il y eut une grande réunion des ligues nationalistes (Ligue des Patriotes, Ligue antisémite, Ligue de la Patrie française), des attroupements devant les établissements qu'on fermait. Puis une *Ligue de la liberté de l'enseignement* se fonda pour provoquer un mouvement de pétitions et d'agitation légale. Dans

les départements, les congréganistes, de peur de fournir un motif pour dissoudre leur maison mère, se bornèrent à la « résistance pacifique » recommandée par les députés conservateurs. Mais les fidèles s'installèrent dans les établissements; pour les disperser il fallut envoyer des gendarmes, et même de la troupe. Deux officiers refusèrent de marcher, ils passèrent devant des conseils de guerre qui prononcèrent des sentences d'une indulgence inusitée. Dans trois écoles du Finistère les paysans royalistes firent une résistance active; armés de bâtons et barricadés, ils jetèrent sur les gendarmes et les soldats des pierres et des baquets d'ordures.

RÉSISTANCES A LA FERMETURE DES ÉCOLES.

Pour autoriser un établissement, la loi exigeait un décret d'autorisation rendu en Conseil d'État, ce qui comportait l'étude des dossiers de chaque établissement. Le gouvernement, pour éviter ces formalités, consulta le Conseil d'État, qui répondit (4 sept.) que son avis devenait inutile quand le ministère voulait refuser l'autorisation, puisque alors il n'y avait pas de décret à rendre.

PROCÉDURE D'AUTORISATION.

Une lettre collective à la Chambre, signée de tous les évêques sauf quatre, protesta contre la persécution qui violait le Concordat et anéantissait l'unité morale de la France (9 oct.). « Les populations s'apercevraient que ce n'est pas l'Église qui s'ingère dans la politique, mais les hommes politiques qui déclarent la guerre à la religion ». Interpellé à l'ouverture de la Chambre, le ministère fut défendu par un ancien ministre progressiste, Jonnart; reprenant la formule de Waldeck, il blâma l'Église d'avoir toléré « les pratiques des moines ligueurs et des moines d'affaires », qui avaient « cherché à déraciner l'idée républicaine ». L'opposition reprocha au gouvernement d'avoir employé la force au lieu de s'adresser aux tribunaux. Combes expliqua que, contre des établissements ouverts au mépris des lois, on n'avait pu agir que par voie administrative. Il annonça que ces premiers actes étaient « le prélude nécessaire de l'œuvre » attendue par la démocratie; la Chambre l'approuva par 323 voix contre 233. Il déposa alors un projet de loi punissant d'amende et de prison les infractions à la loi de 1901, et déféra au Conseil d'État les évêques signataires de la protestation. Le Sénat l'approuva par 163 voix contre 90. Armé contre les résistances par la nouvelle loi, le gouvernement fit fermer toutes les écoles non autorisées, sauf dans les localités où il n'existait pas d'école laïque prête à recevoir les élèves (23 décembre).

PROTESTATION DES ÉVÊQUES.

EXPLICATIONS DE COMBES.

2° Le ministère s'occupa ensuite des demandes d'autorisation des congrégations d'hommes. Le décret du ministère Waldeck exigeait le vote successif des deux Chambres avant de déclarer la demande refusée, la commission de la Chambre réclama contre

PROCÉDURE POUR L'AUTORISATION D'UNE CONGRÉGATION.

cette procédure. Le Conseil d'État répondit que, le projet de loi devant être présenté sous forme *d'autorisation*, le vote négatif d'une Chambre suffisait pour que l'autorisation fût rejetée et la congrégation dissoute.

DEMANDES PRÉSENTÉES AU SÉNAT.

Le ministère sépara les demandes en 2 groupes. Il présenta au Sénat les 5 demandes d'autorisation qu'il proposait d'accorder, Trappistes (23 maisons), Frères de Saint-Jean-de-Dieu (10 maisons), la congrégation de l'île de Lérins, deux congrégations de missionnaires (Missions africaines, Pères blancs). Il présenta à la Chambre les 54 qu'il proposait de refuser, divisées en 3 groupes, 25 enseignantes, 28 prédicantes, 1 commerçante (les Chartreux, qui fabriquaient la liqueur de la Grande Chartreuse). Il déposa un seul rapport pour chaque groupe, mais un projet de loi distinct pour chaque congrégation. Ces 54 projets comportaient 54 délibérations, on n'en pouvait prévoir la fin. La commission, dominée par les radicaux, proposa de réunir toutes les demandes en un seul projet de loi et de les refuser en bloc sans passer à la discussion des articles. Combes accepta cette procédure expéditive; Waldeck la blâma dans un bureau du Sénat. Le groupe de l'*Union démocratique*, nécessaire pour faire la majorité, hésita, puis céda (4 février 1903). Le gouvernement, d'accord avec la commission, proposa 3 projets de loi, un pour chacun des 3 groupes, et annonça qu'il poserait la question de confiance. La Chambre, après trois discussions très vives (12-28 mars), rejeta toutes les demandes par 304 voix contre 246.

DEMANDES PRÉSENTÉES A LA CHAMBRE.

CHANGEMENT DE PROCÉDURE.

DISSOLUTION DES CONGRÉGATIONS D'HOMMES.

Le ministère ordonna de dissoudre les congrégations et de fermer tous leurs établissements (environ 1 500), en laissant les congrégations enseignantes jusqu'au 31 juillet achever l'année scolaire. La mesure atteignait 3 040 prédicateurs, 15 964 religieux enseignants et les Chartreux. Il y eut quelques résistances, des couvents barricadés, un tumulte à l'expulsion des Chartreux. Pour empêcher les moines de se transformer en prêtres séculiers, une circulaire ordonna aux évêques d'interdire aux congréganistes la prédication : 3 archevêques-cardinaux protestèrent contre cette mesure et contre la fermeture des chapelles des couvents non autorisés.

SUPPRESSION DES CONGRÉGATIONS DE FEMMES.

3° Restait à statuer sur les demandes d'autorisation de 81 congrégations de femmes pour 517 établissements. La discussion, retardée jusqu'à la fin de juin, fut courte (25-26 juin). L'*Union démocratique* se divisa, la moitié environ se sépara de la majorité (30 voix contre, 6 abstentions, 14 membres en congé). Le rejet en bloc ne fut voté que par 285 voix contre 269. La résistance était épuisée, les congrégations de femmes se dispersèrent sans bruit.

INTERDICTION D'ENSEIGNER.

4° La lutte semblait terminée par la destruction radicale de tous les établissements non autorisés. Mais la résistance entraîna le gouvernement et la majorité au delà des limites de la loi de 1901, jusqu'à une mesure contre les établissements autorisés. Les documents découverts au cours des perquisitions montraient que les religieux, autorisés par leurs supérieurs à se séculariser en apparence, restaient liés par leurs vœux et soumis à la juridiction de leur supérieur. Pour écarter des écoles les membres des congrégations dissoutes, la Chambre leur interdit l'enseignement pendant trois ans dans la commune de leur établissement et les communes voisines.

FÊTES DE RENAN A TRÉGUIER.

Waldeck-Rousseau, qui, dans des conversations, avait blâmé la politique de son successeur, attendit, pour la combattre publiquement, la discussion au Sénat du projet de loi pour la construction des écoles. Il déclara que le gouvernement avait appliqué la loi d'une façon abusive et contraire à son esprit en n'examinant pas les demandes une à une (27 juin). Pendant les vacances, l'inauguration du monument de Renan à Tréguier (13 sept.), où les républicains bretons affluèrent malgré l'opposition du clergé, donna à Combes venu pour assister à la cérémonie l'occasion de constater que sa politique était populaire. Mais Waldeck fit échouer une tentative de Combes pour créer au Sénat une délégation des gauches et un essai d'entente permanente avec les groupes de la Chambre. Le ministre de l'Instruction publique, Chaumié, un modéré, avait déposé un an auparavant un projet de loi abrogeant la loi Falloux sans enlever aux congrégations le droit d'enseigner. Le Sénat le vota malgré le rapporteur radical, qui proposait de ne permettre que les établissements d'enseignement secondaire autorisés par l'État. Combes se décida alors à présenter un projet de loi qui interdisait l'enseignement « de tout ordre et de toute nature » à tout membre d'une congrégation ; les congrégations enseignantes autorisées seraient supprimées dans les 5 ans (18 décembre).

PROJET D'ABROGATION DE LA LOI FALLOUX.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES.

Le vote fut retardé par l'opposition des adversaires personnels de Combes. On objecta les conséquences financières. D'après l'évaluation du ministère de l'Instruction, il faudrait bâtir 336 écoles de garçons, 1 921 de filles, au prix de 59 millions ; augmenter le personnel nouveau de 1 500 instituteurs et 6 000 institutrices, et les traitements de 9 millions par an. Il fallait d'abord laïciser les écoles publiques tenues encore, 1 300 par des Frères, 2 200 par des sœurs. La loi passa enfin (mars 1904), mais avec des atténuations : le délai pour l'extinction des écoles congréganistes fut porté à dix ans, on excepta les établissements destinés à former un personnel enseignant à l'étranger et aux colonies. Pour éviter l'obstruction, on sacrifia 8 articles en laissant à fixer la procédure par un règlement.

III. — LE CONFLIT AVEC LE SAINT-SIÈGE.

LE CONFLIT DU « NOBIS NOMINAVIT ».

PENDANT que la lutte contre les congrégations mettait le gouvernement en conflit avec les autorités ecclésiastiques, Combes, comme en 1896, entrait en lutte contre la cour de Rome pour le choix des évêques. Le Concordat donnait au gouvernement la *nomination*, au pape l'*institution* canonique; et jusqu'en 1871 le gouvernement avait choisi l'évêque. Mais, depuis que le gouvernement avait laissé discuter ses choix, le Saint-Siège ne les acceptait qu'après une entente préalable; et il réclamait le droit de les refuser sans faire connaître ses motifs. Dans la bulle d'institution des évêques il avait introduit la formule nouvelle *Nobis nominavit*, qu'il traduisait par « nous a présenté » (il avait même en 1872 risqué le mot plus catégorique *præsentavit*). Le Conseil d'État enregistrait, en ajoutant « sous toutes réserves des droits de l'État ». Cette procédure donnait au Vatican le moyen d'écarter les ecclésiastiques suspects d'esprit gallican ou républicain, et mettait les candidats à l'épiscopat sous sa dépendance.

NOTIFICATIONS AU SAINT-SIÈGE.

Combes fit demander la suppression du *Nobis* (novembre 1902); puis il notifia au nonce la nomination de 3 évêques sans entente préalable (décembre 1902). Au refus du Vatican il répliqua (10 janvier 1903) que le Concordat ne prescrivait pas d'entente, que, si le Saint-Siège repoussait ses candidats, c'était à cause de leur dévouement à la République. Il ajouta que la discussion prochaine du budget des cultes serait une bonne occasion pour demander la dénonciation du Concordat. C'était en effet la tactique du parti radical de proposer chaque année la suppression des crédits du culte; Combes, comme tous ses prédécesseurs, en avait demandé le maintien; il défendit cette fois encore le Concordat (janvier 1903).

PROTESTATION DU PAPE.

Le Saint-Siège, s'adressant au ministre des Affaires étrangères (15 février), justifia la prétention du pape à refuser l'institution canonique pour d'autres motifs que la doctrine ou les mœurs. « Il est le juge sans appel des aptitudes des candidats et de l'utilité de l'Église », et le gouvernement n'a pas le droit d'exiger de savoir « les motifs pour lesquels sa proposition n'a pas été approuvée ». Il formula ensuite (9 mars) la théorie de Rome :

> « Le gouvernement, par sa nomination... ne fait pas l'évêque, comme semble le penser le Conseil d'État; il indique seulement au pape le sujet qui doit, moyennant l'institution canonique, obtenir du pape le diocèse avec la juridiction. » Le Saint-Siège ne pourrait renoncer au *Nobis* sans « favoriser... un malentendu sur la nature et la portée des droits pontificaux ».

Combes, irrité, expliqua au Sénat (20 mars) que les candidats choisis par le gouvernement avaient été « refusés comme trop bons Français »; il menaça, si « ces incursions anticoncordataires sur un terrain défendu » ne cessaient pas, de la rupture des liens entre l'État et l'Église. Il invita les évêques à fermer les chapelles ouvertes sans autorisation et à mettre fin aux prédications extraordinaires dans les églises. Ce fut l'occasion de bagarres dans quelques églises de Paris où les libres penseurs vinrent interrompre la prédication.

CONFLIT AVEC PIE X SUR LE DROIT DU PAPE.

Le conflit, interrompu par la mort de Léon XIII (20 juillet), recommença plus violent avec le nouveau pape Pie X et son secrétaire d'État Merry del Val, qui passait pour l'ami du général des Jésuites. Le Saint-Siège, après avoir remplacé le *Nobis* par une formule équivalente, continua à exiger l'entente préalable. Combes réclama pour trois candidats l'institution canonique (5 janvier 1904), et finit par déclarer que, tant que ses nominations aux sièges antérieurement vacants n'auraient pas été acceptées, aucun évêque ne serait plus nommé (19 mars). Le secrétaire d'État maintint par dépêche le droit du pape de refuser. Combes répliqua :

> « L'abus de ce droit aboutissait à l'annulation en fait du droit de nomination.... Par suite de l'abus de l'entente préalable trop légèrement concédée par le gouvernement français... on était arrivé à constituer dans l'épiscopat une majorité de prélats uniquement préoccupés d'exercer une action politique contraire à celle du gouvernement. »

VISITE DU PRÉSIDENT LOUBET AU ROI D'ITALIE.

Un incident nouveau engagea tout le gouvernement dans le conflit. Le Président Loubet alla à Rome voir le roi d'Italie (24-29 mars). Cette visite, la première faite par un chef d'État français dans Rome capitale du royaume, blessa vivement le gouvernement pontifical. Il envoya une note à tous les États catholiques, où il qualifiait cette visite d'offense pour le Saint-Siège, « offense plus grande de la part de la France, unie par des rapports très étroits, jouissant de privilèges signalés », possédant, « par faveur singulière, le protectorat des intérêts catholiques en Orient ».

PROTESTATION DU SAINT-SIÈGE.

Le Conseil des ministres décida de tenir la note pour nulle, et la garda secrète. Mais le journal socialiste l'*Humanité* en publia un exemplaire, envoyé par la cour de Rome au gouvernement d'un petit État catholique, avec une addition qui en aggravait la portée : « Si malgré cela le nonce est resté en France, cela est dû simplement à de très graves motifs, d'ordre et de nature en tout point spéciaux. » On pensa que ce *motif* était l'attente de la chute du ministère Combes.

RETRAIT DE L'AMBASSADEUR.

L'irritation à la Chambre fut si vive que le gouvernement se crut obligé à un acte; il retira l'ambassadeur français auprès du

pape, mais en y laissant un chargé d'affaires (21 mai). En réponse à une interpellation des radicaux, un modéré, Ribot, blâma la note et protesta contre la revendication du pouvoir temporel; le ministre des Affaires étrangères repoussa l'évocation devant des gouvernements étrangers d'une affaire purement française; Combes déclara : « Nous avons voulu en finir avec la fiction surannée d'un pouvoir temporel disparu depuis trente ans. » La Chambre approuva par 427 voix contre 95, tous les républicains votant ensemble pour affirmer l'indépendance de l'État, mais rejeta la proposition de dénoncer le Concordat (27 mai).

CITATION DE DEUX ÉVÊQUES FRANÇAIS DEVANT LE SAINT-OFFICE.

La rupture définitive se fit sur un conflit de pouvoirs. Le Saint-Siège cita deux évêques français à comparaître à Rome devant le Saint-Office sous peine de suspension. Tous deux s'étaient déclarés républicains et partisans de la conciliation. L'évêque de Dijon était accusé par les élèves de son grand séminaire d'être franc-maçon; à l'évêque de Laval on reprochait ses lettres à une supérieure de couvent. Le ministère, averti par les évêques menacés, eut l'impression que les motifs allégués contre eux n'étaient que des prétextes employés pour les faire juger et destituer par la juridiction romaine. Il interdit aux évêques accusés de quitter la France, et envoya au pape une protestation contre les citations faites à l'insu du gouvernement, ajoutant que, si elles n'étaient pas retirées, il en conclurait que le Saint-Siège ne tenait plus à ses relations avec la France. Le Vatican refusa, en invoquant le droit et le devoir du pape. Le gouvernement lui fit savoir (30 juillet) qu'il avait « décidé de mettre fin à des relations officielles qui, par la volonté du Saint-Siège, se trouvaient être sans objet ». Il retira ce qui restait de l'ambassade au Vatican et renvoya de Paris le nonce.

DÉMISSION DES ÉVÊQUES.

Le Saint-Siège eut dès lors contre les évêques accusés un grief nouveau et plus grave : ils avaient livré à un laïque le secret de l'Église, crime contre les canons. Les deux évêques affolés partirent malgré la défense du gouvernement, et allèrent à Rome implorer leur pardon; le pape les obligea à se démettre.

CONSÉQUENCES SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONCORDAT.

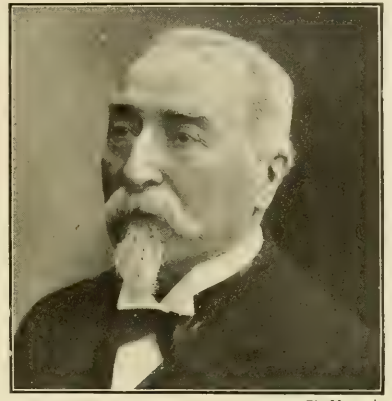
Le seul avantage réel que le Concordat donnât au gouvernement français était le pouvoir de nommer et de destituer les évêques. Par l'entente préalable sur les nominations, le pape annulait le pouvoir de choisir les évêques; par la citation devant un tribunal romain, il s'attribuait le pouvoir de les destituer. Le régime établi par le Concordat fonctionnait plus à l'avantage du Saint-Siège que de l'État. Mais le gouvernement hésita à établir un régime nouveau. Le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Instruction, d'accord avec le Président de la République, essayèrent de

LE CONFLIT AVEC L'ÉGLISE



Cl. Nadar.

WALDECK-ROUSSEAU, 1846-1904.
Président du Conseil de juin 1899 *à juin* 1902.



Cl. Manuel.

E. COMBES, 1835-1921.
Président du Conseil de juin 1902 *à janvier* 1905.



UNE MANIFESTATION AUX INVENTAIRES DES ÉGLISES.
Photographie prise devant l'église Sainte-Clotilde, à Paris, le 1er *février* 1906. *Au premier plan, les chefs de la police ; au fond, les manifestants agenouillés chantent un cantique.* — L'Illustration, 10 *février* 1906.

sauver le Concordat. Le Vatican, escomptant la chute de Combes, avait laissé à Paris, avec le titre d'auditeur, un représentant qui restait en relations avec le ministre des Affaires étrangères. Combes lui-même ne désirait pas la séparation de l'Église et de l'État; il voulait en renvoyer la discussion après le vote des réformes promises, ce qui l'aurait reportée après les élections.

POLITIQUE DE COMBES.

IV. — LA DISLOCATION DU BLOC DES GAUCHES[1].

LA politique anticléricale du ministère et le système du « bloc » n'avaient jamais cessé de subir les attaques des conservateurs, nationalistes et progressistes coalisés; mais leurs interpellations et leurs scènes de violence consolidaient le ministère en fortifiant la discipline de la coalition ministérielle. La suppression des congrégations non autorisées affaiblit le bloc en inquiétant son aile droite. Waldeck avait commencé l'opposition en reprochant à Combes d'avoir dénaturé son œuvre de 1901; Combes impatienté lui avait offert (dans une entrevue en mars 1903) de reprendre le gouvernement pour appliquer lui-même la loi sur les congrégations; Waldeck avait répondu : « Pas avant que Bourgeois y ait passé », ce qui impliquait l'intention d'user le personnel radical avant de revenir au pouvoir. Les anciens collègues de Waldeck, qui ne s'attendaient qu'à un court intermède avant de rentrer au pouvoir, devinrent de plus en plus hostiles au ministère à mesure que sa durée se prolongea, et travaillèrent à hâter sa chute. De la majorité se détachèrent plusieurs des anciens progressistes de l'*Union démocratique*, inquiets des mesures contre le clergé, et une vingtaine de radicaux, soit pour des motifs personnels, soit parce qu'ils trouvaient trop lourde la discipline imposée par Combes (ils l'accusaient de faire surveiller par la police leur conduite privée).

OPPOSITION DE WALDECK.

OPPOSITION DES DISSIDENTS.

D'autres répugnaient à l'alliance avec les socialistes. La majorité avait consenti deux fois à élire, comme quatrième vice-président de la Chambre, Jaurès, l'avocat de la politique du bloc dans le parti socialiste. En janvier 1904, il ne fut pas réélu. Tous les mécontents du bloc formèrent avec l'opposition de droite une entente secrète pour renverser le ministère par une attaque brusque. L'ancien ministre socialiste du cabinet Waldeck, Millerand, en sa qualité de président de la commission des retraites ouvrières, vint à la Chambre accuser le ministère de négliger la préparation des

TENTATIVE DE RENVERSER LE MINISTÈRE.

1. *Compte rendu du Congrès socialiste international d'Amsterdam.* Sur le socialisme, voir la bibliogr. du chap. v, paragr. 4, et du chap. VII, paragr. 4.

lois sociales. Jaurès reprocha à Millerand de travailler pour la réaction : les socialistes restèrent fidèles au bloc. La Chambre vota l'ordre du jour de confiance, mais à une très faible majorité (282 voix contre 271); il paraît même que le cabinet était en minorité de quelques voix, mais que des dissidents qui avaient voté contre lui, trouvant l'écart trop faible, changèrent leurs bulletins pendant le dépouillement du scrutin (17 mars 1904). Ce vote, montrant que le ministère n'avait plus de majorité sûre, enhardit les opposants.

NOUVEAUX GROUPES DE GAUCHE.

Les groupes de la majorité, divisés par les querelles entre fidèles et dissidents, se scindèrent en fractions. De l'Union démocratique s'était détachée une nouvelle *gauche démocratique*, formée des partisans fidèles du ministère; du groupe radical-socialiste, une *gauche radicale-socialiste* (janvier 1904), hostile aux dissidents qui venaient de faire échouer Jaurès. Le parti socialiste restait (depuis 1902) coupé en deux fractions. Le *parti socialiste français*, dirigé par Jaurès, était seul représenté dans la délégation des gauches, et faisait ouvertement partie de la majorité. Le *parti socialiste de France*, dirigé par Guesde et Vaillant, faisait théoriquement de l'opposition à tout « ministère bourgeois »; mais, suivant la remarque d'un de ses membres, il soutenait « systématiquement le ministère » en votant pour lui dans les moments critiques.

POLITIQUE DES PARTIS SOCIALISTES.

MOTION DE DRESDE.

Guesde et Vaillant, mécontents de cette tactique, voulurent opposer l'autorité du socialisme international à « la déviation » des socialistes français; ils profitèrent de la résolution votée en 1903 par le Congrès national allemand de Dresde.

« Le Congrès condamne de la façon la plus énergique les tentatives revisionnistes tendant à remplacer la tactique éprouvée et glorieuse fondée sur la lutte de classes par une politique de concessions à l'ordre établi », qui aboutirait à « faire d'un parti révolutionnaire, qui poursuit la transformation... de la société bourgeoise en une société socialiste... un parti se contentant de réformer la société bourgeoise ».

Le Congrès du « parti socialiste de France » de 1903 adopta la motion de Dresde et proposa d'en faire la règle du socialisme universel; le Congrès socialiste international d'Amsterdam (août 1904) mit à son programme « les règles internationales de la politique socialiste ».

CONGRÈS SOCIALISTE INTERNATIONAL.

La lutte s'engagea entre la motion de Dresde, dirigée contre le parti socialiste français, et une rédaction atténuée proposée par les chefs des partis belge et autrichien et acceptée par Jaurès : Le Congrès « *affirme* de la façon la plus énergique la *nécessité* de maintenir sans fléchissement la tactique... ». La motion transactionnelle, en minorité dans la commission, ne fut repoussée par le Congrès

qu'à égalité de voix (21 contre 21). La résolution de Dresde, votée par 25 voix, devint « la résolution d'Amsterdam ». Elle rendit impossible le maintien des socialistes français dans la délégation des gauches, et prépara la rupture du bloc.

RÉSOLUTION D'AMSTERDAM.

Une autre résolution imposa l'unité aux socialistes français :

L'UNITÉ SOCIALISTE.

Attendu « qu'il ne doit y avoir qu'un parti socialiste comme il n'y a qu'un prolétariat », le Congrès fait un devoir à tous les « militants qui se réclament du socialisme de travailler à la réalisation de l'unité sur la base des principes établis par tous les congrès internationaux, et dans l'intérêt du prolétariat international vis-à-vis de qui ils sont responsables des effets funestes de leurs divisions ».

Cette décision fut exécutée par un Congrès de délégués de toutes les organisations françaises (avril 1905), qui fonda le *Parti socialiste unifié*, section française de l'Internationale ouvrière, en définissant son programme par la déclaration suivante :

« Le parti socialiste est un parti de classe qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange. » Il « n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution. Les élus du parti au Parlement forment un groupe unique en face de toutes les fractions politiques bourgeoises : ils doivent refuser les crédits militaires, les crédits de conquête coloniale, les fonds secrets et l'ensemble du budget. »

C'était la victoire du marxisme allemand sur la tradition démocratique des socialistes français, la condamnation de l'action politique pratique au nom d'une doctrine immuable. Les doctrinaires du « parti socialiste de France » (guesdistes et blanquistes) entrèrent en vainqueurs dans le parti unifié. Le « parti socialiste français » se scinda. La majorité, avec Jaurès et Briand, par respect pour l'unité internationale, se soumit à la décision du Congrès. Une partie des élus et des fédérations autonomes, fidèles à la tactique d'union avec les partis démocratiques, restèrent en dehors de « l'unité », et formèrent un *groupe socialiste parlementaire*, appelé aussi « indépendants ». Le triomphe de la doctrine aboutissait à paralyser l'action politique des socialistes français, sans les réunir tous dans une unité complète.

SCISSION DU PARTI SOCIALISTE.

V. — LA FIN DU MINISTÈRE COMBES[1].

LA coalition des partis de droite et des dissidents ne réussit pas à renverser le ministère en attaquant directement sa politique anticléricale. Après la rupture des relations avec le Vatican, interpellé sur la « politique religieuse » (22 octobre), Combes répondit

MAJORITÉ SUR LA POLITIQUE RELIGIEUSE DU MINISTÈRE.

1. P. Fesch, *Les dossiers maçonniques. La franc-maçonnerie contre l'armée*, 1905.

catégoriquement : « De tout temps le Saint-Siège a prétendu s'arroger le droit de priver un évêque de son siège par mesure disciplinaire, mais de tout temps le gouvernement français a refusé de reconnaître cette prétention. » Il retrouva pour le vote de l'ordre du jour d'approbation son ancienne majorité (325 voix contre 237).

OPPOSITION CONTRE PELLETAN MINISTRE DE LA MARINE.

Mais l'opposition avait trouvé un terrain plus favorable en attaquant les ministres de la Guerre et de la Marine. On reprochait au ministre de la Marine Pelletan d'avoir rompu avec la tradition hiérarchique en prétendant démocratiser la Marine et en soutenant les marins et les ouvriers des ports de guerre en conflit avec leurs supérieurs, au risque d'ébranler la discipline. Pelletan favorisait les officiers mécaniciens et les sous-officiers, en opposition aux officiers de marine, recrutés par l'École navale. Il blessait les amiraux en affectant de leur imposer l'autorité du ministre sans tenir compte de leurs avis, et en donnant aux navires de guerre des noms tels que *Justice*, *Liberté*, *Démocratie*. Il voulait décider seul avec son chef de cabinet toutes les affaires et ne rien signer sans l'avoir examiné; les affaires en retard s'accumulèrent. Il ralentit la construction des cuirassés, les trouvant plus coûteux qu'utiles : on l'accusa de désarmer la France. Les journaux de l'opposition l'attaquèrent violemment, la presse républicaine ne le défendit pas. Un des chefs du radicalisme parisien, Lockroy, devenu défenseur de la tradition depuis qu'il avait été ministre de la Marine, profita d'une interpellation sur « les désordres constatés dans l'administration de la marine » pour demander la création d'une commission d'enquête parlementaire. Combes dut consentir à une enquête extraparlementaire; la Chambre accepta ce compromis par 318 voix contre 256 (29 mars 1904).

ATTAQUES CONTRE LE GÉNÉRAL ANDRÉ.

Au général André, ministre de la Guerre, on reprochait d'introduire la politique dans l'armée et de détruire l'esprit militaire. Les officiers, habitués par leur profession à l'obéissance, ressentaient une répulsion naturelle pour le régime de discussion qui choquait leur amour de l'ordre. Les républicains prétendaient que les officiers supérieurs, entrés dans l'armée avant la République, gardaient des sentiments conservateurs ou même royalistes et les imposaient à leurs subordonnés. Ils citaient depuis l'affaire Dreyfus des officiers mis en disgrâce parce qu'on les savait juif, franc-maçon ou divorcé, et disaient que tout officier suspect de sentiments républicains ou libres penseurs était mal noté comme « faisant de la politique », tandis que les manifestations royalistes ou catholiques paraissaient l'expression de sentiments légitimes. Ils accusaient la commission de classement (qui jusqu'à 1900 réglait l'avancement) d'avoir retardé dans leur carrière les officiers républicains. André, ministre depuis

1900, prétendait compenser les retards subis par les officiers républicains dans leur carrière en les faisant avancer de préférence aux autres, ou en les nommant à Paris et au ministère. Pour rapprocher les officiers de la nation, il leur permit d'épouser une femme sans dot, les autorisa à se vêtir en civils en dehors du service et abolit l'obligation de manger à la même table (le *mess* des officiers). On l'accusa aussi de mettre le pays en danger en retardant ou négligeant les commandes de munitions et d'approvisionnements. Convaincu de l'innocence de Dreyfus, il cherchait un fait nouveau pour demander la revision du jugement de Rennes : il fut attaqué par les nationalistes; une demande d'interpellation sur une mesure prise contre un officier compromis dans l'affaire Dreyfus ne fut renvoyée (8 juillet) qu'à égalité de voix (273).

LA POLITIQUE DANS L'ARMÉE. AFFAIRE DES FICHES.

L'opposition finit par trouver une arme mortelle. Le ministère de la Guerre, continuant la pratique très ancienne des « notes confidentielles », avait cherché à savoir les opinions des officiers, et, ne voulant pas se renseigner auprès de leurs supérieurs militaires suspects de sentiments conservateurs, s'était adressé à des hommes politiques républicains, quelques-uns francs-maçons. Il avait réuni et classé ces renseignements sur l'esprit politique des officiers sous forme de *fiches* individuelles. Ce nom, emprunté au vocabulaire de l'érudition, fit sur le public l'impression d'une nouveauté. Le monde militaire, convaincu, sur la foi des journaux conservateurs, de la toute-puissance des francs-maçons, en avait conclu que l'influence avait passé du clergé à la franc-maçonnerie, et beaucoup d'officiers, en quête de protecteurs, avaient demandé à entrer dans les loges maçonniques. La franc-maçonnerie, avait ainsi rassemblé sur les officiers des renseignements, envoyés par les francs-maçons des villes de garnison. Les fiches, rédigées en secret et sans contrôle avaient été centralisées au Grand-Orient de Paris, et, dans une proportion restée inconnue, communiquées au cabinet du ministre. Les officiers avaient l'impression d'être entourés de « délateurs » militaires ou civils, qui espionnaient leurs relations et leurs habitudes et dénonçaient « ceux qui allaient à la messe ».

RELATIONS DU MINISTÈRE AVEC LES FRANCS-MAÇONS.

Un employé du Grand-Orient vola et vendit aux adversaires du gouvernement une collection des fiches et des lettres envoyées au cabinet du ministre de la Guerre. Un nationaliste interpella « sur la délation dans l'armée » et lut à la tribune ces documents. Le ministre demanda à les vérifier. Il obtint à une majorité de 4 voix la priorité pour un ordre du jour dont la première partie, « blâmant s'ils sont exacts les procédés inadmissibles signalés à la tribune », se bornait à atténuer le blâme — « convaincue que le ministre de

PUBLICATION DES « FICHES ».

la Guerre donnera en ce cas les sanctions nécessaires » — ; la seconde partie n'impliquait qu'une demi-confiance, et ne passa que par 278 voix contre 274 (28 octobre). L'officier auteur des lettres aux francs-maçons donna sa démission.

L'attaque recommença par une interpellation sur « l'absence de suite donnée aux révélations » ; André répondit que, pour lutter contre l'esprit clérical, il fallait prendre des renseignements sur les opinions des officiers, et déclara qu'il resterait « pour défendre la République, l'armée et les officiers républicains ». L'ordre du jour pur et simple ne fut rejeté que par 286 voix contre 276. Avant le vote sur le fond, un nationaliste frappa le général André ; la majorité indignée de cette violence, vota la formule :

« Convaincue que le devoir de l'État républicain est de défendre contre les influences de l'esprit de caste et de réaction, par les moyens de contrôle régulier dont il dispose, les fidèles et courageux serviteurs de la République et de la nation, et comptant sur le gouvernement pour assurer dans le recrutement et l'avancement des officiers, avec la reconnaissance des droits et des services de chacun, le nécessaire dévouement de tous aux institutions républicaines. »

DÉMISSION DU GÉNÉRAL ANDRÉ.

Le ministère n'avait plus de majorité. Le général André démissionna (15 novembre), et fut remplacé par un radical-socialiste dissident, l'agent de change Berteaux. L'opposition se tourna contre Combes lui-même. On demanda à l'interpeller sur les mesures qu'il prendrait contre la délation. Combes déclara qu'il ne sacrifierait pas les fonctionnaires dénoncés comme délateurs, et il exposa ses procédés pour se renseigner sur les candidats aux fonctions publiques.

LA PRATIQUE DES « DÉLÉGUÉS ».

Il consultait d'ordinaire le préfet et le sous-préfet, représentants du gouvernement, le conseiller général ou le maire, représentants élus des républicains. Mais dans les pays où les élus, hostiles à la République, ne lui auraient fourni aucun renseignement sincère, il s'adressait à un *délégué* choisi par le préfet. « C'est, disait-il, le notable de la commune qui est investi de la confiance des républicains, et qui à ce titre les représente auprès du gouvernement, quand le maire est réactionnaire. » Il confirma cette explication par une circulaire aux préfets.

« Il m'est permis de vous inviter à ne puiser vos renseignements qu'auprès des fonctionnaires de l'ordre politique, des personnalités politiques républicaines investies d'un mandat électif et de celles que vous avez choisies comme délégués ou correspondants administratifs en raison de leur autorité morale et de leur attachement à la République. » Ces renseignements devaient être « fournis exclusivement... aux ministres et aux chefs de service ».

L'attaque était dirigée à la Chambre par d'anciens ministres du cabinet Waldeck, et par Ribot, adversaire de la politique radicale.

CONFLIT ENTRE DOUMER ET COMBES.

L'ancien ministre radical des Finances du cabinet Bourgeois en 1896, Doumer, qui avait accepté le poste de gouverneur de l'Indo-Chine, était revenu en France, et, entré dans l'opposition comme champion de l'impôt sur le revenu et des retraites ouvrières, il accusait le ministère de les sacrifier à sa politique anticléricale. Il fut élu président de la commission du budget par la coalition des opposants, et fit retrancher une partie des fonds secrets, employés, disait-il, « à assurer au gouvernement des amitiés et à désarmer des hostilités ». On échangea des paroles blessantes. Combes railla ce « scrupule tardif » d'un homme qui n'avait « pu réussir à escalader le pouvoir ». Doumer répliqua : « J'ai voulu protester contre certains procédés de surveillance et de police et contre cette pression faite jusque dans le Palais-Bourbon par vos fonctionnaires sur les représentants du peuple », et il lui reprocha d'être « un républicain récent resté attaché aux procédés bonapartistes ».

POLÉMIQUES SUR LES DÉLATIONS ET LES DÉLÉGUÉS.

La fin de 1904 se passa en interpellations sur des délations reprochées à des professeurs, des magistrats, des délégués administratifs, des officiers. Le grand maître de la franc-maçonnerie justifia le service de renseignements créé au Grand-Orient, comme contre-partie de l'organisation des cercles catholiques. Millerand appela l'institution des délégués un « espionnage anonyme et officiel » auquel les honnêtes gens refusaient de collaborer. Combes la déclara nécessaire dans les communes où il n'y avait pas d'élu républicain. Il obtint encore (9 décembre) 19 voix de majorité sur un vote de priorité. Mais, au renouvellement du bureau (10 janvier 1905), la coalition de l'opposition de droite et des dissidents élut président de la Chambre, par 265 voix contre 240, Doumer contre Brisson, candidat du bloc. Le ministère végéta quelques jours, puis, après un ordre du jour de confiance voté par 291 voix contre 277, il se retira, sans avoir été mis formellement en minorité (19 janvier).

DOUMER ÉLU PRÉSIDENT.

RETRAITE DU MINISTÈRE.

VI. — LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT ET LE SERVICE DE DEUX ANS.

MINISTÈRE ROUVIER.

LA retraite de Combes acheva de disloquer le bloc. Le chef financier du groupe modéré, Rouvier, resté ministre des Finances, forma un ministère avec ses collègues modérés, deux députés algériens anciens progressistes, connus surtout comme hommes d'affaires et admis pour la première fois dans un cabinet; il leur adjoignit cinq radicaux tous hommes nouveaux : les groupes de l'ancienne majorité lui avaient imposé de ne prendre aucun des

dissidents entrés dans la coalition. Ce fut un cabinet de concentration dirigé par les modérés. La déclaration blâma implicitement le régime antérieur en promettant de « ne demander les moyens de gouvernement qu'aux organes réguliers et légaux de l'administration ». En réponse à une interpellation, Rouvier déclara qu'il ne gouvernerait qu'avec une majorité de gauche, mais *élargie*, ce qui pouvait s'entendre comme un appel à l'*Union démocratique*.

PROGRAMME.

Rouvier maintenait officiellement le programme radical, impôt sur le revenu, séparation de l'Église, mais avec l'intention de faire passer d'abord les affaires pratiques, le budget, la loi militaire, l'assistance aux vieillards, la caisse des retraites, de façon à écarter les réformes radicales. L'ordre du jour de confiance fut voté par une énorme majorité (373 voix contre 99), formée pour moitié d'adversaires du ministère Combes. L'opposition de droite cessa ses attaques, les nationalistes retirèrent leurs interpellations.

QUESTION DE LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT.

Mais la réforme des rapports avec l'Église était déjà engagée. Jusque-là la séparation des Églises et de l'État n'avait jamais été demandée que par des propositions d'initiative parlementaire : le gouvernement les combattait, et la Chambre les repoussait à une forte majorité; la minorité (180 à 190 voix) ne grossissait pas. Combes lui-même préférait le maintien du contrôle de l'État sur l'Église, et la Chambre n'avait eu à s'occuper de la séparation que pour élire une commission de 33 membres chargée d'examiner les propositions d'initiative privée (il y en avait 8 présentées par différents partis). La commission, presque également partagée, avait élu président le radical-socialiste Buisson, rapporteur le socialiste Briand, et avait adopté le *principe* de la séparation à 2 voix de majorité, mais en reconnaissant que la question « ne se posait pas dans le domaine des faits ». C'est seulement après le conflit sur la destitution des évêques que Combes s'était décidé à présenter un projet de loi sur la séparation (novembre 1904); la commission en avait commencé l'étude. La séparation, proposée pour la première fois par le gouvernement, paraissait la seule solution possible de la crise ecclésiastique; la majorité, la jugeant désormais inévitable, avait hâte de la réaliser pour en déblayer le terrain avant les élections.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

PROJET DE LOI COMBES.

PROJET DE LOI.

Aussitôt le ministère formé, Combes, élu président de la gauche démocratique du Sénat, réclama une prompte discussion. Le ministre des Cultes déposa un projet intermédiaire entre celui de Combes et celui de la commission. Il se fit interpeller par un radical sur les mesures prises « pour assurer l'administration des diocèses vacants et préparer dès à présent la séparation »; il répondit que le gouvernement était décidé à ne pas reprendre les négociations, et obtint,

par 338 voix contre 185, un ordre du jour « constatant que l'attitude du Vatican a rendu nécessaire la séparation... et comptant sur le gouvernement pour faire aboutir le vote immédiatement après le budget et la loi militaire » (10 février). La commission, activant son travail, déposa le projet définitif (4 mars).

LOI MILITAIRE;

Le projet de loi militaire, présenté dès 1901 d'abord au Sénat par le général André, discuté au Sénat en 1902, puis à la Chambre en 1904, revint au Sénat qui l'accepta (février 1905) avec une seule modification importante; la Chambre, par 519 voix contre 32, adopta le texte du Sénat, qui devint la loi militaire de mars 1905.

SERVICE DE DEUX ANS.

Elle réduisait la durée du service militaire à deux ans et le rendait réellement égal en supprimant les dispenses accordées par la loi de 1889 à des catégories nombreuses d'étudiants; elle obligeait même les futurs officiers, élèves de Saint-Cyr, à faire un an dans l'armée active. La diminution de l'effectif, évaluée à 110 000 hommes, était compensée par plusieurs procédés : 1° la suppression des dispenses procurait plus de 65 000 hommes; 2° on augmentait le nombre des rengagés en leur offrant une prime de rengagement et des emplois après leur libération; 3° les hommes impropres au service actif étaient employés dans les *services auxiliaires*, de façon à utiliser pour le service actif tous les hommes valides; 4° le service militaire était rendu obligatoire pour les colons d'Algérie. La durée des périodes d'exercices, que la Chambre avait voulu abréger, était maintenue par le Sénat à 28 jours pour la réserve, à 13 jours pour la territoriale. Cette réforme fut un succès pour les partis de gauche : elle allégeait la charge militaire de la grande masse de la nation en établissant l'égalité réelle du service. Elle donnait à la France le régime militaire le plus démocratique du monde civilisé. Elle était un pas dans l'évolution démocratique par laquelle l'ancienne armée de soldats professionnels se transforme en une école de la nation armée.

DISCUSSION DU PROJET DE SÉPARATION.

La discussion de la séparation de l'Église commença aussitôt (23 mars). Le ministère s'en désintéressa, et ce fut le rapporteur Briand qui la dirigea. Tous les groupes de l'ancien bloc, même l'*Union démocratique*, reconnaissaient la nécessité d'un régime nouveau; la majorité s'affirma, en rejetant par 324 voix contre 239 une motion dilatoire tendant à demander l'avis des conseils généraux et municipaux (8 avril). Les catholiques et les progressistes, encouragés par l'inaction de Rouvier, firent de l'obstruction au moyen d'amendements. Ils voulaient régler l'organisation de l'Église, non par une loi émanée des pouvoirs publics de l'État français, mais par un accord avec le Saint-Siège, analogue au Concordat; ils

n'obtinrent sur ce point aucune concession. La Chambre maintint le droit souverain de l'État, et vota à d'énormes majorités les trois articles de principe qui, selon la tradition radicale, faisaient de la séparation des Églises une conséquence de la liberté individuelle.

VOTE DU PRINCIPE.

« La République assure la *liberté de conscience*. Elle garantit le *libre exercice* des cultes.... La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.... Les établissements publics du culte sont supprimés.... »

DISCUSSION SUR LES ASSOCIATIONS DU CULTE.

Le grand débat porta sur une question pratique, l'attribution des biens dont les diocèses et les fabriques avaient la propriété ou la jouissance. L'extrême gauche les réclamait pour l'État ou les communes, de façon à détruire toute mainmorte ecclésiastique. La grande majorité, tenant à respecter les habitudes religieuses des populations, comptait que des associations locales privées se formeraient pour remplacer les établissements publics du culte; pour les encourager à se former, elle voulait leur laisser les biens et les édifices ecclésiastiques. La gauche se divisa sur les conditions à exiger des associations du culte. La plupart des radicaux répugnaient à reconnaître dans la loi la hiérarchie ecclésiastique; ils voulaient ne limiter par aucune condition le droit des futures associations à recevoir les biens, ce qui rendait possible de remettre les biens et les églises à des prêtres en conflit avec l'évêque. Les cardinaux français avaient condamné d'avance (28 mars), comme « une tentative formellement schismatique », ces associations « organisées en dehors de toute autorité des évêques et des curés », dont le vice essentiel était de « créer une institution purement laïque pour l'imposer à l'Église catholique ». Pour apaiser ces scrupules, la commission accepta un amendement de la droite disant que les biens des établissements supprimés seraient transférés aux associations formées « en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice ». Briand le défendit à la Chambre contre la gauche en invoquant la nécessité de « rendre la loi acceptable » à l'Église : les prêtres, en se séparant de leur évêque, cessent d'être catholiques; « ils quittent la maison, vous ne pouvez pas leur donner le droit d'emporter les meubles ». L'amendement fut voté par 374 voix, contre 200 de la gauche. Les opposants qui le votaient avaient implicitement accepté la séparation.

AMENDEMENT SUR LE CARACTÈRE DES ASSOCIATIONS.

VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Pendant les vacances de Pâques, les deux partis essayèrent d'obtenir des manifestations des conseils généraux : 17 émirent un vœu pour la séparation, 13 contre; la plupart s'abstinrent. Les journaux de droite en conclurent que la loi était impopulaire : « La séparation est morte », déclara de Mun. La majorité, irritée de cette

campagne, rendit plus rigoureuse la procédure de dévolution des biens. Elle fit enlever aux tribunaux et donner au Conseil d'État le pouvoir de décider entre plusieurs associations qui se disputeraient une même succession (le cas ne s'est jamais produit). L'opposition protesta contre ce pouvoir conféré au Conseil d'État de mettre en échec l'autorité de l'évêque; l'article ne passa qu'après un débat long et violent (27 mai).

La discussion fut suspendue pendant la crise du conflit avec l'Allemagne au sujet du Maroc. La majorité, devenue plus calme, vota sans résistance une indemnité pour les ministres des cultes, décroissante pendant quatre ans, et des pensions différentes suivant la durée de leur service. Elle donna la jouissance des édifices du culte, gratuite et perpétuelle, aux associations de culte; l'État et les communes n'en gardaient que la nue propriété, et n'en pouvaient prendre possession que dans des cas prévus et par un décret en Conseil d'État. Les presbytères et les séminaires ne faisaient retour à l'État ou aux communes qu'au bout de cinq ans. La Chambre adoucit la police des cultes; elle permit de porter en public le costume ecclésiastique, laissa à l'autorité municipale le droit de régler les processions et les sonneries de cloches, permit les emblèmes religieux sur les édifices du culte et dans les cimetières. Elle menaça des mêmes peines la tentative pour troubler l'exercice d'un culte et la tentative pour contraindre à exercer un culte ou à s'en abstenir; des peines plus fortes frappaient les abus de pouvoir des ministres d'un culte commis dans un édifice religieux.

INDEMNITÉS AUX MINISTRES DU CULTE.

JOUISSANCE DES ÉDIFICES.

POLICE DES CULTES.

L'ensemble fut voté par 341 voix contre 233 (3 juillet). Le Sénat élut, avant les vacances, une commission en grande majorité favorable. Après la rentrée, la gauche démocratique, pour éviter le risque d'un renvoi d'une Assemblée à l'autre, décida de maintenir intégralement le texte adopté par la Chambre, sans faire aucun discours. Le Sénat déclara d'abord, par un ordre du jour, son intention de « faire aboutir la loi de séparation », puis il adopta tous les articles, et vota l'ensemble par 181 voix contre 102 (6 décembre).

DISCUSSION AU SÉNAT.

La loi du 9 décembre 1905 sur « la séparation des Églises et de l'État » marque une étape dans la réalisation du programme radical, et une date dans l'histoire de l'Église catholique. La France rompait avec la tradition européenne des concordats, par lesquels l'État reconnaît officiellement la religion; elle passait au système américain, qui laisse les cultes organisés par l'initiative privée. C'était une révolution dans le régime ecclésiastique de la France.

LOI DE 1905.

VII. — LA VICTOIRE ÉLECTORALE DU PARTI RADICAL.

DÉSACCORD ENTRE LE MINISTÈRE ET LA GAUCHE.

LE ministère Rouvier, remanié en juin après la démission de Delcassé, en novembre après la démission du ministre de la Guerre Berteaux, était ébranlé par son désaccord avec la gauche. Il combattit à la Chambre la proposition des radicaux-socialistes de reconnaître aux ouvriers de l'État le droit de former des syndicats, mais il n'obtint une majorité de 303 voix contre 38 que par l'appoint des opposants de droite, les radicaux s'étant abstenus (7 novembre 1905). Le comité du parti radical-socialiste blâma le ministère d'avoir accepté cette majorité, et émit le vœu que la délégation des gauches fût reconstituée,

ÉLECTION DE FALLIÈRES A LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

Le Président Loubet arrivant au terme de son mandat, l'élection de son successeur se fit un mois avant l'expiration de ses pouvoirs (17 janvier 1906). Le nouveau président de la Chambre, Doumer, fut le candidat de tous les groupes d'opposition de droite et des dissidents radicaux de la Chambre. Le président du Sénat Fallières, soutenu par les groupes républicains du Sénat et par les gauches de la Chambre, fut élu Président de la République par 449 voix, contre 371 à Doumer. Ce fut un succès du bloc contre la coalition des adversaires du ministère Combes.

INVENTAIRE DES ÉGLISES.

L'exécution de la loi de séparation mit le gouvernement en conflit avec les conservateurs. La lutte commença à propos du premier acte matériel de procédure, qui donnait l'occasion d'exciter les catholiques à défendre leur religion par la force. La loi prescrivait de faire l'inventaire du mobilier des églises et des objets du culte avant de les transmettre aux associations. Les receveurs d'enregistrement ou les percepteurs reçurent l'ordre d'aller dans les églises inventorier les objets. Les évêques protestèrent, et interdirent aux prêtres de laisser ouvrir le tabernacle où étaient tenus les vases sacrés. Les conservateurs, pour embarrasser le gouvernement, empêchèrent d'exécuter la loi, ils se rassemblèrent dans l'église, refusèrent d'y laisser entrer l'agent du fisc, le huèrent ou même le maltraitèrent. Plusieurs églises furent barricadées, il fallut envoyer des troupes pour en forcer l'entrée.

RÉSISTANCE AUX INVENTAIRES.

ENCYCLIQUE CONTRE LA LOI.

En même temps le pape, par l'Encyclique *Vehementer* (11 février 1906), condamnait formellement la loi et le principe même de la séparation, comme contraires à la constitution de l'Église.

« Cette Église est par essence une société inégale, comprenant deux catégories de personnes, les pasteurs et les troupeaux. Et ces catégories sont

tellement distinctes que dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaires pour diriger tous les membres vers la fin de la société. La multitude n'a pas d'autre devoir que de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs.... La loi de séparation attribue l'administration du culte public, non pas au corps hiérarchique divinement institué par le Sauveur, mais à l'association des personnes laïques. »

TROUBLES AU SUJET DES INVENTAIRES.

La résistance fut plus vive et plus étendue qu'elle n'avait été en 1902 contre les fermetures d'écoles. Il y eut des troubles, non seulement en Bretagne, mais en Flandre et dans les pays de montagnes. L'élection approchait, et les conservateurs cherchaient à donner aux électeurs catholiques l'impression que le gouvernement menaçait leur religion. Les agents fiscaux, entravés dans leurs opérations, renoncèrent aux inventaires ou les réduisirent à une liste fictive dressée sans contrôle : il en restait à faire plus de 20 000.

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Le ministre de l'Intérieur radical ordonna de les terminer avant le 15 mars. Dans une bagarre suscitée par l'inventaire d'une église de Flandre un manifestant fut tué d'un coup de fusil. Le ministre, interpellé, répondit qu'il avait été obligé d'appliquer la loi; la Chambre vota l'affichage de son discours. Mais l'ordre du jour d'approbation fut rejeté par 267 voix contre 234, les progressistes mécontents ayant voté avec l'extrême gauche; le ministère se retira.

MINISTÈRE SARRIEN.

RENTRÉE DE CLEMENCEAU ET DE BRIAND.

Un ministère formé (13 mars) sous la présidence du radical modéré Sarrien réunit trois anciens ministres progressistes adversaires de Combes (Barthou, Poincaré, Leygues), deux Algériens ministériels et les chefs des deux fractions radicales, aux Affaires étrangères L. Bourgeois, à l'Intérieur Clemenceau qui, rentré dans la vie politique par son élection au Sénat, venait de faire campagne en faveur de Fallières; c'était la première fois qu'il devenait ministre. Le socialiste Briand, mis en vue par son rôle dans la discussion de la séparation, sortit du parti socialiste pour entrer dans le ministère. C'était un cabinet de concentration républicaine; il se déclara résolu à gouverner par l'union des républicains, et obtint un vote de confiance par 299 voix contre 199 (des groupes de droite et de l'Union démocratique), et 50 abstentions.

SUSPENSION DES INVENTAIRES.

Clemenceau ordonna de surseoir à tout inventaire qui exigerait l'emploi de la force, et expliqua au Sénat qu'il n'exposerait pas une vie humaine pour faire « compter les chandeliers d'une église ». Le règlement sur la dévolution des biens des églises laissa aux associations un délai de deux ans pour demander l'entrée en possession.

CAMPAGNE ÉLECTORALE.

L'exécution de la loi de séparation et l'orientation de la politique allaient dépendre des élections. Les opposants firent un grand effort. L'union était devenue si intime que tous leurs groupes, conservateurs, Action libérale (catholiques ralliés), nationalistes,

progressistes unirent presque partout leurs voix sur un candidat unique dès le premier tour. Tous les groupes de gauche partisans de la séparation formèrent de même une coalition tacite, soutenue par le ministère. Le parti socialiste, se conformant à la doctrine de la lutte des classes, affecta d'opérer à part des partis bourgeois. Il imposa à tous ses candidats un programme unique rédigé en forme d'exposé de la doctrine socialiste, et présenta des candidats contre les députés radicaux sortants. Le premier congrès du parti unifié tenu à Châlons (fin octobre 1905) avait même voté une motion qui interdisait à tout candidat du parti de se désister au second tour en faveur d'un socialiste indépendant. Mais il limitait l'interdiction aux candidats qui se qualifiaient de « socialistes », et remettait aux fédérations locales le soin de décider dans chaque cas la tactique à suivre au second tour. Le sentiment de la lutte contre « la réaction cléricale » était encore si vif, que presque partout les électeurs réunirent, au second tour leurs voix sur le candidat du « bloc » désigné par la majorité relative. La campagne électorale prit, comme en 1877, 1889 et 1902, l'aspect d'une lutte entre deux partis.

MOTION DU CONGRÈS SOCIALISTE DE CHALONS.

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION.

Le résultat (6-20 mai) fut l'écrasement de l'opposition et le triomphe du « bloc ». La coalition des opposants perdit 58 sièges et fut réduite à 174 (conservateurs et Action libérale 78, nationalistes 30, progressistes 66.) Le bloc, gagnant environ 60 sièges, atteignit un total de près de 420. Les modérés, qualifiés de *républicains de gauche*, obtinrent 90 sièges; ils en gagnaient 14. Le comité qui les avait soutenus, l'*Alliance démocratique*, avait mis à son programme une politique de réformes sociales à réaliser par une majorité d'où le parti socialiste unifié serait exclu. La fraction radicale s'était grossie de députés nouveaux, personnellement d'opinion modérée, qui avaient pris le titre de radical pour entrer dans le parti dominant : elle gagnait 12 sièges et arrivait à 115 membres. Les radicaux-socialistes (qui en gagnaient 13) revinrent 132; les socialistes indépendants, qui s'en distinguaient à peine, étaient au nombre de 20. Le parti socialiste unifié gagnait 13 sièges, et arrivait à 59.

MAJORITÉ RADICALE.

Les groupes d'étiquette radicale ou socialiste pouvaient désormais, sans aucun appoint des modérés, former une majorité de 120 voix; et, même si le parti unifié s'abstenait, les deux groupes radicaux, devenus les plus nombreux, suffisaient, avec leurs alliés les socialistes indépendants, à réunir une petite majorité contre tous les autres partis, y compris les républicains dits « de gauche ».

ÉVOLUTION DES GROUPES DEPUIS 1877.

Pour la première fois la majorité numérique était formée exclusivement par les groupes de gauche créés après 1877. La coalition conservatrice qui au 16 mai avait fait échec aux républicains était

réduite à une extrême droite; l'ensemble des groupes qui formaient la Chambre en 1877 était rejeté dans une minorité de droite. Les « républicains de gauche » ne formaient plus que le centre droit.

ÉLECTION DE BRISSON.

Le triomphe du radicalisme se manifesta d'abord par l'élection à la présidence de la Chambre du candidat traditionnel des radicaux, Brisson, élu sans concurrent par 382 voix (et qui fut toujours réélu jusqu'à sa mort en 1911). Il allait s'affirmer davantage, par la formation du ministère Clemenceau, et la création de ce *ministère du Travail* que Louis Blanc rêvait en 1848.

VIII. — LES DÉBUTS DU SYNDICALISME RÉVOLUTIONNAIRE[1].

PENDANT que le parti radical achevait de conquérir le pouvoir (de 1897 à 1906), il se formait à l'extrême gauche, dans le monde ouvrier, un parti qui, tout en faisant profession de se tenir en dehors de la politique, introduisait dans la vie politique de la France des procédés nouveaux de propagande et d'action.

FÉDÉRATIONS OUVRIÈRES.

Les syndicats ouvriers s'étaient groupés suivant deux systèmes différents : la *Fédération des syndicats* réunissait les *Fédérations* d'un même métier, la *Fédération des Bourses du travail* réunissait les syndicats d'une même ville. Les militants qui dirigeaient ces deux Fédérations, adoptant une tactique nouvelle, en opposition avec celle des syndicats adhérents au Parti ouvrier (guesdiste), avaient rejeté la tactique de la conquête du pouvoir politique par le procédé légal de l'élection. Le congrès de Nantes (1894) avait émis 2 votes décisifs : 1° il décidait que le Congrès voterait, non par délégués, mais par mandats, c'est-à-dire que chaque syndicat aurait une voix, quel que fût le nombre de ses membres; 2° il admettait comme procédé d'action la grève générale. C'était la victoire des petits syndicats révolutionnaires groupés dans les Bourses du travail.

CONGRÈS DE NANTES.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL.

Le Congrès de Limoges (1895) organisa la *Confédération générale du Travail*, qui, en opposition à la doctrine guesdiste, décida de « se tenir à l'écart de toute école politique », et de « ne pas adhérer au prochain Congrès international politique ». Cette neutralité politique avait un tout autre sens que celle du premier congrès des syndicats en 1876, qui évitait l'action politique parce qu'il espé-

1. Pelloutier, *Histoire des bourses du travail*, 1902 (c'est la principale source); F. Challaye. *Syndicalisme révolutionnaire et syndicalisme réformiste*, 1909, exposé clair et substantiel; la *Revue syndicaliste* (depuis 1905); Léon Blum, *Les congrès ouvriers et socialistes*, 1900; L. de Seilhac, *Le monde socialiste*, 1904. — Sur la théorie révolutionnaire, G. Sorel, *Réflexions sur la violence*, 1906. Paul Louis, *Histoire du mouvement syndicaliste en France*, 2e éd. 1911.

rait transformer la condition des ouvriers par des procédés économiques, à l'exemple des *trade-unions* anglaises. La pensée fondamentale de la nouvelle Confédération est exprimée dans le manifeste rédigé pour le 1[er] mai 1896 par Pelloutier, secrétaire de la Fédération des Bourses du travail : il s'agissait, non de former un quatrième État, mais de réaliser « la vie libre sur la terre libre » en supprimant la propriété individuelle. La Bourse du travail devait constituer le centre de la vie ouvrière, centre d'assistance, d'enseignement, de propagande, d'agitation.

L'ACTION DIRECTE.

Les anarchistes, en conflit aigu avec les socialistes depuis le Congrès international de 1896, allèrent dans les Bourses du travail faire de la propagande. Ils y apportèrent leur mépris des élections, des Assemblées, des majorités. A ces procédés lents ils préféraient « l'action directe », consistant en violences accomplies sous l'impulsion d'une « minorité consciente ». Cette tradition anarchiste, mêlée à quelques idées des ouvriers syndiqués, donna naissance au mouvement surnommé « syndicalisme révolutionnaire ». Les syndicalistes révolutionnaires dédaignaient l'action légale des partis politiques, trop lente à leur gré; ils prétendaient faire la révolution sociale par un procédé plus expéditif, la *grève générale*, non plus une grève passive consistant à refuser de travailler, mais un soulèvement actif des travailleurs, arrêtant par la force tout le travail social, de façon à amener ce qu'ils appelaient familièrement « le chambardement général ».

LA GRÈVE GÉNÉRALE.

DOCTRINE DE LA RÉVOLUTION SOCIALE.

Le but final reste la « révolution sociale », obtenue par la « lutte des classes », mais interprétée largement. Il s'agit de détruire, non seulement le régime capitaliste, qui exploite les ouvriers salariés au profit des patrons, mais l'État, qui emploie les gendarmes et les soldats à soutenir les patrons. Le patriotisme, inventé par les gouvernements pour extorquer le budget militaire, est une duperie pour l'ouvrier qui ne possède rien du patrimoine national. La révolution ne peut être faite ni par la démocratie, qui empêche d'organiser la lutte entre les classes, ni par la majorité des électeurs, ignorante et lâche, ni par les députés et les ministres, ni même par les socialistes, qui, parvenus au pouvoir, s'allient aux bourgeois pour conserver le mécanisme d'oppression, police, tribunaux, armée. Elle ne peut être réalisée par les lois sociales, fragmentaires et toujours mal appliquées, qui visent à établir la paix sociale au lieu de préparer la guerre contre les exploiteurs. Les travailleurs doivent donc s'affranchir de la foi dans les partis politiques, dans « la Providence étatiste », dans la patrie; ils doivent faire eux-mêmes la révolution, en remplaçant la guerre nationale par « la guerre sociale ». Ils s'y

préparent par « l'action directe », grèves, boycottage, sabotage, qui doit aboutir à la grève générale. En attendant, ils sont « antimilitaristes » et « antipatriotes » ; pour désorganiser l'armée, qui « défend les coffres-forts » des capitalistes, ils engagent les soldats à déserter ou à ne pas tirer sur leurs frères ouvriers. Ils cherchent à empêcher la guerre étrangère en prêchant la « grève militaire ».

Ces idées, exprimées à l'état fragmentaire par quelques ouvriers, furent rassemblées par un théoricien (G. Sorel) en un corps de doctrine. Les journaux de la bourgeoisie, en reproduisant ces formules violentes pour compromettre les partis de gauche, firent au syndicalisme une large publicité.

RÉFORMISTES ET RÉVOLUTIONNAIRES.

Ce mouvement n'eut d'abord qu'une faible action politique. La Confédération générale du travail, réorganisée en 1902 par la fusion de toutes les Fédérations de syndicats et de Bourses du travail, n'était qu'une représentation théorique du monde ouvrier, sans argent, sans autorité réelle, paralysée par le conflit entre deux tendances. Les syndicalistes *réformistes*, recrutés dans les syndicats à gros effectif et à cotisation élevée, essayaient d'obtenir des améliorations graduelles par des procédés pacifiques, enseignement professionnel, caisses de syndicats, discussion avec les patrons, lois ouvrières ; ils combattaient la propagande antipatriotique. Les syndicalistes *révolutionnaires*, venus surtout des syndicats les plus petits et les plus pauvres, voulaient employer les manifestations violentes pour intimider la bourgeoisie et préparer les ouvriers à la révolution. Les réformistes formaient la majorité des ouvriers représentés dans la Confédération ; mais le vote par mandats donnait la majorité à la minorité révolutionnaire, dans le congrès et dans le secrétariat.

La Confédération travaillait surtout à s'imposer à l'attention du public par des manifestations de caractère révolutionnaire. Elle annonça une manifestation à Paris le 1er mai 1906 pour réclamer la journée de huit heures ; Clemenceau l'interdit et fit arrêter les secrétaires de la Confédération : il lui donnait une consécration officielle, et engageait ainsi le conflit entre le parti radical et l'extrême gauche du monde ouvrier.

CHAPITRE IX

LA DÉCOMPOSITION ET LE RECLASSEMENT DES PARTIS (1906-14)[1]

I. — LA FORMATION DU MINISTÈRE CLEMENCEAU ET L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE. — II. L'ÉTABLISSEMENT DU NOUVEAU RÉGIME ECCLÉSIASTIQUE (1906-08). — III. LES AGITATIONS CONTRE LE MINISTÈRE CLEMENCEAU (1907-09). — IV. L'ABANDON DES PROGRAMMES DE RÉFORME ET LA FORMATION DU MINISTÈRE BRIAND. — V. LA CAMPAGNE POUR LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE. — VI. LA CAMPAGNE DE DÉFENSE LAIQUE. — VII. LES ÉLECTIONS DE 1910. — VIII. LA CRISE DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE. — IX. LA CRISE DE LA LOI MILITAIRE.

I. — LA FORMATION DU MINISTÈRE CLEMENCEAU ET L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE.

LE succès éclatant des radicaux aux élections de 1906 déconcerta la coalition des opposants; les conservateurs atterrés prévoyaient déjà la révolution sociale, et renonçaient à la lutte politique. Le ministère, assuré d'une large majorité, en face d'une opposition désorganisée et découragée, trouvait enfin la voie libre pour réaliser une politique radicale sans compromis. Pourtant, dès le début de la législature, un incident révéla l'antagonisme personnel qui, en aggravant le conflit doctrinal entre radicaux et socialistes, allait bientôt amener la dislocation de l'ancien « bloc » et l'avortement du programme radical. A la suite d'une catastrophe (10 mars) dans une mine de houille du Pas-de-Calais, attribuée à la négligence de la compagnie propriétaire, une grève des mineurs avait brusque-

1. Il n'y a guère d'autres sources que les documents parlementaires et les périodiques (voir la bibliographie en tête des livres I et II). Aux quotidiens politiques ajouter l'*Action française* (depuis 1908), organe des royalistes révolutionnaires, partisans du « nationalisme intégral ». Sur ce mouvement, voir Ch. Maurras, *Enquête sur la monarchie*, 3e éd. 1909. — Sur les difficultés financières, Baudin, *Le déficit*, 1910. — Sur le régime politique, L. Duguit, *Traité de droit constitutionnel*, 1909; id., *Les transformations du droit public*, 1916. L. Jacques, *Les partis politiques sous la troisième République*, 1913. R. de Jouvenel, *La République des camarades*, 1914 (description satirique de la vie parlementaire).

INTERVENTION DE CLEMENCEAU AUPRÈS DES MINEURS.

ment éclaté et avait gagné toute la région minière du Nord. Clemenceau, ministre de l'Intérieur, y avait fait envoyer des troupes, et lui-même, contre les avis des élus des ouvriers de la région, était allé parler dans les réunions de grévistes pour les inviter à respecter le droit des ouvriers qui voulaient travailler.

CONFLIT ENTRE CLEMENCEAU ET JAURÈS.

Interpellé par les socialistes sur l'intervention des troupes dans les conflits sociaux et les mesures contre la manifestation du 1er mai, Clemenceau répliqua en attaquant les chefs du parti. Il leur reprocha de ne pas enseigner aux ouvriers le respect de la loi et, prenant Jaurès à partie personnellement, il lui demanda si, étant ministre de l'Intérieur, il laisserait piller les maisons des ouvriers qui voulaient travailler. Le programme des socialistes, dit-il, se confond en grande partie avec celui des radicaux bourgeois ; quant à leurs revendications sur l'expropriation, lui, Clemenceau, les examinerait quand Jaurès les aurait formulées. « Le Christ aussi a voulu renouveler la société. » « Ce n'est pas la forme de la société, c'est l'homme qu'il faut améliorer. » A ces railleries, Jaurès répondit qu'il fallait réformer à la fois l'individu et le milieu social, et laisser une liberté d'action complète au prolétariat. Ce duel oratoire manifesta la rivalité personnelle entre les chefs des deux partis démocratiques ; le vote de l'ordre du jour approuvant le gouvernement par 389 voix contre 88 (21 juin) fit présager la rupture entre les deux partis.

CASSATION DU JUGEMENT CONTRE DREYFUS.

Le jugement contre Dreyfus, renvoyé à l'examen de la Cour de Cassation par le général André, fut cassé sans renvoi, « attendu... que l'annulation du jugement ne laisse rien subsister qui puisse à la charge de l'accusé être qualifié crime ». Le gouvernement obtint aussitôt des Chambres la réintégration dans l'armée des officiers victimes de l'erreur judiciaire : le capitaine Dreyfus fut nommé commandant, le lieutenant-colonel Picquart général de division. La sentence donna lieu à une campagne de manifestations d'un groupe de jeunes royalistes, l'*Action française* (fondée en 1905), dont les membres se surnommaient les « camelots du roi ». Cette agitation, sans effet ni parlementaire ni électoral, attira quelques adhérents dans les jeunes écoles littéraires, et par leur intermédiaire la connaissance en parvint à l'étranger, où elle donna l'impression d'une renaissance politique du royalisme.

MINISTÈRE CLEMENCEAU.

Le ministère Sarrien, dont la composition ne répondait plus à la majorité de la nouvelle Chambre, se retira avant la rentrée. Clemenceau, chef du parti radical-socialiste, garda l'Intérieur et devint président du Conseil ; il laissa à Briand l'Instruction publique, dont dépendait encore le règlement de l'exercice du culte, mit à la Guerre le général Picquart, aux Travaux publics un progressiste rallié,

Barthou, aux Finances un progressiste dissident, ancien ministre sous Waldeck-Rousseau, Caillaux, qui accepta de soutenir l'impôt progressif sur le revenu. Il fit créer un nouveau ministère du Travail (chargé des services de la mutualité et de l'application des lois ouvrières), qu'il donna à un socialiste indépendant, Viviani. Le cabinet réunissait, outre Picquart, 6 radicaux ou radicaux-socialistes, 3 anciens progressistes, 2 socialistes indépendants (18 octobre).

CRÉATION DU MINISTÈRE DU TRAVAIL.

PROGRAMME DU MINISTÈRE.

Le ministère, dans sa déclaration à l'ouverture des Chambres (5 novembre), exprima l'intention d'établir de façon définitive la démocratie dans le gouvernement, et énuméra, sans les classer, 17 projets de réformes, dont 3 relatifs à l'armée, 5 aux conditions du travail, 4 aux finances.

Loi sur les cadres et les effectifs « pour obtenir la pleine utilisation du recrutement ». — Loi pour rétablir « la justice dans l'avancement des officiers ». — Réforme des conseils de guerre. — Retraites ouvrières. — Journée de huit heures. — Contrat de travail. — Accidents de travail des ouvriers agricoles. — Réforme de la loi de 1884 sur les syndicats. — Loi sur le statut des fonctionnaires qui, « en leur assurant la liberté de l'association professionnelle et les garantissant contre l'arbitraire, les maintiendra dans l'accomplissement de leurs devoirs envers l'État, responsable des services publics ». — Rachat du chemin de fer de l'Ouest, « dont l'exploitation constitue une véritable régie désintéressée ». — Réforme de la législation des mines pour « remettre à l'État les pouvoirs de contrôle ». — Impôt progressif sur le revenu « et au besoin sur le capital, destiné à remplacer nos contributions directes ». — Refonte de la fiscalité départementale et communale. — « Extension d'attributions aux pouvoirs régionaux. » — Élargissement du mode de scrutin des élections législatives. — Loi pour « la sauvegarde des droits inaliénables de la personne humaine ». — Abrogation de la loi Falloux, « pour en finir avec les privilèges conférés à l'enseignement secondaire clérical ».

VOTES DE CONFIANCE.

Ce vaste programme contenait plutôt des indications que des projets précis de réformes, et le gouvernement s'abstenait de dire dans quel ordre il les ferait passer. Mais ses adversaires ne formaient plus qu'une minorité impuissante même contre les ministres d'origine socialiste. Le vote du crédit pour le nouveau ministère du Travail donnait à Viviani l'occasion de se faire applaudir à la Chambre en parlant de « l'œuvre anticléricale accomplie en commun » (8 novembre). Briand, interpellé sur sa politique religieuse, se déclarait prêt à tous les efforts pour la conciliation, mais résolu à ne plus renouer de relations avec le

pape, même indirectement, et il obtenait un vote de confiance par 391 voix contre 143.

AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE.

La masse des électeurs républicains ne manifestait de mécontentement ni contre ses élus ni contre le régime électoral, lorsqu'une manœuvre parlementaire imprévue vint irriter l'opinion et bouleverser la vie politique de la France. L'indemnité parlementaire était restée fixée au chiffre adopté pour la Constituante en 1848, rétabli pour l'Assemblée Nationale en 1871, et maintenu en 1875 : 25 francs par jour, 9 000 francs par an; les propositions d'augmentation avaient été rejetées par la Chambre. La hausse du prix de la vie paraissait justifier une augmentation, et le public s'attendait à voir élever l'indemnité, à 12 000 francs probablement, après une délibération publique. Mais les secrétaires fonctionnaires de la Chambre et du Sénat, intéressés à une mesure liée à l'amélioration de leur propre traitement, s'entendirent avec les présidents des deux Assemblées pour éviter les risques d'une discussion en séance; Brisson, effrayé par le nombre énorme de députés dont l'indemnité était frappée d'opposition par leurs créanciers, consentit à cette procédure.

VOTES PAR SURPRISE.

L'opération, préparée en secret, fut menée rapidement. Le 22 novembre, au début de la séance d'après-midi de la Chambre, avant que la masse des députés fût arrivée dans la salle, le président de la commission de comptabilité déposa et lut un rapport sur une proposition de loi tendant à modifier un article de la loi organique de 1875. Il exposait des raisons plausibles pour justifier l'augmentation de l'indemnité parlementaire, le coût de la vie, plus que doublé, les exigences de la démocratie, qui imposait « des efforts continus » et « des déplacements perpétuels », « la nécessité d'avoir une double installation, à Paris et en province ». La Convention avait accordé 36 francs par jour, le second Empire 12 500 francs par an pour la session ordinaire, « il importait à la dignité parlementaire » de réparer « l'erreur politique commise en 1871 ». Personne ne demandant la parole, la Chambre décida l'urgence et la discussion immédiate, et, sans discussion ni scrutin, vota l'article unique de la proposition, qui portait à 15 000 francs l'indemnité parlementaire. — A la fin de l'après-midi, la proposition adoptée par la Chambre fut portée au Sénat, lorsque la plupart des sénateurs étaient déjà partis. Le président de la commission de comptabilité la présenta, et la soutint en invoquant « la progression constante des loyers parisiens », les « charges nouvelles » imposées par « le développement de l'activité parlementaire », « le besoin d'assurer l'indépendance de l'élu ». La proposition, accueillie en silence, sauf

les réclamations de deux sénateurs de la droite, fut votée sans discussion à mains levées.

IMPRESSION SUR L'OPINION.

Cette procédure inusitée, hâtive et secrète, semblable à un complot, cette décision sur une question d'intérêt personnel, prise en un jour, sans discussion, sans vote nominatif, comme si personne n'osait l'avouer, par des assemblées si lentes à régler les affaires d'intérêt général, soulevèrent dans toute la France une vague d'indignation. Le public ne s'attendait ni à cette résolution soudaine, ni au chiffre de 15 000 francs, qui en province paraissait exorbitant; il savait le budget en équilibre précaire; aux électeurs qui réclamaient le vote des retraites ouvrières, les députés répondaient que l'argent manquait, et voici qu'ils savaient en trouver pour eux-mêmes. Leur conduite, démentant leurs paroles, laissait l'impression que la politique n'était qu'un trafic d'intérêts privés, déguisé par une comédie de dévouement à l'intérêt public.

PROTESTATIONS.

La discussion des dépenses de la Chambre ouvrit le débat public sur l'augmentation de l'indemnité (30 novembre). Cette fois des protestations s'élevèrent contre la surprise du 22 novembre; le président répondit que le règlement avait été respecté. L'ajournement de la discussion fut rejeté et la dépense votée par 290 voix contre 218. Cette manifestation sans portée pratique n'apaisa pas l'opinion. Les députés reçurent le sobriquet de « Quinze Mille » ou « Q.M. »; dans les réunions où ils rendaient compte à leurs électeurs ils furent accueillis par des sarcasmes. A la première élection complémentaire, un candidat sans autre programme que la promesse de ramener l'indemnité à 9 000 francs fut élu à une forte majorité; il fut invalidé par la Chambre, mais son fils fut élu sur le même programme. Chaque fois qu'un député proposa de diminuer l'indemnité parlementaire, le tumulte qui l'accueillit montra une majorité résolue à ne pas même laisser discuter la question. Le parti socialiste profita de l'augmentation pour obliger les députés à en verser une portion dans la caisse du parti. Cette attitude créa entre les électeurs et les élus le désaccord que les conservateurs n'avaient pu obtenir par vingt-cinq années de polémiques : en inspirant au pays la défiance envers ses mandataires, elle jeta le discrédit sur le régime électoral d'où ils étaient issus. L'irritation contre le personnel parlementaire prépara les agitations qui allaient remplir la vie politique de la France tandis que s'achevait le règlement du conflit entre l'Église et l'État.

IRRITATION CONTRE « LES QUINZE MILLE ».

II. — L'ÉTABLISSEMENT DU NOUVEAU RÉGIME ECCLÉSIASTIQUE (1906-08) [1]

LA loi de 1905 avait prévu pour continuer l'exercice des cultes la création d'associations investies du droit de faire la police du culte, et chargées d'entretenir à leurs frais les édifices religieux, au moyen de quêtes et de souscriptions. Les protestants et les israélites formèrent en effet des associations de culte. Mais les catholiques en furent empêchés par une interdiction formelle. L'Encyclique du 10 août 1906, adressée aux évêques français, annonça que le pape, après avoir pris l'avis de l'épiscopat, jugeait inacceptables les associations. « Nous décrétons qu'elles ne pourront absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie même de l'Église. » Il ne permettait même pas « d'essayer quelque autre genre d'association à la fois légal et canonique », tant que « la divine constitution de l'Église, les droits immuables du pontife romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens... et les édifices sacrés ne seront pas irrévocablement assurés ». Pour couper court aux essais de conciliation, une assemblée de 82 évêques délibérant en secret (4-7 septembre) rédigea une lettre pastorale condamnant les associations, et ordonna de la lire dans toutes les églises de France. La loi ne fonctionna donc que pour les églises des petites minorités, calviniste, luthérienne, israélite.

ASSOCIATIONS DE CULTE.

INTERDICTION AUX CATHOLIQUES.

L'Église catholique fut ainsi exclue du bénéfice du droit commun par une opposition irréductible de principes. L'État ne voulait reconnaître de droits aux catholiques français qu'en tant que particuliers, au nom de la *liberté* individuelle de religion; il ne garantissait les institutions fondées sur ces droits que sous la forme d'une *loi* établie par l'autorité souveraine de la nation. Le Saint-Siège n'admettait aucun droit des laïques, même dans l'administration matérielle du culte, soumise à l'*autorité* du clergé; il n'acceptait un arrangement que sous la forme d'un *traité* entre l'État et le pape, reconnu officiellement chef suprême de l'Église. En l'absence de tout accord officiel entre les deux autorités et de toute démarche spontanée des catholiques français, l'État, réduit à tout régler par des lois, fut amené à improviser une organisation nouvelle du culte catholique sans le concours ni du clergé ni des fidèles. Le ministère continua à éviter tout rapport avec le Saint-Siège. A une interpellation sur sa politique religieuse il répondit qu' « aucun gouvernement ne pourrait songer à renouer avec Rome des négo-

PORTÉE DU CONFLIT.

1. *Les fiches de monseigneur Montagnini*, 1908 (anon.), réunit les extraits des papiers saisis à la nonciature.

ciations brisées par le Parlement; ce serait un acte de trahison ». Il fit expulser le chargé d'affaires resté à Paris depuis le départ du nonce, et fit saisir ses papiers (décembre 1906). Mais il eut soin d'éviter l'interruption du culte qui, en troublant les habitudes de la population, aurait fourni une arme aux opposants; il maintint entièrement libre l'exercice du culte, de façon à mettre le Saint-Siège dans l'alternative, ou de le laisser continuer, ou de prendre la responsabilité de l'interdire lui-même. Le régime nouveau fut organisé en deux ans par quatre séries de mesures prises sans plan d'ensemble, à titre d'expédient, sous la pression de la nécessité.

EXPULSION DU CHARGÉ D'AFFAIRES.

LE CULTE ASSIMILÉ A UNE RÉUNION PUBLIQUE.

1° Une circulaire de Briand aux préfets leur ordonna de respecter la destination des édifices religieux et du mobilier du culte et le droit du prêtre à célébrer le culte; mais l'ecclésiastique officiant dans une église n'y serait qu'un « occupant sans titre juridique ». Le gouvernement, assimilant l'office à une réunion publique, présenta à la Chambre un projet de loi qui aurait permis aux prêtres d'acquérir un titre juridique. Mais la loi de 1881 exigeait pour tenir une réunion publique une déclaration préalable, et le pape, sur la demande des évêques, interdit de la faire. Le gouvernement tourna la difficulté en faisant voter aux Chambres une nouvelle loi sur les réunions publiques (mars 1907) qui abolit la déclaration, de façon à supprimer l'occasion pratique du conflit. Ainsi le conflit entre le clergé et le parti radical aboutit à élargir la liberté de réunion, comme il avait (en 1901) élargi la liberté d'association.

LOI SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES.

ESSAI DE CONTRATS DE JOUISSANCE DES ÉGLISES.

2° Le droit d'usage des édifices du culte fit l'objet d'une tentative de conciliation. Une assemblée d'évêques se déclara prête à « faire l'essai d'une organisation du culte public », et proposa un modèle de contrat uniforme entre le préfet et l'évêque, assurant à l'autorité ecclésiastique la jouissance de l'église pour 18 ans, en y mettant des conditions destinées à garantir « la permanence et la sécurité du service religieux » et la « sauvegarde des principes de la hiérarchie » : 1° Au cas où le prêtre qui aurait signé le contrat cesserait d'être le curé, soit par décès, changement de résidence, soit « parce que ses pouvoirs lui seraient retirés par l'autorité diocésaine », la jouissance serait « acquise de plein droit à son successeur nommé par l'évêque »; 2° Tout le clergé s'unissait « dans la solidarité la plus complète; le contrat sera accepté partout, ou nous ne le voudrons nulle part ». La question fut posée à la Chambre par un interpellateur qui reprocha au gouvernement son incohérence. Clemenceau répondit : « Nous sommes dans l'incohérence parce que vous nous y avez mis », et il déclara « repousser du pied » ce contrat. Cette sortie inattendue faillit amener une crise. Briand

consentit à rester. Il fit préparer plusieurs modèles de contrat et se déclara prêt à accepter « toute proposition raisonnable ». La Chambre l'approuva par 384 voix contre 33. Mais le ministère ne put s'entendre avec le clergé sur une formule acceptable des deux parts. Les églises restèrent en fait à la disposition des curés sans titre juridique, sans que personne essayât de troubler la célébration du culte.

REPRISE DES ÉDIFICES.

3° Les presbytères, les séminaires, les palais épiscopaux, n'ayant pas été réclamés dans le délai prévu par la loi, furent repris par l'État et les communes en pleine jouissance. La plupart des presbytères furent loués aux curés par le conseil municipal.

DÉVOLUTION DES BIENS.

4° Les biens des fabriques et des évêchés (évalués à 400 millions), dont la loi de 1905 ordonnait la dévolution aux associations de culte, furent attribués à l'État ou aux communes, et affectés à l'assistance publique par la loi du 13 avril 1908. Les fondations pieuses pouvaient être revendiquées par les héritiers en ligne directe des fondateurs. Les biens des caisses de retraites et des maisons de secours destinées aux prêtres âgés ou infirmes devaient être attribués à des sociétés de secours mutuels approuvées. Mais le Saint-Siège interdit de créer des « mutualités ecclésiastiques », parce que l'État leur imposait « d'être ouvertes à tous les intéressés », et de ne prévoir aucun « cas d'exclusion fondé sur un motif touchant à la discipline ecclésiastique ».

ENTRETIEN DES ÉDIFICES DU CULTE.

L'entretien des édifices du culte ne fut pas réglé. La loi de 1905 le mettait à la charge des associations en compensation du droit de jouissance. L'État ou les communes propriétaires des églises n'étaient pas tenus de les entretenir. Un procédé légal, « l'offre de concours », permet aux particuliers de fournir à l'État les sommes nécessaires; mais ils ne peuvent y être contraints, et la commune propriétaire à titre onéreux a le droit de laisser tomber l'église en ruine. L'autorité laïque peut alors faire fermer l'édifice pour cause de sécurité, et, quand il est resté six mois sans servir à l'usage d'un culte, il peut être désaffecté.

Ainsi le refus opposé par le pape à l'offre de l'État a privé le clergé français des avantages matériels et des droits légaux accordés par la loi de 1905, ne lui laissant que la jouissance précaire des édifices du culte. Il a imposé à l'Église le régime économique proposé en 1905 par ses adversaires de l'extrême gauche. Le pape n'a pu obliger l'État à la reconnaissance officielle de la hiérarchie catholique; mais, en maintenant la solidarité complète du clergé français et sa soumission au Saint-Siège, il a assuré l'unité de l'Église qu'il croyait mise en péril par un système d'associations laïques. Le conflit entre l'Église et l'État a donné à la France un régime de séparation sans précédent, le plus radical du monde.

RÉSISTANCE DU SAINT-SIÈGE.

III. — LES AGITATIONS CONTRE LE MINISTÈRE CLEMENCEAU (1907-09)[1]

AGITATION.

AVANT d'avoir achevé de régler l'exercice du culte catholique, le ministère Clemenceau, inquiété par des agitations d'origine diverse, prenait des mesures de répression et engageait avec l'extrême gauche un conflit qui disloquait l'ancienne majorité.

INTERVENTION DE LA C. G. T. DANS LES GRÈVES.

La Confédération générale du Travail, créée pour formuler les revendications et diriger les luttes des ouvriers salariés contre les employeurs, appliquait la méthode exposée par ses théoriciens, d'origine anarchiste : à son Congrès de 1906 à Amiens elle définissait le syndicalisme « le mouvement offensif de la classe ouvrière ». Ses représentants, secrétaires et délégués, intervenaient systématiquement dans les conflits du travail, soit en préparant les grèves, soit en profitant des grèves spontanées pour aller encourager les grévistes, soit en enseignant aux ouvriers des procédés efficaces pour nuire à l'employeur, le travail lent, les malfaçons, le *sabotage.* Ils agissaient surtout sur les salariés faiblement organisés et mécontents des conditions irrégulières de leur travail, ouvriers des ports, terrassiers, ouvriers et employés de l'alimentation, leur conseillant « l'action directe » sous la forme de destruction du matériel. Ils engageaient les ouvriers du bâtiment à pratiquer « la grève perlée » (dans un seul chantier à la fois, de façon à atteindre les entrepreneurs l'un après l'autre) et la « chasse aux renards » (les ouvriers restés en dehors de la grève). Pour empêcher d'employer l'armée

PROPAGANDE CONTRE L'ARMÉE.

dans les conflits du travail, la Confédération activait la propagande contre l'armée et la patrie, auprès des soldats dans les casernes, et des recrues avant l'incorporation ; elle publiait un *Manuel du soldat* qui prêchait la haine de la discipline militaire, elle créait l'œuvre du *Sou du soldat* pour distribuer de l'argent aux jeunes syndicalistes pendant leur séjour à la caserne.

GRÈVES ET CONFLITS AVEC LA FORCE ARMÉE.

Les grèves, transformées en manifestations de politique sociale, aboutirent parfois à des désordres qui obligèrent le gouvernement à des mesures de précaution ou de répression, malgré les protestations des socialistes. Après la manifestation pour le repos hebdomadaire, interdite par le gouvernement (janvier 1907), on eut la grève des électriciens de Paris (mars 1907), que le ministère essaya de remplacer par des soldats, — un essai de grève générale de l'alimentation (avril 1907), qui donna lieu à l'arrestation de quelques

1. M. Leroy, *Le droit des fonctionnaires*, 1906. Id., *Syndicats et services publics*, 1910. — Demartial, *La condition juridique des fonctionnaires*, 1900.

chefs de la Confédération du Travail —, les grèves des inscrits maritimes dans les grands ports, Marseille, le Havre, Dunkerque (mai-juin 1907), — la grève des ouvriers du bâtiment de Paris suivie d'un lock-out, — la grève des terrassiers de Draveil (Clemenceau, interpellé, répondit que les députés socialistes étaient les vrais coupables par leurs incitations à la violence, juin 1908). — La grève générale du bâtiment à Paris, proclamée par la Confédération du Travail (juillet 1908), se limita à quelques chantiers, mais elle amena à Draveil une collision avec la troupe où trois ouvriers furent tués : le gouvernement fit arrêter 8 membres de la Confédération.

MANIFESTATION DES VIGNERONS DU MIDI.

Une agitation d'une espèce nouvelle était déchaînée dans le Midi viticole (Hérault, Gard, Aude, Pyrénées-Orientales) par la mévente du vin, source unique de revenu pour la population agricole. Le prix du vin était tombé si bas (10 fr. l'hectolitre) qu'il ne couvrait plus les frais de production, encore trouvait-on à peine à le vendre. Les petits propriétaires, déjà ruinés par les dépenses faites pour reconstituer les vignobles détruits par le phylloxera, se trouvaient sans ressources; beaucoup cessèrent de payer leurs impôts. La population attribuait la crise, non à l'accroissement de la surface plantée en vignes (passée dans l'Aude de 69,000 hectares en 1863 à 195 000 en 1900), mais à l'augmentation factice de la production du vin par le sucrage que les propriétaires pratiquaient largement, depuis que la détaxe avait abaissé le prix du sucre. Elle demandait en vain au gouvernement une loi pour interdire cette fraude. En 1907, perdant patience, elle résolut de forcer l'attention des Chambres par une agitation : une Confédération générale des vignerons, formée des mécontents de tous les partis, prit la direction du mouvement. Une foule énorme de manifestants, hommes et femmes, défila dans Montpellier. Leur programme se résumait en une formule : « Nous voulons vendre notre vin ». Une bagarre s'ensuivit (9 juin). Puis on fit la grève administrative, les municipalités donnèrent leur démission, les électeurs, convoqués pour en élire de nouvelles, s'abstinrent en masse. Clemenceau envoya aux maires démissionnaires une circulaire, puis il fit arrêter le maire de Narbonne et engagea des poursuites contre les chefs du mouvement. Interpellé, il répondit que toute discussion équivalait à suspendre l'exécution des lois dans le Midi. A Narbonne, la foule s'ameuta, fit des barricades, mit le feu à la sous-préfecture et attaqua la troupe.

MUTINERIE DU 17e DE LIGNE.

Les soldats d'un régiment de ligne (le 17e) recruté dans la région prirent parti pour leurs compatriotes; partis d'Agde en dépit de leurs officiers, ils pillèrent une poudrière et marchèrent sur Béziers en écartant les troupes envoyées contre eux. Le gouvernement obtint

leur soumission en faisant promettre de ne pas les punir; il se borna à les expédier au fond de la Tunisie, à Gafsa. L'agitation fut apaisée par une loi contre la fraude, qui obligeait tout propriétaire de vignes à déclarer chaque année à la mairie le montant de sa récolte. Les prix se relevèrent, et la mévente prit fin.

AGITATION DES FONCTIONNAIRES SUBALTERNES.

Une agitation moins violente, mais plus durable, commençait dans le personnel des fonctionnaires subalternes de l'instruction primaire et des postes et télégraphes. Ils invoquaient deux sortes de griefs d'origine différente, contre deux sortes de personnages.

1° Ils accusaient les chefs de service d'abuser de leur pouvoir discrétionnaire pour déplacer, envoyer en disgrâce, frapper de peines disciplinaires les fonctionnaires suspects d'indépendance ou d'opinions avancées; les instituteurs se plaignaient d'être persécutés quand ils se déclaraient socialistes. Le désaccord se compliquait d'un conflit de principe.

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS.

Les associations entre fonctionnaires, établies avec la tolérance de supérieurs, étaient devenues légales par la loi de 1901; les syndicats formés en vertu de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels avaient été reconnus légaux, mais seulement pour les ouvriers de l'État. Les employés réclamaient le droit de constituer leurs associations en forme de syndicats; les instituteurs y tenaient pour aller en qualité de syndiqués dans les Bourses du Travail se mettre en rapport avec les ouvriers manuels, et pour avoir le droit d'adhérer à la Confédération générale du Travail.

PLAINTES CONTRE LES CABINETS DES MINISTRES.

2° Les fonctionnaires se déclaraient lésés dans leur droit à un avancement régulier par la concurrence du personnel des cabinets de ministres. Le cabinet, jadis formé de 4 ou 5 membres, s'était grossi lentement d'abord, plus rapidement depuis l'avènement du parti radical, d'un nombre de plus en plus grand de personnages revêtus de titres divers, directeur, sous-directeur, chef, sous-chef, attachés, jusqu'à ce qu'en 1905 le cabinet du ministre de la Guerre (Étienne) atteignît, disait-on, un effectif de 36 personnes. C'étaient d'anciens secrétaires personnels du ministre ou des protégés de parlementaires, entrés dans le cabinet, souvent à titre gratuit, pour profiter de leurs relations avec le ministre. Ils se tenaient à l'affût des postes vacants et s'y faisaient nommer, parfois sans avoir les titres ou le temps de stage exigé par le règlement, ce qui réduisait les places disponibles pour les fonctionnaires de la carrière. Le Conseil d'État, pour enrayer cet abus, avait reconnu à tout fonctionnaire le droit d'introduire un recours contre toute nomination irrégulière faite à son détriment; il annula même quelques nominations contraires aux règlements; mais c'était un remède tardif et peu efficace. Le Conseil d'État avait d'ailleurs, à propos du déplacement d'un professeur d'un lycée de Paris

que le ministre déclarait exempt de toute faute, dû reconnaître que l'administration n'était pas tenue à justifier ses décisions, les fonctionnaires se trouvant vis-à-vis d'elle dans la condition de serviteurs.

RÉCLAMATIONS CONTRE L'ARBITRAIRE.

Contre l'arbitraire des chefs de service et le favoritisme des ministres, les fonctionnaires réclamaient un règlement qui fixât avec précision les conditions de nomination, les motifs légaux de déplacement et de sanctions disciplinaires. Contre les décisions partiales prises en secret par leurs chefs, ils proposaient la suppression des notes secrètes ou le droit pour tout fonctionnaire d'obtenir communication de son dossier, et la création de conseils de discipline où les fonctionnaires inférieurs seraient représentés par des collègues élus. C'est cet ensemble de garanties qu'on appelait « le statut des fonctionnaires »; le parti radical l'avait inscrit à son programme, mais l'accord n'était pas fait sur l'étendue des droits à conférer aux diverses espèces d'employés d'État.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES.

Les associations régionales de fonctionnaires s'étaient groupées en fédérations nationales; le bureau élu de la fédération faisait au nom de ses collègues des démarches, soit auprès des ministres ou des chefs de service pour obtenir directement des mesures favorables, soit auprès des députés, pour les faire agir sur le ministre. En 1907 commença une campagne sous forme de manifestations de mécontentement à l'adresse du gouvernement. Ce fut d'abord une « lettre ouverte » où était affirmé le droit des fonctionnaires au syndicat (avril 1907). La fédération nationale des syndicats d'Instituteurs (fondée en 1906) réclama l'admission dans les Bourses du travail; Clemenceau refusa. La Fédération fit afficher sa réclamation et déclara adhérer à la Confédération générale du Travail, « expression vivante et agissante de la solidarité prolétarienne ». Le ministère fut interpellé sur l'exercice du droit syndical; un radical lui reprocha son attitude incertaine depuis 15 mois et la révocation d'un instituteur. Ce fut l'occasion de reproches mutuels entre Jaurès et les socialistes devenus ministres (Briand et Viviani); Jaurès proclama la rupture entre socialistes et radicaux. L'ordre du jour de confiance n'obtint que 343 voix contre 210.

FÉDÉRATION DES INSTITUTEURS.

Le conflit reprit à propos d'une proposition d'amnistie. Clemenceau refusa de réintégrer les fonctionnaires qui s'étaient « mis en révolte contre la République française », et de tolérer une « organisation anonyme de fonctionnaires irresponsables qui... arracherait le gouvernement au contrôle de la Chambre ».

GRÈVE DES EMPLOYÉS DES POSTES.

La crise aiguë fut provoquée par une nouvelle tactique des employés des postes et télégraphes de Paris en conflit avec le sous-secrétaire d'État aux postes, qu'ils accusaient de favoritisme et

de brutalité; ils se mirent en grève. Les socialistes interpellèrent, une controverse s'engagea à la Chambre et dans la presse sur « le droit de grève des fonctionnaires ». Les socialistes, au nom de la liberté de la grève, réclamaient pour les fonctionnaires le droit de cesser le travail et de le reprendre, à la façon des ouvriers. La théorie légale admettait que la grève était libre seulement en ce sens que la loi n'en faisait pas un délit punissable; mais, comme l'intérêt public obligeait le fonctionnaire à rester à son poste, le refus de service équivalait à une démission et mettait l'administration en droit de lui retirer son emploi. La Chambre, par 368 voix contre 221, se déclara « résolue à ne pas tolérer de grève de fonctionnaires, et confiante dans le gouvernement pour ramener l'ordre et la paix dans les services postaux ». Les délégués des grévistes reçus par le ministre demandèrent la démission du sous-secrétaire d'État; le gouvernement refusa; la Chambre se déclara « résolue à donner aux fonctionnaires un statut légal excluant formellement le droit de grève », mais la confiance ne fut votée que par 341 voix contre 237 (19-26 mars). Les syndicalistes révolutionnaires proposèrent la grève générale (19 avril 1909); plusieurs employés prononcèrent des discours révolutionnaires, le gouvernement les suspendit, puis les révoqua. La réunion des agents des postes répliqua en proclamant la grève générale; 228 agents furent révoqués. Ce fut l'occasion d'un conflit où Clemenceau reprocha à Jaurès de flatter le peuple et de le pousser aux violences; la Chambre se déclara encore résolue à « refuser le droit de grève à tous les fonctionnaires » et à leur donner un statut légal. Le gouvernement révoqua 312 agents. La Confédération générale du Travail, pour soutenir les postiers, proclama une grève générale qui avorta (mai 1909); mais l'opposition de gauche ajouta à son programme la réintégration des fonctionnaires révoqués.

RÉVOCATIONS.

POLITIQUE DE CLEMENCEAU.

Ces agitations (de 1907 à 1909) révélaient toutes une même conviction populaire : c'est que le personnel politique, indifférent au bien public, ne remédierait aux abus que si les intéressés l'y contraignaient en troublant l'ordre. Les désordres organisés par les mécontents mettaient les ministres et le parti radical dans une fausse position. Clemenceau, responsable de l'ordre, exposé à l'accusation de laisser la société se dissoudre dans l'anarchie, prenait des mesures de répression et, soit par instinct d'autorité, soit pour montrer qu'une longue carrière d'opposition systématique ne le rendait pas impropre à maintenir l'ordre, il se justifiait par des déclarations hostiles aux socialistes fauteurs de troubles, et recueillait l'approbation de ses anciens adversaires et les reproches de ses anciens alliés. Les

TACTIQUE DES SOCIALISTES

socialistes, sans approuver les théories et les actes révolutionnaires des syndicalistes, refusaient de les désavouer pour ménager le sentiment de solidarité de la classe ouvrière et éviter l'inimitié personnelle de propagandistes redoutables par leur activité agressive dans les réunions publiques.

ET DES RADICAUX.

Les radicaux condamnaient l'agitation violente, d'autant plus qu'habitués à compter sur l'appui du corps de l'enseignement primaire, ils s'inquiétaient de voir les jeunes instituteurs entrer dans le parti socialiste; pourtant ils hésitaient à se mettre en conflit avec la masse des ouvriers et redoutaient de se compromettre en mêlant leurs votes à ceux de leurs adversaires de droite; beaucoup même répugnaient à approuver les actes de rigueur et l'allure autoritaire de Clemenceau. Le ministère, dans les votes sur la question de confiance, avait pour lui presque toute l'opposition progressiste de droite, contre lui une partie du bloc.

SENTIMENTS DES DÉPUTÉS ET DES ÉLECTEURS.

Ainsi se préparait un retour au gouvernement par l'union des centres, tenté jadis par le centre gauche et plus tard par les républicains modérés. Mais cette combinaison, facile à réaliser à la Chambre grâce aux rapprochements personnels entre députés, se heurtait à la résistance de la masse électorale, en qui survivait l'instinct de l'antagonisme social des rouges contre les blancs, et de la solidarité entre tous les partis de gauche. Le congrès annuel des délégués du parti radical-socialiste ménageait ce sentiment en travaillant à maintenir « le bloc ». La résolution votée en 1907, après avoir enjoint de repousser « les candidats qui préconiseraient la désorganisation des armées de la République », ajoutait : « Sous ces réserves... le parti reste résolu à collaborer avec tous les éléments du bloc de gauche pour faire aboutir les promesses qu'il a faites au pays. »

RÉSOLUTIONS DU PARTI RADICAL.

— La résolution de 1908 condamnait le sabotage et la grève générale, mais déclarait ne pas connaître d'ennemis à gauche, et proclamait la « nécessité de continuer la lutte contre l'Église et la réaction ».

IV. — L'ABANDON DES PROGRAMMES DE RÉFORME ET LA FORMATION DU MINISTÈRE BRIAND

PROJET DE RÉFORME DES CONSEILS DE GUERRE.

LE ministère Clemenceau, absorbé par le conflit avec l'extrême gauche, n'avait mené à terme aucune des réformes inscrites à son programme. Un projet de loi sur les conseils de guerre, déposé dès 1906, pour remédier à l'inexpérience juridique des officiers rendue manifeste par l'affaire Dreyfus, leur adjoignait des juges civils et prescrivait une procédure plus favorable à l'accusé pour le

jugement des crimes ou délits commis par des militaires, en conservant aux officiers le pouvoir de prononcer des peines disciplinaires pour les fautes purement militaires. La Chambre commença à le discuter, mais, sous l'émotion produite par la mutinerie du 17e de ligne à Béziers, la réforme fut ajournée (juin 1907). La seule réforme en matière militaire fut la réduction des périodes d'appel des réservistes et des territoriaux à 21 et à 8 jours, imposée par la Chambre après un conflit avec le Sénat, malgré le ministre de la Guerre. — Le projet d'impôt progressif sur le revenu, déposé à la Chambre en février 1907 par le ministre des Finances Caillaux, fut soutenu par la majorité. Les conservateurs et les progressistes, pour les mêmes motifs qu'en 1895, combattirent les procédés de constatation du revenu, la déclaration du contribuable vérifiée par les agents du fisc, la taxation d'office par le fisc, procédé indirect pour amener le contribuable à déclarer son revenu véritable. La discussion, interrompue par les affaires courantes, resta en suspens.

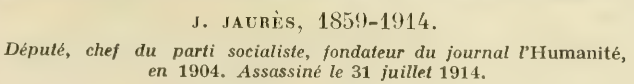
OPPOSITION A L'IMPOT SUR LE REVENU.

La moitié de la législature était écoulée sans qu'aucune réforme eût abouti. Jaurès interpella le ministère sur sa politique générale, et proposa un ordre du jour « regrettant que le ministère n'eût pas fait un effort suffisant pour réaliser son programme et que sa politique eût eu pour résultat de lui amener le concours des adversaires de ces réformes ». La majorité vota un ordre du jour de confiance « pour faire aboutir sans retard le rachat de l'Ouest, les retraites ouvrières, l'impôt progressif sur le revenu, et pour s'appuyer uniquement sur la majorité qui désire ces réformes ». Des 17 articles de la déclaration de 1906, elle n'en conservait que 3, les plus redoutés par l'opposition de droite. 1° Le projet de retraites ouvrières fut retardé par l'étude des charges qui en résulteraient pour l'État et par un conflit avec les socialistes sur l'âge de la retraite et l'emploi des sommes versées pour constituer les pensions, les socialistes préférant la répartition à la capitalisation. 2° Le projet de rachat du chemin de fer de l'Ouest se fondait sur l'incurie de la Compagnie, le mauvais état de son réseau, le délabrement de la voie et du matériel roulant, les retards des trains et des transports de marchandises, le mécontentement des employés. La Chambre le vota à une forte majorité. Le Sénat réclama des renseignements sur les conséquences financières du rachat; le ministère les refusa, et posa la question de confiance; sur la motion de la commission d'ajourner le vote, il n'obtint que 3 voix de majorité (juin 1908). Le gouvernement fut autorisé à conclure la convention de rachat, mais on reprocha au ministre des Travaux publics d'avoir accepté à un prix beaucoup

RETRAITES OUVRIÈRES.

RACHAT DU CHEMIN DE FER DE L'OUEST.

LE MINISTÈRE BRIAND 1909-1911



Cl. Nadar.

J. JAURÈS, 1859-1914.

Député, chef du parti socialiste, fondateur du journal l'Humanité, *en* 1904. *Assassiné le* 31 *juillet* 1914.



Cl. Manuel.

A. BRIAND, NÉ EN 1862.

Président du Conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes, du 24 *juillet* 1909 *au* 2 *mars* 1911.

trop élevé la reprise du matériel de la compagnie, de façon à rendre le déficit inévitable et à compromettre l'expérience de l'exploitation des chemins de fer par l'État. 3° L'impôt sur le revenu, voté à la Chambre par 389 voix contre 129, remplaçait les quatre vieilles contributions directes (foncière, mobilière, patentes, portes et fenêtres) par un impôt général sur *les revenus* établis par catégorie, combiné avec un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu qui atteignait toutes les valeurs mobilières, même la rente française; mais le Sénat élut une commission hostile qui arrêta le projet.

IMPÔT SUR LE REVENU.

Clemenceau, sans avoir perdu la majorité, se renversa lui-même à l'occasion d'un conflit personnel. L'ancien ministre des Affaires étrangères, Delcassé, rentré dans la politique active comme président de la commission de la marine, menait campagne contre l'emploi des crédits pour la flotte. Il présentait (25 mai) une motion de défiance qui obtenait 217 voix contre 316, et annonçait l'intention de renverser le ministère. Clemenceau, impatient de repousser cet assaut, retardait la clôture de la session; il laissa passer le 14 juillet, date habituelle des vacances; beaucoup de députés, la plupart ministériels, s'étaient fait mettre en congé. Le 20 juillet, Delcassé demanda une enquête sur la marine en accusant le gouvernement de n'avoir pas fait son devoir. Après une altercation personnelle entre lui et Clemenceau, la priorité pour l'ordre du jour de confiance fut rejetée par 212 voix contre 196. Clemenceau se retira. Son ministère, qui avait duré deux ans trois quarts, était depuis dix ans le troisième long ministère; ce fut le dernier.

DÉMISSION DE CLEMENCEAU.

MINISTÈRE BRIAND.

Briand prit l'Intérieur et la présidence du Conseil, fit entrer à la Guerre un général et à la Marine un amiral agréables au Président Fallières, et conserva, avec des changements d'attributions, presque tous les autres ministres. Le cabinet, composé de 5 radicaux, 3 anciens progressistes, 3 anciens socialistes, présenta un programme réduit à l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières, le statut des fonctionnaires, la réforme électorale, des mesures en faveur de l'outillage économique et de l'enseignement primaire, et obtint un vote de confiance (27 juillet). La session fut close aussitôt.

RÉFORME DE LA PROCÉDURE DE LA CHAMBRE.

Le laisser-aller du personnel parlementaire se traduisait par le désordre dans la Chambre et dans le budget. Les députés négligeaient de venir aux séances, le matin surtout la salle était presque déserte; ce qui n'empêchait pas les scrutins d'indiquer un très grand nombre de votants; un usage déjà ancien permettait à un député absent de charger un collègue de voter à sa place; les membres pré-

sents recevaient en dépôt les boîtes de bulletins au nom des absents et, au moment du vote, choisissaient suivant l'opinion présumée de leur collègue. La pratique du vote devenait de plus en plus désordonnée; les corbeilles du scrutin recevaient plusieurs bulletins au nom d'un même député remis soit par lui soit par des collègues, de sorte que, le total des bulletins dépassant souvent le nombre total des députés, le résultat véritable du vote ne pouvait être connu qu'après un pointage, c'est-à-dire une vérification individuelle de tous les noms. Le scandale des absences ayant ému l'opinion, la Chambre décida (juillet 1909) d'établir un contrôle : les députés devaient signer des feuilles de présence, la liste des députés présents était publiée à l'*Officiel*, quiconque n'aurait pas signé pendant six séances de suite serait réputé absent. Cette mesure n'eut aucun effet et fut bientôt abandonnée. Pour éviter l'impression produite par l'annonce en séance de chiffres inexacts de voix que l'*Officiel* devait rectifier le lendemain, la Chambre décida (1909) que tout scrutin impliquant la confiance au ministère donnerait lieu à pointage quand l'écart de voix n'atteindrait pas 60.

DÉFICIT.

Le budget, resté en équilibre jusqu'en 1905, s'était peu à peu déséquilibré surtout par l'accroissement des dépenses militaires, passées de 1 270 millions en 1899 à 1 436 en 1908; le service de la Dette et les dépenses du personnel n'avaient presque pas augmenté de 1891 à 1908. Le total des dépenses s'était élevé de 3 661 millions en 1899 à 4 064 en 1908; les plus-values des recettes ne suffisaient pas à couvrir l'excédent des dépenses. Rouvier, en 1905, n'avait proposé que des expédients. Poincaré avait avoué nettement le déficit pour obliger à le combler. Caillaux avait proposé des impôts que la Chambre avait refusés. Il se procurait les fonds par des opérations de trésorerie hors budget. Le Trésor servait à couvrir le déficit du budget provenant de l'excédent des dépenses ordinaires, et aussi les découverts résultant des dépenses extraordinaires du Maroc. Pour éviter l'emprunt on augmentait la Dette flottante (Bons du Trésor, Dépôts, avances des trésoriers). Il en résultait un budget obscur, difficile à contrôler. — En outre, le régime du budget unique et annuel, adopté pour faciliter le contrôle, en imposant la règle uniforme de ne voter de crédit que pour un an, empêchait d'établir un plan rationnel de dépenses réparti sur plusieurs années pour la confection de travaux ou l'acquisition de matériel (ports, chemins de fer, postes, écoles). Il poussait au gaspillage en empêchant de faire des marchés d'avance à des prix avantageux, et en excitant les fonctionnaires à dépenser tous les fonds affectés à leur service pour ne pas laisser tomber en annulation les crédits de

CRITIQUE DU BUDGET ANNUEL.

l'année, aucune économie ne pouvant être reportée sur l'année suivante.

V. — LA CAMPAGNE POUR LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE[1]

PROPAGANDE POUR LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE.

DEPUIS que l'irritation soulevée par l'augmentation de l'indemnité parlementaire s'était tournée contre le mode d'élection des députés, une campagne était menée dans la Chambre et dans le pays pour faire adopter en France le système nouveau de la représentation proportionnelle, dont la Belgique et quelques cantons suisses venaient de faire l'expérience. La Chambre avait nommé pour l'examen des propositions d'initiative une commission de réforme électorale que les partisans de la représentation proportionnelle remplissaient de leur activité. La propagande, dirigée par un comité, se fit d'abord par la publication d'innombrables articles, plus tard, par des conférences dans un grand nombre de villes. Les orateurs, la plupart députés, exposaient les avantages théoriques du système, et, d'après les modèles et le vocabulaire suisses et belges, ils en décrivaient le mécanisme pratique : la rédaction des listes de partis, les procédés de votation (vote cumulatif, vote de préférence, panachage, liste bloquée), le calcul des résultats (quotient électoral, répartition des sièges, utilisation des restes) ; pour dissiper les préventions contre la difficulté pratique des opérations, ils faisaient faire parfois aux assistants l'expérience d'un vote et d'un dépouillement de scrutin. La représentation proportionnelle, la R.P., comme on l'appelait à l'exemple des Belges, inspira au monde intellectuel un enthousiasme qui se manifesta par une abondance de publications. La répartition des sièges entre les partis à proportion du nombre des voix satisfaisait le sentiment de justice choqué par l'iniquité du système majoritaire. Le régime des larges circonscriptions, nécessaire au fonctionnement de la proportionnelle, semblait une garantie contre les influences locales et les liens personnels entre les électeurs et les élus, auxquels on attribuait l'abus des recommandations et la prédominance des intérêts privés. La nécessité de présenter des listes de parti paraissait un moyen efficace de forcer les petits groupes à se concentrer en grands partis et d'obliger les électeurs à voter, non pour une personne, mais pour un programme. On comptait, sur ce terrain plus large, voir se calmer les passions et se former de grands courants d'opinions. Le système de l'opération unique sup-

1. G. Lachapelle, *La représentation proportionnelle*, 2e éd., 1913.

primait les coalitions du second tour, déclarées immorales, et les élections complémentaires, occasion d'agitation. La R. P. se présentait ainsi comme le remède à tous les maux de la vie politique : l'abus des influences locales, les marchandages électoraux, la violence des luttes électorales, l'émiettement des partis, l'indifférence au bien public, la démoralisation parlementaire.

PARTISANS DE LA R. P.

Le personnel politique en vit surtout les effets sur la situation des partis et des personnes. Les conservateurs et les progressistes se déclarèrent tous pour la R. P., qui devait augmenter le nombre des sièges de leurs partis. Les socialistes l'avaient mise à leur programme, comme le moyen de s'affranchir des alliances électorales avec les radicaux, et d'assurer un siège à tous les membres influents du parti, puisque le choix dépendrait du comité chargé de dresser la liste des candidats du parti. Les ministériels de l'Union démocratique (républicains de gauche) se divisèrent; la plupart cédèrent au mouvement de réforme. Presque tous les radicaux restèrent hostiles à la R. P., mais ils ne s'accordèrent pas sur la façon de la combattre. Les partisans du scrutin uninominal n'osèrent pas le défendre ouvertement; une quinzaine seulement en votèrent le maintien ; les autres, intimidés par le cri public contre le régime électoral et les railleries sur les « arrondissementiers », acceptèrent le principe d'une réforme, et essayèrent de faire échec à la R. P. en s'alliant aux partisans d'un autre système. Beaucoup de radicaux, au nom de la tradition du parti, réclamaient le scrutin de liste, qui allégeait les dépenses et les fatigues de la campagne électorale en les partageant entre les candidats de la même liste, et satisfaisait l'opinion en faisant disparaître les petites circonscriptions.

ADVERSAIRES DE LA R. P.

PARTISANS DU SCRUTIN DE LISTE.

Les avocats les plus actifs de la représentation proportionnelle étaient un progressiste, Charles Benoist, président du comité, et Jaurès, qui dans sa circonscription ne passait qu'avec l'appoint des radicaux. La coalition de tous les groupes de droite avec les socialistes, renforcée par une partie des républicains de gauche et quelques radicaux-socialistes ébranlés par des scrupules de principe, donna la majorité aux partisans de la R.P. dans la commission élue pour l'examen du projet; elle choisit pour rapporteur un socialiste.

COALITION POUR LA R. P.

OPPOSITION DE CLEMENCEAU.

Clemenceau, en conversation, se moquait de cette nouveauté compliquée. Il prit parti à la Chambre en la déclarant impossible, inutile et dangereuse (12 juillet). « Traditionnellement, dit-il, je suis partisan du scrutin de liste. » Briand, enclin à la conciliation, annonça dans la déclaration ministérielle une réforme électorale, sans la préciser. Pendant les vacances, dans un discours-pro-

gramme, à Périgueux (20 oct.), il se déclara prêt à une « politique d'apaisement » permettant de grouper tous les partis républicains, et proclama la nécessité d'élargir le scrutin pour « faire passer au plus vite, à travers toutes les petites *mares stagnantes*, croupissantes, qui se forment un peu partout dans le pays, un large courant purificateur qui dissipe les mauvaises odeurs et tous les germes morbides ». On vit dans cette phrase la condamnation du scrutin uninominal.

DISCOURS DE BRIAND A PÉRIGUEUX.

Mais après la rentrée, quand la commission présenta un projet de représentation proportionnelle, Briand se prononça contre une réforme immédiate applicable aux prochaines élections, qui profiterait aux partis extrêmes « puissamment organisés et prêts à tirer du premier essai du nouveau régime tout l'avantage », au détriment de la majorité républicaine prise au dépourvu et « fractionnée en nuances et sous-nuances ». La majorité n'essaya pas de forcer la résistance du ministère. Les partisans de la R.P., unis à ceux du scrutin de liste, rejetèrent (par 345 voix contre 187) le renvoi du projet à la commission demandé par les partisans du scrutin uninominal, et votèrent que les députés seraient « élus au scrutin de liste ». Puis la majorité se divisa; la suite de l'article premier — « suivant les règles de la représentation proportionnelle » — ne fut votée que par 281 voix contre 235; la fin — « exposées ci-après —, nécessaire pour faire passer le principe dans la pratique, fut ajournée, sur le conseil de Briand, par 291 voix contre 225 (novembre 1909). La Chambre se contentait d'une manifestation de principe.

DISCUSSION DU PROJET.

La lutte continua au dehors. Les chefs du parti radical manifestaient contre la R.P. : Léon Bourgeois, dans une lettre publique, la déclarait dangereuse pour la stabilité du gouvernement; Combes, dans un discours au banquet du Comité républicain du commerce, vantait le scrutin uninominal, qui a donné « les lois dont la République s'honore », et demandait la reconstitution du Bloc. A Paris, deux grands meetings montraient des orateurs de partis différents unis dans le propagande pour la R.P.

RÉSISTANCE A LA R. P.

VI. — LA CAMPAGNE DE DÉFENSE LAÏQUE

LE conflit entre l'État et l'Église se rouvrit sur la question de l'enseignement primaire. L'assemblée des évêques français avait pris l'offensive contre l'école publique laïque. Une minorité ardente aurait voulu interdire aux catholiques la fréquentation de

CAMPAGNE CONTRE L'ÉCOLE LAIQUE.

toute école neutre; la majorité fit adopter un procédé indirect d'attaque. Une déclaration collective (14 septembre 1909) condamna la neutralité scolaire, « principe faux en lui-même et désastreux dans ses conséquences », car l'école laïque devient souvent « hostile aux croyances chrétiennes ». Elle interdit une douzaine de manuels de morale ou d'histoire en usage dans les écoles publiques, « dans lesquels apparaît davantage l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Église catholique, ses doctrines et son histoire ». Elle prescrivit aux parents catholiques leur conduite : 1° envoyer leur enfant à l'école chrétienne s'il y en a une, si elle n'existe pas travailler à la faire construire; 2° n'envoyer l'enfant à l'école neutre que s'il lui est impossible d'aller à l'école chrétienne, et en ce cas surveiller l'enseignement; 3° quand l'école est positivement hostile à l'Église, ne la fréquenter sous aucun prétexte. C'était réclamer le contrôle de l'enseignement primaire laïque par le clergé.

INTERDICTION DES MANUELS.

INSTRUCTIONS DES ÉVÊQUES.

CONFLIT AVEC LE PERSONNEL PRIMAIRE.

La lutte s'engagea entre le clergé et le personnel de l'enseignement primaire. Les évêques firent afficher dans les églises la liste des manuels interdits; des associations de pères de famille se formèrent sous la direction du clergé pour surveiller l'enseignement des écoles publiques, signaler les manuels employés et dénoncer les atteintes à la neutralité. Les prêtres recommandaient aux parents de retirer leurs enfants des mains des maîtres suspects d'irréligion, quelques-uns prêchaient contre « l'école sans Dieu ». Quelques évêques, dans des mandements publics, accusèrent les instituteurs d'ébranler la morale. Une association amicale d'instituteurs intenta un procès en diffamation à l'archevêque de Reims.

INTERPELLATIONS.

Le conflit fut porté à la Chambre (janvier 1910) par des interpellations de la droite sur la violation de la neutralité par l'école laïque, de la gauche sur le respect de la liberté d'opinion des instituteurs et les agissements des évêques. Le ministre de l'Instruction répondit que l'Église avait engagé la lutte contre l'école en représailles de la séparation; Briand reprocha aux catholiques d'avoir répondu à son appel à la pacification par des provocations et des calomnies contre l'école, et obtint un vote de confiance.

DÉFENSE DE « L'ÉCOLE LAIQUE ».

La majorité parut convaincue que l'enseignement primaire était menacé par une hostilité organisée, et la « défense de l'école laïque » devint un des articles du programme des radicaux. Mais ils étaient en désaccord sur les moyens pratiques de l'assurer. La plupart réclamaient le régime appelé improprement « monopole de l'État », qui consistait à réserver à l'État seul le droit d'avoir des écoles primaires, et à interdire toutes les écoles privées, moyen radical de garantir les parents de condition dépendante contre la pression

« MONOPOLE DE L'ÉTAT » ET « LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT ».

exercée par leurs supérieurs pour les obliger à envoyer leurs enfants à l'école catholique; le congrès radical proposait dès 1903 cette solution, en reconnaissant à l'État républicain « le droit d'éduquer tous les citoyens ». Plusieurs radicaux, au nom de « la liberté de l'enseignement », voulaient maintenir le droit des particuliers à entretenir des écoles primaires confessionnelles, et proposaient, ou de faire surveiller l'enseignement des écoles privées par les inspecteurs de l'État, ou de fortifier les écoles laïques, soit en améliorant les traitements des instituteurs, soit en faisant mieux appliquer l'obligation scolaire. Briand repoussait le monopole et se contentait du contrôle des écoles privées. Les socialistes répugnaient par principe à mettre toute l'instruction primaire sous la direction d'un gouvernement bourgeois. La majorité ne se trouva d'accord sur aucune mesure effective.

VII. — LES ÉLECTIONS DE 1910

CAMPAGNE ÉLECTORALE DE 1910

LA dislocation du bloc fut achevée par les élections de 1910. Le conflit sur la réforme électorale avait relâché les liens entre les groupes de gauche, tandis que la campagne faite en commun pour la représentation proportionnelle atténuait l'antagonisme entre la droite et l'extrême gauche. La crainte de « la réaction », affaiblie par la défaite de l'opposition en 1906, ne suffisait plus à maintenir la discipline républicaine. L'élévation de l'indemnité parlementaire, en attirant un plus grand nombre de compétiteurs, augmentait la concurrence entre candidats de même tendance politique. Le congrès du parti socialiste obligea tous les candidats du parti à afficher un manifeste électoral commun où figuraient la substitution de la propriété sociale à la propriété capitaliste, la suppression du militarisme, la représentation proportionnelle, et où le radicalisme était accusé de violence contre les syndicats, persécution des fonctionnaires, complicité dans l'entreprise du Maroc; le congrès laissait à chaque fédération le droit de maintenir ou de retirer au deuxième tour la candidature du représentant du parti suivant l'intérêt de la République. La majorité, attaquée à la fois par les deux extrêmes, constitua en dehors des Chambres un organe de direction politique, le *Comité de la rue de Valois*, formé de délégués des deux groupes, radical et radical-socialiste.

TACTIQUE SOCIALISTE.

COMITÉ DE LA RUE DE VALOIS

La lutte ne s'engagea plus entre deux coalitions animées l'une contre l'autre par le sentiment d'une opposition générale entre deux tendances; elle se morcela en luttes locales entre candidats de

diverses nuances républicaines, dont les programmes fragmentaires, faits de formules conventionnelles, ne passionnaient pas les électeurs, en sorte que la droite et les socialistes, quoique opposés par l'ensemble de leur politique, pouvaient unir leurs votes pour le partisan ou contre l'adversaire de la R. P. Les candidats radicaux hésitaient entre le vieux programme radical et les nouvelles formules de conciliation proposées par Briand dans un discours électoral (à Saint-Chamond) : la réforme électorale, « condition de la réforme administrative », la séparation de l'Église « appliquée dans un esprit de tolérance », le statut des fonctionnaires excluant la grève, l'extension de la personnalité civile aux syndicats, l'accession des ouvriers à la propriété des établissements industriels.

RÉSULTAT DE L'ÉLECTION.

Le résultat des élections, d'après le classement en partis publié par le ministère, fut : conservateurs 71 (au lieu de 80), nationalistes 17 (au lieu de 16), progressistes 60 (sans changement), républicains de gauche 93 (au lieu de 82), radicaux et radicaux-socialistes 252 (au lieu de 269), socialistes indépendants 30 (au lieu de 29), socialistes unifiés 74 (au lieu de 55). La proportion des partis semblait à peine modifiée, sauf un accroissement notable des socialistes, disproportionné au faible accroissement des voix du parti; une quinzaine avaient passé avec l'appoint des voix des conservateurs. Mais ce classement était contesté. Les progressistes disaient avoir gagné 20 sièges. En outre, les qualifications ne correspondaient pas exactement aux opinions des élus. Il entrait 234 membres nouveaux, beaucoup d'opinion indécise. Une partie des conservateurs évitait les anciens titres des partis de droite devenus impopulaires : les catholiques s'appelaient républicains libéraux; d'autres entraient dans le groupe progressiste et lui donnaient l'aspect d'une opposition de droite, au point que les anciens républicains s'en détachèrent (mars 1911) pour former, sous l'ancien nom d'*Union républicaine*, un groupe de 60 membres. Les noms avaient un sens plus ambigu encore dans les groupes de la majorité. La masse radicale des électeurs de condition populaire continuait à prendre ses chefs dans la moyenne bourgeoisie. Les candidats issus de la bourgeoisie progressiste ou même conservatrice acceptaient le titre de radical, parfois même de radical-socialiste, pour entrer dans la vie parlementaire. Mais ils gardaient leurs relations de société et leurs tendances personnelles hostiles au radicalisme; leur attitude dans les discussions des groupes et leurs votes à la Chambre montrèrent bientôt qu'ils ne s'intéressaient pas au programme de leur parti. Indifférents à l'instruction primaire laïque et aux revendications ouvrières, ils se souciaient plus d'arrêter la lutte anticléricale et

ÉQUIVOQUES SUR LES DÉSIGNATIONS DES PARTIS.

RECRUES DU PARTI RADICAL.

l'agitation des ouvriers que de soutenir l'école laïque ou d'imposer des réformes sociales.

POLITIQUE DE BRIAND.

Ce désaccord latent entre le programme officiel du parti et les intentions de ses membres, entre les anciens députés et les nouveaux venus, mettait la division intérieure dans tous les groupes et ne laissait plus subsister aucune majorité pour une politique d'action. Briand, personnellement enclin à une tactique d'équilibre et d'attente, s'appuya de préférence sur la masse des « républicains de gauche », disposés à laisser en paix le gouvernement sans exiger de réforme positive; il essaya d'apaiser les radicaux par des déclarations et des promesses. A l'ouverture de la Chambre, il promit la liberté égale pour tous, un « scrutin élargi », la réforme administrative, et invita la Chambre à adopter un plan réfléchi de travail. A une interpellation sur sa politique générale, il répondit qu'après la victoire il faut « savoir s'arrêter pour que la victoire ne soit souillée par aucun excès », et il indiqua, dans l'ordre où il comptait les présenter, la réforme électorale, le statut des fonctionnaires, le contrôle sur les écoles libres. Cette « politique d'apaisement » inquiéta la gauche. Un des chefs du groupe radical-socialiste, Berteaux, déclara qu'il ne pouvait l'approuver, et demanda à Briand de constituer sa majorité sans les progressistes. Briand répondit que sa politique était indépendante des groupes, mais qu'il se retirerait si la majorité n'était pas faite avec la gauche seule (juin 1910). L'ordre du jour de confiance fut voté par 403 voix contre 110.

PROGRAMME D'APAISEMENT.

OPPOSITION SOCIALISTE.

Le parti socialiste avait pris une attitude d'opposition; dès les premiers jours il interpellait, et chargeait trois de ses nouveaux élus, un professeur, un instituteur, un ouvrier, d'exposer méthodiquement sa politique en matière sociale, agraire, ouvrière; puis un des trois orateurs, Albert Thomas, réclama la réforme du régime des mines et l'engagement de ne plus accorder aucune concession jusqu'au vote d'une loi minière nouvelle.

VIII. — LA CRISE DE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

COMMISSION DE RÉFORME ÉLECTORALE FORMÉE D'APRÈS LA PROPORTIONNELLE

UN groupe parlementaire de la représentation proportionnelle, formé au début de la législature, avait obtenu 310 adhésions. C'était la majorité de la Chambre, mais hétérogène, formée surtout par les deux extrêmes, en opposition avec la majorité politique. La commission du suffrage universel, chargée d'examiner le projet de réforme électorale, ne fut pas élue à la majorité suivant la procédure habituelle; sur la demande d'un partisan du scrutin unino-

minal, elle fut constituée suivant le principe même de la représentation proportionnelle, en attribuant à chaque groupe un nombre de commissaires proportionnel au nombre de ses membres. Ce précédent, limité à la procédure parlementaire, devait avoir plus de portée que toute l'agitation pour la réforme électorale; car le procédé, bientôt étendu à toutes les commissions de la Chambre, transforma les mœurs politiques des partis, et la minorité ne fut plus empêchée de collaborer à la préparation des lois. La commission fut composée de 25 partisans et 19 adversaires de la R. P.

GRÈVE DES CHEMINS DE FER.

Pendant les vacances, l'agitation ouvrière recommença, sur une question qui rendait inévitable l'intervention des pouvoirs publics. Les employés de chemins de fer de la Compagnie du Nord s'étant mis en grève pour obtenir un salaire minimum de 5 francs par jour et le repos hebdomadaire, un comité de grève créé par le syndicat des chemins de fer et la Fédération des mécaniciens et chauffeurs décida la grève générale sur tous les réseaux. Le gouvernement, pour forcer les employés à continuer leur service à titre militaire, les mobilisa, d'abord sur le réseau du Nord, puis sur les autres. La Confédération générale du Travail soutint le mouvement par des grèves partielles. Il y eut des trains arrêtés, des fils de télégraphes coupés. Le gouvernement fit arrêter les syndicalistes militants et les grévistes accusés d'entraves à la liberté du travail. Dès la rentrée, les socialistes reprochèrent aux ministres jadis socialistes, Briand et Millerand, après avoir autrefois prêché la grève, d'envoyer les troupes contre les grévistes et de faire un usage illégal de la mobilisation. Les ministres alléguèrent leur devoir de maintenir les communications nécessaires à la vie d'un pays, en réprimant une agitation devenue une insurrection et une entreprise criminelle de sabotage. A. Thomas leur reprocha de n'avoir vu « que le côté insurrectionnel d'un mouvement professionnel » légal. Jaurès déclara le gouvernement « prisonnier des puissances d'argent et de réaction ». Briand soutint que la mobilisation était légale, mais ajouta que, pour assurer le droit supérieur du pays à vivre, il n'eût pas hésité à recourir à l'illégalité. Cette parole souleva une tempête de protestation, et de nombreux députés décidèrent de soutenir l'ordre du jour pur et simple contre le gouvernement. Mais l'opinion publique en province, exaspérée contre les grévistes par le trouble jeté dans les transports, réclamait une répression; la majorité lui donna satisfaction par un ordre du jour voté en trois parties. La première, dirigée contre la grève, — « la Chambre flétrissant le sabotage, la violence et l'antipatriotisme », — passa à l'unanimité, les socialistes s'abstinrent; l'approbation des actes du gouver-

MOBILISATION DES EMPLOYÉS.

PROTESTATIONS DES SOCIALISTES.

RÉPLIQUE DE BRIAND.

nement fut votée par 415 voix contre 116; la confiance, par 329 contre 183.

RUPTURE ENTRE SOCIALISTES ET RADICAUX

Ce conflit, achevant la rupture entre le parti socialiste et les partis radicaux, mit fin à l'union des gauches et au régime des ministères de longue durée. Désormais le gouvernement devait faire front à la fois contre deux oppositions extrêmes. La France, après avoir vu en dix ans les trois plus longs ministères de la République, entra dans une période de crises ministérielles et de courts ministères. La législature de 1910 allait en quatre ans en consommer 8.

DÉMISSION ET RECONSTITUTION DU MINISTÈRE BRIAND.

Briand, jugeant nécessaire, pour résister à l'opposition socialiste, de calmer les défiances des radicaux, déclara qu'après les derniers débats, les circonstances étant différentes, la démission du cabinet s'imposait. Il forma aussitôt (3 novembre) un nouveau ministère Briand, composé de radicaux-socialistes et de radicaux; pour gagner les anticléricaux, il y fit entrer le grand maître de la franc-maçonnerie. La déclaration promit un gouvernement « attaché à la laïcité », des lois pour garantir l'école laïque, des réformes électorales et administratives, l'amélioration progressive de la condition des travailleurs. Interpellé sur sa politique générale, il n'obtint un vote de confiance que par 296 voix contre 209. Les révocations d'employés de chemins de fer à la suite de la grève venaient de créer un nouveau sujet de conflit : la gauche demandait la réintégration des employés révoqués; Briand objectait qu'elle dépendait des Compagnies; quant aux employés de l'État, il se refusait à réintégrer ceux qui avaient usé de violence ou conseillé le sabotage, ou n'avaient pas répondu à l'ordre de mobilisation, et il ne voulait pas d'une mesure générale d'amnistie. Un des chefs radicaux-socialistes, Berteaux, lui reprocha de n'avoir pas fait auprès des Compagnies les démarches nécessaires, et l'ordre du jour de confiance demanda au ministère de réviser les révocations sur le réseau de l'État, et « d'insister auprès des Compagnies » pour obtenir la revision « dans le plus large esprit d'équité... et d'humanité » (décembre 1910).

DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DES RÉVOQUÉS.

DIVISION DES GAUCHES.

La division intérieure des gauches se manifesta au renouvellement annuel du bureau de la Chambre en janvier 1911. Le président, Brisson, n'obtint que 210 voix, — contre 46 à Guesde, présenté par le parti socialiste, et 212 à Deschanel, soutenu par les groupes de droite, — et ne fut élu au second tour que par 270 voix. Les radicaux, mis en défiance par la politique d'apaisement, accusaient Briand de faire soutenir en secret par l'administration tous les députés, sans distinction d'opinion, qui votaient pour lui à la Chambre. Il fut interpellé sur l'application des lois sur les congrégations, et accusé d'avoir empêché dans son département de fermer

un collège de jésuites. L'ordre du jour de confiance ne passa que par 258 voix contre 242, avec l'appoint des voix progressistes.

RETRAITE DE BRIAND.

Briand déclara que le vote, bien qu'obtenu par une majorité exclusivement républicaine, avait montré « une opposition systématique qui paralysait l'exécution d'un programme de laïcité et de réformes sociales. Un chef nouveau pouvait ramener l'union nécessaire entre républicains ». Le ministère se retira (27 février).

MINISTÈRE MONIS.

Un sénateur, Monis, de l'Union républicaine, ancien adversaire du ministère Bourgeois, forma un cabinet où entrèrent les chefs de l'opposition radicale, Berteaux (à la Guerre), Caillaux (aux Finances) et trois nouveaux ministres du groupe radical-socialiste. Ce ministère de concentration radicale, hostile à la représentation proportionnelle, ne s'appuyant sur aucune majorité, ne se maintenait que par la tolérance des indécis.

CONCENTRATION RADICALE.

La déclaration ministérielle n'employa que des formules de conciliation : gouverner « avec la majorité républicaine qui se termine là où commence la violence », faire la réforme électorale « suivant le projet de la commission », et la réforme des contributions directes « en tenant compte des habitudes et des préjugés », « appliquer sans faiblesse et sans violence » les lois sur les congrégations, la séparation, l'école laïque. La confiance ne fut votée que par 309 voix contre 114 (mars 1911).

CRISES.

Le ministère fut bientôt aux prises à la fois avec la crise de politique étrangère au Maroc (voir livre III, chap. I), et les émeutes des vignerons de l'Aube, irrités par la loi de 1908 sur la délimitation de la Champagne, qui interdisait aux vins de leur département la qualification de vin de Champagne. Un accident lui porta un coup mortel : pendant une course d'aviation, un aéroplane en atterrissant tua Berteaux et blessa Monis (20 mai). Le ministère, privé de son chef et de son membre le plus influent, végéta encore un mois, assistant aux discussions de la Chambre et laissant le Sénat résoudre la question de la Champagne par la suppression de la délimitation.

CHUTE DU MINISTÈRE.

Il tomba brusquement, sur une interpellation au ministre de la Guerre, par un vote d'ordre du jour pur et simple (23 juin). En attendant le budget de 1911, il fallut voter un septième douzième provisoire.

MINISTÈRE CAILLAUX.

Caillaux forma un ministère où il prit l'Intérieur et conserva plusieurs membres du précédent cabinet; il obtint, par 367 voix contre 173, un ordre du jour de confiance « pour la réalisation d'un programme de réformes laïques, fiscales et sociales », et « l'union républicaine autour de la réforme électorale » pour la « faire aboutir dans le plus bref délai ».

DISCUSSION DE LA RÉFORME ÉLECTORALE.

La Chambre discutait la réforme électorale depuis le 29 mai. Les proportionnalistes exposèrent les raisons de principe qui avaient fait le succès de leur propagande : la répartition équitable des sièges entre les partis, la lutte entre des programmes de politique générale substituée à la concurrence d'intérêts entre les personnes et les influences locales, les partis affranchis des coalitions qu'entraînait le second tour, l'obligation imposée aux électeurs de se grouper en grands partis. Les adversaires firent surtout des objections pratiques : la R.P. enlevait aux électeurs le choix de leurs représentants et le donnait au comité chargé de dresser la liste du parti; en renforçant les minorités, elle risquait de détruire à la Chambre la majorité indispensable au régime parlementaire; en assurant la réélection sans lutte de la plupart des députés, elle paralysait la propagande de la période électorale qui constituait presque toute l'éducation politique des électeurs ruraux. Les adversaires de la R.P. se comptèrent sur un amendement : « Les députés sont élus au scrutin majoritaire »; il fut rejeté par 341 voix contre 223.

QUOTIENT ÉLECTORAL.

La R.P. proposée par la commission réunissait une majorité assurée par la coalition des partis extrêmes; mais on savait que le Sénat ne l'accepterait que si elle était votée par la majorité républicaine. Une délégation des groupes de gauche, formée par moitié de partisans et d'adversaires de la R.P., fut réunie pour chercher une transaction. Les proportionnalistes accordèrent « la représentation des minorités »; les majoritaires acceptèrent « le quotient électoral », principe fondamental de la réforme, calculé en divisant le total des votants par le nombre des sièges à donner. « Chaque liste a autant de sièges que le nombre moyen de ses suffrages contient de fois le quotient électoral. » L'attribution des restes (c'est-à-dire des sièges que la répartition laisse vacants), la partie la plus controversée du système, fut réglée suivant un procédé proposé par un socialiste indépendant, le mathématicien Painlevé, l'*apparentement*, qui permettait à plusieurs listes de déclarer avant le vote qu'elles mettaient en commun leurs voix non utilisées, et donnait à ce groupement de listes la même part dans l'attribution des restes qu'à une liste unique.

APPARENTEMENT.

CRISE D'AGADIR.

Pendant les vacances, la crise d'Agadir inquiéta l'opinion en faisant entrevoir le péril d'un conflit avec l'Allemagne. La Chambre rentra avec l'impression que le ministère n'était pas assez solide pour diriger avec autorité la politique extérieure de la France. Elle accorda encore au cabinet Caillaux deux ajournements d'interpellation, et ratifia le traité conclu avec l'Allemagne sur le Maroc et le Congo (nov.-déc. 1911). Ce fut la commission du Sénat qui, par

une question au ministre des Affaires étrangères sur les tentatives de négociations officieuses, mit à découvert le désaccord entre le ministre et le président du Conseil, et obligea Caillaux à donner sa démission (10 janvier 1912).

DÉMISSION DE CAILLAUX.

MINISTÈRE POINCARÉ.

Le personnel politique jugea nécessaire de donner à l'étranger l'impression d'une France unie sous un gouvernement ferme et respecté. Poincaré, appelé à l'Élysée le 13 janvier comme le représentant d'une politique de fermeté nationale, forma le 14 un ministère pris dans les différents groupes républicains : il y resta 5 ministres du précédent cabinet, dont 3 radicaux-socialistes, il y entra 4 anciens ministres notables (Poincaré, L. Bourgeois, Briand, Millerand). Le ministère Poincaré déclara se proposer pour but de « ne pas laisser la France à découvert vis-à-vis de l'étranger », et de « donner au pays le sentiment de sa sécurité ». Il ne parlait plus de la défense laïque ni des « réformes fiscales, sociales et démocratiques » réclamées par le Congrès du parti radical en octobre 1911. La déclaration ministérielle ne proposait aucun autre programme positif que « des remaniements profonds » du système électoral et un changement de procédure de la Chambre pour permettre de voter le budget en temps normal. Elle consistait en affirmations d'autorité : « le gouvernement, résolu à prendre les responsabilités et à exercer sans défaillance toute l'autorité », promettait « le maintien de la paix publique, la répression inflexible des crimes et délits contre les personnes et les propriétés », et s'attribuait un « rôle de direction et d'éducation sociale ».

PROGRAMME.

LOI SUR LE SECRET DU VOTE.

La Chambre vota la loi sur le secret du vote, longtemps arrêtée par le Sénat, défiant à l'égard des innovations : la procédure traditionnelle en France était le scrutin théoriquement secret, mais l'électeur, obligé de remettre directement son bulletin au président du bureau, ne pouvait cacher son vote aux intéressés qui le suivaient des yeux après lui avoir remis un bulletin; la loi de 1912 rendit le secret effectif en adoptant l'isoloir derrière lequel l'électeur se retire pour placer son bulletin dans une enveloppe.

DÉSACCORD SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE.

La réforme électorale revint en discussion, soutenue cette fois par le gouvernement. Poincaré déclara que c'était une question de dignité que d'aboutir. Il acceptait la transaction votée en 1911, pour obtenir « le concours d'une majorité républicaine des deux Chambres ». Mais une partie des proportionnalistes se résignait mal au compromis conclu pour l'attribution des restes, et les partisans du scrutin uninominal, afin d'empêcher la réforme, votaient pour toute mesure propre à la rendre impraticable, tantôt avec les partisans, tantôt avec les adversaires de la transac-

tion; la majorité, à chaque vote, était formée par une coalition différente.

L'orateur le plus influent dans cette discussion, Jaurès, prit parti contre l'apparentement, qui fut rejeté par 497 voix contre 91; il proposa de reporter les voix inutilisées d'une liste sur la liste du même parti dans un autre département, ce qui impliquait le groupement de plusieurs départements en une région. On objecta à ce système « interdépartemental » qu'il n'avait pas le caractère d'une transaction, car il favorisait les partis extrêmes pourvus d'une organisation électorale; il fut rejeté par 289 voix contre 234. La commission proposa d'attribuer les restes à la liste qui aurait eu la majorité absolue, et, à défaut de majorité, l'attribution par deux opérations successives, départementale et régionale. Ce régime fut adopté, mais il parut si compliqué que la Chambre, pour sortir de l'impasse, sur l'avis du gouvernement, annula tout le travail antérieur en votant le retrait de l'urgence (mars 1912).

ÉLECTION DE DESCHANEL A LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE.

L'élection du président de la Chambre en remplacement de Brisson (mort en avril) manifesta la division de la majorité radicale. Impuissante à s'entendre sur le choix d'un candidat de son parti, elle ne parvint même pas à faire passer un républicain de gauche, le vice-président Étienne. Le candidat des partis de droite, Deschanel, fut élu au deuxième tour par 292 voix contre 208 à Étienne.

VOTE DE LA PROPORTIONNELLE,

AVEC PANACHAGE,

SANS VOTE DE PRÉFÉRENCE.

La délibération sur la réforme électorale fut reprise en juin, sur la promesse du gouvernement de soutenir la représentation des minorités avec l'apparentement. Mais dès le début un amendement d'un majoritaire, voté par 298 voix contre 261 — « Chaque département forme une circonscription » —, enlevait aux proportionnalistes l'espoir d'obtenir les circonscriptions régionales nécessaires au fonctionnement normal de la R.P. La Chambre vota le quotient électoral par 357 voix contre 196, l'apparentement par 314 voix contre 239. Après quoi, elle maintint, avec la proportionnelle, la procédure du régime majoritaire : 1° elle autorisa « le panachage », en donnant à chaque électeur « autant de suffrages qu'il y a de députés à élire », c'est-à-dire le droit de voter individuellement pour des candidats pris sur des listes différentes; 2° elle interdit « le vote de préférence », en déclarant élu le candidat qui aurait réuni le plus grand nombre de suffrages. L'ensemble fut voté par 339 voix contre 217 (10 juillet). Après treize mois de discussions confuses, de compromis irrationnels et de décisions contradictoires, la Chambre aboutissait à un texte long, compliqué, obscur, dont l'application aurait livré l'élection au hasard, car, en donnant la même valeur à

tous les suffrages, la loi donnait aux derniers candidats d'une liste autant de chances qu'aux candidats préférés du parti.

CAMPAGNE CONTRE LE PROJET.

La majorité du Sénat, résolument majoritaire, prit parti contre le projet de loi voté par la Chambre. Une réunion, dirigée par Clemenceau, créa (12 juillet) un groupe interparlementaire « pour la défense du suffrage universel », qui publia un manifeste au pays, où il dénonçait « l'attentat contre le suffrage universel ». Partisans du scrutin de liste et partisans du scrutin uninominal, unis contre la représentation des minorités, employèrent les vacances à agiter le pays contre un système qu'ils déclaraient imposé par une coalition de révolutionnaires et d'ennemis de la République; 50 conseils généraux émirent des vœux en faveur du régime majoritaire. La masse du parti radical prit part au mouvement par animosité contre une réforme destinée à augmenter le nombre des députés conservateurs. En même temps l'agitation syndicaliste attirait l'attention par deux manifestations. La Confédération générale du travail, dans son congrès du Havre, reprenant sa formule de 1906, déclarait avoir pour but de grouper « en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ». Un Congrès des syndicats d'instituteurs à Chambéry exprimait sa « sympathie aux camarades ouvriers groupés dans la C. G. T. pour l'effort de libération et d'éducation ». Après la rentrée, le Sénat élut une commission de 15 membres, dont 12 étaient partisans du scrutin de liste majoritaire; elle se prononça contre le projet voté par la Chambre.

HOSTILITÉ DU SÉNAT.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

L'élection à la présidence de la République était fixée au 17 janvier 1913, un mois avant l'expiration des pouvoirs du Président Fallières. Les groupes de gauche essayèrent de reconstituer le bloc pour opposer un candidat radical à Poincaré, qu'on savait soutenu par les groupes de la droite; leur choix parut devoir se porter sur l'ancien chef du parti, Léon Bourgeois; mais il indisposa les majoritaires du Sénat en soutenant la représentation proportionnelle dans les bureaux, pour l'élection de la commission. Les groupes de gauche des deux Chambres, réunis le 17 décembre, résolurent de tenir une réunion plénière où seraient convoqués tous les républicains, excepté les progressistes et les socialistes unifiés. La décision fut modifiée tardivement, et la convocation étendue à tous les socialistes; mais les unifiés refusèrent de s'y rendre. La réunion plénière des gauches, tenue le 15 janvier 1913, ne réunit que 632 votants. Le scrutin préparatoire porta sur 5 candidats : Poincaré, président du Conseil, Dubost, président du Sénat, Deschanel, président de la Chambre, Ribot, ancien président du Conseil, Pams,

RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES.

ministre de l'Agriculture, candidat du parti radical. Au 1er tour, arrivèrent en tête, avec un chiffre de voix presque égal, Poincaré (180) et Pams (174), contre 107 à Dubost, 83 à Deschanel, 52 à Ribot. Au 2e tour, Dubost s'étant retiré, ses voix se portèrent sur Pams, qui en eut 283; Poincaré en eut 272, ayant recueilli une partie des voix de Ribot et de Deschanel, réduits à 25 et 22 voix. Au 3e tour, Pams réunit 309 voix, Poincaré 233. Une délégation formée d'anciens présidents du Conseil alla demander à Poincaré de retirer sa candidature au nom de la discipline républicaine; il répondit qu'il la maintenait, car Pams, étant membre de son ministère, représentait la même opinion que lui, et le choix entre eux ne dépendait que des préférences personnelles.

ÉLECTION DE POINCARÉ.

Au Congrès, Poincaré, assuré des voix des droites, obtint dès le premier tour 429 voix contre 327 à Pams, 63 à Vaillant, candidat du parti socialiste, et 44 voix dispersées; il fut élu par 483 voix contre 269 à Pams, 69 à Vaillant. Il donna sa démission sans attendre la date de son entrée en fonctions. Briand prit la présidence du Conseil et remania le cabinet (18 janvier).

MINISTÈRE BRIAND.

Le ministère Briand annonça un programme de conciliation avec les radicaux : « la réforme électorale par l'accord des républicains », l'impôt sur le revenu, l'amnistie, le statut des fonctionnaires, « une charte d'organisation générale du travail ».

MESSAGE DE POINCARÉ.

Poincaré, installé à la présidence de la République, adressa aux Chambres un message qui parut annoncer l'intention d'exercer une action personnelle sur la politique de la France. « L'amoindrissement de pouvoir exécutif n'est ni dans les vœux de la Chambre ni dans ceux du pays.... Il n'est possible à un peuple d'être efficacement pacifique qu'à la condition d'être toujours prêt à la guerre. »

PROJET DE LOI MILITAIRE.

Avant que la réforme électorale vînt en discussion devant le Sénat, le ministre de la Guerre, d'accord avec le Président de la République, déposait (6 mars) un projet de loi qui bouleversait le régime militaire établi en 1905 et jetait le désarroi dans la majorité radicale.

LE SÉNAT REJETTE LE PROJET DE LOI ÉLECTORALE.

Le sort de la réforme électorale dépendait du Sénat, manifestement hostile au projet voté par la Chambre. Briand vint plaider pour la représentation des minorités; il rappela les promesses des ministères successifs, invoqua la nécessité d'une transaction pour éviter un conflit entre les Chambres, et posa la question de confiance. Le Sénat répondit en votant, par 161 voix contre 128, le scrutin de liste, avec un amendement — « suivant la règle majoritaire, nul ne pouvant être élu s'il a moins de voix que son concurrent ». — Le ministère donna sa démission (18 mars). Les proportionnalistes

proposèrent une motion de protestation, mais la Chambre, refusant d'entrer en conflit avec le Sénat, vota l'ordre du jour pur et simple par 280 voix contre 252.

IX. — LA CRISE DE LA LOI MILITAIRE

MINISTÈRE BARTHOU.

BARTHOU, appelé à la présidence du Conseil, forma un cabinet favorable au nouveau projet militaire; il y fit entrer dans des ministères secondaires deux radicaux-socialistes, et donna les Finances à un progressiste (20 mars). Ainsi la dislocation du bloc des gauches aboutissait à une telle impuissance de la majorité radicale que les trois présidences, de la Chambre, de la République, du Conseil passaient à trois anciens progressistes, adversaires de la politique radicale en 1898. Pour la première fois depuis quatorze ans, un progressiste devenait ministre.

PROJET DE REFORME MILITAIRE.

Le gouvernement de Berlin préparait un projet de crédit extraordinaire de 1 milliard de marks, destiné à augmenter les effectifs et le matériel de l'armée allemande de façon à lui assurer la supériorité sur l'armée française. Le Président de la République, sans attendre le dépôt du projet allemand au Reichstag, fit réunir le Conseil supérieur de la Guerre, qui rédigea aussitôt un projet de réforme du régime militaire français. Deux programmes se trouvaient en concurrence : l'un comportait l'amélioration du matériel et la création d'une artillerie lourde, l'autre l'augmentation des effectifs en hommes et en chevaux et la construction de casernes. Le Conseil supérieur déclara nécessaire d'augmenter le nombre des hommes présents sous les armes et, jugeant insuffisantes toutes les réformes partielles, engagements, emploi de la main-d'œuvre civile, appel des réservistes, service de vingt-sept ou de trente mois, demanda le service de trois ans (4 mars). Le surlendemain, le gouvernement déposait à la Chambre un projet de loi étendant à trois ans la durée du service militaire; il annonçait l'intention de le faire voter avant les vacances de Pâques.

SERVICE DE TROIS ANS.

L'opposition commença aussitôt par des meetings de protestation à Paris; à la Chambre le projet fut combattu vivement dans la commission par les socialistes et les radicaux-socialistes. Le conflit technique entre les systèmes se compliquait d'un conflit politique entre les partis. Le service de trois ans était réclamé pour former une armée active jeune et tenue bien en main, seule adaptée à la stratégie offensive devenue la doctrine de l'état-major; les contingents de trois années suffisaient juste en temps de paix à tenir au complet les

MOTIFS TECHNIQUES ET MOTIFS POLITIQUES.

compagnies pour les exercices d'instruction et en cas de guerre à fournir les troupes de couverture indispensables contre une attaque brusquée. Ce système s'inspirait d'une préférence pour l'armée professionnelle et d'une défiance envers les réservistes rentrés dans la vie civile; il s'accordait avec la répugnance politique des conservateurs pour la réforme militaire démocratique de 1905, qui leur faisait voir dans le retour au service de trois ans une revanche sur le Bloc. Les partisans du service court prévoyaient une guerre défensive faite par de très grandes masses, ils demandaient une meilleure utilisation des réserves, et la défense du pays assurée par « la nation armée ». Ce système, exposé par Jaurès dans *L'Armée nouvelle*, était soutenu seulement par une minorité des officiers; mais il ralliait les anciens adversaires du militarisme, les défenseurs de la loi de deux ans, les partisans de l'allégement des charges militaires, qui formaient la grande majorité des partis de gauche.

ATTITUDE DE LA CHAMBRE ENVERS LE MINISTÈRE.

Après la retraite de Briand, le ministère Barthou se présenta devant la Chambre avec une déclaration qui promettait le service de trois ans, la défense de l'école laïque, l'impôt sur le revenu et une réforme électorale de nature à « concilier le principe majoritaire avec une représentation équitable des minorités ». Accueilli froidement à la Chambre, il fut interpellé sur la composition du cabinet et n'obtint un vote de confiance que par 225 voix contre 152 (25 mars).

DÉCLARATION SUR LE MAINTIEN DE LA CLASSE LIBÉRABLE.

L'opposition dans la commission prolongea la discussion du projet de loi de trois ans et empêcha d'enlever le vote par surprise. Le ministère, pour obtenir le contingent prévu par le projet, déclara qu'il maintiendrait sous les armes la classe qui devait terminer son temps de service en octobre. Cette mesure souleva à la Chambre de violentes protestations et dans quelques garnisons des manifestations des soldats libérables; mais la plupart des radicaux, de peur d'ébranler la discipline militaire, votèrent pour l'ordre du jour de confiance : il passa par 322 voix contre 155 (15 mai).

DISCUSSION DU PROJET.

La discussion du projet fut longue et passionnée (2 juin-19 juillet); les contre-projets de l'opposition (milices nationales, service de seize mois, de vingt mois, de deux ans, de trente mois) furent tous repoussés, et le principe du service de trois ans fut voté par 339 voix contre 223. Mais un amendement d'un membre de la Droite, reproduisant un des contre-projets de la Gauche (Painlevé), fut voté malgré la commission par 376 voix contre 199 : il avançait d'un an l'âge de l'incorporation désormais fixé à vingt ans; les deux classes 1912 et 1913 furent appelées à la fois, ce qui permit de renvoyer la classe libérable tout en réunissant les contingents de

APPEL DES DEUX CLASSES A LA FOIS.

trois années. Cet expédient eut pour résultat en 1914 de fournir une classe de plus prête à la guerre que le projet du gouvernement. Le Sénat repoussa le contre-projet et vota la loi en quelques jours.

X. — LA RECONSTITUTION DU BLOC DES GAUCHES ET LES ÉLECTIONS DE 1914

LA lutte contre le service de trois ans avait brisé la coalition formée entre les partis extrêmes de droite et de gauche pour la représentation proportionnelle, et rapproché les socialistes des radicaux. L'accord s'était manifesté par un essai de rapprochement fait en commun avec les parlementaires allemands à la conférence de Berne (11 mai); il fut resserré pendant les vacances par la décision du Comité exécutif de la rue de Valois. Au Congrès des délégués du parti radical à Pau (16-18 octobre), il fit adopter en vue des élections une déclaration de principes et un programme qui comportait la lutte contre le service de trois ans. Caillaux qui, le 18 mai, au banquet du parti radical-socialiste, s'était prononcé publiquement contre le service de trois ans, fut élu président du Comité.

CONGRÈS DU PARTI RADICAL A PAU.

Après les vacances, la Chambre vota un nouveau projet de loi électorale avec la représentation des minorités et le quotient électoral. Puis la majorité ministérielle formée sur la loi militaire se rompit sur une question de finances. Le déficit chronique, accru par les dépenses du Maroc, avait grossi la dette flottante au point qu'il parut nécessaire de la consolider par un emprunt; le ministère proposa de le fixer à 1 300 millions et d'inscrire sur les titres de cet emprunt qu'il serait exonéré de tout impôt. La gauche en profita pour reprocher au ministère de travailler à empêcher l'impôt sur le revenu. Le ministre des Finances cita des précédents; le rapporteur général du budget, pris par lui à témoin, les contesta; le ministère posa la question de confiance et fut mis en minorité par 290 voix contre 265.

PROJET D'EMPRUNT.

CHUTE DU MINISTÈRE.

MINISTÈRE DOUMERGUE.

Deux sénateurs (Ribot, J. Dupuy) n'ayant pu réunir un cabinet de même tendance que le précédent, un sénateur radical-socialiste, Doumergue, constitua (8 décembre) un ministère formé en majorité d'adversaires du service de trois ans, avec Caillaux aux Finances, sur un programme de compromis : impôt général sur le revenu, « appliquer loyalement » la loi de trois ans, chercher avec le Sénat une solution transactionnelle de la réforme électorale. La Chambre lui vota la confiance par 302 voix contre 141, le Sénat par 201 contre 50, « pour pratiquer une politique de réformes démocratiques fondée

sur l'opinion des républicains et appuyée sur une majorité exclusivement républicaine ». La réforme électorale, demandée par une motion de la Chambre chargeant le gouvernement de soutenir au Sénat « le principe du scrutin de liste avec représentation des minorités, trois fois affirmé par elle et accepté par les huit ministères précédents », échoua définitivement au Sénat (en mars). L'impôt sur le revenu demandé par le ministère fut ajourné par le Sénat.

FÉDÉRATION DES GAUCHES.

Quelques adversaires de la politique du ministère, la plupart anciens ministres (Millerand, Barthou, Baudin, Étienne, Klotz), fondèrent (janvier 1914) une *Fédération des Gauches*; le président fut Briand, qui venait, à Saint-Étienne, de prendre parti « contre la démagogie et la révolution politique » pour « l'apaisement ». La Fédération espérait renouveler le personnel des partis en s'adressant directement aux électeurs en dehors des cadres du parti radical.

CONGRÈS SOCIALISTE D'AMIENS.

Le Congrès socialiste d'Amiens (janvier), tout en déclarant impossible la reconstruction du Bloc, recommanda de voter au premier tour « contre l'impérialisme militariste », et s'en remit à la « vigilance des Fédérations pour s'affirmer en faveur des candidats républicains qui donneraient le maximum de garanties contre le danger des guerres, pour la laïcité et la réforme fiscale ». Ainsi se constituait un bloc nouveau sur le programme du parti radical-socialiste, l'impôt progressif sur le revenu, le service de deux ans.

RECONSTITUTION DU BLOC.

DÉMISSION DE CAILLAUX.

A la suite d'une polémique de presse, Mme Caillaux ayant tué le directeur du *Figaro*, le scandale obligea Caillaux à donner sa démission et le ministère fut remanié, mais cet accident ne modifia pas la conduite des partis aux élections législatives (26 avril-10 mai). Ce fut une lutte entre deux coalitions; au second tour les adversaires du service de trois ans, socialistes et radicaux, opérèrent de concert. La majorité dans la nouvelle Chambre n'apparut pas à l'élection du bureau : Deschanel fut réélu président par 401 voix (contre 99 à Vaillant, désigné par les socialistes pour manifester l'indépendance du parti), les vice-présidents furent des partisans de la loi de trois ans. Mais le succès des groupes de gauche fut bientôt démontré par les actes. Le ministère Doumergue s'étant retiré (2 juin), un de ses membres, Viviani, républicain socialiste, fut chargé de former un cabinet de concentration; il dut y renoncer parce qu'il ne trouva pas de radicaux-socialistes pour accepter le service de trois ans. Quatre hommes politiques des groupes du centre, appelés successivement par le Président de la République, répondirent par un refus. Le ministère, formé par un ancien progressiste, Ribot, avec des députés de la gauche radicale et des sénateurs de nuances modérées, subit un échec sans précédent : le jour

ÉLECTION D'AVRIL-MAI.

DIFFICULTÉ DE CONSTITUER UN MINISTÈRE.

MINISTÈRE RIBOT.

même où il se présenta devant la Chambre, elle le renversa (par 306 voix contre 262), sur un ordre du jour où elle se déclara « résolue de ne donner sa confiance qu'à un gouvernement capable de réaliser l'union des forces de gauche » (12 juin). Le ministère Viviani, formé de radicaux-socialistes et de républicains socialistes, déclara nécessaires l'impôt sur le revenu et l'organisation des réserves ; il obtint un vote de confiance par 370 voix contre 137, et fit voter un emprunt de 800 millions à 3 1/2 p. 100.

MINISTÈRE VIVIANI.

La Chambre avait décidé que chaque député prendrait place dans la salle à côté des collègues de son groupe et que les groupes seraient rangés suivant la gradation de leurs tendances. Ce classement fit connaître exactement le résultat des élections : Parti socialiste unifié, 104, — Républicains socialistes, 24, — Parti républicain radical et radical-socialiste (adhérents à l'union de la rue de Valois), 172, — Gauche radicale, 66, — Union républicaine radicale-socialiste (les adhérents de la Fédération des gauches), 23, — Sauvages (dissidents), 7. — Républicains de gauche, 53. — Gauche démocratique, 32, — Fédération républicaine, 37 (ces deux groupes formés par la scission du parti progressiste), — Action libérale (catholiques), 23. — Droite, 15, — Non inscrits à un groupe (nationalistes et conservateurs, 44). Les progressistes avaient jusque-là conservé leur ancienne place au centre, ce qui obligeait les nouveaux venus socialistes à siéger sur les bancs restés vides de la droite où personne ne voulait plus siéger ; ils se trouvèrent refoulés à droite. Cette innovation rendit visible la composition de la majorité : toute la moitié gauche de la salle était occupée par des groupes de nuances socialistes et radicales socialistes, tous les groupes qui gardaient le nom de gauche (gauche radicale, républicains de gauche, gauche démocratique) siégeaient dans la moitié de droite. La majorité appartenait à des groupes nés dans le dernier quart du siècle, la minorité se composait des débris de toutes les anciennes majorités. Ainsi apparaissait le caractère dominant de la vie politique de la France, l'évolution continue des partis vers la gauche, résultant de la croissance rapide des oppositions démocratiques.

DISTRIBUTION DES PLACES DANS LA SALLE DES SÉANCES ENTRE LES GROUPES.

CHIFFRES DES GROUPES.

LES ANCIENS GROUPES DE GAUCHE REFOULÉS DANS LA DROITE.

LIVRE III

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET LA POLITIQUE COLONIALE

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE DE LA PAIX ARMÉE EN EUROPE[1]

I. LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN ORIENT ET AU CONGRÈS DE BERLIN. — II. LA TRIPLE-ALLIANCE ET L'ISOLEMENT DE LA FRANCE. — III. L'ACCORD FRANCO-RUSSE. — IV. LES TENTATIVES DE RAPPROCHEMENT DE GUILLAUME II. — V. L'ACCORD AVEC L'ANGLETERRE ET LA CRISE DU MAROC. — VI. LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE ET LA TRIPLE-ENTENTE. — VII. LA CRISE DES BALKANS. — VIII. LE CONFLIT D'AGADIR. — IX. LA GUERRE DANS LES BALKANS.

I. — LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN ORIENT ET AU CONGRÈS DE BERLIN

CARACTÈRE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE.

DEPUIS que l'empire allemand avait en 1871 établi sa prépondérance militaire, la politique extérieure de l'Europe consistait surtout en entrevues de souverains ou de ministres, déclarations des gouvernements aux Assemblées, circulaires aux agents des

1. Sur l'histoire diplomatique de la France, voir les bibliographies du tome VI, livre V, et du tome VII, livre II. — Bibliographies dans A. Debidour, *Histoire diplomatique*, la *Cambridge modern history*, t. XII, et Dahlmann-Waitz, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, 7e édit., 1910 (pour l'Allemagne et l'Autriche). Orsi, *L'Italia moderna*, 1909, trad. franç., *Histoire de l'Italie moderne* (pour l'Italie).

SOURCES. Les publications officielles du gouvernement français sont désignées sous le nom de *Livres jaunes* (on n'indiquera que les principales). Les documents diplomatiques des gouvernements, notes, mémoires, traités, sont reproduits dans un recueil annuel, *Das Staatsarchiv, Sammlung der offiziellen Aktenstücke zur Geschichte der Gegenwart*, sous la forme originale, la plupart en français (plus complet que le *Mémorial diplomatique*).

Le résumé des événements est donné chaque année dans les annuaires : *Annual register*, anglais, *Europäischer Geschichtskalender*, allemand. (Les annuaires français n'ont duré que quelques années). Le Rapport de la Commission d'Enquête sur... la guerre (annexes des comptes rendus des séances du Sénat) contient au t. I, 1919, une étude de G. Pagès et E. Bourgeois, sur les rapports entre la France et l'Allemagne de 1871 à 1914, où sont reproduits des documents inédits des archives des Affaires étrangères.

OUVRAGES. A. Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe* (*jusqu'à 1878*), t. II, 1891, et *Histoire diplomatique de l'Europe* (*jusqu'à 1914*), 1916, principale histoire d'ensemble.

Affaires étrangères, toasts et cérémonies officielles, manifestations, articles de journaux inspirés par les ministères, interviews de personnages notables, révélations de secrets, projets abandonnés, négociations sans résultats, — quelques traités très rares (la plupart des conventions concernaient les colonies), aucune opération militaire, excepté dans la péninsule des Balkans. Cette activité superficielle et compliquée exigerait une large place dans une histoire de l'Europe; mais une histoire de France se limite aux faits qui ont provoqué une action du gouvernement français, ému l'opinion française, ou modifié les conditions de la politique française en Europe; on ne devra donc pas s'étonner que l'exposé en soit court.

Après l'alerte de 1875, la France est rentrée dans le concert européen. Mais, comme aucun ministère français n'a ni la volonté ni les moyens de soutenir en Europe une opération militaire, la France reporte toute son action sur la politique coloniale; en Europe, elle suit une politique d'inaction pacifique, qui se borne à des négociations diplomatiques, et à des armements militaires destinés à maintenir la paix.

INTERVENTION DANS L'EMPIRE OTTOMAN.

Cette période d'attente, qui devait durer jusqu'à la guerre de 1914, commence dès 1875 par la réouverture de la question d'Orient. Le gouvernement russe avait repris la politique d'intervention dans l'empire Ottoman, sous la forme d'une agitation pour la délivrance, non plus des orthodoxes, mais des Slaves des Balkans, poussés à la révolte par ses agents secrets. En 1875, les Serbes d'Herzégovine s'étant insurgés avec l'aide des Serbes du Monténégro, Alexandre proposa aux deux autres empereurs de s'entendre sur la question d'Orient, et demanda au gouvernement français son concours pour « circonscrire et apaiser les désordres ». Il proposait « d'agir moralement des deux côtés pour engager les insurgés à la soumission... la Turquie à la clémence et à des réformes ». La France, sur le conseil

E. Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, s'arrête à 1878; Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. III et IV (s'arrête à la fin de 1882); R. Pinon, *France et Allemagne, 1870-1913*, 1913; A. Mévil, *De la paix de Francfort à la conférence d'Algésiras*, 1909 (reproduit des confidences de Delcassé); A. Tardieu, *La France et les alliances, 1871-1910*, 3e éd. 1910; P. Albin, *La France et l'Allemagne en Europe*, 1913 (reproduit des confidences de l'ambassadeur Herbette); H. Friedjung, *Das Zeitalter des Imperialismus, 1884-1914*, I, 1919 (autrichien, hostile à l'Angleterre); Pribram, *Die politischen Geheimverträge Œsterrischl-Ungarn, 1879-1914*, 1920; H. Rose, *The development of the European nations*, 5e éd., 1912; Salvemini, *La Triple-Alliance*, dans la Revue des nations latines, 1916, exposé de la politique extérieure de l'Italie, très précis, pourvu de références et d'extraits de documents; E. Lémonon, *L'Europe et la politique britannique, 1885-1911*, 1912; Choublier, *La question d'Orient depuis le traité de Berlin*, 1897; E. Driault, *La question d'Orient*, 6e éd., 1913..

Pour le paragr. 1, voir : *Le Congrès de Berlin*, 1878 (Livre jaune). D'Avril, *Négociations, relatives au traité de Berlin*, 1886; Hanotaux (donne quelques documents inédits; Bismarck *Mémoires et souvenirs*, trad. franç.); Wertheimer, *Graf Julius Andrassy*, 1910 (pour la politique autrichienne).

de son ambassadeur en Russie, Le Flô, accepta, pour ne pas rester isolée. Gortschakoff annonça l'intention d'exiger du sultan des « réformes profondes sous le contrôle des puissances » et le tsar expliqua à Le Flô (28 décembre) que « l'accord de toutes les puissances chrétiennes était nécessaire pour obtenir une solution pacifique ».

AMBASSADEUR A PÉTERSBOURG.

Une « note », rédigée, au nom des trois empires, par le ministre d'Autriche-Hongrie Andrassy, fut remise aux trois autres puissances signataires du traité de Paris, l'Angleterre, la France, l'Italie; elle déclarait insuffisantes les réformes du gouvernement turc et proposait des mesures en faveur des chrétiens de Bosnie-Herzégovine, sous la garantie des puissances. C'était renier le principe posé en 1856 par les puissances protectrices de l'empire Ottoman, qui, pour respecter le pouvoir souverain du sultan, s'étaient bornées à lui conseiller des réformes en lui laissant le soin de les appliquer. On proposait maintenant de l'obliger à accepter la médiation des États chrétiens entre lui et ses sujets slaves, et à appliquer les réformes sous le contrôle des agents européens.

NOTE DES EMPIRES.

La médiation échoua, les insurgés serbes restèrent en armes. Les chrétiens slaves de Bulgarie envoyèrent des pétitions aux États européens contre l'oppression turque, quelques villages s'insurgèrent en demandant l'autonomie de la Bulgarie. Les musulmans, irrités de l'intervention, répondirent par des violences. A Salonique les consuls de France et d'Allemagne furent massacrés (6 mai 1876).

CRISE DANS L'EMPIRE OTTOMAN.

Les gouvernements européens réclamèrent réparation. Un *memorandum*, préparé par Gortschakoff et rédigé à Berlin (11-12 mai) en commun avec Bismarck et Andrassy, demanda au sultan un armistice avec les insurgés, une commission mixte européenne pour répartir les secours entre eux, un contrôle par les consuls. La France et l'Italie acceptèrent d'y adhérer, le gouvernement anglais refusa. A Constantinople, le parti révolutionnaire, surnommé Jeunes-Turcs, fit déposer le sultan Abdul-Aziz et proclama Mourad (juin). La Serbie déclara la guerre à la Turquie (2 juillet). Les bachi-bouzouks, lâchés sur la Bulgarie par le gouvernement turc, brûlèrent les villages insurgés et massacrèrent les habitants.

GUERRE DE SERBIE.

La Russie essaya d'entraîner la France à une action commune. Gortschakoff, venu à Ems avec le tsar, montra à l'ambassadeur français Gontaut-Biron les dépêches russes racontant les massacres en Bulgarie; mais Decazes, ministre des Affaires étrangères, ne voulait pas de la guerre; Gortschakoff se plaignit de l'ingratitude de la France. Alexandre hésita entre deux politiques : intervenir en Orient malgré l'Autriche, ou se mettre d'accord avec l'Autriche avant

NÉGOCIATIONS DE LA RUSSIE.

d'intervenir. Il fit demander secrètement à Bismarck si, au cas où il ferait la guerre à l'Autriche, l'Allemagne resterait neutre, et, sur la réponse négative de Bismarck, se résigna aux conditions de l'Autriche. Par une convention secrète (15 janvier 1877), elle promit sa neutralité en échange du droit d'occuper la Bosnie.

CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE.

La Conférence des ambassadeurs des six grandes puissances à Constantinople tenta d'empêcher la guerre par des réformes. Mais le parti Jeune-Turc, qui gouvernait sous le nom du sultan, annonça que le sultan accordait une constitution à son peuple, et que l'empire, devenu constitutionnel, ferait ses réformes lui-même. Les ambassadeurs quittèrent Constantinople.

GUERRE ENTRE LA RUSSIE ET LA TURQUIE.

La Russie déclara la guerre et en définit l'objet par un manifeste du tsar (24 avril) : il s'agissait, non de faire des conquêtes, mais de défendre les frères slaves opprimés et de « mettre fin à un état de choses déclaré par les puissances incompatible avec leurs intérêts ». La France, garante du traité de 1856, n'avait ni les moyens ni le désir d'arrêter la Russie. Decazes répondit à une interpellation (1er mai) que nous avions « le privilège de n'être engagés dans les événements par aucun intérêt direct ».

Le gouvernement russe se proposait de limiter les opérations à la région au nord des Balkans, de façon à éviter l'intervention de l'Angleterre. Mais l'échec de son armée devant Plevna (1877), l'obligea à demander l'aide des Roumains et à transformer la guerre en une invasion de l'empire Ottoman. Les Russes, traversant les Balkans, s'avancèrent jusqu'aux faubourgs de Constantinople et imposèrent au gouvernement turc le traité préliminaire de paix

TRAITÉ DE SAN STEFANO.

(3 mars 1878) signé au quartier général russe, à San Stefano : le territoire peuplé par les Bulgares, y compris la Macédoine, devait former une principauté, de Bulgarie.

Mais les autres puissances profitèrent des embarras de la Russie pour la forcer à faire régler par un Congrès le démembrement de l'empire Ottoman. Bismarck en prit l'initiative : ce fut sa revanche sur Gortschakoff. Dans un discours célèbre au Reichstag (19 février), il avait expliqué que l'Allemagne, n'étant pas intéressée directement, jouerait le rôle d'un « honnête courtier ». Après deux mois de négociations (avril-mai), la Russie accepta un Congrès à Berlin pour « la libre discussion de la *totalité* du contenu du traité ».

ROLE DE BISMARCK.

INVITATION A LA FRANCE.

Le gouvernement français, invité au Congrès de Berlin, se trouvait, pour la première fois depuis 1871, appelé à faire un acte de politique extérieure. Accepter était pénible : il fallait aller à Berlin figurer dans un rôle secondaire, sous la présidence de Bismarck, qui consacrait la prépondérance de l'Allemagne. Mais un refus

aurait mis la France dans l'alternative, ou de se rendre responsable de l'échec d'un Congrès utile à la paix, ou de subir les décisions prises en dehors d'elle. Gambetta avait lu avec émotion le discours de Bismarck au Reichstag; il écrivait à sa confidente qu'il voyait « venu le moment de profiter... des ambitions rivales pour poser nos légitimes revendications et fonder avec lui l'ordre nouveau ». Il prit rendez-vous avec Bismarck en Allemagne (mars 1878): mais il y renonça par crainte de l'opinion française.

ACCEPTATION.

Le ministère accepta l'invitation en précisant que le Congrès ne s'occuperait pas des affaires d'Occident et ne soulèverait en Orient aucune question qui ne fût pas posée par les événements, (Liban, Lieux-Saints, Égypte). Le ministre, par une allusion, annonça à la Chambre l'intention de servir la cause des Grecs.

CONGRÈS DE BERLIN.

Au Congrès, où les six grandes puissances et l'empire Ottoman avaient chacun deux plénipotentiaires, la France fut représentée par le ministre des Affaires étrangères Waddington, et l'ambassadeur à Berlin, le comte de Saint-Vallier. L'opération fut rapide (13 juin-13 juillet); les arrangements étaient faits d'avance, il ne restait au Congrès qu'à les enregistrer. Mais la Russie avait reconnu à l'Autriche par convention secrète le droit d'occuper la Bosnie. L'Angleterre avait conclu avec le sultan (4 juin), un traité d'alliance défensive qui lui donnait le droit d'occuper et d'administrer l'île de Chypre. La divulgation de ces accords secrets n'alla pas sans protestations. Les Turcs se plaignirent que la convention austro-russe aggravât le traité de San Stefano; ils se résignèrent à céder à l'Autriche l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, avec une clause secrète déclarant l'occupation provisoire. — La communication de la convention anglo-turque surprit et indigna Waddington : il menaça de se retirer. Salisbury, pour le calmer, lui parla en termes détournés d'une compensation pour la France en Tunisie : il dit qu'on ne pouvait pas « laisser Carthage aux mains des barbares ».

ROLE DE LA FRANCE.

Le rôle des plénipotentiaires français consista surtout à obtenir des améliorations pour les protégés de la France : pour la Grèce une promesse d'agrandissement, pour la Roumanie une rectification de frontières dans la Dobroudja, pour les sujets chrétiens du sultan des promesses formelles de réformes. Ils proposèrent de reconnaître aux ambassadeurs un droit de protection sur les églises et les pèlerins : le Congrès accepta de reconnaître les droits acquis à la France. Ils aidèrent à proclamer la liberté égale des cultes dans l'empire Ottoman et dans les États devenus indépendants, ce qui obligeait la Roumanie à accorder l'égalité de droits aux Israélites. Ils n'inter-

vinrent pas dans le règlement du territoire bulgare, qui fut partagé en une principauté de Bulgarie tributaire et une province autonome de Roumélie; la Macédoine redevint une province sujette. Le règlement de la question d'Orient n'intéressait la France qu'indirectement; plus importantes pour elle furent les conséquences du Congrès. Il laissa entre les deux gouvernements rivaux d'Allemagne et de Russie une hostilité qui préparait un nouveau groupement des grandes puissances. Il ouvrit pour la France une ère d'expansion hors d'Europe.

II. — LA TRIPLE-ALLIANCE ET L'ISOLEMENT DE LA FRANCE[1]

ANNULATION DE LA CLAUSE DES DUCHÉS.

L'ACCORD entre l'Allemagne et l'Autriche, resserré par le Congrès de Berlin, s'affirma par un acte qui indirectement atteignait la France : l'Autriche renonça (11 octobre) à l'article 5 du traité de Prague, accepté en 1866 sur la demande de Napoléon III, qui obligeait la Prusse à rendre au Danemark les districts nord du Slesvig si les populations en exprimaient le vœu.

IRRITATION DU GOUVERNEMENT RUSSE.

L'irritation d'Alexandre et de Gortschakoff transforma l'accord austro-allemand en une alliance. Le Congrès avait nommé une commission chargée de faire exécuter les clauses du traité de Berlin; le gouvernement russe accusa Bismarck d'avoir donné pour instructions au représentant de l'Allemagne de voter toujours avec l'Autriche, l'Angleterre et la France, de façon à mettre en minorité la Russie. Gortschakoff manifesta son mécontentement par une interview dans un journal royaliste français, où il attribua à son amitié pour la France l'inimitié de Bismarck contre lui, et répéta sa formule habituelle : « J'ai toujours dit à vos hommes d'État : Soyez forts » (1er septembre). Alexandre se plaignit à Guillaume Ier de l'attitude de son gouvernement, et sur sa demande, les deux empereurs eurent à Alexandrovo (3 septembre) une entrevue restée secrète, le résultat fut le refroidissement de leurs relations. Les journaux russes prirent un ton hostile à l'Allemagne et parlèrent d'alliance avec la France.

1. Sur les affaires de la Grèce, *Négociations relatives aux frontières de la Grèce*, 1879-80 (Livre jaune). — Sur les conflits avec l'Allemagne, P. Albin, *L'Allemagne et la France en Europe, 1885-94*, 1913 (confidences de l'ambassadeur Herbette). Sur les relations avec l'Italie, Billot, *La France et l'Italie de 1881 à 1899*, 2 vol. 1905; Pribram, *Die geheimen Verträge Oesterreich-Ungarns*, I, 1919; Bismarck, *Gedanken und Erinnerungen*, t. II, 1898, présente la politique de Bismarck systématisée et arrangée; sa pensée spontanée se montre plus nettement dans ses confidences, publiées par M. Busch, *Bismarck... a diary*, 3 vol., 1898 (l'édition allemande est incomplète). Pour les relations avec Bismarck, voir G. Pagès, *L'hégémonie allemande*, dans le Rapport au Sénat.

ALLIANCE ENTRE L'ALLEMAGNE ET L'AUTRICHE.

Bismarck disait (en 1878) à l'ambassadeur russe Orloff, qu'il avait « le cauchemar des coalitions » contre l'Allemagne, et, pour ôter aux gouvernements la tentation de se coaliser, il cherchait une alliance durable entre l'Allemagne et une des grandes puissances. Il jugeait la Russie trop puissante pour rendre ce service sans contre-partie, et consentir à se désintéresser de la France (il l'a dit en 1880 à son confident Busch); l'Autriche, gouvernée par un souverain allemand, lui semblait plus docile. Le ton menaçant des ministres russes lui faisait craindre une entente entre la Russie et l'Autriche; il alla donc en Autriche proposer une alliance formelle. Guillaume Ier l'accepta, à condition de prévenir Alexandre, resté personnellement son ami. L'accord fut réglé à Gastein entre Bismarck et Andrassy, et conclu officiellement par le traité secret de Vienne (24 septembre 1879) publié le 3 février 1888.

C'est une alliance « purement défensive », « alliance de paix » et de « défense réciproque »; les contractants promettent de ne la rendre « agressive dans aucune direction ». Ils s'engagent, en cas d'attaque de l'un des deux par la Russie, « à se soutenir avec toutes leurs forces ». Si l'attaque vient d'un autre État, ils ne se doivent qu'une « neutralité bienveillante », à moins que l'agresseur ne soit soutenu par la Russie. Ils espèrent que les armements russes ne les menacent pas. Mais, si leur espoir est déçu, ils tiennent pour « un devoir de loyauté » d'informer Alexandre qu'ils regarderont « une attaque contre l'un deux comme dirigée contre tous deux ».

Bismarck, à Vienne, expliqua à l'ambassadeur français la nature de ses relations avec l'Autriche, et l'assura que l'Allemagne voulait vivre en paix.

POLITIQUE ANGLAISE EN ORIENT.

La politique extérieure de l'Angleterre fut transformée par l'arrivée au pouvoir du parti libéral; Gladstone, devenu premier ministre en 1880, s'intéressait aux peuples chrétiens de l'empire Ottoman, surtout aux Arméniens, et n'avait pas de préventions contre les peuples slaves. Il fit réclamer à Vienne l'exécution des réformes imposées au sultan par le traité de Berlin, et proposa une action collective des puissances sur le gouvernement turc. Le gouvernement français, se sentant d'accord avec l'Angleterre, reprit la politique traditionnelle de la France en faveur des Grecs. La Conférence des ambassadeurs à Berlin, en exécution du traité de 1878, et sur la demande de la France, donna à la Grèce comme rectification de frontière presque toute la Thessalie (1881).

EFFET DE L'ACTION EN TUNISIE.

La France, profitant des promesses de l'Angleterre à l'occasion de Chypre, s'engagea dans une politique d'expansion hors d'Europe. L'établissement de son protectorat sur la Tunisie (1881) eut un contre-coup immédiat sur ses relations avec les États européens. L'Angleterre se plaignit que « la France eût cru devoir soulever à

son profit une nouvelle question d'Orient ». L'Italie estima que la proximité plus grande et le nombre plus grand de nationaux établis dans le pays lui donnait des droits supérieurs sur la Tunisie; l'opinion publique italienne se tourna contre la France; le ministère Cairoli, suspect de sympathies françaises, fut obligé de se retirer. Le roi Humbert résolut de s'allier aux adversaires de la France. Il alla à Vienne rendre visite à l'empereur (octobre 1881), et, malgré l'antipathie du gouvernement autrichien pour les ministres italiens d'origine radicale, les négociations aboutirent à un traité secret (20 mai 1882). L'Italie adhéra à l'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche. Ainsi commença la *Triple-Alliance*, alliance purement défensive, qui n'eut jamais l'occasion de jouer, mais qui agit fortement sur l'opinion du monde. Les trois monarchies de l'Europe centrale, groupées contre leurs deux voisins, donnaient l'impression d'une prépondérance menaçante pour tous les autres États.

LA TRIPLE-ALLIANCE.

ISOLEMENT DE LA FRANCE.

En face de la Triple-Alliance agissant de concert pour les opérations diplomatiques, la France restait isolée; et son isolement s'aggrava dès 1882 par les conflits avec l'Angleterre en Afrique, qui se prolongèrent pendant vingt ans à propos de l'Égypte, du Niger, du Soudan oriental. Sa politique extérieure apparut dès lors dominée par deux conditions qui rendaient anormales ses relations avec les autres États : l'une était l'établissement définitif du régime républicain, l'autre le maintien d'un régime d'oppression dans les pays arrachés à la France par le traité de Francfort.

DÉFIANCE DES MONARCHIES.

1° La France républicaine se trouvait isolée dans l'Europe monarchique. La République ne pouvait être acceptée cordialement par les souverains, parce qu'elle donnait un exemple dangereux à leurs sujets. Le personnel républicain n'entrait pas en contact intime avec les cours et n'avait avec les personnels monarchiques que des relations d'affaires. Le souverain et son entourage aristocratique ne pouvaient voir dans les ministres français que des parvenus sans naissance et sans manières. Tandis que les liens de famille entre les princes facilitaient l'intimité entre les cours, les républicains restaient des hommes d'un autre monde, étrangers et intrus, qu'on recevait à cause de leurs fonctions, mais avec qui l'on n'entrait pas en confidence et, sachant leur pouvoir instable, on répugnait à entreprendre des opérations secrètes ou à longue portée, qu'on n'était pas sûr de pouvoir continuer avec leurs successeurs.

TRADITION DIPLOMATIQUE.

En France même, le personnel diplomatique, formé sous la monarchie et resté conservateur, était en lutte sourde avec le personnel politique parvenu au ministère; il intimidait ou paralysait par une opposition passive son chef officiel temporaire, le

ministre des Affaires étrangères. Attaché à la tradition du « quai d'Orsay », il travaillait, non à transformer la diplomatie française pour l'adapter au régime républicain, mais à lui conserver, sous la République, les allures des régimes antérieurs. Il cherchait à réconcilier avec la France le personnel des monarchies, soit en déplorant la République comme un accident peut-être passager, soit en faisant voir qu'il restait dans cette République assez de monarchie pour continuer la diplomatie monarchique. La République française n'avait pas introduit dans la politique européenne une condition nouvelle, elle se pliait aux conditions anciennes.

EFFETS DU TRAITÉ DE FRANCFORT.

2° La mutilation imposée par le traité de Francfort avait jeté l'opinion publique en France dans une confusion de sentiments contradictoires : l'amour de la paix était renforcé par la crainte de l'invasion, le regret des provinces perdues se joignait au désir de la revanche. Dans les premières années après la guerre, on comparait la défaite de la France en 1870 à la défaite de la Prusse à Iéna en 1806 suivie bientôt après de la revanche de 1813 ; on comptait que la Prusse victorieuse continuerait ses conquêtes et provoquerait comme Napoléon Ier une coalition où la France aurait sa place. Mais le gouvernement allemand, depuis 1871, se bornait à garder ses conquêtes, et affirmait n'avoir d'autre but que de maintenir la paix. La France au lieu de trouver des alliés, comme la Prusse en 1813, se sentait aussi isolée qu'après les défaites de Napoléon. L'Europe, pour conserver la paix, maintenait le traité de Francfort, comme elle avait maintenu les traités de 1815.

LES POPULATIONS FRANÇAISES ARRACHÉES A LA FRANCE.

Mais entre les deux traités la différence était grande. En 1815 la France n'avait perdu que des pays récemment annexés, dont les habitants ne désiraient pas rester français. En 1871, l'Allemagne avait arraché des populations attachées à la France par une longue tradition de vie commune, sous le même régime politique et social, avec la même civilisation et les mêmes sentiments, populations françaises de cœur, qui tenaient à rester françaises.

SENTIMENTS DES FRANÇAIS.

La politique de persécution du gouvernement allemand dans les pays annexés resserra les liens entre eux et la France, en inspirant aux Français la compassion et la reconnaissance envers des frères persécutés et fidèles. Ce sentiment empêchait tout rapprochement avec l'Allemagne, au point que, malgré les relations économiques inévitables entre peuples voisins, aucun gouvernement en France n'osa jamais admettre les valeurs allemandes à la cote de la Bourse de Paris. — Le gouvernement allemand, habitué à des peuples dociles naïvement admirateurs de l'autorité, constatait, sans pouvoir la comprendre, la résistance de ses sujets alsaciens à une domination

consacrée par la victoire; et, ne pouvant croire qu'une population soumise résistât spontanément pendant tant d'années, il s'expliquait la protestation des Alsaciens par les excitations venues de France.

Assurément, la grande masse des électeurs français et du personnel politique, sans cesser de ressentir comme une violation du droit la séparation des pays annexés, ne voulut jamais une guerre offensive; l'attention parut même parfois se détourner de l'Alsace-Lorraine. Mais les partisans peu nombreux de la revanche et les exploiteurs littéraires ou commerciaux du sentiment patriotique continuaient leurs manifestations, qui, exagérées par la presse des deux pays, donnaient parfois en Allemagne l'impression d'une opinion publique belliqueuse. Les Allemands, inhabiles à analyser les sentiments, confondaient la réprobation morale contre le traité de Francfort avec la volonté active d'une guerre de revanche. Quand Gambetta parlait de « la justice immanente », Bismarck lui reprochait « d'agiter l'Europe comme un homme battant du tambour dans une chambre de malade ». La *Ligue des patriotes*, avec la devise de son drapeau : « *Quand même, 1870-18..* », faisait en Allemagne une impression disproportionnée avec le petit nombre de ses adhérents [1].

IMPRESSION EN ALLEMAGNE.

ESSAIS DE RAPPROCHEMENT AVEC LA RUSSIE.

Les tentatives de rapprochement venues de Russie avortèrent bientôt : le nouveau tsar Alexandre III, qui, du vivant de son père, avait été à la cour le chef du parti opposé aux Allemands, avait pris d'abord (1881) un ministre hostile à l'influence allemande, Ignatieff. Le plus populaire des généraux russes, Skobelev, prononçait, en Russie et à Paris, des paroles retentissantes sur l'alliance entre les Slaves et les Français. Mais Alexandre ne voulut pas d'une politique d'aventures, et il donna les Affaires étrangères à un diplomate balte, de Giers, partisan de la paix (avril 1882).

LA CONTRE-ASSURANCE DE BISMARCK.

Quand les Bulgares cessèrent d'obéir au gouvernement russe, Bismarck profita de l'irritation d'Alexandre pour « renouer le fil avec la Russie » en soutenant l'influence russe en Bulgarie. Après une entrevue des trois empereurs aux manœuvres de Skiernewice (sept. 1884), l'Allemagne et la Russie, par une entente secrète, se promirent une neutralité bienveillante au cas où l'une des deux serait attaquée; cet accord ne pouvait viser qu'une attaque venant de France, Bismarck l'appelait « une contre-assurance ».

BISMARCK ET LA POLITIQUE COLONIALE DE LA FRANCE.

L'activité de la France, paralysée par la contradiction entre le désir d'une revanche et la crainte d'une invasion allemande, se reportait sur l'expansion coloniale que Bismarck favorisait pour occuper la France hors d'Europe. Il disait à l'ambassadeur de

1. Ceci a été écrit avant 1914; la question d'Alsace se posait déjà d'une façon si nette que la guerre n'y a rien changé.

France : « Renoncez à la question du Rhin, je vous aiderai à conquérir sur tous les autres points les satisfactions que vous pouvez désirer. » Il prétendait travailler à « cicatriser les blessures » qui séparaient les deux pays. « Je désire en arriver à ce que vous pardonniez Sedan comme vous avez pardonné Waterloo. » Il parlait (sept. 1884) d'une « alliance franco-allemande » pour faire « contrepoids » à l'Angleterre et « établir sur mer une sorte d'équilibre », et proposait de soutenir la France en Égypte.

HÉSITATIONS DE L'OPINION FRANÇAISE.

L'opinion française hésitait, prise entre deux sentiments exprimés par deux formules opposées. Gambetta ne renonçait pas à la revanche et se préparait à la guerre (il l'a dit à un témoin de qui je le tiens); il disait : « Pensons-y toujours et n'en parlons jamais ». Les partisans de la politique coloniale disaient que la France ne pouvait pas « s'hypnotiser sur la trouée des Vosges ». Les radicaux nationalistes, hostiles aux expéditions coloniales, accusaient Ferry de faire la politique de Bismarck, et prenaient pour symbole du patriotisme Boulanger, surnommé « le général Revanche ». L'expansion coloniale, mettant les Français en conflit avec les Anglais, réveillait la vieille animosité contre eux et obligeait les nationalistes à partager leur haine entre l'Angleterre et l'Allemagne.

TENSION DES RAPPORTS FRANCO-ALLEMANDS.

L'agitation nationaliste aggrava la tension entre la France et l'Allemagne. L'ambassadeur d'Allemagne Hohenlohe déclarait à Freycinet (sept. 1885) qu'on croyait en Allemagne à « une recrudescence des idées de revanche ». Les préparatifs militaires français sur la frontière de l'Est (1887) furent signalés par un journal officieux allemand, et l'ambassadeur de France avertit que l'Allemagne se préparait à écraser la France « par mesure de précaution ». Puis vinrent les incidents de frontière de 1887. Un commissaire de police français, Schnæbelé, soupçonné d'espionnage par les Allemands, fut attiré à un rendez-vous officiel à la frontière de Lorraine, et arrêté (20 avril); le gouvernement allemand reconnut l'arrestation irrégulière, et le relâcha. Un chasseur français, passant le long de la frontière dans les Vosges, fut tué sur le territoire français par un soldat allemand en sentinelle; le gouvernement allemand exprima ses regrets et paya une indemnité (septembre). Les manifestations des partisans de Boulanger inquiétèrent l'opinion allemande. Bismarck disait à l'ambassadeur que l'avènement de Boulanger serait « la guerre à brève échéance »; il profita de l'irritation pour dissoudre le Reichstag, hostile à l'augmentation des dépenses militaires, et il fit voter une nouvelle loi militaire qui éleva l'effectif de l'armée (1888).

INCIDENTS DE FRONTIÈRE.

TENSION AVEC L'ITALIE.

L'Italie renouvelait en 1887 ses traités conclus pour cinq ans avec l'Allemagne et l'Autriche, faisant ainsi de la Triple-Alliance

(jusqu'en 1914) une institution permanente de la politique européenne, renouvelée périodiquement. Crispi, ancien garibaldien devenu partisan zélé de la monarchie, gouvernait l'Italie; il n'avait pas oublié l'intervention française en faveur du pouvoir temporel, et il conservait une allure hostile. La France et l'Italie engagèrent une guerre de tarifs.

III. — L'ACCORD FRANCO-RUSSE[1]

RUPTURE ENTRE GUILLAUME II ET BISMARCK.

LE système de relations fondé sur la Triple alliance défensive et la promesse de neutralité de la Russie fut rompu par un changement dans le personnel politique de l'Allemagne. Le nouvel empereur Guillaume II renvoya Bismarck (1890), et nomma chancelier un général (Caprivi), pour servir d'instrument à sa politique personnelle. Petit-fils de la reine Victoria, Guillaume rechercha l'amitié de l'Angleterre, alors en rivalité avec la France et la Russie, et obtint par un traité la cession de l'île de Héligoland (1890). Il accorda sa faveur aux seigneurs polonais de Posnanie hostiles à la Russie. Cette politique, blâmée par Bismarck dans des interviews, déplut à Alexandre III.

RAPPROCHEMENT FINANCIER AVEC LA RUSSIE.

Le rapprochement entre la France et la Russie avait commencé par des opérations de finances; un banquier danois d'origine française, Hoskier, avait obtenu l'émission à Paris d'un emprunt de 500 millions à 4 p. 100 destiné à convertir le 5 p. 100 russe (novembre 1888). L'attaché militaire russe et un grand-duc se mirent en rapport à Paris avec le ministre de la Guerre, qui leur fit donner le modèle du nouveau fusil français (Lebel). Le gouvernement russe, ayant besoin de capitaux étrangers pour remplacer par la monnaie d'or son papier-monnaie déprécié, émettait des emprunts fréquents, que le public français s'empressait de couvrir. Le gouvernement français faisait arrêter ou expulser les révolutionnaires russes impliqués dans un complot (machiné, on l'a su plus tard, par un agent provocateur russe).

ESSAI DE RAPPROCHEMENT DE L'ALLEMAGNE AVEC LA FRANCE.

Guillaume II débutait dans son rôle de chef d'Empire, plein de projets de politique nouvelle. Il tenta d'entraîner la France à un rapprochement par des manifestations de cordialité sans contenu positif. Il accepta une invitation à dîner chez l'ambassadeur de

1. *L'alliance franco-russe* (Livre jaune), 1918 (donne les textes des accords et la correspondance sur les négociations). Sur les origines de l'accord, J. Hansen, *L'alliance franco-russe. L'ambassade du baron de Mohrenheim*; E. Daudet, *Histoire diplomatique de l'alliance franco-russe*, 1894; E. de Cyon, *Histoire de l'entente franco-russe*, 1895. — Sur les tentatives de l'Allemagne : P. Albin, *L'Allemagne et la France ... 1885-94*; E. Laloy, *La diplomatie de Guillaume II*, 1917; Prince de Hohenlohe, *Denkwürdigkeiten* (trad. fr. *Mémoires*, t. III).

France (1889), où aucun empereur allemand n'avait paru depuis six ans. A la conférence réunie à Berlin pour l'étude des questions sociales, il traita avec des égards exceptionnels le délégué français, Jules Simon (1890). Il prépara un rapprochement sur « le terrain neutre de l'art » par l'entremise de sa mère, l'impératrice-veuve, Anglaise, sympathique à la France. L'impératrice vint à Paris *incognito*, logea à l'ambassade allemande et se promena à pied dans la ville. L'opinion parisienne s'émut, les artistes français invités à siéger dans le jury d'une exposition des beaux-arts organisée à Berlin retirèrent leur adhésion. L'irritation s'accrut à la nouvelle que l'impératrice était allée voir Saint-Cloud et Versailles; on évoqua les souvenirs de 1870; une réunion nationaliste exhorta les Parisiens à manifester sur le passage de l'impératrice, et à ne pas tolérer la venue à Paris du roi de Prusse geôlier de l'Alsace.

ÉCHEC.

L'impératrice hâta son départ; les journaux allemands réclamèrent une satisfaction pour les insultes contre le chef de l'empire et sa mère. L'ambassadeur de France à Berlin télégraphia que le secrétaire d'État allemand lui avait dit d'un ton tranchant « qu'on ne saurait exiger d'un gouvernement républicain ce qu'on peut attendre d'un gouvernement fort, mais que la tolérance avait des bornes » (février 1891). La tentative n'avait abouti qu'à rendre la tension manifeste.

NÉGOCIATIONS POUR UN ACCORD FRANCO-RUSSE.

Cet incident aviva en France l'impression de l'isolement. L'opinion se tourna instinctivement vers la Russie pour chercher une protection contre le danger allemand. Le tsar Alexandre III aussi se sentait isolé; mais, mis en défiance par la crise boulangiste, il jugeait les ministères français trop instables pour conclure un accord solide. La longue durée du ministère dirigé par des hommes d'allures réservées, Freycinet et Ribot, lui inspira confiance. Le renouvellement de la Triple-Alliance et le rapprochement anglo-allemand, où il voyait « l'accession indirecte de l'Angleterre », le décidèrent à transformer l'entente cordiale « en un accord intime ». Ce furent les termes employés dans les entrevues entre l'ambassadeur de France et le ministre des Affaires étrangères russe, de Giers, qui préparèrent l'arrangement. On ne lui donna pas la forme d'un traité d'alliance parce que le Président Carnot n'aurait pu s'engager à maintenir le secret auquel le tsar tenait absolument, puisque le traité, pour être exécuté, aurait dû être soumis à l'approbation des Chambres.

FLOTTE FRANÇAISE A CRONSTADT.

Le rapprochement fut annoncé par une manifestation décisive : l'escadre française, invitée à venir à Cronstadt, fut reçue avec solennité par des fêtes populaires; le tsar vint à bord du navire amiral et écouta debout la *Marseillaise* (25 juillet). Le projet d'entente

rédigé à Paris (26 juillet) déclarait que les deux gouvernements, « d'accord pour considérer le maintien de la paix... comme étroitement lié au maintien de l'équilibre entre les forces européennes », et vu la nécessité de « donner à leurs rapports un caractère plus intime et mieux défini », s'engageaient à se concerter « sur toute question de nature à mettre en cause la paix générale », et, si la paix était « menacée par l'initiative de la Triple-Alliance », à se mettre « d'accord pour utiliser simultanément leurs forces ». L'accord fut accepté en principe par le tsar (5 août), et les deux ministres français « firent allusion dans des discours publics (10 et 29 septembre) à une « situation nouvelle ». De Giers accepta de venir à Paris pour « causer » ; il eut des entrevues avec le Président de la République et les deux principaux ministres (novembre 1891), loua la correction de la politique de la France, et se mit d'accord pour faire en Orient une politique commune; les agents des deux États reçurent des instructions pour opérer de concert et tenir au sultan un langage identique.

PROJET D'ACCORD.

ENTREVUES AVEC DE GIERS.

Ce rapprochement inquiéta l'opinion allemande. Le chancelier Caprivi, pour l'apaiser, déclara au Reichstag (27 novembre 1891) que le tsar avait les intentions les plus pacifiques, mais il reconnut que l'équilibre en Europe était rétabli et demanda des crédits pour augmenter l'effectif de l'armée allemande. Le gouvernement français insista pour obtenir de la Russie un accord militaire. Une note du chef d'état-major français (Miribel) précisa les chiffres d'effectifs à prévoir (2 810 000 hommes pour la Triple-Alliance, 3 150 000 pour l'Entente franco-russe), et recommanda la « mobilisation simultanée ». Le projet de convention militaire apporté en Russie (juillet 1892) par le général de Boisdeffre, discuté par l'état-major russe, fut accepté en principe par le tsar, à condition d'être tenu rigoureusement secret. Il fixait pour « une guerre défensive » la mobilisation immédiate et simultanée (1 300 000 hommes pour la France, 7 à 800 000 pour la Russie), de façon à « diriger contre l'Allemagne » toutes les forces disponibles. La convention devait avoir la même durée que la Triple-Alliance.

CONVENTION MILITAIRE.

L'ESCADRE RUSSE A TOULON.

Alexandre III, toujours lent à décider, laissa la convention en suspens, mais il marqua sa sympathie par une manifestation en 1893. Une escadre russe fit une visite à Toulon, les marins russes et l'amiral venus à Paris furent accueillis par des réceptions solennelles et acclamés par des foules enthousiastes. Le Président Carnot passa en revue la flotte russe et prononça un toast « à l'amitié des deux grandes nations et par elle à la paix du monde » (27 octobre 1893). Le texte de la convention signée par les chefs d'états-majors en 1892 fut « définitivement adopté » par un échange de lettres (déc. 1893

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE



Cl. Fiorillo.

LA REVUE DE CHALONS.

Tableau d' Éd. Detaille. Le 9 octobre 1896, le tsar, pendant son séjour en France, passe la revue des troupes au camp de Châlons, accompagné du président de la République et du général Billot, ministre de la Guerre. — Musée de Versailles.



Cl. Neurdein.

L'ESCADRE RUSSE A TOULON.

Tableau de P. Jobert. Le 13 octobre 1893, l'escadre de l'amiral Avellan entre au port de Toulon ; en tête, le cuirassé Empereur Nicolas Ier. — *Musée de Versailles.*

4 janvier 1894). Il n'y eut pas de traité d'alliance, mais l'accord fut révélé par l'emploi de la formule : « les nations amies et alliées ».

EFFET DE L'ACCORD.

L'accord avec la Russie ouvrit une période nouvelle dans la politique de l'Europe, moins par ses effets matériels que par l'impression sur l'opinion. Le public français, soulagé du cauchemar de l'isolement, se sentit en sécurité, protégé par un grand empire dont il s'exagérait la puissance. Le gouvernement russe émit une série d'emprunts dont le total dépassa 18 milliards; les prêteurs français en fournirent la plus large part.

L'équilibre rompu par la Triple-Alliance des États de l'Europe centrale semblait rétabli par la Double-Alliance des puissances de l'Est et de l'Ouest. Mais ce système, établi pour conserver la paix, maintenait le *statu quo* territorial et consacrait implicitement la mutilation de la France par le traité de Francfort. Encore le nouvel équilibre n'était-il obtenu que par l'entretien en permanence de grandes armées toujours prêtes à la guerre. C'était la « paix armée », la paix avec les charges et les dépenses de la guerre. Ce régime, imposé par la Prusse à l'Allemagne pour la soumettre à l'unité allemande, s'imposait à toute l'Europe continentale pour résister à la Prusse. Un historien anglais (Rose), déplorant « le bas niveau de la morale internationale à la fin du XIX[e] siècle », disait : « Il faut douze millions de soldats pour maintenir la paix dans la partie du monde la plus civilisée. »

IV. — LES TENTATIVES DE RAPPROCHEMENT DE GUILLAUME II[1]

POLITIQUE DE BISMARK.

LA politique de l'Allemagne commençait à s'orienter dans un sens nouveau. Bismarck, satisfait d'avoir assuré la prépondérance de l'Allemagne en Europe, par une forte armée et l'alliance des trois puissances centrales, ne se souciait pas d'une expansion hors d'Europe, pas même en Orient. Sa politique se résumait en deux formules : l'Allemagne est « saturée » (rassasiée de territoires); — « toute la question d'Orient ne vaut pas les os d'un grenadier poméranien ». Il ne s'était intéressé ni à la formation des colonies allemandes, qu'il avait subie sans l'encourager, ni à la péninsule des

1. E. Laloy, *La diplomatie de Guillaume II*, 1917 (exposé précis et détaillé, tendancieux sur les intentions de Guillaume). — Sur l'opinion publique en Allemagne, Ch. Andler, *Le pangermanisme continental sous Guillaume II*, 1915; *Le pangermanisme colonial*, 1916 (dans Collection de documents sur le pangermanisme), choix de textes (traduits en français) avec des notices sur les auteurs. — Sur la Crète, *Affaires de Crète 1894-97* (livre jaune); V. Bérard, *Les affaires de Crète*, 1898. — Sur la politique d'Abd-ul-Hamid, V. Bérard, *La politique du Sultan*, 1897. E. Gaulis, *La fin d'un empire*, 1913. — Sur la Conférence de la Haye, *Conférence internationale de la paix*, 1899 (Livre jaune). Voir la bibliogr. du paragr. 5.

Balkans, où il laissait l'Autriche et la Russie se disputer l'influence. Guillaume II eut d'autres idées. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher s'il suivait un plan fixe dont il différa seulement l'exécution en attendant le moment favorable à la guerre, ou si sa politique s'est tranformée par une évolution continue, ou s'il n'a agi et parlé qu'en cédant à des impulsions passagères et à son goût pour les attitudes théâtrales (toutes ces interprétations ont été soutenues). Il ne s'agit que d'exposer les manifestations et les démarches de Guillaume qui ont agi sur la politique ou l'opinion de la France.

TRANSFORMATION DE L'ALLEMAGNE.

La politique suivie par Bismarck ne paraissait plus s'accorder avec les conditions de la vie matérielle de l'Allemagne. La population, à peine supérieure à celle de la France en 1871 sur un territoire à peu près égal, s'était vite accrue par une très forte natalité parvenue au maximum (36 pour 1000) vers 1880; elle atteignait 49 millions et demi en 1890 et 52 en 1895. L'abondance de la main-d'œuvre et le progrès de l'instruction technique activaient la grande industrie, surtout métallurgique, chimique, textile, et accroissaient la production, le commerce extérieur et la richesse. L'opinion publique allemande, prenant conscience de ces transformations, avait l'impression que le territoire de l'empire répondait de moins en moins à sa population, à son activité économique et à sa richesse; loin d'être « saturée », l'Allemagne avait besoin d'expansion au dehors. Les entreprises coloniales de l'Angleterre et de la France excitaient un sentiment de rivalité inquiète : puisqu'on se partageait le monde, l'Allemagne devait en réclamer sa part.

CHANGEMENT DE L'OPINION.

Cette politique nouvelle se résuma en quelques formules mises en circulation pour recommander différentes formes d'expansion.

« MITTELEUROPA ».

La plus ancienne, *Mitteleuropa* (Europe centrale), qui remonte jusqu'aux théories de l'économiste List, exprimait la tendance à une union douanière de l'Allemagne avec les autres États du centre de l'Europe au nom d'une prétendue communauté de race entre les peuples de langue germanique et de la supériorité des Germains sur les Slaves; elle visait à soumettre tout le centre du continent à la direction économique et politique de la Prusse. — La formule

« DRANG NACH OSTEN. »

Drang nach Osten (poussée vers l'Est) prolongeait l'expansion de la force allemande vers l'Orient, de façon à mettre sous la direction de l'Allemagne la péninsule des Balkans et l'empire Ottoman; elle aboutissait au projet d'ouvrir une voie au commerce allemand par l'Asie Mineure et Bagdad jusqu'au Golfe persique. — La formule la plus récente, *Weltpolitik* (politique mondiale), étendait l'expansion jusque sur les continents d'outre-mer, où les Allemands devaient faire du commerce et fonder des colonies dans les régions vacantes

« POLITIQUE MONDIALE. »

de l'Afrique et de l'Océanie. Cette politique exigeait la création d'une flotte de guerre pour imposer au monde entier le respect du pavillon allemand et disputer à l'Angleterre l'empire des mers. Toutes ces formules concouraient à condamner la politique de « saturation » et d'inaction de Bismarck; l'Allemagne devait entrer en compétition avec les puissances coloniales pour le partage du monde, et travailler, de concert avec l'Autriche, à prendre la direction de l'Orient.

LIGUES DE PROPAGANDE.

L'agitation pour la « politique mondiale » commença par une protestation contre le traité de 1890 par lequel l'Allemagne cédait à l'Angleterre ses droits sur Zanzibar en échange de l'îlot d'Héligoland; elle fut menée dès 1891 par l'*Alldeutscher Verband* (Ligue de tous les Allemands), inexactement traduit en France par « Ligue pangermanique », car il s'agissait d'union, non entre les peuples germaniques, ce qui était l'idéal du pangermanisme, mais seulement entre les Allemands épars dans le monde. D'autres ligues se fondèrent pour une propagande spéciale : *Deutsche Kolonialgesellschaft* (Société coloniale allemande) en 1895, *Flottenverein* (Union de la flotte) en 1898 pour réclamer la création d'une flotte de guerre, et plus tard (en 1909) *Hansabund* (Ligue de la Hanse) pour le commerce. Ces associations, recrutées surtout dans les classes moyennes des grandes villes, ne représentaient que des minorités bruyantes, sans attaches directes avec les pouvoirs publics. Mais, lorsqu'un conflit extérieur provoquait un accès de colère nationale, leurs manifestations faisaient pression sur le gouvernement, ou lui servaient à intimider les États étrangers.

ESSAIS DE RAPPROCHEMENT DES DEUX ALLIANCES.

Guillaume II se laissa peu à peu gagner à la « politique mondiale » qui mettait l'Allemagne en rivalité avec l'Angleterre, et il essaya de se servir de la France et de la Russie. La tension des rapports avec la France s'était relâchée dès 1892; et, comme la Triple-Alliance et l'Alliance franco-russe déclaraient toutes deux avoir pour but le maintien de la paix, il sembla possible de les rapprocher, afin de rassurer l'opinion et de faciliter une action commune hors d'Europe. Guillaume II, profitant du conflit franco-anglais sur le Haut-Nil, en 1894, proposa au gouvernement français de se joindre à sa protestation contre le traité entre l'Angleterre et l'État du Congo. Le rapprochement avec la Russie, commencé par un traité de commerce (janvier 1894), s'acheva, après la mort d'Alexandre III en 1894, avec son fils Nicolas II, moins hostile aux Allemands et plus accessible à l'influence personnelle de Guillaume II.

Cette nouvelle politique se manifesta en 1895. La Russie et la France s'associèrent à l'Allemagne pour contraindre le Japon vain-

queur à annuler son traité avec la Chine (avril 1895). L'inauguration du canal de Kiel, qui ouvrait à la flotte de guerre allemande le passage entre la mer du Nord et la mer Baltique, fut l'occasion de fêtes auxquelles furent invitées la Russie et la France; sur le conseil du tsar, la France accepta, et envoya des navires de guerre (19-21 juin 1895). Cette manifestation officielle de déférence envers l'Allemagne, la première depuis 1870, affecta péniblement l'opinion française. Le ministre des Affaires étrangères, interpellé d'avance sur la participation aux fêtes de Kiel (10 juin), répondit que c'était un acte de politesse internationale, et invoqua l'entente nouée par « la France libre et forte ». Le président du Conseil Ribot déclara que la France avait lié ses intérêts à ceux d'une autre nation en faveur de la paix. « Cette alliance fait aujourd'hui notre force. » Cette phrase, prononcée à la Chambre, fut supprimée à l'*Officiel*.

FÊTES DU CANAL DE KIEL.

Avec l'Angleterre, la rivalité s'avivait; le gouvernement français, pour l'obliger à évacuer l'Égypte, préparait secrètement une opération sur le Haut-Nil (voir chap. IV). Lorsqu'en Afrique australe une bande armée d'Anglais envahit le territoire du Transvaal, Guillaume II fit proposer à l'ambassadeur de France une entente pour limiter de concert avec l'Allemagne « l'insatiable appétit de l'Angleterre » dans l'Afrique du Sud. Lui-même, par une dépêche publique à Krüger, président de la république du Transvaal, le félicita d'avoir maintenu l'indépendance de son pays contre les attaques du dehors « sans faire appel à l'aide des puissances amies » (3 janvier 1896). On a dit que l'empereur, prêt à former une coalition contre l'Angleterre, avait offert à la France un traité par lequel les coalisés se seraient garanti réciproquement leur territoire, ce qui eût été confirmer le traité de Francfort. Le chancelier (Bülow) a déclaré plus tard (1900) au Reichstag que l'accueil fait hors d'Allemagne au télégramme à Krüger avait éclairci la situation, en montrant aux Allemands qu'ils seraient réduits à leurs propres forces en cas de conflit.

ESSAIS D'ACTION CONTRE L'ANGLETERRE EN AFRIQUE.

Cependant l'influence de la Russie maintenait la France en accord avec la politique allemande dans l'empire Ottoman, où Guillaume, en relations personnelles avec le sultan Abdul-Hamid, dès 1889, avait obtenu la direction de l'instruction militaire des officiers turcs, et la concession des voies ferrées d'Asie Mineure (1893), qui préparait l'entreprise du « chemin de fer allemand de Bagdad ». Abdul-Hamid voyait avec déplaisir ses sujets arméniens protégés par l'Angleterre depuis 1878; comptant sur le désaccord entre les Puissances européennes pour s'assurer l'impunité, il ordonna de massacrer les Arméniens en Arménie (1894), dans les villes d'Asie Mineure (1895) et à Constantinople (1896). L'opinion

POLITIQUE D'ABDUL-HAMID.

MASSACRE DES ARMÉNIENS

anglaise s'indigna et le gouvernement anglais protesta, mais les gouvernements allemand et russe refusèrent de s'associer à sa réclamation, et le ministre des Affaires étrangères français s'efforça d'étouffer le scandale : les grands journaux français évitèrent de renseigner le public sur les massacres d'Arméniens.

AFFAIRES DE CRÈTE.

En Crète, où les adhérents des deux religions vivaient en hostilité permanente, les musulmans, encouragés par le sultan, commencèrent dans les villes de la côte un massacre des chrétiens. Il fut arrêté par les marins débarqués des navires de guerre des Puissances européennes, et les commandants des escadres furent amenés à entreprendre une pacification à laquelle l'amiral français prit une large part; elle aboutit à la réorganisation de la Crète. La Grèce, entrée en conflit avec le sultan à cette occasion, engagea une guerre très courte en Thessalie, qui se termina par la victoire des Turcs (1897). L'Allemagne, qui avait refusé de participer à l'intervention en Crète et fourni des officiers pour l'instruction de l'armée ottomane, accrut son influence sur le sultan.

GUERRE DE THESSALIE.

LE PANISLAMISME.

Abdul-Hamid prétendait, comme successeur des Khalifes, faire reconnaître sa souveraineté religieuse à tout le monde musulman. Guillaume sembla favoriser ce rêve « panislamique » : dans une visite à Damas (1898), il se déclara « l'ami de 300 millions de musulmans ». L'influence traditionnelle de la France dans l'empire Ottoman était menacée par l'influence grandissante de l'Allemagne.

POLITIQUE RUSSE EN EXTRÊME-ORIENT.

En Extrême-Orient, Nicolas II se laissait entraîner par Guillaume II à une intervention qui amenait la Russie à occuper Port-Arthur, puis la Mandchourie; la France suivait son alliée dans la tentative de partage de la Chine, qui aboutissait en 1900 au soulèvement contre les étrangers (voir chap. III). Le gouvernement russe, occupé en Asie, se désintéressait des affaires d'Orient; il concluait un accord avec l'Autriche pour maintenir le *statu quo* dans la péninsule des Balkans (1897), et abandonnait la Serbie à l'influence prépondérante de la cour de Vienne.

MANIFESTATIONS D'ENTENTE

Pendant que la Russie et la France subissaient l'influence de l'Allemagne, l'alliance franco-russe se révélait publiquement par des manifestations retentissantes : en 1896 la visite du tsar et de la tsarine en France, accompagnée de fêtes, de réceptions, d'une revue solennelle des troupes, en 1897 la visite du Président de la République en Russie. Les relations amicales entre les cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin s'affirmaient plus discrètement par la visite du tsar à Breslau (1896) et la visite de Guillaume et de l'impératrice à Saint-Pétersbourg (1897).

Le gouvernement russe, entraîné par ses opérations en Asie dans

des difficultés financières, tenta de diminuer ses dépenses militaires en concluant une entente internationale qui imposerait à toutes les puissances une réduction simultanée de leurs forces. Le tsar invita les gouvernements à une Conférence pour examiner les moyens de limiter les armements. Elle fut tenue à la Haye (18 mai-29 juillet 1899) par les représentants de presque tous les États européens, des États-Unis, du Japon et de la Chine. Le public l'appela « Conférence de la paix ». Elle tenta de fixer les proportions entre les forces militaires d'un État et sa population : l'Allemagne objecta que ces proportions devaient varier suivant le régime militaire de l'État. La Conférence renonça donc à proposer aucune limitation des armements, mais, pour satisfaire l'opinion publique, elle discuta les moyens de diminuer les chances de guerre. Les délégués français, partisans déterminés des mesures de paix, prirent une part très active aux délibérations. La Conférence proposa à l'approbation des gouvernements trois déclarations interdisant l'emploi des gaz toxiques, des balles explosives et des projectiles jetés par des ballons, et trois conventions sur les usages de la guerre de terre, l'extension à la guerre maritime de la convention de Genève (sur les hôpitaux) et l'application de l'arbitrage aux différends entre les États. Une cour permanente d'arbitrage volontaire fut créée à la Haye, et le principe fut posé que tout gouvernement avait le droit d'offrir aux États en désaccord ses bons offices et sa médiation, sans que cette offre pût être tenue pour un acte inamical : c'était l'ébauche de ce qu'un délégué français appela la « Société des Nations », un essai timide de régler les rapports entre les États, non plus par la force matérielle, mais par la discussion et les contrats.

1re CONFÉRENCE DE LA HAYE.

PROJETS MARITIMES DE L'ALLEMAGNE.

Cependant Guillaume engageait l'expansion de l'Allemagne dans la voie maritime. Il lançait à l'inauguration du port de Stettin (septembre 1898) la formule : « Notre avenir est sur l'eau ». Il commençait la construction d'une flotte de guerre destinée à disputer aux Anglais la prépondérance sur mer.

V. — L'ACCORD AVEC L'ANGLETERRE ET LA CRISE DU MAROC[1]

PROPOSITIONS DE GUILLAUME.

PENDANT les conflits et les guerres hors d'Europe — en Chine (1895), en Abyssinie (1896), au Soudan (1897-98), en Afrique australe (1899), en Chine (1900) —, la France, tirée de l'isolement par son alliance avec la Russie, avait été séparée de l'Angle-

1. *Les négociations franco-italiennes*, 1898-1902 (Livre jaune), 1918. — Sur les relations avec l'Angleterre, outre Mévil et Lémonon (voir la bibliogr. en tête du chapitre), R. de Caix,

terre par la rivalité coloniale et entraînée par son alliée russe à un rapprochement avec l'Allemagne. Guillaume disait à l'attaché naval français : « L'heure est venue où le continent doit se défendre contre l'Angleterre et l'Amérique » (1899). Pendant la guerre du Transvaal l'ambassadeur russe proposait à la France de s'entendre pour décider l'Allemagne à intervenir en faveur des Boers; Guillaume acceptait, à condition de se garantir mutuellement l'intégrité de leur territoire en Europe. En échange de manifestations de pure forme, il réclamait l'appui de la France pour sa politique d'expansion, sans faire aucune concession sur le régime de l'Alsace-Lorraine. Ce rapprochement, vers lequel inclinait une partie du personnel politique, inspirait à la nation une répugnance invincible.

POLITIQUE DE L'ANGLETERRE.

Le ministre des Affaires étrangères Delcassé, dès son arrivée à ce poste où il resta sept ans (1898-1905), avait marqué son désir d'une entente avec l'Angleterre. Mais la coalition des partis conservateur et unioniste qui gouvernait l'Angleterre depuis 1895 l'avait engagée dans une politique d'expansion qui avivait sa rivalité avec la France; le ministre des Colonies, Chamberlain, porte-parole de l'impérialisme britannique, proposait (30 novembre 1899) « une nouvelle Triplice » formée de l'Angleterre, des États-Unis et de l'Allemagne. Guillaume II, utilisant ses relations personnelles avec sa grand'mère la reine Victoria, restée allemande de sentiments, défiante pour la France républicaine, célébrait dans un discours (octobre 1900) « l'accord avec le plus puissant État germanique ».

RAPPROCHEMENT AVEC L'ITALIE.

Le changement d'équilibre commença par l'Italie. Le gouvernement italien, qui, depuis la chute de Crispi en 1896, avait cessé d'être hostile à la France, avait déclaré (dès 1896) que la Triplice, « essentiellement pacifique », permettait avec les autres grandes puissances les relations les plus affectueuses. Le rapprochement, préparé par une visite de Delcassé à Rome, commença par une convention de commerce (novembre 1898), qui mit fin à la guerre de tarifs entre les deux pays. L'avènement de Victor-Emmanuel III, moins étroitement attaché que son père à la Triple-Alliance, facilita l'accord définitif. Il prit la forme d'un échange secret de lettres par lequel la France garantit à l'Italie sa liberté d'action en Tripolitaine (décembre 1900); il fut rendu public par la visite d'une

Fachoda, 1899 (hostile aux Anglais). — Sur la crise, Mévil (confident de Delcassé); A. Tardieu, *La conférence d'Algésiras*, 1907, 3e éd., 1910, *Le prince de Bülow*, 1909 (conversations avec Bülow). — Les relations secrètes entre Guillaume II et Nicolas II ont été révélées par la publication dans le *New-York Herald* des dépêches secrètes en anglais de Guillaume au tsar, rééditées par Knopf, *The Willy-Nicky correspondence*, 1918. Sur le traité de Björkö, publié dans les *Izvestiia*, 29 déc. 1917, voir Izvolsky, *Autour de l'entrevue de Bjœrkœ*, Revue des Deux Mondes, mars 1918, et Bompard, *Le traité de Bjœrkœ*, Revue de Paris, 15 mai 1918.

escadre italienne à Toulon (avril 1901) et les déclarations des ministres dans les Chambres des deux pays. Enfin, avant de renouveler la Triple-Alliance, le ministre italien, par une communication officielle secrète, fit savoir que le traité ne contenait « aucun engagement » de l'Italie « ni aucune éventualité à prendre part à une agression contre la France » (juin 1902). Ainsi la Triplice conclue contre la France était atténuée par l'entente franco-italienne : c'est ce qu'on appela « la compénétration des alliances ». Le chancelier allemand Bülow l'expliqua au Reichstag par une comparaison fameuse : « Dans un ménage heureux, le mari ne doit pas faire une tête si sa femme fait de temps en temps un innocent *tour de valse* avec un étranger.... Les accords franco-italiens sur certains problèmes méditerranéens ne contrarient en rien la Triplice » (janvier 1902). Pour consolider l'accord franco-russe, Delcassé alla en Russie négocier un échange de lettres « par lequel les deux gouvernements, confirmant l'arrangement diplomatique de 1894 », décidaient que le projet de convention militaire de 1893 demeurerait en vigueur autant que l'accord diplomatique (et non plus seulement autant que la Triple-Alliance).

POLITIQUE D'ÉDOUARD VII.

La mort de Victoria (janvier 1901), la retraite de lord Salisbury, adversaire de la France en Afrique, l'affaiblissement du parti impérialiste par les échecs militaires et les scandales financiers de la guerre du Transvaal, diminuèrent la tension entre la France et l'Angleterre. Le nouveau roi Édouard VII avait une sympathie personnelle pour la France qu'il connaissait par ses séjours à Paris, et se défiait de son neveu Guillaume II qu'il jugeait égoïste et peu sincère; il travailla à rapprocher les deux peuples menacés par sa politique mondiale. Il vint à Paris faire une visite au Président de la République, et fut reçu avec enthousiasme par la foule parisienne.

CONVENTION ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

L'accord fut conclu sous forme d'une convention (8 avril 1904) et de déclarations relatives aux sphères d'influence qui réglèrent toutes les questions en litige entre la France et l'Angleterre, en Amérique, en Asie, en Océanie et surtout en Afrique (voir chap. IV), de façon à supprimer toute occasion de conflit. Les deux États, sans contracter une alliance formelle qui eût été contraire à la tradition anglaise, s'assuraient un appui mutuel pour résister à l'expansion allemande. L'Angleterre abandonnait la politique de « l'isolement brillant » pour revenir à la politique de l'équilibre européen. Ainsi s'étaient effondrés trois des piliers de l'édifice élevé par Bismarck pour assurer la prépondérance allemande : l'isolement de la France, l'isolement de l'Angleterre, l'antagonisme entre la France et l'Italie; il ne restait que l'alliance de l'Allemagne avec l'Autriche.

GUERRE ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON.

Mais, au moment où l'équilibre des puissances se rétablissait dans l'Ouest, il était menacé dans l'Est par la politique russe en Extrême-Orient, où Nicolas II s'était laissé entraîner par Guillaume. Le Japon, inquiet de l'occupation de Port-Arthur et de la Mandchourie par les Russes, concluait avec l'Angleterre une alliance défensive (1902) pour maintenir l'indépendance de la Chine. L'entreprise des spéculateurs russes sur les forêts de la Corée décidait le Japon à la guerre contre la Russie (février 1904). La guerre mit à l'épreuve l'entente franco-anglaise. La flotte russe, traversant la mer du Nord, rencontra la nuit des barques de pêche anglaises du port de Hull, et, les prenant pour des torpilleurs japonais, tira et en coula quelques-unes (octobre 1904). La France offrit ses bons offices à la Russie et à l'Angleterre, qui se mirent d'accord pour faire régler l'incident, suivant la procédure adoptée par la Conférence de la Haye pour le règlement des conflits internationaux. Les défaites de la Russie sur terre et sur mer, consacrées par la paix de Portsmouth, la forcèrent à renoncer à ses entreprises en Extrême-Orient.

INCIDENT DE HULL.

MÉCONTENTEMENT EN ALLEMAGNE.

La faillite de la politique russe coïncidait avec la crise de la politique mondiale de Guillaume II, qui, après de grands espoirs, avait abouti à des échecs : en Chine où le projet de partage se heurtait à un soulèvement national, — en Afrique australe où les Boers étaient abandonnés sans secours, — au Vénézuéla où une tentative d'intervention de la flotte allemande était arrêtée par les États-Unis, — dans l'empire Ottoman, où la construction de la voie ferrée jusqu'à Bagdad, concédée en 1902 à une société allemande, restait en suspens par le refus des capitaux anglais et français. Cependant l'accroissement rapide de la population et de la production industrielle de l'Allemagne aiguisait dans l'opinion le besoin d'ouvrir de nouveaux débouchés aux colons et aux commerçants allemands. Les Ligues, par leur propagande, répandaient l'impression que l'Allemagne ne tenait pas dans le monde la place due à sa puissance et n'obtenait pas des avantages proportionnés à ses dépenses militaires et navales. Le contraste entre sa prépondérance en Europe et sa faible influence dans le reste du monde donnait le sentiment d'une injustice et d'un danger, car le monde allait bientôt être tout entier partagé. Le mécontentement se tourna contre le gouvernement, qui ne réclamait pas pour l'Allemagne une part suffisante, sa « place au soleil », disait Bülow. L'accord franco-anglais, attribué aux intrigues d'Édouard VII, précipita la crise, en indiquant le pays où l'Allemagne pouvait réclamer sa part ; la Société coloniale exprima le vœu que l'Allemagne reçût des compensations, et conseilla de diriger vers le Maroc les émigrants.

DÉCLARATIONS ALLEMANDES SUR LE MAROC.

Le gouvernement allemand, informé par une communication officielle avant la conclusion de l'accord anglais (23 mars 1904), avait répondu que cet arrangement lui paraissait très naturel, et avait déclaré au Reichstag (12 avril) n'avoir rien à objecter. Il ne protesta ni contre l'accord franco-espagnol, dont l'ambassadeur lui communiqua le texte, ni contre l'envoi d'un représentant de la France à Fez. Il n'intervint au Maroc qu'en 1905, quand les défaites de la Russie l'eurent rendue impuissante à soutenir son alliée. Le chancelier affirma au Reichstag à deux reprises (16-29 mars) le devoir du gouvernement de veiller à empêcher toute atteinte aux « intérêts économiques » de l'Allemagne au Maroc; les journaux déclarèrent que l'accord n'avait jamais été notifié officiellement, et réclamèrent un règlement par une entente internationale pour empêcher la France de « tunisifier » le Maroc (le soumettre à son protectorat comme la Tunisie).

DISCOURS DE GUILLAUME A TANGER.

Guillaume II donna à son intervention la forme d'un coup de théâtre. Il débarqua à Tanger et fit une déclaration rapportée en ces termes : « C'est au sultan, en sa qualité de souverain indépendant, que je fais aujourd'hui une visite. J'espère que sous sa souveraineté le Maroc libre restera ouvert à la concurrence pacifique de toutes les nations,... sur le pied d'une égalité absolue.... Je considère le sultan comme un souverain absolument indépendant, et c'est avec lui que je veux m'entendre (31 mars). » C'était dire qu'il ne reconnaissait à la France aucun droit particulier au Maroc. Les intérêts économiques allemands qu'il invoquait étaient si faibles, qu'ils semblaient un prétexte. Le monde diplomatique pensa que, par ce coup de théâtre, Guillaume voulait obliger la France à renoncer à l'entente franco-anglaise en démontrant son impuissance. Le chancelier se borna à dire au Reichstag (29 mars) que l'Allemagne n'avait pas eu connaissance officielle de l'accord; il expliqua par une circulaire du 12 avril que cet accord conclu en dehors d'elle ne la liait pas et qu'elle réclamait une conférence internationale pour régler la situation du Maroc. Une mission allemande envoyée à Fez décida le sultan à repousser les réformes comme incompatibles avec les conventions internationales (12-29 mai).

CONFLIT ENTRE DELCASSÉ ET ROUVIER.

Cette demande fit éclater le conflit latent dans l'intérieur du ministère francais. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, voulait résister en s'appuyant sur l'Angleterre, où le parti conservateur au pouvoir, inquiet de l'accroissement de la flotte allemande, semblait disposé à une action militaire contre l'Allemagne. Rouvier, président du Conseil, refusait de courir aucun risque de guerre; il était soutenu par le monde des affaires, la grande majorité de la

Chambre et ses collègues du ministère que Delcassé avait indisposés par son affectation à se réserver le secret de toutes les affaires. On sut que le gouvernement anglais offrait de conclure un accord pour fixer la coopération des forces de la France et de l'Angleterre. Le gouvernement allemand intervint par une pression directe. Un agent officieux, Henckel de Donnersmark, vint à Paris, et dit au *Gaulois* que la politique imaginée par Delcassé mettait en danger la paix de l'Europe : la France s'exposait à la guerre « pour servir les intérêts de l'Angleterre ». Ces menaces jetèrent l'effroi dans la Chambre résolue à maintenir la paix et convaincue que l'armée n'était pas en état de soutenir la guerre.

ACCEPTATION DE LA CONFÉRENCE.

La crise se dénoua par une scène dans le Conseil des ministres (6 juin) : quand Delcassé proposa d'accepter l'offre de l'Angleterre et de refuser la Conférence, en disant que la France ne pouvait y aller sans se diminuer, Rouvier répondit que l'Allemagne l'avait prévenu que ce serait la guerre. Le Conseil accepta le principe de la Conférence : c'était reconnaître que le régime du Maroc restait une question internationale. Delcassé donna sa démission (12 juin). Sa retraite fut accueillie comme un succès par le gouvernement allemand. Le chancelier expliqua à un journaliste français (4 octobre) que le Maroc lui avait donné l'occasion d'une riposte à une politique générale qui tendait à isoler l'Allemagne.

PROGRAMME ET PRINCIPES.

Le programme de la Conférence fut dressé après de longues négociations (8 juillet-29 septembre); l'Allemagne ne fit qu'une concession : elle reconnut « la situation faite à la France au Maroc par la contiguïté sur une vaste étendue et les relations particulières de l'Algérie ». Les principes étaient : 1° souveraineté et indépendance du sultan; 2° intégrité de l'empire Chérifien; 3° liberté économique sans inégalités; 4° réformes de police et réformes financières réglées pour une courte durée par un accord international; 5° situation faite à la France « par la contiguïté... et l'intérêt spécial pour la France que l'ordre règne dans l'empire ». La Conférence avait à régler : 1° l'organisation « par voie d'accord international » de la police, sauf la région frontière réservée au règlement entre la France et le sultan; 2° la répression de la contrebande des armes; 3° la création d'une banque d'État et l'amélioration des impôts.

ALLIANCE DE BJÖRKÖ.

En Russie, Nicolas II, irrité contre l'Angleterre alliée du Japon, se laissa entraîner par l'influence personnelle de Guillaume. On sait (depuis 1918) qu'à l'entrevue de Björkö, sur le yacht impérial (juillet 1905), Guillaume avait fait signer au tsar un traité d'alliance, dirigé contre l'Angleterre, auquel la France devait être invitée à adhérer. Les ministres russes n'en eurent connaissance que plus

tard, quand l'Allemagne leur demanda d'obtenir l'adhésion de la France; ils profitèrent de ce que ce traité n'avait pas reçu le contreseing du ministre des Affaires étrangères pour le faire déclarer nul. Les désastres et les scandales de la guerre provoquèrent dans tout l'empire une irritation d'où sortit la crise de désordres appelée « Révolution russe », qui paralysa la politique russe à l'étranger.

VI. — LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE ET LA TRIPLE-ENTENTE[1]

CONFLIT ENTRE L'ITALIE ET L'AUTRICHE.

PENDANT que la crise de Russie affaiblissait l'alliance franco-russe, la Triplice était ébranlée par le désaccord croissant entre l'Italie et l'Autriche. L'archiduc François-Ferdinand, héritier présomptif, et le chef d'état-major annonçaient l'intention de faire la guerre à l'Italie; l'Autriche renforçait les garnisons des Alpes et créait un corps de chasseurs alpins (1906).

INSURRECTION DE MACÉDOINE.

Dans la péninsule des Balkans, les chrétiens slaves de Macédoine, soutenus par des bandes armées venues de Bulgarie, s'étaient insurgés en 1903. Les gouvernements autrichien et russe se décidèrent à imposer au sultan une réforme et un contrôle. Le programme, arrêté dans l'entrevue de Mürzsteg entre les souverains et les ministres des deux empires (1903), comportait la création d'une gendarmerie commandée par des officiers européens. L'Allemagne refusa son concours, les cinq autres grandes Puissances se partagèrent le pays en secteurs où chacune envoya ses officiers (1904). L'ambassadeur de France à Constantinople prescrivit aux officiers français d'obéir au commandant en chef, un général italien, pour les questions techniques, et au consul de Salonique, pour l'œuvre générale des réformes et l'apaisement politique du pays. L'Angleterre et la France, suivant le plan proposé dès 1902 par le consul français à Salonique, travaillèrent à établir un contrôle européen sur les finances; elles exigèrent des réformes financières pour consentir à laisser élever les droits de douanes dans l'empire Ottoman (1905). Abdul-Hamid, après des négociations dilatoires, refusa d'entrer en relations avec les conseillers européens arrivés à Salonique pour organiser les finances de Macédoine. Une escadre euro-

GENDARMERIE EUROPÉENNE ET CONTROLE.

CONFLIT AVEC LE SULTAN.

1. Sur la Macédoine, outre Gaulis, Voinov, *La question macédonienne et les réformes en Turquie*, 1905. — Tardieu, *La conférence d'Algésiras*, 1910. — Sur l'Allemagne, outre Laloy (voir § 4), V. Bérard, *La France et Guillaume II*, 1907. — Sur les conférences de la Haye, 1897 et 1907 : *La 2e conférence de la paix*, 1907 (Livre jaune). *Les conventions et déclarations de la Haye de 1897 et 1907*, 1918 (édité par la dotation Carnegie); E. Lémonon, *La 2e conférence de la paix*, 1908 (histoire des négociations). — Hanotaux, *La politique de l'équilibre, 1907-11*, 1912.

péenne envoyée à Mitylène saisit les douanes et força le sultan à céder (1906). Ce fut un échec pour l'influence austro-allemande.

CHANGEMENT DE POLITIQUE DE LA SERBIE.

Le massacre du jeune roi de Serbie Alexandre et de sa femme par les officiers irrités mit fin à la dynastie des Obrenovitch soumis à la direction de l'Autriche (1903). Le nouveau roi Pierre, chef de la famille des Karageorgevitch, ancien élève de l'école de Saint-Cyr, donna le gouvernement au parti radical national, désireux de s'affranchir de la tutelle autrichienne. Les Serbo-Croates d'Autriche, coalisés (en 1905) contre la domination des Magyars, entrèrent en relations avec leurs congénères de Belgrade. L'Autriche se vengea en interdisant, sous des prétextes sanitaires, l'exportation des porcs de Serbie. Le gouvernement serbe, par un accord avec le chemin de fer de Salonique, s'ouvrit un débouché sur l'Archipel.

CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS.

L'affaiblissement de la Triple-Alliance se manifesta à la Conférence internationale tenue à Algésiras par les représentants des treize États intéressés au Maroc, les six grandes Puissances, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, les États-Unis et le sultan (janvier-avril 1906). L'Allemagne chercha, par des négociations séparées avec les autres États, à les décider à refuser à la France un rôle spécial dans la police ou la banque, et elle fit traîner les discussions préliminaires. Mais, quand on en vint à voter sur la proposition française de discuter l'organisation de la police, elle n'eut que trois votes (Allemagne, Autriche, sultan) contre dix, et elle se résigna à accepter l'accord qui donnait à la France une part prépondérante dans la police des ports et la direction de la banque. — La réunion de la Conférence avait été un succès pour l'Allemagne, la conclusion fut un succès pour la France. La Russie avait suivi son alliée, l'Italie entraînée par l'Angleterre s'était publiquement séparée de l'Allemagne; l'entente franco-anglaise sortait affermie de la crise. L'opinion allemande montra de l'humeur. Le chef du parti national-libéral dit au Reichstag : « La Triplice n'a plus d'utilité pratique. L'alliance franco-russe reste intacte, l'Angleterre poursuit sa politique, qui tend à nous isoler. » Guillaume II, dépité, félicita publiquement l'Autriche d'avoir tenu à Algésiras le rôle d'un « brillant second ». L'état-major allemand, qui avait changé de chef en 1906, remplaçait peu à peu l'ancien plan de guerre défensive à l'Ouest par un plan d'invasion de la France à travers la Belgique. Le gouvernement anglais autorisa (1907) son ministère de la Guerre à se concerter avec l'état-major français en prévision d'une attaque contre la France.

MÉCONTENTEMENT EN ALLEMAGNE.

MANIFESTATIONS PACIFIQUES.

Le besoin de rassurer l'opinion poussa les gouvernements à des manifestations d'entente : entrevues entre ministres italien et autri-

chien (1906 et 1907), entre ministres autrichien et russe (1907), visite du roi d'Angleterre à l'empereur d'Allemagne rendue par l'empereur (1906-1907). Guillaume II semblait revenir à la politique du rapprochement : il avait un entretien avec le chef du parti colonial français Étienne (juin 1907), et lui proposait une alliance coloniale; aux fêtes des régates de Kiel (1907), il exprimait à ses hôtes français son désir de s'entendre avec la France.

2e CONFÉRENCE DE LA HAYE.

Le même sentiment inspira la seconde réunion de la Conférence de la Paix à la Haye en 1907, où presque tous les États d'Amérique se firent représenter. L'Allemagne ayant refusé de laisser poser la question du désarmement, la Conférence avait renoncé d'avance à étudier la limitation des armements; elle essaya d'atténuer les maux de la guerre en codifiant les usages de la guerre et en interdisant les actes réprouvés par le sentiment des nations civilisées. A défaut d'un tribunal d'arbitrage indépendant, elle constitua une liste d'arbitres permanents, et un bureau international. Elle reconnut les services exceptionnels rendus à la cause de la paix par les représentants de la France, L. Bourgeois et le jurisconsulte Renault.

PUISSANCE FINANCIÈRE DE LA FRANCE.

L'accroissement continu de la richesse française donnait à la France un moyen d'action indirect sur la politique extérieure. Les capitaux accumulés par l'épargne se plaçaient à l'étranger en fonds d'État ou en valeurs industrielles; Paris devenait le principal marché des capitaux. « Nous sommes devenus, disait le ministre des Finances en 1906, les banquiers des autres peuples. » Le gouvernement français autorisait l'inscription des valeurs étrangères à la cote de la Bourse de Paris, il exerçait une influence sur les établissements de crédit où se faisaient les émissions d'emprunts : cette faculté de faciliter ou d'entraver le placement des capitaux français dans les autres pays renforçait sa position parmi les gouvernements de l'Europe.

ACCORD ANGLO-RUSSE.

Le nouveau groupement des Puissances, commencé par l'alliance franco-russe, continué par l'entente franco-anglaise, s'acheva par le rapprochement entre les deux États amis de la France. L'Angleterre et la Russie, par une convention générale analogue à l'accord franco-anglais de 1904, mirent fin à leur rivalité en Asie en réglant toutes les questions pendantes entre elles, en Perse, en Afghanistan, au Tibet, sur le Golfe Persique (août 1907). Le rapprochement fut annoncé par la visite du roi d'Angleterre au tsar à Reval (juin 1908). Nicolas, dans son toast, se félicita des « sentiments de bienveillance et de confiance mutuelles entre les deux pays »; Édouard se déclara convaincu que ce règlement tendrait à rapprocher les deux pays et aiderait à maintenir la paix générale du monde.

L'accord prit le nom de *Triple-Entente*, parce qu'il n'avait pas la forme d'un traité d'alliance : en unissant les trois puissances tenues isolées par la politique de Bismarck, il rétablissait l'équilibre rompu depuis 1870, et mettait fin à la prépondérance de l'Allemagne en Europe. Or, suivant la remarque d'un publiciste français (Gauvain), « l'idée allemande... était que l'Allemagne devait pouvoir faire ce qui lui convenait et empêcher les autres de faire ce qui ne lui convenait pas ». L'opinion allemande accusa Édouard VII d'avoir préparé « l'encerclement » de l'Allemagne, et la France d'avoir été sa complice. *TRIPLE-ENTENTE.*

VII. — LA CRISE DES BALKANS [1]

PENDANT que se formait la Triple-Entente, il se préparait dans les Balkans une crise d'où allait sortir la catastrophe de l'Europe. Amenée par un changement de la politique autrichienne, elle éclata dans le pays que les gouvernements européens avaient tenté de réformer, et sous l'action indirecte de leurs tentatives. Comme la France n'y prit qu'une très faible part, il n'en sera exposé ici que la marche générale.

CONFLIT ENTRE L'AUTRICHE ET LA RUSSIE.

Le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie depuis 1906, Æhrenthal, élevé dans la tradition de l'absolutisme dynastique, entreprit de relever le prestige de l'Autriche, par une politique d'expansion qui la délivrerait de la résistance nationale des Serbes dans les Balkans. Il négocia avec le sultan l'abandon des réformes en Macédoine, moyennant une concession de voie ferrée, et annonça bruyamment le projet d'un chemin de fer joignant la Bosnie à l'Archipel par le sandjak de Novi-Bazar (janvier 1908). Le gouvernement russe répliqua par un projet de voie ferrée entre le Danube et l'Adriatique. Les deux plans, impraticables sur le terrain, restèrent à l'état de manœuvres diplomatiques, mais ils révélaient la rupture entre l'Autriche et la Russie.

RÉVOLUTION TURQUE.

Abdul-Hamid entretenait en Macédoine une armée où il envoyait en disgrâce les officiers suspects d'opposition, et il les faisait surveiller par des espions. Ces officiers mécontents s'étaient mis en rapport avec les réfugiés Jeunes-Turcs, dirigés par le comité « Union et progrès », qui réclamaient une réforme de l'empire sur

1. Pour les paragraphes 7 à 9, le guide le plus sûr est A. Gauvain, *L'Europe au jour le jour*, t. I à VI (chacun sous un titre différent), recueil d'articles publiés dans le *Journal des Débats*. — Sur l'Autriche, W. Steed, *La monarchie des Habsbourg*, 1913 (l'auteur était correspondant du *Times* à Vienne). — Sur la révolution turque, V. Bérard, *La révolution turque*, 1909 ; R. Pinon, *L'Europe et la jeune Turquie*, 1911.

le modèle des États modernes. Les opposants, pour échapper aux espions, se réunissaient sous le couvert des loges maçonniques de Salonique. Leur sentiment national et musulman s'irritait de l'intervention des États européens; ils virent dans l'entrevue de Reval une menace contre la souveraineté du sultan, qui imposait aux patriotes le devoir d'agir. La révolte militaire, commencée par un Albanais musulman, s'étendit à toute l'armée de Macédoine (août 1908), et prit la forme d'une révolution politique. Abdul-Hamid, effrayé, rétablit la constitution de 1876 et convoqua une assemblée. La révolution, saluée par les sujets ottomans de toutes religions comme le début d'une ère de liberté, parut en Europe un succès pour la France, car ses auteurs se réclamaient des principes de 89, et se disaient les disciples des positivistes français. Le nouveau gouvernement envoya des jeunes gens faire des études en France, demanda des conseillers techniques français pour diriger la réforme des finances et fit appel aux capitaux français pour mettre en valeur le pays. Les grandes Puissances, jugeant que le régime constitutionnel libéral rendait le contrôle inutile, rappelèrent les officiers européens et les agents de contrôle financier.

DÉCLARATIONS DE LA BULGARIE ET DE L'AUTRICHE.

Mais, dans les pays restés nominalement dépendants du sultan (Bulgarie, Bosnie, Crète), les Jeunes-Turcs annoncèrent l'intention de faire élire des députés à la Chambre ottomane pour les rattacher à l'empire. Le prince Ferdinand saisit cette occasion pour proclamer l'indépendance de la Bulgarie, et Æhrenthal pour annexer la Bosnie et l'Herzégovine, dont l'Autriche n'avait reçu en 1878 que l'administration. L'opération fut accomplie brusquement (5-6 octobre). Mais l'ambassadeur d'Autriche à Paris communiqua la nouvelle au Président de la République avant la date fixée par ses instructions, au moment où Æhrenthal déclarait à l'Angleterre n'en avoir pas connaissance; ce qui rendit évidente la mauvaise foi.

RÉCLAMATIONS.

Le gouvernement russe, irrité d'avoir été joué, réclama une conférence des Puissances signataires du traité de 1878, seules qualifiées pour en modifier les clauses. Le gouvernement et l'assemblée de Serbie réclamèrent l'autonomie de la Bosnie; une mission serbe fut envoyée à Berlin, Londres, Paris et Rome. L'organe de l'état-major autrichien demanda la guerre pour châtier et conquérir la Serbie et établir l'hégémonie de l'Autriche sur les Balkans. Le gouvernement allemand se déclara prêt à soutenir l'Autriche. La Russie se résigna à laisser tomber la conférence; la Serbie fut contrainte à s'engager à renoncer à son « attitude de protestation et d'opposition » (mars 1909). La Triple-Alliance avait donné l'impression d'avoir fait reculer la Triple-Entente.

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT TURC.

Elle obtint un succès plus effectif dans l'empire Ottoman. Abdul-Hamid ayant essayé par un coup de force de rétablir l'ancien régime, l'armée de Macédoine entra à Constantinople, le déposa et le remplaça par son frère Mahmoud, vieux et incapable de gouverner. Le pouvoir fut exercé désormais par le général vainqueur et les membres les plus actifs du comité. Il apparut alors que sa devise *Union et Progrès* annonçait, non une politique libérale, mais un programme de despotisme national; le « progrès » européen servait à transformer par la contrainte tous les Ottomans en Turcs pour unifier tous les peuples de l'empire. Le patriotisme turc exigeait en outre la réintégration des provinces détachées de l'empire, y compris l'Égypte, l'Algérie, le Caucase, ce qui rendait le parti national turc hostile à l'Angleterre, la France et la Russie, et le forçait à s'appuyer sur l'Allemagne, qui recouvrait ainsi l'influence dont la chute d'Abdul-Hamid avait semblé la priver. Le gouvernement turc conserva les missions anglaise et française de réorganisation navale et financière, mais il manifesta sa préférence intime pour l'Allemagne en confiant la mission militaire aux Allemands. Le principal chef des Jeunes-Turcs était un officier, Enver, gagné à l'influence allemande depuis que la révolution l'avait envoyé comme attaché militaire à Berlin.

VIII. — LE CONFLIT D'AGADIR [1]

AFFAIRE DES DÉSERTEURS DE CASABLANCA.

A l'autre extrémité du monde musulman, le Maroc restait une source de conflits. Quand les violences des Musulmans contre les étrangers amenèrent l'occupation par les troupes françaises, le gouvernement allemand protesta au nom de l'acte d'Algésiras. Une campagne de presse fut faite en Allemagne contre la Légion étrangère, où l'opinion s'irritait de voir des volontaires allemands. Quelques déserteurs de la Légion étrangère tentèrent de s'embarquer à Casablanca avec l'aide du consul allemand et furent arrêtés par des agents français (septembre 1908). Le gouvernement allemand réclama des excuses et la mise en liberté des déserteurs; le ministère Clemenceau demanda la révocation du consul allemand, puis offrit un arbitrage. L'Allemagne ne l'acceptait que pour la question de droit, et voulait imposer son interprétation de la question de fait; son attitude parut si menaçante que l'Angleterre offrit son appui à la France. La crise

1. L. Mauriac, *La politique marocaine de l'Allemagne*, 1916; A. Tardieu, *Le mystère d'Agadir*, 1912; P. Albin, *Le coup d'Agadir*, 1912, détaillé, hostile à la politique de Caillaux. Comparer Caillaux, *Agadir*, 1920, et ses déclarations à son procès.

s'apaisa par un compromis (10 novembre) : les deux gouvernements exprimèrent leurs regrets sur « les événements » et soumirent « l'ensemble des questions » à l'arbitrage.

ACCORD FINANCIER FRANCO-ALLEMAND.

La détente qui suivit fut mise à profit par des financiers pour tenter un rapprochement économique. L'accord signé à Berlin (février 1909), affirmant la volonté de « sauvegarder l'égalité économique » dans l'empire chérifien », annonçait l'intention des deux États « d'associer leurs nationaux dans les affaires » dont ils pensaient « obtenir l'entreprise ». Un échange de lettres secrètes précisait « le désintéressement politique de l'Allemagne », elle s'engageait à tenir compte « du fait que les intérêts français au Maroc sont supérieurs aux intérêts allemands ». Des capitaux français s'associèrent pour créer une Société marocaine de travaux publics et une Compagnie de chemins de fer. Le projet de collaboration fut étendu à la Société française de la Ngoko-Sangha au Congo, qui conclut un consortium avec une société allemande du Cameroun (1910). Mais le gouvernement français retira l'offre d'une indemnité à la société de la Ngoko-Sangha et rejeta le projet de chemins de fer.

AFFAIRE DE FEZ.

L'opinion allemande, indisposée par ces échecs, s'irrita lorsque, sur l'appel du sultan, les troupes françaises entrèrent à Fez; la presse accusa la France de préparer la « tunisification » du Maroc. Le secrétaire aux Affaires étrangères allemand, avisé par l'ambassadeur de France (avril 1911), répondit qu'il n'encourageait pas l'opération. « Une fois à Fez, pourrez-vous en sortir? » Le gouvernement allemand émit l'idée de faire payer son acquiescement à l'occupation du Maroc par la cession d'une partie du Congo français. L'ambassadeur de France, J. Cambon, vint à Kissingen (juin) négocier avec le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Kiderlen-Wæchter, et retourna demander à Paris des instructions pour « chercher ailleurs, au besoin, les éléments d'une transaction plus ample ».

DÉCLARATION ALLEMANDE AU SUJET D'AGADIR.

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris fit à l'improviste (1er juillet) au gouvernement français une communication : le gouvernement impérial, ayant eu connaissance de troubles menaçants dans le Sous, où des sujets allemands avaient des intérêts importants, avait décidé d'envoyer un navire de guerre à Agadir; une note verbale expliquait que des maisons allemandes lui avaient demandé de protéger les personnes et les propriétés de leurs représentants. Le Sous, au sud du Maroc, était hors du terrain prévu dans l'acte d'Algésiras, et on sut qu'il n'y existait ni Allemands, ni troubles; quatre maisons allemandes y faisaient, par l'intermédiaire des indigènes, 60 000 francs d'affaires par an. On apprit que le navire expédié



LA 2e CONFÉRENCE DE LA PAIX A LA HAYE, 1907.

Tableau de H. Danger, gravé par W. J. Damazy. Dans la grande salle du palais du Bois, à La Haye, les représentants de 44 puissances siègent sous la présidence de M. de Staal. Dans cette réunion est voté le principe de l'arbitrage obligatoire.



Cl. Chusseau Flaviens.

L'EMPEREUR GUILLAUME II A TANGER.

Le 31 mars 1905, Guillaume II débarque à Tanger, où il va prononcer son discours sur l'indépendance du Maroc. Il est reçu à l'arrivée par l'oncle du sultan, Moulay abd el Malek.

à Agadir n'était qu'une canonnière. Le gouvernement français décida de n'envoyer aucun navire de guerre; les ministres anglais prirent la même décision. Les journaux allemands proposaient de rétablir le régime international au Maroc et réclamaient pour l'Allemagne la région du Sous.

NÉGOCIATIONS SUR LA CESSION DU CONGO.

Le gouvernement français se déclara prêt à engager la conversation. Il lui fut répondu que la France, ayant accru sa puissance, devait donner une compensation, que l'Allemagne n'avait pas de prétentions territoriales au Maroc, et apercevait au Congo un terrain de négociations ». Kiderlen demanda d'abord tout le Congo entre l'Océan et la Sangha, en échange de la pointe du Cameroun vers le lac Tchad, surnommée le Bec de canard. Le ministère anglais déclara ne pouvoir laisser régler la question en dehors de lui ; il chargea le ministre des Finances, Lloyd George, connu pour ses tendances pacifiques, de prononcer un discours d'avertissement; Lloyd George déclara que la Grande-Bretagne, pour conserver la paix, ne supporterait pas de se laisser traiter « comme si elle ne comptait plus dans le concert des nations » (21 juillet). L'état-major anglais tint des conférences avec l'état-major français. L'Allemagne dut renoncer à rompre l'entente entre la France et l'Angleterre.

ATTITUDE DE L'ANGLETERRE.

DIFFICULTÉS

La négociation traîna pendant quatre mois, entravée par un conflit latent entre le ministre des Affaires étrangères, hostile à un accommodement, et le président du Conseil, Caillaux, disposé à un rapprochement avec l'Allemagne sur le terrain financier. Le gouvernement français réclama le protectorat complet sur tout le Maroc, sauf l'engagement de respecter la liberté et l'égalité économique, et refusa la cession demandée au Congo. Guillaume II menaça de rompre, la Bourse de Berlin fut prise de panique (20 septembre). Mais la nouvelle des préparatifs de l'Italie pour la conquête de la Tripolitaine inquiéta le gouvernement allemand, Kiderlen renonça à réclamer une large « coupure » de 400 000 kilomètres carrés d'un bloc, et proposa deux « piqûres » en forme de pointes s'avançant jusqu'au Congo, de façon à donner aux Allemands accès au fleuve et contact avec le Congo belge, en laissant aux Français droit de passage pour garder les communications avec l'intérieur de leur colonie. L'accord fut conclu par deux conventions distinctes, l'une sur le régime du Maroc, l'autre en forme d'échange entre un territoire français de 275 000 kilomètres carrés et le Bec de canard allemand. Les Chambres françaises ratifièrent sans protester ce sacrifice, compensé par l'abandon des prétentions allemandes sur le Maroc. En Allemagne, l'opinion, déçue par la perte d'espérances brillantes, protesta bruyamment, et le ministre des Colonies donna

ACCORD FRANCO-ALLEMAND.

sa démission. L'empereur manifestait encore le désir de la paix, mais déjà apparaissait la perspective de la rupture. Le plan de l'état-major allemand d'envahir la France par la Belgique devenait manifeste par la construction de quais d'embarquement et de voies ferrées le long de la frontière belge.

EXPÉDITION ITALIENNE EN TRIPOLITAINE.

La reconnaissance du protectorat français sur le Maroc eut un contre-coup sur l'Afrique. L'Italie annonça que, pour « rétablir l'équilibre européen », elle se décidait à occuper la Tripolitaine et la Cyrénaïque (septembre 1911). L'armée italienne occupa l'oasis de Tripoli et les villes voisines de la côte, mais fut arrêtée par les indigènes arabes dirigés par des officiers turcs. L'opinion italienne, surprise de cette résistance, l'attribua à une aide venue de la Tunisie. Deux paquebots français, le *Manouba* ayant à bord une mission d'officiers sanitaires turcs, le *Carthage* portant un aéroplane, furent arrêtés par des torpilleurs italiens (16, 19 janvier 1912) et amenés à Cagliari. Le gouvernement français protesta, et le règlement fut renvoyé à l'arbitrage de la Haye. Mais cet incident laissa en Italie des sentiments hostiles à la France.

CONFLIT AVEC LA FRANCE.

PROJET D'ACCORD ANGLO-ALLEMAND.

Le roi George V, qui avait succédé à Édouard VII en 1911, et le ministère libéral anglais se montraient résolus à maintenir la paix. Le ministre de la Guerre alla à Berlin (février 1912) proposer une entente pour arrêter à la fois dans les deux pays la construction des vaisseaux de guerre. Le projet d'accord rédigé par le chancelier allemand aurait obligé les deux puissances à rester neutres si l'une était contrainte de faire la guerre par une provocation évidente, en exceptant les cas où cet accord serait en contradiction avec des « engagements antérieurs ». Le ministère anglais jugeait suffisant de déclarer que l'Angleterre ne se joindrait à aucune attaque contre l'Allemagne. Le gouvernement allemand insista pour faire promettre par l'Angleterre « une neutralité bienveillante » si la guerre était « imposée à l'Allemagne » (août). L'accord ne put être conclu sur cette formule équivoque, mais les négociations continuèrent sur l'Asie et l'Afrique; elles aboutirent à un projet prêt à être signé en 1914, qui laissait le champ libre à l'expansion allemande du côté de Bagdad et des colonies portugaises d'Afrique.

IX. — LA GUERRE DANS LES BALKANS [1]

ALLIANCES DANS LES BALKANS CONTRE LES TURCS.

La guerre italo-turque déchaîna la crise décisive dans les Balkans. Le gouvernement Ottoman des Jeunes-Turcs travaillait à turquiser la Macédoine en y remplaçant la population chrétienne par des Mohadjir (réfugiés) musulmans. Les chrétiens des États voisins, inquiets de cette politique, profitèrent des embarras des Turcs pour former, sous la direction du gouvernement russe, une coalition. Des traités d'alliance de la Bulgarie avec la Serbie, puis avec la Grèce (mars, mai 1912), précisés par un accord secret, réglèrent le partage des territoires à conquérir sur les Turcs en Macédoine, en renvoyant les différends à l'arbitrage du tsar.

DÉCLARATION DE LA FRANCE.

Le président du Conseil (Poincaré), préoccupé d'empêcher la guerre imminente, fit savoir par la presse que les Puissances avaient accepté sa formule : l'Europe maintiendrait, dans tous les cas, le *statu quo* dans les Balkans, et agirait sur le sultan pour obtenir des réformes en Macédoine (5 octobre). Les États alliés prirent l'offensive par une déclaration de guerre du Monténégro (8 octobre) et une note réclamant des réformes. La Turquie, ayant conclu la paix avec l'Italie (15 octobre), leur déclara la guerre. Les alliés envahirent de quatre côtés le territoire turc, mirent en déroute les armées ottomanes, et occupèrent presque toute la Turquie d'Europe (octobre 1912); l'armée bulgare ne fut arrêtée qu'à 40 kilomètres de Constantinople, à Tchataldja. Ce succès foudroyant des États slaves, protégés du tsar, contre les Turcs, protégés de l'empereur Guillaume, donna l'impression d'un échec de l'Allemagne. La presse française célébra la victoire des canons français du Creusot sur les canons allemands de Krupp, et attribua une part des succès de la Grèce à la mission militaire française (du général Eydoux) qui venait d'instruire l'armée grecque. La France, abandonnant sa politique traditionnelle, se désintéressa de l'empire Ottoman tombé sous l'influence de l'Allemagne, et accorda sa faveur aux États chrétiens des Balkans protégés par son allié russe. Le revirement de l'opinion française se marqua par la vogue des Bulgares; le roi Ferdinand en profita pour rappeler à Paris qu'il était, par sa mère, petit-fils de Louis-Philippe.

DÉFAITES DES TURCS.

ARMISTICE.

Les grandes Puissances, désirant localiser la guerre, offrirent leur médiation; la France s'y joignit en déclarant ne vouloir exercer

1. Gauvain, *L'Europe au jour le jour*, t. IV-VI. — Sur la politique anglaise, Begbie, *The vindication of Great Britain*, 1916, trad. franç., *L'Angleterre justifiée*. — Sur l'opinion allemande en 1913 et la conversation avec le roi des Belges, *La guerre européenne*, 1914 (Livre jaune) donne aussi d'après les rapports des agents français un rapport officiel secret allemand ; Beyens, *L'Allemagne avant la guerre*, 1915 (l'auteur était ministre de Belgique à Berlin).

aucune pression sur les belligérants. Un armistice fut conclu et deux conférences réunies à Londres, l'une entre les belligérants, l'autre entre les grandes Puissances (13-15 décembre).

CONFÉRENCES DE LONDRES.

L'Angleterre et la France se montraient décidées à maintenir la paix, l'Autriche en profita pour faire accepter toutes ses exigences : le retrait des troupes serbes de la côte de l'Adriatique, la création d'une principauté albanaise, à laquelle fut (mars 1913) attribué Scutari assiégé par les Monténégrins. La conférence, interrompue à la fin de l'armistice, fut reprise sur la demande de la Porte après la prise de Janina et d'Andrinople; elle régla les questions de territoire et renvoya les questions de finances à une conférence convoquée à Paris. Le roi de Monténégro ayant pris et prétendu garder la ville de Scutari, les Puissances le forcèrent à la rendre et y mirent une garnison internationale; elles acceptèrent comme prince d'Albanie le prince allemand de Wied, protégé de l'Autriche.

GUERRE CONTRE LA BULGARIE.

Les États des Balkans, mécontents de ce règlement, entrèrent en conflit sur le partage des territoires conquis; la Roumanie, en compensation des agrandissements de la Bulgarie, réclama un fragment de la Dobroudja bulgare. Le tsar protesta d'avance contre « une guerre fratricide », et réclama son rôle d'arbitre. Le gouvernement bulgare, prévoyant un arbitrage défavorable, ordonna à son armée d'attaquer les armées serbe et grecque (juin 1913). La Bulgarie vaincue, envahie par les Serbes, les Grecs, les Roumains et les Turcs, fut forcée par la paix de Bucarest de céder le territoire réclamé par la Roumanie, et ne reçut en Macédoine que 18 000 kilomètres carrés avec 400 000 âmes; la Serbie en eut 39 000 avec 1 290 000 âmes. La France soutint la Grèce, qui obtint la côte de la Macédoine orientale et le port de Cavalla. Mais le nouveau roi de Grèce, Constantin, mari de la sœur de Guillaume II, attribua ce succès à son beau-frère, et proclama sa sympathie pour l'Allemagne en se déclarant l'élève de l'état-major allemand.

PAIX DE BUCAREST.

IRRITATION EN ALLEMAGNE.

L'opinion en Allemagne ressentit comme un échec la défaite des Turcs et des Bulgares et l'agrandissement de la Serbie qui barrait à l'Autriche la route de Salonique. L'irritation contre la France s'accrut (avril 1913) à l'occasion de quatre incidents de frontière (la descente d'un zeppelin à Lunéville, d'un avion allemand à Avricourt, une altercation au buffet de la gare de Nancy, l'entrée dans un village français de boy-scouts allemands). Le gouvernement fit voter au Reichstag un impôt de 1 milliard de marks pour augmenter l'armée allemande, qui fut portée à 815 000 hommes et pourvue d'un matériel perfectionné; il le motiva par le besoin de soutenir l'Autriche « menacée par la victoire récente du slavisme ».

INCIDENTS DE FRONTIÈRE.

AUGMENTATION DE L'ARMÉE.

L'excitation était entretenue par les violences de la presse conservatrice. Des livres pseudonymes (Frymann, Tannenberg), vendus à très grand nombre d'exemplaires, excitaient à conquérir la France, lui enlever ses colonies, les mines de Lorraine, les provinces de l'Est, dont la population serait remplacée par des colons allemands. Les partisans de la paix dans les deux pays essayèrent de se concerter contre cette agitation. Les socialistes fraternisèrent dans un congrès, à Bâle, qui discuta le moyen d'organiser la grève générale pour empêcher la guerre. Une conférence parlementaire, tenue à Berne (mai 1913) par 167 députés et 24 sénateurs français des partis de gauche et 37 députés du Reichstag, vota une résolution invitant les gouvernements à modérer leurs dépenses militaires et à faire régler leurs différends par l'arbitrage.

RÉUNIONS PACIFISTES.

En août, l'Autriche communiqua à l'Italie son intention d'agir contre la Serbie. En Allemagne, les fêtes du centenaire de la bataille de Leipzig (octobre 1913) excitèrent les passions nationales à des manifestations belliqueuses; le Kronprinz lui-même collabora à un livre publié à l'occasion du jubilé de 1813 et y exprima son désir de prendre part à de vraies batailles. Guillaume, dans une conversation avec le roi des Belges Albert, où il essaya de prévoir comment serait accueilli le passage des Allemands à travers la Belgique, déclara inévitable la guerre contre la France (novembre 1913), et le chef d'état-major Moltke conseilla une guerre préventive, pour laquelle il garantissait « l'enthousiasme irrésistible du peuple allemand ». Le parti qui gouvernait l'Angleterre semblait résolu à rester en paix; le gouvernement anglais avait déclaré à la Chambre (mars 1913) que l'Angleterre n'avait aucune obligation de participer à aucune guerre sur le continent; il répéta (28 avril 1914) qu'aucune puissance n'avait demandé à la Triple-Entente de concerter son action sur le continent pour une guerre. Il semblait d'ailleurs paralysé par les grèves et les conflits en Irlande. Guillaume eut avec l'archiduc-héritier d'Autriche François-Ferdinand deux entrevues confidentielles; à la deuxième, dans le château de Konopischt en Bohême (12 juin 1914), il vint accompagné de son ministre de la Marine. L'Autriche n'attendait plus qu'une occasion pour écraser les Serbes, et l'Allemagne était résolue, au cas d'une guerre contre la Russie, à commencer par l'invasion de la France.

JUBILÉ DE 1813.

CONVERSATION ENTRE GUILLAUME ET LE ROI ALBERT.

Pour maintenir sa prépondérance sur l'Europe, l'Allemagne, au temps de Bismarck, lui avait imposé la paix armée; pour conquérir dans le monde une place proportionnée à ses forces, elle se préparait à appuyer l'expansion belliqueuse de l'Autriche dans les Balkans, au risque de déchaîner la guerre générale en Europe.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DE LA FRANCE DANS L'AFRIQUE DU NORD[1]

I. LE RÉGIME DE L'ASSIMILATION EN ALGÉRIE. — II. L'ORGANISATION DE L'ALGÉRIE EN COLONIE. — III. LA CONQUÊTE ET L'ORGANISATION DU SAHARA. — IV. L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT SUR LE MAROC. — V. L'ÉTABLISSEMENT ET L'ORGANISATION DU PROTECTORAT EN TUNISIE. — VI. LA POLITIQUE FRANÇAISE EN ÉGYPTE.

MÉTHODE D'EXPOSITION

LA France, réduite à une politique défensive en Europe, tourne son activité extérieure vers l'Afrique et l'Asie, où, en un quart de siècle, elle occupe d'énormes territoires et se constitue un empire colonial, le deuxième du monde. Sa politique coloniale se combine si étroitement avec sa politique étrangère, qu'on est obligé de les étudier ensemble. Il ne suffirait donc pas d'exposer, soit l'histoire séparée de chaque colonie, soit l'histoire en ordre chronologique de l'ensemble des colonies. Il a paru préférable d'exposer l'expansion coloniale de la France, combinée avec sa politique extérieure, successivement dans les régions du monde où s'est porté son effort, l'Afrique du Nord, l'Extrême-Orient, l'Afrique Noire, en terminant par l'évolution générale de la politique coloniale française.

I. — LE RÉGIME DE L'ASSIMILATION EN ALGÉRIE[2]

DÉCRETS DE LA DÉFENSE NATIONALE.

LE Gouvernement impérial avait déjà (par le décret de mai 1870) rétabli le pouvoir des préfets en Algérie; le personnel républicain acheva d'y supprimer l'administration militaire. La délégation de la Défense Nationale, assimilant l'Algérie à la France, la divisa

1. Sur les colonies en général, voir la bibliographie du chap. v.
2. Sur l'Algérie, *Revue algérienne. Bulletin du Comité de l'Afrique française* (depuis 1893). — L'ouvrage d'ensemble le plus sûr est M. Wahl, *L'Algérie*, 4e éd. revue par A. Bernard,

en trois départements civils ayant chacun un conseil général élu. Les Israélites indigènes furent « déclarés citoyens français » et soumis à la loi française (24 octobre 1870). Ce décret, œuvre de Crémieux, israélite lui-même, irrita les Arabes, habitués à traiter les Juifs en inférieurs. L'Algérie, assimilée à la France, eut ses représentants à l'Assemblée, élus par les citoyens français.

DROITS DES ISRAÉLITES.

Thiers rétablit le gouverneur général civil (qui fut jusqu'en 1878 un militaire ou un marin), et proposa à l'Assemblée d'abroger le décret de naturalisation des Israélites; mais le projet, mal vu des financiers parisiens, n'arriva pas en discussion. Les Musulmans, mécontents d'être commandés par des civils, encouragés par le retrait des troupes françaises et le bruit des défaites de la France, se soulevèrent, mais seulement au printemps (avril 1871). Un Arabe de grande noblesse, partisan dévoué de la France, Sidi-Mokrani, *bach-aga* (chef de district) dans le département de Constantine, mécontent de n'avoir pas été remboursé des sommes qu'il avait dépensées pour nourrir les affamés en 1867 et ne voulant pas obéir à des civils, se révolta avec sa tribu. L'insurrection devint, en pays kabyle, une guerre sainte contre les infidèles, dirigée par un chef de confrérie, et gagna quelques tribus nomades du Sahara. Les Kabyles surprirent et massacrèrent les colons de Palestro, puis assiégèrent Fort-National et les forts de la Grande Kabylie. Des renforts envoyés de France écrasèrent l'insurrection.

RÉVOLTE DES MUSULMANS.

La répression fut sévère. Mokrani fut mis à mort. Les terres des Kabyles insurgés furent séquestrées; on ne leur en rendit qu'une partie, et à condition de payer 30 millions d'indemnité pour les victimes ; les meilleures terres, celles du bas, 450 000 hectares (sur 2 millions), furent données à des colons français.

RÉPRESSION.

Il ne fut plus question de faire de l'Algérie « un royaume arabe ». Les Français et les Israélites naturalisés profitèrent de leurs droits de citoyens pour dominer les indigènes. Leurs élus, dans les conseils municipaux et généraux, agissaient en Algérie sur les fonctionnaires d'administration ; leurs députés et leurs sénateurs à Paris employaient leur influence sur le gouvernement, les ministères, les Chambres (comme rapporteurs du budget de l'Algérie). Ils demandaient d'appliquer aux départements algériens les mêmes règles qu'aux départements français. Le général Chanzy, gouverneur général civil nommé par Thiers, cumulait les pouvoirs civils avec le commandement supérieur des troupes ; les députés algé-

RÉGIME ÉLECTIF.

1906 (donne une bibliographie choisie plus commode que celle de Playfair); Peyerimhoff, *Enquete sur les résultats de colonisation officielle*, 2 vol. 1906 (officieux); V. Piquet, *La colonisation française dans l'Afrique du Nord*, 1912.

riens lui reprochaient de maintenir le régime militaire. Le parti républicain arrivé au pouvoir le remplaça (1879) par Albert Grévy, frère du Président, et désormais le gouverneur fut toujours un civil.

POLITIQUE D'ASSIMILATION.

Une proclamation du gouverneur annonça la fin du régime militaire, qui avait pu « convenir au début de la colonisation », mais « risquerait d'en compromettre le développement » ; toutes les terres cultivables devaient passer sous l'administration civile. Un rapport officiel (novembre 1880), en acceptant de conserver pour un temps un gouvernement spécial, conclut par la formule : « Le but... c'est l'assimilation ». Une commission extra-parlementaire, formée en majorité de délégués des ministres et d'élus algériens, prépara une réforme, réalisée par les décrets de 1881. Tous les services restés sous la direction du gouverneur furent « rattachés » aux ministères; les ordres et les nominations devaient partir de Paris comme pour les départements français. Le gouverneur général restait chargé de préparer le budget, avec l'aide du *Conseil supérieur de l'Algérie*, formé de 38 membres, dont 18 délégués par les conseils généraux algériens.

ORGANISATION DES COMMUNES.

Pour faire l'assimilation administrative, on réduisit le territoire militaire aux régions à population clairsemée purement indigène (hauts plateaux et Sahara). Tout le pays propre à être habité par des Européens devint territoire civil. Les communes (au nombre de 320 en 1890) s'étendant sur de vastes espaces (11 000 hectares en moyenne) étaient administrées de trois façons, suivant la proportion de population européenne. — La *commune de plein exercice*, établie là où les Européens se trouvaient en nombre (ce qui faisait plus des deux tiers de la population), avait un conseil municipal élu par les citoyens français, élisant le maire suivant la loi française ; les Musulmans y étaient représentés par quelques délégués indigènes (de 2 à 6), un quart au maximum, même quand ils formaient la majorité. — La *commune mixte*, régime des pays où les colons étaient disséminés, avait une commission municipale formée de Français nommés par l'administration, et des chefs indigènes (caïds) ; le rôle de maire était tenu en territoire civil par un *administrateur* civil nommé par le gouverneur, en territoire militaire, par l'officier commandant. — La *commune indigène*, établie exclusivement en territoire de commandement, était administrée par le commandant militaire du cercle assisté des chefs indigènes.

COLONISATION OFFICIELLE.

Pour activer l'assimilation, l'État continuait la colonisation officielle. Une loi de 1871 réserva aux Alsaciens-Lorrains 100 000 hectares des meilleures terres, avec le transport gratuit et une indemnité. Il vint en dix ans plus de 22 000 familles. La plupart ne purent s'habituer, et revendirent; il en resta quelques milliers, bons culti-

vateurs, dans la région de Constantine. Pour la création des villages, l'administration, abandonnant le système des petits lots en concessions gratuites, augmenta la contenance des lots jusqu'à 30 hectares, donna la préférence aux colons pourvus d'un capital, et finit par vendre les terres, en remplaçant l'obligation d'y résider par l'interdiction de les revendre. Le chiffre officiel (probablement exagéré) est de 11 000 familles établies de 1871 à 1884.

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.

La population européenne, augmentant rapidement par l'excédent des naissances et l'immigration, surtout des étrangers, Espagnols, Maltais, Italiens, gens de natalité élevée (39, 36 et 31 p. 100), atteignit 459 000 âmes en 1881. La population française, malgré sa forte natalité (33 p. 100), s'accrut plus lentement, de 129 000 âmes en 1871 à 233 000 en 1881. La population indigène évaluée à 2 millions et demi resta vingt-cinq ans stationnaire.

DISTRIBUTION DES TERRES ARABES.

Pour agrandir le champ de la colonisation, on confisqua les terres des Kabyles révoltés et on reprit la délimitation des terres des tribus arabes ordonnée en 1863, en vue de transformer les nomades en propriétaires. Une loi (1873), appliquant le régime français aux terres *arch* possédées en commun par le groupe de familles appelé *douar*, abolit les droits de jouissance indivise et le droit de rachat des voisins, et, partageant les terres dont les membres du douar avaient en commun la jouissance effective, donna à chacun la propriété absolue de son lot, le droit de le vendre même à un Européen. Le reste du territoire devint bien communal du douar. L'État en préleva une partie. Les colons purent acheter ces terres nouvelles de l'État et les nouvelles propriétés individuelles des Arabes.

SERVICE DES AFFAIRES INDIGÈNES.

Les indigènes restèrent soumis au pouvoir discrétionnaire des autorités. En territoire de commandement, les bureaux arabes, supprimés en 1870, se perpétuèrent sous le nom de *service des affaires indigènes*; les officiers commandants de cercle qui administraient les indigènes gardaient le pouvoir d'infliger jusqu'à 8 jours de prison et 30 francs d'amende; ils donnaient des ordres aux *caïds* nommés par le gouvernement parmi les notables musulmans.

ADMINISTRATION DES MUSULMANS.

Dans le territoire civil, où habitaient toutes les populations sédentaires kabyles, les Musulmans avaient passé sous la domination des fonctionnaires civils et des municipalités; ils ne prenaient part à la vie publique que par l'élection de délégués musulmans, sans influence dans les conseils. Les indigènes restaient régis par le droit musulman ou le droit coutumier, mais les procès criminels étaient jugés par les cours d'assises, et le jugement des petites affaires fut transféré (1886) des cadis musulmans aux juges de paix français.

RÉGIME DE L'INDIGÉNAT.

Le régime d'exception établi contre les Kabyles (par décret de 1874) et régularisé par une loi (1881) fut étendu à tout le territoire civil; il créait des peines spéciales aux indigènes « pour infractions spéciales à l'indigénat non prévues par la loi française, mais déterminées par des arrêtés préfectoraux ». Les différentes listes dressées par l'administration furent unifiées en un tableau des infractions : omission de déclaration de naissance ou de décès, refus de service de garde, réunion sans autorisation, coups de feu, propos contre la France, manifestations, retard dans le paiement des impôts, etc. Les juges de paix appliquaient les peines; les administrateurs, dans les communes mixtes, pouvaient infliger sommairement la prison jusqu'à 5 jours et l'amende jusqu'à 15 francs. Les tribus restaient responsables collectivement en cas d'incendie de forêt. Le gouverneur gardait le pouvoir d'interner par voie administrative.

CHARGES FISCALES.

Les Musulmans, placés par ce « code de l'indigénat » en dehors du droit pénal commun, restaient en dehors du régime fiscal français; ils continuaient à payer les impôts arabes sur les récoltes (*achour*), les troupeaux (*zekket*) et les palmiers, en pays kabyle la capitation ou l'impôt par feux, qui fournissaient la plus grande partie des recettes. Les Européens ne devaient d'autre impôt direct que la patente des professions et une taxe municipale sur les loyers, ils ne payaient sur la propriété bâtie, depuis 1884, que les centimes additionnels pour la commune et le département. Leurs contributions indirectes, beaucoup moins lourdes qu'en France, étaient le timbre, les poudres, les droits d'enregistrement (diminués de moitié), et l'octroi de mer, levé dans les ports sur les boissons, dont le produit était partagé entre les communes.

II. — L'ORGANISATION DE L'ALGÉRIE EN COLONIE[1]

CRITIQUES CONTRE LE RÉGIME.

L'ASSIMILATION établie sur la demande des Algériens ne tarda pas à être attaquée en France : on lui reprocha de s'adapter mal aux caractères exceptionnels du pays et de la population, de détruire l'unité de l'Algérie, de livrer les indigènes à la domination des colons. La délimitation des terres indivises, pour une dépense évaluée à 16 millions, n'avait en 1891 transformé en propriété individuelle guère qu'un quart de la surface à partager. Les spécula-

1. J. Ferry, *Le gouvernement de l'Algérie*, 1892; Jonnart, *Exposé de la situation générale de l'Algérie*, 1906 (officiel, l'auteur était gouverneur); R. Aynard, *L'œuvre française en Algérie*, 1912 (exposé précis accompagné de critiques); J. Cambon, *Le gouvernement général de l'Algérie*, 1918. — Le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* donne beaucoup de renseignements sur l'Algérie.

teurs et les hommes de loi achetaient à bas prix aux indigènes leurs terres en profitant des doutes sur leurs droits de propriété, ou de la vente judiciaire des biens indivis, imposée par la loi française.

CHEMINS DE FER. Les chemins de fer, concédés à des compagnies, moyennant une subvention et une garantie d'intérêts, formaient un chaos de lignes construites à grands frais (de 1877 à 1890), mal reliées, sans tarif uniforme, qui ne couvraient pas leurs dépenses et desservaient mal le pays; depuis 1890 on avait cessé les constructions.

RAPPORT DE J. FERRY. L'assimilation fut condamnée officiellement par le rapport de Jules Ferry au nom de la commission du Sénat (1892); il dénonça « l'erreur fondamentale » d'avoir voulu faire de l'Algérie « un prolongement de la France », d'y avoir vu « autre chose qu'une colonie ». Le gouverneur, privé d'autorité sur le personnel, dépourvu des moyens de faire étudier les améliorations pratiques, n'était qu'un « décor coûteux et inutile », au lieu d'être, comme le vice-roi anglais des Indes, le directeur des services publics.

ABOLITION DES RATTACHEMENTS. *LE GOUVERNEUR.* Les Chambres détachèrent successivement les différents services (de 1896 à 1902) des ministères de Paris et les rattachèrent au centre de la colonie, Alger. Le gouverneur général, « représentant le gouvernement de la République dans toute l'étendue du territoire algérien », reçut un pouvoir général de direction; il devait être consulté pour la nomination des hauts fonctionnaires et des juges de paix.

LES DÉLÉGATIONS. Les Délégations financières chargées de préparer le budget (1898) furent formées de délégués de trois catégories : 1° 24 des colons; 2° 24 des autres contribuables français; 3° 21 des Musulmans (15 Arabes, 6 Kabyles). Chacune délibérait séparément et présentait son rapport séparé. Le *Conseil supérieur*, réorganisé avec 58 membres — 24 fonctionnaires (préfets, chefs militaires), 15 délégués des Conseils généraux, 16 élus des Délégations, 9 notables indigènes —, eut le pouvoir d'adopter ou de rejeter les décisions des Délégations. Cette réorganisation coïncida avec une crise politique : l'affaire Dreyfus, exploitée par des journaux « antijuifs », provoqua en 1898 à Alger des émeutes contre les juifs et amena l'élection en Algérie de 4 députés antijuifs qui se joignirent aux nationalistes. Les 2 députés réélus, Étienne et Thomson, restèrent dans la majorité ministérielle où dès 1902 rentra toute la députation algérienne.

LE BUDGET. Une loi de 1900 fit de l'Algérie une colonie à budget autonome, couvrant ses dépenses ordinaires au moyen des recettes de son territoire et pourvue du droit de conclure des emprunts. La France ne garda à sa charge que les dépenses militaires (évaluées à 84 millions), et pendant vingt-cinq ans la garantie d'intérêts pour les chemins

de fer (remplacée en 1904 par une subvention décroissante pendant quarante ans). Le gouverneur général, qui avait l'initiative des dépenses nouvelles, dressait le budget avec l'aide des Délégations. Sous le contrôle du Parlement français resté maître de la législation, l'Algérie acquit une autonomie économique qui lui permit d'entreprendre des travaux publics (irrigation, navigation, voies de communication) pour mettre en valeur son sol et son sous-sol. Deux emprunts de 50 millions en 1902 et 1908 fournirent le moyen d'achever le réseau des chemins de fer. Des concessions furent accordées pour l'exploitation des mines de fer du massif de l'Ouenza.

EMPRUNTS.

RÉGIME FISCAL.

L'Algérie conserva son régime fiscal spécial, qui imposait aux indigènes la majeure partie des charges (18 millions sur 26 en 1904). Les recettes, d'une moyenne de 45 millions entre 1888 et 1898, s'élevèrent à 63 en 1904 et 87 en 1910. Les conseils municipaux, où les Européens disposaient de la majorité, faisaient peser les contributions locales sur les indigènes. La répartition continuait à être faite par les agents indigènes. Les Kabyles avaient leurs conseils (*djemmaas*) qui contrôlaient les rôles de capitation; mais les Arabes restaient à la discrétion des anciens chefs, *cheiks* ou *caïds*, pourvus du titre d'*adjoints-indigènes*, qui, recevant une rétribution insuffisante (de 1 000 à 1 200 fr.), gardaient l'usage d'exploiter leurs administrés. La justice d'exception appliquée aux indigènes fut attribuée (1902) à un tribunal répressif par canton (formé du juge de paix et de deux assesseurs) et à une Cour criminelle par arrondissement. L'administration conserva sur les indigènes un pouvoir disciplinaire; le gouverneur pouvait interner tout indigène « dangereux ».

L'INSÉCURITÉ.

Les colons se plaignaient de l'insécurité des personnes et des propriétés. La révolte de Margueritte (1901), où une foule kabyle, excitée par un fanatique musulman, massacra les colons français, montra que l'islam restait assez fort pour provoquer des troubles.

LA POPULATION.

La tentative de transférer les terres des indigènes aux colons fut abandonnée (depuis 1892); la plus grande partie des terres arabes resta dans l'indivision. Les Kabyles, avec les épargnes acquises en travaillant au service des colons, rachetèrent peu à peu leurs terres confisquées en 1871. La création de villages français aux frais de l'État, au moyen de concessions gratuites de terres, ne resta pas sans résultat, car, si la majorité des colons primitifs (62 p. 100) avait quitté sa terre pour aller s'établir dans les villes, les « centres » créés de 1871 à 1895 avaient une population de 81 000 Européens, dont 60 000 Français. Mais cette « colonisation » officielle ne parut plus nécessaire; le peuplement européen de l'Algérie semblait désormais assuré par la forte natalité et par

l'immigration des Espagnols. La naturalisation obligatoire des enfants d'étrangers nés en Algérie (1889) rendit la majorité à la population française; elle s'éleva en 1896 à 367 000 sur 665 000, en 1906, à 459 000 (dont 119 000 naturalisés); la population étrangère à 215 000 (dont 150 000 Espagnols). La population indigène, en croissance rapide depuis vingt ans, atteignit 4 millions et demi.

LES CULTURES.

L'étendue de la propriété indigène, surtout des pâturages, avait diminué. Les indigènes gardaient leurs procédés primitifs de culture et ne produisaient guère que pour la consommation locale. Mais les colons augmentaient la production des céréales; ils créaient des vignobles d'un rendement si abondant que la récolte du vin passa de 250 000 hectolitres (en 1878) à plus de 8 millions en 1907; ils entreprenaient sur la plaine littorale la culture lucrative des légumes et des primeurs pour l'exportation.

L'ENSEIGNEMENT.

L'enseignement public fut organisé d'abord en vertu de l'assimilation, par l'application de l'instruction gratuite et obligatoire; toute commune dut entretenir au moins une école primaire ouverte aux enfants européens et indigènes (1883). Les instituteurs et institutrices français enseignaient dans les écoles « ordinaires » ou « principales », fréquentées par les enfants européens; les adjoints indigènes tenaient les « petites écoles » des villages musulmans. L'école devait habituer les indigènes à la langue et à la civilisation françaises; comme on n'aurait pu l'imposer sans révolter le sentiment musulman, l'obligation fut restreinte aux garçons dans les territoires désignés par arrêtés, et la fréquentation dépendit de la volonté des familles musulmanes. Pour les attirer par des avantages pratiques, on créa (1892) des écoles professionnelles de travail manuel, des cours d'apprentissage, et pour les filles des écoles ménagères où l'on enseignait la couture, la tenue de maison, la fabrication de tapis et de broderies. Les écoles de garçons étaient fréquentées surtout dans les villes et chez les Kabyles sédentaires. Mais on se plaignait des programmes trop chargés, qui imposaient l'instruction à la fois en français et en arabe, de la fréquentation irrégulière et de la misère des élèves qui les empêchait de suivre l'enseignement. Il fut décidé (1908) de créer 60 écoles par an, et la colonie fut autorisée à prendre à sa charge la construction des écoles indigènes. La *medresa* (université) musulmane fut conservée pour recruter les juges musulmans.

Le service militaire fut rendu obligatoire pour tous les habitants, même musulmans (1912).

III. — LA CONQUÊTE ET L'ORGANISATION DU SAHARA [1]

POPULATIONS DU SAHARA.

L'IMMENSE désert parsemé d'oasis, le Sahara, qui s'étend sur la frontière Sud de l'Algérie et du Maroc jusqu'à l'Atlantique et au Niger, est parcouru par des tribus nomades, la plupart parlant arabe, qui dominent et rançonnent les cultivateurs sédentaires établis dans les villages fortifiés des oasis. Ces populations, en relation avec leurs coreligionnaires du Nord, par les caravanes, les pèlerinages aux sanctuaires, les expéditions de pillage, étaient restées indépendantes des maîtres officiels de l'Algérie. La domination française restait arrêtée aux premières oasis des provinces de Constantine et d'Alger, Biskra, puis Laghouat. Un traité avait été conclu en 1862 à Ghadamès avec des chefs de Touareg, pour faciliter le passage des négociants français à travers le Sahara; mais les efforts pour créer une route de commerce de l'Algérie jusqu'au Soudan furent arrêtés par les tribus du désert. Les Français se bornèrent à forer des puits artésiens (1866-1873) dans la nappe d'eau souterraine de l'Oued Rhir, et à faire des expéditions militaires de répression jusqu'à El Goléa (1873).

RELATIONS AVEC LA FRANCE.

FRONTIÈRES DU MAROC.

Dans le Sud-Oranais, la convention conclue avec le Maroc en application du traité de 1845 ne traça pas de limites à travers le Sahara entre les possessions françaises et marocaines, « puisque la terre ne se laboure pas et sert de pacage aux Arabes des deux empires ». Les deux contractants devaient exercer la plénitude de leurs droits sur leurs sujets respectifs; chacun d'eux pouvait en cas de désordre « procéder contre ses sujets mêlés à ceux de l'autre ». La France, en vertu de ce « droit de suite », envoya des expéditions sur le territoire indivis, mais n'y fit pas d'établissement.

PROJETS DE TRANSSAHARIEN.

L'attention fut ramenée sur le Sahara par les projets de chemin de fer *transsaharien.* On proposa (1878) un trajet d'Alger, par Laghouat, à Tombouctou. La commission d'études envoya le commandant Flatters avec une escorte étudier le trajet par Biskra et Ouargla vers le Niger (1879). A la deuxième expédition, la mission Flatters fut massacrée par les Touareg (1881). Le projet du Transsaharien fut ajourné, puis abandonné, quand s'ouvrit par le Sénégal et le Niger une route beaucoup moins coûteuse vers le Soudan.

RÉVOLTE DANS LE SUD-ORANAIS.

La pénétration dans le Sahara commença avec les expéditions militaires dans le Sud-Oranais; la tribu guerrière des Ouled-Sidi-

1. A. Bernard et N. Lacroix, *La pénétration saharienne, 1830-1906*, 1906; A. Bernard, *Les confins algéro-marocains*, 1911; E.-F. Gauthier, *La conquête du Sahara*, 1910.

Cheik, commandée par une famille de marabouts, y était établie des deux côtés de la frontière. La région semblait pacifiée depuis 1870, quand un marabout algérien, Bou-Amama, pendant la guerre sainte des Musulmans contre les Français en Tunisie, lança plusieurs tribus sur le territoire français. La révolte écrasée (octobre 1881), les Français occupèrent Aïn-Sefra, dans la montagne, et firent deux expéditions jusque près de Figuig (1881-82). Dans le Sud-Algérien, la France annexa l'oasis du Mzab, habité par des Musulmans hérétiques, sous prétexte qu'ils avaient approvisionné les insurgés; elle réoccupa Ouargla et reprit le forage des puits artésiens dans l'Oued Rhir; dans le Sud de Constantine, elle réoccupa Touggourt. Le territoire militaire des trois départements fut ainsi prolongé dans le désert. Un poste avancé fut créé à El Goléa en 1891.

ANNEXION DU MZAB.

La rangée des oasis sur la frontière du Maroc, refuge des rebelles algériens, d'où partaient les excitations à la guerre sainte et les razzias en territoire français, était aussi la route la plus abondante en eaux, la plus peuplée, la plus sûre à travers le désert. Mais le désastre de la mission Flatters avait laissé l'impression qu'on ne devait traverser le Sahara qu'avec une troupe suffisante pour forcer le passage, et l'opinion publique en France se défiait des expéditions. Ce fut le groupe colonial, dirigé par les députés algériens qui, aidé des gouverneurs d'Algérie, décida le gouvernement à permettre l'opération et les Chambres à en voter les frais. La construction du chemin de fer s'avança vers le Sud-Ouest par saccades, suivant les variations de l'influence des Algériens sur le gouvernement. Pour arrêter les incursions, on bâtit dans le Touat une ligne de postes fortifiés (*bordjs*) gardés par des troupes qu'on ravitaillait à grands frais (1893-97).

OPÉRATIONS DANS LES OASIS DU SUD-OUEST.

Pendant ce temps, des trois colonies françaises qui entourent le Sahara, partaient des expéditions. Celle du Sénégal occupait Tombouctou, à la lisière Sud du Sahara (1895). Celle du Congo atteignait l'extrême-Est du Sahara. — Du Sud de l'Algérie, la mission Foureau, forte de 277 soldats, traversant le pays des Touareg, franchissait la chaîne de l'Adrar et redescendait sur le lac Tchad (1898). La convention de 1899 avec l'Angleterre reconnut à la France la possession de tout le Sahara entre l'Algérie, le Soudan et le Congo.

EXPÉDITIONS AU SOUDAN. TOMBOUCTOU.

LE LAC TCHAD.

Les opérations sur la frontière marocaine compliquèrent les relations de la France avec le Maroc. Le gouvernement marocain, sur le conseil des agents étrangers, nomma des cadis dans les oasis du Touat pour y affirmer sa souveraineté. Les postes français construits pour empêcher les incursions parurent inefficaces. Suivant l'expres-

CHANGEMENT DE MÉTHODE.

sion d'un officier, « on ne tient pas les nomades avec des bordjs, on les tient par le ventre », en occupant les oasis qui les nourrissent.

OCCUPATION DES OASIS.

Un nouveau gouverneur général envoya une mission géologique, avec une escorte de 140 hommes; attaquée par des guerriers venus d'In-Salah, elle les repoussa et, après un combat, força la population d'In-Salah à se soumettre (déc. 1899-janv. 1900). On décida d'occuper tous les groupes d'oasis du Sud-Ouest. Une colonne opéra dans le Tidikelt à l'extrême-Sud, l'autre à l'Ouest vers le Tafilelt et contre l'oasis de Gourara, qui appela à son aide les Berabers, tribus du désert. Il fallut envoyer des renforts.

ORGANISATION DU SAHARA.

L'opération achevée (en 1901), on organisa la conquête. Le gouverneur conclut avec le Maroc deux accords (1901-02) sur l'administration de la zone mixte et sur les douanes. Chacun des deux États devait nommer deux commissaires chargés de régler les différends. Chaque bourg (ksar) choisirait entre les deux dominations; les tribus nomades du territoire français auraient le droit d'émigrer. Pour empêcher les incursions, on créa (1902) des forces mobiles prêtes à se porter rapidement sur les points menacés : ce furent les « compagnies des oasis », commandées par des Français, formées d'indigènes en partie méharistes (de la tribu des Chaambas) montés sur des chameaux, qui, moyennant une solde, se chargeaient de se nourrir et d'entretenir leurs montures. La région des oasis, détachée de la division d'Alger, fut rattachée à celle d'Oran; puis, pour éviter les conflits entre les trois divisions d'Algérie, on créa les quatre territoires du Sud (1905). Le chemin de fer fut prolongé en passant tout près de Figuig jusqu'à Colomb-Béchar, le poste le plus avancé.

COMPAGNIES DES OASIS.

IV. — L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT SUR LE MAROC[1]

RELIGION ET RÉGIME POLITIQUE DU MAROC.

LE Maroc est peuplé de tribus berbères musulmanes en partie arabisées. L'islam, au Maroc, consiste surtout dans la vénération des *marabouts*, personnages sacrés investis d'une force mystérieuse, la *baraka*, qui s'étend à leur résidence, leur tombeau, leurs descendants, et communique à ceux qui les approchent la santé

1. La principale source est le *Bulletin du Comité de l'Afrique française.* L'étude d'ensemble la plus sûre est A. Bernard, *Le Maroc*, 4e éd., 1916 (bonne bibliographie). L'*Histoire de la France contemporaine* (Larousse) donne une bibliographie des récits de militaires (d'Amade, Azan, Cornet, Féline, Khorat, Mangin, Mordacq, Nolly, Sainte-Chapelle) et des explorations (Foucault, de Segonzac, Weisgerber, L. Gentil). — Sur la population, E. Doutté, *Les Marocains*, Revue générale des Sciences, 1903. — Sur les conflits avec l'Allemagne, voir la bibliographie du chap. I, paragr. 5 et 8. Rouard de Card. *Documents diplomatiques pour servir à l'histoire de la question marocaine*, 1911.

et la prospérité. Sur ce caractère religieux reposait l'autorité du Chérif, chef d'une famille qui prétend descendre du Prophète. Son pouvoir, légalement illimité, se restreignait en fait aux tribus qui consentaient à le reconnaître et aux pays qu'il pouvait forcer à lui obéir, aux alentours des villes de résidence où il entretenait un gouverneur et une garnison. Son personnel de gouvernement et de guerre s'appelait le *maghzen* (ce nom s'étendait aux pays qui lui obéissaient). Chaque année il emmenait en expédition ses troupes et les guerriers des tribus maghzen pour lever les impôts et combattre les tribus insoumises.

LE MAGHZEN.

Ce régime de révoltes et de guerres donnait l'impression d'un empire militaire en décomposition ; on l'a comparé aussi à un empire en voie de formation. L'État était strictement musulman, les Israélites, privés de tout droit, n'étaient tolérés que dans des quartiers spéciaux. Les chrétiens ne pouvaient entrer dans aucune des villes de l'intérieur, résidences du Chérif ; les représentants des puissances chrétiennes restaient internés à Tanger, port de mer à demi européen.

UN EMPIRE MUSULMAN.

Une convention internationale (1880) reconnut aux principaux États européens le droit pour leurs nationaux d'acquérir au Maroc des droits de propriété et d'avoir dans les campagnes des courtiers indigènes (*censaux*) protégés par leur consul.

DROITS DES EUROPÉENS.

Le commerce avec l'Europe, fait par les ports de l'Atlantique, consistait en l'exportation en matières brutes, en l'importation en sucres, thé, étoffes de coton, et n'atteignait pas, en 1891, une valeur totale de 90 millions. L'Angleterre, installée à Gibraltar, en tenait la plus grosse part. Le voisinage de l'Algérie n'avait donné à la France ni relations de commerce ni influence politique, car le Maroc, par toutes ses régions arrosées et fertiles, par tous ses ports et toutes ses capitales, a sa façade sur l'Atlantique et tourne le dos à l'Algérie.

COMMERCE.

INFLUENCE ANGLAISE.

Le Chérif, Abd ul Aziz, qui à l'âge de seize ans (1894) succéda à un souverain guerrier, était un jeune homme obèse, timide, sans fanatisme musulman, d'ailleurs incapable de gouverner et dirigé par des ministres qu'on pouvait espérer gagner. Il parut possible d'ouvrir les ports et les pays fertiles de la région atlantique au commerce, aux entreprises et aux spéculations des acquéreurs de terrains et des financiers français. Les députés algériens, surtout celui d'Oran, directement intéressé par le voisinage, travaillèrent à obtenir du gouvernement la « pénétration pacifique » du Maroc ; ce terme rassurait le public français contre la crainte d'être entraîné à une guerre coûteuse et meurtrière.

ABD UL AZIZ.

PROJETS DE PÉNÉTRATION PACIFIQUE

L'Angleterre tenait le premier rang dans le commerce du Maroc. L'Espagne, de ses anciennes conquêtes, gardait des villes fortes (*présides*) sur la côte de la Méditerranée. L'Allemagne faisait du

RIVALITÉS DES EUROPÉENS AU MAROC.

commerce dans les ports atlantiques; la ligue pangermanique et la Société coloniale réclamaient (en 1904) le Maroc comme un champ d'expansion économique, et même une « colonie de peuplement » pour les Allemands. La France, obligée de ménager toutes ces rivalités, vit le Maroc passer brusquement au premier plan de sa politique extérieure et devenir le terrain principal de sa diplomatie.

RENONCIATION DE L'ANGLETERRE.

L'Angleterre, qui inaugurait une politique d'entente générale avec la France, ne fit pas d'opposition; en compensation de l'abandon des revendications françaises sur l'Égypte, elle reconnut à la France, par la convention du 8 avril 1904, une influence prépondérante au Maroc, limitée par des restrictions.

CONVENTION DE 1904.

« Le gouvernement anglais reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc... de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin », et « déclare qu'il n'entravera pas l'action de la France à cet effet ». Le gouvernement français déclare « qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc », c'est-à-dire qu'il respectera sa souveraineté. Il promet de laisser intacts les droits de la Grande-Bretagne fondés sur les traités, conventions et usages. Il s'engage à n'élever aucun ouvrage militaire sur la côte du détroit. Il reconnaît les intérêts que l'Espagne « tient de sa position géographique et ses possessions sur la côte ».

ACCORD AVEC L'ESPAGNE.

Le règlement avec l'Espagne, discuté dès 1902, fut conclu sous forme d'un protocole (3 oct. 1904) complété par un accord (1er sept. 1905). Les deux États, se déclarant « fermement attachés à l'intégrité de l'empire marocain », s'entendirent « pour fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts » résultant de leurs possessions. L'Espagne promettait de « ne pas entraver l'action de la France », de « lui prêter l'appui de sa diplomatie » et de ne faire d'action sur la côte du Nord que d'accord avec elle. Des clauses secrètes (1905) délimitèrent les zones d'influence.

MISSION FRANÇAISE.

Un représentant du gouvernement français alla proposer au Chérif de créer une banque d'État et une police dans les ports atlantiques, en maintenant la souveraineté du Chérif, l'intégrité du territoire, le commerce libre avec toutes les nations. Cette mission fut l'occasion du conflit entre la France et l'Allemagne en 1905 (voir p. 312), qui fut réglé par la Conférence d'Algésiras. Les grandes Puissances, renonçant à créer aucun organe international, reconnurent à la France une situation privilégiée au Maroc, non seulement sur la frontière algérienne, mais sur l'Atlantique. Un corps de Marocains musulmans, dirigés par des instructeurs étrangers, fut chargé de la police dans les huits ports, 4 assignés aux officiers français, 2 aux Espagnols; Tanger et Casablanca eurent un régime mixte.

CONFÉRENCE D'ALGESIRAS.

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT.

L'action de la France au Maroc devint un sujet de polémiques de presse et de discussions à la Chambre. La politique officielle du gouvernement réservait à la France le droit exclusif d'entretenir des relations avec le gouvernement marocain, afin d'écarter toute intervention d'une puissance étrangère. « L'indépendance du Maroc, disait Delcassé, est une garantie de la sécurité de l'Algérie. » On espérait établir l'ordre nécessaire à « la liberté des transactions commerciales » par une « collaboration » avec le Chérif, en renforçant son pouvoir par « une aide » ou un « appui bienveillant ». Il s'agissait de réformer le maghzen pour le fortifier, en se limitant à l'organisation de la police, de la banque, des emprunts et des travaux publics, de façon à éviter une expédition militaire et même « l'extrémité toujours grave des débarquements ».

POLITIQUE SOCIALISTE.

L'opposition, dirigée par les socialistes, condamnait toute opération contre les Marocains, comme contraire au droit des peuples, et voulait agir par la persuasion. Jaurès réclamait une entente directe avec les sujets du sultan, et proposait des crédits « pour développer pacifiquement, chez les tribus musulmanes qui avoisinent l'Algérie..., des œuvres de civilisation, caisses de réserve contre la famine et distribution de grains, écoles, soins médicaux, marchés, voies de communication ». C'était « la politique des tribus » opposée à « la politique maghzen » du gouvernement.

POLITIQUE DU PARTI ALGÉRIEN.

Le parti algérien rejetait l'une et l'autre comme fondées sur la méconnaissance des populations; il désirait soumettre le Maroc à la prépondérance française pour faciliter les entreprises dans les ports et l'acquisition des terrains, et, convaincu qu'en pays musulman la force seule est respectée, il ne redoutait pas une expédition militaire, qui promettait des bénéfices aux colons d'Algérie.

La pénétration humanitaire par les services rendus aux tribus resta à l'état de rêve; la pénétration diplomatique par un accord avec le maghzen avorta par l'impuissance du Chérif, la France fut entraînée à réaliser la pénétration militaire par l'armée.

MEURTRE DE MAUCHAMP.

Le contact personnel de la population marocaine avec les étrangers fit éclater les conflits d'où sortit l'intervention armée. Un médecin français, Mauchamp, installé à Marrakech, fut massacré par les Musulmans irrités, pour un motif resté incertain (mars 1907). Le gouvernement français répondit à l'extrémité opposée du Maroc, en envoyant d'Algérie une expédition qui occupa Oudjda, puis la région voisine. Le 30 juillet 1907, neuf ouvriers européens travaillant au port de Casablanca furent massacrés par une foule furieuse. Le consulat français fut protégé par un détachement de marins français. Mais les tribus voisines arrivées en armes pillèrent la ville.

MASSACRE DE CASABLANCA.

Un corps de troupes français, envoyé par mer, occupa Casablanca, avec l'ordre de limiter son action à la banlieue.

OCCUPATION DE LA CHAOUIA.

Le gouvernement dès lors ne put plus se décider à une évacuation qui risquait de rendre la France impuissante au Maroc, et l'occupation s'élargit irrésistiblement par le besoin naturel de l'armée française de dégager son champ d'opérations. Ce furent d'abord des colonnes manœuvrant isolément et laissant des garnisons dans quelques points de l'intérieur. Puis le général d'Amade, ayant reçu des renforts, opéra avec une masse unique et soumit la région fertile et peuplée de la Chaouïa (1908).

RÉVOLTE CONTRE ABD UL AZIZ.

Le maghzen se montrait impuissant à collaborer à une œuvre de civilisation, et même à protéger la vie des étrangers. Abd ul Aziz, déjà compromis par son goût pour les inventions européennes, se rendait impopulaire en essayant de remplacer les impôts traditionnels fondés sur le Coran. Il eut en octobre 1907 une entrevue à Rabat avec le résident et le général qui le fit paraître aux yeux des Musulmans l'allié et l'instrument des infidèles. Son frère Moulay Abd el Hafid, Khalifa (vice-roi) à Marrakech, se posant en défenseur de l'Islam, fut proclamé par les tribus du Sud et, soutenu par les oulémas (théologiens), il fut reconnu à Fez, puis dans tout le Maroc. Aziz, en allant de Rabat à Marrakech, vit son armée mise en déroute et se réfugia auprès de l'armée française (août 1908). Sur la frontière algérienne, les tribus berbères, qui commençaient la guerre sainte en attaquant les postes fortifiés du Sud-Oranais, furent mises en déroute. — L'Espagne occupa (1908-10) la zone en bordure de la Méditerranée prévue par l'accord avec la France.

VICTOIRE DE MOULAY HAFID.

ACCORD AVEC LA FRANCE.

Après l'accord franco-allemand de 1909, qui reconnaissait à la France une prépondérance politique au Maroc, Moulay Hafid, se sentant isolé et sans ressources, conclut avec la France (mars 1910) un accord qui lui assurait un emprunt de 101 millions gagé sur les douanes, le tabac et les revenus des villes de la côte, et le départ de toutes les troupes françaises dès que la sécurité serait garantie par un corps marocain dirigé par une mission française. Le gouvernement français, embarrassé par l'aventure marocaine, limitait l'action militaire à des opérations partielles, en réponse à des attaques locales (en 1909 chez les Zaer, en 1910 sur le Tadla). — Sur la frontière algérienne, le général Liautey, rompant avec la tradition défensive des postes fortifiés et des colonnes militaires, inaugurait en 1910 une méthode résumée dans les formules : « On se garde par le mouvement » ; « Il faut montrer la force pour n'avoir pas à s'en servir ». Il parcourait une région avec une masse de troupes suffisante pour tenir en respect les tribus, et

OPÉRATIONS MILITAIRES.

MÉTHODE DE LIAUTEY.

appuyait l'intimidation militaire par des négociations politiques avec les chefs.

RÉVOLTE CONTRE MOULAY HAFID.

Moulay Hafid, compromis à son tour par son entente avec les Infidèles, menacé par la révolte des tribus berbères autour de Fez et le soulèvement du maghzen à Meknez, demanda secours aux Français (27 avril 1911). Le ministère décida une expédition à Fez, en donnant pour instructions au général Moinier de ne faire « rien qui nuise à l'indépendance et au prestige du souverain », et d'annoncer aux tribus que le but était de « rétablir l'ordre et l'autorité du sultan ». L'expédition occupa Fez (21 mai), Meknez (8 juin) et Rabat (9 juillet). Ce fut l'occasion de la crise d'Agadir, dénouée par la convention du 4 novembre 1911 avec l'Allemagne, qui reconnut à la France le droit d'établir sur le Maroc un protectorat « pour l'introduction de toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières, militaires ». L'Allemagne, n'ayant pu obtenir ni un condominium économique, ni un partage des zones, réservait seulement l'égalité économique des nations, qui devait maintenir au Maroc « la porte ouverte » ; les fournitures et les entreprises de travaux ne seraient données que par adjudication; aucun chemin de fer ne serait construit avant celui de Tanger à Fez.

OCCUPATION DE FEZ.

CONVENTION AVEC L'ALLEMAGNE.

PROTECTORAT.

Le protectorat fut établi officiellement par la convention du 30 mars 1912 avec Moulay Hafid, qui reconnut le résident général français au Maroc pour seul intermédaire entre le sultan et les puissances étrangères. Ce fut le signal d'une révolte générale. La propre armée du Chérif se souleva (17 avril); les tabors (bataillons d'infanterie), irrités de ce qu'on les obligeait à porter le sac et qu'on faisait sur leur solde un prélèvement pour les frais de l'ordinaire comme dans l'armée française, massacrèrent leurs officiers français; les Berbères assiégèrent Fez, la guerre sainte fut proclamée dans les tribus. La répression commença par une expédition française qui dégagea Fez. Moulay Hafid abdiqua; il eut pour successeur Moulay Joussef, prince pacifique, adonné aux études théologiques, qui s'est toujours maintenu en accord complet avec la France.

RÉVOLTE.

ABDICATION DE MOULAY HAFID.

CONVENTION AVEC L'ESPAGNE.

L'Espagne, par une convention du 27 novembre 1912, consentit à agrandir la zone française au sud du Sous et du côté de la Moulouya; sa participation dans la compagnie chargée de construire et d'exploiter le chemin de fer de Tanger à Fez fut fixée à 40 p. 100. La zone espagnole serait gouvernée par un *Khalifa* (lieutenant) du sultan, résidant à Tetouan, sous le contrôle du haut commissaire espagnol. Tanger, avec ses alentours, resté sous un régime international, serait administré en commun par les légations européennes et le maghzen, avec l'aide des colons répartis en trois collèges.

GUERRE AU MAROC.

La France se trouva engagée dans une guerre générale au Maroc, où elle employa des effectifs de 56 000 hommes en 1912, 70 000 en 1913 et 63 000 en 1914. Il fallut d'abord, en 1912, combattre au Nord un prétendant qui prêchait la guerre sainte dans la région de Fez et se retira dans la zone espagnole; au Sud un Mahdi qui, proclamé sultan, fut reconnu dans le Sous et entra dans Marrakech. Puis les opérations du général Liautey, exécutées dans plusieurs régions à la fois par des masses de manœuvres et combinées avec des négociations, amenèrent, en 1914, la soumission de toutes les plaines et des abords des massifs de montagnes. Enfin, deux expéditions venues, l'une de l'Ouest, l'autre de l'Est, se rejoignirent et entrèrent dans Taza, mettant la France en possession du passage qui unit le Maroc à l'Algérie (mai 1914).

OCCUPATION DE TAZA.

Ainsi, des trois mesures décidées à Algésiras, deux étaient annulées, la souveraineté du sultan par le traité de protectorat, l'intégrité du territoire par l'occupation de la zone espagnole; il ne subsistait que l'égalité économique des peuples étrangers. Mais, depuis l'intervention, le commerce français prenait une prépondérance croissante. Le total du commerce extérieur par mer, évalué en moyenne à 93 millions de 1903 à 1908, dont 40 p. 100 avec la France, s'éleva en 1913 à 236 millions (outre 40 millions avec l'Algérie par terre); la France et l'Algérie en faisaient 55 p. 100; c'était surtout un commerce d'importation (231 millions), la France fournissait surtout les blés, la semoule et le sucre.

COMMERCE FRANÇAIS.

V. — L'ÉTABLISSEMENT ET L'ORGANISATION DU PROTECTORAT EN TUNISIE [1]

LA TUNISIE SOUS LES BEYS.

LA Tunisie, qui prolonge l'Algérie à l'Est, avec un relief, un climat et des productions analogues, était peuplée de Musulmans de langue arabe, la plupart paysans sédentaires, nullement guerriers, établis sur les domaines des chefs et des fondations religieuses. Elle formait un État faible, soumis au pouvoir personnel absolu du bey de Tunis, nominalement sujet du sultan Ottoman. Le bey, dirigé par des favoris, avait, pour les dépenses de son harem et de ses palais, contracté, surtout en France, deux emprunts, dont il n'avait pu servir les intérêts. Une commission financière interna-

1. *Affaires de Tunisie*, 1870-81 (livre jaune), 1881; P. H. V. (d'Estournelles de Constant), *La politique française en Tunisie 1854-91*, s. d. (1891), principal récit historique; de Lanessan, *La Tunisie*, 2e éd., 1917 (étude sur l'état actuel du pays); le *Bulletin du Comité de l'Afrique française* donne beaucoup de renseignements sur la vie économique et l'administration; G. Loth, *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, 1905.

LE PROTECTORAT FRANÇAIS EN TUNISIE



LE PALAIS DU BARDO.

Vue de l'entrée principale, avec l'escalier orné de lions accroupis. Le palais, situé à 3 kil. à l'ouest de Tunis est une des résidences du Bey. Là fut signé le traité du 12 mai 1881, établissant le protectorat français. Cl. Valensi.



LA PRISE DE GABÈS.

Le 26 juillet 1881, les troupes françaises commandées par le commandant Marco de Saint-Hilaire, s'emparent de l'oasis après un court bombardement. Cl. de l'Illustration.

tionale (en 1869) lui avait imposé un concordat qui réduisait sa dette de 160 à 125 millions, et affectait au paiement des intérêts ses recettes les plus sûres, douanes et taxes sur les marchés.

RIVALITÉS EUROPÉENNES.

Les trois puissances qui avaient en Tunisie des sujets ou des capitaux, l'Angleterre, la France, l'Italie, entrèrent en rivalité pour des concessions d'entreprises (la ligne de Tunis à la Goulette, la ligne d'Algérie), et les trois consuls se disputèrent l'influence sur l'entourage du bey. Le consul français, Roustan, finit par gagner le nouveau favori du bey, devenu son gendre, Mustapha ben Ismaïl, ancien ramasseur de bouts de cigare. L'Angleterre, au Congrès de Berlin, fit entrevoir à la France une compensation en Tunisie, et retira son consul, Wood. Mais, en Italie, l'opinion réclamait une influence prépondérante en Tunisie, fondée sur le voisinage plus proche et le nombre plus grand de nationaux établis dans le pays. Avant de quitter Tunis, Wood excita contre la France le nouveau consul italien (arrivé en décembre 1878). Une lutte s'engagea pour les concessions de télégraphes et de chemins de fer. La ligne de la Goulette, abandonnée par la Compagnie anglaise et mise aux enchères, fut rachetée au triple de sa valeur par une Compagnie italienne subventionnée par le gouvernement italien. Le favori du bey alla en Sicile voir le roi d'Italie, reçut de lui une décoration et, revenu à Tunis, fit interdire de vendre des terres aux Français. Les travaux de construction du chemin de fer concédé à une compagnie française d'Algérie furent arrêtés sous prétexte d'une concession antérieure. Un journal en arabe (imprimé en Sardaigne), plein d'injures contre les Français, parut à Tunis (mars 1880).

CONFLIT AVEC L'ITALIE.

INTERVENTION DE LA FRANCE.

Le consul français et le gouverneur de l'Algérie demandèrent une intervention armée. Le gouvernement, séduit par l'idée d'augmenter le domaine colonial de la France, mais retenu par la crainte de mécontenter les électeurs en employant à une opération lointaine les ressources destinées à la défense du pays, hésitait à abandonner la politique de « recueillement » pour se lancer dans « l'expansion coloniale ». Ferry, chef du ministère, trouvait l'aventure dangereuse en une année d'élections. Le directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères (de Courcel) prétendit plus tard avoir persuadé son ministre Barthélemy Saint-Hilaire, puis Gambetta, de la nécessité de profiter de cette occasion pour donner le « baptême diplomatique à la République ». Le ministère se décida, mais prit la précaution de dissimuler son projet.

OPÉRATIONS CONTRE LES KROUMIRS.

Un peuple kabyle guerrier de la frontière tunisienne, les Kroumirs, en guerre contre une tribu algérienne, engagea un combat avec deux compagnies de soldats français (30 mars). Le

ministère demanda un crédit de 5 millions et demi pour « châtier ces populations insoumises ». Il annonça aux Chambres (4 avril 1881) une intervention en la présentant comme une opération de police sur la frontière; la France, disait-il, n'était pas en guerre avec le bey, puisqu'elle ne retirait pas son consul. Cette fiction dissimulait mal le but véritable de l'entreprise. Le sultan rappela ses prétentions à la souveraineté sur la Tunisie, renforça ses troupes en Tripolitaine et demanda un Congrès pour régler la question; la France répondit (7 mai) que tout envoi de forces militaires serait considéré comme acte d'hostilité. — En Italie, le ministère fut interpellé et répondit qu'il ne s'agissait que d'arrêter des troubles.

PROTESTATIONS.

EXPÉDITION FRANÇAISE.

L'expédition française se réduisit à une marche militaire : 30 000 hommes entrèrent en Tunisie (24 avril) en deux colonnes; l'une au Nord, près de la mer, par le pays des Kroumirs, marcha sur Tunis, l'autre alla par le Kef contenir les tribus du Sud; une escadre débarqua à Bizerte un corps de 8 000 hommes. Le consul Roustan, resté à Tunis, avait découvert un parent du bey prêt à prendre sa place s'il refusait de céder. L'armée arriva sans résistance au Bardo, où le bey se trouvait dans sa villa de la Manouba ; le consul l'y avait rejoint. Le général, suivant les instructions rédigées au ministère des Affaires étrangères, lut au bey le traité préparé à Paris et lui laissa un jour pour l'accepter. Le bey, effrayé, céda. Le « traité du Bardo », sous forme d'un accord entre souverains, établit le protectorat de la France sur toute la Régence de Tunis.

TRAITÉ DU BARDO.

« Le bey consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour assurer le rétablissement de l'ordre et la sécurité des frontières et du littoral. Le gouvernement français prend l'engagement de prêter un constant appui au bey contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse. » Un « ministre résident » français auprès du bey sera « l'intermédiaire des rapports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays ». Les agents français seront chargés de protéger les intérêts et les nationaux tunisiens. En retour, le bey s'engage à ne conclure aucun acte international sans une entente avec le Gouvernement français.

Ferry, évitant de préciser son but, déclara aux Chambres :

DÉCLARATION AUX CHAMBRES.

« Il faut à notre sûreté des gages durables; c'est au bey que nous les demanderons. Nous n'en voulons ni à son territoire ni à son trône. La République a répudié tout projet d'annexion, toute idée de conquête. Mais le gouvernement du bey est tenu de nous laisser prendre sur son territoire... les mesures de protection. »

L'expédition semblait terminée sans résistance; la chaleur était venue, les élections étaient proches. On fit revenir la moitié de l'armée, il ne resta que 15 000 hommes répartis entre huit places.

Mais les Musulmans du Sud n'avaient pas encore vu de troupes françaises et ne se résignaient pas à obéir aux Infidèles. Arborant le drapeau vert de la guerre sainte, ils occupèrent Sfax, Kairouan (fin juin) et l'oasis de Gabès. L'escadre française bombarda Sfax, mais le gouvernement, à cause des élections, n'osa pas envoyer de troupes. Des bandes bloquèrent le Kef et vinrent jusque devant Tunis; le bey demanda du secours. *RÉVOLTE DU SUD.*

La guerre commença alors au nom du bey. Trois colonnes françaises venant de Tebessa, Tunis, Sousse, accompagnées des troupes du bey, se réunirent devant Kairouan, la ville sainte; les habitants se soumirent sans combat (27 août). On prit ensuite Gafsa et Gabès : à la fin de 1881, tout le pays était pacifié. Mais l'opinion, en France, irritée de cette guerre imprévue, s'indigna des révélations sur la forte mortalité des jeunes soldats du contingent envoyés dans un pays brûlant en plein été. Rochefort, dans l'*Intransigeant*, accusa Roustan d'avoir fait faire l'expédition pour faire hausser les valeurs tunisiennes; il fut acquitté par le jury, bien qu'il n'eût prouvé aucun fait. Ce procès, embrouillé par des scandales privés, habitua le public à soupçonner dans toute entreprise coloniale une spéculation de gens d'affaires; le personnel politique fut averti qu'on ne s'aventurait pas sans risques sur le terrain colonial. *GUERRE CONTRE LES MUSULMANS.* *IRRITATION EN FRANCE.*

Quelques députés algériens demandèrent l'annexion de la Tunisie; Ferry fit maintenir le protectorat en montrant qu'il imposait des charges moins lourdes. La Tunisie ne devint donc pas une colonie administrée par des fonctionnaires français; elle resta un État protégé dépendant du ministère des Affaires étrangères. Le pays conserva ses chefs indigènes, les *caïds*, et ses tribunaux jugeant suivant le droit musulman. Le bey, resté nominalement souverain, garda ses ministres (le premier ministre chargé de la direction des *caïds*, le « ministre de la justice et de la plume »). *RÉGIME DU PROTECTORAT.*

Un résident français auprès du bey (le premier fut le consul Roustan), sous les apparences d'un conseiller, dirigeait la politique générale, suivant le modèle donné par l'Angleterre dans l'Inde. Il faisait fonction de ministre des Affaires Étrangères, présidait le Conseil des ministres du bey et veillait au maintien de l'ordre. Chaque service avait pour chef un haut fonctionnaire français, le commandant en chef, les directeurs des finances, des travaux publics, de l'enseignement. Un secrétaire général du gouvernement surveillait la correspondance avec les caïds; des contrôleurs (qui furent d'abord des officiers) conseillaient les caïds et parcouraient les tribus pour inspecter et recevoir les plaintes; ils exerçaient les fonctions consulaires pour les Français, tenant l'état civil et *LE RÉSIDENT.* *LES SERVICES.* *LES CONTROLEURS.*

dressant les actes notariés. Les fonctionnaires français savaient tout et dirigeaient tout, sans entrer dans le détail de l'administration. La population indigène, ayant gardé son souverain, ses chefs, ses tribunaux, son droit, ressentait faiblement la domination étrangère. Ce régime exigeait de la France moins de fonctionnaires, moins de dépenses, et lui causait moins d'embarras.

RÉGIME FINANCIER. Par une convention (1883), le bey s'engagea à faire les réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugerait utiles, à ne plus contracter aucune emprunt et à fixer sa liste civile à 1 200 000 francs; le surplus des recettes serait employé aux dépenses publiques. En échange, la France garantit un emprunt pour la conversion de la dette, qui fut remplacée par des obligations de 500 francs à 4 p. 100 (émises à 462 francs). Un personnel français, de trois directeurs (finances, contributions, douanes) et d'un receveur général, assisté de quelques inspecteurs, prit la direction des finances. Le Conseil des ministres et des directeurs, présidé par le résident, fut chargé de préparer le budget.

RÉGIME FISCAL. On conserva les anciens impôts, capitation (*medjba*) et impôt foncier (*kanoun*), dont les cinq villes principales restèrent exemptes, les dîmes des blés et des huiles, les monopoles du tabac et du sel, les droits sur les marchés, les douanes d'entrée et de sortie. Les

EXCÉDENTS ET CONVERSION. impôts indirects mieux surveillés produisirent des excédents; les recettes disponibles montèrent, en quatre ans, de 5 à 19 millions. Dès 1883 une conversion réduisit l'intérêt de la Dette à 3 et demi p. 100. Le bey consentit à diminuer sa liste civile, ses dépenses de cour et de guerre; l'armée fut réduite à deux officiers d'infanterie, cinq de cavalerie, six d'artillerie, un commandant de la garde.

ABOLITION DES POUVOIRS ÉTRANGERS. L'équilibre financier étant rétabli, la Tunisie put se débarrasser des deux institutions de contrôle étranger : la Commission internationale de la Dette fut abolie dès 1883, puis l'Angleterre et l'Italie renoncèrent par des traités à leurs juridictions consulaires. Des tribunaux tenus par des magistrats français furent créés pour juger tous les Européens (1883).

CONFÉRENCE CONSULTATIVE. Le gouvernement conserva la forme légale d'une monarchie absolue. On créa seulement (1890) une *Conférence consultative* formée de représentants élus par les colons français. Ses attributions se réduisaient à donner des avis sur l'agriculture et le commerce.

RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ. La France envoya en Tunisie des capitaux plutôt que des hommes. Les Français y opéraient comme acheteurs de grands domaines et directeurs d'entreprises de mines et de transports. Pour faciliter les achats, les terres des fondations religieuses (*habous*), que l'islam interdit de vendre, furent transformées en terres données

à bail quasi perpétuel (*enzel*), moyennant une petite rente fixe. Les spéculateurs, profitant des habitudes musulmanes de possession indivise, achetaient à vil prix des terres à des possesseurs incertains ou imaginaires, et les revendaient sans tenir compte des indigènes établis sur le sol. Il en résulta des évictions violentes, et des procès scandaleux comme celui de l'Enfida, grand domaine vendu en 1880 à une société marseillaise et réclamé par un juif anglais. Pour établir des titres certains de propriété et alléger les formalités de transmission, on adopta (1892) un système d'inscription des terres imité du régime Torrens de l'Australie anglaise.

CULTIVATEURS.

Les propriétaires faisaient cultiver les terres par des indigènes, journaliers ou tenanciers payant redevance; ils employèrent aussi les paysans siciliens qui, ne pouvant devenir propriétaires dans leur pays, venaient en Tunisie, louaient un petit lot de terre, le défrichaient, puis l'achetaient par annuités. On commença par planter de la vigne à l'exemple de l'Algérie; depuis la mévente des vins, le travail agricole se tourna vers les céréales, les oliviers et le bétail.

CULTURES.

ESSAI DE COLONISATION.

Les Français de Tunisie, inquiets du petit nombre des nationaux et de l'accroissement de la population italienne, décidèrent l'administration à attirer des cultivateurs français par la colonisation officielle, comme en Algérie. Un fonds de colonisation créé en 1897 reçut 10 millions jusqu'en 1907. De 1892 à 1912 furent créés 102 centres, et vendus 1 340 lots, sous condition de bâtir une maison. Le chiffre des propriétaires français s'éleva de 275, possédant 284 000 hectares, en 1887, à 2 913, possédant 774 000 hectares, en 1912; le total des propriétaires étrangers n'était que de 1 854, possédant 135 000 hectares. A côté des grands domaines acquis par de riches Français résidant en France, se constituait une moyenne propriété de nature à faire vivre largement des familles de cultivateurs français. La colonisation, restreinte d'abord aux grands domaines près de Tunis, s'était étendue au nord, vers la Medjerdah, sur un pays arrosé par des pluies plus régulières. La population italienne se portait de préférence vers les villes et le petit commerce; les enfants d'immigrés, grâce à l'école primaire, s'habituaient à l'usage du français, qui préparait l'assimilation des Européens. La Conférence prit un caractère plus démocratique par l'adjonction aux représentants des grands propriétaires des élus des autres colons, en 1896, et de 16 indigènes choisis par le résident, en 1907.

ASSIMILATION DES ÉTRANGERS.

CONDITION DES INDIGÈNES.

La population musulmane n'opposa pas la même résistance qu'en Algérie. Les paysans propriétaires ou Khammès (métayers), habitués à une vie pauvre et humiliée, restèrent des sujets soumis; les journaliers se contentaient d'un faible salaire. Ils se laissèrent

imposer, sans protestation, le service militaire obligatoire avec remplacement. Dans les villes, les notables, propriétaires et marchands, acceptèrent docilement l'autorité française. Mais dans la génération nouvelle, le petit groupe surnommé les *Jeunes Tunisiens*, encouragé par l'exemple des Jeunes Turcs, essaya une opposition nationale musulmane par la presse de langue arabe. On lui attribua une émeute contre la police, fait sans précédent à Tunis, qui éclata sous prétexte du transfert d'un cimetière musulman, en 1909. Le résident fit usage du pouvoir absolu du bey pour exiler les chefs du mouvement. Des violences de fanatisme musulman contre les Italiens pendant la guerre de Tripoli, en 1911, furent réprimées facilement.

OPPOSITION DES TUNISIENS.

LES PHOSPHATES.

Sous ce despotisme éclairé et bienveillant, la Tunisie, administrée avec économie, accrut ses ressources. Les gisements de phosphate, sa principale richesse minière, après trois essais manqués d'adjudication, furent concédés (1895) à la *Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa* pour soixante ans (prolongés de dix en 1909), à condition de construire une ligne de 250 kilomètres et de payer une redevance; l'exploitation, commencée en 1899, monta de 70 000 tonnes à 522 000 en 1905 et 1 355 000 en 1913. Le commerce extérieur, de 45 millions (26 et demi à l'importation) en 1885, monta, après l'abolition des douanes de sortie en 1890 et l'admission en France en franchise des huiles et du bétail, à 103 en 1900 et à 322 en 1913; l'exportation, destinée pour les trois quarts à la France ou à l'Algérie, dépassa l'importation.

COMMERCE.

BUDGET.

Le budget, toujours en excédent, sauf deux années de récolte manquée (1888-89), monta de 12 millions en 1885 à 39 en 1898 et 63 en 1912. On put convertir la Dette, constituer un fonds de réserve et gager deux emprunts, en 1902 de 40 millions, en 1905 de 75 millions, pour un programme de chemins de fer, de routes et de ports.

La Tunisie resta un pays d'exploitation plutôt que de colonisation française.

VI. — LA POLITIQUE FRANÇAISE EN ÉGYPTE [1]

INTÉRÊTS FRANÇAIS EN ÉGYPTE.

LA France avait en Égypte, depuis Mehemet Ali, de grands intérêts économiques, accrus encore par la création du canal de Suez, œuvre du Français de Lesseps, accomplie avec des capitaux français. Les commerçants français ou levantins d'Alexandrie et du

1. *Affaires d'Égypte*, 1880, 81, 82 (livre jaune); G. de Freycinet, *La question d'Égypte*, 1905, *Souvenirs*, t. II, 1913; J. Morley, *Life of Gladstone*, 1905-11 (publie des extraits des lettres et du journal de Gladstone); Bréhier, *L'Égypte de 1798 à 1900*, 1901, résumé et bibliographie; G. Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. IV.

Caire importaient surtout des articles de luxe français; les entreprises modernes fonctionnaient avec des capitaux et des directeurs français; les tribunaux pour les Européens rendaient la justice en français; le français était devenu en Égypte la langue du commerce et de la civilisation. La France avait en Égypte une influence prépondérante, et l'opinion publique en Angleterre s'en inquiétait depuis que le canal de Suez était devenu la grande route de l'Inde.

LE KHÉDIVE ISMAIL.

L'Égypte, officiellement province de l'empire Ottoman, obéissait en fait à un vice-roi héréditaire qui, en 1866, s'était fait donner le titre persan de *khédive*. Le khédive Ismaïl (régnant depuis 1863), levantin adroit, grossier et prodigue, avait fait d'énormes dépenses pour bâtir des palais et garnir son harem; il avait contracté une dette écrasante, et dès 1876 ne trouvait plus à emprunter. Il possédait des parts de fondateur du canal de Suez (177 000 actions) qui ne devaient recevoir de dividende qu'à partir de 1895, mais qui donnaient une influence commerciale sur la direction de l'affaire; après une négociation secrète, il les vendit au gouvernement anglais (novembre 1875). Puis il suspendit ses paiements par décret (mai 1876); les cours de justice internationale d'Égypte déclarèrent le décret nul et ordonnèrent la saisie de ses domaines. Par un accord avec ses créanciers français et anglais, il engagea une partie de ses revenus, mais il en fit faire de fausses évaluations. Les gouvernements anglais et français, avertis par son ministre des Finances, Nubar, envoyèrent une commission d'enquête qui attribua le déficit aux abus de pouvoir du khédive. Ismaïl promit de céder ses domaines et de régner en souverain constitutionnel, et prit pour ministres un Anglais et un Français (novembre 1878). Mais, d'accord avec ses officiers, il organisa une émeute militaire, renvoya ses ministres européens, et abaissa l'intérêt de sa Dette (avril 1879). L'Angleterre et la France firent intervenir le sultan, qui, satisfait d'affirmer son autorité sur l'Égypte, destitua Ismaïl.

SES DÉPENSES

VENTE DE SES ACTIONS DU CANAL DE SUEZ.

SAISIE DE SES DOMAINES.

CONQUÊTE.

DESTITUTION.

CONTROLE EUROPÉEN.

Son successeur, Tewfik, jeune homme honnête et borné, fut mis sous la tutelle de deux contrôleurs généraux européens; une Commission internationale fut créée pour administrer la Dette; l'armée devait être réduite à 18 000 hommes. la dépendance financière de l'Égypte envers l'étranger aboutissait à sa dépendance politique.

CONFLIT ENTRE LES OFFICIERS CIRCASSIENS ET ARABES.

Les officiers indigènes, irrités de la diminution de l'armée, et jaloux des officiers circassiens et turcs, seuls admis aux grades supérieurs, formèrent une société secrète qui essaya d'exciter un mouvement national. Le chef du mouvement, un colonel, Arabi, fils d'un fellah propriétaire, s'était acquis la réputation d'un bon musulman en fréquentant la mosquée, citant le Coran et faisant des

discours contre les Européens. Les mécontents présentèrent au khédive une pétition le priant de nommer un Égyptien ministre de la Guerre; les soldats ameutés marchèrent sur le palais et forcèrent le khédive à changer de ministre (février 1881). Après quelques mois de querelles, Tewfik reprit un ministre circassien. Les soldats occupèrent le palais; Arabi, au nom de l'armée, demanda le renvoi du ministère qui avait vendu le pays aux étrangers, et la convocation d'une Chambre de représentants. Tewfik convoqua (septembre 1881) une assemblée de notables.

ASSEMBLÉE DE NOTABLES.

PROPOSITION DE GAMBETTA.

L'Angleterre envoya devant Alexandrie deux cuirassés et proposa à la France de promettre à Tewfik de l'aider à maintenir son indépendance. Gambetta, ministre des Affaires étrangères, proposa (14 décembre 1881) à l'ambassadeur anglais de « se mettre d'accord sur les moyens de prévenir une crise en Égypte ou d'y remédier ». Le ministère anglais (Gladstone) fit répondre que, tout en désirant rendre manifeste l'entente des deux États sur l'Égypte, il jugeait bon de « réfléchir mûrement sur la conduite à tenir en cas de désordres ». Gambetta l'invita à « poursuivre ensemble un but précis » en encourageant Tewfik à maintenir son autorité. Par une note commune (8 janvier 1882), les deux gouvernements déclarèrent à Tewfik qu'ils considéraient « son maintien sur le trône comme seul capable de garantir l'avenir », et annoncèrent leur résolution de parer à « toutes les causes de complication qui viendraient à menacer le régime établi en Égypte ». La note visait à la fois les tentatives du sultan et les prétentions du parti national égyptien.

NOTE FRANCO-ANGLAISE.

MEMORANDUM.

Cette démarche, semblant annoncer une politique d'action dirigée par Gambetta, inquiéta l'opinion en Angleterre et les gouvernements en Europe. Les grandes Puissances répondirent aux protestations du sultan par un *memorandum* commun, déclarant n'accepter aucune atteinte au *statu quo* en Égypte par l'action particulière de l'Angleterre et de la France.

OPPOSITION NATIONALE.

En Égypte, l'irritation croissait contre les étrangers; on faisait le compte des agents européens (1 325) et de leurs traitements (plus de 9 millions); on rappelait le sort de Chypre et de la Tunisie. L'assemblée des notables demanda le pouvoir de voter le budget, puis un ministère parlementaire (2 février 1882). Tewfik, intimidé, prit pour ministres les chefs des mécontents, Arabi à la Guerre. Les contrôleurs déclarèrent leur contrôle impuissant contre une Chambre et une armée, et donnèrent leur démission. Ainsi une révolte militaire, faisant appel au sentiment national égyptien, détruisait le condominium franco-anglais des finances.

MINISTÈRE ARABI.

Le nouveau ministère promut généraux 5 colonels, nomma

320 officiers, et fit arrêter et déporter les officiers circassiens. L'assemblée des notables, rompant avec Arabi, refusa de se réunir sans convocation du khédive. Les ministres parlèrent de déposer Tewfik; les consuls menacèrent d'une intervention en cas de troubles; Arabi repondit qu'il ne garantissait pas l'ordre si une flotte se montrait. Une escadre de 7 navires anglais et de 3 navires français arriva devant Alexandrie (20 mai). Freycinet, successeur de Gambetta, proposa une conférence européenne. Gladstone fit proposer au sultan d'envoyer des troupes turques. Il semble que Freycinet, d'accord avec l'Allemagne, préférât s'entendre avec les Égyptiens. Les consuls négocièrent pour obtenir la retraite des ministres égyptiens; Arabi donna sa démission, mais la reprit, et commença à fortifier le port d'Alexandrie.

FLOTTE ANGLAISE ET FRANÇAISE.

PROJET DE FREYCINET.

La crise fut dénouée par la violence. Le peuple d'Alexandrie massacra les Européens (350, dit-on) dans le quartier des étrangers (11 juin), sans que l'escadre pût les secourir. Les Européens s'enfuirent en masse de l'Égypte; le khédive et les consuls se transportèrent à Alexandrie. Les ambassadeurs européens à Constantinople se formèrent en conférence pour régler l'intervention turque (23 juin), mais le sultan n'accepta pas la surveillance de l'Europe.

MASSACRE DES EUROPÉENS A ALEXANDRIE.

La décision dépendait des deux États maritimes. L'Angleterre proposa à la France d'occuper en commun le canal de Suez. Freycinet n'osa pas courir ce risque. L'amiral anglais somma Arabi d'arrêter les travaux de fortification d'Alexandrie et se prépara à un bombardement, en engageant son collègue français à y prendre part. L'amiral français, n'ayant pas reçu d'instructions, emmena ses navires. L'escadre anglaise, restée seule, bombarda les forts. Le khédive se réfugia sur la flotte anglaise (12 juillet). Arabi se retrancha avec l'armée en arrière d'Alexandrie, couvert par le pays inondé. De Lesseps le décida à ne pas occuper le canal de Suez.

BOMBARDEMENT PAR LA FLOTTE ANGLAISE.

Le ministère Freycinet ne demanda qu'un crédit pour occuper les bords du canal de Suez. La Chambre refusa le crédit pour une opération limitée; le ministère anglais demanda et obtint une armée de 24 000 hommes pour régler les affaires d'Égypte; la France laissa l'Angleterre agir seule.

REFUS DE CRÉDITS.

L'armée anglaise occupa les bords du canal, surprit dans son camp, à l'aube, l'armée égyptienne, la dispersa (13 septembre), et entra au Caire sans résistance. L'Angleterre, maîtresse de l'Égypte, y laissa des troupes et y envoya un résident, qui prit la direction du gouvernement au nom du khédive. Le contrôle financier franco-anglais fut aboli (1883). Un « conseiller financier » anglais siégeant dans le Conseil des ministres eut seul le pouvoir de prendre les déci-

OCCUPATION DE L'ÉGYPTE PAR L'ARMÉE ANGLAISE.

sions de finances. L'armée égyptienne, licenciée, puis réorganisée et encadrée par des officiers supérieurs anglais, fut mise sous les ordres d'un général anglais, avec le titre de *sirdar*.

SITUATION DU KHÉDIVE.

Le khédive resta légalement chef de l'État, sous la souveraineté du sultan. L'Angleterre s'était engagée à « ne rechercher aucun avantage territorial en Égypte ni la concession d'aucun privilège exclusif »; elle déclarait maintenir seulement une occupation temporaire jusqu'à ce que la sécurité fût rétablie.

DÉCLARATION DE L'ANGLETERRE.

L'invasion des armées du Mahdi dans les provinces égyptiennes du Haut Nil donna un motif de prolonger indéfiniment l'occupation. Le gouvernement anglais, jugeant le khédive incapable de se maintenir seul, ne voulait abandonner la place ni au sultan ni à une puissance européenne. Il proposa au sultan un projet (1887) qui remettait à cinq ans l'évacuation en laissant à l'Angleterre le droit de réoccuper; le sultan refusa. Le gouvernement français n'accepta pas la situation comme définitive; en 1892 il déclara que la réserve observée depuis 1887 par la France n'impliquait pas la renonciation à ses droits, et il demanda au gouvernement anglais l'évacuation.

PROJET D'ÉVACUER.

DOMINATION ANGLAISE.

Mais la domination anglaise se consolidait; les fonctionnaires anglais favorisaient le commerce et les entreprises de leurs nationaux en concurrence avec les Français; l'usage de l'anglais s'introduisait dans l'administration et l'enseignement.

RÉCLAMATION FRANÇAISE.

Le gouvernement français demanda de fixer un terme précis à l'occupation, devenue sans objet, puisque la sécurité était rétablie; il reçut pour réponse que la sécurité ne serait parfaite en Égypte que lorsque le drapeau égyptien flotterait sur Khartoum. L'Angleterre préparait une expédition pour reconquérir le Haut Nil; elle demanda à la France l'autorisation d'y employer une partie du fonds de réserve de la Dette égyptienne. Le gouvernement français refusa : il préparait une mission par le Congo vers le Haut Nil et déclarait (avril 1896) à la Chambre qu'il avait « le devoir de ne pas laisser la prescription s'établir ». La destruction de l'armée des Derviches assura définitivement la domination anglaise, et le conflit au sujet de Fachoda montra que tous les Anglais étaient unis dans la résolution de ne jamais se dessaisir de l'Égypte. Le gouvernement français se résigna à céder (1898). L'accord général de 1904 donna à la renonciation la forme d'une convention expresse et définitive. En compensation de la liberté d'action au Maroc, la France déclara renoncer à demander l'évacuation de l'Égypte. Elle conserva en Égypte des établissements scientifiques et de grands intérêts financiers, elle n'y exerça plus d'action politique.

CONFLIT DE 1898

RENONCIATION DE 1904.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN EXTRÊME-ORIENT[1]

I. LA CONQUÊTE DU TONKIN ET L'OCCUPATION DE L'ANNAM. — II. L'ORGANISATION DU RÉGIME DE L'INDO-CHINE. — III. LA CRÉATION DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE. — IV. LE SOULÈVEMENT NATIONAL EN CHINE ET L'EXPÉDITION CONTRE PÉKIN.

I. — LA CONQUÊTE DU TONKIN ET L'OCCUPATION DE L'ANNAM[2].

EXPLORATION DU MÉKONG.

LA France avait commencé son expansion en Extrême-Orient en créant aux bouches du Mékong la colonie de Cochinchine. Le Mékong semblait ouvrir une route de commerce vers la région méridionale de la Chine. Une mission d'exploration (commandée par Doudart) remonta le fleuve et le trouva barré par des rapides (1868); mais, en traversant les montagnes jusqu'au Tonkin, elle découvrit la voie fluviale naturelle vers le Sud de la Chine, le Fleuve Rouge, qui traverse le Tonkin, province du royaume d'Annam.

ENTREPRISE DE DUPUIS AU TONKIN.

Des bandes armées, les Pavillons-Noirs, débris de la révolte des Taï-ping, infestaient le Sud de la Chine; un négociant français, Dupuis, envoya au gouvernement chinois, par le Fleuve Rouge, une cargaison d'armes avec une escorte chinoise. Le gouvernement annamite voulut l'arrêter; Dupuis réclama une indemnité. Pour régler ce différend, le gouverneur de Cochinchine envoya au Tonkin un des explorateurs de 1868, Garnier, lieutenant de vais-

1. La principale source à partir de 1901 est le *Bulletin du Comité de l'Asie française.*

2. J. Dupuis, *Les origines de la question du Tonkin*, 1896; Hipp. Gautier, *Les Français au Tonkin, 1787-1884*, 1884; P. Vial, *Nos premières années au Tonkin, 1873-87*, 1889; Bouinais et Paulus, *L'Indo-Chine française*, 2 vol. 1885, récit de la conquête. Sur le conflit avec la Chine, *Affaires de Chine et du Tonkin*, 1884-85 (livre jaune); l'*Histoire de la France contemporaine* (Larousse) donne une bibliographie des récits d'opérations militaires (Courbet, Dominé, Lecomte, Chabrol, Frey, Gallieni).

seau, en le chargeant de négocier avec l'Annam un tarif douanier et d'étudier les dispositions des populations.

EXPÉDITION DE GARNIER.

Garnier arriva à Hanoï (novembre 1873) avec deux canonnières, 175 marins, 3 officiers de marine, 3 enseignes, un sous-lieutenant, tous jeunes, prêts aux aventures. Les mandarins annamites prétendirent réduire son rôle à expulser Dupuis; il se querella avec eux, déclara ouvrir le Fleuve Rouge aux navires français et chinois, et fixa lui-même les droits de douane. Puis il somma le général annamite de désarmer la place de Hanoï, occupée par 7 000 hommes; sur son refus, il prit d'assaut la citadelle et captura le gouverneur. Les marins français allèrent occuper tous les postes fortifiés, les Annamites, intimidés, se rendirent sans combat; Garnier fut maître de tout le delta du Tonkin. Mais les Pavillons-Noirs, appelés par les Annamites, vinrent assiéger Hanoï; Garnier fit une sortie et fut tué.

OCCUPATION DU TONKIN.

ÉVACUATION DU TONKIN.

Le gouvernement français, embarrassé de cette conquête imprévue, négocia la paix avec l'Annam; il fit évacuer le Tonkin, ne laissant à Hanoï qu'un résident avec des troupes. Par le traité de Saïgon (mars 1874), la France reconnut la souveraineté du roi d'Annam et lui promit son appui pour maintenir l'ordre. Le roi renonça à toute prétention sur la Cochinchine, s'engagea à conformer sa politique extérieure à celle de la France, à ne conclure aucun traité de commerce sans l'avoir informée, et à respecter le culte catholique; il ouvrit aux Européens les ports d'Annam et le Fleuve Rouge, et autorisa les étrangers à commercer, naviguer et posséder; il accorda une amnistie à ses sujets du Tonkin qui avaient aidé les Français. Mais les indigènes catholiques furent massacrés, et le gouvernement chinois ne retira pas ses troupes.

TRAITÉ AVEC L'ANNAM.

CONFLIT AVEC LA CHINE.

Cette tentative de soustraire l'Annam à l'influence chinoise eut pour effet de la renforcer. Le roi Tu-Duc, en haine des Européens, se résigna à reconnaître la souveraineté de l'empereur de Chine; il lui envoya une ambassade avec un tribut et une lettre d'obéissance. Le gouvernement chinois la publia officiellement à Pékin (1876), envoya des troupes au Tonkin, et déclara à la France qu'il ne reconnaissait ni le traité de Saïgon ni l'indépendance du « prince d'Annam ». Gambetta répondit (janvier 1882) que la protestation aurait dû être faite lors de la notification du traité.

CONFLIT AVEC L'ANNAM.

Le gouvernement annamite marquait son hostilité par des vexations contre les Français et leurs protégés, que le consul français à Hanoï ne pouvait empêcher. Le gouverneur de Cochinchine envoya au Tonkin le capitaine de vaisseau Rivière réclamer l'exécution du traité, avec des instructions résumées ainsi : « Évitez les coups de fusil; ils ne serviraient qu'à nous créer des embarras ».

L'expédition rappela celle de Garnier en 1873. Arrivé avec 600 hommes sur trois canonnières, Rivière trouva à Hanoï un gouverneur hostile, le somma de livrer la citadelle et la prit d'assaut (25 avril 1883). C'était, dit le résident, « un de ces entraînements auxquels sont exposés les militaires dont le principal objectif doit être l'honneur du drapeau et la sécurité des troupes qu'ils commandent ». L'ambassadeur chinois à Paris demanda le rappel des Français, et reçut pour réponse que le gouverneur de Cochinchine avait ordre d'assurer l'application complète du traité de 1874 : « les suites de l'action... concernaient exclusivement les deux États signataires » ; « on ne devait aucune explication au gouvernement chinois ». Un projet de traité proposé par l'ambassadeur en Chine, Bourrée, fut rejeté à Paris, et l'ambassadeur rappelé. Rivière, comme Garnier, soumit sans résistance tout le delta du Fleuve Rouge, fut assiégé par les Pavillons-Noirs dans Hanoï et tué dans une sortie.

EXPÉDITION DE RIVIÈRE.

TRAITÉ BOURRÉE.

Dans les dix années écoulées entre les expéditions de Garnier et de Rivière, le gouvernement français avait changé de politique. Il regrettait l'abandon du Tonkin. Il envoya une « division navale du Tonkin », sous l'amiral Courbet ; elle vint opérer sur la côte d'Annam, bombarda les forts et débarqua un détachement de marins. Le roi Tu-Duc étant mort, les ministres qui gouvernaient au nom du nouveau roi adolescent demandèrent la paix. Par le traité du 25 août 1883, la France reçut le protectorat de tout le royaume d'Annam, avec le droit d'installer à Hué un résident français.

EXPÉDITION CONTRE L'ANNAM.

TRAITÉ DE PROTECTORAT.

Le général Bouet, envoyé de Cochinchine au Tonkin avec 2500 hommes, dégagea Hanoï, repoussa les Pavillons-Noirs (15 août) et prit Haï-Dzuong. Le gouvernement chinois envoya des réguliers chinois soutenir les Pavillons-Noirs. L'expédition, commencée pour faire observer un traité avec l'Annam, aboutissait à une guerre contre la Chine pour la possession du Tonkin.

PAVILLONS-NOIRS ET TROUPES CHINOISES.

L'armée française, portée à 9 000 hommes, marcha en deux colonnes contre Son-Tay, base d'opérations des ennemis, et, après une bataille (14-16 décembre), l'occupa. La baisse des eaux l'empêcha de remonter le Fleuve Rouge pour attaquer les Chinois maîtres de la région supérieure du Tonkin.

OCCUPATION DU TONKIN.

Au printemps de 1884, l'armée, portée à 15 000 hommes par des renforts de France, prit Bac-Ninh (7-12 mars), Hong-Hoa (13 avril), Tuyen-Quan (1er juin), et occupa tout le Tonkin. La Chine, par le traité de Tien-Tsin (11 mai), s'engagea à retirer ses troupes et à respecter les traités entre la France et l'Annam, et accorda, en guise d'indemnité, la liberté du commerce sur ses frontières. Mais, les signataires du traité ayant perdu le pouvoir, le gouvernement chi-

TRAITÉ AVEC LA CHINE.

RUPTURE AVEC LA CHINE. nois reprit la résistance; un détachement français, venu pour prendre possession de Bac-lé, fut repoussé (24 juin).

TRAITÉ AVEC L'ANNAM. LE RÉSIDENT. L'ambassadeur français en Chine, en route pour Pékin, s'arrêta à Hué, et fit signer un nouveau traité (6 juin 1884) qui établissait deux régimes différents pour l'Annam et le Tonkin. Le résident français à Hué devait présider aux relations extérieures du royaume d'Annam et assurer l'exercice du protectorat, sans s'immiscer dans l'administration locale. L'Annam, agrandi de trois provinces prises au Tonkin, gardait ses fonctionnaires et ses impôts indépendants; les agents français, limités aux ports ouverts, ne dirigeaient que la douane et les travaux publics. — *RÉGIME DU TONKIN.* Au Tonkin, outre le résident général à Hanoï, des résidents français étaient placés auprès des fonctionnaires annamites pour les contrôler, sans s'occuper des détails de l'administration, mais avec le droit de les faire révoquer, et de surveiller la perception et l'emploi de l'impôt.

Le jeune roi mourut brusquement (31 juillet); les régents proclamèrent son frère, sans attendre l'avis du résident et malgré sa protestation. Le général en chef français les somma de demander l'autorisation, ils cédèrent; une mission française assista dans le palais à la première réception du nouveau roi; c'était, en Annam, une marque de suprématie. *PROTECTORAT SUR L'ANNAM.* Le protectorat de la France, remplaçant la suzeraineté de la Chine, s'étendait sur tout le royaume; mais le contrôle intérieur établi sur le Tonkin le séparait de l'Annam de façon à exaspérer le sentiment national annamite.

Le gouvernement français, pour obtenir la renonciation à l'Annam, *OPÉRATIONS CONTRE LA CHINE.* engagea des opérations sur le territoire chinois, sans déclarer la guerre, qui eût exigé un vote des Chambres. Il fit occuper une partie de l'île Formose. Une flotte, commandée par l'amiral Courbet, força l'entrée de la rivière Min (23 avril), détruisit 23 navires chinois et l'arsenal de Foutchéou, unique port de guerre de la Chine. Ces coups, portés loin de la capitale, restèrent sans effet décisif. Au Tonkin, un corps de 15 000 soldats chinois vint bloquer la mau- *SIÈGE DE TUYEN-QUAN.* vaise place forte de Tuyen-Quan et creusa des mines jusque sous les murs; la garnison française de 600 hommes se défendit trois mois par des moyens improvisés qui rendirent célèbre le Parisien Bobillot, sergent du génie, chargé des contre-mines.

BLOCUS DU PETCHILI. Pour atteindre la Chine en un point sensible, la flotte française bloqua l'entrée du golfe du Petchili par où le riz arrivait à Pékin (mars-avril 1885). Pendant qu'on négociait, les opérations continuèrent au Tonkin. Un corps français de 7 000 hommes prit Lang-Son (13 février), débloqua Tuyen-Quan (2 mars), et atteignit la frontière de Chine. Les Chinois, ayant reçu des renforts, prirent



Cl. Pirou, Bd. St-Germain.

PAUL BERT, 1833-1886.
Résident général d'Indo-Chine en 1886.



FRANCIS GARNIER, 1839-1873.
Conquérant du Tonkin, tué à Hanoï.



BOMBARDEMENT DE FOU-TCHÉOU, AOUT 1884.
Dessin de Brun, dans le Monde Illustré. *A droite, au premier plan, le* Lynx ; *derrière, le* Villars *et le* Duguay-Trouin ; *au centre, le* Volta, *vaisseau-amiral ; à gauche, le* Destaing, *et, au premier plan, l'épave d'un navire chinois.*

AFFAIRE DE LANG-SON.

l'offensive; les Français surpris évacuèrent Lang-Son, le général français fut blessé (28 mars). Cet accident fit tomber le ministère Ferry et rendit impopulaire la campagne du Tonkin.

TRAITÉ DE TIEN-TSIN.

La Chine, par le traité préliminaire de Paris (14 avril 1885) et le traité définitif de Tien-Tsin (9 juin), renonça à la souveraineté sur l'Annam, ouvrit au commerce européen deux villes du Yun-nan et promit de faire exécuter ses travaux publics par des ingénieurs français. La France avait le champ libre en Annam. Le général de Courcy, commandant en chef, proposa de profiter des « griefs nombreux contre les régents » pour proclamer la déchéance de la dynastie et l'annexion de l'Annam, « conquête plus facile et plus assurée que celle du Tonkin ». Il fit signer au jeune roi une convention qui créait une armée annamite encadrée par des officiers français, et une administration surveillée par des contrôleurs français (30 juillet). Le ministère Brisson la refusa, et télégraphia une autre convention, qui ne donnait au résident général que le droit de faire révoquer les fonctionnaires. Courcy, mécontent, fit arrêter et exiler un des régents. Il s'ensuivit une agitation en Annam, et, quand Courcy se rendit à Hué pour remettre ses lettres de créance, son escorte fut attaquée dans la nuit (4-5 août); le régent, responsable du coup, s'enfuit en emmenant le jeune roi. Courcy déclara le roi déposé et en fit proclamer un nouveau (19 septembre).

PROJETS D'ANNEXION DE L'ANNAM.

RÉVOLTE NATIONALE.

Cette intervention étrangère provoqua un soulèvement national. Dans les deux provinces du Sud, les patriotes annamites massacrèrent les indigènes chrétiens et occupèrent une citadelle. Des troupes françaises, arrivées de Cochinchine avec des volontaires annamites mirent en déroute les insurgés, coupèrent des têtes et levèrent des amendes. Un administrateur français prit possession des deux provinces et les fit administrer par des indigènes de Saïgon.

CONQUÊTE DU SUD DE L'ANNAM.

II. — L'ORGANISATION DU RÉGIME DE L'INDO-CHINE [1]

LA France, maîtresse de tout le royaume d'Annam, y installa sa domination avec un régime différent dans chacune des régions : Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin, Laos.

COLONIE DE COCHINCHINE.

La Cochinchine, organisée sur le modèle des anciennes colonies, suivant le désir des colons, fut depuis 1881, représentée dans les

1. Cultru, *Histoire de la Cochinchine française*, 1910 (avec une bibliographie); L. Aymonier, *Le Cambodge*, 3 vol. 1900-04; Lemire, *Le Laos annamite*, 1894; de Lanessan, *La colonisation française en Indo-Chine*, 1895. Sur les conflits avec le Siam, *Affaires du Siam, 1893-1901* (livre jaune); Seauve, *Les relations de la France avec le Siam, 1880-1907*, 1908.

deux Chambres. Un décret de 1873 ordonnait de séparer les fonctions de justice, d'administration, de finances : les fonctionnaires furent divisés en quatre catégories : inspecteurs, administrateurs de 1re classe pour la justice, de 2e classe pour l'administration, de 3e classe pour la perception; une école de stagiaires, ouverte aux civils, fut créée pour les recruter; la pénalité traditionnelle des coups de bâton (*cadouille*) devait être remplacée par l'amende (1877); en fait, le gouverneur garda un pouvoir discrétionnaire.

CONSEIL COLONIAL.

L'arrivée d'un personnel civil acheva la transformation. Un ancien préfet, Le Myre de Vilers, nommé gouverneur, introduisit dans la colonie la méthode d'assimilation adoptée en Algérie. Le *Conseil colonial*, formé de 6 Français élus par les colons, 6 indigènes élus par les délégués des notables de chaque commune, 2 délégués des Chambres de commerce, 2 membres du Conseil privé, votait les taxes et les règlements de perception et préparait le budget local, sauf approbation du gouverneur (février 1880). A la première élection prirent part 1 142 Français (dont 820 à Saïgon) et 2 273 indigènes. Le collège des stagiaires fut supprimé, le corps des administrateurs réduit (de 82 à 42).

JUSTICE.

Les tribunaux (de première instance et d'appel) furent pourvus d'un personnel surabondant de 50 juges recrutés dans la « magistrature coloniale », protégés des députés des Antilles ou de la Réunion, plusieurs gens de couleur, ignorant les coutumes du pays, car la connaissance de l'annamite n'était pas exigée. On leur reprocha d'interroger les accusés par l'intermédiaire des interprètes indigènes, souvent menteurs et vénaux. Les Annamites, habitués à une justice brutale mais prompte, souffraient de la prison préventive et des lenteurs des procès, sans trouver une compensation dans les garanties de la procédure française, qu'ils ne comprenaient pas; ils préféraient régler leurs différends devant les autorités indigènes.

La milice indigène (de 4 500 hommes) au service des administrateurs, qui avait suffi pour maintenir l'ordre, fut supprimée. On

TIRAILLEURS ANNAMITES.

créa, sur le modèle de l'Afrique, 3 bataillons de « tirailleurs annamites », soldats de profession, engagés pour quinze ans, encadrés par des officiers français et soumis à l'autorité militaire.

BUDGET.

Le budget (de 20 millions en 1879) laissait un excédent de 6 millions; une dépense de 3 millions et demi, jointe à la corvée, permettait de réparer les canaux et les marchés et de créer des routes.

IMPOTS.

Les anciens impôts indigènes étaient perçus par les notables de chaque village, responsables de la rentrée. Le gouvernement, pour obtenir des déclarations plus exactes de la valeur des terres, abaissa les taxes; il obtint une augmentation d'évaluations qui éleva le ren-

dement de l'impôt sur les rizières; mais les notables se dérobèrent aux fonctions de percepteur, on les donna souvent à de petits cultivateurs peu solvables. Les monopoles de l'opium et de l'alcool ne purent être affermés faute d'adjudicataires et furent mis en régie. Les Annamites, habitués à leur « vin de riz » distillé suivant leur procédé national, continuèrent à l'acheter en contrebande. Les agents de la régie, en conflit continuel avec les débitants et les chefs de village, devinrent si impopulaires que le Conseil colonial demanda l'abolition du système en 1881. La corvée des routes fut abandonnée (1879), puis abolie (1881). Le premier gouverneur, résumant son programme, déclara l'avoir « presque entièrement exécuté » sans emprunt ni déficit, par l'accroissement de la culture et de la richesse mobilière, « bien que la colonie ait été... accablée d'impôts d'une perception odieuse ». *MONOPOLES.*

L'organisation des pays de protectorat se fit après la guerre du Tonkin. Elle commença au Cambodge, où le régime politique et social était resté rudimentaire. Le roi, seul propriétaire de toutes les terres, maître de toutes les personnes, dépensait pour sa cour et son harem presque tous les revenus du pays, et n'empêchait ni la contrebande des armes ni le brigandage; l'esclavage, aboli en 1877, se perpétuait. Le second gouverneur de la Cochinchine, Thomson, député algérien, proposa au roi Norodom une union douanière. Sur son refus, il arriva avec des troupes et lui imposa un traité (17 juin 1884) qui changea radicalement les termes du protectorat. Le roi « accepte toutes les réformes administratives, judiciaires, financières et commerciales auxquelles le gouvernement français jugera utile de procéder pour faciliter l'accomplissement de son protectorat ». La France pourra placer des Français dans les services de la douane, des impôts, des contributions indirectes, des travaux publics, et tous ceux qui exigent une direction unique ou l'emploi d'ingénieurs ou d'agents européens. *RÉGIME DU CAMBODGE.* *TRAITÉ DE 1884.*

Le gouvernement français prit en main le Cambodge et le réorganisa par une réforme radicale. Les 57 provinces minuscules furent remplacées par 8 provinces subdivisées en arrondissements, chacun de 2 cantons. Un résident général français contrôlait le gouvernement central de Pnom-Penh; dans chaque province un résident provincial dirigeait l'administration indigène; dans chaque commune un maire et des notables indigènes élus étaient chargés de la police et de la perception. On abolit l'esclavage et la propriété du roi sur la terre. *TRANSFORMATION DU RÉGIME.* *LES RÉSIDENTS.*

Les hauts fonctionnaires, irrités de la réforme, répandirent le bruit que la France allait annexer le Cambodge, et soulevèrent une insurrection, difficile à réprimer dans un pays sans routes; elle dura *INSURRECTION.*

deux ans. Le gouverneur Piquet, à la fin de 1886, trouva 52 postes militaires disséminés sur les bras du fleuve et difficiles à ravitailler; il concentra les troupes en quelques postes. Le roi parcourut le pays, promit une amnistie et déclara qu'il ne s'agissait pas d'annexion.

PACIFICATION. La paix se rétablit et ne fut plus troublée. La France partagea avec le roi les revenus; elle prit les douanes, l'opium, l'alcool, et lui laissa l'impôt des cultures, la location de ses terres, les marchés, les pêcheries et la ferme des jeux. La population, déprimée par un long esclavage, resta indolente et soumise, incapable de s'administrer et même de mettre son pays en culture. Les Français commencèrent à y créer des plantations de coton.

RÉGIME DE L'ANNAM. Dans l'Annam, le protectorat fut organisé sur le modèle de la Tunisie. Le roi conserva ses palais, sa cour, son cérémonial et son conseil secret de 7 ministres qui décidait les affaires intérieures. Le

LE RÉSIDENT. résident général français établi à Hué présidait le Conseil des ministres et fixait le budget. Il était le chef des services dirigés par des fonctionnaires français, douanes, postes, travaux publics, agriculture. Les 14 provinces continuaient à être administrées par des mandarins annamites, à la fois gouverneurs et juges, suivant les lois annamites; dans chacune un résident français contrôlait les fonctionnaires indigènes. Tourane, le port de Hué, devint depuis 1888 une concession française administrée par une commission municipale. L'Annam, sans compter les montagnes désertes et les forêts inexploitées, resta un pays agricole, sans villes, à population exclusivement indigène.

RÉGIME DU TONKIN. Le Tonkin, plus riche, plus peuplé, plus directement soumis, était gouverné par le résident supérieur établi à Hanoï. Un résident français établi dans chacune des villes contrôlait les administrateurs indigènes révocables à sa volonté, et dirigeait l'assiette et la levée des impôts. La capitale Hanoï et le port Haï-Phong avaient une concession française avec un conseil municipal français élu. Les Annamites étaient représentés au chef-lieu de chaque province par une commission de notables élus, au centre par quelques élus dans le Conseil du protectorat. C'était un régime intermédiaire entre le protectorat et l'annexion. La fonction de vice-roi, créée en 1886 pour maintenir le droit nominal du roi d'Annam, fut abolie en 1897.

LES PIRATES. Le Tonkin resta pendant plus de dix ans infesté par des bandes armées surnommées *pirates* par les Français, mélange de Pavillons-Noirs, de Chinois, de patriotes annamites, de brigands, de paysans réduits à la misère. Ils apparaissaient brusquement, pillaient les villages, surprenaient les postes avancés, tuaient les soldats isolés; ils échappaient aux troupes envoyées contre eux, en se réfugiant dans la brousse ou se cachant avec l'aide des habitants.

LE LAOS.

Dans le Laos, région montagneuse du haut bassin du Mékong, les petits peuples à demi sauvages, descendants des anciens habitants, avaient gardé leurs princes, sujets nominalement du roi d'Annam, et réclamés par le roi de Siam. La France, voisine du Siam au Cambodge, prétendit comme protectrice de l'Annam étendre sa souveraineté sur le Laos. L'Angleterre, ayant achevé de soumettre la Birmanie (en 1886), possédait toute l'Indo-Chine occidentale voisine du Siam; pour éviter le contact du Siam avec la France, elle proposa de créer une zone neutre « d'États-tampons » le long du Mékong. Le gouvernement français, sans repousser ce projet, fit occuper Luang-Prabang et établit sa domination dans le Laos. Le roi de Siam envoya sur la rive gauche du Mékong des troupes qui attaquèrent les milices indigènes au service de la France, et refusa de donner satisfaction et de retirer les postes siamois. Il en résulta un conflit armé (1893). Deux navires français, forçant le passage du Ménam, vinrent mouiller à Bangkok devant le palais. Le roi de Siam céda. Par un traité (octobre 1893), il reconnut la souveraineté de l'Annam, sur le Laos, avec le Mékong comme limite, et donna en gage le port de Chantaboun[1]. L'Angleterre, après de longues négociations, renonça à la zone intermédiaire, et par une déclaration (1896) reconnut le Mékong pour frontière entre le Siam et l'Annam.

CONFLIT AVEC LE SIAM.

RÉGIME DU LAOS.

Le Laos conserva ses petits princes et reçut un résident supérieur français à Luang-Prabang pour diriger les affaires générales et recevoir les tributs apportés chaque année par les chefs locaux; 12 commissaires du gouvernement distribués sur le territoire surveillaient les chefs indigènes.

III. — LA CRÉATION DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE[2].

LE RÉSIDENT GÉNÉRAL.

AVANT d'avoir organisé le Laos, la France, succédant au roi d'Annam, voulut reconstituer l'unité annamite en réunissant tout l'ancien royaume sous une direction unique. Un *résident général*, Paul Bert, ancien ministre dans le cabinet de Gambetta, arriva (1886) avec de grands projets pour régénérer le pays par la conciliation avec les Annamites; il mourut bientôt. L'unité fut établie par un décret qui créa l'*Union Indo-Chinoise* (oct. 1887). L'ensemble des pays annamites fut placé sous un *gouverneur général* résidant à

L'UNION INDO-CHINOISE.

1. Pour le réglement entre le Siam et le Cambodge, voir chap. v, § 3.
2. La principale source est le *Bulletin du Comité de l'Asie française*. Le point de vue officiel est exposé par deux gouverneurs dans les rapports de P. Doumer, *Situation de l'Indo-Chine, 1897-1901*, 1902; P. Beau, *Situation de l'Indo-Chine. 1902-07*, 1908. Les critiques se trouvent dans le *Rapport sur le budget des colonies*, 1910, et F. Bernard, *L'Indo-Chine française, erreurs et dangers*, 1901.

Saïgon, ayant sous ses ordres un lieutenant-gouverneur pour la Cochinchine, un résident général au Cambodge, un en Annam, un au Tonkin. Un budget général, alimenté par les contributions et par une subvention de la France, payerait les dépenses militaires et navales, les frais de douane, de régie, de postes. Le centre du gouvernement était placé dans une ville française, capitale de la partie érigée en colonie, sous l'influence de la population française.

RÉCLAMATION.

Les Français de Saïgon, partisans de l'assimilation, avaient, en 1886, demandé l'annexion de l'Indo-Chine; le gouvernement français hésitait. Le premier gouverneur général, de Lanessan, un député respectueux des coutumes annamites, essaya de gouverner d'accord avec les mandarins; mais il fut rappelé (1894), et en quelques années le gouverneur général fut changé trois fois. Au Tonkin, la guerre contre les « pirates » gênait la mise en valeur du pays, et mettait le budget général en déficit. La Cochinchine se plaignait de payer une contribution trop forte, employée sans profit; l'impôt sur les indigènes s'alourdissait; l'excédent de recettes, qui avait fait à la Cochinchine une situation unique, fit place à un déficit (1896).

PACIFICATION DU TONKIN.

Le Tonkin fut enfin pacifié (1897) par des négociations et un accord entre un officier français et le plus célèbre chef de bandes, le Dé-Tham. Un nouveau gouverneur général (décembre 1896), Doumer, ancien ministre des Finances, voulant exécuter un plan de grandes entreprises au moyen de ressources nouvelles, transforma le système fiscal. Il répartit l'impôt direct du Tonkin de façon à augmenter les charges des plus riches et le produit total, et créa des impôts indirects. Puis il obtint la réunion de tous les pays de l'Annam sous un gouvernement commun de l'*Indo-Chine française.*

L'INDO-CHINE FRANÇAISE.

Le gouverneur général devait résider, alternativement, en Cochinchine, à Saïgon et au Tonkin. Un *Conseil supérieur de l'Indo-Chine* fut chargé de discuter le budget (1897). L'Indo-Chine fut pourvue (1898) d'un budget général affecté aux dépenses communes, l'armée, la marine, les intérêts de l'emprunt; les recettes consistaient dans les douanes et les impôts indirects sur l'alcool, le sel, l'opium, mis en régie dans toute l'Indo-Chine. Chacun des cinq pays conservait, pour les dépenses de son administration, son budget particulier alimenté par les impôts directs. La France continuait à payer la plus grande partie des dépenses de l'armée. Le budget général s'éleva de 18 millions et demi de piastres en 1899 à 26 en 1902 et 34 et demi en 1909, faisant avec les budgets locaux un total de 64 millions de piastres, équivalant en 1909 à 153 millions de francs.

BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS LOCAUX.

EXCÉDENT

Il donna officiellement dès la première année (1899) un excédent de

8 millions, et en quatre ans, malgré les dépenses extraordinaires, laissa une réserve de 21 millions. L'emprunt de 200 millions, contracté sous la garantie de la France pour les travaux publics, servit à construire quelques routes, des chemins de fer donnant accès aux capitales, de grands ports à Hanoï, Saïgon, Hué, et à commencer la ligne ferrée aboutissant au Yunnan. ET EMPRUNT.

CRITIQUES CONTRE LE RÉGIME.

Les résultats de cette administration furent très discutés. Ses partisans montraient l'activité économique fortement accrue par la large publicité faite à l'Indo-Chine et par l'afflux des capitaux de l'emprunt. Ses adversaires lui reprochaient d'avoir fait des dépenses d'apparat, le théâtre d'Hanoï, le palais du gouverneur, l'exposition de Hanoï en 1902, l'École Française d'Extrême-Orient, des routes de promenade aux abords des grandes villes, des ponts monumentaux, des chemins de fer inutilisés, tandis qu'on négligeait les rivières et les canaux, seules voies pratiques pour les transports. On comptait en Cochinchine 83 fonctionnaires supérieurs, et les frais de représentation, d'éclairage, de chauffage formaient un cinquième des dépenses. Un rapport d'inspecteur de 1905 signalait les dépenses de luxe faites par les hauts fonctionnaires « pour rehausser leur prestige, hôtels confortablement installés, meubles d'art, billards, tentures, tapis, lumière électrique ». Les impôts directs s'étaient accrus, hors de proportion avec la population dont le chiffre avait été surévalué. Le monopole de la fabrication et de la vente de l'alcool concédé à des compagnies (1902-03) forçait les indigènes à consommer un alcool différent de leur vin de riz traditionnel, et les livrait aux dénonciations, aux perquisitions et aux procès-verbaux des agents de la régie à la recherche de l'alcool de contrebande.

MONOPOLES.

OPPOSITION DES INDIGÈNES.

L'irritation des indigènes se manifesta dès 1901 par le renouvellement de la piraterie, que facilitait la méthode adoptée en 1902 de concentrer les troupes dans le delta pour disposer d'une masse de manœuvres. Le plus habile et le plus énergique des chefs d'insurgés, le Dé-Tham, dont on avait obtenu la soumission par voie amiable, reprit les armes et résista jusqu'à sa mort (en 1909). La victoire du Japon sur la Russie, en répandant en Extrême-Orient le sentiment tout nouveau de la supériorité des jaunes sur les blancs, exalta l'opposition nationale annamite; elle se traduisit par des écrits et des actes, des attentats contre les officiers, une tentative faite par des cuisiniers d'empoisonner la garnison, à Hanoï.

RETOUR A LA CONCILIATION.

Les gouverneurs généraux, depuis 1907, s'efforcèrent de revenir à la méthode conciliante de Paul Bert. Les notables indigènes furent consultés, on chercha à ménager les traditions et à tenir compte des vœux. Les charges fiscales furent allégées, les contrats

de monopole de l'alcool ne furent pas renouvelés. L'enseignement du français fut encouragé, on entreprit une réforme des examens pour remplacer les traditionnelles compositions chinoises par des épreuves de sciences et de langues modernes.

ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION

L'activité économique, ralentie par une crise, se ranima. La Cochinchine accrut rapidement la production et l'exportation du riz et entreprit des plantations de caoutchouc. On mit en exploitation les mines de houille de Haï-phong au Tonkin. La population française, formée surtout de fonctionnaires et de commerçants, resta concentrée dans les capitales; mais quelques colons propriétaires créèrent des

ET DU COMMERCE.

exploitations agricoles avec des travailleurs indigènes. Les recettes s'accrurent. Les importations, montées de 146 millions en 1901 à 294 en 1905 par l'effet des dépenses publiques, après avoir baissé (à 238 en 1910), remontèrent en 1913 à 305 millions. Les exportations s'élevèrent, par une marche continue, de 155 millions en 1900 et 168 en 1905, à 290 en 1910 et en 1913 à 345 millions.

IV. — LE SOULÈVEMENT NATIONAL EN CHINE ET L'EXPÉDITION CONTRE PÉKIN[1].

LES AMBASSADEURS A PÉKIN.

LES relations politiques entre la France et la Chine, de 1870 à 1895, se réduisirent à des conflits au sujet des missions catholiques et à la guerre amenée par l'occupation du Tonkin (voir paragr. 3). Le gouvernement chinois s'habitua à la présence à Pékin des ambassadeurs des États européens; l'empereur, qui depuis 1860 n'avait pu les recevoir parce qu'ils refusaient de se prosterner, les

RÉCEPTION AU PALAIS.

dispensa de ce cérémonial et les admit à une audience impériale (1873), d'abord en dehors de l'enceinte sacrée. En 1894, le prince Kong, bien disposé pour les étrangers, ayant repris le gouvernement, le jeune empereur donna audience au ministre de France dans l'intérieur du palais; pour la première fois, un étranger franchissait la porte interdite. Un conseil spécial, distinct du Conseil des ministres, le Tsong-li-Yamen, continua à régler les Affaires étrangères.

TRAITÉ ENTRE LA CHINE ET LE JAPON.

Le conflit avec le Japon au sujet de la Corée (1894) contraignit la Chine à entrer en rapports avec les puissances européennes. La Chine reconnut la souveraineté de la Corée, et céda au Japon l'île Formose et la presqu'île de Liao-Toung, avec la forteresse de Port-Arthur qui ferme au nord le golfe du Petchili (1895).

1. Cordier, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances orientales, 1860-1900*, t. III, 1903 (bon exposé d'après les documents officiels); de Pélacot, *Expédition de Chine de 1900*, 1903; *Affaires de Chine*, 1898-99 et 1899-1900 (livres jaunes); D'Anthouard, *Les Boxeurs*, 1902; Li-Sou, *Ts'eu-hi impératrice des Boxers*, 1910.

L'Allemagne et la Russie saisirent l'occasion d'intervenir en Extrême-Orient. L'empereur Guillaume cherchait en Chine un champ pour sa « politique mondiale »; le gouvernement russe, ayant par le Transsibérien atteint le Pacifique, voulait s'assurer par la Mandchourie l'accès à une mer libre de glaces; la France appuya son alliée. Les trois États, d'accord pour arrêter le Japon, lui présentèrent ensemble une protestation contre l'occupation de la presqu'île, menaçante pour Pékin (23 avril 1895). Le Japon, sur le conseil de l'Angleterre, renonça au Liao-Toung et à Port-Arthur.

INTERVENTION DES ÉTATS EUROPÉENS.

La Chine, passée sous la protection des trois puissances européennes, s'ouvrit à leurs capitaux et à leurs entreprises. Elle fit en quatre ans (1895-99) cinq gros emprunts; celui de 400 millions en 1895, gagé sur les douanes, fut couvert en France et en Russie; des Français fondèrent des établissements de commerce.

EMPRUNTS CHINOIS.

L'influence française accrue à la cour se marqua par la nomination d'un personnel français à l'arsenal de Fou-Tcheou et la reconstruction (1897) de l'église de Tien-Tsin détruite par l'émeute de 1870. Le nouveau ministre de France (1894-97) obtint la promesse de ne céder à aucune autre puissance l'île de Haï-nan, voisine du Tonkin.

INFLUENCE FRANÇAISE.

Deux missionnaires allemands ayant été massacrés (1897), Guillaume II envoya trois navires occuper la baie de Kiao-Tcheou, et obligea le gouvernement chinois, par la convention du 6 mars 1898, à céder à bail (pour quatre-vingt-dix-neuf ans) à l'Allemagne une zone de 50 kilomètres autour de Kiao-Tcheou, avec le droit d'y établir une station navale. — La Russie se fit céder, par un bail de vingt-cinq ans (27 mars 1898), Port-Arthur, avec le droit d'y créer un port fermé aux autres nations, puis (7 mai) la presqu'île de Liao-Toung, où un embranchement du Transsibérien aboutirait à un port libre de glaces. — L'Angleterre se fit céder à bail Weï-haï-weï (avril 1898), avec l'engagement de n'ouvrir à aucun autre État la vallée dn Yang-tse-Kiang.

BAILLAGE DE TERRITOIRE A L'ALLEMAGNE.

CONCESSIONS A LA RUSSIE,

A L'ANGLETERRE,

La France acquit sur sa frontière d'Indo-Chine le droit de prolonger le chemin de fer du Tonkin jusqu'à la capitale de la province chinoise du Yunnan (1898); elle se fit céder à bail la baie de Kouang-Tcheou pour une station navale, l'occupa, s'y maintint contre une tentative armée du vice-roi de Canton (1899), et mit le territoire (1900) sous l'autorité du gouverneur général de l'Indo-Chine. Une petite armée de Chinois recrutée par un Français attendit quelque temps dans une province chinoise de la frontière l'occasion de prendre part au partage de l'empire. — En Chine, la France obtint un agrandissement considérable de la concession française, à Chang-haï. Ce vaste territoire, placé exclusivement sous la police

A LA FRANCE.

LA CONCESSION DE CHANG-HAI.

et la juridiction françaises, se peupla vite d'indigènes attirés par la sécurité ; Chang-haï devint une des plus grandes villes de la Chine.

LE GOUVERNEMENT OUVRE LA CHINE AUX EUROPÉENS.

Cette pénétration rapide des Européens, qui semblait préparer le partage de l'empire chinois en zones d'influence entre les puissances étrangères, parut favorisée par le jeune empereur Kouang-Sin et ses conseillers partisans des réformes. Par une série d'actes officiels (juin à septembre 1898), le gouvernement proposa la création d'écoles, abolit la composition littéraire aux examens et introduisit les sciences étrangères dans l'enseignement chinois. Il ordonna d'activer la construction des chemins de fer et de nettoyer les rues et les canaux de Pékin. — Le nombre des maisons de commerce étrangères s'élevait à 1 100, dont 427 anglaises, 122 allemandes, 64 françaises avec plus de 19 000 résidents (d'après la statistique des douanes chinoises en 1901). — Le nombre des missionnaires étrangers et des chrétiens indigènes augmentait ; les Français (lazaristes, jésuites, missions de Paris) formaient environ les 3/4 du total des missionnaires catholiques ; les autres, Italiens, Belges, Espagnols, recevaient des passeports rédigés en français. Monseigneur Favier, vicaire apostolique de Pékin, obtint du gouvernement chinois un décret qui conférait aux prélats catholiques un grade élevé dans la hiérarchie des mandarins chinois, et le droit de s'adresser aux autorités locales.

INFLUENCE DES MISSIONS.

RÉACTION NATIONALE.

L'IMPÉRATRICE.

La cour, restée hostile aux étrangers, décida de se débarrasser des partisans des réformes. L'impératrice veuve Tseu-hi, de famille mandchoue, femme énergique et autoritaire, aidée d'un général tatare, fit enfermer l'empereur dans un îlot du lac du parc impérial et le força à lui céder le gouvernement (26 septembre 1898) ; elle annula les décrets de réforme, et fit condamner à mort et décapiter six conseillers favorables aux étrangers. Puis elle força l'empereur à désigner pour héritier présomptif un garçon de quinze ans, fils du prince mandchou Touan, qui connaissait mal la Chine et haïssait les étrangers.

LE PRINCE TOUAN.

Les ambassadeurs européens, inquiets, firent venir à Pékin des troupes pour garder les légations.

La réaction mandchoue, dirigée par la cour, s'unit à un mouvement populaire national contre les étrangers. Une société secrète, formée dans le Chan-toung par protestation contre l'occupation allemande, sous le titre « Poing de l'Harmonie publique », avec la devise : « Protéger la dynastie, exterminer les étrangers », se propagea dans le nord de l'Empire ; les journaux anglais lui donnèrent le nom de *Boxers*. Ses adhérents employaient des procédés magiques pour se rendre invulnérables ; ils publièrent des pamphlets contre les chrétiens qu'ils accusaient d'empoisonner les puits et massacrèrent quelques missionnaires.

LES « BOXERS ».

LES AMBASSADEURS MENACÉS.

L'impératrice approuva la société et nomma gouverneur de Pékin un de ses affiliés; l'expression « diables étrangers », interdite aux fonctionnaires depuis 1870, reparut dans la langue officielle. Les ambassadeurs, jugeant les missions menacées, demandèrent au gouvernement chinois de dissoudre les sociétés secrètes du Chantoung et du Tché-li (27 janvier 1900). On leur opposa le silence. Ils insistèrent, on refusa. Des placards affichés à Pékin annoncèrent le massacre des chrétiens. Le corps diplomatique assemblé demanda l'arrestation des émeutiers et l'exécution des meurtriers, en menaçant d'une démonstration navale. Le gouvernement promit les mesures, en priant de ne pas débarquer (28 mai). Les rebelles incendièrent la gare. Les ambassadeurs firent venir de Takou un détachement de 350 hommes, qui arriva à Pékin le 31 mai par train spécial.

ATTAQUE DES BOXERS.

Le gouvernement chinois divisé hésita. L'impératrice fit publier deux édits qui reconnaissaient le patriotisme des Boxers, puis elle ordonna le massacre des étrangers; des soldats tuèrent le chancelier de la légation du Japon, les Boxers massacrèrent les Chinois chrétiens ou domestiques d'Européens et incendièrent des églises.

DÉFENSE DES LÉGATIONS.

Les ambassadeurs mirent les légations en état de défense. Une colonne de 1 800 hommes, envoyée à leur secours, débarqua à Takou, et prit d'assaut les forts (17 juin). Le gouvernement, l'impératrice et le prince Touan décidèrent de soutenir les Boxers et engagèrent les ambassadeurs (19 juin) à quitter Pékin; ils y consentirent et se préparèrent à se rendre au ministère des Affaires étrangères (Tsong-li-Yamen); mais un Chinois les avertit du danger; seul, le ministre allemand Ketteler persista à sortir et fut tué. Les rebelles et les soldats Chinois se mirent à tirer sur les légations. Les étrangers des 8 nations (les 6 grandes Puissances d'Europe, les États-Unis et le Japon), concentrés dans les légations d'Angleterre et de France, y soutinrent un siège de plus d'un mois avec une escorte de moins de 200 hommes; ils eurent 60 tués et 110 blessés.

LES GOUVERNEURS RESTENT NEUTRES.

La colonne venue de Takou débloqua Tien-tsin (2 juin), mais ne se trouva pas en forces pour percer jusqu'à Pékin. Des édits impériaux ordonnèrent aux gouverneurs d'enrôler les Boxers (26 juin), et aux Boxers de continuer à détruire les chrétiens (2 juillet). Mais les vice-rois du Centre promirent aux consuls réunis à Chang-haï de maintenir la sécurité des étrangers du Centre et du Sud, à condition qu'ils s'abstiendraient d'aller dans des lieux isolés. Les désordres restèrent limités à la région du Nord.

EXPÉDITION DE SECOURS.

Les 8 puissances envoyèrent une expédition de 15 000 hommes sous le commandement supérieur du chef du contingent allemand;

le tsar fit accorder cette satisfaction à l'Allemagne, plus directement atteinte par le meurtre de son représentant. L'expédition arriva à Tien-tsin et prit de force la ville indigène (14 juillet).

PRISE ET SAC DE PÉKIN.

Le gouvernement chinois, inquiet, désavoua le mouvement. Il écrivit aux ambassadeurs pour rejeter la faute sur les « hommes du peuple rebelles », puis il fit envoyer aux légations du blé et des melons. Les attaques cessèrent. Les puissances se mirent d'accord sur les conditions à exiger. Un conseil de guerre des alliés (3 août) décida de marcher sur Pékin ; l'armée força les portes de Pékin, entra dans la ville et l'occupa pendant plusieurs mois. Les magasins et les maisons furent pillés et dévastés par les soldats avec l'aide des résidents. Le gouvernement français refusa les caisses de butin envoyées par le général.

TRAITÉ AVEC LA CHINE.

L'impératrice et la cour s'étaient enfuies, emmenant l'empereur. Après dix mois de négociations, la Chine s'engagea (16 octobre 1901) à payer en trente-neuf ans une indemnité de 450 millions de taëls (1 687 millions), et à punir les instigateurs des massacres; plusieurs conseillers furent condamnés à mort, le prince Touan à la prison perpétuelle, les examens furent supprimés pour cinq ans dans les villes où on avait massacré des chrétiens. Mais les puissances européennes avaient éprouvé la force du sentiment national chinois et ne cherchèrent plus à partager la Chine.

NEUTRALITÉ DE LA FRANCE.

La France n'eut plus l'occasion d'intervenir en Extrême-Orient. Elle resta neutre dans la guerre entre la Russie et le Japon (1904-05), qui donna au Japon vainqueur la possession de Port-Arthur et de la Mandchourie. Elle ne prit qu'une faible part aux entreprises européennes de travaux publics en Chine, et ne joua aucun rôle dans la révolution qui en 1911 expulsa la dynastie mandchoue et transforma l'empire Chinois en une république.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS L'AFRIQUE NOIRE[1]

I. LA CONQUÊTE DU SOUDAN ET LA CRÉATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — II. L'OCCUPATION DU CONGO ET LA CRÉATION DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE. — III. LA CRÉATION DE LA COLONIE DE MADAGASCAR.

L'empire colonial de la France, commencé avec deux régions déjà organisées en États, l'Afrique musulmane et l'Indo-Chine annamite, s'est achevé en s'étendant sur de vastes territoires peuplés d'indigènes barbares sans gouvernement stable.

I. — LA CONQUÊTE DU SOUDAN ET LA CRÉATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE[2]

LE SÉNÉGAL EN 1870.

LA colonie du Sénégal ne consistait en 1870 qu'en une ligne de postes au bord du fleuve sur 910 kilomètres de long, le protectorat sur la région basse du Sénégal et, séparés par la Gambie anglaise, les postes des Rivières du sud. L'extension vers le Niger, projetée par Faidherbe, avait été arrêtée par la guerre de 1870.

OUVERTURE DE LA ROUTE VERS LE NIGER.

Le général Brière de l'Isle, gouverneur du Sénégal, reprit le projet (1880). On chercha à ouvrir une voie de pénétration dans le bassin du Niger à la fois par le nord et par l'ouest; tandis que

1. La principale source depuis 1893 est le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*. Ouvrage d'ensemble : Darcy, *Cent ans de rivalité coloniale. L'Afrique*, 1904; *L'Affaire de Madagascar*, 1908 (hostile à l'Angleterre).

2. J. H. Rose, *The development of the European nations*, 1905; Terrier et Mourey, *L'œuvre de la 3e République en Afrique occidentale*, 1910; *Annales sénégalaises, 1879-85*, 1885. L'*Histoire contemporaine de la France* (Larousse) donne la bibliographie des récits d'expéditions et d'explorations militaires (Archinard, Binger, Bonnier, Frey, Gallieni, Hourst, Humbert, Joffre, Lenfant, Monteil, Aublet, Toutée, Mizon). *Délimitation des possessions françaises de la côte occidentale de l'Afrique, 1889-93* (livre jaune). *Correspondance et documents relatifs à la convention franco-anglaise du 14 juin 1898* (livre jaune), règlement du Niger. Sur l'état actuel, Chudeau, *L'Afrique occidentale*, Revue de Paris, 15 janvier 1918.

les missions parties d'Algérie étudiaient dans le Sahara le tracé d'un chemin de fer transsaharien, on décida au Sénégal de construire une route, entre les points extrêmes de la navigation des deux fleuves, Kayes (près de Médine) sur le Sénégal, Bammako sur le Niger, distants de 550 kilomètres. L'expédition, arrêtée par la baisse des eaux du fleuve, fit une partie de la route à pied en hâlant les bateaux chargés du matériel ; elle s'avança depuis Kayes en faisant les terrassements du chemin de fer et en établissant des postes fortifiés. A Kayes, dans une plaine nue et malsaine, on fit des habitations et des magasins pour la saison des pluies d'été (l'hivernage), qui forçait à suspendre les travaux.

EXPÉDITION CONTRE DES CHEFS TOUCOULEURS.

La construction se combina avec les opérations militaires dirigées par un lieutenant-colonel d'infanterie de marine, Borgnis-Desbordes. Chaque année une expédition, remontant le Sénégal, venait ravitailler les postes et refouler les indigènes hostiles. Les plus puissants étaient deux chefs Toucouleurs, métis de Peulhs et de nègres, — le plus voisin, Ahmadou, fils d'El Hadj Omar, sur la rive droite du Niger, — le plus éloigné, Samory, sur la rive gauche. Chacun commandait une troupe de guerriers musulmans armés de bons fusils européens, et parcourait en maître une vaste région peuplée de noirs, pillant les villages et capturant les habitants pour les vendre aux marchands d'esclaves pourvoyeurs des pays musulmans. Tous deux, redoutant pour leur commerce le voisinage des Français, s'efforçaient de les écarter. Une mission sous le capitaine Gallieni, envoyée à Ahmadou pour lui demander de faciliter la pénétration vers le Niger, fut retenue près d'un an ; l'officier indigène envoyé à Samory fut gardé prisonnier.

TRAITÉ AVEC AHMADOU.

L'opération militaire fut accomplie en trois campagnes (1881-83). Ahmadou, effrayé, relâcha la mission et signa un traité (1881) ; l'armée de Samory fut surprise et mise en fuite (1883). La troisième expédition atteignit le Niger à Bammako (février 1882), y bâtit un fort et y mit une garnison. La route fut maintenue libre par des places fortes : Bafoulabé, au confluent des deux rivières dont la réunion forme le Sénégal, à 1 030 kilomètres de Saint-Louis, au point extrême où peuvent remonter les chalands, Kita (à 1 240 kilomètres), Bammako sur le Niger. Le chemin de fer fut construit (1883-84) sur 53 kilomètres depuis Kayes ; puis la Chambre, fatiguée de ces dépenses, arrêta les crédits.

ORGANISATION DE LA ROUTE.

EXPÉDITION CONTRE SAMORY.

Les opérations militaires furent continuées par l'infanterie de marine et les tirailleurs indigènes, en suivant le Niger à travers les empires d'Ahmadou et de Samory. Les expéditions de Combes (1885) et Frey (1885) refoulèrent Samory au sud de la rive gauche du Niger.

Les expéditions de Gallieni (1886-88) le forcèrent à un traité de paix (1887), mirent les postes des rivières du sud à l'abri des incursions, établirent le protectorat français sur la région montagneuse du Foutah et étendirent la domination de la France au sud jusqu'à la mer.

OCCUPATION DU FOUTAH.

DÉLIMITATION DES POSSESSIONS FRANÇAISES AU SOUDAN.

Cette série de campagnes, menées sur l'initiative des chefs militaires, sans plan de conquête du gouvernement, soumit à la France une grande partie de la région nommée Soudan (pays nègre). D'autres États européens y avaient déjà sur la côte des établissements anciens ou commençaient à en fonder de nouveaux. Les voyages d'exploration, en révélant l'intérieur de l'Afrique, attiraient l'attention sur ces territoires dont les dimensions énormes excitaient les convoitises de l'opinion faiblement informée sur leur valeur. Pour éviter les conflits entre officiers ou commerçants des nations rivales, les gouvernements délimitèrent les frontières restées vagues entre leurs établissements. L'intérieur, où l'occupation n'avait pas commencé, fut partagé d'avance par le système des « sphères d'influence », qui donna à chaque État une zone dans laquelle il avait seul le droit de conclure des traités de protectorat avec les indigènes et d'établir des postes militaires. Une série de conventions avec l'Angleterre, 1882, 1889, l'Allemagne, 1885, le Portugal, 1886, fixa les limites de l'empire français au Soudan.

LES SPHÈRES D'INFLUENCE.

La France, pénétrant à la fois par la côte vers l'ouest et le nord et par le Niger vers le sud, avait arrêté le développement des autres États vers l'intérieur et réduit leurs colonies à de petits territoires enclavés dans l'empire français : Gambie anglaise, Guinée portugaise, Sierra-Leone, République de Libéria, Togo allemand.

CONFLIT AVEC LA COMPAGNIE ANGLAISE DU NIGER.

L'Angleterre avait pris les devants sur le Bas-Niger en donnant par une charte à l'*United African Company* (1885) un pouvoir presque souverain sur la région du Bas-Niger. Deux compagnies françaises, fondées pour commercer avec le Soudan en remontant le Niger, lui vendirent leurs établissements. Ces « Territoires de la Compagnie royale du Niger » (1887), surnommés *Nigeria*, barraient la route aux Français vers le sud. La Compagnie, s'étendant vers le nord, allégua un traité conclu avec le sultan nègre du Sokoto et réclama tout son empire. Le gouvernement anglais la soutint; par le traité de 1890, il obtint pour frontière entre les deux sphères d'influence une ligne allant de Say sur le Niger à Barroua sur le lac Tchad ; la Compagnie anglaise devait avoir « tout ce qui dépend honnêtement (*fairly*) de l'empire du Sokoto ». L'Angleterre, gardant les pays fertiles et les voies navigables du Bas-Niger et de la Bénoué, laissait à la France les steppes du Sahara et la partie

TRAITÉ DE 1890 AVEC L'ANGLETERRE.

du Niger encombrée de rapides. Le premier ministre, Salisbury, déclara que « le coq gaulois aime avoir des terres légères à gratter ».

Les officiers français au Soudan, explorant le Niger avec des canonnières et des bateaux indigènes, constatèrent que, malgré 342 traités avec les indigènes, les agents de la Compagnie anglaise n'avaient pas pénétré effectivement jusqu'au Sokoto; ils fondèrent le long du fleuve des postes défendus par des soldats noirs et prirent possession, par des traités avec les chefs indigènes, du pays compris dans la boucle du Niger. Mais les Anglais réclamèrent, et obtinrent l'évacuation d'un fort au-dessous des cataractes, en 1895.

CONFLIT POUR LA NAVIGATION DU NIGER.

Le lieutenant Mizon, invoquant le principe de la liberté de navigation des fleuves d'Afrique, établi par la convention internationale de 1885, remonta le Niger, mais la Compagnie anglaise lui interdit de débarquer sur les rives sans son autorisation. Enfin le traité de 1898 attribua à la *Nigeria* la Bornou et un rayon de 100 kilomètres autour de Sokoto; la France renonçait au Bas-Niger.

CRÉATION DE LA GUINÉE FRANÇAISE.

Les établissements français des « Rivières du sud », séparés du Sénégal par la Gambie et la Guinée portugaise, s'étendirent en arrière sur un territoire bien arrosé, fertile et assez peuplé, où se développa un commerce d'arachides, de peaux, de sésame, d'ivoire, de caoutchouc. Cette région devint assez importante pour être organisée en une colonie, la Guinée française, avec un lieutenant-gouverneur et des administrateurs de cercles (1899).

CRÉATION DE LA COTE D'IVOIRE.

Les établissements français sur la côte sud (Côte d'Ivoire) n'étaient que des factoreries où les employés des maisons de commerce françaises, installés près des magasins, recevaient l'or et l'huile de palme, amenés par des agents indigènes; un poste militaire représentait la France (depuis 1843) à Assinie et Grand-Bassam. Ces possessions n'étaient ni des colonies ni des ports : la chaleur marécageuse empêche les Européens de s'acclimater; la *barre*, formée par la houle qui déferle sur le sable, force les navires à rester au large; on croyait le passage vers l'intérieur barré par de hautes montagnes (les monts de Kong). En 1870, le gouvernement avait retiré les postes militaires éprouvés par une mortalité exceptionnelle; un commerçant maintenait le drapeau français à Grand-Bassam avec le titre de résident. L'exploration de Binger, en constatant le vrai relief de la région, fit évanouir les monts de Kong et montra qu'aucun obstacle ne séparait la côte du bassin du Niger. La Côte d'Ivoire, qui ouvrait le débouché le plus court du Soudan vers la mer, prit de la valeur comme moyen d'acquérir le pays en arrière. La France remit une garnison à Grand-Bassam (1893) et à Assinie, et forma avec cette région la colonie de la Côte d'Ivoire, sous un lieutenant-gouverneur.

LE PROTECTORAT SUR PORTO-NOVO.

A l'est du royaume des Ashantis conquis par l'Angleterre en 1874 et du Togo occupé par l'Allemagne, des maisons de Marseille avaient créé des établissements pour le commerce de l'huile de palme au Grand et au Petit-Popo (1857-64), sur des lagunes en communication avec la mer. La France avait obtenu d'un chef nègre le protectorat sur Porto-Novo (1863), et du roi nègre du Dahomey les ports de Kotonou (1864) et de Wyddah (1876).

LE DAHOMEY.

La dynastie guerrière du Dahomey, le plus puissant État indigène du Soudan, régnait par la terreur sur un peuple agricole, docile et laborieux, adroit aux travaux de vannerie, de poterie, de sculpture, le seul qui ait créé un art nègre. Le roi, maître absolu, commandait une armée disciplinée, armée en partie de vieux fusils, et une garde de 3 000 femmes-soldats (qu'on surnomma *Amazones*). Resté fidèle à la religion primitive (improprement appelée fétichisme), il offrait chaque année des sacrifices humains : les prisonniers, enfermés vivants dans une corbeille, étaient jetés du palais dans la foule qui coupait leurs têtes.

CONFLIT AVEC LE DAHOMEY.

Se conformant à l'acte de Berlin de 1885, la France, en signe de protectorat, mit garnison dans Kotonou et Porto-Novo. Le roi de Dahomey, Glé-Glé, protesta comme souverain, puis il envahit le pays de Porto-Novo. Après sa mort (1889), son fils Béhanzin, qui avait été élève dans un lycée de Paris, consentit pour 20 000 francs à reconnaître les droits de la France. Mais il acheta des fusils, et attaqua le roi de Porto-Novo, qu'il déclara son sujet.

CONQUÊTE DU DAHOMEY.

Le gouvernement français décida de détruire le royaume du Dahomey, adversaire irréductible de la suprématie de la France. L'expédition, confiée au ministère de la Marine, fut préparée avec l'expérience des conditions sanitaires d'une guerre en pays tropical. L'armée fut formée exclusivement de tirailleurs indigènes, Sénégalais et Haoussas, et de 2 400 hommes de la légion étrangère, adultes expérimentés. Elle traversa la forêt où quelques soldats périrent dans les embuscades, attaqua l'armée dahoméenne, la détruisit, et entra à Abomey (17 novembre 1893). Béhanzin, déclaré déchu, s'était enfui; il se rendit plus tard et fut envoyé à la Martinique. Le royaume fut partagé entre des princes sous le protectorat de la France. On créa une colonie du Dahomey avec un gouverneur (1894). Des missions étendirent le territoire jusqu'au Niger.

CONQUÊTE DU ROYAUME D'AHMADOU.

Dans la région du Niger, le gouvernement, désabusé des essais de protectorat sur les sultans guerriers, se décida à détruire les empires d'Ahmadou et de Samory. Archinard prit la capitale d'Ahmadou, Segou (1890), et y installa un roi du peuple nègre des Bambaras; en 1893 il acheva d'expulser Ahmadou. Toute la rive

nord du Niger était débarrassée des guerriers musulmans; tous les chefs indigènes acceptèrent le protectorat de la France.

LE SOUDAN FRANÇAIS.

Le territoire fut organisé en un *Soudan français* (1892), pourvu d'un budget distinct et d'une armée indigène formée de fantassins (*tirailleurs*) et de cavaliers (*spahis*) encadrés par des Français. Le *commandant supérieur du Soudan* avait l'autorité suprême, les officiers gouvernaient par-dessus les chefs indigènes, exerçant toutes les fonctions, dirigeant les marchés et les écoles; la traite des esclaves était interdite, l'esclavage toléré. Mais l'opinion en France, se défiant du penchant naturel des officiers à la guerre, leur enleva la direction du Soudan, en créant (1893) un gouverneur civil en résidence à Kayes, supérieur du commandant militaire. — Au sud du Soudan, les expéditions de Humbert et Combes (1891-93) refoulèrent Samory jusqu'au voisinage de la colonie anglaise de Sierra-Leone; là il se procura des armes et des vivres et maintint quelques années son armée chargée de captifs et de butin.

OCCUPATION DE TOMBOUCTOU.

Au nord-ouest, sur les confins du Sahara, les musulmans sédentaires de Tombouctou, menacés par les guerriers Touareg et Maures du désert, demandèrent le protectorat de la France. On envoya à la fois par terre une colonne qui fut surprise et massacrée par les Touareg, et par le Niger une flottille qui atteignit le port de Tombouctou; un détachement fut reçu dans la ville. Tombouctou, avec son oasis, fut occupée officiellement (janvier 1894).

CRÉATION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE.

Pour grouper toutes les possessions du Soudan sous un chef unique, on créa (1895), sur le modèle de l'Indo-Chine, un gouverneur-général de l'*Afrique Occidentale*, qui devait être un civil.

CAPTURE DE SAMORY.

Le dernier adversaire de la France, Samory, échappa encore à une expédition; on réussit enfin à surprendre son armée dans son camp : il fut pris (1898), et exilé au Congo. Ainsi fut achevée la conquête du Soudan. L'action militaire se réduisit dès lors à des opérations de pacification contre les Maures sur la frontière du Sahara et contre des soulèvements locaux en Côte d'Ivoire.

ORGANISATION.

L'Afrique Occidentale, organisée définitivement en 1899, fut partagée en 5 colonies, 4 sur la côte (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey), une dans l'intérieur, le Haut-Sénégal, et deux territoires militaires, le Niger et la Mauritanie. Chaque colonie avait son gouverneur subordonné au gouverneur général. Le budget général, établi sur le modèle de l'Indo-Chine, mais sans monopoles, recevait

BUDGET.

une partie des impôts directs; le reste formait le budget local de chaque colonie; les recettes consistaient en taxes sur les marchandises à l'entrée et à la sortie, et en un impôt personnel sur tous les indigènes perçu par les chefs indigènes, qui différait suivant les

pays (à l'origine de 0 fr. 25 à 4 fr). Le produit s'éleva rapidement de moins de 1 million à 5 millions en 1900, et 20 en 1910.

La population conservait ses chefs indigènes, soumis aux administrateurs français. Le régime français fut établi dans 4 villes seulement, dont les habitants, devenus citoyens français, étaient administrés par une municipalité élue. *CHEFS INDIGÈNES.*

L'Afrique Occidentale, de beaucoup la plus grande de toutes les colonies françaises (2 millions de kilomètres carrés), est celle qui a exigé le moins de sacrifices en hommes et en argent et a donné les plus grandes satisfactions économiques. Cette région, jugée sur l'impression pénible que donnent l'aspect désolé des côtes et l'état sauvage des habitants, fut longtemps mal vue de l'opinion française; l'intérieur, dépeuplé par les courses des marchands d'esclaves, semblait un désert improductif. Sitôt pacifiée, elle a révélé une richesse inattendue; les pays arrosés par les pluies tropicales (Guinée et Dahomey) et les bords des fleuves (Sénégal et Niger) se sont montrés fertiles et propres aux cultures lucratives. *VALEUR DE LA COLONIE.*

Le Soudan, purgé des chasseurs d'esclaves, a commencé à se repeupler, — assez lentement, car la natalité n'est pas forte et la mortalité des enfants atteint presque la moitié des naissances. La densité de la population est pour l'ensemble de 4 par kilomètre carré (9 au Dahomey, 8 en Guinée). Ces peuples nègres restés enfantins n'avaient jamais formé de nation; aucun sentiment national d'indépendance ne les animait contre les blancs; ils se sont vite habitués à obéir aux officiers français et à respecter la civilisation européenne. Ils n'ont manifesté d'opposition qu'à l'extension ou à l'augmentation de l'impôt personnel. La population, délivrée des guerriers oppresseurs, a repris le travail agricole et a rapidement augmenté la production, soit en céréales, mil, seigle, riz pour la consommation indigène, soit en cultures industrielles, surtout les arachides, l'huile de palme, l'huile d'amande palmiste, le sésame (en Guinée). Le caoutchouc n'était qu'un produit de cueillette dont le rendement a diminué par les abus de l'exploitation en forêt. L'association cotonnière coloniale, fondée en 1902, a contribué à encourager, surtout sur le Niger, la culture du coton indigène à soie courte, le seul qui semble réussir dans ce climat. *LA POPULATION.* *PRODUCTION AGRICOLE.* *LE CAOUTCHOUC.*

Le commerce extérieur s'est vite accru (de 129 millions en 1900 à 277 en 1913), l'exportation plus vite que l'importation; montée de 47 millions en 1899 à 120 en 1913, elle consiste surtout en arachides et huile palmiste, les oléagineux représentant 80 millions. Le débouché principal s'est établi à Dakkar, seul port naturel de la côte d'Afrique entre Tanger et le Cap, bien pourvu d'eau *LES HUILES* *PORT DE DAKKAR*

douce, devenu port de relâche pour la navigation de l'Amérique du Sud.

RECETTES.

Les recettes du budget général, fondées sur la production agricole, se sont accrues rapidement, de 15 millions 1/2 en 1905 à 34 millions en 1913. Une série d'emprunts (65 millions en 1905, 100 millions en 1907, 14 en 1910, 167 en 1913) a fourni les fonds pour les ports, les chemins de fer et le service sanitaire, hôpitaux, dispensaires, médecins. Les chemins de fer, ouverts par tronçons de Saint-Louis à Dakkar, puis du Sénégal au Niger, ont donné des excédents de recettes inattendus, dus au trafic local et au transport des voyageurs indigènes. La recette kilométrique, estimée à 1 500 francs, a atteint dès 1910 près de 12 000 francs.

II. — L'OCCUPATION DU CONGO ET LA CRÉATION DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE[1]

LE GABON.

SUR la côte occidentale de l'Afrique, la France avait depuis 1843 un établissement dans l'estuaire du Gabon, créé pour les navires chargés de réprimer la traite des noirs; le chef-lieu, Libreville, fondé en 1846 pour recueillir les nègres délivrés, ne fut longtemps qu'un village orné d'une église. Le territoire de 50 000 kilomètres carrés dont la France avait la possession nominale n'était qu'une forêt tropicale semée de quelques villages le long des cours d'eau. Des explorateurs pénétrèrent dans l'intérieur en géographes ou en chasseurs. En 1875 seulement commença l'exploration à but pratique. Un Italien naturalisé Français, Savorgnan de Brazza, explora la vallée de l'Ogooué et entra en relations avec la population. Il eut pour méthode de se concilier les chefs indigènes par des procédés amicaux et de ne faire usage des armes que pour se défendre. Cette expédition de trois ans donna à Brazza dans toute la région la réputation d'un chef juste et pacifique, et attira sur lui, en France, l'attention du public géographique.

EXPLORATION DE BRAZZA.

L'ASSOCIATION AFRICAINE.

L'explorateur anglais Stanley, pénétrant par la côte orientale, descendait le cours du Congo suivant une autre méthode, en forçant

1. *Conférence de Berlin, 1884-88*, et *Affaires du Congo, 1884-95* (livres jaunes); *Conférences et lettres* de Savorgnan de Brazza, 1887; Harry Alis, *A la conquête du Tchad*, 1891; E. Gentil, *La chute de l'empire de Rabah*, 1912. L'*Histoire contemporaine de la France* (Larousse) donne les bibliographies des récits de militaires et d'explorateurs (Baratier, Clozel, Cornet, Gentil, Lenfant). — Sur le conflit avec l'Angleterre, A. Lebon, *La mission Marchand*, Revue des Deux Mondes, 15 mars 1900; R. de Caix, *Fachoda*, 1899; G. Hanotaux, *Le partage de l'Afrique. Fachoda*, 1909. — *Correspondance et documents relatifs à la convention anglo-française du 14 juin 1898.* Sur les opérations dans le Ouadaï et l'organisation de l'Afrique équatoriale, voir le *Bulletin du Comité de l'Afrique française.* Snr l'état actuel, Bruel, *L'Afrique équatoriale française*, 1918.

le passage à coups de fusil. Le récit de son exploration (1877) suscita un enthousiasme d'où sortit l'*Association internationale africaine* protégée par le roi de Belgique. En France, il se créa un Comité d'études du Haut-Congo (1878), puis un Comité français, et le gouvernement fit voter (1879) un crédit pour une mission à Brazza; le but réel était de mettre la France en possession du Bas-Congo par des traités avec les chefs indigènes. Brazza conclut avec le roi Makoko (1880) un traité qui mit sous le protectorat de la France les deux rives du Congo jusqu'à l'Oubanghi; il fonda Franceville sur le haut Ogooué et Brazzaville au bord du Congo. De retour en France, devenu célèbre, il obtint, avec le titre de Commissaire du gouvernement, une mission scientifique du ministère de l'Instruction et des crédits pour l'occupation effective du pays. La *Mission de l'Ouest africain*, formée de 30 chefs civils, 30 militaires ou marins français, 175 soldats noirs, 150 terrassiers et 1 200 porteurs indigènes chargés de marchandises destinées à l'échange, travailla pendant deux ans (1883-85) à créer sur un territoire aussi grand que la France 26 postes d'administration ou d'approvisionnement. L'*Association internationale* de Bruxelles créait l'*État indépendant* du Congo, et s'engageait, si elle cédait ses possessions, à « donner le droit de préférence » à la France (1884).

MISSIONS DE BRAZZA.

Le territoire occupé par la Mission forma une colonie appelée Ouest-Africain, puis Congo-Gabon (1888). Elle fut délimitée par des conventions avec l'Allemagne (décembre 1885), le Portugal (mai 1886), et, après un conflit à propos de l'Oubanghi, avec l'État indépendant (avril 1887). C'était une région humide, couverte de forêts en partie marécageuses, très malsaine sur la côte et au bord des fleuves, peu fertile, faiblement peuplée par des tribus nègres très inférieures en civilisation aux peuples du Soudan. Le commerce, consistant surtout en ivoire, caoutchouc, bois précieux, était paralysé par la difficulté des communications. Le Congo français, qui faisait impression sur la carte, n'avait que peu de valeur économique, mais il n'avait pas coûté cher à acquérir.

L'OUEST AFRICAIN.

VALEUR MÉDIOCRE DE LA COLONIE.

Les autorités françaises du Congo, cherchant à étendre leur domination du côté où aucune frontière ne limitait leur action, poussèrent les expéditions vers le Nord-Ouest, hors du bassin du Congo, suivant le cours du Chari dans la direction du lac Tchad, où l'on espérait trouver une région fertile. Le Comité de l'Afrique Française, sitôt fondé (1890), envoya l'explorateur Crampell avec la mission de traverser l'Afrique jusqu'en Algérie par l'Oubanghi et le lac Tchad. Un Musulman, ancien gouverneur au service de l'Égypte, Rabah, chef d'une armée noire organisée sur le modèle

EXPÉDITIONS VERS LE TCHAD.

MISSION CRAMPELL.

turc, avait créé (1880-85), à l'est du lac Tchad, un empire guerrier vivant de la traite des esclaves, qui barrait le passage aux Européens. La mission Crampell, arrivée sur le Chari, fut massacrée par des Musulmans de la confrérie des Senoussi au service du sultan Rabah.

LES DERVICHES SUR LE HAUT-NIL.

L'État indépendant du Congo cherchait à s'étendre vers le bassin supérieur du Nil, qui appartenait nominalement au souverain de l'Égypte. Les marchands d'esclaves de cette région, menacés par les Européens dans leur commerce, avaient soutenu un membre d'une confrérie musulmane qui, en 1882, s'était déclaré le Mahdi (le précurseur du Prophète qui doit revenir sur la terre à la fin du monde), et avait rassemblé une armée de nègres musulmans organisée en confrérie; les Anglais les appelèrent les *Derviches*. Le Madhi avait exterminé deux armées égyptiennes, et pris Khartoum. Son successeur, installé à Omdurman, restait maître de tout le Haut-Nil. L'Angleterre, après l'échec de l'expédition sur Khartoum (en 1885), restait inactive, et alléguait la présence des Derviches pour maintenir ses troupes en Égypte.

L'opinion impérialiste anglaise se passionnait pour le projet de Cecil Rhodes d'un chemin de fer à travers toute l'Afrique, « du Cap au Caire »; l'Angleterre se fit céder (1894) par l'État indépendant une zone qui lui donnait un territoire continu depuis le Nil jusqu'à l'Afrique australe; en échange elle lui donna à bail une partie du bassin du Haut-Nil joignant au Congo français. L'Allemagne protesta; la France menaça d'expulser les agents belges, et obtint une convention (août 1894) qui donna pour frontière à l'État indépendant la ligne de partage entre les bassins du Congo et du Nil et reconnut à la France le droit d'accès au Nil.

TRAITÉ ENTRE L'ANGLETERRE ET L'ÉTAT DU CONGO.

OPPOSITION DE LA FRANCE.

RELATIONS AVEC L'ABYSSINIE.

Le peuple abyssin, métissé d'Arabes et de nègres, retranché dans la région de hauts plateaux au sud-est du bassin du Nil, conservait sa langue nationale, son organisation guerrière et seigneuriale, son christianisme ancien en communion avec l'Église copte d'Égypte. Le roi du Choa, la région la plus méridionale et la plus mélangée de nègres, Ménélik, devenu « roi des rois » de toute l'Abyssinie sous le titre d'empereur d'Éthiopie, entretenait des relations officielles avec les grandes Puissances. Des compagnies européennes se disputaient la concession de chemins de fer reliant sa capitale à la côte. L'Italie, avec l'appui de l'Angleterre, avait (en 1885) occupé la ville arabe de Massaoua sur la mer Rouge, au pied du massif de l'Abyssinie, et, par des guerres contre les chefs abyssins, avait conquis un territoire, la colonie de l'Érythrée, qui, en s'étendant vers l'intérieur, entamait au nord le plateau Abyssin. Elle

ÉCHEC DE L'ITALIE.

prétendit imposer son protectorat à Ménélik et, sur son refus, envoya une armée envahir l'Abyssinie. Ménélik repoussa l'invasion et mit en déroute l'armée italienne (1896). Le gouvernement italien se plaignit que des navires français eussent apporté des armes aux Abyssins et que des officiers français eussent organisé leur armée.

PROJET D'OCCUPATION DU HAUT-NIL.

Le gouvernement français refusait de reconnaître « les prétentions de l'Égypte et de la Turquie dans le bassin du Haut-Nil ». Pour enlever à l'Angleterre tout motif de prolonger l'occupation de l'Égypte, il projeta d'expulser les Derviches en envoyant à travers l'Afrique une mission militaire rejoindre les Abyssins et marcher avec eux sur le Haut-Nil. Le ministère anglais averti déclara (28 mars 1895) « que la marche d'une expédition française de l'Afrique occidentale vers un territoire sur lequel nos droits sont connus... serait un acte inamical ».

EXPÉDITION MARCHAND.

L'expédition française, formée de fantassins du Soudan sous les ordres du capitaine Marchand, fut retardée par un accident et ne quitta le Congo qu'en mars 1897. Les instructions du ministre des Colonies (rédigées en juin 1896) expliquaient qu'elle n'était pas une entreprise militaire, qu'elle avait un « caractère exclusivement pacifique » et devait se tenir en bons rapports avec les Derviches. On tenait secret le but réel, qui était de devancer les Anglais et se concerter avec les Abyssins pour « étendre l'influence française jusqu'au Nil ». La mission remonta l'Oubanghi, passa sur le versant du Nil, et recruta des porteurs indigènes qui, outre les approvisionnements, portaient les pièces d'une canonnière démontable. A travers un immense marécage elle atteignit le cours supérieur du Nil, s'embarqua sur le fleuve, et s'installa dans la forteresse délabrée de Fachoda, en plein Soudan (juillet 1898). L'occupation n'eut d'autre effet qu'un conflit avec l'Angleterre. Mais le gouvernement anglais avait pris les devants; une armée anglaise envoyée d'Égypte aux frais de l'Angleterre avait exterminé l'armée des Derviches devant leur capitale et soumis tout le bassin du Nil. La flottille anglaise arriva devant Fachoda où flottait le drapeau tricolore (26 sept.), et réclama la place. Marchand déclara attendre des ordres de France. Le gouvernement anglais affirma son droit « incontestable » à tout le territoire occupé par les Derviches, se plaignit à la France d'une expédition qu'il avait d'avance qualifiée d'acte hostile, et réclama la retraite de Marchand. Il déclara au Parlement qu'il maintiendrait sa position même au prix d'une guerre et fit des armements maritimes (octobre-novembre). Le gouvernement français, impuissant à garder Fachoda, essaya en vain d'obtenir en échange un accès sur le Nil et finit par ordonner l'évacuation (4 novembre 1898).

OCCUPATION DE FACHODA. CONFLIT AVEC L'ANGLETERRE.

CONVENTION DE 1898.

La convention du 14 juin 1898 (complétée par une déclaration additionnelle du 21 mars 1899) régla la limite des zones d'influence des deux pays dans toute l'Afrique orientale. La zone française s'arrêtait, à l'Est, à la ligne de partage entre les bassins du Congo et du Nil; elle s'étendait vers le nord-ouest sur les rives du lac Tchad et jusqu'au désert. La zone anglaise comprenait tout le bassin du Nil et de ses affluents. La frontière passait entre les deux États musulmans, le Darfour à l'Angleterre, le Ouadaï à la France.

OPÉRATIONS VERS LE TCHAD.

L'extension de la colonie, arrêtée du côté du Nil, se reporta vers la région du lac Tchad, sur laquelle se concentra l'attention des géographes et du parti colonial. Les missions Clozel et Gentil (1894-97) avaient reconnu les voies vers le Tchad. L'empire du sultan Rabah barrait le passage : on décida de le détruire. Trois colonnes venues, l'une du Niger, la seconde d'Algérie, la troisième du Chari, firent leur jonction et livrèrent une bataille décisive (28 avril 1901). Rabah fut tué. La France occupa son empire et créa le territoire militaire des « pays et protectorats du Tchad ».

DESTRUCTION DE L'EMPIRE DE RABAH.

Ainsi s'acheva l'occupation d'un énorme territoire de forme très irrégulière, allongé depuis l'embouchure du Congo jusqu'à la limite du bassin du Nil, et relié au Soudan français par le Sahara. Il fut organisé en trois colonies (Gabon, Moyen-Congo, Oubanghi), chacune ayant son lieutenant-gouverneur et son budget local, et un territoire, le Chari-Tchad, réunis tous quatre sous un gouverneur général (1908) avec un budget général, sous le nom d'Afrique équatoriale française (1910). Les recettes étaient fournies par les droits d'entrée et la taxe sur les indigènes, payée seulement par les hommes.

L'AFRIQUE ÉQUATORIALE.

LUTTE CONTRE LES SENOUSSI.

Pour ravitailler les postes militaires du Tchad trop éloignés du Congo, on essaya la voie plus courte du Niger par Zinder; mais la délimitation de la Nigéria, englobant tout l'empire du Sokoto, refoulait le territoire français sur un désert sans eau. Il fallut passer par le territoire anglais et obtenir une rectification. Au nord-est, le sultan guerrier du Ouadaï, disciple de la confrérie musulmane des Senoussi, continuait les incursions sur les populations ralliées à la France; des expéditions envoyées contre lui occupèrent en 1909 et 1910 Abecher, capitale du Ouadaï; la guerre ne fut achevée qu'en 1911 par la soumission du sultan. La domination de la France s'étendit alors jusqu'au bout de sa zone d'influence; elle fut complétée par l'occupation du Borkou et du Tibesti.

LA POPULATION.

L'Afrique équatoriale était très inférieure en richesse naturelle et en population à l'Afrique occidentale. Sauf les Pahouins venus du Nord, anthropophages mais perfectibles, les peuples de langue bantou semblent les plus arriérés de tous les nègres. Ils cultivaient

très peu, et ne faisaient aucun travail régulier. Le pays ne produisait pour la vente que l'ivoire et le caoutchouc. Le roi Léopold, maître du Congo oriental, pour en tirer un bénéfice immédiat, avait partagé le territoire entre des compagnies à monopole souveraines; leurs agents de commerce blancs, installés dans les postes, parcouraient le pays avec des troupes de soldats indigènes, et forçaient les habitants à livrer l'impôt sous forme de caoutchouc (« le caoutchouc de devoir »). Les réfractaires étaient torturés, mutilés, massacrés, leurs femmes enlevées, leurs villages brûlés. Ce régime, dont les abus furent révélés plus tard, fut adopté par le ministre français des Colonies. Il donna à 40 compagnies la concession, moyennant redevance des terres vacantes et des produits naturels du sol, à condition de laisser des réserves aux indigènes et de replanter. Mais leurs agents, opérant à l'exemple de l'État indépendant, établirent le travail forcé du caoutchouc qui détournait les indigènes du travail salarié, et les empêchait d'apprendre l'usage du numéraire. Le commerce monta lentement de 18 millions en 1900 à 30 millions en 1906, dont 17 à l'exportation. Le budget général était en déficit à 5 millions.

EXPLOITATION DU CONGO BELGE.

RÉGIME DES COMPAGNIES.

La population diminua par l'abus du portage qui détruisait ou faisait enfuir les hommes valides, et par la « maladie du sommeil » que les déplacements d'un bout à l'autre du bassin du Congo avaient propagée sur toute l'aire du continent infestée par la mouche tsé-tsé. La sécurité nécessaire au travail ne pouvait être maintenue avec les effectifs dérisoires entretenus par la France en 1908, en tout 134 administrateurs et commis et 2 000 soldats. Les compagnies, atteintes par la baisse des prix du caoutchouc en 1907 et la pénurie de main-d'œuvre, se plaignaient de la redevance annuelle, et demandaient à l'administration de contraindre les indigènes au travail; des 31 qui subsistaient en 1906, la plupart se déclaraient en perte; on évaluait le déficit total à plus de 11 millions. Les commerçants anglais protestaient contre un régime contraire à la liberté du commerce garantie par la convention de 1885.

ÉCHEC DU RÉGIME.

Les concessions furent abandonnées ou réduites à des propriétés sans monopole; la liberté fut rendue au commerce. Les effectifs furent portés à 3 600 soldats en 1911, le nombre des fonctionnaires à 257, le nombre des agents à 512. Le produit de la taxe personnelle s'éleva en 1910 à 2 millions, et le budget général, en 1911, fut mis en équilibre. L'exportation en 1913 atteignit 36 millions, l'importation 21. L'Afrique équatoriale, malgré la perte du vaste territoire cédé à l'Allemagne en 1911, commençait à se suffire.

RÉORGANISATION DE LA COLONIE.

III. — LA CRÉATION DE LA COLONIE DE MADAGASCAR[1]

LA POPULATION.

LA France, après des essais de colonisation manqués dans Madagascar, avait occupé les petites îles voisines, Sainte-Marie, puis Nossi-Bé et Mayotte, et établi un protectorat sur les tribus de la côte nord-ouest. La moitié occidentale de Madagascar, couverte de forêts, n'avait qu'une faible population, presque noire, à demi sauvage, les Sakalaves, divisés en tribus commandées par des petits chefs. Le seul peuple organisé en nation, les Hovas, venus des îles de la Sonde, Malais de race et de langue, habitaient le plateau élevè au nord-est de l'île; ils y avaient créé des cultures de riz et bâti leur capitale, Tananarive, résidence de la reine. Plus civilisés, plus disciplinés, plus actifs, plus intelligents, ils étendaient peu à peu leur domination sur les autres peuples de l'île. Des missionnaires anglais protestants avaient converti la reine et son peuple.

LES HOVAS.

TRAITÉ AVEC LA REINE.

Le gouvernement français avait conclu en 1868 un traité par lequel la reine des Hovas, reconnue souveraine de toute l'île de Madagascar, accordait aux Français le droit d'acquérir des immeubles. Mais en 1878 le gouvernement hova réclama les immeubles d'un propriétaire français décédé, en alléguant une loi postérieure qui attribuait à la reine la propriété de toutes les terres. Puis des chefs Sakalaves protégés de la France, revenus de Tananarive avec des officiers hovas, abattirent le pavillon français; un navire français vint le relever et déchira le drapeau hova.

CONFLIT AVEC LES HOVAS.

RIVALITÉ ENTRE LES MISSIONS.

Le conflit s'aggrava par la rivalité entre les missions méthodistes anglaises et les missions catholiques des jésuites français. Un article contre la France parut dans le journal anglais de Madagascar. Une ambassade hova à Paris, ayant proposé un compromis qui fut refusé (octobre 1882), partit une nuit sans prévenir, et alla à Londres, à Berlin, aux États-Unis, demander aide contre la France.

EXPÉDITIONS CONTRE LES PORTS.

Une escadre bombarda les postes de la côte occidentale et occupa le port de Majunga (17 mai 1883). Le gouvernement hova expulsa les Français de Madagascar. L'escadre, opérant sur la côte orientale, bombarda et prit le port de Tamatave. Les officiers français firent arrêter un missionnaire anglais accusé d'avoir voulu

1. *Affaires de Madagascar* (cinq livres jaunes); Gallieni, *Rapport d'ensemble sur la pacification, l'organisation et la colonisation de Madagascar de 1896 à 1899*, 1899; *Madagascar de 1896 à 1905*, 2 v., 1905; Lyautey, *Dans le sud de Madagascar*, 1903; L. Brunet, *La France à Madagascar, 1815-95*, 1895; *L'œuvre de la France à Madagascar, Gallieni*, 1903; Hellot, *La pacification de Madagascar*, 1909. Sur l'organisation de la colonie, *Bulletin du Comité de l'Afrique française*.



CANONNIÈRES ANGLAISES DEVANT FACHODA.

Le 26 septembre 1898, la flottille anglaise, commandée par le sirdar Kitchener, arrive par le Nil devant les fortifications de Fachoda (au premier plan à droite), où le capitaine Marchand a planté le drapeau français le 10 juillet précédent.



LA REDDITION DE TANANARIVE.

Le 30 septembre 1895, le parlementaire hova (à droite) vient offrir au général Duchesne, de la part de la reine Ranavalo, la capitulation de Tananarive sans conditions.

empoisonner leurs soldats; le gouvernement français lui offrit une indemnité. La Chambre vota un crédit de 5 millions (mars 1884) pour les opérations sur la côte nord, puis un crédit de 12 millions, mais en marquant le désir d'arrêter la dépense.

TRAITÉ DE 1885. *LE RÉSIDENT.*

Le gouvernement hova, gêné par le blocus des côtes, reprit les négociations. Par le traité de 1885, la France reconnut la reine souveraine de toute l'île; la reine accepta à Tananarive un résident français, avec une escorte militaire, chargé de présider aux relations extérieures; toute demande d'un État étranger devait recevoir son *exequatur*; mais on avait évité le nom de protectorat. La baie de Diego-Suarez, cédée à la France, fut érigée en un gouvernement auquel on rattacha Nossi-Bé et Sainte-Marie. Cet accord n'aboutit qu'à un conflit permanent; le gouvernement hova prit l'habitude de refuser les demandes présentées par le résident et entrava systématiquement le commerce français. Puis il y eut des assassinats; les Français ne se sentaient plus en sûreté.

RUPTURE.

Le gouvernement décida d'intervenir. Le résident présenta un ultimatum demandant l'établissement du protectorat effectif de la France et une garnison française à Tananarive; sur le refus des Hovas, il se retira avec son escorte à Tamatave. La Chambre se déclara résolue à soutenir le ministère « pour maintenir notre situation et nos droits à Madagascar, rétablir l'ordre, protéger nos nationaux, faire respecter le drapeau »; elle vota un crédit de 65 millions. Le ministère de la Guerre, en rivalité avec le ministère de la Marine, réclama l'expédition et fut chargé de l'organiser. Sans tenir compte de l'expérience des campagnes coloniales, il envoya avec les troupes spéciales des régiments formés de jeunes soldats du contingent français, afin de montrer que le devoir de défendre la France s'étendait même aux expéditions lointaines.

PRÉPARATIFS.

EXPÉDITION DE 1895.

Une armée de 30 000 hommes débarqua (février 1895) au port de Majunga, sur la côte ouest, parce qu'il offrait l'avantage de pouvoir remonter par un fleuve navigable, la Betsiboka, jusqu'au pied des montagnes. L'opération fut entravée par la rivalité entre les personnels de la Guerre et de la Marine; les appontements ne suffisaient pas pour débarquer le matériel, une partie des approvisionnements furent débarqués sur le rivage et recouverts par la marée. L'expédition, au lieu de profiter du fleuve, employa plusieurs mois à faire une route à travers la brousse pour utiliser les voitures (Lefèvre) en métal. Les Hovas ne firent presque pas de résistance, mais la plupart des jeunes soldats moururent de maladie; le total officiel des morts fut de 5 592 (dont 4 189 Européens). Après de petits combats (2 et 16 mai et 21 août), l'armée, parvenue à 200 kilo-

LENTEUR DES OPÉRATIONS.

mètres de la capitale, allait être arrêtée par la mauvaise saison. On se décida à une surprise; une colonne volante de 4250 hommes, partie le 14 septembre, arriva le 29 devant Tananarive. Le second obus tomba sur le palais, la reine fit hisser le drapeau blanc, les troupes françaises occupèrent la capitale.

SURPRISE DE TANANARIVE.

TRAITÉ DE PROTECTORAT.

Par le traité du 1er octobre 1895, la reine accepta « le protectorat de la France avec toutes ses conséquences ». Elle reconnut à la France le droit d'entretenir « les forces militaires nécessaires à l'exercice de son protectorat » et de nommer un résident général chargé des rapports avec l'étranger, investi du pouvoir de contrôler l'administration intérieure comme dans l'Indo-Chine; la reine s'engagea « à procéder aux réformes que le gouvernement jugera utile à l'exercice de son protectorat, au développement économique de l'île et au progrès de la civilisation du peuple hova ». Elle gardait son gouvernement et la domination sur les autres peuples de l'île. Le ministre des Affaires étrangères déclara à la Chambre (27 novembre) qu'il ne serait pas touché aux dignités de la reine et aux liens qui l'unissaient aux peuplades soumises.

ANNULATION DU TRAITÉ.

Le gouvernement français, trouvant ce régime incommode, enleva par décret (12 décembre) Madagascar au ministère des Affaires étrangères, la rattacha au ministère des Colonies, et nomma un résident général. Puis il annula le traité avec la reine et lui substitua un acte unilatéral par lequel la reine prenait « connaissance de la déclaration de prise de possession de l'île » (18 janvier 1896). Il expliqua à la Chambre que ce régime était intermédiaire entre l'annexion et le protectorat par traité bilatéral. La Chambre approuva « la notification faite aux puissances étrangères comme la prise de possession définitive de Madagascar ». Enfin, pour annuler les droits reconnus à d'autres États par traité avec le gouvernement hova, une loi déclara Madagascar colonie française (6 août 1896). C'était l'annexion officielle; on nomma des chefs de service français, en conservant la reine et les chefs « sous la souveraineté de la France ».

ANNEXION DE MADAGASCAR.

INSURRECTION DES HOVAS.

Les ministres hovas écartés du pouvoir employèrent leur influence sur le personnel indigène à préparer secrètement la révolte. Les Hovas se soulevèrent brusquement dans les régions que les troupes françaises n'avaient pas occupées et massacrèrent des prospecteurs de mines d'or et des explorateurs. Les autorités françaises, surprises, ne purent se faire obéir.

EXÉCUTION DES MINISTRES.

Le gouvernement français rappela le résident civil et envoya le général Gallieni, investi des pouvoirs de résident et de commandant en chef. Gallieni fit arrêter, juger par un conseil de guerre,

condamner à mort et fusiller deux ministres hovas (30 octobre 1896); on déporta la reine en Algérie (1897). L'île fut divisée en 23 cercles soumis chacun à un chef militaire; on organisa dans les villages des milices d'indigènes commandées par des soldats français nommés chefs de poste. Gallieni (dans ses instructions de 1896) proposait, pour détruire « l'hégémonie » des Hovas, « race conquérante », de constituer à Madagascar « autant de groupements politiques séparés qu'il y a de populations de races différentes, chacun commandé par des chefs de même race dirigés par des résidents » qui prêteraient « aux populations autochtones un appui » pour « se débarrasser de leurs gouverneurs hovas ». Il interdit la vente des esclaves et établit une capitation (de 20 à 30 francs) et une taxe sur le bétail bovin (30 à 50 centimes par tête). Pendant quelques années les insurgés pillards, appelés en malgache *fahavalos*, continuèrent la petite guerre de surprise dans les régions écartées.

LES MILICES.

POLITIQUE DE GALLIENI.

Le colonel Lyautey, commandant du Sud, acheva la pacification (1900-1902) par la méthode de Gallieni résumée ainsi : au lieu d'envoyer des colonnes, établir des postes défendus par des indigènes fidèles commandés par des militaires français qu'on employait à désarmer les rebelles, laisser en place les chefs auxquels les indigènes étaient habitués et conserver les groupements traditionnels, écarter les règlements uniformes et tenir compte de la diversité des races et des degrés de civilisation.

PACIFICATION DU SUD.

La population docile et indolente se montra facile à gouverner, mais il fallut reconnaître dans les Hovas le seul peuple utilisable pour un travail agricole ou industriel. Comme au Sénégal, on respecta les coutumes des indigènes, sauf l'esclavage aboli par une loi, et on fit administrer par les chefs locaux et les conseils de notables, en réservant aux Français les emplois supérieurs et la nomination des chefs; en 1908 le personnel se réduisait à 140 administrateurs et 170 adjoints ou commis européens, aidés par 1 259 employés indigènes. L'île, pacifiée, parut n'avoir plus besoin d'une autorité suprême militaire, et fut placée, avec ses dépendances, sous un gouverneur général civil; le premier fut un député, Augagneur.

SYSTÈME DE GOUVERNEMENT.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

La rivalité persista entre les missions catholiques des jésuites français et les missions protestantes des méthodistes anglais passées depuis la conquête à la Société des Missions françaises. Le culte protestant, adopté par les Hovas au temps de l'influence anglaise, continuait à paraître une manifestation contre la France. Les deux partis s'accusaient réciproquement d'employer à leur profit l'autorité du gouverneur et des officiers. Les églises de chaque confession avaient pour annexes des écoles tenues par des maîtres

CONFLITS AVEC LES MISSIONNAIRES.

indigènes; le gouverneur général ayant créé des écoles officielles laïques, le conflit se compliqua d'une lutte contre l'enseignement confessionnel; le gouverneur interdit les cérémonies du culte en dehors des églises et supprima les maîtres indigènes sans diplôme.

RESSOURCES MÉDIOCRES.

Il y eut aussi des mécomptes économiques. Madagascar, suivant la boutade du premier directeur de l'enseignement (E.-F. Gautier), a la forme, la couleur et la fertilité d'une brique. Sur un territoire de 600000 kilomètres carrés (plus grand que la France), la population (dont aucun recensement ne faisait connaître le chiffre) ne dépassait pas 3 millions d'âmes; les cultures se limitaient aux parties du plateau habitées par les Hovas et aux plantations des colons venus de la Réunion sur la côte est. Le reste de l'île, couvert d'herbes sauvages ou de forêts, avait une population clairsemée et misérable. Les ressources se réduisaient à des troupeaux de bœufs maigres et petits, et aux champs d'or que les indigènes exploitaient par la méthode primitive du lavage (les quartz aurifères exploités avec des machines à broyer donnaient un faible revenu).

CHARGES DU BUDGET.

Le budget fut grevé lourdement de trois emprunts : pour la conversion de la dette des Hovas, l'aménagement d'un port à Diego-Suarez et la construction d'un chemin de fer très coûteux à travers les montagnes entre Tananarive et la côte orientale.

DÉCLIN DU COMMERCE.

Le commerce extérieur, stimulé d'abord par la consommation du corps d'occupation et la vente des bœufs aux armées de l'Afrique australe, diminua dès 1902. L'importation, très supérieure à l'exportation, tomba de 45 millions en 1901 à 26. Cette crise, que Gallieni (revenu en 1905) attribua au nombre excessif des commerçants et au stock exagéré de marchandises, produisit en France une déception qui arrêta l'afflux des colons.

ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DU COMMERCE.

La situation s'améliora par une progression constante. Le chemin de fer de la côte orientale permit d'amener de l'intérieur le riz pour l'exportation, et activa les cultures riches dans la région côtière. L'exportation, inférieure en 1905 à 23 millions, dont l'or (7) était le principal article, atteignit en 1910 45 millions (dont 9 1/2 pour les cuirs, 9 pour le caoutchouc), et 56 millions en 1913; l'importation ne monta qu'à 33 et 46 millions.

Le budget s'éleva en 1908 à 23 millions 1/2, dont 12 millions de taxe personnelle. Une taxe spéciale fournit les fonds pour créer l'assistance médicale. La colonie avait trouvé son équilibre économique.

CHAPITRE V

LA POLITIQUE COLONIALE DE LA FRANCE[1]

I. FORMATION TERRITORIALE DE L'EMPIRE COLONIAL. — II. FORMATION DU PARTI COLONIAL ET DES INSTITUTIONS COLONIALES. — III. L'ORGANISATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'EMPIRE COLONIAL.

I. — FORMATION TERRITORIALE DE L'EMPIRE COLONIAL[2]

Transformation du régime des colonies.

LES colonies de la France, éparses de tous côtés sur le globe, reliées à la métropole uniquement par mer, restaient des dépendances du ministère de la Marine, qui envoyait pour les administrer des gouverneurs investis de pouvoirs étendus, agrandis en pratique par la distance et l'absence de contrôle. Mais, depuis la République, les colons d'origine française établis en Algérie et les créoles, habitants des vieilles colonies, assimilés par l'usage de la langue et du droit privé français, furent traités en citoyens français ayant le droit de participer au gouvernement de la France. Les trois départements d'Algérie, les trois îles (Martinique, Guadeloupe, Réunion) et l'Inde française élurent leurs représentants à l'Assemblée Nationale en 1871; l'Assemblée en 1875 leur attribua une représentation au Sénat et à la Chambre des députés. Ce système fut étendu en 1879 au Sénégal et à la Guyane, en 1881 à la Cochinchine, trois pays où les citoyens français ne formaient qu'une petite minorité.

Assimilation des vieilles colonies.

Représentants élus.

1. Sur l'ensemble des colonies, *Les colonies françaises. Exposition de 1900* (officieux, exagère la prospérité des colonies); M. Petit, *Les colonies françaises*, 1902; *Annuaire du Ministère des colonies*, 1900; *L'année coloniale* (depuis 1899). Les *Annales de Géographie* et la *Revue générale des sciences* publient beaucoup d'études sur les colonies. Les principaux recueils sont : *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, depuis 1893; *Bulletin du Comité de l'Asie française*, depuis 1901; M. Dubois et Terrier, *Un siècle d'expansion coloniale française*, 1902; H. Lorin, *La France puissance coloniale*, 1906; P. Dislère, *Traité de législation coloniale*, 4 vol., 1886-88.

2. A. Rambaud, *Jules Ferry*, 1903, *La France coloniale*, 1886 (résumé optimiste).

Les colonies très petites ou très faiblement peuplées, Saint-Pierre-et-Miquelon, stations de pêche, la Nouvelle-Calédonie, les îles d'Océanie, restèrent sans représentation législative.

CONSEIL SUPÉRIEUR.

La centralisation se continua par l'extension du jury aux trois colonies créoles (1880) et la création (1883) d'un *Conseil supérieur des Colonies*, formé en partie de délégués élus, chargé de donner des avis au gouvernement. Les sénateurs et les députés coloniaux usèrent de leur influence dans les Assemblées pour intéresser le gouvernement et l'opinion aux questions coloniales, ils dirigèrent le mouvement vers « l'assimilation » qui transforma le régime de l'Algérie et de la Cochinchine. La politique coloniale (1870-90) tendit à introduire partout les institutions de la métropole et à unifier le personnel des fonctionnaires, de façon à former de toutes les colonies une masse homogène soumise à un régime uniforme, malgré l'éloignement et la diversité des conditions.

UNIFICATION DU PERSONNEL.

CRÉATION DE L'EMPIRE COLONIAL.

L'acquisition à des titres divers — protectorat, annexions, sphères d'influence — de territoires d'énormes dimensions assura à la France un vaste empire colonial, peuplé d'indigènes barbares ou hostiles à la civilisation française, réfractaires à l'assimilation. Elle résulta d'opérations isolées entreprises sans plan d'ensemble, sans but précis, au hasard des accidents de la politique étrangère et intérieure. Les artisans de cette œuvre semblent avoir agi d'instinct, aiguillonnés par des rivalités, poussés par le sentiment d'une occasion à saisir; ils savaient l'opinion publique indifférente ou hostile, et défendaient leur politique par des subterfuges ou des arguments de tribune. L'opposition, passionnée et amère, ne reposait guère sur la vue claire des inconvénients des opérations lointaines; elle s'inspirait surtout de sentiments de défiance et d'antagonismes personnels. Ni l'expansion coloniale, ni la résistance qu'elle rencontra ne procédaient d'une pensée réfléchie; partisans et adversaires improvisèrent leur doctrine dans les luttes oratoires des Assemblées et les polémiques de presse.

PROCÉDÉS DES OPÉRATIONS COLONIALES.

L'opération commença par la Tunisie, et dès ce premier pas le ministère Ferry employa les procédés qui allaient caractériser les entreprises coloniales sous la République : demander des crédits insuffisants et dissimuler la portée de l'expédition pour éviter d'alarmer l'opinion; envoyer les troupes « par petits paquets », entamer les opérations militaires avant d'avoir avisé les Chambres, et faire les dépenses avant d'avoir obtenu les crédits, engager « l'honneur du drapeau » et « le prestige de la France », au point où le pays se sent obligé de pousser l'aventure jusqu'à la conquête.

MOTIFS ALLÉGUÉS POUR LES ENTREPRISES DE NATURE POLITIQUE.

Jules Ferry n'alléguait pour occuper la Tunisie que des motifs politiques : « Il faut à notre sécurité des gages durables.... La République française a répudié solennellement, en commençant cette expédition, toute idée de conquête » (12 mai 1882). Gambetta, en le félicitant, se plaçait sur le même terrain : « La France reprend son rang de grande puissance ». Ferry, en réponse aux radicaux, disait (5 novembre) : « La France ne peut tolérer en Tunisie ni l'anarchie ni l'étranger ». — L'entreprise du Tonkin fut justifiée d'abord par des raisons politiques. A une interpellation (31 octobre 1883), Ferry répliqua que c'était « une affaire française et une question de patrie.... Toutes les parcelles du domaine colonial de la France, ses moindres épaves doivent être sacrées pour nous. » L'allusion à des avantages pratiques restait vague : « Il s'agit de l'avenir de cinquante ou cent ans... ce qui sera l'héritage de nos enfants, le pain de nos ouvriers ». Il louait « l'instinct profond qui a poussé nos prédécesseurs vers l'embouchure du fleuve Rouge ». Les opposants, conservateurs ou radicaux, objectaient les dépenses et les pertes en hommes de l'armée active recrutés par le service obligatoire, qu'aucun avantage pratique ne compensait. Ils reprochaient au gouvernement ses subterfuges pour engager les opérations militaires et les négociations sans avertir le Parlement.

MOTIFS DE L'OPPOSITION.

EXPANSION EN AFRIQUE.

Pendant les expéditions de Tunisie et d'Indo-Chine, l'expansion s'opérait obscurément par les petites opérations militaires des troupes indigènes dans le Soudan et les explorations pacifiques au Congo. Les Européens, qui jusqu'en 1880 n'occupaient du continent africain que les deux extrémités (Nord et Sud) et quelques portions de la côte, poussés par la crainte de se laisser devancer, se lançaient dans les prises de possession, et en quinze années consommaient le partage de l'Afrique. Les États possesseurs d'établissements sur la mer s'avançaient vers l'intérieur, où ils se heurtaient à des entreprises rivales. Les nouveaux venus, l'empire allemand et l'Italie, prenaient pied sur les côtes sans maître. Cette course aux acquisitions amenait des chocs entre les agents de nations différentes et des froissements entre les États. Pour éviter les conflits, les gouvernements adoptèrent une méthode qui s'exprima par deux formules. 1° L'État possesseur de la côte avait un droit de préférence sur le pays situé en arrière (*hinterland*). 2° Un État, en faisant reconnaître qu'un territoire faisait partie de sa sphère d'influence, pouvait, sans l'occuper effectivement, s'assurer pour l'avenir le droit d'en prendre possession à l'exclusion de tout autre. La détermination du *hinterland* dépendait de l'appréciation des conditions de fait; les sphères d'influence étaient précisées par des conventions expresses,

HINTERLAND ET SPHÈRES D'INFLUENCE.

qui en garantissaient la prise de possession. La formation territoriale de l'empire colonial français fut ainsi accompagnée de négociations diplomatiques et sanctionnée par des traités de délimitation de colonies et de sphères d'influence avec tous les États limitrophes, Angleterre, Allemagne, Espagne, Portugal, État indépendant du Congo.

POLITIQUE DE BISMARCK.

Ces accords avec les gouvernements européens relièrent la politique coloniale de la France avec sa politique en Europe. Bismarck voulait éviter à l'Allemagne la charge de possessions coûteuses où elle devrait envoyer des soldats et des fonctionnaires, et se borner à encourager le commerce allemand en plaçant sous la protection officielle de l'empire les sociétés commerciales allemandes qui établiraient leur domination par des accords, réels ou fictifs, avec les chefs indigènes; il fut amené à délimiter par traités les « territoires de protection (*Schutzgebiete*) allemands.

ACCORD AVEC J. FERRY.

Cette opération irrita les Anglais déjà en conflit avec les Français pour l'Égypte et le Niger, Bismarck exprima le désir de s'associer à la France pour résister à « une politique d'exclusivisme colonial aussi peu dissimulée ». Il voulut garantir la libre concurrence, en opposant à l'Angleterre un accord international qui ouvrirait l'Afrique au commerce allemand; il invita les États intéressés à une conférence dont il indiqua le programme. Ferry déclara (octobre 1884) en accepter les points essentiels : 1° liberté du commerce dans la région du Congo, 2° application au Congo et au Niger des principes adoptés par le congrès de Vienne pour la navigation des fleuves internationaux, 3° règlement des formalités pour les occupations européennes sur les côtes d'Afrique.

CONFÉRENCE DE BERLIN.

La Conférence de Berlin (15 novembre 1884), où furent représentés 14 États, toute l'Europe (sauf la Suisse et les pays des Balkans) et les États-Unis, régla par un accord international le régime des régions du Congo et du Niger et la procédure de l'occupation coloniale en Afrique. L'acte général de la Conférence de Berlin (26 février 1885) en formula les principes. La navigation était libre sur tout le cours du Congo, du Niger et de leurs affluents, les États riverains n'y devaient percevoir aucun droit, sinon pour améliorer la navigation, n'y établir ni monopole ni traitement de faveur. Ils devaient protéger les missions, les voyageurs, les indigènes, assurer aux étrangers la sécurité des personnes et des biens et le droit d'acquérir et de transmettre des propriétés, empêcher et réprimer la traite des esclaves. Une occupation de territoire n'était reconnue valable qu'à condition d'être « effective » et notifiée à tous les États représentés à la Conférence; la sphère d'influence était

LIBERTÉ DE NAVIGATION.

VALIDITÉ DES OCCUPATIONS.

définie « l'aire où une puissance est reconnue comme possédant une priorité de prétention sur les autres ». Ce règlement devait établir en Afrique le régime de la « porte ouverte » avec l'égalité commerciale entre Européens ; il fut éludé par la pratique des gouvernements et des compagnies.

COLONIE D'OBOCK.

En même temps (1885), la France créait un établissement au débouché de la mer Rouge; elle s'y était fait déjà céder des droits par des chefs musulmans, au sud sur la baie de Tadjourah (1862), au nord, en Arabie, à Cheik-Saïd (1868); elle fonda sur la côte africaine, à Obock, une station maritime entre Suez et l'Extrême-Orient, qui devait servir de dépôt de charbon et de tête de ligne à une route commerciale vers l'Abyssinie.

OPPOSITION CONTRE FERRY.

L'expansion en Afrique mit la France en rivalité permanente avec l'Angleterre et la rapprocha de l'Allemagne; on en fit grief à la politique coloniale. Clemenceau reprocha à l'affaire de Tunisie d'avoir « refroidi des amitiés précieuses » et « suscité des explosions d'amitié bien faites pour surprendre ». L'opposition accusa Ferry de se faire l'instrument de Bismarck, qui poussait la France aux expéditions lointaines pour l'affaiblir en Europe.

THÉORIE DES DÉBOUCHÉS.

Après la chute de Ferry, son ancien chef de cabinet Rambaud publia *La France coloniale*, pour faire connaître au public français une politique dont « les traits essentiels » lui semblaient « définitivement fixés ». Ferry justifiait encore sa politique (28 juillet 1885) par la formule de l'ancienne diplomatie comme une « compensation » pour l'acquisition de Chypre par l'Angleterre, mais il ébauchait une doctrine coloniale. Il faut à la France des débouchés pour ses industries et ses capitaux; le protectionnisme lui ferme l'Europe et les États-Unis; elle doit s'étendre en Afrique et au Tonkin, où elle prendra contact avec les Chinois, « un des peuples les plus avancés et les plus riches du monde ». « Les colonies sont pour les pays riches un placement de capitaux des plus avantageux... la France, qui regorge de capitaux, a intérêt à considérer ce côté de la question. » Elles sont un débouché pour les produits de l'industrie française, car « le lien colonial » avec la mère patrie suffit « pour que la prédominance économique suive la prédominance politique ». Suivant une distinction entrée alors dans l'usage, la France aura, non des colonies de peuplement, mais des colonies d'exploitation. L'objection morale, fondée sur les principes de 89, qu'on doit laisser le Tonkin aux Tonkinois, et ne pas imposer la civilisation à coups de canon, paraît à Ferry de la « métaphysique politique ». « Les nations... ne sont grandes que par l'activité.... Rayonner sans agir..., pour une grande nation, c'est abdiquer. »

COLONIES D'EXPLOITATION.

DIFFÉRENCE DE RÉGIMES.

Dès la convention de délimitation sur le Niger en 1890, le cadre territorial de l'empire colonial était constitué. Il ne fut modifié que faiblement, par les extensions en Indo-Chine sur les frontières du Laos et du Cambodge, et la prolongation de la colonie du Congo jusqu'au bassin du Haut-Nil. Cet agrandissement brusque en avait fait un assemblage trop hétérogène pour être soumis à un régime unique; il en avait même rompu officiellement l'unité en y introduisant un procédé nouveau de gouvernement : le protectorat, exercé par un *résident* sur le modèle anglais de l'Inde, reposait sur un principe opposé à l'assimilation; laissant à chaque pays ses coutumes et ses chefs, il le soustrayait à l'action des institutions et des fonctionnaires français, et maintenait la diversité des régimes. Les *pays de protectoral* soumis au ministère des Affaires étrangères, les *colonies* restées dépendantes du ministère de la Marine, avaient des institutions officielles différentes. Même les colonies nouvellement annexées, où la population a gardé ses usages et ignore le français, étaient administrées suivant une méthode beaucoup plus semblable au protectorat qu'au régime des vieilles colonies; les fonctionnaires, peu nombreux, se bornaient à surveiller et à diriger de loin les chefs indigènes.

LE PROTECTORAT.

TROIS SORTES DE POSSESSIONS.

Les possessions de la France se partagent dès lors en trois groupes : les anciennes colonies peuplées de citoyens français, où se continue l'effort d'assimilation (en Algérie, en Cochinchine), — les colonies nouvelles à population indigène sans colons, gouvernées avec l'aide des chefs indigènes par des fonctionnaires français investis d'un pouvoir discrétionnaire, — les protectorats, Tunisie, Annam, Cambodge, Maroc, gouvernés par des souverains indigènes sous la surveillance de quelques représentants de la France.

II. — FORMATION DU PARTI COLONIAL ET DES INSTITUTIONS COLONIALES [1]

CRÉATION DU SOUS-SECRÉTARIAT DES COLONIES.

LE ministère de la Marine ne suffisait plus pour diriger un empire colonial dont une portion relevait d'un autre ministère; pour lui donner un organe central commun, on créa un sous-secrétariat d'État aux Colonies, relevant du ministère de la Marine (1887) et confié à un « colonial », Étienne, député d'Oran. Pour marquer la prédominance des intérêts économiques dans les colonies, on le transféra du ministère de la Marine à celui du Commerce (1889); et le

1. *M. E. Étienne, son œuvre*, 2 vol., 1907; Harry Alis, *Nos Africains*, 1894; Baratier, *Epopées africaines*, 1913.

sous-secrétaire d'État obtint accès au Conseil des ministres. L'administration coloniale fut pourvue d'institutions spéciales. *L'École coloniale* (créée en 1889), se recrutant au concours, fut chargée de préparer des fonctionnaires civils connaissant les régimes et les besoins des colonies; les trois quarts des emplois d'administrateurs étaient réservés à ses élèves. Le Conseil supérieur des colonies réorganisé (1890) se composait, en majorité, des sénateurs et députés coloniaux, et des délégués élus pour trois ans par chacune des colonies sans député.

ÉCOLE COLONIALE.

En réponse à une interpellation sur un combat au Dahomey, Étienne exposa sa politique en Afrique (10 mai 1890) : « Si vous abaissez une perpendiculaire... de la Tunisie... par le lac Tchad... au Congo... la plus grande partie des territoires entre cette perpendiculaire et la mer (en exceptant les possessions étrangères enclavées)... sont à la France ou destinés à entrer dans sa sphère d'influence ».

POLITIQUE EN AFRIQUE.

Le mouvement protectionniste marqué par les tarifs de 1892 précisa la doctrine esquissée par J. Ferry. « La France sent aujourd'hui, déclara Étienne (11 avril 1892), qu'il lui faut de nouveaux débouchés dans les pays d'outre-mer. » La possession des colonies parut avoir pour objet des avantages économiques, plutôt qu'un accroissement de population ou de puissance. Elle devait, suivant l'expression de Ferry, en réservant des marchés à l'exportation française, servir de « soupape de sûreté » au système protectionniste. L'Exposition universelle de 1889 présenta une section coloniale agréablement aménagée, où des indigènes amenés des colonies vivaient et travaillaient sous les yeux du public; ce spectacle intéressa l'opinion au monde pittoresque des colonies.

THÉORIE ÉCONOMIQUE.

Le petit groupe colonial des députés partisans de l'expansion s'organisa après les élections de 1893, sous la présidence d'Étienne, et tint des réunions où se discutaient les questions coloniales. Le *Comité de l'Afrique française* publia (depuis 1893) un *Bulletin* qui devint l'organe du mouvement colonial; il recueillit des fonds pour encourager les explorations et fit campagne pour la prise de possession du Soudan, puis pour la mise en contact à travers le Sahara des trois tronçons de l'empire africain, Algérie, Sénégal, Congo. Il travailla à rendre populaires « nos Africains » en faisant connaître « l'épopée » de la conquête.

LE GROUPE COLONIAL.

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE.

L'autonomie de l'administration coloniale fut consacrée par la création d'un ministère des Colonies, chargé, d'après le rapport à la Chambre (mai 1894), d'étendre nos relations commerciales avec nos possessions, de faciliter la fondation de comptoirs ou d'exploi-

MINISTÈRE DES COLONIES.

tations agricoles et industrielles, d'assurer à la France la compensation des sacrifices qu'elle a consentis pour la conquête de son empire. Au banquet de l'*Union coloniale* le nouveau ministre des Colonies, Delcassé, invita la France, suivant l'exemple des nations « les plus pratiques », à « mettre en valeur ces immenses territoires » par l'initiative privée; « des capitaux considérables n'attendaient plus pour passer les mers que la sécurité ». Le ministère, en réunissant le bureau d'émigration avec l'exposition permanente des produits coloniaux, créa le service de renseignements commerciaux pour guider l'initiative des commerçants. A la Chambre (1895), Delcassé réclama de l'État le concours et la protection indispensables aux capitaux français.

THÉORIE DE LA MISE EN VALEUR.

La politique coloniale, pourvue d'un organe et d'une doctrine, travailla à compléter le territoire de l'empire et à en préparer l'exploitation économique. C'est dans cet esprit que le résident français à Obock fit transporter (1892) l'établissement français de l'autre côté de la baie, à Djibouti, qui offrait l'avantage d'un port naturel et d'un bon point de départ vers l'Abyssinie; l'empereur Ménélik concéda à une « Compagnie des chemins de fer éthiopiens » une ligne entre sa capitale et la côte, pour ouvrir l'Abyssinie au commerce européen. C'est pour assurer la prépondérance du commerce français à Madagascar que le protectorat fut remplacé par une déclaration d'annexion, destinée à annuler les traités qui conféraient des droits à d'autres nations européennes.

ÉTABLISSEMENT A DJIBOUTI.

PLAINTES DE L'OPPOSITION.

L'opposition ne combattait plus en principe l'expansion, mais elle trouvait les dépenses hors de proportion avec les bénéfices et se plaignait du gaspillage administratif et du nombre excessif des fonctionnaires; elle soupçonnait les chefs militaires de rechercher les occasions d'opérations militaires et reprochait au ministère d'éluder le contrôle des Chambres. Le gouvernement tentait de l'apaiser. Dès 1892 le sous-secrétaire d'État (Gervais) reconnaissait le devoir de résister à une politique d'extension nouvelle. En 1894 le ministre promettait à la commission du budget de clore la période militaire au Soudan; l' « âge héroïque » était terminé, le temps était venu de l'exploitation économique. Le parti colonial déclarait les opérations nécessaires pour arrêter l'expansion des guerriers musulmans et la destruction des indigènes.

PROMESSE DU GOUVERNEMENT.

POLITIQUE DE DÉCENTRALISATION.

La diversité des populations de l'empire faisait évanouir le rêve d'un régime uniforme; la politique d'assimilation, condamnée officiellement en Algérie, était abandonnée. Le rapport sur la création du ministère des Colonies réclamait une « administration... assez décentralisée pour ne pas étouffer l'initiative des colonies et gêner

leur libre développement », capable de « procurer à nos possessions la jouissance des institutions qui conviennent à chacune d'elles ». La décentralisation était demandée par le parti colonial pour supprimer les entraves à l'expansion territoriale et économique des colonies, par ses adversaires pour diminuer les charges et les embarras de la métropole.

LE MODÈLE ANGLAIS.

Dans le rapport sur le budget des colonies (1896), le député du Havre, Siegfried, formula un programme d'organisation sur le modèle anglais. Comparant les dépenses annuelles de la France, 74 millions (dont 58 de budget militaire), pour un empire de 32 millions d'âmes, à celles de la Grande-Bretagne, 62 millions pour 393 millions d'âmes, il proposait de simplifier les rouages administratifs et de surveiller l'emploi des budgets locaux, dont le total dépassait 95 millions. Il conseillait d'encourager, non l'industrie, mais l'agriculture, surtout les denrées coloniales, et d'autoriser les colonies à des emprunts pour établir des voies de communication. Il recommandait les compagnies commerciales privilégiées auxquelles les gouverneurs auraient le pouvoir d'accorder des concessions de terres et de mines. L'ère des conquêtes était terminée, l'ère de la colonisation commençait. Il fallait tenir compte des divers degrés de civilisation de chaque colonie, éviter les règles uniformes, ne pas se hâter d'appliquer les lois de la métropole, ne pas prétendre diriger dans le détail, laisser la liberté d'action aux gouverneurs, qui devaient tendre à coloniser, non à administrer.

CONFLIT AVEC L'ANGLETERRE.

Le conflit avec l'Angleterre au sujet de Fachoda amena une crise dans la politique du parti colonial. Les plus ardents partisans de l'expansion en Afrique, exaspérés par la concurrence anglaise partout dressée contre les entreprises de la France, songèrent à un rapprochement avec l'Allemagne. Un des meilleurs collaborateurs du *Bulletin du Comité de l'Afrique française* écrivait (1898) :

« Les Anglais savent bien qu'ils sont les vrais bénéficiaires de la situation créée par la question d'Alsace.... L'Europe... verra la plus grande partie du monde passer sous l'ombre grandissante du drapeau britannique, si elle n'évite, non seulement les conflits, mais même les inquiétudes qui limitent... l'énergie que chacun de ses membres peut consacrer aux intérêts qu'il a au delà des mers.... Ne pas admettre que la politique... que nous accentuons depuis vingt ans hors d'Europe nous oblige à chercher sur ce continent la sécurité ou même des appuis, c'est faire de notre action en Asie et en Afrique une série de dangereuses aventures. Nous ne pouvons faire face de deux côtés. »

III. — L'ORGANISATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'EMPIRE COLONIAL[1]

AUTONOMIE DES BUDGETS DES COLONIES.

L'AUTONOMIE, réclamée pour diminuer les charges de la métropole, fut établie par une décentralisation financière et administrative. Une loi (13 avril 1900) mit à la charge des colonies toutes leurs dépenses civiles et leur gendarmerie, ne laissant à la charge de l'État français que les dépenses militaires. Chaque colonie avait son budget des recettes alimenté par ses propres ressources, complété en cas d'insuffisance par une subvention de la métropole et employé à couvrir ses dépenses; l'excédent, versé à un fonds de réserve, était affecté à ses besoins; elle avait le pouvoir de contracter des emprunts dont elle payait les intérêts et l'amortissement. Le gouverneur, investi d'une autorité propre, préparait le budget avec l'aide d'un conseil des représentants de la population; il avait le pouvoir de prendre des décisions et de nommer à certains emplois. En Algérie, le gouverneur général, surnommé « un vice-roi dans le palais d'un roi fainéant », devint un chef de gouvernement.

GOUVERNEMENTS GÉNÉRAUX.

Les colonies d'une même région furent réunies en un groupe pourvu d'un gouvernement général et d'un budget général alimenté par les droits d'entrée et les impôts indirects; chacune conserva son lieutenant-gouverneur et son budget local alimenté par les taxes directes. Ce régime, créé en Indo-Chine où il restaurait l'unité annamite, fut étendu à l'Afrique occidentale, où restèrent enclavés 16 territoires étrangers, puis à l'Afrique équatoriale, et d'une façon incomplète à Madagascar et ses dépendances. Les autres colonies restèrent isolées; la souveraineté du bey en Tunisie et du sultan au Maroc empêcha l'unité de l'Afrique du Nord.

RÈGLEMENT DES CONFLITS AVEC L'ANGLETERRE.

La sécurité de l'empire, menacée par la rivalité britannique, fut définitivement assurée par l'accord de 1904, qui supprima méthodiquement toutes les occasions de conflit par un abandon réciproque de droits et de prétentions. La France se désintéressa de l'Égypte, l'Angleterre du Maroc. La France renonça au droit exclusif d'établissements de pêche sur le littoral de Terre-Neuve, source de conflits avec la colonie anglaise, l'Angleterre céda un petit territoire en Sénégambie, et des îlots en face de Konakry, gênants pour l'Afrique occidentale française. La frontière à l'est du Niger fut précisée. L'Angleterre renonça à s'opposer aux douanes françaises à Mada-

1. Messimy, *Notre œuvre coloniale*, 1910 (officieux, optimiste); Chemin-Dupontès, *Les petites Antilles, évolution économique*, 1909; M. Dubois, *La France et ses colonies*, 1910. — Les chiffres sont tirés des tableaux de l'*Annuaire statistique de la France* de 1918, où sont réunis les renseignements statistiques jusqu'à 1913.

gascar. Au Siam, où l'influence prépondérante de l'Angleterre entretenait l'hostilité du gouvernement siamois contre la France, les deux États s'engagèrent à respecter le territoire du royaume. Ce fut le prélude du traité de 1907, qui mit fin au long conflit franco-siamois; la France évacua la place forte siamoise de Chantaboun, le Siam rendit au Cambodge les trois provinces du Nord-Ouest autrefois cambodgiennes où se trouvent les ruines d'Angkor, capitale de l'ancien empire Khmer. *AVEC LE SIAM.*

ÉTENDUE DE L'EMPIRE. La France acheva d'établir sa domination sur toute la zone d'influence française en Afrique, jusqu'aux confins du Ouadaï, où elle atteignait la frontière des autres empires coloniaux; elle fut désormais la puissance maîtresse dans le nord et l'ouest de l'Afrique et dans l'est de l'Indo-Chine. La superficie totale de son empire était évaluée en 1907 à plus de 10 millions de kilomètres carrés.

ARMÉE COLONIALE. La France conserve dans son empire la direction des forces militaires, et continue à en supporter les frais. Mais elle n'y envoie plus de recrues fournies par le service obligatoire. Une « armée coloniale » a été constituée avec des volontaires européens et des indigènes. Elle comprend l'*Infanterie coloniale*, formée d'engagés français (qui remplace l'infanterie de marine), — la *Légion étrangère*, recrutée de volontaires blancs de tout pays, enrôlés sans s'assurer de leur véritable état civil, — les corps indigènes encadrés par des officiers français, cavaliers (spahis) et fantassins (tirailleurs), organisés par colonie (algériens, sénégalais, annamites).

LES VIEILLES COLONIES. La diversité des régimes s'est accentuée par l'autonomie. Les anciennes colonies, disséminées de tous côtés, continuent à servir de stations maritimes et créent à la France des relations avec toutes les parties du monde. Leur importance relative a beaucoup diminué; elles n'occupent dans l'empire colonial que le 1/88 de la surface totale, avec le 1/42 de la population. La plupart ont subi une crise économique. Les Antilles avaient, depuis 1860, avec l'aide des banques de crédit, remplacé les petites usines à sucre avec moteurs à vent, installées près de chaque plantation, par quelques grandes fabriques outillées de façon à extraire de la canne une plus forte proportion de sucre; elles employaient à la culture de la canne des travailleurs de l'Inde engagés par contrat, et avaient peu à peu abandonné toutes les autres productions, même le café. L'exportation du sucre s'accrut jusqu'à un maximum de 105 000 tonnes, évaluées 61 millions (en 1884); le commerce total s'éleva jusqu'à 135 millions, celui de la Guadeloupe monta de 46 millions en 1870 à 68 1/2 en 1882. Ces bénéfices rapides furent dépensés sans compter pour les besoins publics, routes, ports, chemins de fer. La baisse très

TRANSFORMATION DES CULTURES AUX ANTILLES.

CRISE ÉCONOMIQUE.

forte et continue du prix du sucre, amenée par la concurrence du sucre de betterave, jeta le désarroi dans les finances privées et publiques; l'exportation du sucre tomba jusqu'à 25 millions en 1902, le commerce total à 60 millions en 1905 (28 pour la Guadeloupe, 32 pour la Martinique). Il se releva pour la Guadeloupe à 40 millions en 1910 et 38 en 1913. La Martinique, où l'éruption d'un volcan en 1903 avait détruit toute la population de Saint-Pierre, la principale ville de commerce, accrut son importation de 14 millions en 1905 à 22 en 1913, son exportation de 18 à 29 millions.

CRISE A LA RÉUNION.

La Réunion, spécialisée dans la culture de la canne, avait souffert de l'épuisement des terres, des ravages des insectes et d'une succession de cyclones; la production du sucre avait subi depuis 1862 une diminution de moitié que compensait mal la culture de la vanille. De 1889 à 1913, ses importations se maintenaient de 21 à 15 millions, ses exportations de 14 à 16. — Les établissements de l'Inde végétaient, n'attirant l'attention que par le scandale des élections législatives; les indigènes étant inscrits comme électeurs, leurs votes étaient attribués par des procès-verbaux fictifs de scrutin au candidat soutenu par un Hindou de Pondichéry.

LES ÉTABLISSEMENTS DE L'INDE.

NOUVELLE-CALÉDONIE.

La Nouvelle-Calédonie, dont le développement avait été paralysé par la présence des condamnés et interrompu par un soulèvement des indigènes, avait été rendue à la colonisation libre; il s'y créait lentement une population stable née dans l'île, des familles de militaires, marins et employés subalternes. Mais les essais de cultures tropicales, surtout du café, encouragés par le gouverneur, donnèrent peu de profits; le principal produit resta le minerai de nickel exploité par une grande compagnie et fondu dans les hauts fourneaux de Nouméa. L'exportation, après de fortes variations, monta lentement de 6 millions à 8 de 1889 à 1900, et atteignit 15 millions en 1913, restant inférieure à l'importation montée de 9 à 17.

POPULATION ET CULTURE.

GUYANE, L'OR.

La Guyane, restée seule colonie pénitentiaire, n'avait de produit important que l'or exploité par le procédé primitif du lavage des alluvions; le commerce atteignait après 1905 de 10 à 15 millions avec un léger excédent d'importation. Les frontières avaient été réglées par traités avec la Hollande (1891) et le Brésil (1900).

TAHITI.

Tahiti, annexée en 1880, devenait le centre d'un groupe de possessions françaises dont la population polynésienne, en décroissance continue, était remplacée par des métis de Chinois et de noirs; les cultures de coton, de canne à sucre, de vanille, et surtout la coprah tirée de la noix de coco fournissaient une exportation en hausse légère. L'opposition des colons anglais d'Australie empêchait d'annexer les Nouvelles-Hébrides, où des Français exploitaient des plantations

NOUVELLES-HÉBRIDES.

avec la main-d'œuvre des engagés indigènes mélanésiens; elles restaient indivises entre la France et l'Angleterre.

RÉGIME DOUANIER.

Les anciennes colonies restaient soumises au système fiscal et douanier de la métropole. Les hauts tarifs de douane de 1892 imposés aux articles de l'étranger entravaient le commerce; ils écrasaient les îles Saint-Pierre et Miquelon et la Nouvelle-Calédonie, que leur éloignement de la métropole obligeait à se fournir dans les pays étrangers leurs voisins. Ailleurs ils étaient mal compensés par les exemptions de droits pour certains produits des colonies. L'obligation d'appliquer les conventions de commerce entre la France et les autres États empêchait chaque colonie de faire avec un pays étranger les accords conformes à ses besoins. Le protectionnisme troublait même l'équilibre des budgets, car une partie des recettes consistait dans l'*octroi de mer*, levé à l'entrée des marchandises dans les ports de la colonie. La loi de 1892 l'autorisait, mais la Cour de Cassation et le Conseil d'État le jugeaient illégal, comme constituant des droits de douane déguisés, qui frappaient tous les objets à l'importation.

L'OCTROI DE MER.

Les colonies nouvelles jouissaient d'un régime plus large, leurs produits payaient à l'entrée en France les droits du tarif minimum, et elles recevaient les produits étrangers. Leur système fiscal était beaucoup plus simple; la recette des budgets locaux provenait surtout de la taxe sur les indigènes, dont le produit et le taux s'élevaient avec l'accroissement de la population et de l'aisance. Le total de la recette montait en quinze ans (1895-1910) de 97 millions à 254. et la taxe servait à l'éducation des indigènes d'Afrique, auxquels les administrateurs expliquaient qu'elle rémunérait les services rendus par la France en les protégeant contre les dévastations.

RÉGIME FISCAL.

L'autonomie des budgets facilitait les emprunts; les grandes colonies en firent largement usage : le total des sommes empruntées, évalué en 1895 à 27 millions, dépassait 670 millions en 1910. Cet appel au crédit public devait fournir les capitaux pour « l'outillage économique », travaux publics, chemins de fer, routes, ports, moyens de transport et voies de communications, qui à leur tour attireraient dans les colonies les capitaux privés et les entreprises nécessaires pour la mise en valeur « des richesses naturelles » du pays. L'exploitation commençait par les opérations qui promettaient un bénéfice prompt, l'extraction de l'or, du nickel, des phosphates, et les cultures qui fournissaient des produits d'exportation faciles à convertir en argent, les denrées coloniales, sucre, cacao, café, vanille, les matières oléagineuses, arachide, sésame, amande palmiste, coprah, les céréales à grand rendement, surtout le riz. L'Association coton-

EMPRUNTS.

« L'OUTILLAGE ÉCONOMIQUE ».

EXPLOITATIONS ET CULTURES.

nière coloniale se créait « pour développer la culture du coton dans les colonies françaises » ; quelques stations agricoles pourvues de champs d'expérience — après des tentatives manquées pour acclimater les espèces de coton à longue soie en Algérie, aux Antilles, à la Réunion, à Madagascar, en Océanie — travaillaient à améliorer la culture du coton indigène en Afrique occidentale.

L'INITIATIVE INDIVIDUELLE.

La tradition française de centralisation et d'assimilation était définitivement abandonnée. Le gouvernement, converti à la méthode anglaise de l'action individuelle, renonçait à imposer des règlements uniformes; il laissait le champ libre aux administrateurs coloniaux et leur recommandait de laisser agir les initiatives privées. Chaque colonie devait décider de ses affaires et subvenir à ses dépenses.

ROLE DES FRANÇAIS ET DES INDIGÈNES.

Des Français en petit nombre, envoyés comme administrateurs, dirigeaient les chefs indigènes, ou, établis à leur compte, dirigeaient les exploitations agricoles, les entreprises et les maisons de commerce. Les indigènes, employés subalternes ou travailleurs manuels, tiraient de leur salaire ou de la vente de leurs produits des gains qu'ils dépensaient en achat d'articles industriels, d'importation en partie française. Les bénéfices matériels et les avantages des voies de communication et de l'assistance médicale les attachaient à la domination de la France.

« POLITIQUE DE COLLABORATION ».

Ce procédé, appelé « politique de collaboration » ou « d'association », se propose, suivant le mot de Waldeck-Rousseau, d'amener les indigènes à « évoluer, non dans notre civilisation, mais dans la leur ».

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

L'accroissement de l'activité se marquait dans l'augmentation de la population, du rendement des impôts, du commerce extérieur. Le recensement de 1911 attribuait à l'Algérie 4 711 000 âmes, à la Tunisie 1 929 000, à la Réunion 174 000, à la Guadeloupe 185 000, à la Martinique 185 000, à la Guyane 49 000, à l'Indo-Chine 16 990 000 (dont 6 118 000 au Tonkin, 3 050 000 à la Cochinchine). — Les chiffres, établis par une évaluation, étaient de 11 343 000 pour l'Afrique occidentale, 9 000 000 environ pour l'Afrique équatoriale, 3 154 000 pour Madagascar, 30 000 pour toute l'Océanie. Le total approximatif, y compris le Maroc évalué trop haut (5 millions), dépassait 54 millions et demi (dont 37 en Afrique).

ET DU COMMERCE.

Le chiffre officiel du commerce extérieur était en 1913 pour l'Algérie de 729 millions à l'exportation, 562 à l'importation; pour le reste de l'empire, il arrivait à 1 600 millions environ; l'exportation, inférieure pendant la période de mise en exploitation, dépassait l'importation d'environ 50 millions. Les colonies produisaient plus qu'elles ne consommaient.

L'empire colonial était en mesure d'apporter à la France une aide appréciable pendant la guerre.

LIVRE IV

LES TRANSFORMATIONS DE LA FRANCE JUSQU'EN 1914

CHAPITRE PREMIER[1]

LA POPULATION DE LA FRANCE

I. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA POPULATION. — II. LES VARIATIONS DANS LES PROPORTIONS. — III. LES VARIATIONS DANS LA RÉPARTITION TERRITORIALE. — IV. LES VARIATIONS DANS LA COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

I. — L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA POPULATION

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

LE chiffre total de la population au recensement de 1861, après l'annexion de la Savoie et de Nice, était de 37 396 000[2]; abaissé par la perte de l'Alsace-Lorraine (1 560 000 âmes) à 36 102 000 au recensement de 1872, il n'a cessé d'augmenter, s'élevant en 1881 à 37 572 000, — en 1891 à 38 342 000, — en 1901 à 38 961 000, — en 1911 à 39 601 000. Mais l'accroissement annuel moyen, de 5,8 par 1 000 entre 1836 et 1841, descendu entre 1861 et 1866 à 3,6, est tombé à 0,6 et à 0,9 entre 1886 et 1896 et ne s'est relevé qu'à 2,3 et 1,5 entre 1896 et 1906. La population ne s'est accrue que de 4 millions dans ce second demi-siècle au lieu de 8 dans le premier; la France est le pays d'Europe où l'accroissement est le plus lent.

LENTEUR DE L'ACCROISSEMENT.

Ce ralentissement exceptionnel, coïncidant avec un progrès rapide de la production et de la consommation, a surpris les économistes. Ils croyaient que la population est réglée par les moyens

1. La principale source est la série quinquennale : *Résultats statistiques du dénombrement* (depuis 1896 *du recensement*), précédés d'*Introductions* qui indiquent la méthode et résument les résultats. — *Annuaire statistique de la France*, 1918 (partie rétrospective); donne les chiffres principaux pour la France et les autres États.
OUVRAGES. — Levasseur, *La population française*, 3 vol., 1890-91; P. Leroy-Beaulieu, *La question de la population*, 1913; J. Bertillon, *La dépopulation de la France*, 1911.
2. Tous les chiffres ont été arrondis par milliers.

d'existence et varie en proportion des subsistances; jusqu'à la fin du XIXe siècle on a cherché par des calculs statistiques une corrélation entre le mouvement de la population française et le prix des céréales. Mais la disproportion entre le chiffre des habitants et les ressources du pays est devenue si évidente qu'on a dû chercher une autre explication. On ne la trouvait ni dans les décès ni dans les mariages; le total annuel moyen des décès a diminué de 857 000 (1861-70) jusqu'à 736 000 (1908-1912), la mortalité annuelle descendant de 23,5 pour 1 000 jusqu'à 17,8 en 1913, et le chiffre annuel moyen des mariages est allé en augmentant de 284 000 entre 1883 et 1887 à 308 000 entre 1908 et 1912, la proportion des mariages à la population restant voisine de 15 p. 1 000, comme en Belgique et en Angleterre.

DIMINUTION DE LA NATALITÉ.

Il a fallu reconnaître que l'augmentation exceptionnellement faible de la population en France provient uniquement du petit nombre des naissances. Le total annuel moyen des naissances d'enfants vivants a baissé de 951 000 entre 1861 et 1870 à 858 000 entre 1891 et 1897, puis à 765 000 entre 1908 et 1912, et n'a été en 1913 que de 746 000. La *natalité* (proportion des naissances à la population) est allée diminuant, de 26,1 par 1 000 entre 1861 et 1870, à 22,4 entre 1891 et 1897, jusqu'à 19,7 en 1907 et 18,7 en 1912. Le nombre moyen d'enfants par famille, était descendu dès 1896 à 2,2. Le mariage ne suffisait plus à recruter la population française, elle ne se maintenait que par l'appoint des enfants naturels. Avec la natalité diminuait l'excédent des naissances sur les décès : d'une moyenne de 93 000 entre 1861 et 1870, il était tombé à 28 000 entre 1891 et 1897; le chiffre des décès a même dépassé celui des naissances en 1890-1892 (au temps de l'épidémie d'influenza), en 1900 et en 1907. L'excédent, remonté jusqu'à 84 000 en 1902, retombé à 27 000 en 1906, n'était que de 42 000 en 1913. La proportion de l'excédent était descendue de 2,5 par 1 000 entre 1618 et 1870 à 0,7 entre 1891 et 1900, et n'est remontée qu'à 1 en 1905. La population française ne s'accroissait plus que par l'immigration des étrangers.

RÉSULTAT DE L'AISANCE

L'étude comparée de la natalité entre les divers États, les diverses régions, les divers quartiers des villes, les classes de la population, a montré que les faibles natalités accompagnent, en moyenne, non la misère mais l'aisance. Les naissances les plus nombreuses se produisent dans les nations les plus arriérées, les régions les plus pauvres, les quartiers les plus misérables, les familles les plus dénuées, journaliers des campagnes et ouvriers des villes. Ce sont les nations les plus civilisées, les pays les plus fertiles, les maisons les plus confortables, les familles de paysans aisés et de bourgeois qui fournissent le moins d'enfants. Le petit nombre des naissances

résulte, non d'une incapacité physiologique ou économique à procréer ou à entretenir les enfants, mais de la volonté d'en éviter la charge, soit que la femme redoute le péril ou les peines de la maternité, soit que les parents veuillent s'épargner les dépenses d'une éducation ou éviter le partage de leur succession. La population cesse de s'accroître, non quand elle est trop pauvre pour pouvoir subvenir à ses besoins, mais quand elle est trop aisée pour vouloir supporter les charges de l'accroissement. Aussi la diminution des naissances est-elle commune aux nations et aux classes les plus aisées : on l'a constatée aux États-Unis et dans l'Empire britannique. La baisse de la natalité, qui en France date du milieu du XIXe siècle, a commencé avant la fin du siècle et s'est accrue rapidement au XXe, en Angleterre de 29,5 à 25,6 par 1 000 (1901-1914), en Belgique de 29,4 à 23,2 (1901-1913), en Allemagne, où, de 39,2 entre 1876 et 1880, elle est descendue à 27,4 en 1913. La France n'a fait que devancer dans cette voie les nations les plus civilisées.

DÉSAVANTAGE POUR LA FRANCE

La diminution anormale de la natalité a mis la France en infériorité numérique envers les autres pays. Après avoir au XVIIIe siècle tenu le premier rang en Europe par son chiffre de population, elle a passé au cinquième, après la Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Grande-Bretagne, et elle est serrée de près par l'Italie. La densité de la population en France n'a monté en un demi-siècle (1861-1911) que de 68 à 73,8 (au kilomètre carré en 1913), tandis qu'elle a atteint en Belgique 252, en Angleterre 239, en Allemagne 120, en Italie 121. Cette différence croissante a fait craindre aux Français de devenir incapables de résister à leurs voisins, soit dans la guerre, soit dans la concurrence économique. Cette crainte a inspiré la fondation de l' « Alliance nationale pour l'accroissement de la population française » en 1896, et plusieurs propositions de loi pour encourager les familles nombreuses.

II. — LES VARIATIONS DANS LES PROPORTIONS

LA proportion entre les différentes catégories d'habitants a varié dans ce demi-siècle.

PROPORTION DES SEXES.

Entre les sexes la proportion a peu changé : les naissances masculines ont toujours été en excédent, d'environ 5 p. 100 ; en 1861, 515 masculines pour 490 féminines, en 1913, 389 masculines pour 364 féminines. Ce rapport se maintenait dans la population au-dessous de l'âge de vingt ans (en 1861, 36,23 p. 100 des habitants mâles, 35,38 p. 100 de la population féminine, en 1911 34,64 pour les hommes,

33,18 pour les femmes). L'égalité s'établissait entre les deux sexes de vingt à quarante ans.

PROPORTION DES AGES.

La proportion entre les âges a varié beaucoup plus par l'affaiblissement de la natalité. La proportion des enfants et des adolescents (au-dessous de vingt ans) a diminué, de 36,23 p. 100 dans la population masculine et 35,38 dans la population féminine en 1861, à 34,64 et 33,18 en 1911. La proportion des hommes de vingt à quarante ans baissait jusque vers 1881, revenait en 1901 au niveau de 1861, et le dépassait en 1911 (30,82), tandis que la proportion des femmes restait moindre qu'en 1861. Entre quarante et soixante ans la proportion augmentait, de 1861 à 1911, moins pour les hommes (de 22,87 à 22,97) que pour les femmes (de 22,58 à 23,10). La proportion des vieillards (au-dessus de soixante ans) augmentait surtout dans la population féminine. La « pyramide de la population », employée pour traduire en figure géométrique la proportion entre les différents âges, prend en France une forme exceptionnelle, étroite à la base, avec des pentes très raides, et ne s'amincissant que vers le sommet.

ÉTRANGERS.

La proportion des étrangers augmentait par une émigration croissante des pays voisins : de 13,5 en 1861, pour 1 000 habitants, elle s'élevait en 1891 à 29,7, avec un total de 1 130 000. Ce chiffre s'abaissa en 1901 à 1 033 000 (soit 26,9), par l'effet de la loi de 1889 qui, pour empêcher les fils d'étrangers établis en France d'échapper au service militaire, naturalisa Français tous les habitants nés en France. Le chiffre remonta en 1911 à 1 132 000, dont 535 000 femmes. L'augmentation provenait surtout des Italiens et des Espagnols; entre 1906 et 1911 les Belges avaient diminué de 322 000 à 286 000, les Allemands augmenté de 89 000 à 101 000. La population française ne se maintenait que par l'appoint des étrangers, et de plus en plus se recrutait dans les nations méridionales de la Méditerranée.

III. — LES VARIATIONS DANS LA RÉPARTITION TERRITORIALE

POPULATION AGGLOMÉRÉE ET ÉPARSE.

LA répartition locale de la population en France est constatée par deux sortes de statistiques dressées suivant deux principes différents. 1° D'après la disposition des habitations, les habitants qui demeurent dans des maisons groupées en villages ou en villes forment la population « agglomérée », les habitants des maisons isolées et des hameaux forment la population éparse. La proportion de la population éparse (37,3 p. 100 en 1876, 33,1 en 1911) reste

exceptionnellement élevée pour un État européen, surtout dans les régions de montagnes et de bocage du Centre et de l'Ouest, où la fréquence des points d'eau facilite la dispersion, et où se perpétue l'usage commun aux anciens peuples de langue celtique de placer l'habitation auprès des terres.

POPULATION URBAINE ET RURALE.

D'après le nombre d'habitants de l'agglomération au chef-lieu de la commune, les statistiques classent la population en « urbaine » si le chiffre dépasse 2 000, « rurale » s'il reste inférieur; principe conventionnel qui fait ajouter à la population urbaine les paysans de la banlieue des villes et à la population rurale les artisans et commerçants des bourgs et les ouvriers des villages industriels. La proportion de la population rurale ainsi définie a diminué à chaque recensement: de 71,1 p. 100 en 1861 à 65,2 en 1881, et en 1911 à 55,8. La population urbaine s'est accrue en proportion inverse, de 29 à 44, surtout par l'accroissement des grandes villes. Le total pour les villes au-dessus de 100 000 habitants a monté de 4 163 000 en 1887 à 5 376 000 en 1913; Paris atteignait 2 888 000 âmes, Marseille 550 000 (dont 442 000 agglomérés), Lyon 523 000 (dont 471 000 agglomérés), Bordeaux 251 000, Lille 217 000. On comptait, outre Paris, 14 villes au-dessus de 100 000 âmes (dont 7 de 120 000 à 150 000), 65 villes de 30 000 à 100 000, 55 villes de 20 à 30 000, 163 villes entre 10 et 20 000, et 373 villes entre 5 000 et 10 000. L'accroissement a été cependant beaucoup moins rapide et les grandes villes sont beaucoup moins nombreuses qu'en Grande-Bretagne, où on en comptait 47 au-dessus de 100 000 âmes, et en Allemagne où on en comptait 45.

GRANDES VILLES.

AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS.

La répartition régionale, calculée par départements, a subi une évolution constatée dès 1851, et qui s'est accélérée. La population n'a pas cessé de diminuer dans les régions agricoles et d'augmenter dans les centres urbains. D'un recensement à l'autre grossit le nombre des arrondissements dont la population a diminué et s'abaisse le nombre de ceux où elle a augmenté. Entre 1861 et 1886 il y a augmentation dans 40 départements, diminution dans 47; entre 1886 et 1901, augmentation dans 26, diminution dans 60; de 1901 à 1906, l'augmentation se limite à 17 départements. L'accroissement ne se produit plus que dans les communes urbaines, par l'afflux des gens venus du dehors.

MAXIMUM DE DÉPOPULATION.

La dépopulation atteint le maximum dans les pays où elle était déjà forte avant 1861, les Hautes et les Basses-Alpes, dévastées par le déboisement et les inondations, — la région de la Garonne (Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne), pays de très faible natalité et d'émigration, — la région des plateaux à climat rude et sol médiocre (Haute-Saône, Haute-Marne, pays de Châtillon et de Ton-

nerre), — la Normandie, pays riche de faible natalité, dépeuplé par la transformation des cultures en herbages et la disparition des tisserands à domicile. La dépopulation, commencée dans quelques départements des Pyrénées et du Massif Central, s'est étendue depuis 1861 à toutes les régions de montagnes, d'où les habitants ont émigré vers les villes et les plaines; et elle est devenue de plus en plus rapide. Elle a fini au xxe siècle par atteindre toutes les régions agricoles sauf la Bretagne, et même un grand nombre de petites villes. Les adultes sont partis; il est resté à la campagne les enfants et les gens âgés, ce qui diminue la proportion des mariages et des naissances dans la population rurale.

CONSÉQUENCES. La dépopulation, restreinte avant 1861 à quelques régions, est devenue générale sur tout le territoire. L'accroissement de la population, regardé autrefois comme le fait normal, s'est limité aux grandes villes et à leur banlieue, aux régions de mines et de grande industrie, et à la Bretagne, où la natalité est restée plus élevée et la vie plus semblable à celle d'autrefois. La population des villes présente une proportion plus forte d'adultes des deux sexes provenant des immigrés de la campagne. Mais le nombre des mariages et des naissances y reste inférieur à la proportion normale par rapport au nombre des adultes en âge de se marier et de procréer; sans doute, parce qu'il y est plus difficile d'entretenir des enfants. Ainsi les campagnes, mieux appropriées à la vie des enfants, sont désertées par les gens aptes à les produire; les villes, qui attirent les adultes, les font vivre dans des conditions défavorables à la natalité.

INÉGALITÉS DE DENSITÉ. La dépopulation des campagnes et la concentration dans les villes ont transformé la répartition de la densité de population sur le territoire. accru l'inégalité entre les régions et diminué la proportion des pays à densité proche de la moyenne de la France. Il ne restait plus en 1911 que 21 départements au-dessus de la moyenne : les trois départements des grandes villes, Seine (8 664), Rhône (322), Bouches-du-Rhône (153), et les deux plus grands de la région industrielle, Nord (339), Pas-de-Calais (158). Les autres étaient les 5 départements bretons, — deux pays de jardinage et villégiature, Seine-et-Oise (144), Alpes-Maritimes (95), — deux pays de vignobles, Gironde (77), Hérault (77), — six pays de grande industrie : Belfort (166), Seine-Inférieure (144), Oise (133), Meurthe (107), Somme (83), Vosges (73,5), — 1 département maritime, Manche (74,3) en décroissance. 8 seulement dépassaient la densité moyenne de l'Allemagne (120) et de l'Italie (121), 3 celle de la Belgique. 11 départements de grande richesse agricole approchaient de la moyenne, de 71,4 à 66,7. La densité tombait au-dessous de 40 dans 10 départements, dont 3 de

la région Sud-Est (Gers, Landes, Lot), 5 de montagnes, Corse, Cantal, Lozère (23,7), Hautes-Alpes (18,1), Basses-Alpes (15,3).

FIXITÉ DU CENTRE DE POPULATION.

Les accroissements et les diminutions s'étaient compensés entre les parties du territoire situées à égales distances du centre dans les différentes directions. Le « centre de population » — qui aux États-Unis s'est avancé de façon rapide et continue de l'est vers l'ouest — est demeuré en France presque immobile. Entre 1801 et 1901 il ne s'est déplacé que de 20 kilomètres en direction du nord-nord-est, restant toujours dans le Cher, près du méridien de Paris (en 1801 à 12 kilomètres à l'ouest, en 1901 à 2), près du centre géométrique du territoire.

IV. — LES VARIATIONS DANS LA COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

DIFFICULTÉ D'ANALYSER LA SOCIÉTÉ.

L'ÉVOLUTION de la structure de la société française ne peut, même de nos jours, être constatée avec précision, faute de renseignements sûrs. Des différents caractères employés pour reconnaître dans quelle catégorie chaque individu doit être classé, aucun ne permet un classement satisfaisant. La profession est désignée par des termes officiels généraux qui font connaître son genre d'occupation, mais non sa place dans la société. La qualité de chef (patron) ou employé fait connaître le rôle de l'individu dans le travail, mais non son rang social, qui dépend de l'importance de l'entreprise. La fortune personnelle et le genre de vie d'un homme, seuls caractères qui révèlent sa position véritable dans l'échelle sociale, ne peuvent être constatés avec précision, parce qu'ils résultent d'un ensemble complexe de conditions trop variées pour être désignées par les termes précis indispensables à un recensement. On est donc réduit à des approximations grossières, fondées sur des données numériques insuffisantes ou sur des impressions dépourvues de preuves.

PROPORTION DES PROFESSIONS.

La tentative de constater les professions, en 1851, s'était heurtée à la difficulté de classer les femmes, les enfants, les domestiques. L'essai fut repris en 1866, en comptant séparément les individus qui exercent une profession et leur famille et leurs domestiques qui en vivent indirectement. Mais la comparaison entre les résultats des recensements successifs a montré que la méthode reposait sur une analyse insuffisante des conditions d'un dénombrement, et avait été appliquée sans critique. Les termes qui désignent les professions ont un sens élastique, qui varie suivant les appréciations. La statistique de 1866 attribuait aux professions agricoles 19,6 millions d'âmes; aux professions industrielles 10,96 millions; aux professions

commerciales 1 million et demi; aux professions « libérales », jointes aux gens « vivant de leurs revenus », 3,9 millions. Mais ce dernier chiffre ne concordait pas avec les chiffres des propriétaires d'immeubles », « rentiers », et « pensionnés ». Et tous s'accordaient mal avec le recensement de 1872.

MOUVEMENT DES PROFESSIONS.

Le classement des habitants par profession n'est connu exactement que depuis les recensements professionnels organisés en 1896 et 1906 par l'Office du Travail au moyen de déclarations contrôlées et d'opérations statistiques vérifiées par des machines à calculer. Entre 1896 et 1906, la proportion a baissé pour les professions agricoles (agriculture, pêche, forêts) de 47,1 à 44,8 p. 100, et monté pour les professions industrielles de 35,4 à 36,5, pour les professions commerciales de 9,2 à 10,5; elle s'est maintenue pour les professions libérales et les gens vivant de revenus à 8,3 ou 8,2.

CLASSEMENT PAR LA RICHESSE.

Le classement des habitants d'après la richesse peut se faire avec les données statistiques de l'impôt sur le revenu, en Angleterre et en Prusse. Mais, en France, la volonté de garder le secret des fortunes privées s'est opposée jusqu'en 1914 à établir un impôt sur le revenu global, qui eût permis de dénombrer les revenus. L'impôt sur le capital se réduisait à l'impôt perçu par l'enregistrement sur les successions, et la statistique officielle n'en faisait connaître que le montant annuel, « l'annuité successorale », qui ne renseignait que sur le total des fortunes. Depuis 1904 elle a publié le chiffre des successions individuelles classées d'après leur valeur. L'inégalité entre les fortunes s'est révélée plus grande qu'on ne supposait. Sur 100 000 successions, 98 129 étaient inférieures à 100 000 francs, et leur total n'atteignait pas 42 p. 100 de l'ensemble.

STATISTIQUE DES SUCCESSIONS.

Les successions de 100 000 francs à 1 million de valeur (au nombre de 1 748) en représentaient 34 p. 100; les successions supérieures à 1 million (au nombre de 123) environ 35. La moitié au moins des défunts (dont 26 p. 100 morts avant vingt ans), ne laissait pas de succession. L'aisance était moins générale en France et la fortune individuelle plus concentrée qu'on ne l'imaginait; les pauvres y étaient plus nombreux, et aussi les millionnaires. Peut-être l'inégalité provenait-elle en partie de l'accroissement récent des valeurs mobilières.

CHAPITRE II[1]

TRANSFORMATIONS DES CONDITIONS DE LA VIE SOCIALE

I. L'ACCROISSEMENT DES MOYENS DE PRODUCTION. — II. LE PROGRÈS DES PROCÉDÉS DE TRANSPORT. — III. LES PROGRÈS DU COMMERCE ET DU CRÉDIT. — IV. L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA RICHESSE. — V. LES VARIATIONS DES PRIX ET DES SALAIRES. — VI. LES TRANSFORMATIONS SOCIALES D'ORIGINE POLITIQUE. — VII. LES TRANSFORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT.

EN aucun temps, la transformation de la société française n'a été si rapide que dans le dernier demi-siècle. Pour en donner un tableau précis, il faudrait décrire les innovations qui ont bouleversé les conditions de la vie en France, et montrer comment elles se sont propagées dans les diverses régions. Il n'est possible ici que d'en tracer une esquisse générale. La plupart de ces transformations résultent de la révolution économique produite par les progrès de la technique et des échanges; les autres sont d'origine politique : elles dérivent de l'établissement du régime électif démocratique.

I. — L'ACCROISSEMENT DES MOYENS DE PRODUCTION[2]

L'ÉTUDE des progrès de l'industrie et de l'agriculture appartient à l'histoire spéciale des différentes techniques, et, comme ces progrès s'opèrent par la collaboration de tous les pays civilisés, l'histoire en devrait être internationale. Le domaine de l'histoire générale de la France se limite à leur action sur la société française.

1. Levasseur. *Questions ouvrières et industrielles...*, 1907, Neymarck, *Finances contemporaines*, 4 vol., 1905 (recueil d'articles). — Les chiffres statistiques sont pris dans l'*Annuaire statistique de la France*, 1918 (partie rétrospective).
2. Houllevigue, *Du laboratoire à l'usine*, 1904; Colson, *L'essor de la chimie appliquée*, 1910. L'*Histoire contemporaine de la France*, 1913 (Larousse), donne un résumé et des photographies.

APPLICATIONS DE LA SCIENCE.

Le progrès caractéristique de cette période est l'abondance croissante des objets et des services, qui a rendu la vie matérielle des Français plus aisée et plus variée. L'accroissement, d'une rapidité sans précédent, est dû à la transformation des moyens d'action de l'homme sur la matière. Tandis que les procédés de travail, depuis l'origine de la civilisation, se transmettaient par tradition, ne se renouvelant que par des tâtonnements empiriques et des inventions dues au hasard, de nos jours la découverte des lois scientifiques de la nature a donné directement l'idée et les moyens de réaliser les inovations techniques. Depuis l'application de la science à l'industrie, les inventions ont été perfectionnées, non plus d'une façon empirique, mais par des recherches scientifiques, avec l'intention d'augmenter le rendement ou l'économie des forces de travail (réunies par la langue scientifique sous le nom d'*énergie*), en les mettant au service de la fabrication ou de la traction, au moyen d'appareils techniques qui transforment l'énergie naturelle en travail utile.

PROGRÈS ANTÉRIEURS.

Aux sources traditionnelles d'énergie — le travail de l'homme et des animaux, le vent et les chutes d'eau et l'action directe du feu — les inventions empiriques en avaient dès le XIXe siècle ajouté de beaucoup plus puissantes, la machine à vapeur, les hauts fourneaux, les marteaux-pilons, les laminoirs, les machines à forer, le gaz, fourni par la distillation de la houille. — Mais ces procédés encore imparfaits n'étaient employés que dans un petit nombre d'établissements : l'œuvre du dernier demi-siècle a été de les perfectionner et d'en étendre l'usage.

LA VAPEUR.

La vapeur a beaucoup accru son rendement par l'invention de la chaudière multitubulaire et la création de machines plus grandes, plus solides, faites d'un métal plus résistant. L'usage en est devenu beaucoup plus fréquent, le chiffre des machines à vapeur contrôlé par les inspecteurs s'est élevé de 14 513 en 1860 à 82 238 en 1910.

LA MÉTALLURGIE.

— Le domaine de la métallurgie s'est agrandi depuis 1873 par l'invention du procédé Thomas, qui a permis d'extraire la fonte du minerai de fer phosphoreux (*minette*) de Lorraine, jusqu'alors difficile à utiliser. L'abondance du fer a activé la fabrication des outils et des ustensiles, et plus encore la construction métallique, qui a fourni à l'architecture des matériaux plus légers et plus résistants, les charpentes en fer, les ponts métalliques et, depuis 1889, le « ciment armé », fait avec une armature en métal.

LES MACHINES.

Le rendement des industries textiles a été multiplié par l'invention de broches et de métiers à tisser à marche plus rapide, tandis que la machine à coudre abrégeait singulièrement le temps de la couture. Les machines-outils (d'origine américaine), remplaçant le

travail à la main, révolutionnaient la fabrication de la chaussure, la ganterie, la chapellerie, l'horlogerie. La machine à composer monotype (puis linotype) et la presse rotative rendaient possible l'impression rapide des journaux quotidiens à très fort tirage, la machine à écrire donnait naissance à la profession de dactylographe.

LA DISTILLATION DE LA HOUILLE.

Le gaz devenait d'un emploi si habituel pour l'éclairage des rues, des édifices publics et des magasins, que chaque ville avait son usine à gaz, et la distillation de la houille se perfectionnait au point que les « sous-produits » (coke, goudron, alcool, teintures, parfums) acquéraient une valeur supérieure à celle du gaz.

MOTEURS A GAZ.

Ces progrès restaient dans la voie ouverte au XIX[e] siècle : le fer servait de matière, la houille fournissait l'énergie sous forme de chaleur et de lumière; on la surnommait « le pain de l'industrie ». Un peuple de mineurs se rassemblait auprès des lieux d'extraction du minerai et du combustible, la grande industrie s'établissait dans leur voisinage et y concentrait la population ouvrière. Avant la fin du siècle, de nouvelles sources d'énergie ont préparé une nouvelle série de transformations. Le pétrole a fourni un combustible liquide plus léger et d'un plus grand pouvoir calorique. Le moteur à explosion (depuis 1876), en remplaçant l'action indirecte de la vapeur par l'action directe du gaz sur le piston, a permis de supprimer la chaudière encombrante et coûteuse et d'obtenir un rendement très supérieur de force utilisée. Créé d'abord avec le gaz d'éclairage, il a ensuite employé le gaz « pauvre » obtenu par le passage de la vapeur d'eau sur le coke chauffé au rouge, les gaz des combustibles liquides (essence, benzine, alcool), et même les gaz des hauts fourneaux, jusque-là brûlés sans profit. Les moteurs à gaz ont été employés surtout dans les ateliers de la petite industrie, où ils prenaient peu de place et permettaient un travail intermittent. Mais, comme leur rendement en travail est très supérieur à celui de la vapeur, on a commencé à employer des moteurs puissants pour actionner les souffleries et les appareils de la grande métallurgie.

MOTEURS ÉLECTRIQUES.

Une révolution plus profonde est préparée par l'emploi de l'énergie électrique sous trois formes, électro-technique, électrothermie, électro-chimie. La dynamo réversible, réalisée dès 1873 par la combinaison d'un générateur et d'un récepteur, a permis de transformer le travail mécanique en force électrique, et inversement; une chute d'eau tombant sur une turbine fournit sous forme mécanique l'énergie au moteur électrique. L'eau des montagnes (surnommée « la houille blanche ») remplace la combustion de la houille; le moteur électrique, qui utilise au moins 60 p. 100 de l'énergie, sans frottement, sans fumée, sans bruit, remplace la

machine à vapeur, bruyante, sale et trépidante, qui perd en chaleur inutilisée, en mise en service, en frottement de l'arbre de couche, des courroies ou des engrenages plus des quatre cinquièmes de la force dépensée. La force électrique, transportée à grande distance par fil métallique sous forme de courant alternatif à haute tension, est amenée de l'usine électrique jusqu'au lieu où elle est employée. L'énergie, rendue transportable et divisible, peut être distribuée aux petits moteurs dispersés, tours, métiers à tissage, qui, en rétablissant le travail individuel à domicile, libèrent l'ouvrier des contraintes imposées par la concentration auprès de la machine.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE.

L'électro-thermie, en transformant l'électricité en chaleur, a obtenu un chauffage intense qui a donné naissance à des inventions pratiques. Le four électrique, où la température atteint 3 000 degrés, a permis de traiter les corps réfractaires. L'éclairage électrique par incandescence, réalisé, soit par la lampe à filaments de carbone dans le vide, soit par l'arc électrique à l'air libre, a donné un rendement optique très supérieur à la combustion de l'huile et du gaz, avec une transmission moins coûteuse; il a pu, en utilisant les chutes d'eau, s'installer en pays de montagnes jusque dans les villages.

ÉLECTROLYSE.

L'électro-chimie, opérant par l'*électrolyse*, a fourni pour décomposer les corps des procédés plus actifs et moins coûteux que les réactions chimiques; elle a été appliquée à la fabrication du cuivre pur, de l'aluminium, du chlore, de la potasse et de la soude.

INDUSTRIE DU FROID.

La fabrication de la glace artificielle par réactions chimiques a rendu possible la conservation des viandes frigorifiées; la liquéfaction des gaz par la compression et la détente brusque, en réalisant des températures très basses, a donné naissance à l'*industrie du froid*, qui, conservant intacts les corps organisés, prépare une révolution dans toutes les industries d'alimentation.

CHIMIE.

Le progrès continu de la chimie a prodigieusement accru l'activité des industries chimiques, photographie, verrerie et faïence, distillerie, tannerie, blanchisserie, caoutchouc, et la fabrication des engrais chimiques, des explosifs, des teintures, des parfums, des médicaments.

MICROBIOLOGIE.

La microbiologie a transformé la chirurgie par l'emploi de l'asepsie, la médecine par l'étude des microbes et des toxines, l'hygiène par les appareils de désinfection; l'étude des ferments a perfectionné la brasserie et l'industrie des vins.

PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

Le progrès de la technique a activé surtout la production industrielle, dont le rendement s'accroît presque en proportion du travail employé à transformer la matière; l'effet en a été moindre sur l'agriculture, parce que l'homme ne peut accélérer à son gré le lent travail naturel de la végétation et de la croissance

des plantes et des animaux. La production agricole ne s'est guère accrue que par les innovations dues à la métallurgie, à la chimie et à la biologie, les machines agricoles qui ont économisé la main-d'œuvre, les engrais chimiques qui ont augmenté le rendement des cultures, la sélection des semences et des animaux reproducteurs.

II. — LE PROGRÈS DES PROCÉDÉS DE TRANSPORT[1]

CHEMINS DE FER.

LE progrès de la technique augmentait aussi la facilité des transports. Le chemin de fer, encore réduit à l' « ancien réseau », formé seulement des grandes lignes, partagé entre six grandes Compagnies fermières, ne comprenait en 1860 que 9 525 kilomètres. Le « nouveau réseau » fut formé des lignes secondaires, où le trafic devait être plus faible. Pour décider les Compagnies à le construire, l'État, par des conventions nouvelles (1860), leur assura une « garantie d'intérêts », et s'engagea à compenser le déficit résultant de l'exploitation par des avances remboursables sur le prix de rachat à l'expiration de la concession. Le total des voies ferrées était monté en 1880 à 26 198 kilomètres; il restait inférieur, en proportion de la population, à l'Angleterre et la Belgique. Le « troisième réseau », que l'État entreprit de construire en 1880, fut dès 1883 cédé aux Compagnies moyennant une garantie d'intérêts (voir livre II, chap. II). La longueur des voies ferrées en 1912 atteignit 51 217 kilomètres, sans compter 8 690 kilomètres de tramways.

ACCROISSEMENT DES TRANSPORTS.

La force de traction, accrue par l'emploi de chaudières perfectionnées et de locomotives plus puissantes, permit d'augmenter le poids et la vitesse des transports; les trains rapides atteignirent 125 kilomètres à l'heure. L'accroissement d'activité se mesure au chiffre annuel des marchandises en petite vitesse, passé de 23 millions de tonnes en 1860 à 80 millions en 1880 et à 198 en 1912, et au total des voyageurs, monté de 56 millions en 1860 à 241 millions en 1890 et 525 en 1912; tandis que les recettes montaient de 418 millions en 1860 à 1 061 en 1880 et 1 997 en 1912.

ROUTES.

Le réseau des grandes routes, nationales et départementales, achevé en 1860, n'augmentait plus en longueur, mais le réseau des chemins vicinaux, portés de 143 000 kilomètres en 1869 (1re année de la statistique) à 250 000 en 1912, se complétait par une longueur de chemins ruraux montée de 180 000 à 288 000 kilomètres, qui

1. A. Picard, *Les chemins de fer*, 1884.

accroissait les facilités données à l'agriculture. Les chemins français, réputés pour le bon entretien de leur macadam, s'amélioraient par l'emploi du rouleau à vapeur.

BICYCLETTE. La circulation sur les grandes routes, très ralentie par la disparition du roulage et des relais de poste et la décadence continue des diligences, reprit une activité nouvelle à la fin du siècle par l'effet de deux inventions : la bicyclette, après 1886, devenue commode et rapide grâce à la chaîne de multiplication, au roulement à billes et à la roue garnie de caoutchouc; pu l'automobile, réalisée par la combinaison du moteur à explosion avec les roues à bandage pneumatique. La supériorité des routes françaises attirait les amateurs d'automobilisme du monde entier. Bien que la renommée de la cuisine française et la variété des sites ne suffît pas à compenser pour les voyageurs étrangers la négligence traditionnelle des hôtelleries en matière de logement, il se créait, à l'imitation de l'étranger, dans les stations balnéaires et les pays de villégiature, des établissements pour une clientèle habituée au « confort moderne ».

AUTOMOBILE.

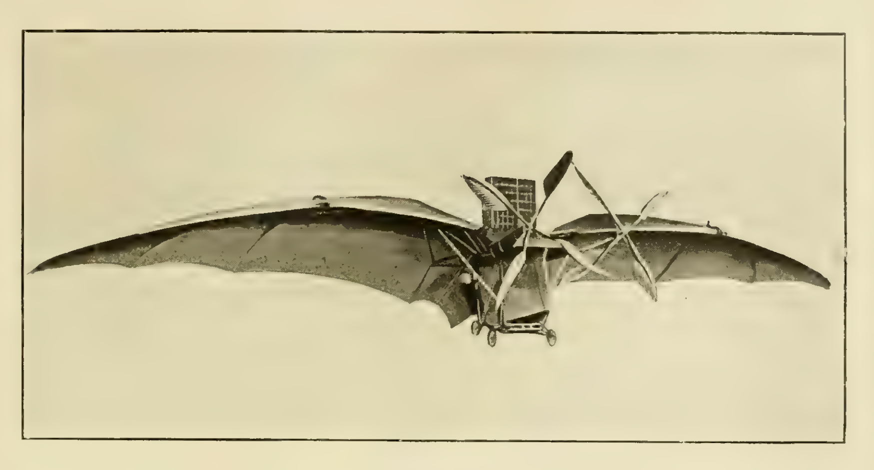
AÉROPLANE. L'aéroplane, qui réussit son premier vol en 1908, malgré des progrès extraordinairement rapides, n'avait pas eu le temps en 1914 de se transformer en un procédé pratique de transport.

POSTES. Le transport des lettres et des imprimés s'accrut en quantité et en vitesse, suivant le progrès des chemins de fer devenus l'instrument du service des postes. Le total annuel des lettres monta de 265 millions en 1860 à 1 752 millions en 1913, les recettes des postes de 63 millions à 292 millions de francs, tandis que la taxe d'affranchissement diminua de 0 f. 20 en 1860 à 0 f. 15 en 1878 et 0 fr. 10 en 1906.

TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE. Un mode nouveau de transmission instantanée des dépêches par le télégraphe électrique avait rapidement couvert la France d'un réseau de fils plus serré que celui des chemins de fer. L'accroissement se mesurait aux recettes, qui de 5 millions en 1860 avait monté à 70 en 1913. — Une invention plus récente, le téléphone, créé en Amérique, généralisé en France surtout au XXe siècle, permit la communication orale instantanée, surtout entre les habitants d'une même ville. — La télégraphie sans fil, opérant par l'émission d'ondes électriques ouvrait de larges perspectives, mais n'avait pas eu le temps en 1914 de produire des effets appréciables.

TÉLÉPHONE.

MARINE DE COMMERCE. Le progrès des transports par eau a été beaucoup plus faible, malgré une grande étendue de côtes, un grand nombre de ports, une forte population maritime de pêcheurs. Ni la *prime de construction* ni la *prime de navigation* accordées par l'État n'ont activé la navigation sur mer. Le nombre des navires à vapeur, qui en 1872 était de 512 (avec un tonnage total de 177 000 tonnes), n'avait monté



L'AVION D'ADER.

Appareil inventé par Ader en 1897, et appelé « Avion n° 3 » ; actionné par deux moteurs à vapeur de 20 HP chacun. — Conservatoire des Arts et Métiers, n° 13560.



Cl. Neurdein.

LA GARE SAINT-LAZARE.

Tableau de Cl. Monet, Vue intérieure du grand hall de la gare. — Musée du Luxembourg.

en 1900 qu'à 1 272 (avec un tonnage de 527 000 tonnes); il s'est accru jusqu'à 1 935 navires (avec 1 043 000 tonnes) en 1914. La France est descendue du second rang au quatrième.

III. — LES PROGRÈS DU COMMERCE ET DU CRÉDIT[1]

RÉVOLUTION DU COMMERCE.

L'AUGMENTATION des produits industriels et agricoles, accessibles à la consommation par la baisse des prix et le progrès des transports, bouleversa les conditions du commerce. A mesure que le réseau des chemins de fer s'étendit, chaque gare devint un centre d'expédition des denrées locales, rassemblées par les courtiers-revendeurs pour la vente au loin, et un centre de réception pour les marchandises destinées à la vente au détail dans le pays.

MÉTHODE NOUVELLE.

L'abondance et la facilité de transport des marchandises accrurent considérablement le nombre et l'importance des opérations commerciales et du personnel commerçant. Le commerce, comme l'industrie, en augmentant de volume, se concentra, et la concentration eut pour effet d'activer le commerce en gros et de changer les méthodes du commerce de détail. Le détaillant, opérant avec un petit capital, un faible chiffre d'affaires et une clientèle limitée, cherchait à vendre en petite quantité à gros bénéfice et à un prix variable débattu avec le client; le « marchandage » se pratiquait dans les boutiques comme sur le marché des denrées agricoles ou pour la vente des immeubles. Les « grands magasins » adoptèrent une méthode inverse, se contentant d'un bénéfice faible sur chaque vente, et augmentant le nombre des ventes par un renouvellement rapide des marchandises, de façon à récupérer rapidement le capital engagé et à l'employer en nouveaux achats. Pour activer la vente, ils attiraient la clientèle par les avantages du bon marché et du prix fixe, par la tentation d'une entrée libre, d'un étalage élégant, d'un grand choix d'articles, par la facilité de se faire envoyer les achats à domicile, par une large publicité d'annonces, de presse et de catalogues. L'exemple vint de Paris et du commerce de vêtements appelé « nouveautés », décrié par des faillites nombreuses. Des maisons anciennes se transformèrent en s'installant dans un local construit pour ce nouveau commerce, le *Bon Marché* repris en 1863 par Boucicaut, transformé en 1867, la *Belle Jardinière* installée à neuf en 1868, le *Louvre* agrandi au moyen de ses bénéfices; le *Printemps* fut créé en 1865, la *Samaritaine* en 1869. Le modèle fut

GRANDS MAGASINS.

1. D'Avenel, *Le mécanisme de la vie moderne*, 5 vol., 1902-05; G. Pallain, *Les douanes françaises*, 1896.

imité dans les grandes villes, d'ordinaire sous le nom de *bazars*, avec entrée libre, prix fixe et marqué, étalage d'articles variés.

Les grands magasins s'agrandirent, en augmentant la quantité et la variété de leurs objets de vente, et en ajoutant à leurs spécialités primitives (draperie, mercerie, bonneterie, rouennerie, confection de vêtements) des « rayons » nouveaux, quincaillerie, brosserie, ameublement, papeterie, librairie, parfumerie; dans l'épicerie, où le public se plaignait de l'altération des denrées et de la vente à faux poids, l'exemple fut donné à Paris (après 1859) par la maison Potin, qui diminua les prix, vendit à poids exact, et réduisit ses frais généraux à 5 p. 100. Elle créa des entrepôts pour ses stocks, des fabriques de chocolat, de sucre, de sirop, de vins mousseux, de pruneaux, et finit par s'adjoindre presque tous les commerces d'alimentation. Elle servit de modèle aux épiceries parisiennes fondées dans un grand nombre de villes.

ÉPICERIE.

ACCROISSEMENT DU COMMERCE.

Les grands magasins occupèrent un nombre croissant d'employés salariés; le nombre des boutiques vendant au détail augmenta néanmoins avec l'accroissement de la consommation des ouvriers et des paysans, et parce que la grande industrie (quincaillerie, ferronnerie, menuiserie, cordonnerie, confection) livra en masse les objets jadis fabriqués par des artisans qui devinrent des articles de commerce. Mais la méthode des grands établissements s'imposa au commerce de détail, car, en indiquant le prix des articles à leurs étalages et dans leurs catalogues, ils instruisirent les clients et obligèrent les détaillants à renoncer aux prix tenus secrets, au marchandage et aux forts bénéfices.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

L'accroissement du commerce intérieur, qui ne peut être évalué en chiffres, est prouvé par l'augmentation de la population employée à des professions commerciales, qui de 973 000 en 1866 s'est élevée en 1911 à 2 053 000. Le commerce extérieur est mesuré approximativement dans les statistiques du « commerce spécial » grâce à la surveillance des douanes dans les ports et les stations des frontières. La « commission des valeurs en douane », fixant chaque année la valeur de chaque article, permet de calculer la quantité des marchandises, non d'après leurs poids (qui ne pourraient être ni constatés ni additionnés), mais d'après la valeur en argent.

Le commerce extérieur de la France ne résultait pas seulement du travail spontané des échanges avec l'étranger, il dépendait de l'action artificielle des douanes imposées par l'État et de la politique commerciale du gouvernement. Le régime douanier inauguré en 1860 par les traités de commerce tendait à faciliter les échanges en abaissant les droits de douane et en donnant aux commerçants

la sécurité des opérations à long terme. La coalition des industries textiles avec la métallurgie obtint le retour au régime de haute protection, avec des droits de douane fixés par des tarifs en forme de lois sans aucun engagement avec les États étrangers (voir livre II, chap. III). Ce régime tendait à réserver le marché français aux industriels de France, en réduisant les échanges au dehors à l'importation de matières premières et à l'exportation des produits de luxe français, de façon à obtenir un excédent d'exportations.

IMPORTATIONS.

Le total des importations est monté de 1 897 millions en 1860 jusqu'à un maximum de 5 033 en 1880; descendu lentement jusqu'en 1886, il a remonté, avec des intermèdes de baisse (1891-96, 1901-1905), à un maximum de 8 421 en 1913. L'augmentation a porté surtout sur les matières premières : de 1 443 millions en 1860 à 4 945 en 1913. L'importation des objets fabriqués, montée jusqu'en 1883 à 768 millions, a baissé jusqu'en 1896, et a remonté, lentement jusqu'en 1905, rapidement depuis 1910, à 1 658 millions en 1913.

EXPORTATIONS.

L'exportation a monté, de 2 277 millions en 1860, lentement avec de faibles oscillations, à 4 108 en 1900, plus rapidement à 6 880 en 1913. L'augmentation a porté surtout sur les produits fabriqués, très lente de 1860 à 1900 (de 1 428 millions à 2 254), rapide jusqu'en 1913 (4 183).

L'importation totale, inférieure à l'exportation en 1860, l'avait dépassée dès 1870; l'excédent d'importation, après avoir diminué de 1890 à 1900, augmentait rapidement; comme les pays riches créanciers des autres pays, la France employait les intérêts de ses capitaux placés à l'étranger à importer des objets de consommation.

RÉVOLUTION DU CRÉDIT.

En même temps que le commerce, et par les mêmes procédés, le crédit augmentait d'activité et se concentrait. De nouvelles sociétés anonymes devenaient de grands magasins de capitaux, cherchant leur gain dans des opérations à faible bénéfice, mais rapides et très étendues : le Crédit Lyonnais créé par H. Germain (1863), la « Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie » (1863), le Crédit Industriel, le Comptoir d'Escompte (créé en 1848) et les grandes banques parisiennes d'escompte. La loi de 1867, supprimant l'autorisation préalable de l'État exigée pour toute création de Compagnie anonyme par actions, facilita la fondation des sociétés de crédit.

GRANDS ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.

Les établissements nouveaux évitèrent les opérations à long terme à taux d'intérêt élevé, qui immobilisaient le capital et n'atteignaient qu'une clientèle limitée d'industriels et de commerçants connus; ils préféraient les opérations à bénéfice faible et immédiat, émission d'emprunts publics moyennant une commission, création de sociétés anonymes, achat et vente de valeurs, garde de titres et

encaissement des coupons échus pour le compte des clients. Ils ouvraient un compte aux particuliers dont ils recevaient les dépôts d'argent remboursables à vue, de façon à capter le capital à mesure qu'il se formait. Ils attiraient les clients en ouvrant des succursales dans un grand nombre de villes, et en employant des méthodes de travail rapide qui facilitaient les dépôts et les retraits de fonds, les comptes courants et les chèques, l'achat et la vente des valeurs. Les dépôts à vue de la clientèle fournissaient à l'établissement un fonds très supérieur à son capital social, qui permettait de larges opérations à petit bénéfice et à échéance courte, sans immobiliser un capital qui devait rester toujours prêt au remboursement : tandis que la Banque de France maintenait son taux d'escompte entre 2 et 3 p. 100 (1896-1899), les grands établissements offraient aux maisons de commerce l'escompte au-dessous de 1.

Cette révolution dans la méthode du crédit fit disparaître la plupart des banques locales, impuissantes à soutenir la concurrence, et excita des colères contre les grands établissements. On leur reprocha de faire des opérations de Bourse plutôt que de banque, de drainer l'épargne française vers les marchés étrangers, et de la mettre au service des industries rivales de l'industrie française.

LA BOURSE.

L'accroissement rapide de la quantité des titres (actions, obligations, rentes, emprunts publics) bouleversa les conditions du marché des valeurs. Les 80 agents de change de la Bourse de Paris, seuls autorisés à faire les achats et les ventes, ne pouvaient suffire à la masse croissante des opérations; à côté de ce personnel officiel, le « *parquet* », opérant dans l'édifice de la Bourse, des courtiers sans titre opéraient au dehors dans des maisons privées surnommées la « *coulisse* ». Les agents de change, invoquant la loi qui leur réservait le rôle d'intermédiaires pour « faire les négociations des effets publics et autres susceptibles d'être cotés », citèrent en justice les coulissiers et les firent condamner (juin 1859). Mais la coulisse survécut, et la jurisprudence, tournant la loi, partagea le marché : réservant aux agents de change la vente des effets admis à la cote officielle de la Bourse par la Chambre syndicale, elle laissa la coulisse opérer sur les « valeurs en banque » non cotées. Le coulissier rendait à ses clients des services interdits à l'agent de change : il les guidait dans leurs opérations, leur fournissait la contre-partie, leur donnait des garanties, endossait les marchés, et se faisait payer une commission moindre que le courtage d'un agent; il se tenait à leur disposition, tandis que le marché du parquet ne durait que deux heures par jour. La coulisse se prêtait beaucoup mieux aux spéculations sur le marché à terme qui faisaient la vie de la Bourse.

LUTTE CONTRE LA COULISSE.

SPÉCULATION.

Le volume des affaires alla augmentant, et la spéculation devint de plus en plus active; le public se pressait autour de « la corbeille » du parquet, où les agents de change mettaient en vente les valeurs; la Bourse était pleine d'une foule bruyante dont on entendait au loin les clameurs. La fièvre de spéculation arriva au comble au temps de l'Union générale : le capital nominal des émissions en 1881 et 1882 fut évalué à 2 milliards (voir livre II, chap. I). La crise de 1882 changea l'allure du marché. Les clients, devenus prudents, se portèrent sur les valeurs à revenu fixe, et firent moins d'opérations à terme. Les cours n'eurent plus que de faibles variations; la spéculation se concentra sur quelques valeurs mal assises (le Rio Tinto, les mines d'or). Le tapage cessa à la Bourse. Les grands établissements de crédit, qui se chargeaient des achats et des ventes pour leurs clients, devinrent le principal marché des valeurs.

CHANGEMENT DE PRATIQUES.

CHAMBRE DE COMPENSATION.

L'accroissement de l'activité du crédit peut se mesurer par le chiffre annuel des effets compensés à la Chambre de compensation de Paris, créée sur le modèle anglais. Il s'est élevé de 1 milliard en 1872 à 7 milliards en 1900 et à près de 30 milliards en 1913.

IV. — L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA RICHESSE[1]

LE progrès des procédés de travail, de transport et de crédit a amené une augmentation énorme de la production des objets et de leur valeur exprimée en numéraire. Les statistiques permettent d'en suivre les variations, avec une approximation différente suivant le procédé employé pour constater les faits.

PRODUCTION AGRICOLE.

Les statistiques de la production agricole, dressées (depuis 1852) d'après les renseignements des commissions cantonales, ne reproduisaient que des évaluations sans critique ni contrôle; on a cherché à les rendre plus exactes en créant des commissions communales aidées par les professeurs d'agriculture. Elles indiquent avec une approximation grossière le total annuel des principaux produits. L'accroissement est très irrégulier pour les récoltes, qui dépendent des conditions climatériques, variables suivant les années. La production du froment n'a monté que de 101 millions d'hectolitres en 1860 à 118 en 1912 (avec un maximum de 133 en 1874). Mais le rendement moyen à l'hectare s'est élevé de 15 hectolitres en 1860 à 21 en 1912, par une hausse continue depuis 1900. La

1. *Richesse privée et finances françaises*, 1919; R. Pupin, *La richesse de la France*, 1913; E. Michel, *Valeur vénale de la propriété bâtie*, 1914.

variation a été plus grande pour la pomme de terre, qui a passé de 70 millions de quintaux métriques en 1860 à 150 en 1912, plus encore pour le vin, qui a atteint un maximum de 83 millions d'hectolitres en 1875, un minimum de 24 en 1887, avec un rendement à l'hectare très variable. L'accroissement a été plus régulier pour les cultures fourragères, qui ont monté de 374 millions de quintaux en 1886 à 930 en 1912, plus rapide pour l'horticulture, dont les produits étaient évalués en 1902 à 100 millions de francs et à 622 millions en 1913.

PRODUCTION INDUSTRIELLE.

Les statistiques des produits de l'industrie reposent sur des données plus solides pour les objets soumis au paiement d'un droit, qui comporte un contrôle fiscal. La production du sucre s'est accrue, avec des fluctuations résultant de l'inégalité des récoltes, de 128 millions de tonnes en 1860 à 140 en 1900. La quantité d'alcool ayant acquitté les droits — sans compter la contrebande des bouilleurs de cru — s'est élevée de 671 000 hectolitres en 1857 à 2 656 000 en 1900, et en 1912 à un maximum de 3 309 000. L'extraction des combustibles minéraux, consistant surtout en houille, est montée de 8 millions de tonnes en 1860 à 33 en 1900, et a dépassé 40 en 1913. La production de la fonte s'est élevée de 898 000 tonnes en 1860 à 2 716 000 en 1900 et à plus de 5 millions en 1913. La valeur du fer et de l'acier estimée en argent s'est accrue de 171 millions en 1860 à 652 en 1911. Dans presque toutes les industries la quantité des produits depuis 1860 a au moins doublé, et, comme la valeur des marchandises importées de l'étranger a dépassé fortement celle des produits français exportés, la population française a disposé d'une masse beaucoup plus grande d'objets. Le nombre des habitants n'ayant que faiblement augmenté, la proportion moyenne de consommation par tête d'habitant s'est beaucoup élevée (pour l'alcool taxé, de 2,27 litres en 1860 à 4 en 1911).

ACCROISSEMENT DE LA CONSOMMATION.

Le mouvement de la consommation échappe à la statistique, mais il est évident que la population consomme une beaucoup plus grande quantité de viande, de vin, d'étoffes, de chaussures de cuir, de mobilier, d'ustensiles, de verrerie, d'articles de luxe; qu'elle dépense beaucoup plus en voyages, en spectacles, en divertissements, en livres et journaux, en correspondances. L'accroissement du luxe est rendu frappant par les statistiques des objets de consommation tout à fait inutiles, soumis à une taxe qui révèle la dépense annuelle. La consommation du tabac s'est accrue de 27 000 tonnes en 1861 à 35 000 en 1885 et 43 000 en 1912. Le chiffre des recettes des théâtres de Paris, monté de 14 millions en 1860 à 25 en 1885, a atteint (y compris les cafés-concerts depuis 1893) 68 millions en 1913; le pari mutuel aux courses de chevaux s'est élevé de 102 millions

en 1891 à 404 en 1912; la taxe sur les jeux des cercles et casinos s'est accrue de 14 millions en 1907 à 55 en 1912.

L'accroissement énorme de la production et de la consommation est le signe certain d'une augmentation de la richesse de la France. Mais le total de la richesse, capital ou revenu, ne peut être évalué en numéraire que par des calculs sur des données partielles complétées par des conjectures. La valeur vénale de la propriété non bâtie (terres, prés, vignes, jardins, bois, landes), estimée vers 1851 à 61 milliards, s'était élevée en 1881 à 91,5 milliards; après la crise agricole elle a baissé en 1912 à 61,5 milliards. La propriété bâtie (d'après les enquêtes de 1853, 1889, 1900, 1910) s'est élevée de 20 milliards en 1851-53 à 64,5 en 1910. La richesse mobilière, plus difficile à évaluer, consiste surtout en titres représentatifs de la richesse réelle. On a essayé de calculer le capital de la France en additionnant les immeubles privés, les propriétés publiques, la valeur des chemins de fer et des travaux publics, le numéraire en circulation, l'outillage et le mobilier, et le bétail, et en y ajoutant la valeur des titres étrangers possédés par les Français, évaluée vers 1880 entre 15 et 18 milliards, après 1900 entre 20 et 27. L'évaluation variait, vers 1878, de 200 à 222 milliards; au xxe siècle, de 200 milliards en 1902 (Leroy-Beaulieu) à 229 en 1906 (Colson). Les plus hautes en 1911 atteignaient 285 milliards (Pupin) et 282 (E. Michel).

RICHESSE TOTALE.

Quant au revenu total, l'évaluation n'en pouvait être fondée sur les statistiques fiscales, en l'absence d'un impôt sur le revenu. On a tenté de la faire en additionnant les salaires des employés, les bénéfices des patrons, les rentes, les traitements, les produits consommés en nature. Le résultat, suivant les méthodes, variait entre 20 et 30 milliards; l'évaluation la plus forte (Pupin) donnait 16,5 milliards en 1872, 27,8 en 1903 et 39 milliards en 1911. L'augmentation se marquait par plusieurs signes : le total des successions et donations soumises aux droits s'est élevé de 3 526 millions en 1850 à 7 755 millions en 1900, malgré des dissimulations considérables; le total des sommes en dépôt dans les Caisses d'Épargne est monté de 377 millions en 1860 à 4 milliards en 1913.

REVENU

SIGNES DE RICHESSE.

L'accroissement de la richesse se faisait par l'épargne, traditionnelle dans la bourgeoisie et à la campagne; le « bas de laine » du paysan français devenait proverbial. Le revenu des particuliers n'était pas absorbé par leurs dépenses; l'excédent se transformait en capital. L'usage ancien de placer les fonds disponibles en achats de terres ou en hypothèques avait fait hausser la valeur des immeubles et baisser le revenu des terres jusqu'à 2 p. 100. Depuis la crise agricole de 1882, les placements, se détournant de la terre,

L'ÉPARGNE.

se portèrent sur les valeurs mobilières, à revenu fixe, rentes françaises, obligations, emprunts étrangers; la proportion en était estimée aux trois quarts de la fortune mobilière en France, au quart seulement en Allemagne, où l'on préférait les actions à dividende variable. Le revenu de ces placements accélérait l'accumulation des capitaux placés chaque année; on l'estimait après 1900 entre 1 milliard et demi et 2 milliards, en 1913 à plus de 4 milliards.

ÉVOLUTION DU TAUX DE L'INTÉRÊT.

L'abondance de l'argent faisait baisser le taux de l'intérêt; l'évolution se produisait à la fois dans l'estimation du revenu, le taux de l'escompte commercial et le cours des rentes françaises. En 1860, l'intérêt normal des meilleurs placements est de 5 p. 100, une fortune d'un million représente 50 000 francs de rente; l'escompte est en moyenne à 4,50; la rente 3 p. 100 est à 71,40, et atteint en 1870 le maximum à 75,10. — La guerre raréfie le capital, fait baisser la rente jusqu'à 50, monter l'intérêt de l'argent au-dessus de 5 p. 100, et l'escompte à 5,70. — Depuis 1875, le taux va toujours en baissant, jusqu'à ce que l'intérêt normal des bons placements soit descendu à 3 p. 100, et qu'un million ne rapporte plus que 30 000 francs de rente. L'escompte se fixe de 1883 à 1892 autour de 3 p. 100, et descend à 2 vers 1896. La rente 3 p. 100 atteint le pair à 100 francs en 1892, et le dépasse jusqu'à 105,25 en 1897. Au XXe siècle, l'intérêt remonte un peu au-dessus de 3 p. 100; l'escompte, depuis 1899 revenu à 3 p. 100, s'y maintient (sauf pendant la crise de 1907), et s'élève en 1913 jusqu'à 4; la rente descend au-dessous du pair dès 1900 jusqu'à un minimum de 90,80 en 1913.

L'abondance croissante des capitaux que le travail français ne suffisait pas à occuper abaissait le loyer de l'argent en France et poussait de plus en plus aux placements à l'étranger. Le peuple français, possesseur d'une réserve croissante de fonds disponibles, opérait de plus en plus comme un rentier vivant d'un travail antérieur au moyen de créances sur les autres peuples.

V. — LES VARIATIONS DES PRIX ET DES SALAIRES [1]

LES CRISES ÉCONOMIQUES.

L'ACCROISSEMENT de la richesse se faisait suivant une marche irrégulière, interrompue, à des intervalles inégaux, par une « crise » provenant d'une production industrielle supérieure à la consommation, d'une estimation exagérée des valeurs de spéculations, d'un excès de crédit fait par les banque est suivie d'une dimi-

1. *Salaires et coût de l'existence... jusqu'à 1910*, 1911, March (publication de la Statistique générale).

nution de la production et des opérations de crédit. L'étude des cours de la Bourse, du portefeuille, de l'encaisse et du taux d'escompte de la Banque de France a permis de préciser la succession des périodes d'activité et de crises que la France a traversées.

CRISE DE 1857. La fièvre de spéculation excitée par les chemins de fer s'arrêta avec la crise universelle de 1857 commencée en Amérique et en Angleterre. Après une dépression de trois ans, commença en 1861 une période de prospérité industrielle, interrompue par des accidents, la crise cotonière de 1863 résultant de la guerre de Sécession, la guerre de 1866, la faillite des chemins de fer d'Espagne en 1868. — *CRISE DE 1870.* La guerre de 1870 amena l'arrêt brusque des affaires, le cours forcé des billets de banque émis pour 3 milliards, la chute du cours des valeurs (le 3 p. 100 tomba en 1871 à 50,35, l'obligation du Nord à 275). — La crise fut intense, mais courte, les affaires reprirent dès 1871, la Banque de France escompta en 1873 pour 14 milliards d'effets. — La crise allemande et autrichienne très intense de 1873 (*Krach* de Vienne) n'eut à la Bourse qu'un contre-coup de courte durée. La hausse générale continua sur les marchandises, les terres et les valeurs, et atteignit un maximum en 1881.

CRISE DE 1882. La plus intense de toutes les crises de Bourse, celle de 1882, qui éclata avec la faillite de l'Union Générale (voir page 89), fut le début d'une dépression profonde, de longue durée, attribuée à des causes économiques universelles, la concurrence des produits agricoles d'Amérique, la diminution du numéraire amenée par la démonétisation de l'argent. La baisse atteignit les produits de l'industrie, les denrées agricoles, le prix des terres et des fermages; la production industrielle se ralentit, le chômage devint intense.

ÉTAT FINANCIER DE LA FRANCE. L'activité, rétablie lentement, était redevenue normale dès 1889 dans l'industrie et le commerce, les prix et les valeurs avaient repris leur niveau; la hausse des produits agricoles tarda plus longtemps (jusque vers 1897). Le cours des valeurs devint plus régulier; les capitaux se détournèrent de la spéculation et se portèrent sur les placements fixes. La France se distingua de plus en plus par la stabilité du cours de ses valeurs, l'abondance croissante de ses capitaux disponibles, la faiblesse de ses crises, contre-coups atténués des crises des autres nations. Elle ne subit que des oscillations entre de légères excitations au moment des Expositions (de 1889 à 1891, de 1897 à 1901), et de légères dépressions (de 1892 à 1896, de 1901 à 1904). Après la crise américaine de 1907, commença dans tous les pays civilisés une période de prospérité sans précédent dans l'histoire du monde; l'accroissement de la production, la hausse des prix des objets et des valeurs mobilières, la création de

nouvelles entreprises et les émissions de titres coïncidèrent avec un taux peu élevé de l'intérêt de l'argent; la Banque de France eut à la fois une très forte encaisse et un portefeuille très chargé.

LES PRIX

Les prix des objets de grande consommation, qui intéressent le plus directement la population, ne suivirent pas le même mouvement que les autres valeurs, parce qu'étant réglés par l'équilibre entre l'offre et la demande, ils dépendaient de la quantité des objets produits ou importés, de la densité de la population, de ses habitudes de consommation, de la quantité des métaux précieux en circulation.

BIMÉTALLISME.

La France, attachée au bimétallisme, maintint la frappe libre de l'or et de l'argent avec une valeur relative invariable, fixée à 15 1/2; la variation dans la différence réelle se traduisait par une prime. Jusqu'en 1867 l'argent fit prime sur l'or, produit en abondance par la Californie et l'Australie. La France conclut (1865), avec ses voisines bimétallistes (Belgique, Suisse, Italie), l'*Union latine* qui, pour compenser la hausse de l'argent, abaissa à 0,835 le titre des monnaies divisionnaires. L'augmentation de la production de l'argent amena d'abord une prime de l'or, puis obligea (1876) à renoncer à la frappe libre de l'argent qui, descendu à la moitié de sa valeur conventionnelle, ne servit plus que de monnaie d'appoint; l'or resta l'étalon unique du commerce international.

VARIATION DU PRIX.

La variation du prix de chaque denrée a été établie en ramenant le prix de chaque année à une évaluation moyenne, donnée par la commission des valeurs en douane. Le froment, de 32,80 les 100 kilos en 1860, baisse rapidement depuis 1881 jusqu'à 19 francs, où il reste de 1885 à 1892, puis à 13,50 en 1895, remonte à 23 francs en 1898, redescend en 1903 à 15,50, et remonte jusqu'à 22. La pomme de terre oscille entre un minimum de 0,04 le kilo en 1863 et un maximum de 0,12 en 1879, et monte brusquement en 1900 de 0,07 à 0,10, puis en 1910 à 0,13. Le beurre, à 2,90 le kilo en 1860, hausse jusqu'en 1878, baisse jusqu'à 2,30 en 1898, remonte en 1900 et se fixe jusqu'en 1913 autour de 3 francs. Le sucre raffiné, de 0,80 le kilo en 1860, baisse lentement à 0,71 en 1882, puis brusquement à 0,42 en 1884 et jusqu'à 0,22 en 1902, pour remonter à 0,39 en 1913. D'après l'enquête sur les prix des vivres, le pain, après un maximum de 0,45 le kilo en 1867, aurait baissé à 0,40 jusqu'en 1880, puis à 0,35 et à 0,30; le bœuf aurait monté jusqu'en 1873 à 1,70 le kilo, baissé jusqu'en 1888, puis remonté; les prix ayant augmenté moins vite que les revenus, la vie est devenue plus aisée.

La quantité des objets à consommer s'étant accrue beaucoup plus fortement que la consommation, l'excédent n'est absorbé qu'en partie par le gaspillage et le luxe des familles en possession de la

fortune, le reste sert à augmenter la consommation de la masse. La France emploie le surplus de sa richesse, non à accroître sa population, mais à élever le niveau de sa vie matérielle.

VI. — LES TRANSFORMATIONS SOCIALES D'ORIGINE POLITIQUE [1]

PERSONNEL DIRIGEANT SOUS L'EMPIRE.

L'ÉVOLUTION politique qui a mené la France de la monarchie personnelle absolue et bureaucratique à la république parlementaire libérale et démocratique a transformé le personnel chargé des affaires publiques. La direction du pays sous l'Empire était concentrée dans un petit groupe de hauts fonctionnaires chefs de service soustraits au contrôle de la presse et des assemblées élues, servis par des agents subalternes soumis à une autorité hiérarchique et par des maires choisis parmi les riches notables.

PERSONNEL NOUVEAU.

Un nouveau personnel, formé de bourgeois républicains, se saisit en 1870 du gouvernement de Paris et des fonctions administratives de la France; il les partage en 1871 avec les notables des anciens partis restés à l'écart depuis 1851. Ces deux personnels se disputent dès lors les fonctions et les sièges des assemblées et des conseils élus.

LA NOBLESSE.

La noblesse et la haute bourgeoisie royalistes occupent d'abord une grande partie des emplois supérieurs. Le compte fait par un journaliste royaliste des personnages nobles ou prétendant à la noblesse (dont le nom est précédé d'un *de*) donne pour l'année 1874 un total de 3145, dont 5 ministres, 226 membres de l'Assemblée, 105 diplomates (sur 133), 225 généraux (sur 552), 101 officiers supérieurs de marine, 43 préfets, 131 sous-préfets, 138 présidents de Cour.

PERSONNEL DES FONCTIONS.

Le personnel des fonctions publiques, même après l'avènement du parti républicain, continua à se recruter dans les mêmes classes sociales qu'autrefois; la tradition et l'esprit de corps se conservaient surtout dans les carrières les plus anciennes et les plus honorées, diplomatie, magistrature, cavalerie, marine.

PERSONNEL ÉLU.

La transformation fut beaucoup plus rapide dans le personnel électif des Chambres, recruté par le choix des électeurs dans toutes les classes de la population. L'indemnité parlementaire (de 9000 francs) attribuée aux mandats législatifs fournissait un moyen d'existence suffisant pour faire de la politique une profession. Les mandats des conseils élus (municipal et général) restaient gratuits, ainsi que les emplois de maires, devenus tous électifs. Mais les municipalités parvenaient à indemniser les maires des grandes villes

1. L. Teste, *Anatomie de la République*, 1910.

et des conseillers municipaux de Paris, et les mandats gratuits même étaient recherchés comme un stage pour parvenir aux mandats rétribués; il tendit à s'établir un avancement par échelons : conseiller municipal, maire ou conseiller général, député, sénateur.

CARRIÈRE POLITIQUE.

Ainsi se créa une carrière politique, ouverte sans conditions, dépendant uniquement du bon vouloir du public, comme les professions commerciales, carrière pénible et hasardeuse, mais séduisante parce qu'elle donnait, outre la notoriété locale, le moyen de vivre à Paris, avec la perspective de ce poste de ministre demeuré au sommet de la hiérarchie sociale, qui donnait l'illusion du pouvoir suprême. Le terme de *politicien*, créé aux États-Unis pour les hommes qui font de la politique une profession, entra dans la langue française, avec une nuance de mépris, souvenir d'un temps où la politique ne procurait que des honneurs.

DÉMOCRATISATION DU POUVOIR.

A mesure que les électeurs, initiés à la vie politique par la pratique des élections, échappèrent à l'influence des anciens partis monarchiques, les hautes classes furent rejetées hors des assemblées élues. Dans les campagnes, les grands propriétaires, nobles ou bourgeois, furent de plus en plus écartés de la mairie et même du conseil et remplacés par des paysans ou de petits commerçants. Ainsi la possession du pouvoir public se sépara de la richesse et du prestige social, et ce divorce entre l'autorité et l'influence devint un caractère nouveau de la société française.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL.

Un relevé des ministres nobles ou prétendus tels, sous les présidences successives, en compte 16 sous Mac-Mahon, 5, de très petite noblesse, sous Grévy, 3 sous Carnot, 3 sous Loubet, 1 sous Fallières. Dans les Chambres, il est toujours resté des nobles (presque tous de l'Ouest), des grands propriétaires, des grands industriels et des financiers, mais peu nombreux; les circonscriptions où l'argent suffisait à faire élire un député ont toujours été en très petit nombre. Le personnel politique s'est recruté de plus en plus dans la moyenne bourgeoisie locale, surtout dans les professions qui sont en relations fréquentes avec les électeurs, hommes de loi, médecins, fonctionnaires; les politiciens de profession étaient moins nombreux dans les régions industrielles du Nord et de l'Est et les pays riches, que dans les pays pauvres, où s'ouvrent peu de carrières lucratives. Les partis de gauche ont fait entrer à la Chambre des journalistes, des professeurs, puis des instituteurs, des employés de commerce et quelques ouvriers (les premiers ont été deux mineurs élus en 1885). Mais, comme les frais de la campagne électorale sont restés à la charge des candidats, la très grande majorité des Chambres n'a pas cessé de se recruter dans la bourgeoisie.

CONSÉQUENCES SOCIALES DES LUTTES POLITIQUES.

La lutte électorale pour la possession du pouvoir, compliquée d'une concurrence professionnelle pour la conquête de la carrière politique, a porté le conflit jusqu'au fond des campagnes. Depuis que les conseils municipaux élisent les électeurs sénatoriaux, toutes les élections sont devenues politiques. La politique, pénétrant toute la vie sociale, a séparé la société française en deux camps hostiles; la séparation, manifeste dès le 24 mai 1873, s'est aggravée par la concurrence entre l'école laïque et l'école congréganiste. Du côté des conservateurs se sont rangés la noblesse et la haute bourgeoisie, le clergé, la plus grande partie de la moyenne bourgeoisie et des fonctionnaires, avec les paysans, artisans et commerçants restés dans leur dépendance ou sous leur influence. Le parti républicain a réuni la masse des ouvriers, des paysans propriétaires, des employés et des petits fonctionnaires, encadrés dans une petite minorité de bourgeois. La rivalité continue a engendré des rancunes qui ont rompu les relations personnelles; les familles en lutte ont cessé de se fréquenter; il était devenu difficile avant 1914 d'organiser en commun une fête, un divertissement, une œuvre de bienfaisance. Chaque camp dans une ville avait son club, dans un bourg sa fanfare, son médecin, son notaire, ses fournisseurs. La séparation était moins tranchée dans le Nord et l'Ouest, plus nette dans le Midi, qui dès 1849 se divisait en « blancs » et en « rouges ».

LA PROVINCE.

Depuis que la province s'est éveillée à la vie politique par les luttes électorales, elle a cessé d'obéir à Paris, qui s'est réduit à une opposition frondeuse, d'abord radicale, puis nationaliste, et elle a pris la direction politique par le moyen de ses élus, auxquels le parcours gratuit sur les chemins de fer permettait de revenir chaque semaine dans leur pays. Paris est resté le centre de la vie intellectuelle.

ACCROISSEMENT DE LIBERTÉ.

La vie sociale a été modifiée dans un sens libéral et démocratique par la législation sur les libertés politiques, le service militaire, le régime du travail. La liberté de la presse — portée jusqu'à l'impunité par l'indulgence du jury — a endurci l'opinion aux critiques, aux scandales et même aux injures. La liberté de réunion a fait adopter l'usage anglais du *meeting*. La liberté d'association a fait entrer dans les mœurs la pratique des groupements permanents pour une œuvre sociale ou économique. La liberté du divorce, rétabli dans des limites étroites, mais élargies par la jurisprudence, a servi surtout à la bourgeoisie des grandes villes. Le service militaire, rendu personnel en 1872, égal en 1905, a mis les jeunes gens de toutes les classes en contact personnel à la caserne et aux manœuvres; il a pour la première fois donné aux bourgeois l'expérience directe des paysans et des ouvriers. Les lois « ouvrières » ont

ACCROISSEMENT D'ÉGALITÉ.

relevé la condition des travailleurs; l'opinion, jusque-là indifférente et ignorante, s'est intéressée à la vie, au travail et aux réclamations des ouvriers.

VII. — TRANSFORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT[1]

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN 1863.

LORSQUE Duruy, nommé ministre de l'Instruction publique, préluda à ses essais de réforme par un inventaire en 1863, la statistique de l'enseignement primaire indiquait 20 700 écoles publiques de garçons et 17 680 mixtes avec un personnel de 38 000 titulaires et 7 044 adjoints, 1 986 000 élèves laïques et 412 000 congréganistes, et un budget total de 28 millions et demi (dont 12,7 millions fournis par la rétribution scolaire, 11 payés par les communes), 14 000 écoles publiques de filles, dont 8 000 tenues par des congréganistes, avec 6 845 maîtresses laïques, 17 566 congréganistes, 1 014 000 élèves (dont 31 p. 100 laïques), et un budget de 10 millions. L'enseignement libre comptait 208 000 garçons dans 3 108 écoles avec 6 807 maîtres, 713 000 filles dans 13 207 écoles avec 31 550 maîtresses. Il y avait 76 écoles normales de garçons avec 3 139 élèves, 11 de filles avec 440 élèves; le tiers seulement des maîtresses sortait d'une école normale. Tout en France, bâtiment, mobilier scolaire, méthodes d'enseignement, discipline, restait en retard sur les pays allemands. On comptait en 1860 33 p. 100 de conscrits ne sachant ni lire ni écrire, et dans les mariages 30 p. 100 d'hommes, 45 p. 100 de femmes incapables de signer.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

L'enseignement secondaire public n'existait que pour les garçons : on comptait 27 300 élèves dans 80 lycées dont l'État faisait les frais, 28 500 dans 250 collèges municipaux, entretenus par les villes, soit en régie, soit par un contrat avec le principal. Le personnel d'un lycée, sauf à Paris, comprenait une quinzaine de professeurs et presque autant d'administrateurs et de surveillants. Légalement les professeurs du lycée (sauf en 7[e] et 8[e]) et le proviseur et le censeur devaient avoir le titre d'*agrégés de l'Université*, qui s'obtenait par un concours centralisé à Paris. Mais la plupart des emplois, au lieu d'être pourvus d'un titulaire, étaient donnés avec un traitement inférieur à un *chargé de cours*, simple licencié. Seule une petite minorité de professeurs sortait de l'École Normale supérieure, où elle avait fait des études du degré supérieur. Tous les autres, licenciés et même agrégés, avaient passé l'examen ou le concours, sans

1. *Statistique de l'enseignement primaire*, 1863. *Statistique de l'enseignement secondaire*, 1865. L. Liard, *L'enseignement supérieur en France*, 1894. *Enquête sur l'enseignement secondaire*, 1899-1902, dans le *Manuel général*, publié chez Hachette depuis 1858.

avoir reçu d'autre enseignement que celui du lycée. Ils transmettaient à leurs élèves ce qu'ils avaient appris comme écoliers, sans pouvoir renouveler ni les connaissances ni les procédés.

CARACTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT.

L'enseignement, dominé par le latin et les mathématiques, traitait en accessoires les études de réalités, sciences physiques, chimiques et naturelles, histoire, langues vivantes, même la littérature. Il consistait en exercices traditionnels, — récitations, dictées, thèmes, versions, analyses grammaticales, vers latins, discours latins et français, rédactions d'histoire, problèmes et théorèmes, — ne laissant guère qu'une connaissance verbale de morceaux d'auteurs, de règles abstraites, de nomenclatures apprises par cœur; dans les meilleures classes il se réduisait à l'art d'écrire avec des ornements conventionnels ou de résoudre des problèmes traditionnels de mathématiques. La discipline restait claustrale et militaire; les internes, qui formaient la grande majorité des élèves, portaient l'uniforme et marchaient en rangs et au pas. Un règlement identique pour toute la France fixait la durée des classes, des études, des récréations, l'heure du lever et du coucher, l'échelle des punitions et des récompenses, les sorties et les promenades. La règle était moins rigide dans les petits collèges. Le nombre total des bacheliers était en 1860 de 2505 pour les lettres, 2092 pour les sciences.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'enseignement supérieur public se partageait entre les écoles spéciales pour le recrutement d'un service public (Polytechnique, Artillerie, Génie, Saint-Cyr, Santé, Normale, Vétérinaires, Ponts et Chaussées, Mines, Chartes), recrutées par concours et presque toutes organisées en internats, et les Facultés fréquentées par les étudiants libres pour obtenir les diplômes des carrières pratiques, le droit et la médecine; elles avaient en 1860 reçu 765 licenciés en droit et 350 docteurs en médecine. Les Facultés des lettres et des sciences, formées chacune de cinq professeurs, n'avaient pas d'étudiants; leur rôle se réduisait aux examens de baccalauréat et de licence et à des cours publics devant un auditoire flottant. Le budget de l'enseignement supérieur, fourni surtout par les droits d'examen, était en 1861 de 3 millions et demi.

RÉFORMES DE DURUY.

La réforme tentée par Duruy, paralysée par le manque d'argent, se réduisit à trois créations : les cours secondaires de jeunes filles faits par les professeurs des lycées de garçons, l'enseignement « spécial » sans latin pour la préparation au commerce et à l'industrie, annexé aux lycées, l'École pratique des hautes études, ouverte sans conditions pour les recherches de science pure.

ACCROISSEMENT DU PERSONNEL.

Jusqu'à l'avènement du parti républicain, le progrès de l'instruction continua par l'accroissement du personnel enseignant, qui

dans les écoles primaires publiques de garçons monta en 1880 à 46 000 instituteurs laïques et 9 900 congréganistes, dans les écoles de filles, à 26 000 laïques et 39 000 congréganistes; le nombre total des élèves monta à 5 049 000, dont 1 772 000 congréganistes. La proportion des conscrits illettrés descendait au-dessous de 17 p. 100, celle des époux illettrés à 16 pour les hommes, 25 pour les femmes.

RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

La réorganisation commencée en 1880 porta sur l'enseignement primaire, rendu gratuit et obligatoire. L'instituteur, payé par l'État, devint indépendant du conseil municipal, du maire, du ministre du culte et des familles; il ne dépendit plus que des autorités scolaires et du préfet. La dépense monta en 1880 à 108 millions, en 1907 à 292. Le personnel s'éleva de 122 000 en 1880 à 157 000 en 1900 (dont 57 000 instituteurs et 50 000 institutrices laïques), et en 1910, après la suppression des congrégations, à 156 000 dont 66 000 instituteurs et 89 000 institutrices. Le nombre des élèves des écoles laïques monta de 3 276 000 en 1880 à 5 631 000 en 1912 (dont 2 125 000 filles).

RÉFORME DU RÉGIME DES ÉCOLES.

Les écoles neuves eurent des salles grandes, de larges fenêtres, des préaux couverts, des logements pour les instituteurs, un mobilier scolaire conforme à l'hygiène. La discipline devint humaine : il fut interdit de frapper les enfants; des procédés rationnels rendirent faciles la lecture et l'écriture. L'école transformée n'inspira plus la crainte et se fit aimer des enfants. Le certificat d'études primaires fut créé pour consacrer la sortie de l'école. Le personnel enseignant des deux sexes fut de plus en plus recruté dans les écoles normales de département; le nombre de leurs élèves atteignit un maximum de 5 291 en 1906 pour les instituteurs, de 5 230 pour les institutrices. Il diminua quand les traitements parurent trop inférieurs à ceux des emplois analogues devenus plus lucratifs.

CARRIÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Pour préparer le personnel des écoles normales, furent créées l'école de Saint-Cloud pour les hommes, l'école de Fontenay pour les femmes. Un examen d'aptitude pédagogique fut institué pour recruter les emplois supérieurs d'inspecteurs et de professeurs. Des écoles primaires supérieures des deux sexes furent créées dans un grand nombre de villes, avec des professeurs sortis les uns du primaire, les autres du secondaire, et des élèves externes choisis après examen. Ainsi se constitua une carrière d'enseignement primaire, avec un avancement par degrés parallèles pour les deux sexes : élève-maître d'école normale, instituteur adjoint, instituteur titulaire, directeur d'une école à plusieurs classes, professeur d'école normale ou d'école primaire supérieure ou inspecteur primaire, directeur d'école normale. professeur à Saint-Cloud ou à Fontenay, inspecteur général. La carrière, ouverte gratuitement, se recruta

dans le peuple et la petite bourgeoisie; elle acquit un rang social inconnu aux anciens « maîtres d'école », et même une influence politique dans les campagnes, où les fonctions de secrétaire de mairie étaient confiées d'ordinaire à l'instituteur. Les familles d'instituteurs, constituées souvent par des mariages entre collègues, formèrent un monde d'un niveau de culture intermédiaire entre les paysans et les bourgeois, en contact avec le peuple des campagnes auquel il apporta un peu de vie intellectuelle.

RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

L'enseignement secondaire fut modifié par des réformes partielles. Un enseignement « moderne » sans latin remplaça l'enseignement spécial de Duruy, avec un baccalauréat moderne qui ouvrait moins de carrières que l'enseignement classique. La réforme de 1902 le supprima et, partageant la durée des études en deux cycles successifs, créa 4 sections, puis deux parallèles, l'une sans latin, aboutissant à 4 baccalauréats pourvus de droits égaux. Le programme, élargi par des réformes successives, fit une place plus large aux sciences physiques et naturelles, à l'histoire et à la géographie, et surtout aux langues vivantes, qu'on essaya d'enseigner oralement par « la méthode directe ». Les procédés d'enseignement furent rendus moins mécaniques, les exercices en latin et les discours disparurent, il fut prescrit de s'adresser moins à la mémoire verbale. La discipline devint plus souple et plus humaine; la marche au pas, le silence au réfectoire, l'uniforme militaire ne furent plus obligatoires. L'externat, encouragé officiellement, devint la règle, les externes furent plus nombreux que les internes. Le nombre des élèves des établissements publics s'éleva à 100 000 en 1913.

LICENCIÉS ET PROFESSEURS ADJOINTS.

Le personnel enseignant, de plus en plus recruté parmi les étudiants des facultés, fut pourvu d'une instruction régulière. Le nombre des licenciés s'accrut au point qu'il ne resta plus pour eux assez d'emplois de professeurs dans les collèges : on comptait en 1898 dans les lycées un tiers de répétiteurs licenciés. La réforme de 1902 transforma les répétiteurs en professeurs adjoints chargés des suppléances, et créa pour les fonctions de surveillance des surveillants d'internat, recrutés en partie dans le personnel primaire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES FILLES.

Un enseignement secondaire public pour les jeunes filles fut créé en 1880 sous la forme de lycées et de collèges, organisés en externats, auxquels pouvait être annexé un internat. Le personnel était exclusivement féminin; pour le préparer, on créa l'École normale supérieure de Sèvres, où l'enseignement était donné par des hommes, et on institua des certificats spéciaux et des concours d'agrégation pour les femmes. Ainsi fut créée une carrière de professeurs féminins qui n'était pas séparée de la carrière primaire par la barrière du

latin. Le nombre des élèves s'éleva, lentement d'abord, de 1 517 en 1882 à 13 190 en 1900; la suppression des couvents de religieuses, qui recevaient comme internes les jeunes filles de la bourgeoisie, fit monter rapidement le chiffre à 29 600 en 1910 et 32 200 en 1913.

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'enseignement supérieur, sans toucher aux écoles spéciales, se transforma par la réorganisation des facultés. Les crédits de l'État, portés de 6 millions en 1870 à 15 en 1893, et les subventions des villes furent employés à construire des bâtiments, des laboratoires, des bibliothèques. Des facultés nouvelles de médecine et de droit furent créées. Dans les facultés des sciences et des lettres, le nombre des professeurs, chargés de cours et maîtres de conférences, fut considérablement accru; sans cesser d'être des bureaux d'examens, elles devinrent des établissements d'enseignement. Elles eurent pour étudiants les boursiers de licence (1877) et d'agrégation (1880), futurs professeurs de l'enseignement secondaire, auxquels s'ajoutèrent en nombre croissant les étudiants libres (attirés de 1889 à 1905 par la dispense de service de deux ans attachée au titre de licencié), puis les étudiantes; en sciences, les étudiants en médecine, obligés de faire une année préparatoire d'études de sciences physiques, chimiques et naturelles, et les élèves des instituts techniques (électricité, brasserie, agriculture) annexés à la faculté. Le régime fut transformé sur le modèle des Universités allemandes, en deux étapes : en 1885 l'autonomie fut donnée à chaque faculté avec la personnalité civile, un budget, le droit d'élire son doyen et de présenter les candidats aux chaires; celles d'une même ville furent reliées par un conseil des Facultés formé de délégués élus. Le lien fut resserré en 1895 par la création des Universités (suivant l'ancien sens français du nom), pourvues de la personnalité civile et d'un budget administré par un conseil d'Université. Le nombre des étudiants monta de 16 587 en 1890 (4 500 en droit, 5 800 en médecine, 1 218 en sciences, 1 830 en lettres) à 42 037 en 1914 (16 400 en droit, 8 500 en médecine, 7 300 en sciences, 6 566 en lettres).

CHAPITRE III

LA POPULATION AGRICOLE[1]

I. TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL AGRICOLE. — II. LES TRANSFORMATIONS DES CULTURES. — III. LES TRANSFORMATIONS DANS LA VIE DES CAMPAGNES. — IV. LES DIFFÉRENCES RÉGIONALES.

I. — TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL AGRICOLE.

PRATIQUES ANCIENNES.

L'AGRICULTURE conservait en 1860 les pratiques traditionnelles : la jachère, le fumier, les près naturels et les pacages, les anciens outils de labourage, de moisson et de battage; les procédés nouveaux n'avaient guère pénétré que dans les pays privilégiés du Nord. Les cultures industrielles, plantes textiles, mûrier, colza, olivier, qui exigeaient plus de soin, étaient plus prospères que le labour et l'élevage. Ces conditions du travail agricole furent bouleversées par deux révolutions, dans le commerce, et dans la technique.

MACHINES AGRICOLES.

La révolution technique résulta du progrès de la mécanique, de la chimie et des sciences naturelles. Les machines agricoles remplacèrent peu à peu la faucille, le fléau et la faux : les enquêtes agricoles en évaluent l'accroissement entre 1862 et 1892 de 9 000 à 23 000 pour les moissonneuses, de 9 500 à 38 000 pour les faucheuses, de 10 000 à 52 000 pour les semoirs, de 100 000 à 234 000 pour les batteuses; de 1892 à 1911, la valeur annuelle des machines importées de l'étranger s'est élevée de 5 millions et demi à 45. L'accroissement a porté plus sur la battaison et la moisson, que sur les semailles et

1. Sources. — *Résultats du dénombrement* (quinquennal). *Résultats statistiques du recensement des industries* (en 1896 et 1906). *Statistique agricole* et *Enquêtes agricoles*, 1882 et 1892 : essais de recensement sans contrôle et peu sûrs. *L'enquête agricole de 1908-1909* se borne à donner les observations des professeurs d'agriculture. *Bulletin du ministère de l'Agriculture*; *Annales agronomiques*

Ouvrages. — Augé-Laribé. *L'évolution de la France agricole*, 1912, excellent exposé, intelligent et précis; D. Zolla, *Les questions agricoles*, 2 vol., 1894-95 (recueil d'articles), *La crise agricole*, 1903; Souchon, *La propriété paysanne*, 1899.

le labour. La machine s'est généralisée après que la main-d'œuvre est devenue rare; elle a été plutôt un expédient pour suppléer aux travailleurs qu'un procédé pour diminuer le travail; n'étant employée qu'une petite partie de l'année, elle peut, moins que dans l'industrie, rendre des services qui compensent les frais des réparations, des déplacements et du salaire d'un personnel spécial. L'application des moteurs à essence au travail agricole est trop récente pour faire prévoir le succès de « la motoculture ». Mais les instruments de travail commodes, les outils américains (fourches, râteaux, bêches, herses), la charrue perfectionnée, les chars légers, l'écrémeuse danoise ont pénétré partout, supprimant le fléau et chassant la baratte à beurre, la faucille et l'araire du Midi.

ENGRAIS CHIMIQUES.

La production a été activée surtout par les engrais chimiques. La quantité en a été fortement accrue par l'exploitation des phosphates, par les scories de déphosphoration, provenant du traitement des minerais de fer phosphoreux, par l'importation des nitrates d'Amérique et des sels de potasse (l'importation des engrais chimiques a monté de 98000 tonnes en 1892 à 239000 en 1911). L'engrais chimique, s'adaptant suivant sa composition ou sa dose à tous les terrains et à toutes les plantes, a ouvert une perspective illimitée à la culture; en permettant de cultiver plusieurs années de suite les mêmes plantes, il a accru le rendement moyen du froment à l'hectare de 14 hectolitres en 1862 à 18 et demi de 1905 à 1909.

CULTURES FOURRAGÈRES.

La culture des plantes fourragères (luzerne, trèfle, sainfoin, betterave), devenue plus méthodique, a permis l'accroissement illimité de l'élevage; la sélection des semences, des tubercules et des plants a amélioré les produits. La sélection des reproducteurs a perfectionné le bétail et la volaille.

INSTRUCTION AGRICOLE.

Les connaissances techniques ont pénétré peu à peu dans la masse des cultivateurs par la diffusion de l'instruction et de la lecture, les conférences des professeurs d'agriculture départementaux, et surtout l'exemple des innovations réussies. Les paysans français, très défiants envers les théories agricoles et les résultats obtenus par les grandes exploitations, se sont montrés accessibles à l'expérience dans la mesure où elle s'adaptait aux conditions de leur travail. Ils ont choisi les innovations qui donnaient les résultats les mieux appropriés à leurs faibles capitaux et à leur petite exploitation : les outils américains, les machines à traction animale, l'écrémeuse, le pulvérisateur, les cultures fourragères, les espèces nouvelles de blé, de pomme de terre, de betterave.

FACILITÉ DES TRANSPORTS.

En même temps que la production augmentait par le progrès technique, la valeur des produits s'accroissait par le progrès des

transports. Les chemins vicinaux facilitaient le transport des denrées et du bétail jusqu'aux petites gares, les chemins de fer leur ouvraient les marchés lointains. L'accroissement de la population des villes et des régions industrielles grossissait leur clientèle; les ouvriers et les commerçants consommaient de plus en plus les produits jadis réservés à la bourgeoisie, viande, volaille, vin ordinaire. Les produits de luxe perdaient l'avantage que leur légèreté leur avait donné sur les denrées de consommation courante.

L'AGRICULTURE INDUSTRIALISÉE ET COMMERCIALISÉE.

La technique a introduit dans l'agriculture la méthode du travail industriel : remplacer la main-d'œuvre par la machine, élever le rendement de la production en augmentant les frais, spécialiser la production dans une branche unique (légumes, fleurs, fruits, engraissage, laitage). Les progrès des transports ont rapproché l'agriculture du commerce; elle a produit moins pour la consommation du cultivateur et les clients du marché local, davantage pour la vente, soit aux courtiers du commerce en gros, soit aux établissements industriels qui transforment ses produits, distilleries, brasseries, raffineries de sucre, minoteries, féculeries, confitureries, fabriques de conserves. Elle a travaillé en vue de la quantité plutôt que de la qualité, pour produire des denrées d'un type courant vendues sur les marchés lointains. Le cultivateur, entraîné dans le courant du commerce universel, est tombé sous la dépendance des spéculateurs, négociants en gros, transporteurs, fabricants, qui lui imposent leurs prix et leurs conditions; il a subi les variations de cours et les méventes provenant de la concurrence universelle; son sort a dépendu moins du produit de son travail personnel que des prix du marché du monde. L'agriculture s'est « industrialisée » et « commercialisée ». Le paysan a cessé d'être un producteur isolé et libre, il est entré dans la solidarité du régime capitaliste, mais beaucoup moins que l'ouvrier de la grande industrie.

II. — LES TRANSFORMATIONS DES CULTURES[1]

AUGMENTATION DES PRODUITS.

La quantité des produits de l'agriculture a augmenté considérablement, bien que la population agricole ait diminué et que la quantité des terres cultivées ait peu changé : d'après les enquêtes, la surface ensemencée aurait diminué de 7 137 000 hectares en 1862 à 6 534 000 en 1910; l'agriculture est devenue plus intensive.

CRISE SÉRICICOLE.

L'accroissement a été interrompu par des crises partielles ou générales. Avant 1860, la sériciculture, localisée dans la région du

2. A. Beauquis, *Histoire économique de la soie*, 1910. Genieys, *La crise viticole...*, 1905.

Rhône, était bouleversée par les maladies du ver à soie; la production diminuait depuis 1854, il fallait acheter à haut prix « la graine » de vers à soie du Japon, qui donnait une soie moins belle. On parvint (après 1870) à régénérer la race suivant la méthode de Pasteur par un choix des papillons reproducteurs examinés au microscope. Mais la concurrence des pays à main-d'œuvre à bas prix, l'Italie, l'Inde, la Chine, fit baisser les prix moyens de 5 fr. 30 le kilo de cocons frais à 4 fr. 25 de 1876 à 1890, puis, après 1900, à 3 francs ou 3 fr. 50. Les cultivateurs français se détournèrent de l'élevage du ver à soie. La production totale, évaluée de 1862 à 1873 à 11 millions de kilos par an, retomba en 1891 à 7, puis, malgré la prime par kilo de cocons frais (de 0 fr. 50 en 1892 et 0 fr. 60 en 1898), à 6 millions en 1909.

CRISE DES CULTURES INDUSTRIELLES.

Les cultures industrielles de la Provence furent ruinées par la concurrence avec d'autres produits : la garance, qui donnait la teinture rouge pour les pantalons des soldats, fut remplacée par les couleurs d'aniline extraites de la houille; l'huile d'olive, par les huiles d'arachides et de sésame (d'Afrique occidentale); le prix baissa au point que l'oliveraie, estimée vers 1860 entre 8 000 et 10 000 francs l'hectare, tomba au XXe siècle entre 2 000 et 1 500. La concurrence ruina les cultures du colza et des plantes textiles, lin et chanvre, pratiquées dans les régions d'agriculture avancée.

CRISE DU VIGNOBLE.

La crise du vignoble fut beaucoup plus générale. L'oïdium, qui avait ravagé la vigne, était dès 1860 efficacement combattu par le soufre, et la récolte totale en vins dépassait les chiffres antérieurs : on l'évalua en 1863 à 63 millions d'hectolitres. Le phylloxéra, importé d'Amérique avec des plants américains dans les environs d'Avignon avant 1870, se propagea rapidement dans les terrains secs et légers, et finit entre 1880 et 1890 par détruire tous les vieux vignobles français; la production du vin, évaluée en 1875 à 83 millions d'hectolitres, tomba à moins de 26 millions en 1879. Ni le sulfure de carbone, ni la replantation en vignes françaises n'arrêtèrent le mal; l'immersion ne s'appliquait qu'aux terrains bas et exigeait une irrigation abondante. On finit par arracher toutes les vignes. Le vignoble fut reconstitué avec des plants américains résistant au phylloxéra sur lesquels on greffait la vigne française; on le défendit par des solutions de sels de cuivre projetées par un pulvérisateur. Mais les dépenses très élevées imposèrent aux propriétaires une charge très lourde. L'étendue du vignoble français, évaluée en 1871 à 2 417 000 hectares, diminua, à 1 764 000 en 1891 et à 1 525 000 en 1914.

CRISE DE MÉVENTE DES VINS.

Quand la vigne américaine plantée en plaine, d'un produit plus abondant, eut relevé le total de la récolte jusqu'à 66 millions d'hectolitres (en 1904), la viticulture souffrit d'une crise commerciale. La

surproduction des vignobles de plaine, aggravée par le sucrage et la concurrence des vins étrangers et algériens, fit tomber les prix au-dessous de 10 francs l'hectolitre. La « mévente » des vins devint depuis 1900 une calamité sociale qui aboutit à des troubles politiques (voir livre II, chap. VIII). L'enquête de 1908 montra les propriétaires de vignobles grands ou petits dans toute la France chargés d'une dette hypothécaire très lourde, et le prix de la vigne en baisse beaucoup plus forte que celui des terres; l'hectare ne valait plus en moyenne la moitié de ce qu'il valait en 1882, et, dans quelques pays du Sud-Ouest, la vigne ne trouvait plus d'acquéreurs. Le relèvement des prix après 1909 ne rendit pas au vignoble son ancienne prospérité.

HAUSSE DES PRIX.

Les crises des cultures industrielles n'atteignaient guère que les régions méridionales. Les cultures alimentaires, qui formaient le fond de la production agricole, bénéficièrent depuis 1860 de la hausse des prix des denrées, qui se répercuta dans la hausse des prix de vente et de location des terres. Une enquête officielle sur « les souffrances de l'agriculture », attribuées aux traités de commerce, constata un progrès (très inégal suivant les régions), l'accroissement du rendement moyen, l'élévation des salaires, l'amélioration de la nourriture et du vêtement, et ne signala à ce tableau d'autres « ombres » que la maladie du ver à soie et la baisse du prix des laines.

CRISE DE CONCURRENCE.

Ce progrès fut arrêté, depuis 1881, par la concurrence des produits des pays lointains, surtout d'Amérique, les blés, les laines, le bétail, obtenus à très bas prix et importés par mer à peu de frais. La crise, générale en Europe, atteignit surtout les terres à blé autour de Paris; on signala même sur les plateaux du Soissonnais des terres abandonnées. La diminution des bénéfices de la culture fit baisser brusquement la valeur des terres et le taux des fermages. L'évaluation du total des loyers agricoles, qui de 1851 à 1879 avait monté de 1 905 millions à 2 645, descendit en 1894 à 1 984 millions. Le prix des denrées agricoles remonta vers la fin du XIXe siècle et la valeur des terres se releva lentement, mais l'enquête agricole de 1908 évaluait encore la dépréciation à un tiers pour les terres.

TRANSFORMATION DU TRAVAIL.

La crise frappa surtout les propriétaires, en diminuant leurs revenus et la valeur de leurs immeubles. Les cultivateurs compensèrent leurs pertes sur la vente des denrées par la diminution des prix de fermage et d'achat des terres. Ils parvinrent même à retrouver des bénéfices supérieurs, soit en augmentant le rendement par une culture intensive et une sélection des semences, soit en produisant les denrées moins exposées à la concurrence des pays lointains, viande, lait, beurre, œufs, volaille, fromage, légumes,

fruits et fleurs, dont la consommation augmenta rapidement dans les villes. Ils accrurent l'étendue des herbages, des cultures fourragères, luzerne, trèfle, sainfoin, betteraves, navets (dont la superficie passa de 7,6 millions d'hectares en 1886 à 15 millions en 1912); ils augmentèrent l'engraissage des porcs et des animaux de boucherie, et l'élevage des vaches laitières. Le nombre des animaux augmenta beaucoup moins que leur poids, leur valeur et leur rendement en viande et en lait. Les évaluations donnent, en millions de têtes, pour l'espèce bovine, 12,8 en 1862 et 14,3 en 1909, pour les porcs 6 en 1862 et 7,3 en 1909, pour l'espèce ovine 29,5 millions en 1862 et 17 en 1909. L'augmentation la plus rapide fut celle du jardinage dans les environs des grandes villes, et des primeurs, fleurs et fruits dans les pays à climat favorisé, côte de Provence, Vaucluse, presqu'île de Bretagne. La production de l'horticulture évaluée en 1902 à 200 millions avait passé en 1913 à 622.

LE JARDINAGE.

Une crise spéciale à la France provient de l'usage de distiller, soit les fruits de sa récolte, cerises ou prunes, soit les résidus du pressage, le marc de raisin ou le marc de cidre. La loi reconnaissait au « bouilleur de cru » — qui faisait distiller les produits de sa récolte — le droit de ne pas payer l'impôt sur l'alcool consommé par sa famille. Ce privilège, en empêchant les agents du fisc de contrôler la distillation, lui donnait le moyen de vendre son eau-de-vie sans acquitter les droits. L'Assemblée nationale soumit les bouilleurs de cru à la surveillance des agents et limita à 40 litres d'alcool pur la quantité exempte de droits (1872); puis elle rétablit le régime antérieur (1875). Le privilège, devenu impopulaire, fut supprimé par la loi de 1903, qui soumit les bouilleurs à la surveillance en limitant à 20 litres d'alcool pur la consommation exempte. Mais les députés du Midi viticole, effrayés par la mévente des vins, se joignirent au groupe des bouilleurs de cru à la Chambre, et firent passer un amendement à la loi des douzièmes provisoires (février 1906) qui dispensa les propriétaires de toute déclaration et les affranchit de l'exercice.

LES BOUILLEURS DE CRU.

IMPORTANCE RELATIVE DES CULTURES.

Le déplacement du travail agricole, motivé par une interversion entre les bénéfices des deux espèces d'agriculture, a transformé la profession du cultivateur. Les cultures industrielles, jadis placées au premier rang, ont été dépréciées par la concurrence croissante sur le marché universel, qui a rendu les prix instables, et les bénéfices aléatoires. La primauté traditionnelle du blé dans l'exploitation agricole a été ébranlée; la préférence est allée aux cultures fourragères et maraîchères, qui assurent un bénéfice plus régulier. Le paysan est devenu de moins en moins laboureur, de plus en plus éleveur, laitier, fromager, ce qui le rapproche du commerçant, ou

jardinier, ce qui le rapproche de l'artisan. La femme, chargée du laitage et de la basse-cour, très souvent du jardinage, a pris un rôle plus actif, qui a augmenté son influence dans la maison.

ORIGINE DE LA TRANSFORMATION.

Cette transformation ne s'est pas opérée par un progrès spontané du travail, dû a l'initiative du cultivateur. Comme en tout autre temps, le peuple des campagnes a subi passivement l'action des villes, sources des innovations; il a changé ses procédés de travail en suivant le progrès de la technique industrielle, il a changé ses cultures sous la pression de la concurrence commerciale.

III. — LES TRANSFORMATIONS DANS LA VIE DES CAMPAGNES [1]

CHIFFRE DE LA POPULATION.

LE chiffre de la population agricole n'est connu exactement que depuis les recensements professionnels (de 1896 et 1906); les chiffres antérieurs ne sont ni sûrs ni comparables entre eux. Le total de la population agricole y compris les familles était en 1861 de 19 800 000. Les recensements des individus directement occupés dans l'agriculture donnent 8 715 000 en 1906, et 8 517 000 (dont 3 226 000 femmes) en 1911. La proportion au total de la population française est allée toujours décroissant, de 53,7 p. 100 en 1866 à 47,1 en 1896 et 44,2 en 1911.

AGRICULTEURS ET CULTIVATEURS.

Les différentes catégories de la population agricole ne sont connues que par les enquêtes agricoles; mais l'évolution générale n'en est pas douteuse. Les grands propriétaires et les gros fermiers, entrepreneurs de culture qui dirigent de grandes exploitations sans prendre part au travail manuel, appartiennent, par leur genre de vie, leur éducation, leur condition sociale, à la classe des nobles ou des bourgeois. Le nombre, inconnu officiellement, n'en est pas élevé, car les fermiers de grandes exploitations ne se trouvent guère qu'autour de Paris et dans l'Ouest où les gentilshommes vivent sur leurs terres une partie de l'année; l' « agriculteur » exploitant en personne reste une exception, comme le montre le chiffre très faible des régisseurs (10 000 en 1862 et 16 000 en 1891). Bien que le nombre soit grand des familles vivant du revenu de leurs domaines, l'agriculture n'est guère pratiquée que par les travailleurs manuels qualifiés « cultivateurs », confondus sous le nom commun de « paysans », parce que, malgré une inégalité par-

1. De Rocquigny, *Les syndicats agricoles*, 3e éd., 1900, Robelin, *Les bûcherons du Cher et de la Nièvre*, 1903. Desbordes, *Les syndicats de résiniers dans les Landes*, 1908.

fois très grande d'aisance, ils font ensemble les mêmes travaux, demeurent et mangent ensemble, et ont le même genre de vie.

PAYSANS PROPRIÉTAIRES.

La classe des paysans propriétaires se réduit presque aux propriétaires cultivant exclusivement leurs terres. Le nombre en a peu augmenté : de 1 812 000 en 1862 à 2 199 000 en 1892. Il en faudrait défalquer les grands propriétaires et y ajouter les fermiers-propriétaires de Picardie; mais aucun de ces deux nombres n'est élevé. L'enquête de 1908, résumant l'impression des professeurs d'agriculture, conclut qu'il y a eu légère augmentation. Le total des paysans propriétaires, probablement inférieur à 2 1/2 millions, resterait fort au-dessous de l'opinion courante. La proportion la plus forte se trouve dans le Sud-Est et l'Est et dans les vallées des fleuves.

FERMIERS ET MÉTAYERS.

Le nombre des fermiers (soit par bail écrit, soit par location verbale) semble avoir oscillé et s'être maintenu : de 1 034 000 en 1862 à 1 061 000 en 1892. Le nombre des métayers est en diminution, de 404 000 en 1862 à 344 000 en 1892; le métayage forme d'exploitation primitive imposée par la rareté du numéraire, reste limité à l'Ouest, au Sud-Ouest et au Bourbonnais.

SALARIÉS.

Ce sont les salariés qui ont le plus diminué depuis un demi-siècle, surtout pendant la crise agricole de 1882 à 1892 : les journaliers ont baissé de 2 002 000 en 1862 à 1 210 000 en 1892; les domestiques, de 2 012 000 à 1 832 000 en 1892 et 864 000 en 1906. La dépopulation des campagnes s'est donc opérée par le départ des travailleurs qu'aucun intérêt n'attachait au sol; les propriétaires et les fermiers sont restés sur la terre qu'ils exploitaient pour leur compte.

« L'EXODE RURAL. »

L' « exode rural » des salariés a eu des motifs indiscutables : ils sont allés dans les villes où les attiraient des salaires plus élevés et plus réguliers, un travail moins pénible, une nourriture plus agréable, des divertissements plus fréquents; le courant général qui porte l'homme à accroître son gain et ses plaisirs et à diminuer ses fatigues et ses privations les a menés vers les villes où étaient concentrés les emplois, les spectacles, les écoles, toutes les occasions de gain, d'amusement et d'instruction. Le mouvement a été activé par les chemins de fer qui facilitent le voyage, les journaux, les livres, les catalogues, les écoles, qui parlent au campagnard des choses de la ville, les lettres des parents ou des amis et les conversations avec les citadins en villégiature, qui vantent les charmes de la ville, le service militaire qui transplante les jeunes paysans dans les villes, la domesticité dans les familles bourgeoises qui y attire les jeunes filles et y retient les hommes libérés de l'armée.

DIMINUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE.

Les salariés, en quittant la campagne, n'ont abandonné qu'un travail de saison, excessif en été, insuffisant en hiver, des salaires

bas, un logement misérable, une nourriture grossière, une vie monotone; ils ont trouvé à la ville un niveau de vie plus élevée et un rendement supérieur de leur travail. Leur départ a fait disparaître les petites industries rurales et le tissage à la main qui les aidaient à passer la morte-saison agricole; il n'a pas diminué la production; la machine a remplacé l'homme. Si « la batteuse a dépeuplé les campagnes », c'est en libérant le travail pour un emploi plus rémunérateur. La main-d'œuvre devenue plus coûteuse a été plus ménagée. La petite exploitation a tâché de se suffire avec le travail de la famille. La grande exploitation s'est organisée avec un petit personnel permanent de domestiques, complété au moment des récoltes par des ouvriers temporaires (saisonniers) venus des pays pauvres à population dense : dans la région parisienne des Belges, des Bretons et des Polonais, dans les vignobles du Midi des Espagnols et des Italiens.

GRANDE ET PETITE EXPLOITATION.

Le changement de proportions entre les catégories de cultivateurs a modifié les proportions entre les modes d'exploitation. L'enquête de 1909, conduite avec une tendance favorable à la petite exploitation, conclut qu'elle donne des bénéfices supérieurs à la grande dans 47 départements, égaux dans 9, inférieurs dans 16 (la plupart au Nord-Ouest). Si la grande exploitation a l'avantage d'un outillage supérieur, d'un personnel plus spécialisé, d'une meilleure instruction technique, d'un plus grand fond de roulement et de réserve pour acheter en gros et choisir le moment de vendre, elle dépend de la main-d'œuvre coûteuse de salariés, difficiles à recruter et à commander. La petite exploitation emploie la main-d'œuvre gratuite de la famille, et compense le défaut de capitaux et d'instruction par un travail assidu, l'ardeur au gain, l'attention à ne rien laisser perdre; elle produit plus de bétail et emploie plus de fumier, elle réussit mieux dans les travaux qui exigent du soin, le jardinage, le laitage, la basse-cour. La moyenne exploitation, pratiquée surtout par des fermiers sur les terres des bourgeois, donne des résultats inférieurs.

ÉVOLUTION DE LA PROPRIÉTÉ.

La petite propriété, combinée d'ordinaire avec la petite culture, s'est accrue en étendue dans 52 départements et n'a diminué que dans 5; la grande propriété diminuait ou restait stationnaire, sauf les hauts plateaux, les sables et les terrains de chasse devenus propriétés d'agrément. La population agricole n'évoluait donc ni vers la concentration de la propriété ni vers l'accroissement du prolétariat, mais plutôt vers la diffusion de la propriété et de l'aisance, et la diminution du nombre des salariés.

La dépopulation des campagnes n'a pas abaissé le niveau de vie

ACCROISSEMENT DE L'AISANCE.

des cultivateurs; la population en se desserrant s'est trouvée plus à l'aise. L'aisance s'est manifestée dans la vie matérielle, qui s'est notablement améliorée et rapprochée de celle de la ville. La nourriture est devenue plus variée et plus coûteuse; le pain noir ou bis fait à la maison a été peu à peu remplacé par le pain blanc apporté de la boulangerie; la viande et le vin sont entrés dans l'alimentation, même des femmes. Le boucher, le boulanger, l'épicier, le débitant de boissons ont étendu leur clientèle jusqu'au fond des campagnes. — L'habillement, la chaussure, la coiffure propres au paysan, la veste de droguet, la blouse, les sabots, le bonnet sont presque partout sortis lentement de l'usage; les femmes ont adopté le costume, le chapeau, les parures, même les souliers à talons hauts des dames de la ville. Sauf les costumes locaux conservés en Bretagne et dans les Pyrénées, le vêtement s'est uniformisé. — Les procédés d'éclairage primitif ont été supplantés par la lampe au pétrole; le poèle au charbon s'est ajouté aux combustibles locaux. — Le logement a moins changé: le paysan s'y intéresse peu et ne peut l'améliorer sans s'imposer la gêne d'une reconstruction; les anciennes habitations sont demeurées, et ont maintenu les formes et les matériaux d'architecture traditionnels dans chaque pays. Mais les toits de chaume ont été remplacés par l'ardoise ou la tuile, la terre battue par les planchers. L'ameublement s'est complété par des meubles, des poteries, des horloges, des ornements venus de la ville; les lits clos ont presque disparu, sauf en Bretagne.

SYNDICATS AGRICOLES.

L'isolement des paysans s'est atténué, l'association a pénétré dans les campagnes. Les propriétaires bourgeois en ont pris l'initiative; à la loi de 1884 autorisant les syndicats ouvriers, ils ont fait ajouter un amendement : « et agricoles » et ont créé des syndicats agricoles où sont entrés les paysans. Le nombre total en 1910, d'après la statistique du Travail, était de 5 407 (le chiffre de 778 000 membres donné par l'annuaire paraît trop élevé). Les promoteurs espéraient faire du syndicat agricole une école d'aide mutuelle et d'enseignement professionnel, une coopérative, un centre de placement et de patronage. Il s'est borné à l'achat en commun d'instruments agricoles, d'engrais, de semences et de plants de vigne ; il est resté un magasin et n'a pas établi de liens personnels entre ses membres. D'autres formes d'associations, prospères en Allemagne et en Italie, ne se sont pas acclimatées en France : on ne comptait en 1910 que 150 000 adhérents aux caisses de crédit agricole. La seule forme française d'association a été la société coopérative pour la production et la vente du laitage : on en comptait 2 600 (en 1910), dont 1 800 sont les anciennes « fruitières » de l'Est, productrices de fromage.



Cl. Crevaux.

LES FOINS

Tableau d'Henri Martin : partie centrale du triptyque des Saisons, décorant le Capitole de Toulouse ; exposé au Salon de 1903. Un groupe de faucheurs coupe l'herbe d'une prairie plantée de peupliers; à l'arrière, d'autres ouvriers fanent ou chargent une charrette. A droite, ronde de jeunes filles.

SYNDICATS DE SALARIÉS AGRICOLES.

Les syndicats entre salariés, analogues aux syndicats ouvriers, ont été créés pour résister aux patrons, d'ordinaire à la suite d'une grève, et sont restés localisés dans les pays où les conditions du travail étaient exceptionnelles : dans les forêts du Cher et de la Nièvre en 1892, la Fédération des bûcherons qui n'avaient pu obtenir un salaire de 1 fr. 50, — en 1904 la « Fédération agricole de la région du Midi », formée par les ouvriers des vignes du Languedoc, — en 1904 la Fédération des syndicats des métayers du Bourbonnais en lutte contre « l'impôt colonique » et les conditions arbitraires imposées par les « fermiers généraux », — en 1907 les syndicats des résiniers des Landes créés après les grèves contre les propriétaires des bois de pins, — les syndicats des moissonneurs en Seine-et-Marne, — la Fédération horticole. Ces syndicats d'ouvriers agricoles (la statistique du Travail en comptait 628) étaient des groupements temporaires, nés de soulèvements passagers; l'essai de les fédérer en une « Union terrienne » n'a pas abouti.

TRANSFORMATION DES MŒURS.

La vie morale des campagnes s'est transformée, non par l'association entre campagnards, mais par l'imitation des villes. Les paysans ont abandonné peu à peu les usages, les divertissements, les sentiments traditionnels qui faisaient leur originalité, et ont pris modèle sur la société urbaine. La fête patronale a pris l'aspect banal d'une fête foraine. La vie intellectuelle locale s'est éteinte avec la disparition des veillées qui entretenaient la tradition; la pensée a été de plus en plus modelée sur un type uniforme par l'école primaire, l'Église, le régiment et le journal. L'autorité de la famille s'est ébranlée, les enfants ont perdu le respect des vieux, les jeunes gens ont moins bien accepté de travailler pour le compte des parents; la contrainte morale de l'opinion publique et de la religion s'est relâchée. Les vertus paysannes, l'amour de la terre, la passion de l'épargne, le besoin du travail, se sont affaiblies; les dépenses de luxe se sont accrues, pour le tabac, l'alcool, le jeu, la toilette. Le cultivateur, devenu moins paysan et plus commerçant, moins enfantin et moins respectueux, plus clairvoyant et plus énergique, s'est rapproché, par les mœurs comme par la vie matérielle, de la petite bourgeoisie des villes.

IV. — LES DIFFÉRENCES RÉGIONALES[1]

DIFFÉRENCES DES POPULATIONS. LA population agricole, attachée au sol par son travail, maintenue dans les conditions de vie propres à chaque lieu, se perpétuant par des unions entre gens du même pays, a conservé plus purement que dans les villes les caractères distinctifs de chaque région; c'est elle aujourd'hui qui montre le plus nettement les traits physiques et les tendances morales provenant de l'origine des habitants. Ce n'est pas qu'il subsiste en France aucune race formée par des individus semblables, pourvus chacun du même ensemble de traits permanents et héréditaires. *PAS DE RACES.* Les anthropologistes qui ont tenté de classer les populations d'après la structure du corps, la forme du crâne, la couleur des yeux, des cheveux et de la peau, ont reconnu dans les Français des métis provenant de mélanges en proportions infiniment variées entre les races (ou variétés) communes à l'Europe. Partout en France la grande majorité consiste en individus de caractères indécis et mélangés; *LES TYPES.* l'ensemble de traits qui constitue « le type du pays » ne se trouve que dans une minorité, souvent petite, qu'on remarque parce qu'elle tranche sur la masse indistincte. Le caractère de la population d'une région ne se constate que sur la minorité qui en représente le type. C'est en ce sens seulement qu'on peut tenter de définir les différentes populations de France.

RÉGION DU NORD. La région du Nord (au sens large), grande plaine d'alluvions entre la côte et le massif des Ardennes, formée d'argile calcaire, profonde, humide et fertile — sauf les pays sablonneux et caillouteux des confins, — parsemée de grandes agglomérations industrielles, région d'agriculture intensive la plus avancée de France, est habitée par une population grande, fortement charpentée, avec une notable proportion de cheveux blonds, d'yeux bleus ou gris, de teints clairs *POPULATION.* caractéristiques de la race « nordique », population laborieuse et entreprenante, paisible et silencieuse dans le Nord, violente ou frondeuse en Picardie. Elle parle le dialecte picard, sauf en Flandre où se conserve le flamand, langue germanique. La terre, devenue *RÉGIME.* propriété des bourgeois, était cultivée par des fermiers, dans le Nord

1. La *Revue de synthèse historique* de 1908 donne la liste des études sur les diverses régions. Dans la Revue bourguignonne, 1909, bibliographie de G. Martin). Les principales études régionales sont Demangeon, *La plaine picarde* 1905; Vallaux, *La Basse Bretagne*, 1907; J. Sion, *Les paysans de la Normandie orientale*, 1909; A. Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, 1913, donne des renseignements utiles. La description la plus intime de la vie de paysan, sous forme de roman, dans Guillaumin, *La vie d'un simple* (se rapporte au Bourbonnais); H. Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, 2 vol., 1888-93 (beaucoup de détails, peu de critique).
Sur les races de la France, *Revue d'anthropologie*, continuée depuis 1890 sous le titre *L'Anthropologie* (Table, 1910). Résumé dans Deniker, *Les races et les peuples*, 1900.

en petites exploitations louées à très haut prix pour une culture intensive, — en Picardie en exploitations d'étendue moyenne cultivées en céréales ou en betteraves par un paysan aisé propriétaire de son « manoir », de son jardin et de quelques terres qu'il complète en affermant des parcelles par « un marché de terres »; — au voisinage de Paris (Valois, Soissonnais), en grands domaines affermés pour la culture du blé ou l'élevage en grand à des entrepreneurs qui emploient des salariés et embauchent pour la saison des ouvriers ambulants.

TRANSFORMATIONS.

La révolution de la vie agricole y a produit des effets rapides et profonds; la facilité des transports par les routes et les chemins de fer d'intérêt local — dans un pays où le sol argileux et détrempé entravait les communications, — a permis d'amener les engrais pour la culture intensive et d'exporter les produits. Les machines agricoles, même les charrues à vapeur, donnant tout leur effet utile en terrain plat et dans des terres très fortes, sont devenues d'usage général et ont accru le rendement en diminuant la main-d'œuvre.

PROGRÈS AGRICOLES.

Le progrès de la technique a permis de surmonter les crises produites dans la culture du lin par la concurrence du coton, dans la culture du colza par la concurrence du pétrole et des huiles d'Afrique, dans l'élevage du mouton par la concurrence de l'Australie, qui avait fait tomber le prix de la laine de 3 fr. 50 à 1 franc le kilo; après 1882, la crise du blé par la concurrence de l'Amérique, après 1884 la crise de la betterave par la concurrence de l'Allemagne. Le colza et le lin ont été abandonnés, sauf en Flandre; la culture du blé, améliorée par les engrais phosphatés et la sélection des semences, a accru le rendement jusqu'à 35 et 40 hectolitres à l'hectare; la culture de la betterave a été renouvelée par des espèces allemandes plus riches en sucre : le rendement moyen par tonne de betteraves a monté de 47 kilos en 1881 à 117 en 1899. Les éleveurs de mouton ont élevé des animaux de grande espèce (flamande ou anglaise) destinés à produire de la viande plutôt que de la laine, et les ont nourris à l'étable avec des plantes fourragères et de la pulpe de betterave. La population agricole est restée dense dans le pays de petites fermes, et s'est clairsemée dans la région des moyennes et des grosses exploitations, où il est demeuré surtout des paysans aisés travaillant avec leur famille, et pourvus d'un outillage moderne.

RÉGION DE L'EST

La région de l'Est, vaste plateau accidenté incliné vers Paris, bordé par les massifs au sol maigre des Ardennes, des Vosges et du Jura, peu fertile, sauf les vallées, et de climat extrême, couvert en partie de forêts et de pacages, doit sa prospérité au travail humain plus qu'à la nature.

POPULATION.

La population paraît un mélange d'origines différentes. Dans les montagnes (Vosges et Jura) se trouve en forte

proportion un type brun, de taille moyenne, plutôt brachycéphale, apparenté à la race dite « alpine » du centre de l'Europe. La population, beaucoup plus nombreuse, du pays plat, est d'une taille supérieure à la moyenne de la France et présente une forte proportion d'individus à large ossature, crâne dolichocéphale, extrémités grandes, yeux et cheveux de nuance claire, apparentés à deux rameaux de la « race nordique », les Francs d'Austrasie en Lorraine et dans les Ardennes, plus mélangés et moins caractérisés en Champagne, les Burgondes en Bourgogne et en Franche-Comté. Ces peuples, vigoureux, capables de travail assidu et de passions fortes, souvent enclins à la boisson, diffèrent par leurs habitudes sociales : réservés et silencieux en Lorraine, expansifs et gouailleurs en Bourgogne, sociables et moqueurs en Champagne; leurs parlers sont différents, le champenois est du français faiblement patoisant, le lorrain et le bourguignon sont deux dialectes de langue française inintelligibles aux Français.

RÉGIME DES TERRES.

Les terres à blé et les pâturages d'ordinaire appartenant aux bourgeois, sont exploités en fermes de moyenne étendue, sauf le voisinage de Paris (la Brie) organisé en grosses fermes. Les terres maraîchères des vallées ou des environs des villes et les vergers à fruits (prunes et cerises) sont exploités par les propriétaires paysans.

ASSOLEMENT TRIENNAL

Il s'est conservé une survivance de l'assolement triennal obligatoire qui a été jusqu'au XIXe siècle le régime de l'Europe du Nord et de la France jusqu'à la Loire et à la Saône; le territoire de tout le village est réparti en plusieurs quartiers (soles), découpés chacun en bandes longues et minces dont la longueur (200 mètres) représente le chemin fait par la charrue avant qu'on fasse tourner les bœufs. Chaque domaine se compose de plusieurs bandes dispersées dans les divers quartiers; chaque cultivateur a ses terres enclavées entre les autres; tous étaient obligés de faire chaque année la même culture et de laisser après la récolte pâturer sur leurs terres le bétail de toute la commune. La loi de 1837, en abolissant ces restrictions, avait laissé au conseil général du département le pouvoir de maintenir « le droit de vaine pâture ». Là où il avait été maintenu, en Lorraine, en Haute-Marne et en Haute-Saône, le propriétaire, gêné par la dispersion et l'étroitesse de ses parcelles, était resté enchaîné aux vieux procédés de culture, empêché par l'absence de clôture d'adopter les cultures fourragères et d'augmenter son bétail. Ce régime a retardé le progrès de la culture et de l'élevage.

ET VAINE PATURE.

LA VIGNE.

La vigne plantée sur les coteaux, d'un produit peu abondant et aléatoire dans ce climat rude, devait sa prospérité à sa vieille réputation : les célèbres vins de Champagne et de Bourgogne, produits

de vignobles de faible surface (60 000 hectares près de Reims et les crus de la Côte), avaient créé des centres puissants de commerce qui absorbaient la production des vignes sur de larges étendues; les vins du Jura étaient recherchés par les consommateurs du pays. Les vignerons, petits propriétaires en Champagne, en Lorraine, dans le Jura et en Basse-Bourgogne, journaliers dans la Côte, se rapprochaient des artisans par leur genre de vie. Les vignobles détruits par le phylloxera ont été reconstitués, sauf près de Toul où l'on a renoncé à la vigne; mais les vignerons propriétaires sont restés grevés d'une dette hypothécaire et en Champagne sont devenus dépendants des grands commerçants. La très forte baisse de prix des terres et des fermages depuis 1882 s'est consolidée.

DÉPOPULATION.

La dépopulation s'est aggravée dans les pays peu fertiles de la Haute-Marne et de la Haute-Saône, et partout la main-d'œuvre s'est raréfiée au point de rendre difficile le travail agricole. La culture n'est redevenue prospère qu'au voisinage de Paris et des nouveaux centres industriels de Lorraine. L'élevage, qui a besoin de peu de main-d'œuvre, a profité depuis 1905 de la hausse des prix du bétail; il a accru ses bénéfices, surtout par le laitage. La fabrication du fromage s'est organisée en industrie technique dans la Brie; la production du Gérardmer dans les Vosges, du Gruyère dans le Jura continue sous la forme ancienne de la « fruitière » coopérative, qui recueille le lait chez les éleveurs, fabrique le fromage et répartit entre eux les produits.

RÉGION DE L'OUEST.

La région de l'Ouest (au sens large), pays accidenté de faible altitude à climat très tempéré, arrosé par des pluies fréquentes, s'étend en bordure de la mer depuis la Picardie jusqu'à la Gironde, et se termine de trois côtés par des plaines de sédiments, au nord le Vexin, le plateau crayeux de Caux et la plaine de Caen, à l'est la Beauce, au sud-ouest la plaine du Poitou et le terrain bas de la Charente. La plus grande partie, formée d'un sol maigre de schistes ou de granit, est partagée en prairies naturelles et en champs séparés par des haies ou des talus épais (*fossés*) plantés d'arbres, donnant au pays un aspect boisé, d'où le nom de « bocage ». Elle est coupée par la large vallée d'alluvions de la Loire, bordée de coteaux.

POPULATION.

La population, disséminée dans le Bocage, concentrée en gros villages dans les plaines, présente un mélange très varié de deux types très nettement différents, qui semblent provenir de deux origines. Le type normand, de haute taille, fortement charpenté, aux extrémités grandes, dolichocéphale, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, au teint coloré, fréquent en Normandie (surtout dans le pays de Caux et le Calvados), là où se trouvent les noms de lieu danois,

est le plus « nordique » de tous les types de France, et paraît de provenance scandinave. Il est joint à la vigueur physique, à une parole lente et à un accent traînant, à un caractère avisé, entreprenant, processif, traditionaliste, à la passion du gain, au penchant à la boisson. Le parler « normand » est un dialecte du français. Ces caractères se retrouvent atténués dans les pays voisins, le Vexin et la Beauce à l'est, le Perche et le Maine au sud, le Cotentin et la Bretagne française, qui a un parler intermédiaire entre le normand et le français de la Loire.

L'autre type de l'Ouest, à taille moyenne, structure mince, attaches fines, extrémités petites, cheveux bruns, yeux bruns ou gris, le plus voisin de la moyenne de la France, passe à l'étranger pour le type français; c'est aussi le plus fréquent chez les Bretons de langue celtique venus de Grande-Bretagne, qui diffèrent peu des populations de la Bretagne française. C'est un peuple sédentaire et pacifique, d'intelligence vive et claire, de parole facile, sans fortes passions, travaillant régulièrement de façon modérée, aimant le plaisir sans excès. Sauf la Bretagne, où s'est conservée une langue celtique parente du gallois, les parlers de l'Ouest sont du français dégradé en patois locaux, élégant et pur en Touraine.

CULTURES ANCIENNES.

Au temps où les cultures dépendaient de la nature du sol, la Normandie, la plus riche région agricole de France, cultivait le froment et le colza, et élevait les bœufs à l'engraissage et les vaches laitières dans les herbages plantureux d'où venaient les fromages réputés de Gournay (en Bray), de Livarot, du pays d'Auge; les vergers de pommiers produisaient le cidre devenu la boisson locale. Les herbages du Maine et du Perche servaient à l'élevage du cheval. Les terrains maigres de l'Ouest produisaient le seigle et le sarrasin, sauf la zone de Bretagne voisine de la mer, « la ceinture dorée », où la culture du froment prospérait grâce aux amendements de calcaires marins. Les plaines calcaires, Vexin, Beauce, plaine de Caen, Poitou, étaient cultivées en froment. La vallée fertile de la Loire, surnommée « le Jardin de la France », pays de cuisine fine, de châteaux et de villégiatures, était réputée pour ses fruits et ses légumes; ses côteaux produisaient des vins blancs légers. Les vins de la Saintonge, plus alcooliques, servaient à distiller la célèbre eau-de-vie de Cognac. Le Poitou élevait, surtout pour la vente en Espagne, le mulet produit de croisement du « baudet », âne de grande espèce, avec la jument mulassière. Il restait des étendues désertes, les landes de Bretagne, les marais de Sologne, la Brande. La terre, propriété des bourgeois ou des gentilhommes, restait partagée en exploitations d'une étendue moyenne (10 à 20 hectares),

données en fermage dans les terres à froment et les herbages, en métayage dans les pays de Bocage moins fertiles, de Bretagne, du Maine, et du Poitou. Les petits propriétaires étaient concentrés surtout dans les cultures maraîchères et les vignobles de la Loire, le pays de Léon où se pratiquait l'élevage du cheval, les îles de l'Océan, la plaine du Poitou et les vignobles de Saintonge.

PROGRÈS AGRICOLES.

La région de l'Ouest a profité plus qu'aucune autre des progrès de la technique et des transports et de la hausse des prix. Les crises agricoles n'en ont atteint que quelques parties, et de façon temporaire. En Normandie, la hausse des prix des terres résultant de celle du blé, de l'huile et de la viande a été arrêtée vers 1880, et la population rurale a diminué rapidement. Mais la richesse n'a pas décru. Les champs ont été transformés en herbages, n'exigeant pas de main-d'œuvre, et nourrissant un bétail de choix ; l'agriculture a maintenu ses bénéfices en vendant à Paris et en Angleterre des produits de grand luxe, beurre, fromage, œufs, volaille, à des prix très élevés. L'usage de l'alcool (extrait du marc de cidre) s'est étendu aux femmes et même aux enfants, et menace de ruiner la vigoureuse race normande. Les herbages du Perche et du Maine ont accru leur valeur par l'engraissage du bœuf de boucherie et l'élevage du fort cheval de trait (percheron). La culture des plantes fourragères, du chou et de la betterave, considérablement accrue, a beaucoup augmenté l'élevage, aux confins de la Beauce, en Haute-Bretagne, en Poitou. La culture du froment en Poitou, très médiocre avant 1860, est devenue prospère par un travail très soigné et l'emploi des engrais qui a permis un rendement de 35 hectolitres à l'hectare.

LES COOPÉRATIVES LAITIÈRES.

Le vignoble détruit par le phylloxera a été reconstitué sur les coteaux de la Loire ; en Charente, après une tentative vaine, les petits propriétaires l'ont remplacé par la culture fourragère pour l'élevage des vaches laitières. L'élevage du mulet, abandonné presque partout après la baisse des prix, a été remplacé par l'élevage des vaches de la race de Parthenay. Une coopérative pour la fabrication et la vente en gros du beurre, créée en 1878 par 40 associés paysans, a donné l'exemple suivi dans la région : chaque laiterie envoie prendre le lait dans les maisons et le transforme en beurre qu'on expédie à Paris ; le bénéfice se partage suivant le nombre de vaches. Les laiteries se sont fédérées en une Association des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, qui, en 1908, avait 70 000 associés.

PROGRÈS DE L'AISANCE.

L'abaissement du prix des transports a facilité la pratique du « chaulage » qui, en introduisant le calcaire dans les terrains maigres du Bocage, a étendu la culture du froment (en Mayenne). Il a amené l'emploi des engrais chimiques dans les parties de la Bretagne favo-

risées par leur climat pour la culture des légumes et des primeurs, et a propagé l'usage des machines agricoles adaptées à la petite culture. Le prix des terres après la hausse générale s'est maintenu, il a même haussé dans les pays de culture maraîchère intensive. Le paysan est devenu plus aisé, en conservant son genre de vie traditionnel, les coiffures des femmes en Bretagne et même les costumes locaux dans le Finistère. La natalité en Bretagne est restée élevée; la population agricole a continué de s'accroître, atteignant une densité très forte en pays de culture intensive; les Bretons des pays pauvres s'en vont au loin pour les travaux de saison.

BRETAGNE.

PROGRÈS DE LA PETITE PROPRIÉTÉ

La population agricole de l'Ouest, ayant profité du climat pour augmenter les productions en hausse (le laitage, et le jardinage), a amélioré, sans grands efforts, ses procédés de travail et sa condition. Le paysan a bénéficié de la baisse du prix des terres et de la mise en vente par parcelles des domaines des grands propriétaires ruinés; il est devenu plus indépendant. Les journaliers ont beaucoup diminué. Les petits propriétaires ont augmenté en nombre, le prix des terres cultivées par eux n'a pas baissé. La petite exploitation est nettement supérieure à la grande en rendement brut et en bénéfice net.

RÉGION DU CENTRE.

La région du Centre consiste en un plateau accidenté incliné au nord-ouest vers la Loire, partagé par une chaîne volcanique et, appuyé sur des versants en pente rapide, à l'est vers la Saône et le Rhône, au sud vers la plaine du Languedoc, à l'ouest vers la Dordogne; le climat, plus régulier sur le versant atlantique, est assez humide pour les prairies, assez chaud pour les fruits.

POPULATION.

La population, presque toute disséminée, sauf dans la partie nord, est en majorité de taille moyenne et de structure mince, avec des extrémités fines, des yeux et des cheveux brun clair, semblable à celle de l'Ouest, dont elle se distingue à peine dans la région de la moyenne Loire, — plus grande, plus massive, de couleurs plus claires au voisinage de la Bourgogne, en Nivernais, Charolais, Mâconnais, — plus fine et de teint plus clair à l'ouest, en Haut-Limousin, — plus lourde, plus sombre de couleur, de peau plus brune en Auvergne, où l'on a voulu voir les restes d'un peuple préhistorique. Dans les montagnes, la population est laborieuse, patiente, économe, prudente, sobre, d'esprit positif, indifférente aux arts; elle est plus hardie aux abords de la Bourgogne, plus élégante, plus indolente, plus littéraire du côté de la Loire. — Le parler est un français patoisant dans le pays de la Loire (Berry, Nivernais, Bourbonnais), un dialecte intermédiaire entre le français et la langue d'oc en Lyonnais et Forez; dans le Massif Central, depuis le Rhône jusqu'au Poitou, c'est un dialecte roman méridional, le limousin.

La plus grande partie des terres est constituée en domaines d'une étendue moyenne (15 à 30 hectares), propriétés de bourgeois exploitées par un fermier (à bail ou à location verbale). Le métayage s'était conservé en Beaujolais et Lyonnais pour la vigne, combiné avec la possession des prés, et en Bourbonnais, où le grand propriétaire, souvent un noble, affermait son domaine à un « fermier général » qui le partageait en métairies (de 20 à 40 hectares) pour l'élevage du bétail. Les paysans propriétaires étaient nombreux en Morvan et dans les pays de petite culture intensive, les vergers du Berry, les « limagnes » d'Auvergne, les vignobles des coteaux de la Loire, de la Saône et du Rhône, et les vallées d'alluvions. La population, devenue trop dense dans les pays pauvres des montagnes, pratiquait l'émigration temporaire; les Limousins allaient à Paris ou à Lyon comme maçons, les Auvergnats à Paris comme charbonniers ou en Espagne comme marchands de parapluies, les femmes du Morvan à Paris comme nourrices. RÉGIME DES TERRES.

La nature du sol avait déterminé les cultures. Le froment était réduit aux vallées de la Loire et de la Saône et aux petites plaines d'alluvions d'Auvergne. Dans les terrains granitiques légers du Massif Central et du Morvan, le seigle était cultivé en terrasses soutenues par des murs en pierres sèches, alternant avec la pomme de terre employée pour l'engraissage des porcs. Les vignes occupaient les coteaux pierreux en bordure des fleuves; la culture des fruits, pommes, poires, pêches, abricots, se pratiquait en Berry et dans la Limagne de Clermont; les versants est et sud du Massif portaient sur les pentes fraîches les châtaigniers, dans les fonds de vallées les noyers qui donnaient l'huile de noix. Les herbages humides du Charolais, du Nivernais, du Bourbonnais, du Morvan, nourrissaient le bétail de boucherie et les bœufs de labour; les pâturages naturels de la haute montagne et les prés irrigués par des rigoles aménagées le long des torrents servaient surtout à produire le beurre et les fromages. Il restait de vastes étendues incultes, les forêts du Morvan exploitées par les bûcherons, les pacages du Berry et les bruyères du Limousin abandonnés aux moutons, les pentes arides couvertes de broussailles ou de taillis de chênes. CULTURES ANCIENNES.

Le progrès agricole s'est fait ici beaucoup plus par la transformation commerciale du marché que par le perfectionnement de la production. Ces pays d'accès difficile ont profité des facilités de transport et de la hausse des prix. L'aisance du paysan a beaucoup augmenté dans les pays pauvres des montagnes, en Morvan où le chaulage a permis la culture du froment, et sur les versants du Massif Central, où le débouché ouvert par les chemins de fer a PROGRÈS AGRICOLE.

activé l'élevage du porc et la production du beurre, du fromage, des pommes, des « marrons de Lyon ».

Les prix des terres et des fermages, après avoir monté jusqu'en 1880, ont baissé fortement et ne se sont pas relevés; la population des montagnes a rapidement diminué par l'émigration. L'outillage agricole s'est amélioré lentement : le terrain trop accidenté convient mal aux machines, et c'est récemment que la baratte à beurre a été remplacée par l'écrémeuse danoise. Les régions planes de la Loire et du Cher et les pays d'élevage du bœuf ont progressé à la façon de l'Ouest. Les pays de vignoble, après avoir été enrichis par le haut prix des vins, ont été éprouvés depuis 1890 par la destruction de la vigne, puis par la reconstitution et la mévente qui a laissé les propriétaires endettés. Le nombre des paysans propriétaires a un peu augmenté — sauf en Limagne où ils étaient devenus trop nombreux pour un sol trop morcelé, et en Lozère où, depuis la maladie du châtaignier, on a signalé des terres abandonnées.

LE MIDI.

Le Midi (nom commun des pays de climat chaud depuis l'océan jusqu'à l'Italie) comprend trois régions, le Sud-Ouest océanique, le Languedoc méditerranéen, la Provence, formées de grandes plaines d'alluvions terminées sur les deux mers par des zones de sables ou de marais, appuyées au versant en pente rapide des Pyrénées et aux premières pentes des Alpes et du Massif Central.

POPULATION.

La population, nettement différente de ses voisines du Nord par l'aspect et le tempérament, présente (outre les Corses) cinq types localisés, qui semblent provenir de peuples différents de la race « méditerranéenne ». Au Sud-Ouest, pays des Aquitains antiques, les Gascons, Landais, Béarnais, petits, robustes, agiles, aux extrémités fines, aux yeux et aux cheveux noirs ou brun foncé, à la peau brune, sont d'intelligence vive, de parole facile, sobres, médiocrement laborieux, volontiers hâbleurs; ces caractères s'atténuent dans les montagnes. — A l'extrémité ouest des Pyrénées, les Basques, laborieux, sévères, silencieux, perpétuent, avec leur langue d'origine inconnue, un type de plus grande taille dont le trait caractéristique est la minceur du nez. — Sur la Méditerranée, les Catalans se distinguent par une couleur plus foncée et un caractère laborieux, entreprenant et violent. — La population de la plaine entre les Pyrénées et le Rhône (le Languedoc), de chevelure plus noire, de structure plus lourde, moins agile, moins vive d'esprit, semble mélangée d'anciens peuples du Massif. — Entre le Rhône et les Alpes, la population de Provence, petite, aux extrémités fines, au teint très brun, aux mouvements vifs et à la parole rapide, semble parente de celle de la côte de Gênes. Sauf la vieille langue basque

étrangère à la famille indo-européenne, tout le Midi parle des dialectes romans, le gascon, le catalan, le languedocien, le provençal, plus proches de l'espagnol ou de l'italien que du français; le corse et le niçois sont des dialectes de l'italien.

RÉGIME DES TERRES.

La plus grande partie des terres était la propriété des gentilshommes ou des bourgeois. Le régime habituel était, en Provence, le fermage, — dans le Sud-Ouest, du Périgord aux Pyrénées, le métayage, pratiqué en Languedoc au moyen du « maître-valet », régisseur paysan payé en nature. Les grands propriétaires de vignobles en Bordelais et en Languedoc employaient des journaliers. Les paysans propriétaires étaient nombreux en pays basque, dans les régions d'élevage des Pyrénées, dans les cultures intensives des vallées, dans le vignoble et sur les coteaux à fruits de Provence.

CULTURES ANCIENNES.

La distribution très ancienne des cultures avait dépendu du sol et du climat. Les coteaux et les sables du Médoc produisaient les vins de Bordeaux, les graviers au bas des Pyrénées donnaient un vin distillé pour l'eau-de-vie d'Armagnac. Les plaines de sédiments calcaires se partageaient entre la culture du froment et les plantes fourragères qui suppléaient aux prés dans ce climat trop sec; les vallées fertiles étaient exploitées en cultures intensives, prune, raisin, tabac, lin et chanvre. Les vignes de plaine donnaient les vins très alcooliques du Roussillon et du Languedoc, et les vins doux fabriqués à Cette. La Provence cultivait sur les coteaux maigres les pêchers, les amandiers, les figuiers, — dans les terrains abrités, l'oranger et l'olivier et les champs de fleurs destinés à la parfumerie, — dans la plaine du Rhône la garance et le mûrier. Les montagnes servaient à l'élevage des vaches sur le versant océanique en Béarn et pays basque, du cheval dans le pays de Tarbes, du mouton dans les régions sèches des Pyrénées et des Alpes; la chèvre était le bétail de la Corse et des pacages arides. Il restait des étendues désertes, les Landes au sol imperméable et marécageux, les Causses arides; la Crau où les troupeaux transhumants pâturaient l'hiver; les monts des Mores couverts de forêts.

CRISE DES CULTURES INDUSTRIELLES.

Les cultures qui faisaient la richesse agricole du Midi ont subi l'effet des crises de concurrence; le lin, la garance, la soie ont été abandonnés en Vaucluse; en Provence, les oliveraies sont tombées au quart de leur valeur, et la culture des arbres fruitiers a déchu au point de réduire les petits propriétaires à se faire journaliers.

CRISE DE LA VIGNE.

La production abondante des vignes de plaine, combinée avec la hausse du prix des vins, avait jusqu'en 1880 amené en Languedoc une richesse soudaine qui se manifestait par les dépenses de luxe extravagantes des vignerons. La destruction de la vigne, les dépenses de reconstitution, puis la mévente des vins ont appauvri

et endetté les propriétaires et fait baisser fortement le prix du vignoble; il a remonté lentement avec la hausse des vins; mais beaucoup de petits propriétaires avaient vendu et émigré. Les grands propriétaires assez riches pour résister à la crise ont agrandi leurs domaines, mais la diminution de la main-d'œuvre a aggravé leurs frais, les journaliers du pays se sont mis en grève et ont créé des syndicats socialistes pour obtenir le relèvement des salaires et la réduction de la journée de travail. Le vignoble du Bordelais, d'un produit moins abondant mais plus recherché, a connu la même succession d'enrichissements et d'appauvrissements, mais moins intenses; il est resté gêné par la rareté de la main-d'œuvre. Le vignoble de l'Armagnac ne s'est pas reconstitué.

DÉPOPULATION DU SUD-OUEST.

La plaine du Sud-Ouest, prolongée par les pentes méridionales du Massif Central, a eu d'abord, pendant la hausse des terres, un accroissement du rendement du blé par les engrais chimiques et du bétail par l'extension des cultures fourragères, puis, sans crise aiguë, elle s'est dépeuplée et la main-d'œuvre est devenue insuffisante; l'enquête de 1908 y signale une très forte baisse du prix des terres, et, dans le Lot et le Gers, des terres en friches.

PINS DES LANDES

Pendant que les régions riches du Midi s'appauvrissaient par la décadence des anciennes cultures, d'autres s'enrichissaient par l'effet de conditions nouvelles. La plantation des pins transformait le désert marécageux des Landes en une exploitation prospère de la résine récoltée au pied des arbres et du bois employé en poteaux de mines et de télégraphe; il se créait une population de résiniers opérant en métayage.

PROGRÈS DANS LES PYRÉNÉES.

Les régions humides des Pyrénées bénéficiaient des facilités de transport qui faisaient prospérer l'élevage des vaches et du cheval, la création des stations balnéaires et l'afflux des touristes faisaient hausser les prix et les salaires; les petits propriétaires augmentaient en nombre, bien que la population diminuât par l'émigration vers les villes et l'Amérique du Sud.

PROGRÈS EN PROVENCE.

En Provence l'irrigation par les canaux de la Durance transformait peu à peu la Crau en une terre maraîchère. La plaine du Rhône, profitant de son climat, s'aménageait pour la culture intensive des légumes de primeurs avec un outillage moderne de châssis, de bâches, de chaudières et de tuyaux pour réchauffer le sol; le prix de la terre montait de 50 francs l'hectare à 6 000, les journaliers devenaient des propriétaires jardiniers. Vaucluse devenait la région agricole la plus prospère de France. Sur le littoral de Provence, l'accroissement rapide du commerce des fleurs coupées et la villégiature de la « Côte d'Azur » faisaient monter le prix des terres jusqu'à 15 000 francs; beaucoup d'ouvriers du jardinage devenaient propriétaires.

RÉGION DU SUD-EST.

Le Sud-Est, qui par le climat et la population forme une région distincte, comprend le massif des Alpes et la plaine d'argile marécageuse qui la prolonge jusqu'à la Saône et au Jura ; pays de climat extrême et de relief irrégulier, à sommets élevés, pentes abruptes, larges vallées. La population, plutôt grande et de forte structure, où les yeux bleus ou gris et les cheveux et les teints clairs ne sont pas rares, n'a ni l'aspect physique ni le caractère des Méridionaux. Dauphinois, Savoyards, Bressans, laborieux, tenaces, entreprenants, réservés en paroles, ressemblent aux hommes de l'Est. Le parler est un dialecte intermédiaire entre le français et le provençal.

POPULATION.

RÉGIME ET CULTURES.

Le régime d'exploitation est la propriété bourgeoise avec le fermage dans les pays d'élevage des montagnes et de la Bresse, la petite propriété dans les vallées des Alpes, la grande propriété dans les Dombes. Les vallées d'alluvions calcaires des Alpes et la plaine de la Bresse, sauf les prairies du bord de la Saône étaient partagées entre la culture du froment et du maïs et les cultures industrielles et fruitières, le colza et le mûrier, la vigne disposée en hautains; les côtes du Rhône portaient des vignobles de vieux renom. Les montagnes, dans la région humide du Nord, en partie revêtues de forêts, fournissaient les pâturages frais où se faisait l'élevage des vaches pour le laitage; la région aride du Sud, désert de roches nues, coupé de vallées ravagées par les torrents, n'avait guère que de maigres cultures et des pacages de chèvres.

CRISES.

La crise des cultures industrielles a atteint surtout la région du Sud; l'abandon de la vigne et du mûrier dans la Drôme n'a pas été compensé par l'exploitation du chêne truffier; beaucoup de petits propriétaires ont vendu et émigré, les fermiers ont presque disparu. Dans les Hautes et Basses-Alpes, la dépopulation et la dévastation du sol se sont aggravées. Les petits propriétaires, devenus moins nombreux, ont agrandi leur domaine, mais la terre a diminué de valeur au point que la propriété moyenne par l'étendue mérite d'être appelée petite (c'est la conclusion de l'Enquête). La région humide a profité au contraire de la hausse des prix du laitage et de la viande dans les grandes villes et les centres ouvriers du voisinage, l'élevage a accru ses bénéfices, et le vin a maintenu ses prix. Le nombre des journaliers a diminué au point qu'une partie des grands domaines, à défaut de main-d'œuvre, ont été vendus en détail. Les petits propriétaires, enrichis par la hausse des prix, ont amélioré leur outillage et acheté des terres. Le Dauphiné et la Savoie sont devenus une région de paysans propriétaires aisés.

CHAPITRE IV

LA POPULATION INDUSTRIELLE[1]

I. — LE MOUVEMENT DE LA POPULATION. — II. LES ARTISANS. — III. LES OUVRIERS DE LA GRANDE INDUSTRIE. — IV. L'ORGANISATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

I. — LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

LA population industrielle — dans laquelle le recensement réunit les travailleurs des deux sexes occupés à l'extraction, à la transformation et au transport des matières, — est en augmentation continue; elle a passé de 4 594 000 en 1866, malgré la perte de l'Alsace, à 5 642 000 en 1901, et 7 846 000 (dont 2 895 000 femmes) en 1911. La proportion à la population totale a monté de 31,5 p. 100 en 1881 à 38,8 en 1911. La répartition, déjà très inégale entre les départements l'est devenue encore davantage; le pourcentage en 1906 dépassait la moitié de la population active, c'est-à-dire exerçant une profession, dans 5 départements des régions industrielles du Nord et de l'Est (Nord 64 p. 100, Pas-de-Calais 51, Meurthe-et-Moselle 53, Ardennes 53, Vosges 52), 3 départements de grandes villes (Seine 55, Bouches-du-Rhône 55, Rhône 54) et un

1. SOURCES. Bibliographie dans les deux ouvrages de Levasseur cités plus bas. — *Résultats généraux du dénombrement* (quinquennal), recueillis sans contrôle; les renseignements deviennent sûrs depuis 1896 dans les *Résultats statistiques du recensement* (1896, 1901, 1906, 1911), détaillés dans les deux *Récensements de l'industrie et des professions* (décennaux, 1896, 1906), — Le recueil le plus instructif et le plus sûr est formé par les publications de l'Office du travail : le *Bulletin de l'Office du Travail* depuis 1891, les séries *Salaires et durée du travail dans l'industrie* (1896-1897); *La petite industrie*, 2 vol. 1893-96, les *Enquêtes sur l'industrie à domicile*, *Les associations professionnelles ouvrières*, 1899. Pour la période antérieure, J. Barberet, *Le travail* (monographies d'inégale valeur).

OUVRAGES. — E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières... en France de 1789 à 1870*, 2e éd., 1904; *Questions ouvrières et industrielles*, 1907.

Les chiffres du personnel par industrie et par département sont donnés dans les Introductions aux *Résultats statistiques du recensement*, et sous formes de cartes dans l'*Album graphique de la statistique*, 1907. — Sur les industries à domicile locales, voir la bibliographie agricole du chap. III, parag. 4. — Pour la Lorraine, L. L., *L'essor économique de la Lorraine*, 1912.

département minier (Loire 37). La proportion des femmes (33,7 en 1901) accrue encore en 1911, dépassait celle des pays industriels, Angleterre, Allemagne, Belgique, à cause de la grande activité dans la couture, la mode, la lingerie, la blanchisserie, les fleurs et les plumes.

Le recensement professionnel divise la population en catégories, d'après la matière du travail, mais dans chacune il réunit en un total unique les petits patrons, les artisans et les salariés. La catégorie la plus nombreuse est restée le « travail des étoffes », qui comprend la confection (couturières et tailleurs), les modes, la lingerie, la blanchisserie, en augmentation de 1 304 000 en 1896 à 1 551 000 en 1906. Puis viennent, par ordre de grandeur, les industries textiles 914 000, en augmentation, laine (171 000), coton (167 000), soie (124 000), en diminution, toile (114 000); — la métallurgie et le travail des métaux (fer et acier, construction, ferronnerie, coutellerie, armes, ferblanterie, automobiles), en augmentation rapide de 664 000 en 1896 à 828 000 en 1906; — l'industrie du bois 705 000, menuiserie (151 000), sciage, charpente, ébénisterie, brosserie, tabletterie; — le terrassement et la construction en pierre, 550 000 maçons (287 000, en forte diminution), plombiers, peintres; — l'industrie des transports et manutention, 513 000, transports par terre (124 000), chemins de fer (270 000); — les industries d'alimentation 479 000, boulangerie (176 000), meunerie (84 000 en décroissance rapide de 29 000 en dix ans) charcuterie (46 000), pâtes alimentaires, beurre et fromages, distillerie, brasserie, conserves; — les cuirs et peaux 334 000, stationnaire, chaussures (207 000 en diminution), tannerie, sellerie, ganterie; — les mines et carrières, comprenant la houille (170 000), les mines de métaux, les carrières d'ardoise et de pierre (131 000); — les terres au feu 165 000, briques, tuiles et poteries (56 000), verre et émail (53 000), chaux et plâtre, faïence et porcelaine; — les industries chimiques en augmentation rapide de 84 000 en 1896 à 125 000 en 1906, gaz, tabacs, huiles, stéarine, savon, parfums, engrais, — la polygraphie, où domine l'imprimerie (80 000), qui a passé de 83 000 en 1896 à 107 000 en 1906; — le papier, carton et caoutchouc (85 000).

OUVRIERS ET PATRONS.

Le recensement de 1866 donnait un total de 2 936 000 ouvriers, travaillant dans 1 450 000 établissements, en moyenne 2 ouvriers par patron; la population industrielle se composait surtout de petits patrons travaillant pour leur compte, et de leurs compagnons. Le recensement de 1911, mettant à part les industries d'extraction et des transports, la plupart organisés en grandes sociétés anonymes, compte 2 442 000 ouvriers et 1 000 000 de patrons; le nombre encore très élevé des patrons indique la persistance de la petite industrie.

II. — LES ARTISANS

GRAND NOMBRE DES ARTISANS.

BIEN que le nom d'artisan ait été dans l'usage remplacé par celui d'ouvrier, les travailleurs manuels de l'industrie étaient en majorité, en 1866, des artisans travaillant isolément, les uns pour leur compte, soit en vendant leurs produits aux clients, soit en recevant d'eux directement leur salaire, les autres comme « compagnons » d'un autre artisan avec la perspective de s'établir plus tard à leur compte. La proportion en a diminué depuis 1866; mais elle reste élevée: car on peut considérer comme artisans plus des 4/5 des « patrons » et un très grand nombre des « ouvriers » recensés en 1911.

DIMINUTION DES MÉTIERS.

L'accroissement de la fabrication en gros et à la machine a supprimé ou réduit plusieurs métiers d'artisans. L'abandon des moulins à eau et à vent remplacés par les minoteries a fait disparaître presque tous les meuniers. La chapellerie, la cordonnerie, la quincaillerie, fabriquées en grands établissements, ont ruiné le métier de chapelier et réduit celui de cordonnier au raccommodage des chaussures, celui de ferblantier aux travaux de réparation. La « confection » des vêtements et la lingerie organisées en entreprises ont fait disparaître la plupart des tailleurs et une partie des couturières. La fabrication des meubles, des portes et des fenêtres a réduit le nombre des menuisiers. Le métier s'est partagé, la production est allée à la grande industrie, la vente des produits au commerce.

DOMAINE DES MÉTIERS.

Le travail d'artisan reste, sauf dans les très grandes villes, celui des industries d'alimentation travaillant pour la consommation immédiate, boulangers, charcutiers, pâtissiers, confiseurs; des industries du vêtement, couturières et tailleurs, modistes, blanchisseuses; des sabotiers; du travail du bâtiment, maçons et charpentiers, menuisiers, serruriers, vitriers, peintres, plombiers; des voituriers, maréchaux ferrants, bourreliers, charrons.

Les artisans continuent à former presque toute la population industrielle des petites villes, des bourgs et des régions agricoles (le Midi, l'Ouest et les montagnes du Centre). Le recensement professionnel de 1906 n'indique par exemple dans la Dordogne (443 000 âmes, avec une population industrielle de 17 p. 100) que 13 professions occupant plus de 1 000 personnes : couture (5486), maçonnerie (3 446), charpente (2 248), boulangerie (2 078), chaussure (1 893), tailleurs (1 639), menuiserie (1 624), ferronnerie (1 597), meunerie (1 563), lingerie (1 407), charbonniers (1 312), sabotiers (1 080); tous des métiers d'artisans, sauf la construction métallique (1 081).

La tradition a conservé les procédés de travail anciens, modifiés par le perfectionnement des outils et l'usage de matières nouvelles. L'artisan a, dès l'adolescence, appris le métier en le pratiquant comme apprenti sous la direction d'un maître artisan auprès duquel il a vécu. L'apprentissage, consistant en relations personnelles, est devenu impossible à pratiquer dans les grands ateliers où l'apprenti vit, non plus avec le patron, mais avec des ouvriers salariés qui ne se soucient pas de lui enseigner le métier. Mais la « crise de l'apprentissage », menaçante pour le recrutement de la grande industrie, a beaucoup moins atteint les métiers d'artisans. Les sociétés de Compagnons du Tour de France, recrutées dans 31 métiers, surtout du bâtiment, subsistaient encore en 1860 avec leurs insignes, leurs réunions secrètes, leurs organisations de secours, leurs épreuves d'initiation; il n'en est resté au XX[e] siècle que des survivances dans quelques métiers. Les artisans ont perdu l'ancien esprit corporatif, sans entrer dans le syndicalisme moderne.

L'APPRENTISSAGE

DÉCADENCE DES SOCIÉTÉS D'ARTISANS

Les artisans établis à demeure, souvent de père en fils, attachés à la ville où ils ont leur clientèle, vivent dans les mêmes conditions que les petits commerçants; ils ont même nourriture, même costume, mêmes divertissements, même niveau social; ils forment une même classe, unie par des mariages. Nés dans le pays, ils conservent l'aspect physique, le tempérament, l'accent des paysans de la région. Ils n'en diffèrent que par les habitudes acquises dans la vie urbaine, et par la pratique d'un travail plus spécialisé qui exige plus de précision; leur parler est moins patois parce qu'ils ont plus d'occasions de parler français; ils sont d'intelligence plus vive, plus sociables, plus accessibles au sentiment, plus sensibles à l'amour-propre professionnel, plus enclins au plaisir et à la dépense, plus ouverts aux innovations. Avec l'accroissement de l'aisance et la diffusion de l'instruction, leur genre de vie s'est rapproché de celui de la bourgeoisie commerçante, leurs femmes en ont pris le costume et les manières. Mais, sous ces dehors uniformes, ils conservent les caractères propres à chaque région.

GENRE DE VIE.

III. — LES OUVRIERS DE LA GRANDE INDUSTRIE[1]

LA révolution résultant des progrès de la technique a bouleversé les proportions entre les différentes espèces d'ouvriers de la grande industrie, nom commun donné à tous les salariés qui fabriquent pour le compte d'un entrepreneur en gros des produits

DÉCADENCE DU TRAVAIL A DOMICILE.

1. *Salaires et coût de l'existence... jusqu'à 1910, 1911* (publié par l'Office du travail), Simiand, *Le salaire des ouvriers des mines de charbon*, 1907.

destinés à une clientèle inconnue. Les ouvriers à domicile, travaillant isolés, dans leur maison et à leurs heures, comme les artisans, mais pour le compte d'un fabricant qui commandait le travail, et en vendait le produit, formaient encore en 1860 la grande majorité dans plusieurs industries anciennes, le tissage de la toile, des étoffes de soie, et même de laine, la lingerie, la dentelle et la broderie, la ganterie, la coutellerie, l'horlogerie. Ils vivaient dans la condition la plus précaire, sans salaire régulier, exposés tantôt au chômage, tantôt au surmenage, suivant les hasards de la commande, soumis à l'arbitraire de l'entrepreneur qui leur distribuait le travail, en fixait la rémunération et en mesurait le produit. Le tissage à domicile, atteint, après la crise de la guerre de Sécession, par un dépérissement continu, a presque disparu de l'industrie du coton, de la laine, de la toile, et a fortement diminué dans la soierie. Le travail à domicile s'est conservé dans la coutellerie, la vannerie, la tabletterie, la fabrication des jouets, la taille des pierres précieuses. Il persiste, comme moyen d'exploiter la main-d'œuvre à bas prix des femmes, dans la lingerie et la confection pour le compte des grands magasins, dans la ganterie, la dentelle et la broderie, où il fournit un salaire d'appoint à des femmes vivant à la campagne. Dans les grandes villes où il constitue seul le revenu de l'ouvrière, il maintient le régime de salaire insuffisant, de travail illimité, de logement insalubre décrit par J. Simon sous l'Empire, que les Anglais appellent *sweating system*.

CONCENTRATION. La grande industrie a de plus en plus réuni les ouvriers dans l'atelier, la mine ou le chantier, sous une surveillance directe, avec des heures de travail fixes et un salaire à la journée ou à l'heure. Cette concentration se mesure par les chiffres des recensements successifs. Le nombre moyen d'ouvriers par établissement n'était encore évalué en 1866 dans les industries les plus concentrées qu'à 84 dans la métallurgie, 21 dans les mines et carrières, 17,4 dans les industries chimiques; il est monté en 1906 à 711 dans la métallurgie du fer, 449 dans les mines, 96 dans la verrerie; l'augmentation a été rapide entre 1896 et 1906, dans les mines de houille de 857 à 984, dans les hauts fourneaux de 508 à 711. Le nombre des salariés dans l'industrie et les transports a monté, de 3 304 000 en 1896 à 3 871 000 en 1906, concentrés dans des établissements de plus en plus grands. On ne compte plus dans les petits établissements occupant de 1 à 10 personnes, en 1896 que 36 p. 100 des ouvriers, en 1906 que 32 p. 100; il y en a moins de 10 p. 100 dans la métallurgie, les textiles, la faïence, la verrerie et les industries récentes, gaz, alcool, sucre, explosifs, caoutchouc. Dans les établissements au-dessus de 100, le

nombre d'ouvriers a monté, en dix ans, de 1 124 000 à 1 542 000. La concentration a été activée par l'emploi des machines, mais ne se confond pas avec le « machinisme »; un très grand nombre des ouvriers réunis en grands établissements travaillent à la main avec des outils individuels.

SALAIRES.

Le salaire, qui détermine les conditions de la vie matérielle des ouvriers, a varié dans un sens presque continu; l'élévation des salaires a été générale, sauf pour les ouvriers du sucre, du tulle et les forgerons. Le travail est devenu de plus en plus régulier, la moyenne des jours de travail était au début du XX[e] siècle évaluée à 290 par an (le maximum à 327 dans les industries chimiques, le minimum à 255 dans la construction), et le gain annuel moyen à 1 010 francs. Le nombre des chômeurs — connu approximativement depuis les études de l'Office du travail — a constamment diminué; la moyenne annuelle est descendue de 9,4 p. 100 du total des ouvriers entre 1904 et 1908 à 5,2 en 1913, — dans la métallurgie de 3,7 à 2,5, dans les textiles de 7,7 à 4,4.

VARIATION DES SALAIRES.

La variation des salaires, ne pouvant être calculée exactement que si l'on connaît le total des salaires payés par an et le total des ouvriers et des journées de travail, n'est connue que pour les ouvriers des mines de charbon; leur salaire moyen a monté de 2,50 en 1860, par une progression presque continue, jusqu'à un taux fixe de 3,58 vers 1881, puis à 4,82 en 1901, et à 5,19 en 1912. Pour les autres industries on en est réduit aux évaluations du salaire moyen faites par les maires des chefs-lieux, par l'Office du travail (depuis 1893), par les conseils de prudhommes (depuis 1896), et aux bordereaux de salaires payés par l'État et les villes aux ouvriers du bâtiment. Sur ces données, le salaire moyen en France chaque année a été calculé en faisant dans chacun des chefs-lieux la moyenne du salaire normal de 34 métiers choisis parmi les plus importants. Ainsi a été établie la courbe du salaire moyen; on l'a exprimée en ramenant le salaire de l'année 1900 au nombre indice 100, auquel on compare le chiffre des autres années. Le salaire moyen, évalué en 1862 à 62, monte jusqu'à 75 en 1875, dépasse 90 en 1890, et s'élève en 1910 jusqu'à 115 par une progression presque régulière.

COÛT DE LA VIE.

Le salaire étant évalué en argent, et le pouvoir d'achat de l'argent étant variable, c'est le rapport entre le salaire et les prix qui règle le niveau de vie réel. On en a étudié la variation en calculant la dépense totale annuelle, appelée le « coût de la vie », d'après la quantité des articles de consommation habituelle consommée en un an. Le résultat de ces calculs — faits sur les prix de vente en gros, les prix de détail étant trop variés pour être réduits à une

moyenne, — est que la dépense pour un ménage d'ouvriers de quatre personnes, en prenant pour nombre indice l'année 1900, s'élevait en 1858 à 125, atteignait un maximum de 135 en 1871, baissait jusqu'à 1888, remontait, puis descendait en 1902 à 90. Le coût de la vie, en supposant une consommation restée identique, a suivi la hausse des salaires jusqu'en 1875, puis a diminué jusqu'en 1905, s'écartant de plus en plus de la courbe des salaires. Le pouvoir d'achat du salaire a donc augmenté.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE.

Les ouvriers ont profité de ce que leurs ressources étaient accrues pour augmenter leurs dépenses et améliorer leur genre de vie. Le progrès, insensible avant 1860, devenu apparent avant la fin de l'Empire, s'est accéléré surtout depuis la reprise de l'activité industrielle vers la fin du siècle. La nourriture, devenue moins coûteuse depuis la baisse des denrées alimentaires après 1880, s'est rapprochée de plus en plus de celle de la bourgeoisie. Les produits fabriqués, ustensiles de ménage, meubles, objets d'art, offerts à bas prix dans les magasins, ont pénétré dans les intérieurs ouvriers. Le vêtement ouvrier a fait place à l'habillement de confection sur le modèle bourgeois, uniforme pour toutes les classes; l'ouvrière a adopté le costume, la coiffure et la parure des dames, en même temps qu'elle s'habituait à être appelée Madame. L'ouvrier des grandes villes a partagé les divertissements de la bourgeoisie, les journaux, le café, le spectacle, les courses; il a commencé même à se déplacer, à voyager en chemin de fer, à aller aux bains de mer.

MAUVAISE CONDITION DU LOGEMENT.

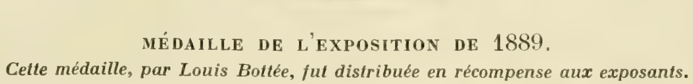
Le logement s'est beaucoup moins amélioré. Les ouvriers attachés à quelques grandes entreprises ont seuls bénéficié des habitations construites par les patrons pour être louées ou vendues à leur personnel, soit de petites maisons avec jardin dans le genre des « cités ouvrières » de Mulhouse, soit de logements dans de grands bâtiments neufs. Les familles ouvrières des villes industrielles ont continué de s'entasser dans les vieux logements étroits, mal aérés, mal éclairés, malpropres, malsains. Les pouvoirs des commissions d'hygiène n'ont suffi qu'à faire interdire quelques maisons scandaleusement insalubres; l'indifférence de l'opinion française et la résignation des ouvriers ont laissé subsister un grand nombre de « taudis »; en matière d'habitation ouvrière, la France est restée en retard sur les pays anglais et allemands.

AMÉLIORATION DE LA RACE.

L'accroissement général de l'aisance s'est marqué par la décroissance des cas de dégénérescence provenant de surmenage, de déformation, d'alimentation insuffisante, par la diminution de la mortalité des enfants et de la proportion des conscrits réformés, par

L'INDUSTRIE





MÉDAILLE DE L'EXPOSITION DE 1889.

Cette médaille, par Louis Bottée, fut distribuée en récompense aux exposants.



Cliché Neurdein.

LA FORGE.

Tableau de Cormon, 1894. — *Musée du Luxembourg.*

l'apparence de la population ouvrière devenue plus vigoureuse et plus alerte, malgré l'alcoolisme et la tuberculose.

RÉPARTITION DE LA GRANDE INDUSTRIE.

Tandis que les artisans sont disséminés presque également sur tout le territoire, en vue de la vente à la clientèle locale, les ouvriers de grande industrie sont agglomérés là où les fondateurs d'établissements ont été attirés par des conditions favorables à la production, proximité des matières premières ou bas prix de la main-d'œuvre. La répartition en a toujours été très inégale. La population ouvrière est restée concentrée, soit dans les régions industrielles du Nord et de l'Est au voisinage des pays de grande industrie, Belgique, Allemagne, Suisse, soit auprès des mines de houille et de fer distribuées autour du Massif Central. La répartition en a été modifiée depuis 1860 par la création de nouvelles entreprises, l'accroissement inégal des anciennes et le déplacement des industries facilité par le bas prix du transport des matières [1].

RÉGION INDUSTRIELLE DU NORD.

La région du Nord est restée celle des plus grandes agglomérations et des plus grands établissements : en 1906, les ouvriers des mines de houille (63 000 dans le Pas-de-Calais, 29 000 dans le Nord) formaient plus de la moitié du total de la France (170 000) ; la grande métallurgie occupait 74 000 personnes. La proportion des ouvriers en laine s'élevait à 4,2 p. 100 de la population totale, celle des ouvriers en coton à 1 p. 100. — En Picardie, la population ouvrière a diminué dans la fabrication des étoffes et s'est accrue dans les industries à travail individuel en petits ateliers appropriées à l'ouvrier picard, adroit et indépendant : serrurerie dans le Vimeu, tabletterie, brosserie et vannerie dans l'Oise.

RÉGION LORRAINE.

La région lorraine, qui — sauf les grands établissements isolés de cristallerie et de faïence — ne pratiquait d'autre grande industrie que la fabrication du fer brut dans les forges chauffées au bois employant très peu d'ouvriers, est devenue la seconde région industrielle de France par les progrès techniques, qui ont permis d'utiliser le minerai phosphoreux de Lorraine ; par le transfert après 1871, dans les Vosges lorraines, des industries alsaciennes de filature, tissage, imprimerie, blanchisserie ; et des établissements métallurgiques de Mulhouse à Belfort.

RÉGION DU CENTRE.

L'accroissement de la population ouvrière a été rapide dans les régions de mines de fer, de hauts fourneaux et de grands établissements de métallurgie du Berry, du Nivernais et du Bourbonnais, et le bassin houiller au pied du Morvan (Montchanin, Mont-

1. Les dimensions imposées à ce volume ont obligé à sacrifier le tableau de la répartition des industries.

ceau et le Creusot). Il a été moindre dans la région de Lyon et de Saint-Étienne.

Le tissage des étoffes de soie a émigré de Lyon dans les villages de la région. Les autres groupements ouvriers du Centre sont restés disséminés en industries locales.

L'OUEST. La seule région industrielle de l'Ouest, la Normandie, n'a maintenu qu'aux alentours de Rouen l'activité de la filature et du tissage de la laine et du coton. La décroissance de la population ouvrière a été rapide en basse Normandie, à Vire et à Condé, plus encore dans les pays du tissage des toiles de lin et de coton. L'industrie en croissance est la fabrication des chaussures : à Tours, et surtout à Fougères, où elle a été établie par un habitant revenu des États-Unis et opère avec des machines américaines louées.

LE MIDI. Le Midi n'a de grandes agglomérations ouvrières que dans la zone minière au pied du Massif Central, dans le Gard, l'Aveyron (Decazeville et Aubin), le Tarn à Carmaux et à Mazamet, où s'est créée l'industrie du délainage des peaux brutes, et dans les Pyrénées où se sont créées les fabriques de chaussures du Béarn et la menuiserie de Tarbes; les industries locales très variées du Midi et les industries des grands ports n'occupent qu'un petit nombre d'ouvriers.

LE SUD-EST. Dans le Sud-Est, la population ouvrière, groupée surtout dans les environs de Grenoble, s'est accrue rapidement depuis le recensement de 1906, par l'installation de puissantes usines de force électrique dont l'énergie, transmise à distance, actionne les machines de la papeterie, du tissage et surtout de la grande construction métallique.

PARIS. Paris est resté le centre des industries artistiques qui exigent des ouvriers adroits, imprégnés de l'élégance parisienne traditionnelle qui fait la vogue de « l'article de Paris » et des industries de femmes. Le travail y est fait à la main ou à la machine individuelle à domicile ou en petits ateliers : les établissements de grande industrie mécanique se sont créés surtout dans la banlieue.

IV. — L'ORGANISATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE[1]

DÉPENDANCE DES OUVRIERS. UNE législation spéciale maintenait encore en 1860 les ouvriers français dans l'isolement et la dépendance et les empêchait d'améliorer leur condition; ils se sont émancipés et groupés et ont obtenu une amélioration notable du travail et des salaires, due à la

1. *Statistiques des grèves et des recours à la conciliation...* depuis 1890, publiées par l'Office du travail; J. Huret, *Enquête sur la question sociale*, 1892, *Les grèves*, 1905, renseignements recueillis par un *reporter* très intelligent.

fois aux efforts des ouvriers, à l'intervention des pouvoirs publics, aux concessions volontaires des patrons.

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ LÉGALE.

Dès l'Empire des lois ont aboli les restrictions et les inégalités légales imposées aux ouvriers. La loi de 1864, supprimant le délit de coalition, leur a donné la liberté de se concerter pour discuter avec le patron les conditions du travail et de se mettre en grève pour l'obliger à céder. Le privilège du patron d'être cru sur sa parole en cas de contestation a été aboli. L'obligation du livret a été abolie par la loi de 1890. Ainsi a été établie l'égalité légale entre patrons et ouvriers.

LOIS SUR LA DURÉE DU TRAVAIL.

La durée et l'organisation matérielle du travail étaient réglées uniquement par le « contrat de travail » établi par la seule volonté du patron sans restrictions ni contrôle; la tradition d'économie de la bourgeoisie française empêchait la plupart des patrons d'abréger le temps d'un travail payé à la journée ou de faire une dépense pour l'hygiène ou la sécurité de leurs ouvriers : une série de lois « sociales », imitées des pays de grande industrie, l'Angleterre et l'Allemagne, a protégé la santé des travailleurs. La loi de 1848 qui limitait la journée de travail dans toute la grande industrie n'ayant pas été appliquée, la « législation ouvrière », renonçant à protéger les adultes, s'est limitée aux êtres réputés impuissants à se défendre. La loi de 1874 a interdit de faire travailler les enfants au-dessous de douze ans, et d'employer les femmes et les filles mineures à un travail de nuit ou dans les travaux souterrains des mines. La limitation de la journée de travail, rejetée par le Sénat en 1882, n'a été établie que par la loi de 1892 à dix heures pour les femmes, dix ou onze pour les mineurs de vingt et un ans dans les « usines, manufactures, mines, carrières, ateliers ». La loi de 1900 l'a étendue aux deux sexes dans tout établissement mixte. La journée de travail fixée par règlement patronal — suivant l'usage variable du métier, du temps et du lieu, — s'est abrégée peu à peu sous la pression de l'opinion et de l'agitation pour la journée de huit heures et par l'initiative des patrons, dans les grands établissements à travail mécanique, parce que la journée plus courte augmentait le rendement et diminuait les accidents.

LOIS SUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ.

La législation sur la salubrité et la sécurité a commencé par les mines : la loi de 1890 a créé les délégués mineurs élus pour trois ans par les ouvriers, ayant le droit de visiter chaque mois tous les puits et de consigner leurs observations sur un registre transmis au Préfet: la moyenne annuelle des accidents par le grisou a diminué de 1883 à 1898 des neuf dixièmes. La loi de 1893 sur « l'hygiène et la sécurité des travailleurs » a ordonné des mesures de propreté,

d'éclairage, d'aération, de fourniture d'eau, et des précautions contre l'incendie et les accidents de machines; le décret de 1894 a interdit de nettoyer ou réparer une machine en mouvement et de souffler du verre.

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

La loi de 1898, prenant le contre-pied du principe antérieur, a déclaré le patron responsable de tout accident du travail à moins de prouver que l'ouvrier en a été cause volontairement ou par une faute lourde; elle a mis à la charge du patron l'indemnité calculée d'après la gravité de l'accident et le salaire, deux tiers pour incapacité absolue et permanente de travail, la moitié pour incapacité partielle ou temporaire, en cas de mort une rente de un vingtième à la veuve, de un quinzième à un quarantième pour les orphelins. L'effet de la loi a été de faire assurer les risques par les patrons aux compagnies d'assurances. Le nombre des accidents déclarés a augmenté rapidement; l'Office du travail l'évaluait en 1911 à 534 000, dont 105 000 dans le travail des métaux.

RETRAITES OUVRIÈRES.

Les retraites ouvrières, établies dès 1894 pour les mineurs, ont été étendues aux autres ouvriers par la loi de 1905, qui a fixé l'âge et un taux de retraite proportionné au salaire et à la durée des versements : la caisse est alimentée par une retenue sur le salaire de l'ouvrier, un versement égal du patron, une subvention de l'État.

REPOS HEBDOMADAIRE.

La loi de 1906 a rendu obligatoire le repos hebdomadaire d'une durée de vingt-quatre heures au minimum, — le dimanche sauf urgence ou autorisation du Préfet.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

Le changement le plus profond dans la vie des ouvriers s'est opéré par leur groupement. Les formes d'association proposées en 1848 avaient donné de faibles résultats, les associations coopératives de production, au nombre de 450 en 1914, avaient un total de membres inférieur à 20 000; les coopératives de consommation, beaucoup plus prospères, groupaient plus d'employés que d'ouvriers; les sociétés de secours mutuel, remplies de membres de toutes les professions, n'intéressaient plus les ouvriers. La seule forme satisfaisante pour le sentiment ouvrier resta le groupement entre salariés, coalition temporaire de grève ou syndicat permanent. La grève, licite depuis 1864, devint un procédé de pression effectif sur le

LES SYNDICATS.

patron; le syndicat professionnel, imité de la *trade-union* anglaise, d'abord toléré, rendu légal par la loi de 1884, devint l'organe de discussion des conditions du travail. Grève et syndicat se soutenaient réciproquement : les ouvriers, rapprochés par une grève spontanée, s'organisaient en syndicat, le syndicat préparait et dirigeait la grève. Ces unions, formées exclusivement d'ouvriers en opposition aux patrons, éveillaient un sentiment d'antagonisme qui s'exprima dans

la formule socialiste de la « lutte des classes » ; la plupart des syndicats adhérèrent au socialisme, on les appela « rouges ». Quelques chefs de grands établissements tentèrent de leur opposer des syndicats d'ouvriers dociles; celui de Montceau (1899) avait une bannière à gland jaune : le surnom de « jaunes », donné par leurs adversaires, s'étendit à tous les syndicats sympathiques aux patrons en opposition aux rouges. Une « fédération nationale des jaunes », fondée en 1902, ne dura pas. Les syndicats socialistes n'eurent plus d'autres concurrents que les sociétés catholiques d'ouvriers.

LES GRÈVES.

Les syndicats ouvriers s'étendirent à tous les métiers de la grande industrie; le nombre en augmenta rapidement; de 68 en 1884 il s'éleva en 1893 à 1 926 et en 1913 à 5 046; le total des membres monta de 402 000 en 1893 à 1 027 000 en 1913 (dont 778 000 dans des syndicats de plus de 10 000). Le nombre des grèves n'a pas suivi une progression régulière, il a dépendu des crises de l'industrie. Depuis que l'Office du travail a commencé à les dénombrer, il s'est élevé d'une moyenne annuelle de 368 entre 1890 et 1893, avec une moyenne de 302 grévistes, à 1 073 en 1913, avec un nombre total de 220 000 ouvriers dans 8 479 établissements. Le total des journées perdues, évalué en 1893 à 2 850 000, n'équivalait qu'à un tiers de journée par an; il avait baissé en 1913 à 2 223 000. La proportion des grèves terminées par le succès des ouvriers avait baissé de 25 p. 100 en 1898 à 11,63 en moyenne de 1903 à 1912, la proportion des échecs baissait aussi de 43 p. 100 à 36; les grèves se terminaient de plus en plus par un compromis. Depuis que la loi de 1892 avait créé une procédure d'arbitrage volontaire entre patrons et ouvriers, la moyenne des recours en conciliation avait été de 21 p. 100.

SOLIDARITÉ OUVRIÈRE.

La conscience de la solidarité entre tous les ouvriers, fortifiée et propagée par les syndicats, se manifestait par les « grèves de solidarité » faites pour soutenir des camarades d'un autre métier. Elle se créait des organes d'abord dans les unions de syndicats, les bourses du travail, puis les fédérations nationales de métiers (Livre, Métaux, Bâtiment), enfin dans la « Confédération générale du travail » qui, après des années de lente croissance, apparaissait en 1914 comme la représentation du « prolétariat conscient et organisé ».

CHAPITRE V

LES CLASSES DIRIGEANTES[1]

I. LA POPULATION COMMERCIALE. — II. LES PROFESSIONS LIBÉRALES PRIVÉES. — III. LES FONCTIONNAIRES. — IV. LE CLERGÉ. — V. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ.

L'ACCROISSEMENT de la richesse a augmenté la proportion, par rapport au nombre des travailleurs manuels de l'agriculture et de l'industrie, des individus réunis sous le nom de « classes dirigeantes », parce qu'ils tiennent dans la société un rang supérieur et jouent un rôle de direction ou de répartition qui exige peu d'effort physique. Leurs professions sont très diverses; mais, comme chacune s'exerce de la même façon dans toute la France, on se bornera à indiquer en quoi elles ont changé depuis 1860.

I. — LA POPULATION COMMERCIALE[2]

POPULATION COMMERCIALE.

LA population exerçant des professions dites commerciales est celle qui a le plus augmenté; de 973 000 en 1866, à 1 602 000 en 1896 et en 1911 à 2 053 000; la proportion à la population totale s'est élevée de 7,3 p. 100 en 1866 à 10,6 en 1911. L'insuffisance des recensements antérieurs ne permet d'analyser l'augmentation que depuis 1896; mais les chiffres de la courte période 1896-1906 donnent l'idée du sens et de la rapidité de ce mouvement : — L'alimentation au détail (comestibles, boucherie, épicerie, fruiterie, crémerie, halles), passe de 387 000 à 491 000 personnes. — Les débits de bois-

1. Sources. *Résultats généraux du dénombrement de 1866* (sans contrôle)... *Résultats statistiques du recensement des industries et professions* (de 1896 et 1906). — *Journal des Économistes.*

2. Levasseur, *Questions ouvrières et sociales*, 1907; d'Avenel, *Le mécanisme de la vie moderne*, 1896-1905.

sons passent de 237 800 à 257 500. — Les restaurants et hôtels montent de 233 000 à 311 700. — Le commerce d'objets d'habillement passe de 171 400 à 195 500 en 1901, puis diminue légèrement; le commerce en gros des liquides passe de 70 300 à 90 000. L'accroissement du commerce de détail a correspondu à l'augmentation de la consommation des denrées alimentaires de luxe, viande, vin, café, liqueurs, par la masse des ouvriers, puis des paysans. Il a été accéléré par la concentration de l'industrie qui, séparant la production de la vente, a remplacé les artisans par des détaillants, les cordonniers par les marchands de chaussures, les tailleurs et les couturières par les magasins d'habillement. ACCROISSEMENT.

La concentration du commerce, moins active que dans l'industrie, s'est opérée surtout par la création des grands magasins et des grands hôtels, qui a augmenté la proportion des employés salariés et diminué celle des chefs d'établissement. Le nombre total de patrons était estimé en 1866 à 433 000 sur 973 000 personnes; le recensement de 1911 donne 607 000 patrons (549 000 en 1906), 642 000 employés (565 000 en 1906). La proportion des chefs aux salariés, qui a peu varié dans la période 1896-1906, est de 42 p. 100. La proportion du personnel employé dans les petits établissements (de 1 à 5 salariés) est de 56 p. 100; dans ceux de 6 à 50 salariés, de 30 p. 100. La concentration dans les établissements au-dessus de 50 salariés est la plus forte dans les commerces d'habillement (33 p. 100), de papiers, livres, objets d'art (16 p. 100), et d'objets de ménage (16,5). La proportion des femmes a augmenté entre 1896 et 1906 de 34,9 à 37,7 p. 100. CONCENTRATION.

La répartition locale des détaillants s'est modifiée à mesure que la consommation s'est accrue dans les campagnes, et que se sont créées ou agrandies les agglomérations d'ouvriers; il s'est établi jusque dans les villages des épiciers, des débits de boissons, des boulangers, des bouchers. Mais la masse des petits commerçants est restée groupée dans les bourgs et les petites villes. Dans les grandes villes, les commerces qui réunissaient des articles divers se sont partagés en plusieurs spécialités vendues chacune dans une boutique différente par un commerçant indépendant; tandis que, par une évolution inverse, les commerces différents se concentraient dans un grand magasin unique servi par des employés. Le commerce en gros est resté concentré dans les grandes villes, — sauf pour les liquides, — et la population commerciale s'est concentrée davantage à Paris : du personnel employé dans toute la France, la Seine réunissait 50 p. 100 dans le commerce du papier et des livres, 36 p. 100 dans le commerce d'habillement. RÉPARTITION.

PROFESSIONS DE CRÉDIT.

Le personnel occupé aux opérations de crédit était évalué, dans le recensement de 1866, pour les banques à 8 080 (dont 2 649 patrons), pour les assurances à 7 551, pour les établissements de crédit à 6 230 (dont 2 556 patrons), pour les agents de change et courtiers à 23 192 (dont 11 570 patrons). En même temps que le nombre s'élevait dans les « Banques et Assurances » (1896-1906) de 51 500 à 75 000, la concentration, très faible en 1866, s'accroissait beaucoup; la proportion des patrons descendait à 9 p. 100, celle des employés montait à 75 p. 100, la proportion d'employés dans les établissements au-dessus de 500 montait à 22 p. 100 et, dans ceux de 50 à 500, à 24,6.

DIFFÉRENCES SOCIALES.

L'accroissement sans précédent de l'activité commerciale n'a pas fait disparaître les différences de genre de vie et de rang social que présentait déjà sous l'Empire la population commerciale réunie par le recensement sous un nom unique (voir t. VI, l. VI, chap. IV). — Les commissionnaires en produits agricoles, revendeurs, coquetiers, maquignons, qui achètent en détail pour le commerce en gros, conservent les manières et le niveau intellectuel des paysans dont ils sont issus. — Les détaillants, pourvus d'une instruction élémentaire et possesseurs d'un « fond de commerce », suivant que leur origine, leur éducation, leur profession, leur richesse les rapprochent davantage des artisans ou des bourgeois, présentent toutes les nuances de la petite bourgeoisie. — Les auxiliaires, dans les commerces d'alimentation où le nom de « garçon » leur est resté (bouchers, épiciers), restent au niveau des petits détaillants; ceux des grands magasins et des commerces de gros, appelés « commis » ou « employés », forment avec les comptables une classe voisine de la bourgeoisie. — Les négociants, courtiers, banquiers, qui avec les chefs d'industrie et les directeurs de grands établissements constituent la masse des gens d'affaires, appartiennent à la moyenne bourgeoisie par leur profession et leur richesse. — Les chefs de grandes maisons commerciales ou industrielles et la haute finance forment le noyau solide de la haute bourgeoisie.

PROGRÈS DES COMMUNICATIONS.

L'énorme accroissement des opérations du commerce et du crédit, a laissé subsister cette échelle sociale en augmentant l'écart entre les degrés. Mais le progrès des communications et de l'aisance a transformé à tous les degrés les conditions de la vie. Le chemin de fer et les routes ont rendu moins pénibles les professions ambulantes des commissionnaires qui ramassent en détail les denrées pour les centraliser et des voyageurs de commerce qui décentralisent les marchandises en gros pour la vente au détail. Il s'est créé un personnel spécialisé, dans les grands hôtels construits pour les touristes et les étrangers habitués au « confort moderne ».

AMÉLIORATION DE LA VIE MATÉRIELLE.

Le progrès de l'aisance générale a amélioré la condition matérielle des petits commerçants; la nourriture, l'habillement, surtout celui des femmes, l'ameublement, les divertissements se sont rapprochés de ceux de la bourgeoisie. Le progrès a été presque nul pour le logement; installé dans les maisons anciennes dont la permanence est un trait caractéristique des villes françaises, d'ordinaire contigu à la boutique au rez-de-chaussée de niveau avec la rue, il est resté étroit, sombre, mal aéré, insuffisant pour le coucher, impropre à faire vivre des enfants. La concurrence des grands magasins a obligé les détaillants à changer leurs procédés de vente; mais leur vie sédentaire. enfermée dans l'horizon étroit de la boutique, les a laissés sans initiative, attendant le client et dirigés par le représentant de commerce. Les employés salariés, dans les grandes villes, ont souffert de l'insuffisance du logement, et de la durée indéfinie du travail qui n'était pas compensée par la perspective d'un gain; le repos hebdomadaire obligatoire institué par la loi de 1906 était à peine en 1914 passé dans la pratique.

II. — LES PROFESSIONS LIBÉRALES PRIVÉES[1]

PROFESSIONS LIBÉRALES.

LES professions « libérales » — dont le caractère commun est un travail de nature intellectuelle rétribué par la clientèle privée, — sont groupées par le recensement professionnel en 5 catégories, judiciaires, médicales, scientifiques, lettres et arts, enseignement privé. Le total (environ 400 000 en 1901, 392 000 en 1906) confondait les gens de niveau bourgeois exerçant la profession, et leurs auxiliaires subalternes de petite bourgeoisie.

PROFESSIONS JUDICIAIRES.

Les professions judiciaires sont restées organisées et recrutées comme sous l'Empire : la vénalité des offices ministériels n'a même plus été discutée. Les plaintes ont continué contre l'excès et l'inégalité des frais de justice, sans que le décret de 1903, destiné à unifier les tarifs, semble y avoir apporté remède.

Le personnel s'est accru lentement : le recensement de 1866 indiquait 6 476 avocats et agréés, 19 033 officiers ministériels, 3 785 agents d'affaires sans titre officiel, plus de 16 000 employés; le chiffre global dans le recensement de 1906 est de 56 300. Les statistiques d'origine judiciaire indiquent 6 700 avocats, 8 600 notaires, environ 6 000 offices de justice de paix. L'augmentation a porté surtout sur les auxiliaires, les agents d'affaires et les emplois conférés par le tribunal à des particuliers sans titre, syndics de faillites, liquidateurs, experts, arbitres.

1. Chardon, *L'administration de la France*, 1908 (pour les professions judiciaires).

CHANGEMENT DANS LA RÉPARTITION.

Le déplacement de la population et de l'activité économique a modifié la répartition du personnel. Les procès en justice civile, qui entretenaient la vie judiciaire des villes de tribunal, ont diminué à mesure que la population en s'instruisant est devenue moins processive, que les actes de notaire rédigés plus clairement et la jurisprudence plus nettement fixée ont rendu les contestations plus rares. Les affaires commerciales et financières au contraire ont augmenté en nombre et en importance avec le développement du grand commerce et des sociétés industrielles. Le personnel judiciaire s'est accru dans les grandes villes et les professions auxiliaires de la justice commerciale, il est resté stationnaire dans le reste du pays. Le personnel s'est un peu concentré, le nombre des employés et des clercs dans les grandes villes a augmenté plus que celui des titulaires d'emploi.

CHANGEMENT DANS LA VIE DES NOTAIRES.

La transformation de la vie économique a modifié surtout la condition des notaires. L'usage de leur laisser en dépôt les fonds destinés à des placements les mettait en possession de sommes qu'ils étaient tentés d'employer, soit en spéculations de Bourse, soit en prêts, sans garanties, à des clients qu'ils désiraient retenir. Les pertes résultant d'opérations malheureuses ou de billets impayés créaient un déficit, — aggravé par l'usage d'attendre plusieurs années avant de réclamer aux clients les sommes dues pour les actes ou avancées pour les droits d'enregistrement. Le notaire, à court d'argent, se laissait parfois aller à des détournements pour rembourser les dépôts et à des faux pour dissimuler la fraude. L'État, pour garantir les dépôts, a obligé les notaires à verser les fonds de leurs clients dans la Caisse des dépôts et consignations, et imposé à la Chambre de dicipline le devoir de vérifier la comptabilité (1890). La surveillance du parquet sur les opérations des notaires et leurs notes de frais est devenue plus effective, en même temps que les clients s'habituaient à déposer les fonds dans les établissements de crédit.

PROFESSIONS MÉDICALES.

Le personnel des professions médicales s'est notablement accru : on comptait en 1866 17 000 médecins ou chirurgiens, 6 600 pharmaciens et herboristes, 3 080 vétérinaires, 13 000 sages-femmes, 1 260 dentistes. Le total global a monté de 99 300 en 1896 à 140 000 en 1906 (dont 23 000 garçons ou infirmiers, 52 000 infirmières). L'organisation des examens d'État obligatoires pour la profession s'est conservée ; mais le recrutement est devenu si abondant qu'on a supprimé les deux catégories, — officiers de santé et pharmaciens de seconde classe, — qui n'exigeaient pas la qualité de bachelier.

ACTION DU COMMERCE.

La facilité des déplacements a rendu l'exercice de la profession moins pénible ; le progrès de la technique, par l'antisepsie et l'anesthésie, l'a rendu moins rebutant. L'accroissement de la clien-

tèle riche ou aisée en a augmenté les profits, surtout dans les grandes villes, pour les spécialistes et les médecins en vogue. La révolution commerciale, produite par l'exploitation de la publicité médicale, a modifié la pratique des professions. L'exemple donné par « les princes de la science » à Paris de faire payer des prix élevés, surtout pour les opérations de chirurgie, a ouvert une perspective de gain commercial aux spécialistes. La fabrication en grand des médicaments et l'exploitation des stations thermales, servies par une publicité de revues spéciales et de spécimens gratuits, ont créé un commerce médical qui a transformé parfois les médecins en agents de publicité, et a réduit les pharmaciens au rôle de débitants de « spécialités » vendues en boîtes ou en flacons.

NOUVELLES PROFESSIONS MÉDICALES.

La profession de dentiste, seule exempte d'obligation légale, s'est organisée, à l'exemple des États-Unis, avec des écoles spéciales privées et des certificats. Il s'est créé des écoles et des diplômes privés pour les infirmières au service des particuliers et pour la profession nouvelle de masseur. L'admission des femmes dans les écoles et les professions de médecine et de pharmacie vers la fin du XIXe siècle n'a pas eu le temps de produire un effet social.

PROFESSIONS SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES.

Le personnel des professions scientifiques (ingénieurs, architectes) a augmenté rapidement, de 22 900 en 1896 à 30 400 en 1906. — Le personnel des « lettres et arts » s'est considérablement accru, surtout à Paris, par la croissance de la publicité commerciale, de la presse et du théâtre, de 2 500 hommes de lettres et savants et 23 000 artistes en 1866, à 40 600 et 46 500 (1896-1906). La masse est formée par les journalistes et les exécutants (acteurs, chanteurs, musiciens), dont la condition s'est améliorée en restant précaire.

ENSEIGNEMENT PRIVÉ.

Le personnel de l'enseignement privé a diminué, par le développement des écoles publiques qui a presque fait disparaître les pensionnats et cours privés, par l'organisation des enseignements accessoires, dessin, musique, langues vivantes, qui a réduit la clientèle des leçons au cachet, puis par la dispersion des congrégations enseignantes de femmes, de 116 700 en 1896 à 103 000 en 1906.

III. — LES FONCTIONNAIRES[1]

FONCTIONS PUBLIQUES.

LE personnel des fonctions publiques a conservé sa division en services, ses administrations centrales à Paris, sa hiérarchie de rangs, ses règles de discipline, d'avancement et de retraite, son esprit de corps et ses traditions. Il n'a été créé que trois ministères nou-

1. M. Block, *Dictionnaire de l'administration française*, 3e éd., 1891; Chardon, *L'administration de la France*, 1908; Demartial, *La condition juridique des fonctionnaires*, 1907.

veaux, le Commerce détaché de l'Agriculture, les Colonies, le Travail, tous avec un personnel peu nombreux. (Les changements dans la carrière des officiers résultant des réformes qui ont transformé le caractère de l'armée ont été indiqués dans l'histoire politique.)

AUGMENTATION DU NOMBRE DES FONCTIONNAIRES.

Le nombre total des fonctionnaires a augmenté de 323 000 en 1866 à 557 000 en 1896, et (après défalcation du clergé) en 1906 à 548 000, — sans compter 77 000 employés des services industriels. Il s'est très peu accru dans les carrières anciennes, et a même diminué dans la magistrature. L'augmentation s'est faite par les fonctions subalternes; le recensement compte 213 000 sous-agents, dont 96 000 cantonniers et 56 200 facteurs. Les gros chiffres étaient, en 1906, ceux de l'Instruction publique (149 000), des Postes et télégraphes (95 000), des Finances (80 000). Le nombre des femmes (99 000 en 1906), employées surtout dans l'enseignement, croissait à mesure que les autres services s'ouvraient au personnel féminin.

TRAITEMENT.

Les traitements ont peu augmenté — ou même ont diminué après 1870 — pour les carrières anciennes recrutées dans la bourgeoisie, qui continuait à les rechercher à cause du rang social attaché à la fonction. Ils ont été relevés pour les fonctions subalternes, par des décisions partielles, sans plan d'ensemble; ce qui a produit des inégalités entre les postes équivalents des différents ministères; surtout dans les services nouveaux ou réorganisés.

L'accroissement du revenu, moindre que dans les professions privées, et souvent inférieur à la hausse des prix, n'a pas donné aux fonctionnaires le moyen d'améliorer notablement leur vie matérielle; mais la perspective d'une vie régulière, d'un traitement assuré et d'une retraite satisfaisait le besoin de sécurité, très vif en France.

RECRUTEMENT.

Le recrutement a été un peu modifié dans les services techniques, où le concours à l'entrée de la carrière a remplacé le stage de surnuméraire; il n'a été établi pour la magistrature qu'en 1906. Les stages non rémunérés ont tendu à disparaître, de façon à ouvrir l'accès aux jeunes gens sans ressources. La réforme du service militaire en 1899 a réservé aux sous-officiers, après la fin de leur engagement, des postes de finances et un grand nombre d'emplois subalternes, surveillant, concierge, appariteur, garçon de bureau.

CONSOLIDATION DES CARRIÈRES PUBLIQUES.

La condition légale du fonctionnaire n'a pas changé : il reste en droit un serviteur de l'État, soumis sans garanties au pouvoir discrétionnaire des chefs de service (voir livre II, chap. IX.) Mais la pratique a beaucoup restreint l'usage du pouvoir de déplacer, de rétrograder ou de révoquer, elle a tendu à reconnaître les « droits acquis » des fonctionnaires même subalternes, et à consolider toutes les carrières sur le modèle de la plus élevée, la magistrature. Dans les fonc-

tions publiques comme dans les professions privées, la condition des hommes du peuple placés aux degrés inférieurs se rapproche du niveau de la bourgeoisie en acquérant la sécurité et l'indépendance.

IV. — LE CLERGÉ[1]

LE CLERGÉ CATHOLIQUE.

L'ORGANISATION de l'Église catholique étant immuable, le clergé séculier a conservé sans changement sa hiérarchie, sa discipline, ses fonctions, ses études, son costume, son genre de vie, qui maintient le prêtre isolé dans la société. Il a continué à se recruter surtout dans les campagnes. Le total du personnel (51 100 en 1866) s'élevait en 1876 à 55 369, dont 5 463 curés-doyens, 29 308 desservants, 10 670 vicaires, 3 589 professeurs de séminaires. On signalait déjà une diminution du nombre d'élèves des séminaires, descendu de 11 666 en 1876 à 8 400 en 1880.

RESSOURCES.

Le budget des cultes, parvenu en 1876 à son maximum de 54 millions, ne fournissait qu'une partie des bourses des séminaires et n'assurait à la plupart des prêtres qu'un traitement inférieur à 1 000 francs. Les ressources du clergé comprenaient — outre les subventions des conseils municipaux — le revenu des fabriques, les donations, les pompes funèbres, les offrandes, les quêtes et le casuel (mariages, enterrements, dispenses, baptêmes), de produit très variable. Un préfet les a évaluées, en 1904, pour un diocèse de 550 ecclésiastiques (Soissons) peuplé, riche et indifférent, où 14 p. 100 seulement de la population avaient communié à Pâques, à 2 millions et demi, y compris le loyer des édifices.

ACCROISSEMENT.

Le clergé régulier, porté dans le recensement de 1866 à 18 500 hommes et 86 300 religieuses, évalué en 1878 par un catholique (Keller) à 30 000 hommes et 127 000 femmes, paraît avoir augmenté jusqu'à la fin du siècle. Après la dispersion des congrégations non autorisées, toute donnée numérique fait défaut. — Le clergé séculier, réduit par la séparation de l'Église et de l'État à une profession privée, semble avoir diminué ; les recensements attribuent au personnel du culte 60 000 en 1906 et 56 900 en 1911. Le recrutement devenait difficile ; il fallait faire venir des pays pauvres et zélés des élèves pour remplir les séminaires des diocèses riches et indifférents ; le nombre augmentait, des cures vacantes et des paroisses décrites par

DIMINUTION.

1. G. Weill, *Revue de synthèse historique*, 1907 (donne une bibliographie) ; *La France ecclésiastique*, continue l'*Almanach du clergé* ; *L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation*, 1907 ; Baunard, *Un siècle de l'Église de France*, 1902 ; Lecanuet, *L'Église de France sous la IIIe République*, 1907. — Sur les dévotions nouvelles : P. Parfait, *L'arsenal de la dévotion*, 1876. — Sur les ressources du clergé, Chaussin (pseudon.), *Le bénitier d'argent*, 1905 (hostile au clergé).

un écrivain catholique (Mgr Baunard) : « Une messe, pas d'assistants; un autel, pas de communiants; une chaire, pas d'auditeurs; une école, pas de catéchisme; un lutrin, pas de chantres. »

MOYENS D'ACTION. Le rôle des ecclésiastiques a différé de plus en plus suivant les pays et les classes. Le clergé a fortifié ses moyens d'action sur les laïques, — surtout ceux dont il s'était le moins occupé, les ouvriers et la population des grandes villes, — en fondant des écoles primaires congréganistes, des catéchismes de persévérance et des patronages religieux de garçons et de filles pour les adolescents après leur sortie de l'école, en développant les conférences de saint Vincent de Paul destinées aux familles du peuple. — Il propageait les anciennes dévotions et en créait de nouvelles, l'adoration perpétuelle, le mois de Marie, la dévotion à saint Antoine de Padoue et à saint Joseph. — Il ranimait les pèlerinages de Notre-Dame des Victoires et de Paray-le-Monial, et créait deux grands sanctuaires aux lieux d'apparition de la Vierge, la Salette dans les Alpes, Lourdes dans les Pyrénées, où affluaient les pèlerins de tous les pays catholiques. — Il se créait une presse catholique populaire, *Le Pèlerin*, organe des pèlerinages, la *Croix*, dirigée par les Pères de l'Assomption et la « Maison de la Bonne Presse », entreprise d'édition catholique.

INFLUENCE. L'influence du clergé diminuait en étendue à mesure qu'un nombre croissant de Français se déshabituait de la pratique de la religion; elle augmentait en intensité sur la partie de la population restée fidèle à la tradition catholique.

V. — L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

MAINTIEN DE LA STRUCTURE SOCIALE. La structure de la société française est restée intacte depuis un demi-siècle. On retrouve en 1914, à la même place relative dans l'échelle sociale, les mêmes classes qu'en 1860 — les gens du peuple, paysans, bûcherons, marins, ouvriers, artisans, revendeurs, charretiers, hommes de peine, garçons, gens de service, domestiques, facteurs, cantonniers, douaniers, — la petite bourgeoisie, patrons de la petite industrie et du petit commerce, employés, commis, fonctionnaires subalternes, — la bourgeoisie de l'industrie, du commerce de gros, des professions libérales et des fonctions moyennes, — la haute bourgeoisie, formée par la grande industrie, la finance et les hautes fonctions. Ce qui a changé, c'est la proportion entre les catégories et la facilité de passer de l'une à l'autre.

CHANGEMENT DANS LES PROPORTIONS. Les journaliers agricoles ont beaucoup diminué, les ouvriers à domicile ont presque disparu : c'était la partie la plus misérable du peuple. Le nombre des paysans propriétaires a augmenté un peu,

celui des ouvriers des grands établissements a grossi beaucoup. Ainsi la masse des salariés s'est déplacée de la campagne vers les villes, où les salaires et le niveau de la vie sont plus élevés. — La petite bourgeoisie s'est fortement accrue par l'afflux des employés, des petits commerçants et des fonctionnaires subalternes, dont le nombre a augmenté et dont la condition s'est améliorée. — La moyenne bourgeoisie s'est déplacée vers les grandes villes et les régions industrielles. — Les familles nobles s'étant en partie éteintes, en partie appauvries, la haute bourgeoisie, de spéculation et de finance, a passé au premier rang en se confondant avec la noblesse; elle en a pris les allures, s'est fait admettre dans ses clubs, a acheté ou fait bâtir des châteaux. L'inégalité des conditions reste consacrée par l'héritage; elle s'est même accrue par l'accroissement de la richesse mobilière. Mais l'extinction des anciennes familles et la faible natalité de la bourgeoisie, en obligeant à admettre aux postes de direction les enfants de la petite bourgeoisie ou du peuple, a activé la montée des degrés de l'échelle sociale.

DIMINUTION DES INÉGALITÉS SOCIALES.

Bien que l'accroissement très inégal du luxe ait augmenté la différence matérielle des genres de vie, le sentiment de la hiérarchie sociale s'est atténué. La réprobation pour la mésalliance s'est beaucoup affaiblie; les porteurs des grands noms ont donné l'exemple de relever la fortune des familles nobles par des mariages avec des héritières israélites ou américaines; les fils de bourgeois ont pu, sans rompre avec leur famille, épouser des employées ou des ouvrières. Les personnes d'un rang social supérieur ont pris des manières moins distantes et un ton plus familier, tandis que l'allure des gens du peuple devenait plus indépendante.

LA SOCIÉTÉ EST DEVENUE BOURGEOISE.

La bourgeoisie a absorbé par en haut la noblesse, et attiré par en bas les classes inférieures vers un niveau de vie de plus en plus semblable au sien. Elle a donné le modèle dont se sont rapprochés l'alimentation, le vêtement, le langage, les divertissements, l'instruction, les manières de la petite bourgeoisie et du peuple. Sans que l'échelle sociale se soit transformée, l'écart a diminué entre les degrés et l'ascension est devenue plus rapide. La société française est devenue plus égalitaire en devenant plus bourgeoise.

CHAPITRE VI

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL[1]

I. LA LITTÉRATURE. — II. LES CONDITIONS SOCIALES DU TRAVAIL ARTISTIQUE. — III. LA PEINTURE. — IV. LA SCULPTURE. — V. L'ARCHITECTURE. — VI. LA MUSIQUE. — VII. L'ORGANISATION DU TRAVAIL SCIENTIFIQUE. — VIII. LES SCIENCES EXACTES. — IX. LES SCIENCES BIOLOGIQUES. — X. LES SCIENCES MORALES ET SOCIALES.

IL serait vain de prétendre en un chapitre décrire les œuvres et la vie des écrivains, des artistes et des savants d'un demi-siècle où la production intellectuelle a été intense, c'est le rôle de l'histoire spéciale des lettres, des arts et des sciences. On a renoncé à énumérer ici tous les noms qui mériteraient d'être cités; on se borne à indiquer les conditions sociales de la production intellectuelle, la succession des théories et des modes, les courants généraux de la littérature, des arts et des sciences. Les personnages sont mentionnés ici, non en raison de la célébrité de leurs œuvres, mais comme initiateurs ou types représentatifs d'un genre.

I. — LA LITTÉRATURE[2]

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE LA PRODUCTION.

A partir de 1860 les conditions sociales deviennent plus favorables à la production littéraire. La compression du gouvernement sur la presse se relâche et, depuis la loi de 1880, la liberté est absolue. Plus important est l'accroissement de l'aisance et de l'instruction, qui augmente le nombre des lecteurs et élève leur

1. *L'Histoire contemporaine de France, 1871-1913* (de Larousse), 1915, donne une bibliographie et un exposé du « mouvement intellectuel » illustré de photographies. On trouvera un exposé sommaire avec bibliographie dans Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XII (A. Michel et R. Rolland, *L'art en Europe*, P. Tannery, *Les sciences modernes*).

2. Bibliographie dans Lanson, *Manuel bibliographique de la littérature française*, t. IV, 1912, supplément 1914. Exposés d'ensemble : Lanson, *Histoire de la littérature française*, 11e éd., 1909. G. Pellissier, *Le mouvement littéraire contemporain*, 1901. — J. Lemaître, *Les contemporains*, 7 vol., 1885-99. Sur l'école symboliste, A. Barre, *Le symbolisme*, 1914.

niveau. Pour ce public plus large s'accroissent le nombre et l'importance des entreprises littéraires, journaux, revues, théâtres, conférences, maisons d'édition. La demande des œuvres littéraires augmente considérablement; le roman-feuilleton, le conte, la chronique deviennent une partie permanente des journaux quotidiens; les théâtres nouveaux des boulevards, puis les petits théâtres et les « théâtres à côté » consomment une quantité croissante de pièces nouvelles. Cette production — dont la majeure partie ne s'élève pas jusqu'au niveau de l'art — contribue du moins à répandre dans le public le goût de la lecture et la réputation des écrivains, et à procurer des moyens d'existence aux hommes de lettres. La rémunération des œuvres inédites dans les revues et les journaux, les droits d'auteur pour l'édition en volumes, les droits de reproduction dans les périodiques, perçus par la Société des gens de lettres, constituent aux romanciers et aux critiques un revenu analogue à celui des professions libérales. Les droits d'auteur sur les représentations scéniques, perçus par la Société des auteurs dramatiques, assurent même la richesse aux fabricants de pièces en vogue, depuis que le grand nombre des spectateurs, renouvelant chaque soir le public, permet à un théâtre de donner souvent de suite plus de cent représentations de la même pièce.

ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE.

DE LA RÉMUNÉRATION.

L'augmentation des gains littéraires accroît le nombre des personnes qui vivent de la littérature et rend le métier d'auteur plus lucratif. Le goût, sincère ou affecté, pour les lettres se répand dans la société, il élève le niveau social des écrivains et même des acteurs. L'hostilité cesse entre le bourgeois et l'artiste; les gens de lettres sont accueillis dans les salons et les plus notables y sont traités avec déférence. La carrière d'écrivain, mieux rétribuée et plus considérée, devient plus régulière. — Ce progrès se limite aux genres en faveur, le théâtre, le roman, la critique. La poésie, qui laisse indifférente la grande masse du public, ne devient pas une profession; elle reste un art désintéressé, pratiqué par des hommes de loisir ou des hommes de lettres qui trouvent dans un travail d'un autre genre leur moyen d'existence. Beaucoup d'écrivains, et des plus notables, ne s'enferment plus dans un genre unique; le théâtre surtout, par la perspective des grands succès d'argent, attire ceux qui ont débuté dans d'autres genres. Un des caractères de cette période est le grand nombre d'auteurs dramatiques qui ont été en même temps romanciers, poètes ou même critiques.

ÉLÉVATION DU NIVEAU SOCIAL.

Le public, plus varié à mesure qu'il augmentait, a fourni un champ plus large où chaque auteur a trouvé plus facilement des lecteurs et des spectateurs prêts à accueillir des œuvres con-

VARIÉTÉ DE LA PRODUCTION.

formes à son goût propre, ou favorables à des idées ou à des formes nouvelles. Il s'est créé dans chaque genre plusieurs publics différents de goûts ou de conceptions. La production, délivrée des exigences d'un public uniforme, a été plus variée, moins dépendante des règles et de la tradition, plus ouverte aux innovations audacieuses.

GROUPEMENT DES ÉCRIVAINS.

Les écrivains, devenus plus indépendants, plus libres de choisir leur voie, ont produit des œuvres plus individuelles, qu'il est difficile de classer par genres ou par écoles. Ils se sont groupés surtout d'après leurs relations ou leurs sympathies personnelles, à Paris où étaient concentrés les théâtres, les périodiques littéraires, les maisons d'éditions. Des groupements se sont formés auprès d'un théâtre, d'une revue ou d'un éditeur qui se risquait à publier les œuvres des poètes. Ils faisaient l'office d'une association d'aide et de publicité mutuelle sans communauté de doctrine. Ils ont pris parfois l'allure d'un cénacle, et en sont venus à formuler des théories et à lancer des manifestes qui ont donné au groupe l'apparence d'une école littéraire. Dans ces réunions d'hommes d'un même âge s'est formé un sentiment d'opposition aux écrivains en renom d'où est sortie une réaction violente contre la conception et les procédés littéraires de la génération antérieure. Le groupe nouveau prend le contre-pied de ses devanciers; l'évolution de la littérature paraît alors brusquement interrompue par un courant en sens opposé, semblable à un changement subit de la mode.

LES GENRES LITTÉRAIRES.

Le champ de la production originale se précise et se limite. L'éloquence s'est concentrée dans la politique et s'y est fondue ; elle n'a plus de caractère artistique : celles du barreau et de la chaire, devenues des imitations conventionnelles, ont cessé d'émouvoir. — L'histoire, après Taine et Renan, cesse d'être un genre littéraire. Ni Fustel de Coulanges ni Sorel ne sont des écrivains d'art; le mérite de l'œuvre historique se mesure désormais à la valeur scientifique des faits et à l'art de les composer avec méthode et de les exposer clairement. — Le roman historique après *Salammbô* (1862) végète, malgré les tentatives pour le remettre à la mode. — Le drame historique en vers n'a qu'un renouveau éphémère (vers 1890), fait en partie d'opposition aux nouveautés du Théâtre libre et du Théâtre de l'Œuvre, et arrêté après le triomphe de *Cyrano* en 1898. — Il ne reste de genres prospères que la poésie lyrique, le roman contemporain ou le conte philosophique, la comédie en prose et la critique.

SURVIVANTS DE LA GÉNÉRATION ANTÉRIEURE.

Le mouvement littéraire paraît d'abord très lent. Pendant un quart de siècle la production dans tous les genres se fait par les survivants de la génération antérieure et leurs disciples directs. En

poésie, Victor Hugo continue à produire en abondance des œuvres fortes et inégales; revenu à Paris, il reste le Maître auquel la jeunesse rend un culte. Leconte de Lisle, dont les *Poèmes barbares* paraissent en 1862, passe au rang de modèle; il partage ce rôle avec Th. de Banville, qui a publié ses *Odes* en 1857. Baudelaire, bien que ses *Fleurs du Mal* datent de 1857, ne sera que plus tard reconnu le grand poète atroce de la mort et de la perversité. Tous trois enseignent par leur exemple la perfection de la langue et le soin de la technique poétique. Le *Parnasse contemporain*, publié par l'éditeur Lemerre (de 1866 à 1876), réunit les jeunes poètes leurs admirateurs, sans pourtant constituer une école; car Sully-Prudhomme, poète élégiaque puis philosophique, et Coppée, le poète des « humbles » diffèrent des autres membres du groupe. Mais la plupart des « Parnassiens » ont eu en commun l'allure impersonnelle, impassible ou désenchantée, l'amour de la forme parfaite, la probité du métier poétique; ils recherchent les sonorités des mots, les images éclatantes, la rime riche, les formes pleines; ils s'intéressent à la facture du vers et acceptent la devise de « l'art pour l'art ». Le représentant accompli du genre, J.-M. de Heredia, a réuni dans les *Trophées* des sonnets qu'on a comparés à des épopées. *LE PARNASSE.*

LA COMÉDIE DE MŒURS.

Le théâtre reste occupé par deux auteurs dont la renommée s'est faite au début de l'Empire, A. Dumas et Augier. Ils continuent jusqu'à leur mort à produire des comédies de mœurs contemporaines où ils mettent en scène la bourgeoisie riche, avec l'intention de la moraliser. La pièce à thèse sociale se développe chez Dumas, surtout dans ses préfaces, jusqu'à la prédication; elle s'impose à un public frivole et inspire l'admiration aux critiques par la solide charpente et le dialogue animé. Sardou, qui dans sa longue carrière a fabriqué des comédies, des vaudevilles, des drames historiques, n'a employé son habileté dramatique qu'à rechercher le succès.

INFLUENCE SUR LE ROMAN.

Le roman et la critique subissent la direction de deux hommes qui viennent d'atteindre la maturité, Taine et Renan, dont les œuvres principales relèvent du genre historique et l'influence d'un maître de la science biologique, Claude Bernard, dont l'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* paraît en 1865. Leur idée commune est la précellence de la science fondée sur l'observation de la nature; les historiens prétendent l'étendre à l'étude de l'homme dans le passé, faite au moyen des documents, qu'ils distinguent mal de l'observation. Taine lui donne une forme systématique par la théorie de la race, du milieu, et du moment, et un caractère matérialiste par la fameuse formule : « Le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol » (Introduction à l'*Histoire de la littéra-*

ture anglaise, 1863). Renan, plus prudent et plus sceptique, artiste plutôt qu'érudit, dans ses *Origines du christianisme* (1863-81), pratique l'art de « solliciter les textes » et de « se figurer les diverses façons » « dont les choses ont dû se passer » ; il se fait des disciples par le charme de son style souple et familier et de sa pensée finement nuancée. Leur influence sur la jeunesse se prolongera en devenant politique avec les *Origines de la France contemporaine* de Taine, 1875, — et la série des romans philosophiques de Renan, depuis *Caliban* (1876) jusqu'à l'*Abbesse de Jouarre* (1886). Leur action théorique s'exerce sur les romanciers, combinée avec l'exemple de Flaubert, devenu depuis *Madame Bovary* le modèle de la nouvelle génération.

LE DOCUMENT HUMAIN.

Les frères de Goncourt, après des travaux historiques sur les arts et les mœurs, venus dès 1860 au roman de mœurs contemporaines, prétendent travailler sur le document humain sous forme de notes d'observation qu'ils comparent à la clinique. Leur style tourmenté, affecté, haché, s'efforce de se modeler sur leurs impressions, — ce qui les a fait qualifier d'impressionnistes. A. Daudet travaille sur des notes, mais il anime le récit par une sensibilité mélangée d'ironie et de pitié. Le représentant typique de l'école,

LE NATURALISME.

Zola, continue la tradition du réalisme sous le nom de *naturalisme*; admirateur de la science, il veut l'introduire dans la littérature. « L'œuvre d'art, dit-il, n'est qu'un procès-verbal..., elle n'a que le mérite de l'observation exacte. » C'est le « roman expérimental » qui étudie « l'homme soumis aux lois physico-chimiques ». Zola a marqué son intention en intitulant sa série de romans « Les Rougon-Macquart, histoire naturelle d'une famille sous le Second Empire ». Comme les réalistes, il montre le côté animal, vulgaire et attristant de la nature humaine, mais il y apporte un don de représenter les foules en mouvement qui donne parfois une impression épique. — Maupassant, élève et ami de Flaubert, se rattache au naturalisme par l'observation précise des aspects extérieurs des hommes exprimée dans une forme impassible.

RÉVOLTE DES JEUNES.

Entre 1880 et 1890 se produit parmi les jeunes écrivains une fermentation d'idées et de formes qui se manifeste par une abondance d'œuvres obscures, fragmentaires, incohérentes, de tentatives de style et de prosodie informes, parfois extravagantes, de critiques acerbes, de projets grandiloquents, de déclarations bruyantes, publiés dans les « petites revues » qui ne sont guère lues que par leurs collaborateurs. Ces « jeunes » en révolte contre leurs aînés transforment tous les genres littéraires.

LES POÈTES.

La poésie lyrique change à la fois de but et de technique. La jeune école (qui a pour éditeur Vanier) reconnaît pour précurseur

Rimbaud, adolescent baudelairien obscur et bizarre, pour maître un parnassien, Mallarmé, qui exerce une influence personnelle par le charme de sa conversation. La poésie, dit-il, doit essayer, non de montrer les objets comme la peinture, mais de les suggérer comme la musique par des mots « choisis pour leurs qualités complémentaires ». C'est « l'image s'envolant des rêveries ». Cet effort pour évoquer les choses par allusion sans les nommer mène à rechercher les formes affectées et obscures, les mots rares, les néologismes, les tours de phrase inusités; il fait rentrer dans la poésie l'émotion bannie par les Parnassiens et aboutit au symbole et au mystère. L'école, surnommée « décadente » pour ses excès de raffinement, a gardé le nom de « symboliste ». Son représentant le plus parfait, Verlaine, a exprimé, dans une forme musicale et nuancée, des sentiments personnels intenses. En opposition à la technique rigide du Parnasse, les symbolistes, en quête de rythmes nouveaux, ont bouleversé la versification, adoptant d'abord « le vers libéré », affranchi des règles de la césure, de l'hiatus, de la rime, puis le vers libre, construit suivant un rythme varié indépendant du nombre des syllabes. De ce mouvement — qui s'est prolongé jusqu'à la guerre — est sortie une génération nombreuse de poètes, où se sont distingués les étrangers, le Grec Moréas, chef de « l'école romane », les Américains Viélé-Griffin et Stuart-Merrile, les Flamands Maeterlinck et Verhaeren.

LE SYMBOLISME.

LE VERS LIBRE.

LE ROMAN PSYCHOLOGIQUE.

Dans le roman la rupture avec le naturalisme est annoncée (1887) par un manifeste contre « l'imposture de la littérature véridique » à propos de la *Terre* de Zola, signé de cinq de ses disciples. Les romanciers reviennent aux anciens genres français, la plupart au roman d'analyse psychologique (Bourget, Hervieu, Huysmans, Rod, Estaunié, Boylesve); d'autres, à la suite de Renan, au conte philosophique, où Anatole France se met hors de pair par une langue d'une simplicité raffinée. Sous l'influence du roman étranger (russe et anglais) les romanciers, renonçant à la forme impassible, laissent paraître leur sympathie pour leurs personnages.

LE ROMAN EXOTIQUE.

L'observation des aspects extérieurs se continue dans le roman exotique; le représentant le plus brillant en est Pierre Loti, dont les descriptions se mélangent d'impressions personnelles; il ouvre la voie à la littérature coloniale descriptive et lyrique. L'observation extérieure se déploie dans le roman régional qui décrit les paysages et les coutumes des différentes provinces. C'est le seul essai fait pour décentraliser la production littéraire française, — sauf la tentative des *félibres* de restaurer la poésie en provençal, à la suite de Mistral, dont le chef-d'œuvre, *Mireille*, est antérieur à 1860.

LE ROMAN RÉGIONAL.

A l'extraordinaire floraison du roman contemporain les femmes

ACTION DES FEMMES SUR LA LITTÉRATURE.

ont pris une part sans précédent; elles y ont apporté des nuances nouvelles de sensibilité et de sentiment de la nature; les plus originales sont d'origine étrangère, une Roumaine, la comtesse de Noailles, poète et romancier; Myriam Harry, de Jérusalem; Gérard d'Houville, pseudonyme de la fille de Heredia.

LE THÉATRE LIBRE.

Le théâtre, plus lent à se modifier, n'entre dans le courant naturaliste qu'au moment où les autres genres en sortent, avec le Théâtre libre fondé (1887) par Antoine, qui introduit le naturel dans les jeux de scènes et fait l'éducation artistique des acteurs et des spectateurs. Les jeunes auteurs groupés auprès d'Antoine reconnaissent pour précurseur et maître Becque, qui, se donnant pour tâche de « représenter la vérité », n'a mis en scène, dans les *Corbeaux* (1882) et la *Parisienne* (1885), que les réalités désolantes de la vie. Le public ne tarda pas à se révolter contre ce naturalisme amer, surnommé « le théâtre rosse ». La réaction commença avec la fondation du théâtre de l'*Œuvre* par Lugné-Poe (1893); il fit connaître en France les pièces des étrangers contemporains, surtout d'Ibsen, d'inspiration idéaliste et poétique. Puis il s'ouvrit à la littérature

LE THÉATRE SYMBOLISTE.

symboliste qui, rompant avec les règles de la technique scénique, inaugura un spectacle idéaliste, parfois mystique, qu'on a surnommé le « théâtre d'idées ». De ces deux révolutions l'art scénique est sorti plus souple et plus varié.

LA CRITIQUE.

La critique, pratiquée surtout par les universitaires, se partagea entre deux méthodes : l'une, visant surtout à communiquer les impressions du critique, est représentée par Jules Lemaître; l'autre, qui revenait à la critique doctrinale, fut celle de Brunetière.

LA LITTÉRATURE D'AMUSEMENT.

Un trait caractéristique de cette période est l'abondance des œuvres de pur amusement; sous l'Empire la « littérature des boulevards », l'opéra-bouffe et la chansonnette; plus tard les fantaisies satiriques du cabaret du Chat-Noir à Montmartre (1885-97), rendez-vous des artistes, et les facéties des écrivains appelés *humoristes*,

LES HUMORISTES.

bien que leur moquerie désabusée soit très différente de l'*humour* anglais, et « auteurs gais » bien qu'ils laissent une impression amère. Quelques-uns, en évoluant, sont revenus aux genres littéraires, Courteline à la satire sociale, Donnay et Tristan Bernard à la comédie de caractères, Pierre Mille au conte philosophique.

ÉVOLUTION DE LA LITTÉRATURE.

La littérature française, se dégageant des doctrines et des règles d'école, est rentrée dans la voie de la tradition classique, l'observation de la nature et l'analyse psychologique, mais sur un domaine élargi, étendu à toutes les classes et à tous les pays. Elle est revenue à l'expression de la sensibilité, par la compassion pour la souffrance humaine. Elle a repris le souci de la forme précise, ferme,

châtiée, simple et claire, mais en gardant le vocabulaire riche et les rythmes variés créés durant le XIXe siècle. Elle n'a produit aucun de ces génies surhumains, destinés à devenir le bien commun de l'humanité; mais aucun temps n'a vu paraître un si grand nombre de talents personnels. Par l'abondance, la variété, la perfection des œuvres, la France a pris le premier rang dans la littérature du monde.

II. — LES CONDITIONS SOCIALES DU TRAVAIL ARTISTIQUE[1]

ACCROISSEMENT DE LA CLIENTÈLE.

L'ACCROISSEMENT de la richesse et de la culture artistique dans le public riche, en France et à l'étranger, élargit les conditions de la production artistique et élève la situation sociale des artistes. L'art, surtout la peinture, devient un sujet de conversation à la mode. Une clientèle de plus en plus riche d'amateurs et de parvenus, en France et à l'étranger, surtout aux États-Unis, se dispute les œuvres d'art, et leur concurrence fait élever les prix très rapidement. Après 1880 les prix des peintures contemporaines, pour la première fois, dépassent ceux des tableaux des maîtres anciens; l'*Angélus* de Millet est vendu 750 000 francs. Paris devient le centre artistique le plus puissant du monde, le grand musée d'exposition, le plus grand marché de tableaux, la plus grande école de peinture et de sculpture.

ÉLÉVATION DE LA CONDITION DES ARTISTES.

Avec la hausse des prix, l'art, surtout la peinture, devient une profession plus régulière; le nombre des artistes et la quantité des œuvres augmentent vite. La condition des artistes s'élève; les plus connus sont des personnages à la mode, recherchés dans les salons, dont les journaux publient les paroles et décrivent la vie privée. Les artistes s'affranchissent des autorités officielles. Dès 1863, l'empereur, pour « laisser le public juge de la légitimité des réclamations contre le jury du Salon », faisait ouvrir dans le même bâtiment une exposition des œuvres refusées.

DIVERSITÉ CROISSANTE.

L'augmentation du nombre des artistes et des acheteurs donna carrière à une plus grande diversité de genres; il se forma plus d'artistes originaux et chacun trouva plus facilement son public. On vit alors les œuvres se diversifier, les artistes suivre plus librement leur tempérament et les écoles se dissoudre.

LES SALONS.

Le Salon annuel des Champs-Élysées de la Société des Artistes Français, qui maintenait la tradition académique par son jury d'ad-

1. Sur les arts (paragr. II-V), voir les revues spéciales. *Gazette des beaux-arts*; *L'art et les artistes*; *Revue de l'art ancien et moderne*. Exposé d'ensemble dans *Le Musée d'art* (de Larousse) et *L'Exposition de 1900*, œuvres de divers collaborateurs. — L. Hourticq, *France* 1911, résumé illustré. — Sur l'école impressionniste : Th. Duret, *Histoire des peintres impressionnistes*, 1907.

mission et son système de récompenses, se dédoubla (1890). La plupart des artistes de tendance moderne firent scission, et fondèrent la Société Nationale des Beaux-Arts, qui exposait au salon du Champ-de-Mars et ne distribuait ni prix ni médaille; il se créa un Salon des indépendants, où les œuvres étaient reçues sans examen. Les deux salons, transférés au Grand Palais après l'Exposition de 1900, restèrent séparés, et tous deux ouverts au printemps. Il se créa un Salon d'automne. Les expositions individuelles d'œuvres d'un seul artiste devinrent fréquentes, et les galeries des marchands d'œuvres d'art prirent dans la publicité une importance croissante.

III. — LA PEINTURE

NOUVELLE GÉNÉRATION.

LE « Salon des Refusés » de 1863 réunit les œuvres des jeunes peintres destinés à devenir des maîtres (Manet, Fantin-Latour, Pissaro, Vollon, Whistler, Lansyer, les paysagistes Cazin, Chintreuil, Harpignies). Cette nouvelle génération reconnaissait pour maître Courbet, le réaliste, le peintre du plein air (voir t. VI, p. 408).

ÉCOLE DE BARBIZON.

L'école de Barbizon (formée dès 1848) arrivait enfin au succès à l'Exposition universelle de 1867; Corot atteignait la gloire dont il allait jouir jusqu'à sa mort (en 1875); Millet, refusé en 1859, obtenait en 1867, avec l'*Angelus du Soir*, la médaille d'or.

LES IMPRESSIONNISTES.

La jeune école adopta une nouvelle formule. L'origine en fut un mot de Manet, qui, refusé au Salon, avait ouvert une exposition de ses œuvres (1867), et déclarait dans le catalogue : « C'est l'effet de la sincérité de donner aux œuvres un caractère qui les fait ressembler à une protestation, alors que le peintre n'a songé qu'à rendre son impression ». Son exposition excita la moquerie; le public, habitué aux lumières atténuées des toiles peintes dans un atelier, ne supportait pas la lumière blanche et le bleu dur des ciels de grand jour, et jugeait absurdes les ombres violettes au soleil; il confondit sous le nom d'*impressionnistes* tous les peintres dont le sujet ou la manière insolite le choquait : c'étaient surtout ceux de l'école du plein air.

THÉORIE ET TECHNIQUE.

Les impressionnistes, en opposition au Salon, se firent connaître par des expositions séparées (1874-86), et arrivèrent à forcer le succès; leurs tableaux dès la fin du siècle atteignirent des prix élevés, la pression des connaisseurs les fit admettre au Musée du Luxembourg. Leur groupe (Manet, Pissaro, Renoir, Monet, Degas et Cézanne) avait sa technique et sa théorie. Ils cherchaient, comme Courbet, leurs sujets dans la vie contemporaine, à Paris et dans la

banlieue, et peignaient en plein air, avec l'intention de représenter l'homme « dans la vérité des choses », mais surtout dans le milieu artificiel civilisé. Ils tendaient à rendre visible l'atmosphère qui enveloppe les objets et à peindre les variétés de lumière que la peinture avait évitées jusque-là, le grand soleil et les lumières artificielles. Par application des théories de l'optique, ils décomposaient les couleurs en tons simples, qu'ils juxtaposaient pour produire sur l'œil du spectateur par un « mélange optique » l'impression de la couleur composée. Ils cherchaient les tons clairs et vifs et simplifiaient le dessin pour mieux faire jouer la lumière.

Manet, qui avait ouvert la voie, fut le représentant le plus connu de l'école, par ses scènes de genre, sur l'eau, ou en plein soleil. Le représentant le plus parfait aux yeux des connaisseurs, Monet, peignit des séries représentant le même paysage dans une lumière différente ; il atteignit à la fin de sa carrière la maîtrise de sa technique dans la série des 48 tableaux différents d'un même étang.

DIFFICULTÉ DE CLASSER LES PEINTRES.

A côté des impressionnistes groupés pour la lutte, les peintres apparaissent une foule désordonnée ; on ne peut les classer ni d'après leur atelier d'origine, car ils ont subi des influences variées ou adopté des techniques très éloignées de celle de leur maître, ni d'après leur genre de peinture, car la plupart ont travaillé à la fois dans plusieurs. On en pourrait compter une centaine d'un talent personnel dans ce demi-siècle fécond.

LES ACADÉMIQUES.

Les grands succès sont allés aux peintres signalés par les faveurs officielles, qui, dans le choix des sujets et la composition, maintenaient la tradition académique en adoptant quelques procédés de la technique nouvelle, avec prudence pour ne pas dérouter les habitudes de vision du public ; Hébert, Gérôme, Meissonier, dont les petites toiles, d'une exécution finie, atteignirent les prix les plus élevés, — Bouguereau, dont les tons roses et verts réalisèrent l'idéal du client sans éducation artistique.

Quelques-uns, sans oser rompre avec la tradition, cherchèrent à la renouveler par l'étude des maîtres : Paul Baudry, disciple des primitifs et de Véronèse, Henner, imitateur de Corrège ; Gustave Moreau, génie littéraire plutôt que pictural, qui agit par son enseignement plus que par sa peinture. L'orientalisme fut ramené vers la nature par l'observation directe, avec Fromentin, peintre des oasis et du cheval arabe, Guillaumet, Dinet.

PEINTRES DE LA CAMPAGNE.

La rénovation issue du réalisme se produisit plus librement dans les genres qui visaient à représenter un modèle réel. Tandis que la composition académique, la technique lisse à contours nets, et la lumière d'atelier se maintenaient dans la scène de genre anec-

dotique et la scène de mœurs provinciales (surtout de la Bretagne et des différents Midis), la vie des paysans fournit la matière d'une peinture sincère à J. Breton, continuateur de Millet, à Bastien-Lepage mort avant sa maturité, à Lhermitte. — Le paysage fut renouvelé par les peintres du plein air, Harpignies, de l'école de Barbizon, Cazin, peintre de la lumière grise, Ziem, peintre des lagunes de Venise, Roll, paysagiste animalier et peintre du nu féminin en plein air. — Le portrait, libéré des conventions traditionnelles de l'école et des habitudes de la clientèle, s'ouvrit à la technique du plein air.

PEINTRES DE PLEIN AIR.

PUVIS DE CHAVANNES.

En opposition avec la tendance générale du temps à la représentation exacte, deux hommes travaillèrent à transfigurer la nature et la lumière suivant un idéal personnel : Puvis de Chavannes, régénérant l'allégorie par l'étude du modèle vivant et de l'antiquité grecque, rassembla en de vastes compositions des personnages nus ou drapés dans des poses calmes sous une lumière voilée, spécialement adaptée à la peinture murale ; Carrière peignit des personnages ou des groupes dans des intérieurs éclairés d'une lumière crépusculaire semblable à un brouillard.

D'autres, employant la technique nouvelle, évoluèrent de façon à laisser libre cours à la fantaisie personnelle : Fantin-Latour dans ses compositions mythologiques ; Besnard, dans ses portraits, ses paysages d'Orient aux couleurs éclatantes, ses compositions décoratives ; Henri Martin dans des scènes allégoriques de la vie contemporaine.

L'AFFICHE ET LA CARICATURE.

Un dessinateur industriel, Cherest, éleva à la hauteur de l'art l'affiche en couleurs. — La caricature, développée après 1870 par le succès des périodiques illustrés, reprit la tradition, créée par Daumier, de la charge politique satirique en la poétisant sous l'influence de la fantaisie comique des Anglais ; une telle floraison de talents comiques ne s'était jamais vue en France.

SYMBOLISTES.

En réaction volontaire contre le courant qui depuis 1848 portait l'art vers la représentation de la nature, deux groupes se proposèrent un idéal nouveau. — Le premier, en relation avec le symbolisme, prétendit créer un art symbolique où les attitudes, le paysage, la lumière exprimaient une conception mystique. L'exposition de la Rose-Croix déconcerta le public par l'anatomie irréelle et l'étrangeté de la composition des couleurs et de la lumière. — Au début du XXe siècle, l'école *néo-impressionniste*, poussant à l'extrême l'analyse des impressions visuelles, n'employa que des couleurs pures appliquées sous forme de points, d'où le surnom de « pointillisme ». La doctrine, formulée par Seurat, appliquée par Signac dans ses pein-



Cl. Hachette.

BARTHOLOMÉ : LE MONUMENT AUX MORTS.

Partie supérieure du monument : au centre, deux époux entrent dans le mystère de la tombe; à droite et à gauche, groupes symboliques. — Maquette exposée au Salon de 1895, monument inauguré au cimetière du Père Lachaise le 1er novembre 1899.



Cl. Hachette.

PUVIS DE CHAVANNES : LE BOIS SACRÉ.

Peinture ornant l'escalier du Palais des Arts, à Lyon ; commandée par la ville en 1883. Devant un portique, Calliope déclame des vers; six autres muses l'entourent ; Euterpe et Thalie viennent, par les airs, rejoindre le groupe.

tures de bords de l'eau, eut son représentant complet dans Maurice Denis, qui, donnant à la peinture l'aspect d'une tapisserie, la remena à l'art archaïque de la décoration. Les néo-impressionnistes, fatigués de la perfection de la technique et épris de la gaucherie naïve des primitifs, travaillèrent à désapprendre le métier, et créèrent un art archaïsant dont les maladresses voulues devaient suggérer une impression idéaliste. D'autres réduisirent les formes à des lignes géométriques : ce fut la peinture « cubiste », si déconcertante qu'elle parut un procédé pour forcer l'attention du public.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE.

Du chaos de tant de productions différentes se dégage une évolution générale : la peinture s'affranchit des anciennes conventions de sujet, de composition, de dessin, de lumière, de couleur, et tend à représenter de plus en plus fidèlement les êtres vivants, le paysage, la lumière. Même les artistes qui prétendent plier la réalité à leur idéal cherchent des procédés nouveaux conformes à leur nature personnelle. Les progrès de la technique servent, non plus à s'écarter de la nature, mais à s'en rapprocher.

IV. — LA SCULPTURE

RETOUR A LA NATURE.

LA convention académique en sculpture fut abandonnée d'abord par les animaliers, que l'étude de leurs modèles ramenait à l'observation, Frémyet, élève de Barye, puis Cain, élève de Rude.

CARPEAUX.

Carpeaux, élève de Rude, revint à la nature en reproduisant le mouvement et la vie du corps humain; ses bustes firent revivre la tradition du portrait réaliste du XVIIIe siècle; il devint le sculpteur à la mode. Ses œuvres maîtresses sont du nu féminin, la *Danse*, à l'entrée du nouvel Opéra, qui parut un scandale réaliste (un flot d'encre fut jeté une nuit sur l'une des danseuses), les *Quatre parties du Monde*. Son succès affranchit la sculpture française de la convention académique et de l'interprétation servile du modèle.

INFLUENCE DE L'ITALIE.

La rénovation continua par les élèves de l'École qui avaient vu en Italie les œuvres des maîtres toscans du XVe siècle, Paul Dubois, qui traita surtout des personnages contemporains, et Falguière, qui se rapprocha peu à peu de la vie dans le nu féminin. L'éducation académique laissa encore sa marque dans la préférence pour les sujets antiques et le penchant à la virtuosité, surtout chez les sculpteurs venus du midi, A. Mercié, Injalbert, Marqueste, Barrias. Bartholdi montra sa puissance d'exécution dans les œuvres colossales, le *Lion* de Belfort, la *Liberté éclairant le monde* de New-York.

LES ORIGINAUX.

Les plus originaux se formèrent en dehors des influences de

l'école. Bartholomé se créa, par l'imitation des imagiers gothiques, une technique adaptée à un art sévère, dont l'œuvre maîtresse fut le Monument aux morts du Père Lachaise. Dalou, influencé par le Belge Constantin Meunier, traita les ouvriers au travail.

LE SYMBOLISME, RODIN.

La dernière tentative de rénovation de la sculpture se fit sous l'influence directe du symbolisme littéraire, par Rodin, issu de la tradition de Carpeaux, qui après s'être efforcé dans les *Bourgeois de Calais* de rendre le geste, l'attitude, la physionomie, en vint dans le *Balzac* et le *Penseur* à une simplification excessive, employée comme procédé de symbolisme. Il est resté le maître le plus admiré du XXᵉ siècle par les sculpteurs. Cet art vigoureux, qui se donnait pour idéal de reproduire la vie avec des moyens d'expression larges, a acquis à la France une prééminence incontestée dans la sculpture.

V. — L'ARCHITECTU

ESSAIS XNOVATIONS.

LE décret de 1863, pour affranchir l'architecture de la domination de l'École des Beaux-Arts, confia au chef de l'École romantique, Viollet-le-Duc, une chaire d'esthétique et d'histoire de l'art. Les percées faites à travers Paris par les nouveaux boulevards et les larges rues, en ouvrant un large champ à la construction, renforcèrent le désir d'une architecture appropriée aux conditions de la vie contemporaine. Le chef de l'école nouvelle en opposition à la tradition académique, Vaudremer, enseigna à tenir compte de la destination de l'édifice et à tirer un effet artistique de la nature des matériaux laissés apparents. Ses chefs-d'œuvre, Saint-Pierre de Montrouge et le lycée Buffon, donnèrent l'exemple d'un art rationnel; ses élèves, écartés des commandes officielles, construisirent pour la clientèle privée des maisons bien distribuées et d'une jolie allure.

LES ÉDIFICES PUBLICS.

L'architecture religieuse, qui continuait à reproduire les types gothiques ou romans, maintint dans la construction des églises un art sain et sans originalité. Les commandes des édifices publics se partageaient entre les académiques et les éclectiques qui tentaient de concilier les règles traditionnelles avec la destination des édifices et la nature des matériaux. Le plus original, Charles Garnier, architecte du nouvel Opéra (1868-1874), adopta un plan rationnel et simple avec un escalier intérieur d'une courbe majestueuse et élégante; mais le goût du Second Empire se marqua par l'abus de l'or, des cristaux et des marbres de couleur.

LE FER ET LA BRIQUE.

Les matériaux nouveaux, le fer et la brique émaillée, permettant des constructions plus élevées, suggéraient une architecture

plus légère, plus variée de formes et de couleurs. Cet art nouveau parut réalisé à l'Exposition de 1889 dans la Tour Eiffel, où l'harmonie géométrique des proportions atteignait à la beauté, et dans la Galerie des Machines et les Palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, édifiés en fer, en verre, en terres émaillées, élégants, solides, économiques. Mais l'art académique maintint l'emploi de la pierre et du ciment, les façades plaquées, les coupoles et les combles inutiles, et continua à négliger l'aménagement intérieur de l'édifice. L'Exposition Universelle de 1900 fut la revanche de la pierre; elle reparut avec les façades académiques du Grand Palais et du Petit Palais. Le style moderne ne réussit pas à s'implanter en France. Malgré le nombre des grandes constructions nouvelles il n'a paru que très peu d'œuvres originales. La France n'a pas tenu en architecture le rang prééminent qu'elle a conquis dans les autres arts.

RETOUR A L'ART ACADÉMIQUE.

VI. — LA MUSIQUE

LES conditions de la vie musicale ne se sont modifiées que lentement. Le public, peu nombreux et peu cultivé, ne se plaisait qu'à la musique de théâtre; il restait même indifférent à la musique sérieuse de Berlioz, dans les *Troyens*, et forçait à retirer le *Tannhaüser* de l'Opéra (1861) après trois représentations. La chanson populaire était remplacée par la chanson de café-concert, qui atteignit sa plus grande vogue vers la fin de l'Empire avec la chanteuse Thérésa. Les sociétés chorales (orphéons) et les fanfares instrumentales, créées par toute la France, n'apprenaient aux Français ni à chanter juste ni à connaître les œuvres des musiciens.

CONDITIONS DÉFAVORABLES A LA MUSIQUE.

Les trois scènes musicales de Paris (Opéra, Opéra-Comique, Théâtre lyrique) n'accueillaient que les compositeurs déjà connus, surtout les deux éclectiques, Ambroise Thomas qui inclinait vers le genre italien et Gounod plus influencé par la musique allemande, apte surtout à exprimer le désir et les sentiments tendres. Le succès soutenu de *Faust* et de *Mignon* caractérisa le goût du public français jusqu'à la fin du siècle. — Un genre comique, l'*Opéra Bouffe*, fut créé sous l'Empire par deux compositeurs en quête de succès. Un Allemand, Offenbach (pseudonyme de Lévy), composa sur des livrets d'écrivains alertes (Meilhac et Halévy) des bouffonneries dont le succès prodigieux caractérise le goût du public des Boulevards; sa musique abonde en mélodies franches habilement instrumentées,

MUSIQUE DRAMATIQUE.

OPÉRA BOUFFE.

1. Grove, *Dictionary of music and musicians*, 5 vol., 1904-10. *Encyclopédie de la musique*, t. III, Histoire de la musique, 1920. R. Rolland, *Musiciens d'aujourd'hui*, 1908. O. Séré, *Musiciens français d'aujourd'hui*, 1911.

Un Français du Nord, Hervé, acteur, compositeur et librettiste. composa sur des livrets extravagants d'amusantes parodies musicales.

CONCERTS NOUVEAUX.

Un genre nouveau de concert préparait le changement du goût musical. Un Allemand, Wolfgang (francisé en Pasdeloup) importait à Paris le concert populaire de musique classique; il faisait connaître les œuvres symphoniques des maîtres allemands à un public jeune d'étudiants et d'amateurs. et parvenait, malgré une opposition bruyante, à faire applaudir des fragments de l'œuvre de Wagner. La renaissance de la musique se produisit après 1870 sous l'action d'une éducation musicale qui changea le goût du public français. En 1871 la *Société Nationale* se donna pour but de « favoriser la production et la vulgarisation de toutes les œuvres musicales sérieuses... des compositeurs français ». Ses concerts de musique d'orchestre et de musique de chambre (350 jusqu'en 1903) firent entendre tous les grands musiciens français, Saint-Saens, qui la dirigeait, s'en retira quand elle décida de jouer aussi des œuvres d'étrangers. Des orchestres d'instrumentistes et de chanteurs, recrutés parmi les bons exécutants, donnèrent des concerts hebdomadaires. Ceux de l'*Association artistique*, au théâtre du Châtelet, dirigés par Colonne (de 1874 à 1903), vulgarisèrent l'œuvre de Berlioz et les symphonies de Beethoven. Les « Concerts Lamoureux », de la *Société des nouveaux concerts* (de 1881 à 1897), firent entendre surtout la musique de Wagner, mais s'ouvrirent aussi aux œuvres nouvelles des compositeurs français. La *Société de l'Harmonie Sacrée* se consacra exclusivement à l'œuvre de Sébastien Bach. La formation de ce public de concert prépara le terrain pour les compositeurs de musique symphonique.

OPÉRA-COMIQUE ET OPÉRETTE.

La musique dramatique restait indépendante des théâtres de Paris. La scène du nouvel Opéra, par son appareil fastueux de décors et de cortèges, imposait des frais qui faisaient hésiter à monter des pièces nouvelles; la direction préférait jouer l'ancien répertoire où dominaient Meyerbeer et Gounod. C'est l'Opéra-Comique qui accueillit les productions originales; la plus puissante, *Carmen*, de Bizet (1875), inspirée de la musique populaire espagnole, par ses mélodies franches, ses danses pittoresques et le pathétique de la scène finale, resta l'œuvre musicale la plus populaire. *L'opérette*, mi-comique, mi-sentimentale, jouée sur les petites scènes des boulevards, reprit la tradition des mélodies alertes et gaies du vieil opéra-comique français.

RENAISSANCE DE L'ART MUSICAL.

Une école nouvelle se forma sous deux influences. 1° La musique de Wagner, après avoir conquis le public des concerts, força après 1890 l'accès de la scène et s'imposa comme modèle

dramatique, tandis que ses théories se propageaient par les critiques. Les musiciens français adoptèrent la mélodie continue variée par des modulations, l'emploi fréquent des dissonances et de la septième diminuée, et même le *leit-motiv.* 2° L'École de musique religieuse et classique, fondée en 1853 par Niedermayer, avait formé des chanteurs, des organistes, des maîtres de chapelle et des compositeurs (Fauré, Messager).

CÉSAR FRANCK.

Le chef de la renaissance fut un Belge naturalisé français, César Franck (né en 1822), professeur d'orgue au Conservatoire (1872), qui groupa les jeunes compositeurs dégoûtés de la musique d'Opéra et de l'enseignement académique; ses œuvres, *Rédemption*, les *Béatitudes*, d'un style archaïque et mystique inspiré de Bach, employaient des procédés harmoniques nouveaux. Ses disciples, d'Indy, Chausson, Ropartz, Lekeu, Pierné, Vidal, Augusta Holmès, formèrent une école de symphonie et de musique de chambre.

INFLUENCE SUR LES COMPOSITIONS.

Cette renaissance influença les compositeurs déjà connus, Saint-Saens, célèbre par sa science musicale et son habile orchestration, Massenet, devenu, par ses opéras-comiques, le favori du public. Ils représentent un art intermédiaire entre le wagnérisme et les anciennes formes; c'est aussi celui des compositeurs élèves du Conservatoire qui ont cherché leur voie dans des genres divers, Guiraud, Paladilhe, Chabrier, Charpentier.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

La musique religieuse se diffusa par la société des *Chanteurs de Saint-Gervais*, fondée en 1892, et surtout par la *Schola cantorum*, fondée en 1894 pour restaurer la musique religieuse, devenue un établissement de concerts, puis transformée (1900) en École supérieure de musique nationale, pour remettre en honneur les vieux musiciens français. Sous l'influence de Wagner et de Bach s'exerçant par l'intermédiaire de Franck, les jeunes compositeurs, en opposition contre la musique française d'Opéra, ne voulurent travailler que pour le concert; puis ils finirent par imposer leur formule au théâtre. Le plus original, Debussy, qui prétendit créer un art affranchi des règles antérieures, obtint, avec *Pelléas et Mélisande* (1902), le plus grand succès de la génération; sa musique savante et délicate tirait partie des sonorités des divers instruments et des diverses combinaisons harmoniques.

DEBUSSY.

CARACTÈRES DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE.

La musique issue de cette renaissance des études n'est plus, comme l'ancienne musique française, un art populaire national. Elle reste inintelligible au peuple et ennuie le public bourgeois qui lui préfère l'opérette ou l'ancien répertoire. Il faut une culture spéciale pour la goûter sincèrement, et, même grossi des *snobs* artistiques qui affichent l'admiration pour toute nouveauté, le

public musical reste un cénacle. La musique française est devenue un art savant qui ne descend plus dans les profondeurs de la nation.

Mais la production abondante d'œuvres solides dans tous les genres sérieux, oratorios, symphonies, suites, poèmes symphoniques, chant, opéra, drame lyrique, a inspiré à l'étranger le respect pour la science et l'élévation de sentiment des compositeurs français. Aucun pays depuis un demi-siècle n'a produit un si grand nombre de musiciens estimés. L'Allemagne ayant cessé de créer des œuvres originales, la France a pris le premier rang.

VII. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL SCIENTIFIQUE[1]

INTERVENTION DE L'ÉTAT

LA recherche scientifique, abandonnée jusque-là à l'initiative des travailleurs isolés, attire enfin l'attention du gouvernement qui, peu à peu, réorganise l'enseignement supérieur de façon à augmenter le nombre des savants préparés aux recherches personnelles et à les pourvoir des instruments de la production scientifique.

Le premier pas fut fait sous l'Empire par la création de chaires au Collège de France pour trois hommes qui venaient de révéler leur puissance de création : Berthelot, Claude Bernard, Renan. Duruy, ne pouvant réformer les Facultés, créa une *École pratique des Hautes Études* qui, n'aboutissant à aucun examen et ne préparant à aucune carrière, devait par des exercices pratiques former des élèves capables de faire avancer la science; la section d'Histoire et philologie, recrutée de jeunes érudits qui avaient étudié à l'étranger, introduisit en France les méthodes de travail des séminaires des Universités allemandes.

TRANSFORMATION DES UNIVERSITÉS

La catastrophe de 1870 disposa l'opinion publique à des réformes sur le modèle de l'Allemagne. Les écoles spéciales furent maintenues avec leur plan d'études invariable destiné à préparer à une profession spéciale. Mais les Universités reconstituées (voir chap. II, par. 7) reposèrent sur l'union intime entre la science et l'enseignement; les professeurs, recrutés parmi les travailleurs scientifiques signalés par des recherches originales, devaient par leurs travaux personnels faire avancer la science; l'enseignement devait viser

1. Sur les sciences : La science française, 2 vol., 1915, en collaboration, pour l'Exposition de San Francisco, publié pour faire connaître à l'étranger la part de la France dans le progrès des sciences. L. Poincaré, La physique moderne, 1906. Duhem, L'évolution de la mécanique, 1903. Fr. Dannemann, Die Naturwissenschaften in ihrer Entwicklung und Zusammenhange, t. IV, 1913. E. Picard, La science moderne, 1905. Houllevigue, L'évolution des sciences, 1908. — Sur l'érudition, Ch.-V. Langlois, Manuel de bibliographie historique, 1901.

moins à communiquer des résultats acquis qu'à faire comprendre aux étudiants la méthode par laquelle se constitue la science.

INSTALLATION DU TRAVAIL SCIENTIFIQUE

L'installation matérielle se régla sur les exigences de la technique scientifique. Plus la masse des connaissances s'accroissait, plus la découverte de faits nouveaux comportait d'opérations minutieuses qui exigeaient un long apprentissage et obligeaient le travailleur à limiter le terrain de ses recherches : le progrès de la science imposait la division du travail et la spécialisation des savants. Plus la technique s'est perfectionnée, plus les instruments de mesure et d'expérimentation (balances, appareils graphiques, microscopes, machines électriques, appareils de pression, fours, calorimètres) sont devenus compliqués et puissants, plus se sont élevés les frais d'installation et de recherches. Le travail scientifique ne s'est plus guère fait que dans les laboratoires des établissements publics aménagés exprès pour la technique spéciale de chaque branche de science. Les travaux d'observation et de classification des sciences descriptives étaient liés de même façon aux collections méthodiques de matériaux réunies dans les musées (histoire naturelle, minéralogie, art, archéologie) ; même les sciences morales, dont la technique se réduit à des habitudes psychologiques (d'analyse, de critique et de raisonnement), avaient pour instrument nécessaire une bibliothèque bien pourvue et bien classée. Le travail scientifique désormais fut fait presque uniquement par les professeurs.

COLLABORATION INTERNATIONALE

L'augmentation des travaux produite par l'accroissement du nombre des travailleurs et la spécialisation plus étroite résultant d'une plus grande division du travail ont rendu de plus en plus difficile le travail indépendant des chercheurs isolés et ont obligé les savants à se concerter pour se partager le travail et employer les mêmes procédés d'observation et de notation. Il s'est établi entre tous les pays une collaboration par les congrès, les publications, les sociétés scientifiques, fortifiée par les relations personnelles entre savants. Il en résulte une communauté de méthode et de conceptions, un contrôle réciproque des travaux par les discussions des corps savants et les comptes rendus critiques, une concentration rapide des résultats des recherches dans les périodiques spéciaux, une condensation des conclusions définitivement acquises sous la forme de manuels scientifiques. Cette coordination de tous les travaux en vue d'un but unique et cette coopération de tous les travailleurs ne s'enferment pas dans les frontières d'une nation. La production scientifique est devenue une œuvre internationale, où il est de plus en plus difficile de discerner la part des Français.

VIII. — LES SCIENCES EXACTES

INSTITUTIONS OFFICIELLES.

C'EST dans les sciences mathématiques que le caractère international s'est marqué le plus fortement par la création d'institutions officielles, le Bureau international des poids et mesures de Saint-Cloud (1875), la carte photographique du ciel (1887), la conférence internationale de l'heure (1912). Le petit nombre des mathématiciens originaux et l'universalité de la langue mathématique facilitent la concentration internationale de la production mathématique.

LES MATHÉMATICIENS.

En mathématiques pures, les savants de la génération antérieure, Chasles, Joseph Bertrand, Ossian Bonnet, Hermite continuèrent isolément sous l'Empire l'étude des courbes et des surfaces. Avec la réorganisation de l'enseignement supérieur, une nouvelle génération de mathématiciens jeunes dans les chaires de Paris (Appell, Poincaré, Picard, Painlevé, Hadamard et Borel) ouvrit une période brillante par le nombre, l'originalité, l'élégance des productions, l'emploi de méthodes nouvelles. La géométrie dans un espace imaginaire à plus de trois dimensions construisit la science de l'espace sur un fondement dégagé de l'observation ; — l'algèbre universelle trouva des procédés de calcul pour les questions restées insolubles. Les mathématiques s'élevèrent à des formes si abstraites que les titres mêmes des travaux ne sont plus intelligibles qu'aux spécialistes. — En astronomie, la France tint sa place dans les travaux d'observation au télescope, de photographies et de calculs, et les missions scientifiques pour l'étude des éclipses et des passages de Vénus sur le soleil.

MÉCANISME DU PROGRÈS DES SCIENCES PHYSIQUES.

La physique et la chimie, jusque-là opérant sur deux domaines indépendants, furent reliées, par la découverte des caractères communs aux phénomènes physiques et chimiques, en une conception d'ensemble, la *chimie physique*. Elles ont progressé par une combinaison d'inventions techniques, d'expérimentations et de théories faites dans différents pays; l'œuvre des savants français a été si étroitement unie à celle des étrangers qu'elle n'est intelligible que par l'étude de la science internationale.

ANALYSE SPECTRALE.

L'origine de la révolution fut l'invention du spectroscope en Allemagne; l'analyse spectrale de la lumière, permettant de déceler la présence des corps chimiques, bouleversa l'astronomie, jusque-là purement mécanique, en faisant connaître la composition des astres, et constater l'unité chimique de la matière dans l'univers. — La photographie, d'origine française, devint un instrument d'enregistrement scientifique dans toutes les sciences expérimentales et fit

découvrir les phénomènes lumineux invisibles à l'œil humain. — L'invention de la pompe à mercure (1861), obtenant un vide beaucoup plus parfait que la machine pneumatique, permit, par l'étude de l'action de l'électricité sur l'air très raréfié, de découvrir les rayons cathodiques.

RAYONS CATHODIQUES.

CONTINUITÉ ENTRE LES SCIENCES.

Ces découvertes amenèrent à comparer avec précision la marche des phénomènes différents, et à apercevoir la ressemblance profonde entre les lois du mouvement, de la chaleur, de la lumière, de l'électricité; ainsi fut établie la continuité entre toutes les branches des sciences physiques, et fut constatée l'unité des lois de la matière. La théorie *cinétique* des gaz expliqua la pression des gaz par l'agitation de leur molécules, analogue à la gravitation des astres et, par la conception d'une matière en mouvement continu, ramena la statique à la mécanique. Cailletet obtint la liquéfaction des gaz les plus rebelles, l'azote (1870), puis l'oxygène et enfin l'hydrogène.

THERMOCHIMIE.

Pendant que s'opérait l'unification de la science physique, la science chimique achevait de s'unifier. — Berthelot, en même temps qu'il obtenait des synthèses nouvelles, mesurait l'énergie correspondant à chacune des réactions chimiques et constituait la *thermochimie*, qui, en montrant l'unité entre les phénomènes de chaleur et les réactions chimiques, reliait la chimie à la physique. Tandis qu'il faisait maintenir dans l'enseignement français la notation chimique en *équivalents*, les chimistes alsaciens, Wurtz et Friedel, faisaient adopter dans les Facultés de médecine la nouvelle notation atomique fondée sur la relation entre les poids des atomes de chaque corps et le poids de l'atome le plus léger, l'hydrogène, qui donnait de la structure intime des corps une représentation mieux adaptée aux besoins de la chimie organique. Ils étudiaient la série des combinaisons possibles entre les quatre éléments constitutifs de tous les corps organiques (hydrogène, oxygène, azote, carbone), qui réduisait la chimie organique à un système simple et rationnel.

NOTATION ATOMIQUE.

CRÉATION DE LA CHIMIE PHYSIQUE.

Après 1880, la chimie fut rattachée à la physique par une nouvelle science, la *chimie physique*, issue de la stéréochimie (renouvelée par les études de Pasteur sur les cristaux). Elle procédait, non plus par l'examen des réactions entre les différents corps, mais par l'étude de la structure intime de chaque corps, en déterminant l'arrangement des molécules et des atomes. La connaissance des relations entre molécules et atomes s'établit par des considérations théoriques sur les poids atomiques; l'observation directe fut rendue possible par l'invention du microscope à immersion (1878); l'expérimentation se porta sur les substances à l'état colloïdal par l'étude du « mouvement brownien », qui donna une méthode pour

le dénombrement des atomes. Le four électrique (de Moissan) permit de réduire les composés les plus résistants, et de dégager le fluor (1893), le calcium (1899).

RAYONS X.

La révolution des sciences physiques se produisit a la fin du siècle par la découverte accidentelle d'une espèce inconnue de phénomènes. Les expériences sur les rayons cathodiques obtenus par une décharge électrique dans l'air très raréfié firent découvrîr les rayons X, qui traversent plus rapidement les parties légères des corps et sont arrêtés par les parties denses (1895). Cette découverte fit naître la radiographie (des parties résistantes aux rayons X) et

RADIOACTIVITÉ.

l'étude de la radioactivité. Becquerel trouva dans les sels d'uranium d'autres rayons analogues (1896). M. et Mme Curie découvrirent (1898) dans la pechblende un résidu qui émet des rayons beaucoup plus puissants que ceux de l'uranium, et parvinrent à mesurer la chaleur émise par ces sels, puis à isoler le radium (1903). L'étude des phénomènes radioactifs élargit les conceptions fondamentales de la physique en substituant à l'explication des phénomènes par ondulations (sonores, lumineuses, électriques) l'hypothèse de l'*émission*. Les transformations successives des émanations du radium en une série de corps que leurs propriétés chimiques avaient fait classer dans la série des corps simples, transforma les idées sur la classification des corps. L'hypothèse d'atomes constitués par un nombre prodigieux d'électrons fit apparaître la matière sous la forme d'un vide où se meuvent d'un mouvement incessant et très rapide des parcelles discontinues séparées par des distances aussi grandes en proportion que celles qui séparent les planètes du soleil.

IX. — LES SCIENCES BIOLOGIQUES

LA BIOLOGIE.

LES sciences biologiques furent régénérées, à partir de 1860, par une révolution des idées produite par la théorie de Darwin, et une transformation des procédés de travail résultant d'une méthode inventée par Pasteur. En même temps, Claude Bernard fondait la physiologie générale, par des expériences sur le fonctionnement des organes (l'action des glandes et le rôle de la sécrétion interne) et par l'exposé dans la *Médecine expérimentale* (1865) d'une méthode d'expérimentation qui permettait l'analyse précise des phénomènes.

MICROBIOLOGIE.

Pasteur, travaillant sur les ferments, inventa les procédés techniques pour l'étude des microorganismes : filtrage de l'air, solution dans l'éther, bouillons de culture, colorants chimiques. Ses expériences l'amenèrent à constater l'action des germes d'organismes

inférieurs répandus partout. Il créa la *microbiologie* et établit que toute fermentation est due à un phénomène biologique. En étudiant les microbes qui engendrent les maladies des animaux, le choléra des poules (1877) et le charbon des moutons, il découvrit le procédé pour atténuer un virus par des cultures successives et pour l'inoculer à un animal vivant de façon à l'immuniser contre la maladie. Il l'appliqua dès 1885 à la rage. Cette découverte passionna le public. L'Institut Pasteur, fondé par souscription, devint un établissement de recherches et de traitements microbiologiques. La *bactériologie* détermina les microbes spécifiques des maladies infectieuses en les examinant au microscope à l'état vivant, précisa leur mode d'action en étudiant les poisons (*toxines*) qu'ils produisent, et rechercha les moyens d'immuniser les organismes. C'est en France que fut formulée la théorie générale de la lutte entre les microbes pathogènes venus du dehors et les *leucocytes* et les *phagocytes* de l'organisme atteint.

CONCEPTION NOUVELLE DE L'ÉVOLUTION.

Tandis que l'expérimentation établissait la physiologie sur un fondement scientifique, les sciences biologiques descriptives, zoologie, botanique, anthropologie (et la géologie) furent bouleversées par une explication nouvelle de l'origine des phénomènes actuels, donnée par deux Anglais : le géologue Lyell expliqua la formation des terrains géologiques par l'accumulation lente de petits changements analogues à ceux qui continuent sous nos yeux ; le naturaliste Darwin, complétant la théorie française de Lamarck sur la transformation des animaux par l'action du milieu, attribua la création des espèces nouvelles à la transformation graduelle d'une espèce antérieure par une longue succession de changements individuels résultant de la sélection naturelle et transmis par l'hérédité. Ce système fournit à la botanique et la zoologie un principe de classement général, qui ramenait à l'unité la multitude infinie des espèces.

OPPOSITION.

Ces deux systèmes, résumés dans la formule *évolution*, supposaient une durée de la terre calculée par centaines de milliers de siècles, contrairement à la chronologie de l'Écriture Sainte. Ils excitèrent de vives protestations, lorsque Darwin, appliquant à l'espèce humaine la loi générale du transformisme, admit que l'homme descendait du singe. En France, les professeurs du Muséum défendirent la doctrine de l'immutabilité des espèces fondée par Cuvier ; le transformisme fut accueilli avec enthousiasme par les matérialistes et les positivistes en lutte contre le spiritualisme.

ANTHROPOLOGIE.

L'étude des races humaines, entreprise sur les collections du Muséum par Geoffroy Saint-Hilaire, fut reprise par Broca, professeur de médecine, qui fonda l'anthropologie sur la mesure des pro-

portions du crâne. L'étude des vestiges préhistoriques, abondants dans les cavernes des montagnes, fut organisée en *anthropologie préhistorique* par de Mortillet, qui classa les populations d'après leurs instruments et leurs systèmes d'ornementation. L'école anthropologique et l'école préhistorique, unies par leur conception matérialiste de l'évolution, fondèrent une *École d'anthropologie* privée, qui devint le centre des recherches anthropologiques.

TRANSFORMATION DE LA ZOOLOGIE ET DE LA BOTANIQUE.

La théorie de l'évolution, en opposition à l'enseignement officiel, pénétra peu à peu parmi les naturalistes; ils remplacèrent la classification fondée sur la structure actuelle des êtres par un système simple reposant sur la filiation des espèces; ils complétèrent l'analyse anatomique et physiologique des végétaux et des animaux par la comparaison entre les différentes familles et l'observation des changements de structure résultant du milieu et de la sélection. Le travail, en botanique, fut fait par les expérimentations dans les laboratoires de biologie végétale, où les plantes étaient cultivées de façon à obtenir des variations rapides, — en zoologie, dans les laboratoires maritimes (Concarneau, Roscoff, Banyuls, Wimereux), annexés aux Facultés, par l'étude des espèces marines qui fournissaient les termes de comparaison nécessaires à la zoologie générale. — La géologie fut rattachée à la biologie par la paléontologie et l'étude des fossiles qui servent au classement des terrains.

UNITÉ DE LA BIOLOGIE

Le perfectionnement des procédés d'observation, microtome pour les coupes fines, colorants électifs, microscope à immersion, appareils graphiques pour inscrire les mouvements, permit l'observation précise des fonctions et de la reproduction des organismes invisibles qui, par l'étude du protoplasma et par l'*embryogénie* des cellules, démontra l'identité des phénomènes élémentaires de la vie dans tous les êtres organisés. Ainsi la biologie fut ramenée à l'unité.

CORRECTIONS A LA THÉORIE DE L'ÉVOLUTION.

Le système évolutionniste, ébranlé par des critiques de principe et des rectifications de faits, fut attaqué depuis la fin du siècle; la formation de nouvelles espèces par évolution pendant une durée hypothétiquement illimitée ne parut pas s'appuyer sur l'expérience du présent. Au darwinisme on opposa le mendélisme (théorie des croisements), puis la théorie des « mutations brusques ». Les naturalistes français, revenant à la tradition de Lamarck, préférèrent expliquer les transformations par l'action du milieu.

SCIENCES MÉDICALES.

La révolution des sciences biologiques se répercuta sur les études médicales en médecine mentale et en médecine pratique (chirurgie et thérapeutique). L'école française de psychiâtrie, par une méthode combinée d'observations anatomiques et de remarques psychologiques, avait étudié les phénomènes de mentalité anor-

maux. Ces études, d'abord isolées, furent organisées en deux systèmes antagonistes, par « l'École de la Salpêtrière » (Charcot), célèbre dans le monde des lettres par ses théories sur les phases de l'hystérie, et « l'École de Nancy », qui donna une théorie des phénomènes de mémoire inconsciente et précisa les précautions à prendre, dans les observations psychopathiques, contre le spiritisme magnétique des médiums.

PROGRÈS DE LA CHIRURGIE ET DE L'HYGIÈNE.

La microbiologie transforma la chirurgie, l'hygiène et la thérapeutique en introduisant l'*antisepsie*, puis l'*asepsie*, qui firent disparaître la septicémie et permirent de traiter par la chirurgie les lésions des organes internes. L'hygiène publique, fondée sur l'observation des transmissions de germes microbiens, donna le moyen d'arrêter les épidémies de peste et de choléra, et d'atténuer la typhoïde et la fièvre paludéenne. L'hygiène privée, fondée sur la chimie biologique, permit de régler la quantité et la nature des aliments d'après les besoins réels des organes. La connaissance des microbes spéciaux rendit la thérapeutique plus rationnelle en fondant le diagnostic sur la constatation des microbes. Le progrès de la chimie permit de remplacer les médicaments naturels par des alcaloïdes dosés exactement. La plupart de ces innovations vinrent de l'étranger; c'est en France qu'a été créée la *sérothérapie*, qui traite les maladies infectieuses par l'injection des sérums, et qu'a été constatée empiriquement l'*anaphylaxie*, dans les cas où l'inoculation, au lieu d'immuniser l'organisme, diminue sa résistance.

X. — LES SCIENCES MORALES ET SOCIALES

PUBLICATIONS ET FOUILLES.

LA rénovation des sciences naturelles s'étendit au domaine des sciences morales. L'augmentation du personnel et des crédits de l'enseignement supérieur activa les publications d'érudition, les fouilles archéologiques et les missions de recherches de l'École d'Athènes, de l'École de Rome (fondée en 1874), de l'École du Caire (fondée en 1880). Des explorateurs français découvrirent la plus ancienne inscription sémitique (la stèle de Mesa), les monuments d'une ancienne ville de Chaldée, les palais des rois de Perse à Suse. L'État, les corps savants, les sociétés privées, les maisons d'édition se chargèrent des entreprises trop coûteuses pour un travailleur isolé : catalogues de manuscrits, inventaires d'archives, Répertoire archéologique et Dictionnaire topographique des départements, *Corpus* des inscriptions sémitiques et de la Gaule antique, collections de documents des Académies et de la *Société des anciens textes*

français, collection des *Grands Écrivains de la France*. Les revues spéciales[1], rendues nécessaires par la masse des travaux, constituèrent dans chaque branche [d'études un procédé d'information périodique rapide, par les bibliographies et les comptes rendus critiques, et un centre de publication pour les travaux des spécialistes.

TENDANCE A L'ÉRUDITION.

Les érudits, en lutte contre les généralisations hâtives et les formules vagues du genre académique et contre les improvisations du romantisme, enseignèrent que toute connaissance historique générale doit reposer sur un examen critique des sources d'information et une étude minutieuse des faits particuliers. Les travaux[2] prirent la forme d'éditions critiques de textes, d'études de sources, de monographies, dont les vertus maîtresses furent la prudence, la précision, la sincérité. Ce fut surtout l'œuvre des professeurs de l'enseignemeut supérieur et de leurs élèves. La production se concentra à Paris; l'érudition locale s'éteignit peu à peu avec les groupes d'érudits de province.

CHAMP DU TRAVAIL D'ÉRUDITION.

Le travail se porta d'abord sur les anciens domaines de l'érudition, philologie, archéologie, épigraphie, histoire de l'antiquité et du pré-moyen âge, où la publication des matériaux était plus avancée et où l'érudition allemande avait préparé les voies; puis sur le moyen âge français, champ d'études des Chartistes et des romanistes; enfin, avec les publications de documents, sur les temps modernes et (depuis 1880) sur la Révolution.

Les connaissances accumulées par les recherches des spécialistes furent condensées sous forme de dictionnaires, répertoires, manuels scientifiques dans chaque branche d'études; puis sous forme d'histoires générales de haute vulgarisation, pourvues de références bibliographiques, rédigées en collaboration par des spécialistes.

L'ÉVOLUTION DANS LES SCIENCES SOCIALES.

La conception de l'évolution, transportée des sciences naturelles dans les sciences morales, élargit le champ d'études et transforma la méthode. On admit que les idées et les actes de tout homme dépendent de la société où il vit et que tout état d'une société résulte d'une évolution prolongée. Les institutions officielles, seules jusque-là jugées dignes d'étude, n'apparurent plus que comme la forme exceptionnelle et artificielle de faits dont les usages populaires

1. *Revue des questions historiques*, de tendance catholique, *Revue critique d'histoire et de littérature*, fondée en 1866 par Gaston Paris et Paul Meyer, *Revue celtique* (1870), *Romania* (1872) pour les études de philologie romane, *Revue historique* et *Revue philosophique*, 1876, *Revue de philologie*, 1877, *Nouvelle revue historique de droit*, 1877, *Revue égyptologique*, 1880.

2. Les travaux originaux ont été rassemblés dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, la *Bibliothèque des Écoles françaises* d'Athènes et de Rome, la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, la collection des *Thèses de doctorat* de la Faculté des lettres de Paris.

représentent les formes spontanées ou les survivances. Les phénomènes sociaux furent étudiés, non plus seulement dans leur état actuel, mais dans leur succession; les sciences sociales devinrent des sciences historiques. L'étude des organisations officielles fut complétée par l'étude des formes populaires; chaque histoire spéciale se doubla d'une histoire des phénomènes rudimentaires (patois, folklore, mythes, coutumes juridiques, contes et poésies populaires, art spontané), observés chez les sauvages ou dans la vie populaire.

LA « SCIENCE SOCIALE »

Cette transformation fut retardée en France par la résistance de la tradition dans les enseignements officiels, la rhétorique, la critique dogmatique, la théologie, le droit, l'économie politique. L'observation des conditions de vie des travailleurs manuels, inaugurée par Le Play (1867) sous forme de *monographies* de familles, donna naissance à l'école de « la science sociale », qui aux procédés déductifs des économistes opposa la pratique des observations d'économie sociale. Les socialistes français, adversaires du régime « capitaliste », combinant le matérialisme historique de Marx avec l'idée française de la justice sociale, attaquèrent le principe fondamental de l'économie politique « libérale ». Les partisans de la « politique sociale », fonctionnaires et hommes politiques, réclamèrent l'intervention de l'État dans l'exécution du contrat de travail. La création de chaires d'économie politique dans les Facultés de droit renforça ce mouvement, qui eut son organe dans la *Revue d'économie politique*. La recherche des conditions de la production (capital, salaire, commerce, crédit, monnaie) fut complétée par l'étude de la distribution et de la consommation.

LA « POLITIQUE SOCIALE ».

LA PHILOSOPHIE.

La philosophie, par la nature de son objet, échappa à la transformation en science historique. L'observation des sensations par la méthode expérimentale donna naissance à la *psychophysique*, tardivement introduite d'Allemagne en France. La classe de philosophie rétablie (1863) dans l'enseignement secondaire et l'agrégation de philosophie assuraient à la France un personnel de professeurs et d'élèves plus compact qu'en aucun autre pays. La nouvelle génération fut disputée entre deux influences opposées. Ribot, disciple de l'évolutionnisme anglais, recommanda la méthode positive d'observation des phénomènes psychologiques, pratiquée en physiologie et en psychiâtrie. L'école idéaliste, — dont les deux chefs, Ravaisson et Lachelier, par leurs fonctions de président du jury d'agrégation et d'inspecteur général, exercèrent une action continue sur les études de philosophie, — maintint le travail philosophique sur le terrain de la spéculation transcendante. Elle fut renforcée par la théorie philosophique du mathématicien H. Poincaré sur le carac-

tère anthropomorphique de la science, et par le *pragmatisme*, d'origine américaine, représenté en France par Bergson, qui tend à réduire la science à un ensemble de procédés commodes pour la pratique.

LA SOCIOLOGIE. Sous l'action de la politique sociale, la philosophie retourna à l'étude de la morale, non plus individuelle, mais sociale, résultant de la solidarité entre les membres de la société. Un groupe reprit, avec le nom de *sociologie* emprunté à A. Comte, la lutte contre la méthode d'observation psychologique des phénomènes de conscience; il tenta de créer une méthode objective par l'étude des phénomènes, surtout religieux, de conscience « collective ». Son organe fut l'*Année Sociologique*, fondée (1896) par E. Durkheim. La *Revue de métaphysique et de morale* (1901) marqua un retour à la morale individualiste.

TRANSFORMATION DES SCIENCES. Toutes les sciences, dans la seconde moitié du XIXe siècle, ont donc subi des transformations analogues; chacune a dû renoncer à atteindre le but visé par les chercheurs primitifs, la réalité des choses, la substance, la cause; elle a aperçu l'immensité des phénomènes dans les deux sens, en grand dans l'univers, en petit dans l'atome; elle a constaté que les impressions produites sur nous par les phénomènes ne ressemblent pas à la représentation qu'une étude précise nous oblige à nous en faire. La science, renonçant à trouver l'absolu, s'est limitée à chercher les rapports entre les phénomènes et s'est déclarée relativiste; ses adversaires en ont profité pour la déclarer impuissante à connaître la vérité : Brunetière a proclamé « la faillite de la science », les pragmatistes l'ont réduite à une collection de recettes pratiques.

ACTION DES SCIENCES. En se limitant à l'étude des rapports, les sciences ont constaté la permanence des rapports sur laquelle repose la certitude théorique des lois, qui a permis la prévision des effets assez sûrement pour réaliser les applications pratiques au travail humain. En constatant la ressemblance entre les lois de phénomènes qui apparaissent à nos sens comme des espèces différentes, elles ont montré l'uniformité fondamentale de l'univers. Chaque espèce s'est reliée à une espèce plus simple, les phénomènes sociaux aux phénomènes psychologiques, la psychologie à la physiologie, la physiologie à la chimie, la chimie à la physique, la physique à la mécanique. La science ainsi unifiée satisfait l'esprit par la simplicité de ses conclusions et le rassure par leur certitude; elle est l'œuvre la plus solide et la plus désintéressée de l'intelligence humaine.

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

L'AVÈNEMENT DU PARTI RÉPUBLICAIN

CHAPITRE PREMIER

L'ORGANISATION DU NOUVEAU RÉGIME

CHAPITRE II

LE CONFLIT ENTRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LE PARTI RÉPUBLICAIN

CHAPITRE III

L'ARRIVÉE AU POUVOIR DU PERSONNEL RÉPUBLICAIN

CHAPITRE IV

L'APPLICATION DU PROGRAMME RÉPUBLICAIN ET LES RIVALITÉS ENTRE RÉPUBLICAINS

LIVRE II

LA SCISSION ET LES LUTTES ENTRE LES RÉPUBLICAINS

CHAPITRE PREMIER

LA DIVISION DE LA MAJORITÉ RÉPUBLICAINE

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT DE LA COALITION RÉPUBLICAINE MODÉRÉE

CHAPITRE III

LA DISLOCATION DE LA MAJORITÉ RÉPUBLICAINE

CHAPITRE IV

LA CRISE REVISIONNISTE

CHAPITRE V

LA CONCENTRATION SOUS LES MINISTÈRES MODÉRÉS ET LE RECLASSEMENT DES PARTIS

CHAPITRE VI

LA SCISSION DÉFINITIVE DES RÉPUBLICAINS EN DEUX PARTIS OPPOSÉS

CHAPITRE VII

LA FORMATION DU BLOC RÉPUBLICAIN

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT DU PARTI RADICAL EN CONFLIT AVEC L'ÉGLISE

CHAPITRE IX

LA DÉCOMPOSITION ET LE RECLASSEMENT DES PARTIS (1906-14)

LIVRE III

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE ET LA POLITIQUE COLONIALE

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE DE LA PAIX ARMÉE EN EUROPE

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DE LA FRANCE DANS L'AFRIQUE DU NORD

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DE LA FRANCE EN EXTRÊME-ORIENT

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS L'AFRIQUE NOIRE

CHAPITRE V

LA POLITIQUE COLONIALE DE LA FRANCE

LIVRE IV

LES TRANSFORMATIONS DE LA FRANCE JUSQU'EN 1914

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION DE LA FRANCE

CHAPITRE II

TRANSFORMATIONS DES CONDITIONS DE LA VIE SOCIALE

CHAPITRE III

LA POPULATION AGRICOLE

CHAPITRE IV

LA POPULATION INDUSTRIELLE

CHAPITRE V

LES CLASSES DIRIGEANTES

CHAPITRE VI

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL

Coulommiers. — Imp. Paul Brodard.